
BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
31 F
14

HISTOIRE
DE
FRANCE,
Par le P. DANIEL.

TOME XIV.



HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS L'ETABLISSEMENT
DE LA
MONARCHIE FRANÇOISE
DANS LES GAULES.

Par le P. G. DANIEL,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.



NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée, & enrichie d'une Table générale des Matières.

TOME QUATORZIEME.







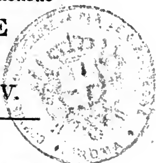
A AMSTERDAM, chez FR. CHANGUION,
J. CATUFFE, & H. UYTWERF.
A LA HAYE, chez P. GOSSE, J. NEAULME,
A. MOETJENS, & A. VAN DOLE.
A UTRECHT, chez E. NEAULME.
M. DCC. XLII.



HISTOIRE DE FRANCE.



SUITE DU REGNE DE HENRI IV.



SOMMAIRE.

Sacre du Roi à Chartres. Paris livré au Roi par le Comte de Brissac. Négociation pour la réduction de Rouen entre le Baron de Rosni & Mr. de Villars. Incident qui la trouble. Rouen est soumis au Roi. Les principales Villes du Royaume suivent l'exemple de Paris, de Rouen & de Lyon. Le Duc de Guise fait aussi son accommodement. La Ligue se soutient dans une partie de la Bretagne par le Duc de Mercœur. Les troubles continuent en Provence. Les affaires y tournent mal pour le Duc d'Epernon. Le Duc de Mayenne se retire en

Bourgogne pour défendre cette Province. Embarras causés au Roi par les Huguenots. Le Roi blessé par Jean Chastel. Tempête qui s'élève contre les Jésuites à cette occasion. Un d'eux est condamné à la mort. Sujet de cette condamnation. Ils sont chassés de France. Le Pape donne l'absolution au Roi. Ceux qui contribuérent le plus à la réconciliation du Roi avec le Pape. Divers succès de la guerre entre la France & l'Espagne. Places soumises au Roi en Bourgogne. Danger que ce Prince courut à Fontaine-Françoise. Le Roi va à Lyon. Traité entre le Duc de Mayenne & le Roi. Progrès des Espagnols en Picardie. Mort de l'Amiral de Villars. Cambrai pris par les Espagnols. Mort du Duc de Nevers. Le Roi bloque la Fère. Etat des affaires de Bretagne. Mort du Maréchal d'Aumont. Le Roi retire le jeune Prince de Condé des mains des Huguenots. Accommodement du Duc de Mayenne avec le Roi. Réduction de Marseille. Le Duc d'Epernon obtient son pardon du Roi. Ce Prince se rend maitre de la Fère. Les Espagnols lui enlèvent Calais & Ardres. Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Espagne. Indocilité des Calvinistes. Amiens surpris par les Espagnols. Repris par le Roi nonobstant les embarras que lui causérent les Huguenots. Le Duc de Savoie mal mené dans ses Etats par Lesdiguières. Le Roi marche en Bretagne, oblige le Duc de Mercœur à se soumettre, & met par-là fin à la Ligue. Edit de Nantes en faveur des Huguenots. Négociations pour la paix avec les Espagnols. On en traite à Vervins, où elle est conclue glorieusement & avantageusement pour le Roi. Fameux duel entre Philippe de Savoie-Frère bâtard

bâtard du Duc, & Mr. de Créqui. Mort de Philippe II. Roi d'Espagne. Le mariage du Roi avec la Reine Marguerite est déclaré nul. Le Duc de Savoie vient à la Cour de France au sujet du Marquisat de Saluces. Traité signé sur ce sujet par le Duc, bien résolu de ne s'y pas tenir. Le Roi lui déclare la guerre. La paix se fait par l'échange du Marquisat avec la Bresse, &c. Le Roi épouse Marie de Médicis. Conférences de du Plessis-Mornai avec Mr. du Perron Evêque d'Evreux à Fontainebleau. Naissance du Daupbin. Semences de guerre civile, par l'ambition des Maréchaux de Bouillon & de Biron. Celui-ci est arrêté, convaincu, & décapité. Le Duc de Bouillon se sauve en Allemagne. Alliance renouvellée avec les Suisses. Mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre. Jaques VI Roi d'Ecosse lui succède. Négociation entre ce Prince & le Roi. Rétablissement des Jésuites en France. Nouvelles intrigues dans le Royaume découvertes, auxquelles le Roi remédie par la punition des coupables. Il dompte le Duc de Bouillon & lui accorde sa grace. Différend entre le Pape & les Vénitiens. Accommodé par le Roi. La Religion rétablie en Béarn. Négociation de paix entre les Archiducs & les Etats de Hollande. Conclusion d'une longue trève, par laquelle l'Espagne reconnoit les Etats comme peuples libres & souverains. Le Président Janin eut tout l'honneur de cet important Traité. Le Prince de Condé mécontent se retire à Bruxelles. Le Roi fait un grand armement qui tient toute l'Europe en suspens. Il déclare la Reine Régente du Royaume. Il fait couronner cette Princesse, & tout préparer pour son en-

trée solennelle à Paris. Mort funeste de ce grand Prince.

HENRI IV.

1594. *Le Roi se rend à Chartres pour y être sacré.*



APRÈS de si heureux succès, le Roi s'en alla à Chartres, pour la cérémonies de son Sacre. Quelques uns lui avoient proposé une difficulté là-dessus; savoir, que le lieu destiné de tout tems pour cette cérémonie, étoit la Ville de Reims, où se conservoit la Sainte Ampoulle, dont on se servoit pour l'onction des Rois de France dans leur Sacre: mais on répondit que cette Ville étant en la puissance de la Ligue, il étoit impossible d'observer cette coutume, & que la chose n'étoit pas sans exemple; que la même difficulté s'étoit rencontrée en l'an 1108 pour le Sacre de Louis le Gros, & que sur les fortes raisons que le savant Evêque Yves de Chartres apporta alors, ce Prince avoit été sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens & ses Suffragans. Ainsi l'on passa outre, & au-lieu de la Sainte Ampoulle de Reims, on fit venir celle de Saint Martin, qui se garde dans l'Abbaye de Marmoutier à Tours.

Yvo Carnot. Ep. 7.

Par qui se fit cette cérémonie.

Le vingt-septième de Février qui tomboit un Dimanche, le Sacre se fit avec grand appareil, & avec toutes les cérémonies accoutumées. Le Roi fut sacré par Nicolas de Thou Evêque de Chartres, accompagné de Philippe du Bec Evêque de Nantes, de Henri Maignan Evêque de Digne, de Henri Descoubleau Evêque de Maillesais, de Claude de Laubespine Evêque d'Orléans, & de Charles Miron Evêque d'Angers. Ces Prélats représentoient les Pairs Ecclésiastiques, qui étoient ou dans le parti de la Ligue, ou morts, ou absens pour diverses causes. Le Prince

1594. Prince de Conti, le Comte de Soissons, le Duc de Montpensier, les Ducs de Luxembourg, de Retz & de Ventadour y firent les fonctions des Pairs Laïques, c'est-à dire, des Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, des Comtes de Toulouse, de Flandres, & de Champagne.

La cérémonie du Sacre aiant occupé toute la matinée, le Roi alla le soir à Vêpres à la Cathédrale, où il reçut de la main de l'Evêque de Chartres les Colliers des deux Ordres. Il fit le serment ordinaire, & reçut les hommages des Commandeurs, Chevaliers & Officiers, qui tous lui baisérent la main.

Lettre du Légat aux Catholiques, qui produisit un effet tout contraire à ses intentions. Mémoires de Villeroi, T. 1.

Le Sacre du Roi, à qui il ne manquoit plus rien de tout ce qui rend nos Souverains respectables à leurs Sujets, & les rélations qu'on en répandit par toute la France, firent de grandes impressions sur l'esprit des peuples: mais l'Ecrit que le Légat publia dans cette conjoncture, n'en fit pas moins contre son intention en faveur de ce Prince. C'étoit une Lettre adressée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertissoit que le Pape n'avoit point voulu recevoir le Duc de Nevers comme Ambassadeur de France, & que Sa Sainteté étoit résolue à ne jamais donner l'absolution au Roi. Il croyoit par-là suspendre la décadence de la Ligue, & l'empressement des Villes liguées à l'abandonner; mais la chose tourna tout autrement: car comme dans cette Lettre on ne rendoit nulle raison du refus de l'absolution du Roi, elle ne put persuader que ce fussent là les véritables sentimens du Pape. Elle fut regardée au contraire comme un effet de la partialité du Légat, & des artifices des Espagnols, qui vouloient fomenter la guerre en France.

Mesures prises pour livrer Paris au Roi.

En effet un grand nombre de Gentilshommes désertérent des Troupes de la Ligue, pour passer dans celles du Roi: les partisans de ce Prince se multiplioient dans la plupart des Villes autant

tant que le nombre des Ligueurs y diminuoit,
1594. & sur-tout à Paris, où les Politiques voyant leur partie à peu près faite, commencérent à prendre des mesures plus prochaines pour la livrer au Roi.

Le Duc de Mayenne se doutoit bien qu'il y avoit quelques intrigues secrettes, n'ignorant pas que les Politiques faisoient souvent des assemblées entre eux : mais il ne savoit comment y remédier. Il n'y avoit qu'un moyen de le faire, qui étoit de chasser de Paris ceux que l'on soupçonnoit d'intelligence avec le Roi : mais, comme il le disoit dans une de ses lettres *, „ s'il eût usé de cette voie à l'endroit de plusieurs Parisiens qui avoient tant bien mérité du parti de l'Union, c'eût été donner une frayeur aux autres grandes Villes qui étoient en la main des peuples, & avis de penser à leur salut, pour se garantir de pareils inconvéniens."

D'ailleurs il ne pouvoit faire sortir les Politiques de Paris, sans que les Seize y demeurassent les maitres : & c'eût été se mettre à la discrétion de gens qui le haïssoient à mort, & qui depuis longtems avoient en vue de lui ôter toute autorité. Il savoit encore que Rouen traitoit actuellement avec le Roi, & prévoyoit que ce nouvel exemple entraineroit infailliblement Paris.

Le Duc de Mayenne en sort & se retire à Soissons.

Dans ces fâcheuses conjonctures, il ne voyoit nulle sureté pour lui à y demeurer, & il prit la résolution au commencement de Mars, de s'en aller à Soissons avec la Duchesse sa femme & son fils ainé, sous prétexte de s'approcher de l'Armée Espagnole, qui s'étoit avancée sur la frontière de Picardie sous les ordres du Comte de Mansfeld. Cette Armée étoit sa dernière ressource, pour maintenir les Villes liguées dans son

* Rapportée par Cayet, Tom. 2.

son parti, ou plutôt pour se mettre en état de faire une paix tolérable avec le Roi. Il exigea du Comte de Brissac avant que de partir, une promesse très expresse de bien veiller à la conservation de Paris, & d'être très attentif sur toutes les démarches des Politiques, pour prévenir l'exécution de leurs desseins : mais dans la situation où étoient les choses, les promesses & les sermens n'étoient pas des liens assez forts pour résister à l'intérêt, & à diverses raisons que les circonstances faisoient naitre de s'en croire dispensé. 1594.

Brissac apparemment étoit d'abord résolu de tenir parole au Duc de Mayenne : mais après avoir étudié la disposition des divers partis qui étoient dans Paris, & leurs forces, & connu l'inclination de la plupart des principales familles pour le Roi, il vit bien la difficulté qu'il auroit à couper pié à toutes les intelligences, & que tôt ou tard, quelque vigilance qu'il apportât, il succomberoit. Ces réflexions firent renaitre ses ressentimens contre la Maison de Lorraine, pour le traitement qu'il avoit reçu du Duc d'Elbœuf, qui l'avoit fait sortir de Poitiers, nonobstant la valeur avec laquelle il avoit soutenu & fait lever le blocus de cette Place. Il se représenta l'exemple du Maréchal de la Châtre, celui de Villars Gouverneur de Rouen qui traitoit actuellement avec le Roi, & les avantages qui lui reviendroient en les imitant.

Le Comte de Brissac à qui il en avoit laissé la garde, est celui qui la remet au Roi.

Enfin la justice qu'il y avoit à se soumettre à son légitime Souverain, depuis que l'obstacle de la Religion étoit levé, se présenta à son esprit d'une toute autre manière qu'il ne l'avoit envisagé jusqu'alors.

Les sollicitations secrettes, & les promesses que le Roi lui faisoit, achevérent de le déterminer. Il s'ouvrit au Sieur Lullier Prevôt des Marchands, qu'il savoit être tout-à-fait dans les intérêts de ce Prince, & à Langlois, Echevin, homme d'esprit & discret, s'il en fut jamais, & qui

1594. qui sans donner aucun soupçon, soit par ses paroles, soit par sa conduite, étoit celui qui travailloit le plus efficacement dans Paris pour le Roi. Le Président le Maitre, le Procureur-Général Molé, depuis Président au Parlement, les Conseillers d'Amour & du Vair, qui fut depuis Prémier Président au Parlement de Provence, Néret Echevin, quelques Colonels & Capitaines des bourgeois eurent communication du dessein du Comte de Brissac. Le Duc de Mayenne dans son Apologie*, qu'il envoya cette année au Roi d'Espagne, fait entendre que le Comte de Brissac se servit pour séduire quelques-uns des Parisiens, des blancs-signés qu'il lui avoit laissés, en leur faisant accroire qu'il ne traitoit pour la reddition de Paris que de concert avec lui. Il ne fut donc plus question que de la manière dont on s'y prendroit pour l'exécution.

De quelle manière ce projet fut conduit.

Cayet, T. 3. D'Aubigné, T. 3. l. 4. c 3. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 47.

Le Sieur de Saint-Luc qui avoit épousé la sœur du Comte de Brissac, se trouvoit alors à la Cour, & étoit en différend avec le Comte sur quelques biens de la famille. Saint-Luc par ordre du Roi lui proposa de mettre leur affaire en arbitrage, afin d'avoir lieu sous ce prétexte, de lui parler sur la reddition de Paris. Ils convinrent de quelques gens de Justice pour arbitres. Ils se virent à l'Abbaye de Saint-Antoine, & le Comte donna sa parole à Saint-Luc, de servir le Roi de tout son possible. Ils se séparérent en apparence fort mécontens l'un de l'autre, chacun aiant affecté de ne se point relâcher sur ses intérêts.

On se déchaina exprès à la Cour contre le Comte de Brissac, comme contre un partisan outré des Espagnols; & le Roi en public ne parloit de lui, qu'avec menace de le châtier sévèrement comme il le méritoit.

Le jour dont on convint pour introduire le Roi

* Rapportée par Cayet, Tom. 3.

Roi dans Paris, fut le vingt-deuxième de Mars. Ce Prince un peu auparavant, afin d'ôter tout soupçon, s'en éloigna, & alla de Saint Denys à Senlis. Le vingt-unième il assembla la plus grande partie de ses Troupes dans la vallée de Montmorenci. Il fit courir le bruit que c'étoit pour aller au-devant des Espagnols qui étoient déja dans le Beauvoisis, & fit charger quantité de bateaux sur des chariots, comme pour aller passer la rivière d'Oise à l'Ile-Adam. Le soir de ce même jour, le Prevôt des Marchands & l'Echevin Langlois donnérent ordre aux Capitaines de leur intelligence, d'envoyer des billets chez les bourgeois Royalistes de leurs quartiers, à qui on n'avoit pas jugé à propos de confier le secret, pour les avertir que la paix étoit faite; que les Députés du Roi entreroient le lendemain dans Paris, qu'ils eussent à s'armer pour les défendre, quand ils viendroient annoncer cette nouvelle au peuple, & pour résister aux Espagnols & aux étrangers, s'ils se mettoient en devoir de leur faire violence. 1594.

Le même soir le Comte de Brissac appella le Capitaine Jaques Ferrarois, dont le Régiment étoit en garnison dans Paris. Il lui dit qu'il avoit eu avis qu'un convoi d'argent que l'on menoit au Roi, étoit passé vers Palaiseau; qu'il ne falloit pas manquer un si beau coup, qu'il le chargeoit de cette commission, comme un homme capable de la bien exécuter, & qu'il pouvoit prendre avec lui les Troupes qu'il commandoit, & autant d'autres qu'il jugeroit à propos. Ce Capitaine dont le Comte vouloit se défaire, sortit par la porte Saint Jaques qui fut aussi-tôt refermée, & battit la campagne toute la nuit, pour chercher ce qu'il ne devoit pas trouver.

Les jours précédens, il étoit entré dans Paris beaucoup de gens de guerre du parti Royal, partie déguisés, partie comme déserteurs, que le Prevôt des Marchands & les Echevins avoient

 mis

1594. mis en divers quartiers, pour les employer en divers besoins.

La porte neuve étoit bouchée depuis longtems. Brissac feignant qu'il vouloit la faire murer, pour ôter toute inquiétude de ce côté-là, y avoit fait porter des matériaux & des outils, & en avoit fait tirer la terre, afin qu'on la pût ouvrir. C'étoit par cette porte & par celle de Saint Denys que les Troupes Royales devoient entrer. Les Echevins Néret & Langlois y mirent de nombreux Corps de gardes de leur intelligence. Ils en firent autant à celles de Saint Honoré & de Saint Martin; & le Capitaine Jean Greffier fut posté au Boulevard des Céleftins avec plusieurs bourgeois, & un bon nombre de Bateliers, pour faciliter l'entrée de la garnison de Meulan & celle de Corbeil, qui venoit par la rivière sous les ordres du Sieur de la Noue Commandant du Fort de Gournai. Le Sieur de la Chevalerie Lieutenant Provincial d'Artillerie qui demeuroit à l'Arsenal, devoit les recevoir, & de concert avec la Noue, les faire marcher où il seroit nécessaire.

L'Ambassadeur d'Espagne en est averti.

Comme dans le grand nombre de personnes, à qui on ne peut se dispenser de communiquer le secret en ces sortes d'occasions, il est difficile qu'il n'y en ait toujours quelques-uns qui ne le gardent pas, le Duc de Féria & Dom Diégo d'Ibarra furent avertis qu'il devoit y avoir cette nuit-là une entreprise sur Paris. Ils mirent tous les Espagnols sous les armes aux avenues de leurs quartiers, & envoyérent au Comte de Brissac pour lui faire part de leur inquiétude. Il alla les trouver, tâcha de les rassurer, & ajouta, que quoiqu'il ne crût pas qu'il y eût rien à craindre, il alloit lui-même faire la ronde sur les murailles.

Il demanda exprès au Duc de Féria quelques Capitaines Espagnols pour s'en faire accompagner, & auxquels ce Duc commanda en secret, au

au cas qu'il se fît quelque mouvement, de commencer par tuer le Comte. Ils n'entendirent pas le moindre bruit dans toute la campagne, parce qu'il n'étoit que minuit, & que les Troupes Royales ne devoient s'approcher des portes que vers les quatre heures du matin. Le Comte reconduisit les Capitaines Espagnols sur les deux heures à leur quartier : il dit un peu en colère au Duc de Féria, qu'on prenoit trop aisément l'alarme sur des bruits populaires ; & en s'en retournant, il commanda au Corps-de garde le plus proche du logis des Espagnols, de tirer sur eux, s'ils en sortoient. 1594.

Les Seize n'étoient pas moins inquiets que les Espagnols, parce qu'il étoit échappé à quelques-uns de leurs voisins de leur dire, que la paix étoit faite entre le Roi & le Duc de Mayenne, & que s'ils entendoient quelque bruit pendant la nuit, ils leur conseilloient de ne point sortir de leurs maisons. Ils furent alerte jusqu'à près de trois heures du matin : mais voyant qu'il ne paroissoit nul sujet d'alarme, ils se tranquillisérent.

La chose ne laisse pas de réussir & le Roi est introduit dans la Ville.

Ce fut vers cette heure-là que les bourgeois du parti Royal commencérent à se rendre aux lieux qui leur avoient été assignés. L'Echevin Langlois sortit sur les quatre heures par la porte Saint Denys, pour aller au-devant des Troupes du Roi : mais le mauvais tems les avoit retardées. Etant sorti une seconde fois quelque tems après, il rencontra Monsieur de Vitri accompagné de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, à qui il livra la porte. Le Roi qui s'étoit avancé jusqu'aux Thuilleries, fit marcher Monsieur d'O à la porte neuve. Ce Seigneur y fut reçu, & tourna à gauche sur le rempart vers la porte Saint Honoré, dont il se saisit. Il fit amener quelques pièces de canon qui étoient sur la muraille, & les fit pointer pour enfiler la rue Saint Honoré. D'autres Troupes coulérent vers Saint Germain l'Auxerrois. Louis de Montmorenci Bou-

1594. teville, qui les conduisoit, tomba sur un Corps-de garde de soixante Lansquenets, qui s'étant mis en défense, & refusant de crier *Vive le Roi*, furent partie tuez, partie jettés dans la rivière.

On se saisit ensuite du Palais, de la tête des Ponts, & des deux Châtelets, sans aucune résistance.

Il récompense le Comte de Brissac du bâton de Maréchal de France.

Le Roi averti que tous ces postes étoient occupés, entra par la porte neuve avec le reste des Troupes commandées par le Duc de Retz. Le Comte de Brissac vint au devant de Sa Majesté, & lui présenta une belle Echarpe en broderie. Ce Prince l'embrassa, lui donna la sienne, & le fit sur le champ Maréchal de France. Aussi-tôt arrivérent le Prevôt des Marchands & les Echevins à la tête d'une grosse troupe de bourgeois sous les armes, & présentérent au Roi les clés de la Ville. Il les reçut de la manière que méritoit le grand service qu'ils venoient de lui rendre.

Les rélations de cette entrée du Roi dans Paris varient sur plusieurs circonstances; mais toutes conviennent qu'elle se fit sans aucune effusion de sang, excepté le Corps-de-garde de Lansquenets dont j'ai parlé, & deux ou trois bourgeois qu'on trouva courans étourdiment dans une rue, pour animer le peuple à prendre les armes contre le Roi.

Les Espagnols sortent de la Ville par capitulation.

Cependant le Duc de Féria, averti de ce qui se passoit, avoit assemblé toutes ses Troupes au Temple & aux environs, résolu de se défendre, si on l'attaquoit. Le Roi lui envoya le Comte de Brissac lui demander le Capitaine Saint Quentin Colonel des Wallons, qu'il avoit fait arrêter sur quelque soupçon d'intelligence avec les Royaux. Dès qu'il lui eut été remis entre les mains, le Comte dit au Duc de Féria qu'il n'avoit rien à craindre, qu'il avoit affaire à un Prince clément & généreux, & que pourvu que lui & ses Troupes ne se rendissent pas indignes de

sa

ſa bonté, on ne leur feroit aucun mauvais traitement. La capitulation fut auſſi-tôt dreſſée : le Roi leur permit de ſortir le jour même de Paris tambour battant, enſeignes déployées, avec leur bagages, mais la mèche éteinte. 1594.

Alexandre Montano Colonel des Napolitains s'étant ſaiſi de la porte Buſſi, s'y retrancha & fit mine de s'y vouloir défendre : mais ſur l'ordre qu'il reçut du Duc de Féria, il la quitta, & accepta la capitulation. Le Roi envoya Saint-Luc au Cardinal Légat, & aux Ducheſſes de Montpenſier & de Nemours, pour les raſſurer; & l'on mit des Corps de garde devant leurs portes, moins pour les garder, que pour empêcher quelque violence du peuple.

Le Cardinal de Pellevé étoit alors malade à l'extrémité dans ſon Hôtel; & au moment qu'on lui vint apporter la nouvelle que le Roi étoit maitre de la Ville, & que tout y étoit tranquille, il ſe tourna de l'autre côté ſans dire mot, & expira.

Dès que le Roi ſut que ſes Capitaines s'étoient aſſurés de tous les quartiers de la Ville, & qu'il n'y avoit plus rien à craindre, il alla à Notre-Dame entendre la Meſſe, & fit chanter le *Te Deum*. Pendant ce tems-là toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'Echarpe blanche, & on n'entendit dans la Ville d'autre bruit, que celui des cris de *Vive le Roi*, qui retentiſſoient de toutes parts.

Ils ſont charmés de la générosité du Roi.

Le Roi après avoir dîné au Château du Louvre alla à la porte Saint Denys, pour voir ſortir les Troupes d'Eſpagne qui étoient au nombre de trois mille hommes. Le Duc de Féria, Diégo d'Ibarra & Jean-Baptiſte Taxis le ſaluérent profondément en paſſant. Le Roi leur rendit le ſalut fort humainement, & leur dit en riant: „Recommandez-moi, Meſſieurs, à votre Maitre, „ mais n'y revenez plus." Tous les ſoldats le chapeau à la main firent de profondes inclinations, & furent ſi charmés de la bonté que ce

1594. Prince avoit eue de les laiſſer aller en liberté, que quelques-uns entrérent à ſon ſervice : pluſieurs autres promirent volontairement de ne plus jamais porter les armes contre lui. Monſieur de Saint-Luc & le Baron de Salignac les conduiſirent juſqu'au Bourget, & leur donnérent une eſcorte juſqu'à Guiſe.

Le Cardinal Légat invité par le Roi à le venir voir, le pria de l'en diſpenſer, & fut conduit juſqu'à Montargis par Monſieur du Perron Evêque d'Evreux. Pluſieurs des Seize & quelques autres Ligueurs ſortirent auſſi de Paris, nonobſtant l'amniſtie qui fut publiée. Le Sieur de Bourg qui commandoit à la Baſtille, & étoit très attaché au Duc de Mayenne, refuſa pendant cinq jours de la rendre, & tira même le canon ſur la rue Saint Antoine. Il la rendit enfin, à condition qu'il ſortiroit lui & ſes ſoldats avec leurs armes ; & le même jour, le Château de Vincennes fut rendu aux mêmes conditions par le Capitaine Beaulieu.

Les principaux Seigneurs qui accompagnérent le Roi en cette expédition, furent le Comte de Saint Paul, les Maréchaux de Retz & de Matignon, les Sieurs d'O & de Saint Luc, de Bellegarde Grand-Ecuyer, les Sieurs d'Humières & de Sanci, le Baron de Roſni, le Comte de Torigni fils du Maréchal de Matignon, le Marquis de Cœuvres, le Comte de Belin, de Vic Gouverneur de Saint Denys, de Vitri Gouverneur de Meaux, de Salignac, des Acres, de Marſilli, d'Haraucourt, de Bouteville, d'Edoudeville, de Mouchi, de Saint Angel, du Rollet Gouverneur du Pont-de-l'Arche, de Bellangreville, de Trigni, de Favas, de Chambaret, de Marin, de Manicamp & Heil Colonel d'un Régiment Suiſſe.

Le Roi donne ſes ordres dans cette Capitale.

Les jours ſuivans le Roi s'occupa à donner ſes ordres dans Paris, tant pour la Police, que pour les furetés qu'il y devoit prendre, à reduire en manière de Déclaration ou d'Edit, les con-

conditions dont il étoit convenu avec le Comte de Briſſac avant la réduction de la Ville ; à délibérer comment il en uſeroit à l'égard des membres du Parlement qui étoient demeurés à Paris, tandis que ceux qui avoient été fidèles au feu Roi repréſentoient ce Corps dans les Villes de Tours & de Châlons. Sur cet article le Roi fit grace à tous les Préſidens & Conſeillers, en les laiſſant dans leurs Charges ; mais à condition que ceux que le Roi avoit mis dans ſes Parlemens de Tours & de Châlons, précéderoient les autres, quoique plus anciens. 1594.

Il reçoit les ſoumiſſions du Parlement. Cayet T. 3.

Le Lundi vingt-huitième de Mars, Monſieur le Chancelier accompagné de pluſieurs Officiers de la Couronne, des Pairs de France, des Conſeillers d'Etat, des Maitres des Requêtes, alla au Palais, & y fit lire l'Edit ou Déclaration du Roi ſur la réduction de ſa Ville de Paris, & les Lettres de rétabliſſement de la Cour de Parlement, Antoine Loiſel faiſant la fonction d'Avocat-Général, & Pierre Pithou celle de Procureur-Général. Après ce rétabliſſement, tous les Conſeillers & Officiers de la Cour qui étoient à Paris, prêtérent ſerment de fidélité entre les mains de Monſieur le Chancelier. La même choſe ſe fit le même jour à la Chambre des Comptes, à la Cour des Monnoies & au Châtelet.

Fait publier un Edit ou Déclaration. Cayet Tom. 3.

Pour ce qui eſt de l'Edit ou Déclaration, outre une abolition générale pour tout ce qui étoit avenu dans la Ville de Paris à l'occaſion des troubles, les principaux articles étoient, que dans cette Capitale, & à dix lieues à la ronde, il n'y auroit point d'exercice d'autre Religion que de la Catholique; que le Roi rétabliſſoit les Pariſiens dans tous leurs anciens privilèges; que les proviſions d'Offices accordées par le Duc de Mayenne demeureroient nulles, mais que les pourvus en prendroient de nouvelles : dans cet article étoient exceptés les Préſidens des Cours Souveraines; que les Bénéfices non conſiſtoriaux de

1594. de la Ville conférés par le Duc de Mayenne, feroient confervés à ceux qui les avoient, en prenant du Roi de nouvelles expéditions; que les comptes rendus durant les troubles devant les Officiers des Comptes par les Comptables, ne feroient point fujets à révifion, &c. Mais que ceux qui fe trouveroient coupables de l'affaffinat du feu Roi, ou de confpiration contre la vie de Sa Majefté actuellement règnante, ne jouïroient point du bénéfice de l'Edit.

Et affifte à une Proceffion générale inftituée en mémoire de la réduction de la Ville.

Le lendemain vingt-neuvième de Mars, jour de l'Octave de la réduction de la Ville, on fit une Proceffion générale, où le Roi affifta avec les Officiers de la Couronne & tous les Corps. Cette Proceffion s'appella depuis la Proceffion du Roi, & fe fait tous les ans à Paris en mémoire de ce grand événement, le vingt-deuxième de Mars, jour auquel la Ville fut remife en l'obéiffance de fon Souverain légitime.

Le trentième du même mois fut vérifié en Parlement un Edit portant création de deux Charges de Préfident, l'une de la Cour pour le Sieur le Maitre, qui auparavant ne l'avoit exercée que par commiffion du Duc de Mayenne, l'autre en la Chambre des Comptes, pour le Sieur Lullier Prevôt des Marchands. On créa une nouvelle Charge de Maitre des Requêtes pour l'Echevin Langlois. Ce fut en récompenfe des fervices que ces trois Magiftrats avoient rendus au Roi dans la réduction de Paris.

Arrêt du Parlement qui révoque entre autres chofes, le pouvoir donné au Duc de Mayenne.

Le même jour le Parlement, toutes les Chambres affemblées, rendit un Arrêt, par lequel tous Decrets, Arrêts, Ordonnances, Sermens donnés, faits, prêtés, depuis le vingt-neuvième de Décembre de l'an 1588, au préjudice de l'autorité de nos Rois & Loix du Royaume, furent déclarés révoqués, caffés, annulés, & fpécialement tout ce qui avoit été fait contre l'honneur du Roi Henri III, tant de fon vivant que depuis fon décès; fut ordonné qu'il feroit informé du déteftable parricide commis en fa perfonne,

ne, & procédé extraordinairement contre tous ceux qui en feroient trouvés coupables. Le pouvoir ci-devant donné au Duc de Mayenne fous le titre de Lieutenant-Général de l'Etat & Couronne de France, fut révoqué ; défenfes faites de lui donner cette qualité, ni rendre aucune obéiffance, fous peine de crime de lèze-Majefté au prémier Chef; & fous les mêmes peines, enjoint au Duc de Mayenne & autres Princes de la Maifon de Lorraine, de reconnoitre le Roi Henri IV. du nom Roi de France & de Navarre, pour leur Roi & fouverain Seigneur. Enjoint pareillement à tous autres Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshommes, Villes, Communautés, de renoncer au parti de la Ligue, de rendre au Roi fervice, obéiffance, fidélité, à peine pour les Princes, Seigneurs & Gentilshommes, d'être dégradés de Nobleffe, & de confifcation de corps & de biens pour les autres ; & pour les Places qui feroient refractaires, de rafement & de démolition : fut révoqué & caffé, tout ce qui avoit été fait & arrêté par les Députés de la dernière Affemblée de Paris fous le nom d'Etats Généraux, &c.

1594.

Après la publication de cet Arrêt, le fecond jour d'Avril, Maitre Jaques d'Amboife Recteur de l'Univerfité, quelques Docteurs & Suppôts, vinrent de leur propre mouvement fe profterner aux piés du Roi, pour le fupplier de vouloir bien par fa grande bonté les tenir pour fes ferviteurs très obéiffans & fidèles Sujets: & nonobftant le fcrupule de quelques-uns d'entre eux, fur ce que le Pape n'avoit pas encore accordé l'abfolution au Roi, il fe fit le vingt deuxième du même mois d'Avril, d'un commun confentement, une Affemblée dans les Ecoles de Théologie du Collège de Navarre, où affiftérent de la part du Roi, l'Archevêque de Bourges nommé Archevêque de Sens, & Grand-Aumônier de France, Monfieur d'O rétabli dans fon Gouvernement de Paris & de l'Ile de France, & Monfieur

L'Univerfité fait fes foumiffions au Roi & lui jure fidélité.

sieur Séguier Lieutenant Civil, & Conservateur
1594. des privilèges de l'Université; & en leur présence, le Recteur au nom de toutes les Facultés, des Chefs de Communautés & des Curés des Paroisses de Paris, jura de garder foi & loyauté au Roi, de renoncer à toutes ligues, sermens, associations, unions prétendues faites, contraires à la Déclaration qui fut présentée & signée. Par cette Déclaration ils reconnoissoient le Roi Henri IV. du nom pour leur Roi & légitime Seigneur, vrai Roi, Roi très Chrétien, nonobstant que notre Saint Père ne l'eût pas encore reconnu publiquement pour tel, vu qu'il étoit notoire que ce Prince avoit fait de son côté tout ce qui dépendoit de lui à cet égard, & que S. Paul nous assurant que toute puissance vient de Dieu, on ne pouvoit sans résister aux ordres de Dieu, & sans encourir la damnation, résister à la puissance de Sa Majesté. Tous lui jurérent fidélité & obéissance jusqu'à la mort. Ils firent tous ce serment en mettant la main sur les Saints Evangiles, & déclarérent que quiconque auroit d'autres sentimens, ils le retrancheroient de leur corps comme rebelle, & criminel de lèze-Majesté; exhortant tous les vrais François & sincères Catholiques à suivre leur exemple.

Négociation pour la réduction de Rouen.

Après tous ces Arrêts, ces Déclarations, cette soumission de tous les Corps, Paris reprit bientôt son ancienne forme & splendeur: & pendant ce tems-là on négocioit pour la réduction de Rouen.

Le Sieur de Villars Gouverneur de cette Place, aiant inutilement pressé le Duc de Mayenne de faire la paix avec le Roi, se résolut de faire la sienne en particulier. Il envoya le Sieur Desportes Abbé de Tyron au Baron de Rosni, pour faire connoitre ses intentions à ce Prince, qui ne crut pouvoir choisir personne plus capable de bien conduire ce Traité, que ce Baron même, dont il avoit éprouvé le sincère attachement pour sa Personne & pour les intérêts de l'Etat,

tat, soit dans la guerre, soit dans les autres affaires. 1594.

Il lui fit expédier de très amples pouvoirs, & l'envoya à Rouen, où il arriva le prémier jour de Mars. Il fut agréablement surpris de ce que le Gouverneur n'y fit point un mystère de son arrivée, & que bien loin d'avoir besoin de gardes pour sa fureté, le peuple lui donnoit mille bénédictions, comme à celui qui venoit lui apporter la paix.

Mémoires de Sulli, T. I. c. 44. 45. &c.

Le Gouverneur ne le logea pas néanmoins dans son Hôtel, & ne voulut point d'abord traiter avec lui par lui-même; mais il lui envoya sur le soir l'Abbé Desportes, qui lui dit que pour avoir trop longtems différé son voyage, il se pourroit trouver des difficultés qu'on auroit prévenues, s'il étoit venu plus tôt; que Dom Simon Antoine Envoyé d'Espagne, & la Chappelle-Marteau un des principaux Chefs des Seize, étoient à Rouen; qu'ils faisoient tous leurs efforts auprès de Monsieur de Villars pour le dissuader de traiter avec le Roi. Il lui montra même des lettres de quelques Seigneurs Catholiques de la Cour, dont il avoit coupé les signatures, qui, jaloux de le voir chargé d'une si importante négociation, conseilloient au Gouverneur de refuser l'entremise d'un Huguenot. Il ajouta que le Roi d'Espagne, & Monsieur le Duc de Mayenne faisoient à Monsieur de Villars les offres les plus avantageuses, & qu'il en paroissoit ébranlé. „ Cependant, (ajouta l'Abbé de Tyron,) ne vous rebutez point, je vous seconderai : il faut seulement vous armer de patience contre les fougues de Monsieur de Villars."

Le Baron de Rosni le remercia de cette confidence. Il vit bien qu'il y avoit de l'artifice, & que tout cela se disoit pour le rendre plus facile à accorder au Sieur de Villars les conditions outrées qu'il vouloit obtenir du Roi. En effet, dès la prémière entrevue qu'ils eurent chez Madame

Conditions outrées que demandoit le Sieur de Villars

1594. *Gouverneur de la Ville.*

dame de Simiers fœur de Monfieur de Vitri, Villars demanda entre autres chofes, que Monfieur de Montpenfier Gouverneur de Normandie pour le Roi n'en exerçât point les fonctions pendant trois ans, dans toutes les Villes & les Bailliages de Rouen & de Caux, & qu'il n'eût aucune autorité fur lui dans ce diftrict; que la dignité d'Amiral qui lui avoit été conférée par la Ligue, lui fût confirmée, & cédée par Monfieur de Biron, à qui le Roi l'avoit donnée; que Fefcamp qui lui avoit été enlevé par Bois-Rozé, & que ce Gentilhomme avoit remis au Roi, & où il avoit été laiffé pour Gouverneur, lui fût ôté, & uni à fon Gouvernement de Rouen; que les Abbayes de Jumièges, de Tyron, de Bonport, de Valaffe, de Saint Taurin, dont le Roi avoit difpofé en faveur de fes ferviteurs, fuffent laiffées ou données à ceux qu'il nommeroit; que celle de Montiviliers fût accordée à la fœur de Madame de Simiers; que l'exercice de la Religion Huguenotte ne fût permis au plus qu'à fix lieues de Rouen; que tous les Officiers pourvus par la Ligue fuffent confervés dans leurs Charges; qu'on lui entretînt dans les Places qu'il foumettroit au Roi, quinze cens hommes de pié, & trois cens chevaux; qu'on lui donnât douze cens mille livres pour payer fes dettes, & de plus foixante mille livres de penfion.

On conféra pendant trois ou quatre jours fur tous ces articles. Monfieur de Rofni accorda tout, excepté ce qui regardoit Monfieur de Montpenfier, Biron, & Bois-Rozé. Il dit que ces trois points paffoient fes pouvoirs, eu égard à la qualité des deux prémiers, & au tort que l'on faifoit au troifième. Villars répondit en colère, qu'il vouloit tout ou rien; qu'on lui faifoit des offres de la part du Roi d'Efpagne & du Duc de Mayenne qui paffoient tout ce qu'il demandoit au Roi, & qu'il étoit inutile de conférer davantage.

Monfieur de Rofni lui dit que la réponfe qu'il lui

lui faisoit, ne devoit pas l'offenser; que ce n'étoit point un refus: mais que la chose étoit si importante, qu'il ne devoit pas la passer sans avoir consulté le Roi; qu'il lui dépêcheroit incessamment un Courier; qu'il appuyeroit ses demandes; qu'il lui offroit même de signer le Traité à ces conditions, mais seulement sous le bon-plaisir du Roi, & qu'il lui donneroit un Ecrit signé de sa main, par lequel il déclareroit le Traité nul, s'il n'étoit pas ratifié par Sa Majesté. 1594.

Villars, qui sentoit bien qu'on avoit un extrême empressement de conclure avec lui à quelque prix que ce fût, se fit beaucoup prier: mais enfin sur les instances de Madame de Simiers, de l'Abbé de Tyron, & du Sieur de la Font qui étoit fort dans sa confidence, il signa & reçut le billet du Baron, qui envoya son Courier à la Cour.

Le Roi les passe.

Le Roi aiant reçu sa dépêche, lui écrivit une lettre datée de Senlis le huitième de Mars, par laquelle il lui ordonnoit de passer tous les articles, pour diverses raisons qu'il lui apportoit. La principale étoit, qu'il seroit plus avantageux de traiter avec les particuliers, à quelques conditions que ce pût être, que de traiter avec le Chef du parti, afin que cette qualité ne lui demeurât pas après la paix, au grand préjudice de l'autorité Royale.

Monsieur de Rosni, sur cette réponse, ajouta une apostille au Traité déja signé, en ces termes: *Ces trois articles ont été depuis accordés, en vertu des lettres à moi écrites de la propre main du Roi*, & le porta à Monsieur de Villars: mais durant le voyage du Courier, il étoit arrivé une affaire qui pensa tout rompre.

Evénement qui pensa tout rompre.

Du Rolet Gouverneur de Louviers & du Pont de l'Arche, appréhendoit extrêmement le succès de cette négociation, qui feroit que ses Gouvernemens n'étant plus frontières, deviendroient très peu considérables, & lui ôteroient les grosses contributions qu'il tiroit des environs de Rouen. Il avoit souvent proposé une



une entreprise sur cette Ville, prétendant avoir
1594. un moyen infaillible de la surprendre, & d'en enlever le Gouverneur, dans l'espérance de joindre ce Gouvernement à ceux qu'il avoit déja. Mais le Roi ne lui aiant pas paru fort vif là-dessus, il avoit toujours différé l'exécution de son dessein. Voyant donc passer le Baron de Rosni par le Pont de l'Arche, pour aller à Rouen, il crut qu'il falloit se presser. Il fit partir un Capitaine nommé Lepré, qui s'étant joint avec les Domestiques de Monsieur de Rosni, entra dans Rouen, comme s'il eût été de sa suite. Dès qu'il y fut arrivé, il s'aboucha avec ceux qui étoient de l'intelligence de du Rolet, & prit des mesures pour se saisir du vieux Palais, & faire tuer Villars, au cas qu'il ne pût l'enlever. Lepré fut trahi & arrêté, & le Gouverneur informé de tous ses desseins.

Comme il sut que cet homme étoit entré à la suite du Baron de Rosni, il ne douta point que cette conspiration n'eût été tramée de concert avec ce Seigneur; & quoi que lui pût dire l'Abbé de Tyron, pour lui faire suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il fût parfaitement éclairci de toutes choses, il ne put jamais s'ôter cette idée de l'esprit.

Rosni qui ne pensoit à rien moins, après avoir apostillé le Traité de la manière que j'ai dit, alla tout joyeux chez l'Abbé de Tyron où Villars dînoit. Il avoit dans sa poche une écharpe blanche dont il vouloit lui faire présent, dès qu'il lui auroit donné en le saluant le titre de Mr. l'Amiral de France, & de Gouverneur en Chef des Bailliages de Rouen & du pays de Caux. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'à son entrée dans la salle, Villars lui jettant un regard farouche, vint à lui comme un forcené; & sans lui donner le tems d'ouvrir la bouche, lui arracha des mains le Traité qu'il tenoit, & le jetta au feu, en jurant & pouvant à peine parler, tant il étoit hors de lui. Tout ce que conçut Mr. de Rosni,

Rosni, fut qu'il lui parloit d'une trahison; qu'on avoit voulu lui ôter la vie & son honneur; qu'il le menaçoit de s'en venger sur lui & contre son Prince de Béarn; & que dans demi-heure, il alloit conclure avec l'Envoyé d'Espagne & la Chapelle-Marteau. 1594.

Le Baron l'écouta avec beaucoup de sang-froid, & lui dit, que ne comprenant rien dans tout le furieux discours qu'il venoit de lui faire, où il avoit dit beaucoup de choses outrageantes contre lui, il voyoit seulement qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour manquer à sa parole. A ce mot, Villars qui se promenoit à grands pas dans la salle, reprit en jurant toujours, qu'il ne lui étoit jamais arrivé, & qu'il ne lui arriveroit jamais de manquer à sa parole. „ Ni à moi non „ plus, (repartit Rosni,) & nous verons au- „ jourd'hui lequel de nous deux soutiendra mieux „ son caractère. Je suis en votre puissance, & „ sur la trahison que vous me reprochez, je ne „ demande ni faveur ni grace."

Le Traité ne laisse pas d'être conclu & ratifié.

Après ces prémières saillies & cette réponse de Rosni, Villars parut se calmer un peu. L'Abbé de Tyron prit la parole, & lui dit qu'il croyoit Monsieur de Rosni trop galant homme, pour être capable de la chose dont il l'accusoit, & trop habile pour se livrer entre ses mains dans une pareille conjoncture; & que le Capitaine prisonnier, loin de le charger en aucune manière, le déchargeoit entièrement. Madame de Simiers arriva là-dessus; on s'éclaircit du fait par un nouvel interrogatoire du Capitaine, qui fut pendu aussi-tôt après. On conféra de nouveau, & le Traité fut enfin conclu: mais on convint qu'on ne publieroit rien de tout ce qui s'étoit fait, que le Roi ne l'eût ratifié par une lettre. Elle arriva au bout de quatre jours, & le Roi y parloit du Sieur de Villars d'une manière qui le charma. Villars pria Monsieur de Rosni d'assurer le Roi qu'il n'auroit jamais de serviteur plus fidèle que lui; qu'il alloit donner tous les ordres

pour

1594. pour la réduction de Rouen, & des autres Villes qui étoient en sa puissance, & que la chose seroit exécutée dans peu de jours.

Le Baron de Rosni, suivant l'ordre du Roi, fit un voyage à la Cour, & après la réduction de Paris, qui se fit à son arrivée, ce Prince concerta avec lui la manière dont il s'y prendroit, pour faire agréer au Baron de Biron, & au Duc de Montpensier, les articles du Traité de Rouen, où ils étoient intéressés. Voici comme il s'y prit.

On y fait consentir l'Amiral de Biron & le Duc de Montpensier Gouverneur de Normandie.

Il se fit rendre compte de la négociation en leur présence. Rosni dit que tout étoit réglé, à deux articles près, qui concernoient Monsieur le Duc de Montpensier & Monsieur de Biron, & qu'il n'avoit eu garde de les passer, persuadé que Sa Majesté, plutôt que de les chagriner, aimeroit mieux perdre Rouen & Villars. Le Roi le loua de ne s'être pas engagé sur cet article, & ajouta qu'il étoit vrai, que quand il lui en devroit couter toute la Province de Normandie, il ne conclurroit rien là-dessus sans le consentement du Duc de Montpensier & du Baron de Biron.

Rosni reprit, & dit qu'il n'avoit pas néanmoins ôté toute espérance à Villars sur ce point, dans la pensée que Monsieur le Duc de Montpensier & Monsieur de Biron, voyant de quelle importance il étoit pour les affaires de Sa Majesté, que Rouen & d'autres Villes de Normandie fussent réduites sous sa puissance, voudroient bien peut-être se contenter de quelque autre récompense, qu'elle leur pourroit donner, & qui les dédommageroit de ce qu'ils céderoient pour un grand bien.

Le Roi repartit qu'il s'en rapporteroit à eux, & qu'il les faisoit maitres de l'affaire. Cette honnêteté les engagea apparemment un peu malgré eux, à dire que leur intérêt particulier ne seroit jamais un obstacle au bien public, ni à celui du Roi, & qu'ils le prioient de passer outre, sans

ſans avoir égard à eux. Le Roi leur témoigna qu'ils lui faiſoient un plaiſir très ſenſible ; mais qu'il ne vouloit pas qu'ils en ſouffriſſent. Après avoir examiné ce qu'il pourroit faire en leur faveur, il fut arrêté que Monſieur de Biron, en dédommagement de ſa Charge d'Amiral, ſeroit fait Maréchal de France ; & que pour récompenſer Monſieur le Duc de Montpenſier du Gouvernement de Rouen, & du Bailliage de Caux que Villars vouloit garder pendant trois ans, on ajouteroit à ſon Gouvernement de Normandie le Perche & le Maine : mais ce ſecond point fut ſans exécution, par la ceſſion volontaire que Villars, après la réduction de Rouen, fit au Duc du Gouvernement de cette Capitale. 1594.

Après un ſi heureux dénouement, Monſieur de Roſni retourna à Rouen, & y arriva le vingt-cinquième de Mars. L'Envoyé d'Eſpagne & la Chapelle-Marteau aiant fait inutilement tous leurs efforts pour regagner le Gouverneur à la Ligue, furent congédiés le lendemain, & eſcortés juſqu'à Soiſſons. Le même jour, quelques Régimens entrérent dans le Fort de Sainte Catherine, dans le vieux Palais & dans le Château. Les corps de garde furent renforcés en divers endroits de la Ville, & le jour d'après qui étoit le vingt-ſeptième de Mars, Roſni alla le matin conduit par les Sieurs de Perdriel, d'Iſencourt & de la Font, avec quelques gardes du Gouverneur, le trouver à l'Abbaye de Saint Ouen.

Il le rencontra dans une grande Place, qui eſt devant l'Egliſe, où il s'entretenoit avec Monſieur de Médavid, & le Préſident de Boquemare, toutes les rues des environs étant remplies de peuple.

Preuve que Villars donna au Roi de ſa fidélité.

Le Baron de Roſni, en l'abordant, lui dit : „ Il faut, Monſieur, que vous vous faſſiez con-„ noitre aujourd'hui pour ce que vous êtes, c'eſt-„ à-dire, pour bon François. La Capitale du „ Royaume a donné un bel exemple à la Capita-„ le de Normandie ; elle doit l'imiter. " Il tira

en même tems une riche écharpe blanche, & la
1594. lui présenta. Villars la reçut, se la mit en baudrier à la manière de ce tems-là, & dit en jurant selon sa coutume: *Allons mord.... la Ligue est que chacun crie, vive le Roi.* Cette parole fut suivie des cris & des acclamations de tout le peuple, & le signal aiant été donné de la Tour de l'Abbaye, les canons du Fort Sainte Catherine, du vieux Palais, du Château, des vaisseaux qui étoient au Port, la mousquetterie, les cloches des Eglises annoncérent à toute la campagne la nouvelle de la réduction de Rouen. On alla de là chanter le *Te Deum.* Monsieur de Rosni y demeura jusqu'à la Messe, où sa Religion ne lui permit pas d'assister. Des Couriers furent dépêchés à Verneuil, à Pont-Audemer, à Honfleur, à Montivilliers, à Tombelaine, & aux autres lieux dont Villars avoit le Commandement, & qui exécutérent ses ordres. Il n'y eut que Honfleur, où le Chevalier de Crillon commandoit, qui s'opiniâtra encore à tenir pour le parti de la Ligue, & que le Duc de Montpensier obligea au bout de quelque tems à se soumettre.

Peu de jours après arrivérent des lettres du Roi au Baron de Rosni & au Sieur de Villars. Le dessus de la lettre adressée à celui-ci, étoit, *A mon Cousin de Villars Amiral de France, Gouverneur en Chef de Rouen, du Havre & des Bailliages de Rouen & de Caux.* Le Roi l'invitoit par sa lettre à se rendre au-plutôt auprès de lui, pour entendre de sa propre bouche, combien il étoit satisfait de ses services: mais comme Villars vouloit paroître à la Cour avec grand équipage, il pria le Roi de lui donner quelques jours pour se préparer à son voyage. Monsieur de Rosni prit congé de lui, & alla coucher à Louviers, où il lui arriva une avanture qui fit beaucoup rire le Roi, quand il la lui raconta. C'étoit au sujet du troisiéme article qui avoit fait de la difficulté pour le Traité de Rouen.

Bois-

Bois-Rozé qui avoit appris que, par ce Traité, Fescamp étoit donné à Monsieur de Villars, en avoit été outré; & il partit pour aller à la Cour en faire ses plaintes. Il arriva à Louviers un peu après le Baron de Rosni, & dans la même hôtellerie. On lui dit qu'il y venoit d'arriver un Seigneur de la Cour, qu'on disoit être fort puissant auprès du Roi; mais dont on ne put lui dire le nom. 1594. *Avanture arrivée à Bois-Rozé Gouverneur de Fescamp.*

Il monta à la chambre; & après lui avoir fait excuse, de ce que n'aiant pas l'honneur de le connoître ni d'en être connu, il prenoit la liberté de s'adresser à lui, il lui dit qu'il imploroit son secours au sujet d'une extrême injustice qu'on lui avoit faite, & qu'il le supplioit de le favoriser de son crédit auprès du Roi. Le Baron lui répondit, qu'il se faisoit un plaisir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il étoit à son service.

„ Ma principale affaire, (reprit Bois-Rozé,) „ est contre Monsieur de Rosni, qu'au Diable „ soit-il donné, tant il m'a fait de mal, sans „ l'avoir en rien offensé. Je m'appelle Bois- „ Rozé, Gouverneur de Fescamp: il m'a fait „ perdre mon Gouvernement, & a fait bien pis „ encore à Messieurs de Montpensier & de Bi- „ ron, tant il abuse de son pouvoir & de son „ crédit aux dépens des bons serviteurs du Roi: „ mais, (ajouta-t-il en jurant,) il en pourroit „ tant faire qu'il s'en repentiroit, & que quel- „ qu'un aussi aussi étourdi que lui, lui pourroit „ jouer quelque mauvais tour."

Le Baron lui répondit en souriant, qu'apparemment Monsieur de Rosni n'avoit rien fait que par l'ordre du Roi son Maitre; qu'il le connoissoit, & savoit qu'il affectionnoit tous les bons François; qu'il ne doutoit pas même qu'il n'eût agi en cette occasion auprès du Roi, pour le faire dédommager du Gouvernement de Fescamp; qu'il falloit lui rendre justice, & faire réflexion que pour l'intérêt de quelques particu-

 liers,

1594. liers, il ne convenoit pas qu'on manquât une affaire aussi importante au Roi & à l'Etat, que l'étoit la réduction de Rouen. Il l'assura qu'il pouvoit compter sur lui, & que dès qu'il seroit arrivé à la Cour, il n'avoit qu'à le venir trouver, & qu'il seroit content.

Bois-Rozé s'étant retiré fort satisfait, demanda à un Page qu'il rencontra, le nom de son Maitre. Le Page lui dit, que c'étoit Monsieur le Baron de Rosni. Il en fut si épouvanté, qu'il monta sur le champ à cheval, & alla chercher un autre logis; & dès le lendemain il partit à la pointe du jour, pour prévenir le Roi, sur ce que Monsieur de Rosni pourroit dire & faire contre lui: mais ce Seigneur content de s'être réjouï de cette rencontre, lui rendit toutes sortes de bons offices: il le fit dédommager du Gouvernement de Fescamp plus avantageusement qu'il ne demandoit; & depuis aiant eu la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie de France, il le fit son Lieutenant-Général au département de Normandie.

L'Amiral de Villars arriva quelque tems après à Paris, aiant plus de cent Gentilshommes à sa suite. Il fut reçu du Roi avec de grandes marques de bonté, & lui fit sa cour d'une manière qui satisfit extrêmement ce Prince; car aiant été rendre ses respects au Duc de Montpensier, & en aiant été reçu assez froidement, comme il jugea bien que l'Article du Traité de Rouen en étoit cause, il lui dit: „ Je confesse, Monsieur, „ que j'ai manqué à ce que je devois à un Prin- „ ce du Sang Royal. Je viens vous en faire sa- „ tisfaction, & sans capituler avec vous, vous „ dire que je vous reconnois pour mon Gou- „ verneur en Chef, & pour mon Seigneur & „ Maitre après le Roi." Le Duc de Montpensier, charmé de cette honnêteté, l'embrassa, & lui dit qu'au-titre près, qu'il lui cédoit si généreusement, il auroit tout pouvoir en Normandie, & le prémier rang parmi ses amis.

Paris,

Paris, Lyon, Rouen, Orléans, les plus considérables Villes de la Ligue & du Royaume, s'étant soumises, plusieurs autres en diverses Provinces s'empressérent de suivre leur exemple, Troyes en Champagne se rendit au mois d'Avril. Le Maréchal de Biron s'en étoit approché de concert avec les principaux bourgeois, qui dès qu'il fut assez près pour les soutenir, priérent le Prince de Joinville frère du Duc de Guise de se retirer; ce qu'il n'osa refuser de faire, n'aiant point de garnison pour contenir le peuple. Joachim de Dinteville en fut fait Gouverneur. Sens, de concert avec le Sieur de Bellau son Gouverneur, en fit autant; & ce Gentilhomme fut confirmé dans son Gouvernement. Le Sieur de Montluc Sénéchal d'Agenois vint faire ses soumissions au Roi pour Agen, Villeneuve & Marmande.

1594. *Plusieurs autres Villes se soumettent à lui.* Cayet T. 3. Thuanus l. 105. &c.

En Picardie, Abbeville & Montreuil firent aussi leur accommodement. Beauvais & Amiens étoient dans la même disposition: mais la présence des Ducs de Mayenne & d'Aumale les arrêta. Le Marquis de Canillac engagea la Ville de Riom en Auvergne à se déclarer pour le Roi. Louis de Sainte Marthe, Lieutenant-Général de Poitiers, travailla efficacement à la réduction de cette Ville. Le Duc d'Elbœuf, qui s'étoit saisi de ce Gouvernement de sa propre autorité, malgré le Duc de Mayenne, consentit secrettement au Traité, parce qu'il pensoit à se faire comprendre dans celui que ce Duc devoit faire bientôt avec le Roi, ainsi qu'il le croyoit: mais voyant qu'il tiroit les choses en longueur, il traita en particulier; & le Roi en recevant sa soumission, le fit Gouverneur du Poitou. Cette clause néanmoins, à la prière du Duc d'Elbœuf, demeura quelque tems secrette. Il en fit ajouter encore une autre au Traité, qui fut que l'exercice de la Religion Catholique seroit rétabli à la Rochelle, à Fontenai, à Niort, & en quelques autres Places de ces quartiers-là. Après ce Trai-

 té,

1594. té, qui ne fut tout-à-fait conclu qu'au mois de Juillet, il ne resta plus à la Ligue dans le Poitou que le Château de Mirebeau.

Irrésolution du Duc de Mayenne.

Il est assez difficile de comprendre comment le Duc de Mayenne voyant le train que prenoient les choses, ne se déterminoit point à traiter avec le Roi. Toute sa ressource étoit dans l'Armée Espagnole, dans les grandes promesses que lui faisoient les Ministres d'Espagne, & dans quelques Villes de Picardie, de Champagne & de Bourgogne, où il avoit des garnisons : mais il devoit prévoir qu'aiant aussi peu de Troupes qu'il en avoit, c'étoit une nécessité pour lui de devenir l'esclave des Espagnols, & de ne plus agir que dépendamment de leur volonté. Il en fut bientôt réduit là, & après avoir balancé, comme il faisoit depuis plus d'un an, & comme il fit encore les deux années suivantes, le fruit de ses irrésolutions fut un accommodement très peu avantageux pour sa fortune, & très desavantageux pour la réputation d'un Prince tel que lui, qui avoit passé pour être d'une politique & d'une prudence consommée.

L'Archiduc Ernest perd toute espérance de devenir Roi de France.

Sur ces entrefaites, Ernest Archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur, étoit arrivé aux Pays-Bas au commencement de cette année 1594, & y avoit pris possession du Gouvernement, conformément à ce qui avoit été résolu au Conseil d'Espagne après la mort du feu Prince de Parme. On lui avoit fait une peinture des affaires de France & des Armées d'Espagne, bien différente de la vérité. Il vit aussi-tôt après son arrivée, les principales Villes du Royaume se soumettre au Roi, & perdit toute l'espérance dont on l'avoit flatté, de monter sur le Trône de France, par son mariage avec l'Infante d'Espagne. C'est pourquoi abandonnant ce dessein chimérique, il ne pensa plus qu'à conserver la Ville de la Fère, qui avoit été livrée aux Espagnols quand le Prince de Parme vint au secours de Rouen, & à augmenter son Gouvernement de quel-

quelques Villes de la frontière de France voisine des Pays-Bas. 1594.

Il ordonna au Comte Charles de Mansfeld, de ramener son Armée qui s'étoit avancée en France au mois de Mars, & de faire le siége de la Capelle, Ville de Picardie dans la Thiérache. Il fallut que le Duc de Mayenne pour tout secours se contentât de cette diversion, tandis qu'avec le peu de Troupes qu'il avoit, il tâchoit de retenir dans le parti de la Ligue, Amiens, Laon, & quelques autres Places de cette Province.

Il assiége & prend la Capelle.

La Capelle, petite Ville, mais très bien fortifiée pour ce tems-là, fut attaquée avec beaucoup de vigueur, & contrainte après quatorze jours de siége, de se rendre à composition le neuvième de Mai. Le Maréchal de Biron n'aiant pu y arriver avant la reddition, ni engager le Comte de Mansfeld à la bataille qu'il lui présenta, reçut ordre du Roi d'investir Laon; & ce Prince se rendit lui-même au siége.

L'Amiral de Biron fait Maréchal de France, assiége de son côté la Ville de Laon.

Dans une lettre du Duc de Mayenne au Roi d'Espagne rapportée par Cayet T. 2.

Cette Place, très forte par sa situation sur une montagne, étoit un des principaux boulevards de la Ligue en ces quartiers-là. Charles Emmanuel de Lorraine, second fils du Duc de Mayenne, y étoit avec le Président Janin. Le Sieur du Bourg brave Gentilhomme en étoit Gouverneur. A la nouvelle de ce siége, le Duc de Mayenne courut à Bruxelles solliciter l'Archiduc pour le secours de la Place; il rapporta sur cela des ordres au Comte de Mansfeld; & deux cens Napolitains de l'Armée de ce Comte s'y jettérent avant que le siége fût tout-à-fait formé. L'Armée du Roi étoit de cinq mille cinq cens Suisses, de six mille fantassins François, & de trois mille cinq cens chevaux. Celle du Comte de Mansfeld, après la prise de la Capelle, ne se trouva plus que de sept mille hommes de pié & de neuf cens chevaux. Il n'osa tenter le secours, & tâcha seulement d'y faire entrer deux convois.

Les Espagnols

Le prémier, escorté par sept cens hommes, fut surpris & enlevé le dix-septième de Juin, l'escor-

te entièrement défaite, & il n'y eut que quarante, tant Espagnols qu'Italiens, qui entrérent dans la Place: mais la Garde Gouverneur de Caudebec fut tué du côté du Roi en ce combat. Le même malheur arriva le lendemain au second convoi. Le Maréchal de Biron & les Sieurs de Givri & de Sanci allérent au-devant avec un détachement du camp. Treize cens hommes de pié & trois cens chevaux de l'Armée Espagnole qui escortoient le convoi, soutinrent le choc pendant une heure à la faveur de leurs chariots. Le Maréchal de Biron, appréhendant qu'il ne leur vînt du secours, mit pié à terre avec la Noblesse qui l'avoit suivi, & avec presque toute sa cavalerie, à qui il fit prendre des hallebardes, & après avoir essuyé un grand feu, enfonça les Espagnols, qui ne purent tenir contre ce nouvel effort. Ils furent rompus; huit cens demeurérent sur la place, deux Capitaines furent faits prisonniers, le reste se dissipa dans la forêt. Les charettes chargées de munitions, & douze cens chevaux qui les tiroient demeurérent en la puissance des vainqueurs, & la cavalerie fut poursuivie jusqu'aux portes de la Fère. Le Sieur de la Curée du côté du Roi y fut blessé d'une arquebusade au bras.

1594. *tâchent en-vain d'y jetter du secours.*

Dans le Discours du Sieur de Sanci, au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 52.

Le Comte de Mansfeld, nonobstant cette défaite, demeura encore trois jours dans son camp, qu'il avoit retranché à une lieue de Laon; & puis s'étant approché de celui du Roi comme pour lui livrer bataille, il prit le chemin de la Fère, & de là regagna l'Artois.

Les assiégés sont contraints de capituler.

Le Roi aiant reçu des munitions qui lui avoient manqué pendant plusieurs jours, pressa le siége. Monsieur de Givri qui étoit un de ses meilleurs Officiers, y fut tué d'une mousquetade. L'Armée fut renforcée de quelques Troupes de Balagni Gouverneur de Cambrai, qui avoit fait son accommodement avec le Roi. Les assiégés tinrent encore un mois & soutinrent trois assauts: mais aiant perdu toute espérance de secours,

cours, ils capitulérent le vingt-deuxième de Juillet. Ils obtinrent une suspension d'armes jusqu'au second jour d'Août, à condition de rendre la Place ce jour-là, si elle n'étoit pas secourue: le secours n'aiant point paru, elle fut remise entre les mains du Roi, qui en donna le Gouvernement au Sieur Marivaut. On perdit peu de tems aprés François Louis d'Etrées Marquis de Cœuvres, qui mourut des blessures qu'il avoit reçues à ce siège, âgé de dix neuf ans. 1594.

Diversion du Prince Maurice aux Pays-Bas.

La diversion du Prince Maurice aux Pays-Bas contribua beaucoup à la prise de cette Place. Il fit lever le blocus de Couverden, que les Espagnols avoient formé dès le mois de Septembre précédent. Il alla ensuite assiéger Groningue, & l'obligea de capituler le même jour que Laon avoit capitulé avec le Roi.

Amiens & plusieurs autres Villes de Picardie se soumettent au Roi.

Tant de mauvais succès déconcertérent fort l'Archiduc, & le Duc de Mayenne; mais celui-ci fit encore d'autres pertes: Saint Chamant Baron de Pesche Gouverneur de Château-Thierri embrassa le parti Royal; les Bourgeois d'Amiens se soulevérent contre le Duc d'Aumale, le chassérent, & s'étant rendus maitres de leur Ville, se soumirent au Roi. Il y entra en triomphe le quatorzième d'Août. Beauvais, Péronne, & Dourlens suivirent l'exemple de leur Capitale.

Immédiatement après la prise de Laon, le Roi, sur les instances de Balagni, alla jusqu'à Cambrai, pour y confirmer le Traité qu'il avoit fait avec lui. Entre une infinité de conditions toutes très avantageuses à ce Seigneur, & dont plusieurs étoient très onéreuses pour le Roi, les deux principales de ce Traité furent, que Balagni auroit le Bâton de Maréchal, & la possession héréditaire de Cambrai & du Cambresis sous la protection de la Couronne de France. Ainsi par un effet des plus bizarres de la fortune & du desordre des guerres civiles, le bâtard d'un Evêque * que

* Jean de Montluc Evêque de Valence.

que sa seule naissance devoit tenir dans le plus
1594. bas lieu, devint non seulement Maréchal de France, mais encore Prince Souverain : aussi sa Principauté ne fut-elle pas de longue durée, & la manière tyrannique dont lui & sa femme * gouvernérent, la leur fit bientôt perdre.

On fit ensuite le siége de Noyon, que le Sieur Desclusеaux qui y commandoit pour la Ligue, s'opiniâtra à défendre pendant quelque tems; mais par le conseil des amis qu'il avoit à la Cour, il traita avec le Roi pour la reddition de la Place, & pour se remettre lui-même sous son obéissance. Il le fit au commencement d'Octobre; de sorte qu'il ne resta plus à la Ligue de ce côté-là que trois Villes, savoir, Soissons, Ham & la Fère, où les garnisons étoient plus fortes que la bourgeoisie.

Le Duc de Guise fait aussi son accommodement.

L'avantage d'assurer cette frontière contre les Espagnols, rendoit au Roi très importantes les conquêtes qu'il faisoit dans ces quartiers. La trève qu'il conclut avec le Duc de Lorraine, ne lui fut pas moins avantageuse : mais l'accommodement du Duc de Guise qui se fit en même tems, fut comme le dernier coup de foudre, qui mit la Ligue aux abois.

Ce Traité soumit au Roi la Champagne, dont le Duc de Guise n'auroit pas été en pouvoir de disposer, sans une action de vigueur qu'il fit, & qui l'en rendit le maitre.

Le Sieur de Saint Paul, homme qui de simple soldat, étoit monté par sa bravoure aux plus hauts emplois dans les Armées de la Ligue, & jusqu'à la dignité de Maréchal de France, avoit été fait Lieutenant-Général de Champagne par le Duc de Mayenne. Il y commanda en cette qualité, tandis que le Duc de Guise fut prisonnier au Château de Tours. Il s'y rendit si puissant, qu'il y agit toujours avec indépendance de ce

* Renée de Clermont d'Amboise.

ce Prince. On prétendit que n'espérant pas, vu son peu de naissance, trouver de si grands avantages en traitant avec le Roi, qu'en se jettant parmi les Espagnols, son dessein étoit de leur livrer la Champagne, & quelques Places dans le Réthélois, qu'il avoit enlevées au Duc de Nevers. 1594.

Il en usoit toujours fort mal avec le Duc de Guise; & ce Prince, indigné de l'audace d'un homme qui étoit redevable de son élévation & de sa fortune au Duc son père & au Duc de Mayenne son oncle, cherchoit l'occasion de s'en délivrer. Etant venu à Reims au mois de Mai de cette année 1594, quelques bourgeois se plaignirent à lui comme à leur Gouverneur, de ce que Saint Paul avoit fait bâtir un Fort à la porte Mars, où il avoit mis une garnison de deux cens étrangers sous quatre Capitaines, & le supplièrent de les décharger du joug de cette garnison & de ce Fort, persuadés que Saint Paul vouloit commencer par-là à se rendre maitre de leur Ville, pour la mettre entre les mains des Espagnols.

Le Duc leur promit d'en parler à Saint Paul, & lui en parla en effet diverses fois. Saint Paul éluda toujours, & enfin lui dit nettement que le Fort subsisteroit, & que la garnison y demeureroit. Le lendemain, le Duc aiant su qu'après cette dernière conversation, il avoit parlé fort insolemment sur ce sujet, il alla entendre la Messe à l'Abbaye de Saint Pierre & le joignit dans le Cloitre, où il le pria de nouveau d'accorder aux bourgeois ce qu'ils souhaitoient. Il répondit d'un ton hautain que cela ne se pouvoit faire, & ne se feroit pas; & en disant cela, il mit la main sur la garde de son épée. Le Duc, outré de cette nouvelle insulte, tira la sienne, & lui en donna au travers du corps. Le Baron de la Tour, & un Suisse qui étoit avec Saint Paul, mirent l'épée à la main: mais quelques Gentilshommes de la suite du Duc étant accourus, la

Tour & le Suisse furent contraints de se sauver.

1594.

Le Duc de Guise, depuis cette mort, ne sortit plus de Reims, & conclut quelque tems après le Traité, pour lequel il avoit dès-lors commencé à négocier avec le Roi.

Dès qu'il avoit vu les principales Villes du Royaume rentrer à l'envi sous l'obéissance de ce Prince, & qu'il n'auroit plus qu'un très foible appui dans les Espagnols, il avoit jugé à propos de laisser le Duc de Mayenne son oncle s'opiniâtrer dans sa révolte; & de concert avec la Duchesse de Guise Douairière sa mère, il offrit au Roi de se soumettre à lui à des conditions qui missent son honneur à couvert, & lui assurassent un établissement digne de sa naissance.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 56. & suiv.

Le Roi reçut cette offre avec joie, & accorda des passeports aux Sieurs de la Rochette, Péricard & Bigot, que le Duc choisit pour cette négociation. Le Roi nomma pour conférer avec eux le Chancelier de Chiverni, le Duc de Retz, & les Secrétaires d'Etat Rusé & de Gêvres. Ils s'assemblérent souvent durant quinze jours, sans pouvoir rien conclure sur trois articles que le Duc demandoit. Le prémier étoit la Charge de Grand-Maitre de la Maison du Roi, qu'il souhaitoit avoir comme aiant été possédée par le feu Duc son père, & dont le Roi avoit disposé en faveur du Comte de Soissons. Le second étoit le Gouvernement de Champagne qu'il vouloit se conserver, & que le Roi avoit donné au Duc de Nevers. Le troisième étoient les Bénéfices du feu Cardinal de Guise, dont il prétendoit gratifier ses serviteurs; mais le Roi avoit déja pourvu Monsieur du Bec de l'Archevêché de Reims.

Articles que le Duc demandoit.

Madame de Guise, ennuyée de ces longueurs, supplia le Roi de charger de cette affaire le Baron de Rosni, qui avoit si heureusement négocié avec l'Amiral de Villars au sujet de la réduction de la Normandie, & dans plusieurs autres occasions

cafions pour le fervice de Sa Majefté. Il y confentit, & fit expédier un plein-pouvoir à ce Seigneur. 1594.

La Ducheffe ne fut pas trompée dans fon efpérance : car dès la feconde conférence la chofe fut conclue. Les Agens du Duc de Guife fe défiftérent fur les trois articles dont j'ai parlé, & outre plufieurs autres conditions avantageufes qu'ils obtinrent, tant pour lui que pour fes amis, pour les Villes de Champagne, & pour la fureté de la Religion en ce pays-là, on le dédommagea par le Gouvernement de Provence qui lui fut accordé : & bien en prit au Duc que la chofe fut terminée fans différer davantage ; car dès le lendemain des Députés des bourgeois de Reims réfolus de fe foumettre au Roi, vinrent trouver Monfieur de Rofni, pour lui dire qu'on les faifoit languir, que le Duc de Guife marchandoit trop, mais qu'eux lui promettoient de le lui livrer ; qu'ils avoient fi bien pris leurs mefures, qu'ils étoient maitres de leur Ville & du Duc ; & que pourvu que le Roi leur donnât un aveu par écrit fur ce qu'ils feroient, ils mettroient en fa puiffance l'un & l'autre.

Il s'en défifte, & obtient plufieurs autres conditions avantageufes.

Le Baron de Rofni alla fur le champ donner avis au Roi, tant de la conclufion du Traité, que de l'offre des bourgeois de Reims. Ce Prince, après avoir fait quelques tours dans fon Cabinet fans répondre, dit en fouriant : „ Voilà „ ce que c'eft que la faveur d'un peuple volage „ & inconftant ; mais nous avons engagé notre „ parole, il faut la tenir". Il fit venir les Députés de Reims, leur fit beaucoup d'amitiés, les remercia de leur bonne volonté fans l'accepter, & leur accorda plufieurs demandes qu'ils lui firent.

Quand le Traité fut expofé dans le Confeil, plufieurs le defapprouvérent, & entre autres le Chancelier, qui avoit un peu de chagrin de le voir conclu fans lui, y aiant d'abord été employé. Il propofa fur-tout le grand inconvénient qu'il

1594. qu'il y avoit, à donner le Gouvernement de Provence à un Prince d'une Maison qui prétendoit avoir des droits sur ce pays ; que l'exemple du Duc de Mercœur, qui s'étoit voulu impatroniser de la Bretagne sur de parelles prétentions, en montroit la conséquence ; que la Provence étoit frontière des Etats du Duc de Savoie, avec qui le Duc de Guise pourroit prendre des liaisons très préjudiciables à l'Etat ; que si le Duc vouloit en prendre avec le Roi d'Espagne, les Ports de Marseille & de Toulon donneroient, quand il le voudroit, une entrée libre aux Espagnols ; & comme nonobstant ses remontrances, le Roi voulut que l'on passât outre, il fit sa protestation, & l'inséra dans les Patentes accordées au Duc de Guise pour ce Gouvernement, lorsqu'il y apposa le Sceau.

Plusieurs Places de Champagne rentrent par là dans l'obéissance du Roi.

Dès que le Traité fut ratifié, Reims, Saint Disier, Rocroi, Guise, Fismes, Joinville, Montcornet en Ardennes, & quelques autres Places dont le Duc étoit le maitre, furent remises sous l'obéissance du Roi : ce qui n'empêcha pas que sur les raisons de politique proposées par le Chancelier, le Baron de Rosni ne fût fort blâmé de plusieurs pour ce Traité ; de sorte qu'il se crut obligé de faire son apologie. Il la présenta au Roi, qui lui défendit de la faire paroître : mais elle a été insérée depuis dans les Mémoires de ce Seigneur.

Apologie du Baron de Rosni auteur de ce Traité.

Elle contenoit plusieurs raisons très solides. La prémière, qu'il étoit question d'un dédommagement pour la Charge de Grand-Maitre de la Maison du Roi, pour le Gouvernement de Champagne, & pour les Bénéfices du Cardinal de Guise. La seconde, qu'il falloit éloigner le Duc de la Lorraine, des Pays Bas, de la Picardie, & de la Bourgogne, d'où, supposé qu'il ne fût pas sincèrement réconcilié avec le Roi, il auroit pu être toujours appuyé par les Espagnols, & par le Duc de Mayenne. La troisième étoit la manière franche avec laquelle la

Du-

Ducheſſe Douairière & le Duc de Guiſe avoient jufques-là rejetté la nouvelle Union, qu'on leur avoit propoſée de faire avec les autres Princes de leur Maiſon, & qui répondoit au Roi de la réſolution où l'un & l'autre étoient de lui être fidèles. La quatrième, étoit l'envie & les juſtes motifs qu'il ſavoit que le Roi avoit, de retirer le Duc d'Epernon de Provence : & à cette occaſion il expoſoit la manière hautaine, & peu reſpectueuſe, dont ce Duc avoit toujours uſé à l'égard du Roi, ſes vues toujours ambitieuſes & intéreſſées, ſon peu de ſoumiſſion aux ordres qu'il recevoit de la Cour, la néceſſité qu'il y avoit de lui ôter le Gouvernement de Provence, pour le repos & la tranquillité du pays; la difficulté qu'il y auroit de le faire, ſi on ne lui oppoſoit un homme du rang & du caractère du Duc de Guiſe, qui ſecondé de Leſdiguières & d'Ornano, le contraindroit bientôt à abandonner la partie, & l'améneroit au point où il falloit le réduire, qui étoit de le mettre dans la dépendance où il devoit être de ſon maitre. 1594.

Le Roi demanda en riant à Roſni, où il en avoit tant appris ſur cette matière, & lui fit aſſez entendre qu'à cet égard & en tout le reſte, il étoit parfaitement entré dans ſes vues en cette affaire : & ainſi, malgré les murmures des Politiques, ou des envieux du Baron de Roſni, on s'en tint à ce qu'il avoit fait.

La Ligue ſe ſoutient encore en Bretagne.

Le voiſinage du Roi & de ſon Armée avoit beaucoup contribué à ramener les Villes de Picardie & de Champagne à leur devoir : mais il ne pouvoit être par-tout, & la Ligue, ailleurs preſque abattue, ſe ſoutenoit encore en Bretagne à la faveur des Eſpagnols, que le Duc de Mercœur y avoit introduits.

Cayet, T. 2.

Louiſe de Lorraine Reine Douairière de France, avoit pluſieurs fois inutilement ſollicité ce Duc qui étoit ſon frère, à faire ſon accommodement; car quoiqu'il ne s'accordât nullement avec le Duc de Mayenne, il paroiſſoit vouloir régler

1594. régler ses démarches sur les siennes : mais comme dans le commencement d'une guerre civile, le soulèvement d'une Province entraine souvent celui des autres, aussi quand une fois les peuples commencent à se reconnoitre, le bon exemple est suivi comme le mauvais.

Saint Malo ne laisse pas de se soumettre aussi.

La Ville de Saint Malo qui s'étoit déclarée pour la Ligue, mais sans vouloir recevoir de Gouverneur, étoit maitresse de son sort ; & aiant pris la résolution de reconnoitre le Roi comme son légitime Souverain, elle n'y trouva nul obstacle. Cette Place, à cause de son Port, de ses richesses, & de la valeur de ses habitans, ne fut pas une petite conquête. Lésonet Gouverneur de Concarneau, & Talhouet Gouverneur de Rhedon, après avoir représenté au Duc de Mercœur, que le Roi s'étant fait Catholique, rien ne pouvoit plus justifier leurs armes, abandonnérent la Ligue quelque tems après, & prirent l'Echarpe blanche.

Thuanus l. 121.

Aussi-bien que Morlaix.

Dans le même tems, le Maréchal d'Aumont Commandant en Bretagne pour le Roi, après avoir soumis Laval dans le Maine, vint se présenter devant Morlaix, qui lui ouvrit ses portes : mais le Sieur de Carné qui en étoit Gouverneur, se jetta dans le Château avec soixante Gentilshommes & cinq cens soldats, pour le défendre jusqu'à l'arrivée du secours que le Duc de Mercœur lui avoit promis. Ce secours arriva, composé de cinq mille Espagnols, sous les ordres de Dom Jean d'Aguilar, & des autres Troupes du Duc. Le Maréchal dans le même tems fut joint par le Général Noris, qui commandoit les Anglois envoyés au Roi par la Reine d'Angleterre. Ce renfort lui fit une Armée de six mille hommes, où étoient le Marquis de Coetquen, Liscouet, Nolac, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes du pays ; ce dernier commandoit l'infanterie. Le Maréchal se prépara au combat ; car il ne doutoit pas que les ennemis notablement plus forts que lui, ne lui livrassent

la

la bataille : mais le Général Espagnol ne jugea pas à propos de la hazarder ; ce qui fit que Carné, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses nécessaires pour se défendre, capitula & rendit le Château. 1594.

Et Quimper & Crodon après avoir soutenu un siége.

De là le Maréchal alla à Quimper, qui se rendit ; & après cette prise, il se disposa à assiéger Crodon, Place que les Espagnols fortifioient actuellement à l'entrée de la Baye de Brest. Elle fut défendue avec beaucoup de valeur par Thomas Praxeda Espagnol, qui soutint plusieurs assauts; il fut tué au dernier, & la Place fut emportée. Les assiégeans y perdirent beaucoup de monde, & entre autres Liscouet, Romegat brave Gentilhomme de Xaintonge, & Forbisket Anglois, qui commandoit la Flotte sur laquelle les Troupes d'Angleterre avoient passé en Bretagne.

Générosité d'un soldat Anglois dans la prise de cette dernière Place.

Dans le dernier assaut, un soldat Anglois fit une action de générosité, qui méritoit que son nom fût marqué dans l'Histoire. Il y avoit ordre, sous peine de la vie, de ne faire quartier à aucun Espagnol. Cet Anglois en sauva un, & fut déféré pour ce sujet au Maréchal d'Aumont qui le fit venir devant lui, pour le condamner dans le Conseil de guerre. Il avoua le fait, & ajouta qu'il étoit prêt de souffrir la mort, pourvu qu'on accordât la vie à l'Espagnol. Le Maréchal surpris lui demanda, quel si grand intérêt il prenoit à la conservation de cet homme. „ C'est, (dit - il,) Monsieur, qu'en pareille „ rencontre il m'a sauvé une fois la vie à moi„ même, & la reconnoissance m'oblige à la lui „ sauver aux dépens de la mienne." Le Maréchal, charmé de son bon cœur, accorda la vie à l'un & à l'autre, fit leur éloge, & admira la Providence, qui ménage ainsi les occasions de récompenser la vertu. Ce Général prit encore quelques autres Places; la mesintelligence qui étoit entre le Duc de Mercœur & Dom Jean d'Aguilar, lui facilitant ses conquêtes. Il mit ensuite

suite ses Troupes en quartier de rafraichissement.

1594. *Le Duc de Nemours se sauve du Château de Pierre-Encise.*

Durant ce tems-là le Duc de Nemours se sauva du Château de Pierre-Encise, & son évasion ralluma pour quelque tems la guerre dans le Lyonnois. Ce Prince avoit contrefait le malade, & un jour aiant fait mettre son Valet de chambre dans son lit, il prit ses habits, lui fit couper les cheveux, & s'en fit une perruque, il s'attacha au menton une barbe semblable à celle de ce Valet, qui n'avoit point fait couper la sienne depuis la prison de son maitre; & portant le soir un bassin qu'il fit semblant d'aller vuider dans le fossé, passa les sentinelles qui ne se défioient de rien de pareil, gagna un trou qui avoit été fait à la muraille, & descendit avec une corde. Il fut reçu par Albigni qui l'attendoit avec des chevaux frais, & se sauva à Vienne en Dauphiné.

Rassemble des Troupes & fait quelques expéditions.

Il y rassembla quelques Troupes, auxquelles se joignirent trois mille Suisses, que lui envoya le Duc de Savoie, & s'étant mis en campagne avec du canon, il prit Feurs en Forès, Saint Germain, Saint Bonnet, Montbrison, & quelques autres petites Places: mais le Connétable de Montmorenci & Lesdiguières aiant envoyé des Troupes de ce côté-là, il mit fin à ses conquêtes & quitta la campagne.

Etat de la Ligue en Provence. La Ville d'Aix se soumet. Bouche, Hist. de Provence, l. 10.

Les mouvemens de Provence furent plus considérables. Dès le commencement de cette année la Ville d'Aix cria *Vive le Roi*, & envoya les Députés à la Cour, pour demander la conservation de ses Privilèges. Génebrard Archevêque de la Ville si fameux par sa grande érudition, & Ligueur des plus opiniâtres, s'opposa fortement à cette résolution. Il monta en Chaire le jour des Rois pour l'empêcher: le fruit du Sermon fut une dangereuse sédition; mais elle fut réprimée. L'Archevêque cinq jours après sortit de la Ville, & se retira à Marseille.

Le Roi fut redevable de cette prompte réduction

duction de la Ville d'Aix à la haine du Comte de Carces & des Provençaux contre le Duc d'Epernon, à qui elle fut annoncée par le bruit de la mousquetterie, du canon & des cloches, & par les acclamations du peuple. Il en fut très chagrin, parce qu'elle lui ôtoit le moyen de se venger de cette Ville, & tout prétexte de continuer ses hostilités contre les bourgeois. Il fit toutefois semblant d'en être fort satisfait. Il en envoya faire compliment au Parlement, & au Comte de Carces, & celui qui le fit, leur dit de sa part, que la guerre étoit finie, & qu'ils pouvoient lui députer quelques personnes, pour traiter avec lui des moyens de rétablir entièrement la tranquillité dans la Provence. 1594.

A cela il fut répondu, qu'il ne tiendroit qu'à Monsieur le Duc d'Epernon de rendre la paix aux peuples, en leur ôtant l'unique sujet de crainte & de mécontentement qu'ils pouvoient avoir, qui étoient les Citadelles qu'il avoit fait bâtir en divers lieux, & en particulier le Fort ou Citadelle de Sainte Eutrope, que les habitans d'Aix ne pouvoient voir sans frayeur à une portée de mousquet de leur Ville, & qu'ils regardoient comme un joug, & un moyen d'opprimer leur liberté; que pour le reste, ils traiteroient avec le Roi même, & qu'ils attendroient ses ordres.

Sur cette réponse le Duc d'Epernon prétendit que la Ville d'Aix persévéroit dans sa révolte, puisqu'elle ne vouloit pas se soumettre à la volonté de celui qui étoit revêtu de l'autorité du Roi, & il continua les hostilités. Le canon du Fort de Sainte Eutrope recommença à tirer contre la Ville. Il alla attaquer Aiguilles, & la garnison s'étant rendue à discrétion, il en fit sabrer plusieurs, & pendre quelques autres. Saint Canat, Lambesc, Marignane, Saint Maximin, Tretz & Rioms appréhendant un pareil traitement, lui ouvrirent leurs portes; après quoi il revint au Fort de Sainte Eutrope, où il y eut une

1594. une grosse escarmouche le dix-neuvième de Février entre la garnison du Fort & les bourgeois de la Ville, & plusieurs y furent tués ou blessés de part & d'autre.

Troubles en cette Province. Ainsi la Provence fut plus troublée que jamais, plusieurs Villes, & entre autres Marseille & Arles tenant encore pour la Ligue, quoique celle ci gardât une espèce de neutralité. Le reste des Places prétendoit tenir pour le Roi, les unes parce qu'elles étoient dans le parti du Gouverneur-Général, qui avoit en main l'autorité Royale, & les autres étant contre, suivant, disoient-elles, les intentions du Roi.

Etats assemblés par les deux partis. Le Comte de Carces & le Duc assemblérent chacun de leur côté les Etats de la Province, où des levées de Troupes furent résolues. Sur ces entrefaites le Sieur de la Fin arriva à Aix le quatrième d'Avril.

J'ai dit que ce Gentilhomme avoit été envoyé par le Roi, tant pour négocier la réduction de Lyon, que pour traiter avec le Connétable, & l'engager à pacifier les troubles de Provence. Il avoit déja eu quelques conférences sur ce sujet avec ce Seigneur & avec le Duc d'Epernon, sans avoir pu rien conclure, n'aiant osé s'ouvrir au Connétable sur les secrettes intentions du Roi, d'ôter le commandement de Provence au Duc qui étoit parent du Connétable, & fort lié d'amitié avec lui.

La Fin publioit en Provence, que son unique commission étoit de réunir les esprits & de pacifier les différends ; mais en effet c'étoit pour fomenter l'animosité de la Noblesse Provençale contre le Duc, & seconder Lesdiguières & Ornano quand ils viendroient en Provence au secours de cette Noblesse. Il avoit concerté la chose avec ces deux Généraux, sous ombre de les accommoder sur quelques contestations survenues entre eux.

Histoire de Lesf- Lesdiguières sollicité par les Etats tenus à Aix, où présida le Comte de Carces, ne fut pas longtems

tems sans paroître sur la frontière, avec cinq à six cens chevaux & quinze cens arquebusiers, pour se joindre aux Troupes du Comte de Car ces, au cas que le Duc ne se conformât pas à une Déclaration qu'il lui envoya, datée du huitième de Mars. Par cette Déclaration il lui faisoit savoir, qu'il alloit entrer en Provence avec des Troupes, & le prioit de n'en prendre aucun ombrage, puisque c'étoit par ordre du Roi, dont il le croyoit très fidèle serviteur. Il l'assuroit que ces Troupes seroient à ses ordres, dès qu'il s'agiroit du service de Sa Majesté, dont la volonté étoit qu'il se fît une suspension d'armes; que la Noblesse & le Parlement d'Aix étoient prêts de l'accepter, pourvu qu'il retirât ses Troupes des Maisons, des Châteaux & des Villes dont il s'étoit saisi depuis que la Ville d'Aix étoit rentrée en l'obéissance du Roi, & qu'il fît aussi raser le Fort de Sainte Eutrope, qui n'étoit plus nécessaire après la soumission des habitans d'Aix; que rien toutefois ne s'exécuteroit avant les ordres de Monsieur le Connétable, à qui il lui étoit ordonné de rendre toute obéissance.

1594. diguières, l. 5. c. 4.

Cette Déclaration choqua beaucoup le Duc d'Epernon, qui n'en tint aucun compte, & commença à rassembler ses Troupes. Lesdiguières s'avança avec les siennes jusqu'à Pertuis, & aiant eu avis que le Duc venoit à lui, se hâta de passer la Durance. Il traversa cette rivière le vingt-septième d'Avril dans le territoire d'Ourgon, & vint se poster entre ce Bourg & Senas, en un endroit fort avantageux & naturellement retranché.

Rencontre entre les Troupes du Duc d'Epernon & celles du Roi.

Le Duc, à la tête d'une Armée de dix mille hommes de pié & de douze cens chevaux, parut aussi-tôt après à la vue de ce camp. On fut quelques jours à se regarder, Lesdiguières beaucoup plus foible que le Duc, ne voulant pas perdre l'avantage de son terrein, & le Duc n'osant entreprendre de l'y forcer. On envoyoit seu-

1594. seulement de part & d'autre quelques Partis en campagne. Un de ces Partis de trente chevaux, à la tête duquel étoient les Sieurs de Morges neveu de Lesdiguières, Besaudun Maréchal de Camp, & Meirargues, tomba dans une embuscade de cent Maitres, qui le chargea & le défit. Besaudun y fut pris, & le Duc d'Epernon le fit inhumainement massacrer en sa présence, parce que ce Gentilhomme non content d'avoir pris le parti contraire, parloit souvent fort mal de lui, qu'il avoit fait courir des libelles injurieux à sa réputation, & que le feu Sieur d'Ampus frère de Besaudun avoit autrefois fait tuer de sang froid d'Estampes Gentilhomme Gascon, parent du Duc.

Bouche, l. 10. C'est-là tout ce qui se passa en cette rencontre, dont quelques-uns de nos Historiens ont parlé comme d'une bataille; mais l'Historien de Provence qui me paroît homme fort exact & fort instruit, & l'Auteur de l'Histoire de Lesdiguières, s'accordant à fort peu près sur les circonstances de ce fait, & en particulier sur le petit nombre des combattans, disent l'un & l'autre que ce n'étoient que deux Partis, qui se rencontrérent dans la campagne.

Ce qui les empêcha d'en venir à une bataille. La chose n'en feroit pas demeurée là, tant à cause du voisinage des deux Armées, qu'à cause de l'envie que les deux Chefs avoient de s'éprouver l'un contre l'autre, si le Sieur de la Fin ne fût venu peu de jours après leur ordonner de la part du Roi, de mettre les armes bas, & si le Connétable n'avoit trouvé un milieu sur l'article principal, qui concernoit le Fort de Sainte Eutrope. Il fut arrêté que les Troupes du Duc d'Epernon en fortiroient, & qu'en attendant d'autres ordres du Roi, la garde en feroit confiée au Sieur de la Fin, comme à une personne neutre. La chose fut exécutée, & la trêve publiée le prémier jour de Mai, pendant laquelle le Duc d'Epernon entra dans Aix. On ne l'y regarda pas de fort bon œil, & il fut fort cho-

Trève conclue avec le Duc.

qué

qué de la défiance que l'on parut y avoir de lui, par les précautions qu'on y prit.

1594.

Au contraire Lesdiguières y fut reçu deux jours après avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de joie. Ce qui mortifia le plus le Duc, fut que le Roi suspendit pour tout ce même mois, ses fonctions de Commandant de Provence. Cependant le Parlement qui résidoit à Manosque, retourna à Aix par un nouvel ordre de la Cour, & tous les membres s'étant réunis se trouvérent parfaitement d'accord, pour secouer la domination du Duc d'Epernon.

Au commencement de Juillet, le Sieur de la Fin avec deux Conseillers du Parlement & un de la Chambre des Comptes fut député vers le Connétable qui étoit toujours en Languedoc, pour le supplier de donner l'ordre de raser le Fort de Sainte Eutrope. La Fin lui fit assez entendre que c'étoit l'intention du Roi, & les autres l'en conjurérent au nom du Parlement & de la Ville, l'assurant que rien ne contribueroit plus à rendre la tranquillité à la Provence, & à attacher les Provençaux au service de Sa Majesté.

Le Connétable, toujours favorable au Duc d'Epernon, ne donna que des réponses générales, & fit seulement espérer aux Députés, que l'on satisferoit avec le tems les habitans de la Ville d'Aix : ce qui aiant été rapporté à Lesdiguières qui avoit des ordres secrets de la Cour sur cet article, il résolut de ne pas différer plus longtems à les exécuter.

Ce Seigneur homme prévoyant, & qui prenoit toujours ses mesures de longue main, tira le fruit d'un artifice qu'il avoit préparé dès le tems qu'on fit le Traité, par lequel le Fort de Sainte Eutrope avoit été mis comme en séquestre entre les mains du Sieur de la Fin. Un des articles portoit, que les cinq cens hommes que l'on devoit mettre en garnison dans le Fort, seroient tirés du Comtat comme d'un pays neutre. Lesdiguières appella alors un de ses Officiers nommé

1594. mé Sablières, en qui il se fioit beaucoup, & qui de concert avec lui se retira de son Armée, sous prétexte d'un mécontentement, fit déserter la plus grande partie de son Régiment vers le Comtat, & alla ensuite offrir son service au Sieur de la Fin, en lui promettant de faire promptement la levée des soldats dont il vouloit composer la garnison du Fort de Sainte Eutrope. La Fin accepta son offre. La levée en fut faite en peu de jours, presque toute composée des soldats déserteurs, & Sablières entra dans le Fort: mais la Fin mit au-dessus de lui le Capitaine Jean, auquel il lui ordonna d'obéir.

Il la rompt par des hostilités. Les choses étant ainsi disposées, Lesdiguières fit mettre en prison à Montelimar un Capitaine des Troupes du Duc d'Epernon nommé Garontre, par représailles pour Saint Bonnet Capitaine de ses gardes, que le Duc avoit arrêté prisonnier, nonobstant un passeport qu'il lui avoit donné lui-même. Le Duc, pour se venger de la prise de son Officier, fit quelques hostilités; & c'étoit ce que prétendoit Lesdiguières, pour pouvoir imputer au Duc la rupture de la trève.

Histoire de Lesdiguières, l. 5. c. 5. Le huitième de Juillet Lesdiguières & le Comte de Carces s'étant trouvés à Aix, firent une partie de chasse, & au retour Lesdiguères s'étant approché du Fort, envoya prier le Capitaine Jean qui y commandoit, de lui venir parler. Il lui déclara qu'il avoit ordre de faire raser le Fort, & lui commanda de la part du Roi de le lui remettre. Le Capitaine s'excusant sur ce que Monsieur de la Fin le lui avoit confié, & qu'il ne pouvoit s'en dessaisir sans un commandement exprès de sa part, Lesdiguières lui répondit, que le Roi étoit maitre dans son Royaume, & s'avança sur le champ vers la porte, où il trouva Sablières qui la lui livra.

Lorsque Lesdiguières sortit pour aller à la chasse, il avoit donné ordre au Baron de la Crose prémier Consul de la Ville d'Aix, de mettre la milice

milice de la Ville sous les armes, sans qu'il lui en eût dit la raison. Dès qu'il fut maître du Fort, il y fit entrer cette milice, & en même tems commanda aux bourgeois de fournir des pionniers, pour en faire la démolition. Jamais commandement ne fut exécuté avec plus de joie & de promptitude. Toutes sortes de gens mirent la main à l'œuvre, & au bout de vingt-quatre heures il n'y resta pas pierre sur pierre. 1594.

Fréjus & quelques autres Villes chassent les garnisons qu'il y avoit mises.

A cette nouvelle Fréjus & quelques autres Villes chassérent les garnisons du Duc. Lesdiguières laissa le commandement des Troupes au Comte de Carces, & après avoir fait renouveller le serment de fidelité aux bourgeois d'Aix & des autres Villes qui venoient de se soumettre, il retourna en Dauphiné avec la cavalerie qu'il avoit amenée. Le Connétable fut si irrité de cette entreprise, que le Sieur de la Fin s'étant alors trouvé à Péfénas, il le fit mettre en prison, persuadé qu'il avoit été du complot : & il y a en effet beaucoup d'apparence, qu'aiant eu le secret pour la négociation avec la Noblesse de Provence & la Ville d'Aix, il s'entendoit aussi avec Lesdiguières. Le Connétable s'appaisa à son égard, & il fut mis peu de tems après en liberté par ordre du Roi.

La prise du Fort Sainte Eutrope mit le Duc d'Epernon au desespoir: il fut encore plus outré de voir que le Roi continuant de suspendre le Commandement qu'il lui avoit donné en Provence, envoya le Duc de Damville frère du Connétable, pour présider aux Etats qui devoient se tenir à Aix au mois de Septembre : mais avant ce tems-là, le Connétable fit une Assemblée à Beaucaire, où les Députés du Parlement d'Aix, & le Duc d'Epernon assistérent avec plusieurs personnes de qualité des deux partis.

Nouvelle trève aussi mal observée

Le Connétable entreprit inutilement de les accommoder, & on convint seulement d'une nouvelle trève pour trois mois, en attendant qu'on eût

1594. que la précédente. eût su plus distinctement la volonté du Roi. Cette trève fut très mal observée, chacun de son côté tâchant de surprendre des Places, & tendant continuellement des embuches à ses ennemis. Vers la fin de cette année, arriva la nouvelle du Traité du Duc de Guise avec le Roi, par lequel on lui donnoit le Gouvernement de Provence. Ce fut un nouveau coup de foudre pour le Duc d'Epernon, mais qui ne finit pas les troubles de cette Province.

Le Duc de Savoie profite de ces troubles, & assiége Briqueras.

Cependant le Duc de Savoie ne manqua pas de profiter de ces troubles & de l'éloignement de Lesdiguières, pour attaquer les Places où ce Général s'étoit établi en Piémont. Il vint avec des Troupes d'Espagne assiéger Briqueras avec huit mille hommes de pié & quinze cens chevaux, & pouvoit être encore renforcé par quatre mille Lansquenets, qui étoient dans le Milanès en quartier de rafraichissement sous les ordres du Colonel Lodron. La basse Ville fut emportée d'assaut le prémier d'Octobre. Il y eut bien du sang répandu de part & d'autre en cette occasion : mais la plus grande perte fut du côté des assaillans.

Cayet, T. 2. Histoire de Lesdiguières, l. 5. c. 6.

Espinouse & Maseran qui défendoient la Place, se retranchérent dans la haute Ville, sur l'avis qu'ils eurent que Lesdiguières venoit à leur secours. Il s'étoit effectivement avancé avec cinq mille hommes de pié & mille chevaux, résolu de donner bataille au Duc de Savoie, s'il venoit au-devant de lui : mais ce Prince demeura dans ses retranchemens qu'il avoit rendu inaccessibles, & que Lesdiguières jugea tels. Il fit en-vain diversion en attaquant quelques postes qu'il prit, sans que le Duc changeât de résolution. Enfin la Place étant ouverte en cinq endroits, par où l'on pouvoit monter à cheval, les Commandans, à qui il ne restoit plus que deux cens hommes en état de combattre, capitulérent après sept semaines de siège. Ils obtinrent les conditions les plus honorables, & entre

entre autres, que le Duc payeroit le prix des canons & des munitions qu'ils laisseroient dans la Place; à quoi il s'obligea par un Ecrit particulier. 1594.

Lesdiguières voyant la perte de cette Place inévitable, pensa à s'assurer un passage dans le Piémont pour la communication avec Cahours, & pour cet effet il attaqua & prit un Fort que le Duc de Savoie avoit fait élever sur un côteau proche de Pignerol. Après cette expédition, il mit ses Troupes en quartier d'Hiver, parce que le Duc de Savoie y avoit aussi mis les siennes. Il fit un voyage à Digne, pour appaiser un différend survenu entre le Gouverneur & les habitans. A son retour il fit passer, malgré des difficultés qui paroissoient insurmontables, un très grand convoi à Cahours; & puis lorsque le Duc de Savoie y pensoit le moins, d'autant que les montagnes étoient toutes couvertes de neiges, il investit Exiles le prémier de Janvier, & en forma le siège, dont je parlerai sous l'année suivante.

La Place étant prise, Lesdiguières ne laisse pas de s'assurer une autre communication avec Cahours.

Cependant le Duc de Mayenne se trouvoit dans d'étranges embarras, & sans doute il n'étoit pas à se repentir de n'avoir point conclu sa paix avec le Roi dans un tems où il l'auroit fait acheter bien cher à ce Prince, & à des conditions qu'il ne pouvoit plus en espérer. Les Ministres Espagnols de leur côté desespérés du mauvais succès de leurs intrigues, le chargeoient auprès du Roi d'Espagne, & le rendoient responsable de tous les malheurs qui étoient arrivés.

Embarras où étoit durant ce tems-là le Duc de Mayenne.

Le Duc de Féria écrivit sur ce sujet à la Cour d'Espagne une lettre * qui fut interceptée, dont le précis étoit que le Duc de Mayenne avoit fait tout ce qu'il falloit faire pour perdre la Religion en France, sous prétexte de la défendre: qu'il avoit

On le rend suspect aux Espagnols.

* Rapportée par Cayet, Tom. I.

1594. avoit eu toujours de ſecrettes intelligences avec le Roi de Navarre ; qu'il n'avoit ceſſé de ſoutenir le parti des Politiques, juſqu'à répandre le ſang des plus zélés Catholiques ; (il entendoit par cet article la juſtice que le Duc avoit faite des plus furieux des Seize, en les faiſant pendre pour l'attentat commis contre le Préſident Briſſon;) qu'il avoit laiſſé échapper en diverſes rencontres le Roi de Navarre, le pouvant ruïner; qu'il avoit laiſſé prendre Dreux, afin d'intimider les Etats aſſemblés à Paris, & les obliger à conſentir à la trève ; qu'il avoit fait livrer les principales Villes du parti de la Ligue au Roi de Navarre ; qu'il étoit cauſe que les Sieurs de la Châtre & de Villars avoient embraſſé le parti de ce Prince ; qu'il avoit prévu la priſe des Villes de Meaux, de Paris, de Lyon, d'Amiens & de Beauvais, & y avoit conſenti ; qu'il s'étoit aſſuré une retraite dans ſon Gouvernement de Bourgogne, où il devoit ſe retirer bientôt ; & que dès qu'il y auroit amaſſé beaucoup d'argent, il y feroit publier la paix qu'il avoit conclue depuis longtems ; qu'il n'avoit jamais penſé qu'à ſes intérêts particuliers; qu'il étoit haï & mépriſé de tout le monde ; qu'il étoit ſans pouvoir & ſans autorité ; qu'il s'en falloit défaire, l'arrêter priſonnier, & le contraindre à mettre Soiſſons entre les mains des Eſpagnols.

Il ſe défend par une Apologie. Cette lettre aiant été ſurpriſe & portée au Roi, il la fit mettre entre les mains du Duc de Mayenne, qui en fut cruellement offenſé. Il écrivit une longue Apologie qu'il adreſſa au Roi d'Eſpagne, où il réfutoit de point en point les accuſations contenues dans la lettre, & lui demandoit la permiſſion de prouver ſon innocence les armes à la main, & de ſe battre contre le Duc de Féria, nonobſtant l'inégalité qu'il y avoit entre eux pour le rang & pour la naiſſance.

Le Duc de Féria ſuivant ce qu'il avoit écrit en Eſpagne, & Diègo d'Ibarra, preſſoient effectivement

tivement l'Archiduc de faire arrêter le Duc de Mayenne, qui étoit allé à Bruxelles, pour conférer avec ce Prince sur les moyens d'empêcher la ruïne entière de la Ligue. L'Archiduc, ou par générosité, ou parce qu'il ne vouloit pas faire un coup de si grand éclat, sans en avoir des ordres exprès de la Cour d'Espagne, ne se rendit point aux instances de ces deux Ministres, & laissa aller le Duc de Mayenne. 1594.

Et vient en Bourgogne pour maintenir cette Province dans son parti.

Ce Duc vint en diligence en Bourgogne pressé par le Président Janin, qui lui manda que sa présence y étoit nécessaire, & que s'il différoit plus longtems à s'y rendre, il couroit risque de perdre tout ce qu'il avoit de Places dans cette Province, comme il y avoit déja perdu Avalon, Mâcon & Auxerre.

Cayet, T. 3.

En effet le Sieur Jaques Verne Maire de Dijon, qui avoit été continué dans cette Charge pendant six ans, parce qu'il avoit toujours paru très zélé Ligueur, traitoit alors avec le Roi, pour lui livrer cette Capitale du Duché de Bourgogne: mais ses pratiques furent découvertes, & le Duc de Mayenne donna ordre de l'arrêter & de lui faire son procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & l'Arrêt fut exécuté deux jours avant que ce Duc arrivât à Dijon, où il entra au commencement de Novembre.

Divers desseins qu'on lui imputa.

Durant le séjour qu'il y fit, il courut des bruits bien différens sur les desseins qu'il méditoit. Les uns ont écrit qu'il commença en ce tems-là à traiter sérieusement avec le Roi, & que la plus importante condition qu'il demanda, étoit de conserver son Gouvernement de Bourgogne, où il prétendoit desormais vivre comme un particulier, sans se mêler davantage des affaires publiques, & qu'il offrit au Roi de lui mettre son fils ainé entre les mains comme un ôtage de sa fidelité: mais que cet article lui fut absolument refusé.

Mémoires de

D'autres ont dit que son dessein étoit d'obtenir du Roi d'Espagne qui avoit d'anciennes prétentions

tentions sur le Duché de Bourgogne, qu'on érigeât pour lui ce Duché en Royaume sous la protection de Sa Majesté Catholique, & de s'y cantonner avec toutes ses forces qu'il y rassembleroit; que comme cette Province est voisine de la Lorraine, & de la Franche-Comté, il espéroit s'y soutenir à la faveur non seulement des forces d'Espagne, mais encore de celles qu'il recevroit d'Allemagne & de Savoie, & des diversions qu'il feroit en Picardie, par le moyen des Villes de Soissons, de Ham & de la Fère, qu'il tenoit encore de ce côté-là. Quoi qu'il en soit de ce projet, sur quoi on ne peut rien dire de certain, le Roi envoya le Maréchal de Biron en Bourgogne, où il poussa vivement le Duc de Mayenne l'année suivante.

1594. Sulli, T. 1. c. 55.

Ce Duc avoit toujours pour prétexte de sa conduite & de son irrésolution, que le Pape n'avoit pas encore voulu reconnoitre le Roi, & qu'il lui refusoit l'absolution. Il faisoit extrêmement valoir sur ce point la manière dont on en avoit usé à Rome à l'égard du Duc de Nevers, qui en étoit sorti sans avoir pu rien obtenir.

Il est mécontent de la Cour de Rome. Cayet, T. 3.

Le Duc de Nevers à son retour avoit rencontré le quinzième de Janvier sur la route de Florence, le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Sénecai, qui alloient à Rome de la part du Duc de Mayenne & de la Ligue; & sans se dire mot les deux troupes avoient passé l'une d'un côté du chemin, & l'autre de l'autre. Le Cardinal de Joyeuse, dès qu'il fut arrivé à Rome, avoit eu audience du Pape le vingt-quatrième du même mois, & lui avoit demandé des secours d'hommes & d'argent pour ceux de l'Union Catholique: mais il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il ne pouvoit rien résoudre sans en avoir communiqué avec le Roi d'Espagne; & que pour ce qui étoit de l'argent en particulier, il ne falloit plus lui parler d'en donner, étant obligé à de grandes dépenses, pour aider les Chrétiens de Hongrie contre le Turc.

Cette

Cette réponse chagrina fort le Duc de Mayenne, qui néanmoins ne desespéra pas d'obtenir quelque chose du Pape par le crédit des Espagnols ; les croyant maitres du terrein à la Cour de Rome depuis le départ du Duc de Nevers, parce qu'il n'y paroissoit plus personne qui pût agir pour le Roi : mais il se trompoit beaucoup; car d'Ossat qui ne lui étoit point suspect, à cause qu'il avoit en cette Cour la qualité d'Agent de la Reine Douairière, & qu'il n'avoit paru avoir aucun commerce avec le Duc de Nevers, continuoit d'y agir très efficacement pour le Roi. Le Pape qui dans le fond étoit très bien intentionné pour la France, parce qu'il voyoit la décadence de la Ligue, se servit secrettement de lui dans la suite, pour ménager la réconciliation; & le Roi par le même canal traita depuis avec le Pape & avec le Cardinal Aldobrandin son neveu, aussi-bien que par l'entremise de Ferdinand Grand-Duc de Toscane, qui avoit le secret.

1594.

Diverses Lettres de d'Ossat de l'année 1594. 1595.

Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, qui obtint enfin la permission de venir à Rome, avoit si bien instruit le Pape de ce qui se passoit en France, qu'il lui avoit fait agréer que le Roi lui envoyât Monsieur du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux ; & le Pape lui avoit promis d'écouter favorablement ce Prélat. Le Cardinal étant retourné en France, apprit cette bonne nouvelle au Roi, qui ordonna à d'Ossat d'en remercier le Pape de sa part, & de prendre cette occasion de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans les mystères de la Cour Romaine sur son sujet. Le Pape confirma à d'Ossat ce qu'il avoit dit au Cardinal ; & dans les audiences qui lui furent données sur cet article, & dans celles qu'il eut du Cardinal Aldobrandin, non seulement il connut que le Pape vouloit se réconcilier avec le Roi, mais encore qu'il avoit pour cela de l'empressement. Il entrevit même par plusieurs choses qui lui revinrent de divers en-

Qui devient plus favorable au Roi.

 droits,

1594. droits, qu'on appréhendoit d'y trouver des difficultés du côté du Roi & du Royaume, & qu'on avoit de l'inquiétude fur ce que l'Evêque d'Evreux ne s'étoit pas encore mis en chemin.

Il donna avis de tout au Roi, & lui marqua la manière dont il jugeoit qu'il s'y falloit prendre, pour ne point faire de fauffes démarches dans cette importante affaire. Il le raffura fur le voyage d'Efpagne de Jean-François Aldobrandin frère du Cardinal, qui, autant qu'il l'avoit pu découvrir, (& fes conjectures fe trouvérent véritables) n'y étoit envoyé que pour faire agréer au Roi d'Efpagne qu'on accordât l'abfolution du Roi, fur ce que non feulement les Princes & les Seigneurs de France, mais encore plufieurs Puiffances de l'Europe la follicitoient fortement.

Conditions auxquelles l'Efpagne confentoit de faire la paix avec la France.

Ce Seigneur étoit encore chargé de traiter avec le Roi d'Efpagne des conditions auxquelles il voudroit faire la paix ou une trève avec la France, afin qu'on les propofât au Roi, & qu'on l'engageât à les paffer, avant que de lui donner l'abfolution; mais d'Offat crut devoir prévenir le Cardinal neveu fur ce point; & dans une longue conférence qu'il eut avec lui, il lui fit comprendre qu'il ne convenoit nullement de faire un pareil marché pour une abfolution; que l'abfolution étoit une chofe purement fpirituelle, pour laquelle le Roi fe foumettroit volontiers au Pape; mais que la paix & la trève étoient des chofes temporelles, dont il prétendroit être le maitre. On entra fort avant en matière dans cette conférence, & le Cardinal dit à d'Offat, que le Pape exigeroit du Roi trois autres conditions qui ne regardoient point purement le temporel; favoir le rétabliffement de la Religion Catholique dans le Béarn, la publication du Concile de Trente en France, & de retirer le Prince de Condé des mains des Huguenots, pour le faire élever dans la Religion Catholique, ce jeune Prince, qui n'étoit alors âgé que de fix à fept ans,

ans, étant l'héritier présomptif de la Couronne, au cas que le Roi n'eût point d'enfans. 1594.

D'Ossat représenta aussi au Cardinal, que bien que le Roi fût très disposé à satisfaire le Pape sur ces trois articles, il se trouveroit beaucoup de difficultés dans l'exécution; qu'il falloit attendre du tems & des conjonctures les moyens d'y réussir, sans rejetter le Royaume dans le trouble; & que si on exigeoit du Roi qu'il accomplît ces conditions avant son absolution, ce seroit peut-être l'éloigner beaucoup, & lui ôter les avantages qu'elle lui procureroit, si on la lui donnoit au-plutôt.

Difficultés dans l'exécution.

Il ajouta, qu'il ne falloit pas encore s'attendre que le Roi accordât une autre chose qu'on sembloit vouloir exiger de lui, savoir qu'il renonçât à l'alliance d'Angleterre & des Etats de Hollande, & qu'il fît la guerre aux Hérétiques. Il dit pour ce second article, que le Roi employeroit tout son pouvoir & toute sa prudence, à ramener les Huguenots à la véritable Religion; mais qu'il ne convenoit nullement à la tranquillité de son Etat, de leur faire la guerre; & pour l'autre, qu'il avoit trouvé en succédant à la Couronne, les alliances faites avec l'Angleterre & les Etats; qu'il avoit de bonnes & de justes raisons de les entretenir; que le Roi d'Espagne qui vouloit passer pour si grand Catholique, avoit souvent recherché lui-même l'alliance avec la Reine d'Angleterre, & qu'il avoit eu longtems un Ambassadeur auprès de cette Princesse.

La manière dont le Cardinal neveu répondit à toutes ces remontrances, confirma d'Ossat dans la pensée qu'il avoit, que la Cour de Rome souhaitoit fort sa réconciliation avec le Roi: car à l'égard de la guerre contre les Hérétiques, & des alliances avec l'Angleterre & les Etats de Hollande, de la publication du Concile de Trente, & de l'éducation du Prince de Condé, le Cardinal dit qu'on ne prétendoit point exiger du Roi des choses impossibles; & que touchant la

1594. paix ou la trève avec le Roi d'Espagne, le Pape se contenteroit de la voie d'exhortation, sans en venir à la contrainte. C'étoit-là l'état où les affaires du Roi étoient à Rome sur la fin de cette année 1594, & jusqu'où l'habileté du négociateur les avoit amenées.

Les Seigneurs Huguenots en détournent le Roi. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 54.

Mais pour ce qui est de la paix avec le Roi d'Espagne, les choses prenoient dès-lors un train tout contraire aux intentions du Pape. Plusieurs Seigneurs, sur-tout les Huguenots, & entre autres le Duc de Bouillon, pressoient fort le Roi de porter la guerre aux Pays-Bas, & de la déclarer dans les formes aux Espagnols : car quoique ceux-ci la fissent ouvertement au Roi, ce Prince néanmoins s'étoit tenu jusques-là sur la défensive, & le commerce s'entretenoit entre les Marchands François & ceux des Pays-Bas Sujets du Roi d'Espagne ; mais sur la fin de cette année le Duc de Bouillon envoya des Partis dans le Luxembourg, & se saisit de quelques petites Villes. On fit sur Saint Omer une entreprise qui manqua, aussi-bien que celle que les Espagnols firent sur Montreuil en Picardie.

Le motif des Seigneurs Huguenots pour détourner le Roi de la paix avec l'Espagne, étoit l'appréhension qu'ils avoient que si elle étoit une fois bien établie, il ne se fît une Ligue entre les deux Rois & avec le Pape & les autres Princes Catholiques, pour détruire la Religion Prétendue Réformée en France ; & le Duc de Bouillon, dans une Conférence qu'il eut à Sedan avec le Baron de Rosni, ne lui dissimula point, que c'étoit-là une des raisons qui lui faisoient conseiller au Roi de ne point traiter avec le Roi d'Espagne.

Ils tiennent une assemblée générale sans sa permission.

Ce fut aussi dans cette crainte, quoique très mal fondée, que les Huguenots s'assemblérent à Sainte-Foi sur la Dordogne, & que sans consulter le Roi, ni lui en demander la permission, ils ordonnérent dans cette Assemblée, qu'il s'en feroit tous les ans une générale, pour délibérer entre

entre eux de leurs affaires: „ Qu'il seroit établi „ un Conseil politique dans chaque Province; „ que ces Conseils pourroient faire arrêter & saisir les deniers Royaux, pour les employer au „ payement de leurs garnisons, & qu'ils établiroient des subsides & des péages dans les lieux „ où il n'y auroit point d'Election.

1594. Soulier Hist. de l'Edit de Nantes, l. 7.

Après un coup si audacieux ils envoyérent des Députés au Roi de la part de leur Assemblée, pour lui faire les mêmes demandes qu'ils lui avoient faites à Mantes, & auxquelles il fit les mêmes réponses. Elles furent suivies d'une Déclaration du 15 de Novembre, portant confirmation de l'Edit de Poitiers, & des Conférences de Flex & de Nérac, avec une abolition générale pour tous les actes d'hostilité que les Huguenots avoient faits jusqu'alors.

Déclaration en leur faveur.

Cette Déclaration fut publiée au Parlement de Paris le sixiéme du mois de Février suivant; les autres Cours refusérent de la vérifier, & elle demeura sans effet dans les Provinces. Les Parlemens par ce refus firent, contre leur intention, un grand plaisir aux Huguenots, qui vouloient obtenir un Edit plus avantageux pour eux, que celui de Poitiers, & qu'ils obtinrent dans la suite. Ce fut le fameux Edit de Nantes. Ils étoient en effet si peu résolus de s'en tenir à celui de Poitiers, qu'ils firent de grandes réprimandes à leurs frères de l'Ile de France, de ce qu'ils en avoient poursuivi l'enregistrement au Parlement de Paris; & il fallut que les Députés de ceux-ci protestassent dans une Assemblée qui se tint à Saumur, qu'ils n'avoient sollicité cet enregistrement ni directement, ni indirectement.

Qui demeure sans effet dans les Provinces.

Le Roi étoit persuadé que c'étoit le Duc de Bouillon & quelques Seigneurs de la même Religion, qui animoient sous-main les Huguenots à faire ces entreprises contre son autorité: mais il étoit obligé de dissimuler, & sans s'arrêter aux autres raisons qu'ils lui apportoient pour

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 55.

1594. l'engager à déclarer la guerre aux Espagnols, celle qui le faisoit pancher le plus fortement à suivre leur conseil, étoit l'espérance d'étouffer toutes les semences d'une guerre civile, en occupant tant d'esprits remuans d'une guerre étrangère.

Le Roi écrit aux Etats d'Artois & de Hainaut.

Il s'y résolut; & après avoir pris son parti là-dessus, il écrivit d'Amiens aux Etats d'Artois & de Hainaut une lettre * datée du 17 de Décembre, dont la substance étoit: que ne pouvant plus supporter les entreprises du Roi d'Espagne sur son Royaume, il les avertissoit que contre son inclination, il seroit forcé à lui déclarer la guerre; que les Provinces d'Artois & de Hainaut étant les frontières de la domination d'Espagne, elles en souffriroient plus que les autres; qu'elles fissent donc ensorte que le Roi d'Espagne rappellât les Troupes qu'il avoit en France, & cessât de soutenir ce qui y restoit de Rebelles, parce que s'il différoit de le faire au-delà du mois de Janvier, il lui déclareroit la guerre.

Ces lettres aiant été envoyées à l'Archiduc, & étant demeurées sans réponse, le Roi tint sa parole, comme je le dirai, après que j'aurai raconté l'accident qui lui arriva le vingt-septième de ce même mois de Décembre, lorsqu'il fut retourné à Paris, & les suites qu'il eut.

Il est blessé d'un coup de couteau à la lèvre.

Memoires de Chiverni. Lettre du Roi au Sieur du Plessis-Mornai du 27. Décembre.

Ce Prince arrivant de Picardie, & étant encore botté dans la chambre de la Marquise de Monceaux, à l'Hôtel de Schomberg derrière le Louvre, entouré de Princes & de Courtisans, un jeune homme âgé de dix-huit à dix-neuf ans se coula sans être apperçu jusqu'auprès du Roi, & lui porta un coup de couteau, dont il prétendoit le frapper à la gorge: mais ce Prince par bonheur s'étant courbé dans le moment, pour embrasser les Sieurs de Raigni & de Montigni qui l'abordoient en le saluant très profondément, il reçut le

* Rapportée par Cayet T. 3.

le coup dans la lèvre supérieure au côté droit, & en eut une dent rompue. 1594.

L'assassin qui s'appelloit Jean Châtel, fils d'un Drapier de Paris, fut arrêté sur le champ. La blessure du Roi aiant été sue, toute la Ville en fut alarmée : mais dès qu'on eut appris qu'elle n'étoit nullement dangereuse, on courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir préservé ce Prince d'un si grand péril; on y chanta le *Te-Deum*, & le Roi y assista lui-même sur les huit heures du soir. Ce fut à cette occasion qu'il s'éleva une terrible tempête contre les Jésuites, ou plutôt, que celle qui se formoit depuis quelque tems contre eux, éclata tout à coup sur ce nouvel incident.

Tempête qui s'éleve contre les Jésuites à cette occasion.

L'assassin interrogé, suivant la coutume, sur son nom, son pays, son âge, son état, ses occupations, dit entre autres choses, qu'il avoit étudié sous les Jésuites. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de cette Société pour l'envelopper dans le procès, & pour tâcher de la perdre avec le criminel. Comme avec le tems cette affaire des Jésuites devint une affaire d'Etat; qu'elle entra même dans les négociations touchant l'absolution du Roi; que les Corps les plus considérables de Paris, & plusieurs personnes des plus distinguées de la Cour & du Royaume contribuérent les uns à la disgrace, les autres à la défense & au rétablissement de cette Compagnie, je dois, à l'exemple de presque tous les Ecrivains de notre Histoire, entrer dans quelque détail sur ce sujet.

Histoire de cette Compagnie.

Quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'années que cette Compagnie avoit été instituée, elle s'étoit déja fort étendue dans le monde. Quelques-uns de ce Corps s'étoient beaucoup distingués au Concile de Trente, où ils assistérent en qualité de Théologiens du Pape. D'autres par leurs Missions avoient fait de grands biens pour la réformation des mœurs en plusieurs quartiers d'Italie; l'Empereur & les autres Princes Catholiques

1594. d'Allemagne les avoient opposés avec succès aux Docteurs Hérétiques, & disoient hautement que les Collèges & les Maisons qu'ils leur avoient fondées dans les principales Villes de leur domination, étoient autant de boulevards de la Religion contre l'hérésie. La sainteté, les miracles de François Xavier, & les progrès surprenans que le Christianisme avoit faits par son moyen dans les Indes, avoient attiré par-tout une grande considération à ses Confrères d'Europe; & même avant la mort de S. Ignace de Loyola leur Fondateur, il n'y eut guères que la France de tous les Pays Catholiques, qui ne les demandât pas avec empressement, quoique leur Compagnie fût née dans le Royaume, & dans le sein de l'Université de Paris.

Hist. Acad. Parif. T. 6. p. 916. L'an 1540, qui fut celui de l'approbation de cette Compagnie par le S. Siège, S. Ignace envoya quelques uns de ses Novices étudier à Paris. Ils demeurérent d'abord au Collège des Tréforiers, & puis en celui des Lombards, où l'on ne les regardoit point encore alors comme des Religieux, parce qu'on ne les connoissoit point en France, & que, suivant leur Institut, ils avoient l'habit ordinaire des Ecclésiastiques. Quelque tems après, la guerre s'étant allumée entre Charles V. & François I., comme ils étoient la plupart Espagnols ou Italiens, ils furent contraints de sortir du Royaume, en vertu d'une Ordonnance qui en chassoit tous les Sujets de l'Empereur.

La paix étant faite, quelques-uns d'eux y furent renvoyés, & Guillaume du Prat alors Evêque de Clermont s'étant instruit de leur Institut au Concile de Trente, les logea à la rue de la Harpe à son Hôtel de Clermont, qui lui appartenoit comme à l'Evêque de cette Ville-là, & qui fut dès lors appellé le Collège de Clermont, quoiqu'alors les Jésuites n'y enseignassent pas. Ce Prélat est regardé par les Jésuites comme leur prémier Père & leur Protecteur en France, où il leur fonda plusieurs Collèges. Comme

Comme jusques-là les Jésuites ne travailloient au salut du prochain ni dans les Chaires, ni dans les Classes, on les laissoit à Paris fort tranquilles: mais dès que par la faveur du Cardinal Charles de Lorraine, ils eurent obtenu un Edit du Roi Henri II. pour leur établissement en 1550, ils virent susciter contre eux de grandes persécutions. Plusieurs Docteurs les entreprirent, & prêchérent publiquement contre leur Institut; & nonobstant que le Conseil, après l'examen de leurs Constitutions, eût déclaré qu'il n'y avoit rien de contraire aux Loix de l'Etat, le Parlement refusa d'enregistrer les Patentes de leur établissement. Ensuite d'une seconde jussion de la part du Roi pour cet enregistrement, le Procureur-Général requit qu'il en fût communiqué à l'Evêque de Paris, & le Roi y consentit.

1594.

Le Parlement refuse d'enregistrer leurs Lettres d'établissement en France. Hist. Acad. Parif. loc. cit.

Cet Evêque étoit Eustache du Bellai, fort prévenu contre ces Pères; il déclara que ce nouvel Institut étoit contraire aux Concordats faits entre le Saint Siège & la Couronne de France, & aux droits Episcopaux.

Cette Déclaration fut suivie d'un très violent Decret de la Faculté de Théologie de Paris, où tout ce qui auroit pu être dit de plus atroce contre une nouvelle Secte d'Hérétiques, fut avancé contre les Jésuites. On leur suscita depuis mille affaires, qui les empêchérent de poursuivre l'enregistrement de leurs Patentes durant tout le reste du règne de Henri II.

La Faculté de Théologie de Paris donne un Decret contre eux. Rapporté dans l'Histoire de l'Université, T. 6.

Mais les difficultés augmentérent sous celui de François II. successeur de Henri, parce qu'alors les Seigneurs Huguenots commencérent à partager l'autorité avec les Seigneurs Catholiques à la Cour & au Conseil. Le Roi, nonobstant les oppositions qu'il y trouva, ordonna de nouveau l'enregistrement; & après trois jussions, les Gens du Roi y consentirent: mais la mort de ce jeune Prince le suspendit encore.

Charles IX, qui haïssoit sincèrement les Hérétiques,

L'enre-

tiques, instruit des grands services que les Jésuites rendoient à la Religion en Allemagne & aux Pays-Bas, reprit le dessein de son prédécesseur. Il trouva la même résistance dans le Parlement; mais enfin la chose aiant été remise à l'Assemblée qui fut appellée le Colloque de Poissi, elle passa moyennant des conditions fort dures, & l'enregistrement fut fait. Les Jésuites quittérent l'Hôtel de Clermont; ils vinrent s'établir à une maison de la rue S. Jaques, appellée l'Hôtel de Langres; & parce qu'alors on les appelloit les Ecoliers & les Prêtres du Collège de Clermont, ce même nom demeura à leur nouvelle Maison. Julien de Saint Germain Recteur de l'Université les y incorpora, & leur donna communication de tous les privilèges des autres membres de l'Université. Quelque tems après ils ouvrirent leurs Classes en 1564, & soit par l'attrait de la nouveauté, soit par le mérite des Maitres, les écoliers y vinrent avec une telle affluence, que si elles avoient été assez grandes, il n'en seroit guères resté dans les autres Collèges. Voici comme en parle l'Historien de l'Université: „ [Les Jésuites] aiant été admis par „ l'Assemblée [de Poissi] & par le Parlement „ aux mêmes conditions, commencérent à enseigner l'an 1564, & ils le faisoient *gratis*: ce „ *gratis* plut beaucoup à bien des gens; & l'opposition de l'Université, à laquelle se joignirent l'Evêque, le Clergé de Paris, la Ville & „ les Ordres Mendians, ne servit de rien. Il „ arriva de-là que leurs Classes furent extrêmement fréquentées, & celles de l'Université dépeuplées: ce qui diminua beaucoup l'éclat de „ l'Université, & fut en même tems un très „ grand bien pour la Religion Catholique, par „ l'aveu même de ceux qui les ont le plus violemment persécutés.

1594. Enregistrement fait, & les Jésuites s'établissent en la rue S. Jaques.

Hist. Acad. Paris. T. 6.

Ils commencent à enseigner. Hist. Acad Paris. p. 916.

Ce succès anima l'Université contre eux plus que jamais, & fut la source d'une infinité d'affaires qu'on leur suscita dans la suite. Elle s'adressa au

au Cardinal de Châtillon Evêque de Beauvais & Huguenot dès ce tems-là, qui étoit Conservateur de ses Privilèges. Elle ne pouvoit avoir un plus favorable Protecteur dans cette conjoncture: & nonobstant la bonne volonté du Roi, qui, par de nouvelles Lettres Patentes leva toutes les modifications apposées à la réception des Jésuites par le Colloque de Poissi, on leur intenta procès au Parlement, où ils eurent huit Parties qui avoient chacune leur Avocat. Ces Parties étoient l'Evêque de Paris, le Cardinal de Châtillon, l'Université, le Prevôt des Marchands, les Chanceliers de l'Université & de Sainte Géneviève, l'Exécuteur du Testament du feu Evêque de Clermont, & les Gouverneurs des Pauvres de Clermont. L'Avocat de l'Université fut Etienne Pasquier qui étoit encore fort jeune. Elle le choisit, parce que les Sieurs de Montolon, Chauvelin, Choart & Chyppart Avocats Jurés de l'Université aiant été consultés, avoient répondu qu'ils trouvoient juste la cause des Jésuites, & qu'ils ne pouvoient se résoudre à plaider contre eux en cette occasion.

1594. L'Université jalouse de leurs succès, leur suscite des affaires. Dans le Plaidoyé du Sieur Versoris & du Sieur Dumesnil. Hist. Acad Parif T. 6. p. 592.

Le Sieur Versoris habile homme, & encore plus homme de bien, fut le seul qui voulût ou qui osât prendre la défense de la cause des Jésuites contre de si puissantes Parties, & devant une Cour qui passoit pour n'être pas favorable à ses cliens: mais il démêla si bien l'affaire, que quoique la cause ne fût pas jugée au fond, les Jésuites furent maintenus par provision au droit de continuer leurs Classes, & de faire les autres fonctions de leur état.

Ils le firent avec beaucoup plus d'éclat qu'auparavant, non seulement dans les Humanités, mais encore dans la Théologie, où le savant Maldonat avoit souvent pour Auditeurs les plus célèbres Avocats, des Conseillers, des Présidens, & même des Evêques qui se faisoient garder des places dans la Classe plusieurs heures avant que la leçon commençât.

Ils sont maintenus & enseignent avec encore plus d'éclat qu'auparavant.

Les

1594. Les perſécutions paſſées furent utiles à ceux qui les avoient ſouffertes, comme il arrive quelquefois. Elles les firent connoitre, auſſi-bien que leur Inſtitut. Pluſieurs de ceux, qui, faute d'être aſſez inſtruits, avoient le plus crié contre eux, devinrent leurs amis, & on les laiſſa aſſez en repos, ſur-tout depuis l'an 1573, juſqu'en l'an 1580; ſoit parce que depuis la journée de Saint Barthelemi, le parti de l'Héréſie étoit moins puiſſant à la Cour; ſoit que les Chaires de l'Univerſité s'étant inſenſiblement remplies de Diſciples des Jéſuites, ces Diſciples ne vouluſſent pas ſe déclarer ſi fort contre leurs anciens Maitres; ſoit à cauſe de l'éloignement du Cardinal de Châtillon qui avoit paſſé en Angleterre; ou qu'enfin Pierre de Gondi ſucceſſeur de Monſieur du Bellai, & qui protégeoit autant les Jéſuites, que ſon prédéceſſeur leur avoit été contraire, rompit les meſures de leurs ennemis, & les empêchât de remuer.

Ils tentent inutilement de ſe faire agréger au Corps de l'Univerſité.

Il paroît même que pendant ce tems-là, les Jéſuites étoient en aſſez bonne intelligence avec l'Univerſité, puiſque leurs Ecoliers étoient quelquefois admis aux degrés comme les autres, nonobſtant un Decret qui avoit été fait pour les en exclurre. Le Cardinal Charles de Bourbon en 1578 reçut un Bref du Pape Grégoire XIII, qui le chargeoit de travailler à pacifier les différends entre l'Univerſité & les Jéſuites. Ce Pape en écrivit auſſi au Cardinal de Guiſe, aux Evêques de Paris, d'Auxerre, d'Evreux & d'Angers. Ce dernier appellé Guillaume Ruſé, qui étoit Confeſſeur du Roi, & le Cardinal de Bourbon, propoſérent à l'Univerſité d'unir les Jéſuites à leur Corps, afin que les uns & les autres n'euſſent plus que le même intérêt, pour rendre les Etudes à Paris plus floriſſantes que jamais. Il ſe fit ſur cela pluſieurs Conférences dans l'Abbaye de S. Germain des Prés, entre le Recteur & les Suppôts de l'Univerſité d'une part, & les Supérieurs

rieurs des Jésuites de l'autre, mais toujours inutilement.

1594.

Ces deux Compagnies suspendent leurs différends dans le tems de la Ligue.

Ensuite survinrent les funestes attentats de la Ligue, qui, en mettant tout le Royaume en feu, produisirent une espèce de trève entre ces deux Compagnies.

La haine de l'Hérésie, & le zèle pour la véritable Religion ne les unirent que trop étroitement contre leur légitime Souverain. La manière dont j'ai raconté ce qui se passa durant ces tems malheureux, fait assez voir que je n'ai prétendu ni trop charger, ni trop épargner les uns & les autres. Le détail que j'ai fait des négociations du *Père Matthieu* Jésuite Lorrain, à Rome, & chez les Suisses, en faveur de la Ligue, montre que mon affection pour la Compagnie dont je suis, ne m'a point fait trahir la vérité, ni omettre les faits que j'ai trouvés dans les Mémoires sûrs, & que si je n'ai pas copié les invectives continuelles de d'Aubigné, & de quelques autres Historiens Huguenots ou favorables aux Huguenots, contre les Jésuites, c'est que ce ne sont, pour la plupart, que des choses vagues & sans preuves.

Les Prédicateurs Jésuites étoient les plus modérés des Ligueurs.

Mais aussi la raison de mon état ne doit pas m'empêcher de rendre une justice à mes Confrères, que tout Historien desintéressé leur rendroit, savoir, que parmi tant de Docteurs, de Théologiens, de Prédicateurs qui se signalérent à Paris par leurs emportemens effroyables, dans leurs Livres & dans leurs Sermons contre la Majesté Royale, & contre les personnes sacrées des Rois Henri III & Henri IV, à peine trouvet-on un ou deux Jésuites accusés de ces excès, même par les Historiens Huguenots, dans les endroits où ces Historiens rapportent avec affectation les noms & les paroles de tant de Théologiens & de Prédicateurs factieux ; & un Historien contemporain rend ce témoignage aux Jésuites, „ Qu'on trouvoit plus d'ordre, de mo-
„ destie, de gravité & de tempérament dans leurs
„ Ser-

1594. „ Sermons, que dans quelques autres." Ils ne parurent point assister à la Procession bizarre de 1590, où les Religieux de la plupart des Communautés de Paris marchérent armés de pié en cap; & assurément il n'y avoit aucun Corps Ecclésiastique dans Paris, qui, pour se disculper, pût dire avec plus de vérité qu'eux, ce que le Recteur de l'Université dit dans sa harangue au Roi, après la réduction de Paris : qu'il falloit que Sa Majesté pardonnât à la folie commune, les fautes que les particuliers du Corps avoient commises dans leurs discours & dans leurs écrits contre la Majesté Royale. Ainsi ces Pères, qui n'étoient au plus coupables que de la faute commune à une infinité de gens beaucoup plus distingués qu'eux, en portérent pourtant presque seuls toute la peine, au sujet du nouvel attentat de Jean Châtel.

Ce ne fut après tout, ainsi que je l'ai déja dit, qu'un incident, qui servit aux ennemis de cette Compagnie pour précipiter sa perte, & pour faire éclorre la nouvelle conspiration qui se tramoit contre elle depuis quelques mois : car de ce que ce scélérat avoit étudié quelque tems auparavant chez eux, c'étoit une raison trop légère, pour rappeller ce qui s'étoit passé avant la réduction de Paris, sur quoi on avoit donné une amnistie générale ; outre qu'il avoit étudié depuis à l'Université.

L'Université ne laisse pas de demander qu'ils fussent chassés du Royaume par la bouche d'Antoine Arnaud son Avocat.

Jaques d'Amboise Recteur de l'Université, dès le mois de Mai précédent, avoit présenté au Parlement une Requête, où il concluoit que cette Secte (c'est ainsi qu'il qualifioit la Compagnie des Jésuites) fût chassée non seulement de l'Université de Paris, mais encore de tout le Royaume. L'Avocat Antoine Arnaud, qui plaida sur cette Requête, conclud de même son plaidoyé, requérant que ces ennemis du Roi, & ces partisans d'Espagne, fussent mis hors du Royaume.

Une démarche si hardie du Recteur de l'Université

verſité fit comprendre aux Jéſuites qu'ils avoient à la Cour des parties fort puiſſantes; que les Huguenots abuſoient des préventions du nouveau Roi, & qu'on lui donnoit une idée de leur Société toute contraire à celle que ſes quatre Prédéceſſeurs en avoient eue: c'eſt ce qu'on voit expreſſément marqué dans les lettres de Jaques Bongars grand Huguenot, duquel j'ai déja parlé au ſujet des négociations d'Allemagne, où il étoit employé par le Roi. „ Nous ſommes ici „ occupés, (dit il,) à faire chaſſer les Jéſuites. „ L'Univerſité, les Curés des Paroiſſes & toute „ la Ville ont conjuré contre ces peſtes publiques. Cette cauſe ſe plaidera ſans délai au „ Parlement." De telles épithètes ſortant de la plume d'un Huguenot, font beaucoup d'honneur à la Société.

1594. Hiſt. Acad. Pariſ. T. 9. p. 817. & ſeq.

Dans l'avertiſſement touchant les additions aux lettres de Bongars.

Mais la Requête du Recteur excita un ſi grand bruit parmi les Catholiques, & cauſa tant de ſcandale, que la Faculté de Théologie, pour en empêcher les ſuites, fit un Decret le neuvième de Juillet, par lequel elle déclara que ſon ſentiment étoit, que les Pères de la Compagnie de Jéſus ſe ſoumiſſent aux Règlemens de l'Univerſité; mais qu'elle n'étoit nullement d'avis qu'on les chaſſât du Royaume.

Elle ſe réduit à demander que les Jéſuites ſe conformaſſent aux Règlemens de l'Univerſité.

La Faculté des Arts, celle de Médecine, & celle du Droit firent une pareille déclaration, & proteſtérent qu'elles n'entroient dans ce Procès que pour la Diſcipline de l'Univerſité; que non ſeulement elles ne demandoient point qu'on chaſsât les Jéſuites du Royaume, ni de l'Univerſité, mais qu'elles n'avoient jamais eu ce deſſein, & qu'elles ne conſentoient point qu'on agît là deſſus en leur nom. Nonobſtant ces deſaveus, le Recteur qui fut exprès continué dans ſa Charge, pouſſa ſa pointe; *& c'eſt ce qui confirma tout le monde dans la penſée, qu'il ne faiſoit que prêter ſon nom & celui de l'Univerſité aux Hérétiques de Cour.* Il fit en ſorte dans la ſuite, que la Faculté des Arts,

1594. Arts, & celle du Droit Canon & de Médecine se déclaraſſent auſſi contre les Jéſuites.

Ceux-ci ne peuvent trouver un Avocat pour plaider leur cauſe.

Le plus grand malheur de ces Pères étoit que leurs amis, intimidés par la puiſſance de la Faction contraire, n'oſoient entreprendre de les protéger, au moins ouvertement; & qu'il ne leur fut pas poſſible de trouver un Avocat, pour défendre leur cauſe.

Ils auroient eu une reſſource dans la perſonne du Cardinal de Bourbon, neveu du Cardinal de même nom, qui les avoit quelques années auparavant établis dans leur Maiſon Profeſſe de Paris, & au Collège de Rouen. Sa qualité de Prince du Sang, & la conſidération que le Roi affectoit de faire paroître pour lui, quoique dans le fond il ne l'aimât guères, auroient été un frein capable d'arrêter au moins les plus grands efforts de leurs ennemis: mais ce Cardinal étoit alors dans une langueur, qui ne lui permettoit pas d'agir comme il l'auroit ſouhaité, & dont il mourut en effet à la fin de ce même mois de Juillet.

Mémoires de Sulli, Tome I. c. 51. 52.

Il fit cependant tout ce qui dépendoit de lui. Il écrivit au Baron de Roſni, qui étoit avec le Roi à l'Armée de Picardie, pour le prier de faire un voyage à Paris, où il s'ouvriroit à lui ſur des affaires qu'il vouloit lui communiquer avant que de mourir.

Le Cardinal de Bourbon s'intéreſſe pour eux.

Ce Seigneur s'étant rendu à ſes ordres, le Cardinal lui expoſa les choſes dont il ſouhaitoit qu'il parlât au Roi, avec tout le zèle qu'il lui connoiſſoit pour ſon ſervice. La prémière étoit, de conjurer le Roi de faire tous ſes efforts pour avoir au-plutôt l'abſolution du Saint Siége, l'aſſurant que le Pape étoit fort diſpoſé à la lui accorder; qu'une des raiſons qui le devoient engager à finir cette affaire ſans délai, étoit ſon divorce avec la Reine Marguerite, afin qu'il pût par un nouveau mariage légitime avoir un Succeſſeur, pour l'affermiſſement de ſa Couronne. La ſeconde étoit, d'obtenir du Roi, que l'Archevêque

chevêque de Glafco, qu'il avoit toujours aimé tendrement, pût finir fes jours à Paris, & que Monfieur d'O ne vînt pas à bout de faire chaffer ce Prélat, qui étoit vieux & tout caffé, & qu'il favoit être dans la réfolution de ne fe plus mêler d'aucune affaire. La troifième étoit, de faire ceffer la perfécution de la Sorbonne, de l'Univerfité, & des Curés de Paris contre les Jéfuites; que fi ce qui fe paffoit là-deffus fe faifoit par la volonté du Roi, il fe contenteroit de lui en faire de fimples & humbles remontrances, „ que vous-même, (lui dit-il,) tout Huguenot „ que vous êtes, jugeriez être raifonnables;" que ce n'étoit point la faifon de perfécuter des perfonnes qui étoient chéries & honorées de tous les bons Catholiques; que le Roi n'ignoroit pas que bien des gens n'étoient pas encore parfaitement perfuadés de la fincérité de fa converfion; que Meffieurs de Longueville, de Nevers, & même le Maréchal de Biron, depuis que le Roi lui avoit refufé le Gouvernement de Laon, & plufieurs autres Seigneurs Catholiques fe laiffoient prévenir de ces foupçons; qu'il ne parloit pas fans connoiffance là-deffus, & que cela lui étoit revenu par Meffieurs d'Entragues, d'Humières & de Sourdis; qu'il falloit attendre à voir comment les Péres de cette Société fe comporteroient dans la fuite; que s'ils s'écartoient de leur devoir, il feroit le prémier à fe déclarer contre eux, & que fon exemple feroit fuivi de tous les autres. 1594.

Le Baron de Rofni lui promit d'exécuter les chofes dont il le chargeoit, d'agir efficacement auprès du Roi fuivant fes intentions; & il demeura exprès trois jours à Paris pour s'inftruire de ce qui s'y paffoit. Il découvrit en effet qu'il fe faifoit des complots & des cabales contre le fervice du Roi, & en faveur de l'Efpagne, par Monfieur & Madame d'Entragues, & par le Comte d'Auvergne, dont il donna avis au Chancelier de Chiverni, & aux Sieurs de Bellièvre, de Pontcarré,

Le Baron de Rofni fe charge d'en parler au Roi.

carré, & de Maiſſe; & à l'égard des Jéſuites, il
1594. recommanda fortement leurs intérêts à ces Meſſieurs, qui lui promirent d'avoir grand égard à ſa recommandation. Il fut auſſi une choſe qui fit grand plaiſir au Cardinal, que nonobſtant les oppoſitions que le Parlement avoit faites juſqu'alors à la réception des Jéſuites, pluſieurs de ce Corps leur étoient devenus favorables, & que pour empêcher que les invectives atroces qu'on avoit coutume de faire contre eux en pareilles rencontres, ne fuſſent entendues du peuple, ils avoient ordonné que la cauſe ſe plaidât à huis clos; & qu'outre Duret, Avocat du Cardinal de Bourbon, que ce Prince avoit obligé de plaider pour les Jéſuites, Verſoris prendroit encore leur défenſe contre Arnaud & Dolé Avocats de l'Univerſité.

Le Baron de Roſni agit auprès du Roi, ainſi qu'il l'avoit promis, & envoya au Cardinal la lettre qu'il écrivoit en faveur de l'Archevêque de Glaſco, & une autre qu'il adreſſoit au Chancelier & à ſon Conſeil, pour leur recommander les affaires des Jéſuites.

Diverſes Requêtes préſentées en leur faveur. Hiſt. Academ. Pariſ. T. 6. p. 819.

Le Cardinal de Bourbon fit encore plus pour eux; car il préſenta une Requête au Parlement, pour être reçu Partie intervenante dans le Procès; & tout moribond qu'il étoit, après ſe l'être fait lire, il écrivit au bas ces paroles de ſa main: *Si l'état où je ſuis me le permettoit, j'irois moi-même vous préſenter cette Requête.*

Monſieur le Duc de Nevers en fit autant que le Cardinal de Bourbon, & préſenta auſſi deux Requêtes au Parlement, pour l'intérêt qu'il avoit dans cette affaire, à cauſe de ſon Collège de Nevers, où il expoſoit les grands ſervices que ſon Duché & l'Egliſe recevoient en ce pays-là des Jéſuites.

François de Rochefoucauld Evêque de Clermont, la Ville de Bourges, & quelques autres du Royaume, préſentérent de ſemblables Requêtes, & envoyérent des Députés avec des Pro-

Procurations, pour s'oppoſer aux prétentions du Recteur de l'Univerſité de Paris. Meſſire d'Eſcars, Evêque de Langres, donna auſſi de grandes marques de ſon affection aux Jéſuites en une occaſion ſi importante. 1594.

Leur cauſe eſt enfin plaidée & ils ſont maintenus par proviſion.

La cauſe fut plaidée; pluſieurs Seigneurs qui avoient droit de ſéance au Parlement, s'y rendirent pour favoriſer les Jéſuites. Monſieur de la Gueſle Procureur-Général, & Monſieur Séguier Avocat-Général, prirent hautement leur protection. Enfin, ces Pères furent encore maintenus par proviſion dans leurs fonctions ordinaires. Les Plaidoyers & les Requêtes de part & d'autre furent imprimés; & l'on y voit un étrange contraſte de choſes atroces dites d'une part contre les Jéſuites, & de l'autre des éloges infinis en leur honneur. Ainſi le Procès ne fut point jugé pour le fond: & la Requête du Recteur de l'Univerſité, par laquelle il demandoit que les Jéſuites fuſſent non ſeulement exclus de l'Univerſité, mais encore chaſſés de toute la France, n'eut alors aucun effet. Ce fut contre l'avis de quelques-uns des Juges, & en particulier du Préſident Auguſtin de Thou, qui vouloit qu'on finît l'affaire ſuivant les demandes du Recteur contre les Jéſuites.

Mémoires du Chancelier de Chiverni.

Thuanus l. 112. p. 519.

L'attentat de Jean Châtel donne lieu à les perſécuter de nouveau.

Mais à peine avoient-ils reſpiré après une telle bouraſque, que la malheureuſe affaire de Jean Châtel arriva; & quoiqu'ils n'y euſſent aucune part, elle donna lieu à leurs Parties de les pouſſer à outrance; & enfin ils ſuccombérent.

Dès qu'on eut arrêté ce Scélérat, par ordre de Monſieur le Chancelier, on procéda à l'interrogatoire. Le Criminel dit entre autres choſes, ainſi que je l'ai déja marqué, qu'il avoit étudié trois ans ſous les Jéſuites; & c'eſt par-là qu'on les fit entrer dans ce Procès.

Thuanus l. 112.

On les ſoupçonne d'en être les auteurs.

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tout Paris, que cet attentat avoit été commis par le conſeil des Jéſuites, & même que c'étoit un Jéſuite déguiſé qui avoit fait le coup. La populace ſe ſou-

1594. leva, & sans les Gardes que l'on mit autour de leur Collège & de leur Maison Professe, ils étoient en danger d'être mis en pièces. Plusieurs personnes de la Cour remplirent l'esprit du Roi de soupçons contre eux, & lui conseillérent de s'en défaire : Monsieur de Sanci, alors attaché au parti Calviniste, aiant agi plus fortement que nul autre pour cet effet, en reçut de grands complimens du Sieur du Plessis-Mornai, qui, en qualité de très zélé Huguenot, haïssoit mortellement la Société.

Lettre de du Plessis-Mornai au Sieur de Sanci du 30. Janvier 1595.

On procéde contre eux au Parlement.

La précaution qu'on avoit prise de mettre des Gardes aux Maisons des Jésuites, étoit en même tems pour les sauver de la fureur du Peuple, & pour empêcher qu'aucun d'eux ne s'échappât. On commença les procédures contre eux au Parlement, & on continua celles qu'on avoit commencées contre Châtel.

Papiers injurieux aux Rois trouvés dans leur Collège.

Thuanus lib. cit.

Le Conseiller Louis Masure, & quelques autres, furent nommés Commissaires pour aller faire la visite du Collège des Jésuites, & s'emparer des papiers qui s'y rencontreroient. Un d'eux se trouva saisi de quelques Ecrits contre la dignité des Rois en général, & de quelques autres libelles injurieux en particulier à la mémoire du feu Roi Henri III, & au Roi actuellement règnant.

Ce Jésuite s'appelloit Jean Guignard, natif de Chartres, Bibliothéquaire du Collège. Il protesta & soutint toujours jusqu'à la mort, que ces Ecrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le Roi, lorsqu'il se fut rendu maitre de cette Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombés dans de pareilles fautes, exceptant seulement de l'amnistie les personnes qui avoient été ou les auteurs, ou les complices de la mort du feu Roi, ou coupables de conspiration contre sa propre personne. On l'arrêta sur le champ, & on le conduisit à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot.

Il

Il y avoit encore dans le Collège un autre Jésuite nommé Guéret, dont Châtel avoit été Ecolier en Philosophie. Il fut aussi envoyé en prison avec quelques-uns de ses Confrères ; & les autres furent très étroitement gardés, tant dans leur Collège, que dans leur Maison Professe à la rue Saint Antoine. 1594.

Le Père Guéret fut confronté à Jean Châtel, qui étant interrogé s'il ne lui avoit point parlé de son exécrable dessein, répondit qu'il n'en avoit jamais rien dit à personne qu'à son propre père, qui avoit fait tout son possible pour l'en détourner. *Dépositions de Châtel à leur décharge.*

Ces réponses avoient été faites d'abord devant le Grand-Prevôt de l'Hôtel ; mais le Parlement aiant été saisi de l'affaire, Châtel fut appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, & persista dans les mêmes réponses qu'il avoit faites au Prevôt de l'Hôtel. Dupleix Hist. de Henri IV sous l'an 1594.

C'étoit-là le point capital ; & il semble que par-là les Jésuites, hormis le Père Guignard, devoient être tirés d'intrigue : car Châtel étant sorti de leurs Classes il y avoit déja sept mois, c'est-à-dire, fort peu après la réduction de Paris, il ne pouvoit plus guères les charger de rien, dont ils n'eussent été déchargés par l'amnistie générale, que le Roi avoit accordée, aussi-tôt après que cette Ville fut venue en sa puissance : mais il s'agissoit de la sureté du Roi ; & le Parlement espéroit toujours à force d'interrogatoires & de tortures, tirer quelque éclaircissement sur les complices du Criminel.

Enquis de nouveau par qui il avoit été persuadé de tuer le Roi, il répondit, qu'en plusieurs lieux il avoit entendu dire, qu'il étoit permis de le faire. Cette réponse n'apprenoit rien qu'on ne sût déja, puisqu'il étoit notoire que depuis le massacre des Princes de Guise à Blois, c'étoit-là la folie ou plutôt la fureur de la Ligue ; que ces damnables maximes se débitoient à Paris dans les Chaires, dans les Libel- Cayet.

 les

1594. les, & jusques dans les Tribunaux de la Pénitence. Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire la même chose chez les Jésuites, il répondit qu'oui : mais sans nommer personne en particulier.

Arrêt contre lui & contre la Société.

Sur ces dépositions, qui enveloppoient beaucoup de Docteurs, de Prédicateurs, de Confesseurs, & de particuliers de divers Corps, on jugea à propos de faire un exemple sur les seuls Jésuites; & on forma le vingt-neuvième de Décembre l'Arrêt contre Châtel, & contre la Société; par lequel ce malheureux étoit condamné à être écartelé, & les Prêtres du Collège de Clermont, & tous autres soi-disans de ladite Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & de l'Etat, à vuider dedans trois jours après la signification du présent Arrêt, hors de Paris, & autres Villes & lieux où sont leurs Collèges, & quinzaine après hors du Royaume, sur peine, où ils seront trouvés ledit tems passé, d'être pris comme criminels & coupables dudit crime de lèze-Majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, employés en œuvres pitoyables, & distribution faite d'iceux, ainsi que par la Cour sera ordonné : outre fait défense à tous Sujets du Roi d'envoyer des Ecoliers aux Collèges de ladite Société qui sont hors du Royaume, pour y être instruits, sur la même peine du crime de lèze-Majesté.

Circonstance remarquable de cet Arrêt en ce qui regarde les Jésuites.

Il y a touchant cet Arrêt une circonstance très digne de remarque; savoir, que pour l'article qui ordonnoit l'exil de la Société des Jésuites, on passa par dessus les formalités ordinaires. C'est ce que Monsieur le Prémier-Président de Harlai nous apprend lui-même, dans la remontrance qu'il fit au Roi quelques années après pour s'opposer au rétablissement des Jésuites dans le Royaume, laquelle est rapportée dans l'Histoire du Pré-

Préfident de Thou qui y étoit préfent. * „ On „ n'obferva point en cette rencontre, (dit le „ Prémier Préfident,) l'ordre des procédures, „ & les Parties ne furent point entendues. " Il en rapporte la raifon ;" „ C'eft, (ajoute-t-il,) „ que dans une telle conjonéture on crut devoir „ fe comporter comme dans une émeute popu- „ laire, & comme dans un brigandage public, „ à la vue du danger que le Roi avoit couru, & „ dont tout le Parlement avoit été confterné. " Cette circonftance, qui montre le jufte zèle de cet illuftre Corps pour la confervation de la perfonne du Souverain, diminue auffi beaucoup l'ignominie dont la Société fut alors flétrie par fon exil. 1594.

L'Arrêt fut exécuté à l'égard de Châtel le même jour qu'il fut prononcé ; & les Jéfuites qui étoient tous en prifon, ou gardés étroitement dans leurs Maifons, n'en furent la teneur que deux jours après; c'eft-à-dire, le Samedi trente-uniéme de Décembre, que Doron, prémier Huiffier, vint le leur fignifier dans leur Collège.

Hift. MS dans les Archives du Collège des Jéfuites de Paris.

Le Pére Clément Dupui, Provincial des Jéfuites, qui fe trouva alors dans le Collège, aiant entendu la lecture de cet Arrêt, dit à l'Officier, que lui & les fiens étoient prêts d'obéir ; mais qu'il fupplioit la Cour de fix chofes. La prémiére, qu'on lui remît entre les mains huit de fes inférieurs qui étoient dans les prifons; la feconde, que le terme du départ fût prolongé de quelques jours, pour avoir le tems de payer les créanciers de leurs Maifons ; la troifiéme, qu'il lui fût permis de prendre fur ce qui appartenoit au Collège, de quoi faire le voyage jufques hors du Royaume; la quatrième, que chacun pût emporter fes Ecrits; la cinquième, qu'on leur donnât efcorte,

* *Eo factum, ut tanti periculi fenfu attoniti patres, non fervato juris ordine neque partibus auditis, ut in feditione & publica graffatione, Societatem toto regno tam falutari SC. exulare jufferint.* Thuanus l. 112.

1594. escorte, ou quelque fureté pour le chemin; la sixième, que quantité de Livres d'hérétiques qui étoient dans leur Bibliothèque, fussent remis entre les mains de Monsieur le Cardinal de Gondi Evêque de Paris.

1595. L'Officier répondit, qu'il falloit faire ces demandes au Parlement par une Requête. Elle fut présentée de Lundi suivant deuxième de Janvier: mais elle ne fut point répondue. Il paroît seulement que la Cour consentit tacitement à la prolongation du terme du départ pour quelques jours.

Exécution du Père Guignard. Cependant on travailloit avec chaleur au procès des huit Jésuites prisonniers. Le Père Guignard, sur les Ecrits dont j'ai parlé, fut condamné le septième de Janvier à être pendu. On le conduisit d'abord devant l'Eglise de Notre-Dame, pour faire amende honorable. Le Sieur Rapin Lieutenant de Robe-Courte, lui dictant la formule, pour demander pardon à Dieu, au Roi, & à la Justice, il répondit, qu'il demandoit pardon à Dieu; mais que pour le Roi, il ne l'avoit point offensé. Le Sieur Rapin lui disant qu'il l'avoit offensé par ses Ecrits: il repartit, que si on avoit trouvé quelque chose contre Sa Majesté dans ses papiers, il en avoit obtenu le pardon par l'amnistie générale, & que sa conscience ne lui reprochoit point d'avoir rien dit ni écrit depuis ce tems-là qui pût offenser le Roi. „ Vous avez au moins (reprit l'Officier) contrevenu à l'Arrêt publié depuis la réduction de „ Paris, par lequel il étoit ordonné de bruler „ toutes ces sortes d'écritures."

Ce fut-là sans doute en effet le motif de sa condamnation; mais dans laquelle une infinité d'autres que lui auroient été enveloppés, si on avoit fait la recherche des Cabinets & des Bibliothèques de Paris, où tant d'Ecrits de cette nature se sont conservés, sans quoi ils ne feroient pas parvenus jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, ce Père tint ferme à dire qu'il n'avoit point offensé

fenfé le Roi. On paffa par deffus cette formalité, & on le conduifit à la Place de Grève, où il fut exécuté en préfence d'une foule extraordinaire de gens de toutes fortes d'états, dont les fentimens parurent fort divers fur une telle exécution. 1595.

Dès le jour des Innocens, le Père Guéret avoit été tranfporté du Fort-l'Evêque à la Conciergerie, & mis dans un cachot, où il demeura jufqu'au dixième de Janvier. Pendant ce temslà, il fubit plufieurs fois l'interrogatoire. Il répondit toujours avec autant de fageffe que de modeftie, & fut condamné à la queftion. Il la foutint avec une fermeté & une patience qui toucha les affiftans.

Banniffement du Père Guéret. Spondanus ad ann. 1595.

N'aiant rien confeffé, on fe contenta de le condamner au banniffement perpétuel; & comme ce n'eft point la coutume que les Arrêts énoncent le motif de la condamnation, on n'y dit rien à fa charge: on y marque feulement fa qualité de *Prêtre foi-difant de la Congrégation & Société du Nom de Jéfus, & ci-devant Précepteur de Jean Châtel.*

Pour les autres Jéfuites prifonniers, il n'en eft fait aucune mention dans cet Arrêt, comme étant compris avec tous les autres dans celui du banniffement de la Société.

Il fut dit par le même Arrêt, que la maifon de Pierre Châtel, père de Jean Châtel, feroit rafée, & la place appliquée au public, dans laquelle place il feroit mis & érigé un pilier éminent de pierre de taille avec un Tableau, où feroient écrites les raifons de cette démolition & érection du pilier, lequel feroit fait des deniers provenans des démolitions de cette maifon.

Le foir de l'exécution du Père Guignard, on intima l'ordre aux Jéfuites de fortir de Paris dès le lendemain Dimanche huitième de Janvier, excepté ceux qui étoient prifonniers, & qui ne partirent que deux jours après. Ils furent tous conduits à la Maifon Profeffe: on leur donna à

Ordre intimé à tous les autres de fortir de Paris.

1595. chacun huit écus, & trois charettes pour les vieillards & les malades, qui ne pouvoient faire le voyage à pié.

Le peuple, qui étoit en foule dans les rues pour les voir passer, fit bien connoitre qu'il avoit changé de sentiment à leur égard, & qu'il jugeoit alors tout autrement de ceux dont ils avoient voulu bruler les maisons le jour de la blessure du Roi. Leurs Disciples, qui étoient en très grand nombre, les conduisirent les larmes aux yeux. L'Huissier Bernard, que le Parlement avoit commis pour la fureté de leur voyage, les quitta dès le soir. Le Duc de Nevers l'aiant appris, & appréhendant pour ces Pères les insultes & les violences des Huguenots dans leurs routes, il alla au Roi, leur fit expédier un Passeport, & avec sa permission, leur envoya quelques Archers de sa Compagnie, & son Capitaine des Gardes, qui les escortérent jusqu'à Saint Dizier. De là ils allérent en Lorraine, où ils furent reçus à bras ouverts. Le Duc de Nevers, malgré les raisons de politique qui empêchoient tous les amis des Jésuites de les servir dans ces fâcheuses conjonctures, prit toujours hautement leur protection, & eut assez d'autorité pour les retenir trois mois dans son Collège de Nevers, au-delà du terme de l'Arrêt du bannissement.

Mémoires du Chancelier de Chiverni. Hist. Acad Parif. Tome 6.

Ils sont aussi bannis de Rouen & de Dijon. Lettre 40. de l'an 1595.

Les Parlemens de Rouen & de Dijon se conformérent à celui de Paris, & les Jésuites furent bannis de toute l'étendue de leur ressort : mais ceux de Bourdeaux & de Toulouse les retinrent, & le Roi ne fit pas de fort grandes instances, pour les obliger à suivre l'exemple des autres Parlemens. Bien plus, dans la suite, nonobstant tous les efforts des ennemis des Jésuites, le Roi accordoit sans nulle peine la permission que quantité de personnes de qualité lui demandoient, d'envoyer leurs enfans étudier au Collège de Douai, de Pont-à-Mousson, de Verdun, de Dole & de Besançon.

Cette

Cette conduite du Roi fit multiplier les Libelles diffamatoires qu'on répandoit par-tout contre les Jésuites. Le Recteur de l'Université fit une harangue publique contre eux, où il les accusa d'attirer toute la jeune Noblesse du Royaume dans les Pays étrangers, ce qui produisoit, disoit-il, deux grands inconveniens: le prémier, que par ce moyen beaucoup d'argent sortoit de France; & le second, que les Jésuites inspiroient à tous ces jeunes Gentilshommes de l'aversion contre le Roi & contre leur patrie. 1595.

Quelque plausibles que fussent ces motifs, ils ne firent nulle impression sur les parens des enfans, ni sur l'esprit du Roi. Mais ce qui fit la pleine justification des Jésuites, fut la manière dont ce Prince les rappella peu d'années après, les bienfaits dont ils les combla, & plus que tout le reste, la confiance dont il les honora toujours depuis, sans s'en repentir jamais: en quoi les Successeurs de ce grand & sage Roi ont bien voulu l'imiter, & si on le peut dire, le surpasser, nonobstant les efforts tant de fois réitérés de tant de puissantes cabales formées pour les ruïner dans l'esprit de ces Princes.

Effet que fit à Rome la nouvelle & le sujet de leur exil. Diverses Lettres de d'Ossat de l'an 1595.

La nouvelle de l'attentat commis sur la personne du Roi, & du bannissement des Jésuites à cette occasion, étant arrivée à Rome, y fit grand bruit. Le Pape témoigna une grande horreur du prémier, & bien du chagrin du second: l'un & l'autre firent le sujet de diverses audiences que le Sieur d'Ossat eut du Pape & du Cardinal Aldobrandin son neveu. On lui dit qu'il étoit fort surprenant, qu'étant constant par l'Arrêt même du Parlement, que Jean Châtel n'avoit chargé en rien les Jésuites du cas particulier dont il s'agissoit, on eût chassé du Royaume toute cette Compagnie; & que quand même il y auroit eu quelque particulier coupable, il ne paroîtroit pas juste de punir tout le corps, qui d'ailleurs servoit par-tout utilement la Religion; qu'une telle conduite ne pouvoit manquer de causer un

1595. un grand ſcandale dans un tems où le Roi parloit de ſe réconcilier avec l'Egliſe; qu'outre le mérite de cette Société en général, il étoit lui-même témoin des bons ſervices que quelques Jéſuites s'étoient efforcés de rendre au Roi dans l'affaire de ſa réconciliation avec le Saint Siège. Il parloit du Cardinal Tolet & du Père Poſſevin, & nomma encore le Père Commolet autrefois grand Ligueur, mais qui étoit actuellement à Rome, & agiſſoit auprès des Cardinaux pour l'abſolution du Roi; que l'on diſoit que le banniſſement des Jéſuites n'étoit que l'exécution d'une réſolution priſe & jurée dans une Aſſemblée de Montauban; qu'on alloit auſſi bannir du Royaume les Minimes, les Capucins & les Chartreux, & même quelques Laïques, & entre autres l'Avocat Général Séguier; qu'on aſſuroit qu'il avoit déja été privé de ſa Charge, & chaſſé hors de Paris, pour s'être oppoſé à l'exil des Jéſuites, & n'avoir pas été d'avis qu'on annulât les proviſions données par les Légats; qu'on venoit de renouveller en faveur des Huguenots l'Edit de l'an 1577; que le Maréchal de Bouillon étant entré en armes dans le Duché de Luxembourg, y faiſoit ſaccager toutes les Egliſes, s'y ſaiſiſſoit des Vaſes ſacrés, & fouloit lui-même aux piés le Saint Sacrement; que le Parlement avoit déclaré hérétique cette propoſition, que le Roi ne devoit être ni reçu, ni reconnu, s'il n'avoit l'abſolution du Saint Siège; & que ce n'étoit pas-là le moyen d'accommoder les affaires qui avoient commencé de prendre un ſi bon train.

Le Sieur d'Oſſat appliquoit tous ſes ſoins à éclaircir ou à deſabuſer le Pape ſur toutes ces nouvelles, qui ſe répandoient les unes après les autres, à meſure qu'il venoit des Couriers de France, & que les Eſpagnols faiſoient fort valoir.

Sur l'article particulier de la perſécution commencée contre les Catholiques & les Religieux, qui

qui inquiétoit le Pape plus que tout le reste, d'Ossat l'assura que le bannissement des Jésuites n'étoit nullement l'exécution des résolutions prises dans l'Assemblée de Montauban; que c'étoit là une pure chimère; qu'il y avoit douze ans que cette Assemblée s'étoit tenue, & que le Roi n'agissoit point du tout en conséquence de ce qui y avoit été projetté; qu'à l'égard des Chartreux, des Minimes & des Capucins, on n'avoit jamais pensé à les chasser de France; que nonobstant la profession publique que ces Religieux faisoient de ne point reconnoitre le Roi, avant qu'il eût reçu son absolution du Saint Siège, ce Prince & son Conseil avoient pris le parti de dissimuler leur partialité & leur desobéissance: mais que quand on avoit vu qu'au sujet de l'opiniâtreté de ces Religieux, on prenoit occasion d'attenter sur la vie du Roi, d'où dépendoit le repos du Royaume, & même la sureté de la Religion, on les avoit admonêtés que s'ils continuoient dans leur desobéissance, on les obligeroit à sortir du Royaume; & qu'en ce cas ce seroient eux qui se banniroient eux-mêmes, & non le Roi, ni son Conseil, ni sa Justice, qui les condamneroient à l'exil. 1595.

Le Pape parut se radoucir beaucoup par ces réponses du Sieur d'Ossat. Il témoigna qu'il étoit toujours disposé à donner l'absolution au Roi, pourvu que de son côté il fît les démarches qu'il lui convenoit de faire; & quelque tems après aiant appellé les Cardinaux Protecteurs des trois Ordres Religieux que j'ai nommés, il leur ordonna de mander aux Supérieurs de France, qu'il leur permettoit & à leurs inférieurs de prier Dieu pour le Roi.

Jean François Aldobrandin neveu du Pape, qui étoit allé vers le Roi d'Espagne, pour le faire consentir à l'absolution du Roi de France, & lui offrir la médiation du Saint Siège pour la paix entre les deux Couronnes, écrivit vers ce tems-là, qu'il ne voyoit nulle apparence de réussir *Le Pape paroît résolu d'accorder enfin l'absolution au Roi.*

1595. ſir dans ſa négociation, & qu'on étoit plus déterminé que jamais en cette Cour à continuer la guerre. Il eſt fort vraiſemblable que le Pape, ſur cette nouvelle, prit dès-lors la réſolution de ne plus s'embarraſſer des Eſpagnols, & de paſſer outre pour l'abſolution du Roi, quoi qu'il en dût arriver.

C'eſt de quoi le Sieur d'Oſſat, qui étoit toujours regardé à la Cour de Rome comme ſimple Agent de la Reine Douairière, ſans que les Eſpagnols cruſſent qu'il agît pour les affaires du Roi, fut très perſuadé par la manière dont le Pape lui parla, dans l'audience qu'il lui donna le douzième d'Avril. Car ſur ce qu'il diſoit au Pape que Monſieur du Perron Evêque d'Evreux devoit être actuellement en chemin pour Rome, & que dès que les Eſpagnols le ſauroient, ils redoubleroient tous leurs efforts & tous leurs artifices pour traverſer cette négociation, il lui répondit, *qu'il ſavoit combien cette réconciliation du Roi importoit, & connoiſſoit auſſi les intérêts des uns & des autres, & il n'y auroit ni Eſpagne, ni Angleterre, qui le gardaſſent de faire ce qui ſeroit expédient pour le bien de la Religion & de la Chrétienté.*

Les Eſpagnols tâchent de l'en détourner.

En effet, quoi que les Eſpagnols puſſent faire, il alla ſon chemin, bien que toujours fort inquiet, ſur ce qu'il ne recevoit point de nouvelles du départ de Monſieur du Perron. D'Oſſat lui-même, qui avoit conſeillé au Roi l'année précédente de ne point précipiter cette Ambaſſade, & de ſe contenter de témoigner une grande envie de ſon abſolution, mais ſans trop d'empreſſement, portoit impatiemment ce délai, à cauſe des favorables diſpoſitions du Pape. Les Eſpagnols ſe prévaloient de ce retardement, & publioient que quoi que l'on dît, Monſieur du Perron ne viendroit point; que le Roi de France amuſoit le Pape; que quand il ſe verroit bien affermi ſur ſon Trône, il ſe moqueroit de lui, léveroit le maſque & retourneroit au Prêche. Ils tâ-

tâchoient à cette occasion de jetter des scrupules dans l'esprit du Pape, & disoient souvent, afin qu'on le lui rapportât, que pour vouloir conserver l'union de la France avec le Saint Siége, il couroit risque d'en faire séparer l'Espagne avec tous les Etats qui en dépendoient. 1595.

Ils sollicitoient sans cesse les Cardinaux : ils leur offroient des pensions, pour lesquelles il y avoit un fonds de vingt mille écus qui avoient été réservés par le Roi d'Espagne sur l'Archevêché de Tolède, & dont on gratifieroit ceux d'entre eux qui voudroient contribuer à faire changer le Pape, ou du moins à l'obliger d'exiger des conditions si rudes du Roi de France, qu'il ne pût les accepter. Quelques-uns même de ceux qui s'étoient déclarés ouvertement pour l'absolution, sembloient se laisser ébranler. Mais enfin la nouvelle qui arriva que Monsieur du Perron étoit parti le dernier jour de Mai pour son voyage de Rome, déconcerta toutes ces menées. Le Pape en fit paroître une joie extrême, & ce Prélat arriva le douzième de Juillet. Il fut admis dès le jour même à baiser les piés du Pape, dont il fut aussi bien reçu qu'il le pouvoit souhaiter.

Mr. du Perron Evêque d'Evreux arrive à Rome de la part du Roi pour ce sujet.

Il visita ensuite les deux neveux du Pape, tous les Cardinaux ; & avant les audiences où cette importante affaire devoit se traiter, il concerta tout avec le Sieur d'Ossat, que le Roi lui avoit adjoint pour cette négociation.

Monsieur du Perron avoit des instructions fort exactes & fort précises, qu'il eut ordre de communiquer en passant au Grand-Duc, comme à un Prince très attaché au Roi, & qui avoit beaucoup travaillé jusqu'alors à lui rendre la Cour de Rome favorable. Il y étoit sur-tout recommandé aux Sieurs du Perron & d'Ossat, de se conduire avec telle circonspection, qu'en demandant l'absolution pour le Roi, celle qui lui avoit été donnée à Saint Denys ne fût point annulée; afin que si le Pape refusoit de la lui donner, l'abso-

Quelles étoient ses instructions. Rapportées dans les Ambassades du Cardinal du Perron.

1595. ſolution qu'il avoit reçue des Prélats de France ſubſiſtât, & ne pût être révoquée en doute. C'eſt pour cette raiſon que le Roi avoit donné à Monſieur du Perron deux Procurations, *l'une pour demander l'abſolution au Pape purement & ſimplement; & l'autre qui faiſoit mention de valider les choſes paſſées, entant que beſoin ſeroit, d'y ajouter l'abſolution ſouveraine de Sa Sainteté, pour plus grande ſureté de ſon ame*, Sa Majeſté ſe remettant à la prudence & à la fidélité des Sieurs du Perron & d'Oſſat, d'uſer de l'une ou de l'autre, ſuivant la diſpoſition en laquelle ils trouveroient Sa Sainteté & les affaires de Rome.

Ils devoient faire entendre au Pape, que la choſe ne pouvoit ſouffrir de plus longs délais, tant pour le bien de l'Etat, que pour celui de la Religion, & pour la ſureté de la perſonne du Roi; & que le Sieur du Perron avoit ordre de retourner en France après trente jours, s'il voyoit que les choſes tiraſſent en longueur. Ce Prélat, pour ne pas laiſſer le Pape dans le doute ſur cet ordre, avoit fait exprès répandre le bruit en paſſant par Bologne & par Florence, & puis étant à Rome, qu'il avoit défenſe de dépêcher aucun Courier en France avant la concluſion de l'affaire; & c'eſt ainſi qu'il répondit toujours au ſujet de pluſieurs difficultés qu'on lui fit dans le cours de cette négociation, ſur leſquelles on lui propoſoit d'envoyer à la Cour demander des éclairciſſemens.

Lettre de Monſieur du Perron au Roi du 6. Novembre 1595.

De plus, ces deux Agens avoient défenſes de ſouffrir qu'on inſérât dans le Traité aucunes propoſitions ou conditions qui puſſent bleſſer l'honneur & les intérêts du Roi, ſous quelque prétexte que ce fût; comme ſeroit, par exemple, de l'obliger avant que de lui accorder l'abſolution, à traiter de paix ou de trêve avec le Roi d'Eſpagne, avec le Duc de Savoie, ou avec ſes Sujets rebelles; à faire la guerre aux Huguenots, & pour cela à révoquer les Edits faits par les Rois ſes prédéceſſeurs, & qu'il avoit confirmés

més pour la tranquillité du Royaume; à rompre la bonne intelligence qu'il avoit avec les Princes de différente Religion, & autres choses semblables. 1595.

Il leur recommandoit encore en particulier & très expressément, de ne jamais admettre le terme de réhabilitation à son égard ; prévoyant bien qu'à cause des censures publiées contre sa personne, par lesquelles le Pape l'avoit déclaré déchu du droit que sa naissance lui donnoit à la Couronne, la Cour de Rome s'efforceroit d'insérer ce terme dans la Bulle pour l'absolution, ou en quelque autre Acte. C'étoient-là les points les plus essentiels de l'instruction du Sieur du Perron.

Assemblée des Cardinaux sur cette affaire.

30. Lettre du Sieur d'Ossat de l'an 1595.

Le Pape avoit déja fait commencer des prières publiques, pour implorer les lumières du Ciel dans une affaire de cette conséquence. Il les fit redoubler à l'arrivée de Monsieur du Perron ; & après deux audiences, dans l'une desquelles ce Prélat lui présenta deux lettres du Roi, & dans l'autre la Requête de ce Prince pour son absolution, il assembla tous les Cardinaux le Mécredi second jour d'Août. Il leur exposa la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors à l'égard de la France, & leur fit envisager l'importance du sujet dont il s'agissoit, & qui étoit telle, ajouta-t-il, que depuis plusieurs siècles, le Saint Siège n'en avoit eu aucune qui méritât d'être traitée avec plus d'attention, & de desintéressement, & où la passion dût avoir moins de part, à cause des conséquences pour l'Eglise, pour la Religion, & pour un des plus grands Royaumes de la Chrétienté. Il leur dit qu'il vouloit avoir leurs avis là-dessus, & qu'il les en entretiendroit tous en particulier. Il les pria de méditer sur cette affaire avec toute la réflexion qu'elle méritoit, & de n'avoir en vue dans les conseils qu'ils lui donneroient, que l'honneur de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bien commun de la Chrétienté.

1595. C'étoit un grand trait de prudence à ce sage Pontife, d'en user de la sorte. Car il avoit prévu que s'il demandoit les avis des Cardinaux en plein Consistoire, il y en auroit plusieurs, que la crainte de déplaire au Roi d'Espagne empêcheroit de dire avec liberté ce qu'ils penseroient; outre qu'en leur parlant en particulier, il pourroit lui-même avec plus de facilité les faire entrer dans ses vues, & appuyer de son autorité la force de ses raisons.

Les trois quarts d'entre eux sont pour l'absolution du Roi.

La chose réussit, & les trois quarts des Cardinaux furent pour accorder l'absolution au Roi; mais ils n'étoient pas tous de même avis sur les conditions auxquelles on la devoit donner. Ceux de la faction d'Espagne qui étoit très forte, vouloient qu'avant toutes choses, le Roi révoquât l'Édit de 1577, qu'il avoit confirmé en faveur des Huguenots; qu'on l'obligeât à exclurre de toutes Charges & Dignités ceux de cette Religion; qu'on ne la tolérât point dans le Royaume; que le Roi cessât de faire la guerre aux restes de la Ligue; qu'il en rétablît les Chefs dans toutes les Charges & Gouvernemens qu'ils avoient possédés, & qu'il les reçût en grace aux conditions dont le Pape conviendroit avec lui, par l'entremise du Légat qu'il envoieroit en France; que l'on fît une trève avec l'Espagne, pour parvenir à une paix entre les deux Couronnes, dont le Pape seroit le Médiateur; que les Jésuites fussent rappellés de leur exil, & rétablis dans le Royaume; qu'on effaçât dans l'Arrêt rendu contre Jean Châtel cette clause: „ Que le Roi devoit être reconnu pour Roi, quand même il „ n'auroit pas l'absolution du Pape." On proposoit encore plusieurs autres conditions également dures & peu convenables à la Majesté Royale, aux intérêts du Roi, & au repos du Royaume.

Thuanus l. 113.

Il y avoit des Cardinaux qui détournoient le Pape de donner l'absolution au Roi dans Rome, & lui conseilloient d'envoyer un Légat en France pour

Lettre 30 du Cardinal d'Ossat

pour cette fonction. C'étoit à l'instance du Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne, qui desespérant de rompre le coup qui alloit achever d'abattre la Ligue, vouloit l'éloigner le plus qu'il lui seroit possible. Si le Pape avoit pris ce parti, le dessein du Duc de Sesse étoit de faire en sorte que le Légat qu'on envoieroit, ne partît pas si tôt, & d'obtenir de lui qu'il fît lentement le voyage, dans l'espérance que durant cet intervalle, il pourroit arriver tels incidens, que l'absolution ne se donneroit jamais : & ce fut-là un des articles, sur lesquels on disputa le plus avec les Sieurs du Perron & d'Ossat.

1595. de l'an 1595.

Prières publiques ordonnées dans Rome à cette occasion.

Pendant que cette affaire se traitoit, on continuoit les Prières publiques & les Processions dans Rome. Le Pape le jour de Sainte Marie-aux-Neiges, alla, accompagné d'un très petit nombre de personnes, piés nuds, depuis son Palais de Montecavallo jusqu'à l'Eglise de Sainte-Marie-Majour, & y dit la Messe, toujours piés nuds. Il s'en retourna de même, après avoir été en prières très longtems. On le vit dans tout le chemin verser une grande abondance de larmes, la tête baissée, sans regarder personne, ni donner de bénédiction. Il en fit autant le jour de l'Assomption, & tout Rome étoit dans l'attente de ce grand événement.

Enfin les Sieurs du Perron & d'Ossat aiant toujours tenu ferme, suivant leurs instructions, & protestant qu'ils ne pouvoient se relâcher plus qu'ils avoient fait sur aucun article, sans passer leur commission, & sans offenser le Roi, on convint des conditions suivantes, au nombre de quinze, rapportées dans le Livre des Ambassades du Cardinal du Perron : en voici la teneur.

„ Que ce Prélat & le Sieur d'Ossat, comme „ Procureurs pour le Roi, prêteront le serment accoutumé d'obéir au Mandement du „ Saint Siège & de l'Eglise.

„ Qu'ils abjureront par-devant le Pape le Cal-

Conditions dont

„ vi-

„ vinifme, & toutes autres Héréfies, & feront „ profeffion de Foi.

1595. *les Agens du Roi convinrent là-deffus avec le Pape.*

„ Que le Roi reftituera l'exercice de la Religion Catholique en la Principauté de Béarn, „ & y nommera au-plutôt des Evêques Catholi„ ques; & jufqu'à ce que les biens puiffent être „ reftitués aux Eglifes, donnera & affignera du „ fien aux deux Evêques, de quoi s'entretenir „ dignement.

„ Que le Roi, dans un an, ôtera Monfieur le „ Prince de Condé d'entre les mains des Héréti„ ques, & le confignera entre les mains de per„ fonnes Catholiques, pour le nourrir en la Re„ ligion Catholique & piété Chrétienne.

„ Que les Concordats feront gardés & entre„ tenus, tant à la provifion des Bénéfices, qu'ès „ autres chofes.

„ Que le Roi ne nommera aux Evêchés & Ab„ bayes, & autres Bénéfices, auxquels il a droit „ de nomination, perfonnes hérétiques, ni fuf„ pectes d'héréfie.

„ Que le Roi fera publier & obferver le Con„ cile de Trente, excepté aux chofes qui ne fe „ pourront exécuter fans troubler la tranquil„ lité du Royaume, & s'il s'y en trouve de tel„ les.

„ Que le Roi aura en particulière recomman„ dation & protection l'Ordre Eccléfiaftique, & „ ne fouffrira que les perfonnes Eccléfiaftiques „ foient opprimées ou vexées par ceux qui por„ tent l'épée, ni par autres, ni que leurs biens „ foient détenus; & s'il y en a d'occupés, les „ fera rendre au-plutôt par tout le Royaume, „ où qu'ils foient fitués, fans aucune forme, ni „ figure de procès.

„ Que fi le Roi avoit fait quelque inféodation „ des Châteaux & lieux qui appartiennent à l'E„ glife, en faveur de Catholiques ou d'Héréti„ ques, il les révoquera.

„ Que le Roi montrera par faits & par dits, &

„ & même en donnant les honneurs & dignités „ du Royaume, que les Catholiques lui font „ très chers ; de façon que chacun connoiſſe „ clairement, qu'il deſire qu'en la France ſoit & „ floriſſe une ſeule Religion, & icelle la Ca- „ tholique, Apoſtolique & Romaine, de laquel- „ le il fait profeſſion. 1595.

„ Que le Roi, s'il n'a légitime empêchement, „ dira tous les jours le Chapelet de Notre-Da- „ me, & le Mercredi les Litanies; & le Samedi, „ le Roſaire de Notre-Dame, laquelle il pren- „ dra pour ſon Avocate ès Cieux; & gardera les „ Jeûnes, & autres Commandemens de l'Egliſe; „ ouïra la Meſſe tous les jours ; & les jours de „ Fête, Meſſe haute.

„ Qu'il ſe confeſſera & communiera en public „ quatre fois pour le moins par chacun an.

„ Qu'il bâtira en chacune Province du Royau- „ me, & en la Principauté de Béarn, un Mo- „ naſtère d'hommes, ou de femmes, de Reli- „ gion Monaſtique, ou des Mendians des Reli- „ gions Réformées.

„ Qu'il ratifiera en France entre les mains du „ Légat, ou d'autres Miniſtres du Saint Siège, „ l'abjuration & la profeſſion de Foi, & les au- „ tres promeſſes faites par ſes Procureurs, & „ envoiera au Pape l'Inſtrument de la ratifica- „ tion.

„ Qu'il écrira aux Princes Catholiques, en ſe „ conjouïſſant de ce qu'il aura été reçu en la „ grace de l'Egliſe Romaine, en laquelle il fait „ profeſſion de vouloir demeurer à jamais.

„ Qu'il commandera que par tout ſon Royau- „ me graces ſoient rendues à Dieu pour un ſi „ grand bien reçu de lui."

Ces articles furent auſſi-tôt envoyés au Roi par les Sieurs du Perron & d'Oſſat, avec des notes ſur chacun, pour lui marquer qu'ils ne s'étoient en aucune manière écartés de leurs inſtructions ; & ce Prince en fut très ſatisfait.

Le

1595. *La cérémonie de l'absolution se fait avec beaucoup d'appareil.*

Lettres 32. & 33. du Sieur d'Offat de l'an 1595.

Le Pape défigna le dix-feptième de Décembre pour donner l'abfolution au Roi, & la cérémonie fe fit avec un très grand appareil. Dès que le Pape eut prononcé les derniers mots de l'abfolution, le bruit des trompettes & des tambours fe fit entendre de toutes parts: le canon du Château Saint-Ange y répondit, nonobftant les inftances de l'Ambaffadeur d'Efpagne, qui avoit fait tous fes efforts pour empêcher qu'on ne fît aucune réjouïffance publique, & qu'au moins on la différât jufqu'à ce que les conditions de l'abfolution euffent été ratifiées en France, & que le Roi eût envoyé un Ambaffadeur à Rome. Le Peuple fit paroître par fes acclamations une joie incroyable. Plufieurs mirent les armes de France fur les portes de leurs maifons; & les plus pauvres achetoient avec empreffement le Portrait du Roi, qu'on avoit eu foin de faire graver, pour en diftribuer un grand nombre après la cérémonie. La Bulle d'abfolution fut expédiée quelques jours après, & envoyée en France.

Actions de graces folennelles indiquées par tout le Royaume de France.

Le Roi, après l'avoir reçue, écrivit à tous les Evêques, & leur enjoignit de faire rendre dans leurs Diocèfes de folennelles actions de graces à Dieu, pour une chofe qu'il avoit tant fouhaitée. Il écrivit enfuite au Pape, & aux Cardinaux, des lettres de remerciment fur ce fujet; & il le fit en des termes & d'une manière qui fervirent beaucoup à mettre cette Cour dans fes intérêts, & à la lui rendre auffi favorable qu'elle lui avoit été contraire.

Combien le Roi fut bien fervi dans cette négociation.

Ce Prince fut admirablement bien fervi dans toute cette importante négociation. Le Grand-Duc & la République de Venife préparérent les voies, & l'aidérent beaucoup à bien difpofer l'efprit du Pape, dès que l'affaire eut été entamée. Le Sieur d'Offat la conduifit, & la fuivit avec toute l'adreffe, toute la prudence & toute la circonfpection poffible. Monfieur du Perron y mit avec lui la dernière main, & la confomma.

ma. L'un & l'autre en furent bien récompensés dans la suite. Les deux neveux du Pape, les Cardinaux d'Arragon, Paléotro, Médicis, Galier, Gallo, Sarnano, Morosini, Pierbenedetto, Justiniano, del Monte, Montalto, Sasso, les secondérent de toute leur autorité & de tout le crédit qu'ils avoient auprès du Pape. Le Cardinal de Joyeuse, quoique le Duc de Joyeuse son frère fût encore alors un des principaux Chefs de la Ligue dans le Pays de Toulouse, & que par cette raison, ce Cardinal eût grand intérêt à faire différer l'absolution du Roi, jusqu'à ce que son frère eût fait son accommodement aux conditions avantageuses qu'il pouvoit espérer, fit paroître un très grand desintéressement à cette occasion. Le Pape lui rendit ce témoignage, que lorsqu'il le consulta là-dessus, ce Cardinal l'avoit fort pressé de ne point retarder cette absolution, tant il la jugeoit nécessaire pour le bien de la France, de la Religion, & de toute la Chrétienté; & que bien qu'il vît clairement le grand dommage que sa Maison, & son frère en particulier en pouvoient souffrir, il voulut qu'on n'y eût aucun égard. Le Pape ajouta, que ces instances du Cardinal furent ce qui le détermina le plus fortement à accorder l'absolution sans un plus long délai. En effet, le Cardinal de Joyeuse fut un de ceux qui firent paroître le plus de joie, quand il vit la chose terminée. Il chanta le *Te Deum* dans l'Eglise de Saint Louis, fit mettre les armes de France & de Navarre sur son Hôtel, & se distingua par les marques de réjouïssance qu'il donna dans tout son quartier.

1595.

Lettre 35. du Sieur d'Offat de l'an 1595.

Le Cardinal de Plaisance qui avoit été Légat en France durant l'Assemblée de Paris, & qui avoit tant travaillé en faveur de l'Infante d'Espagne, pour lui faire donner la Couronne, fut un de ceux qui parlérent le plus vivement au Pape pour l'absolution du Roi: de quoi les Espagnols qui lui avoient procuré le Chapeau de Cardinal, furent très irrités contre lui.

Les

1595. Les Sieurs Delbenne, Lomellin, & Séraphin Oliviéri, gens qui avoient beaucoup de manège & d'accès auprès des Cardinaux & du Pape, servirent aussi très utilement le Roi. Ce dernier, qui, comme je l'ai remarqué, étoit en possession de plaisanter avec le Pape, & de lui dire en riant les vérités les plus importantes, s'entretenant un jour avec lui, & le Pape lui aiant demandé ce qu'on disoit dans Rome sur les affaires présentes: *On dit, Saint Père*, répondit Séraphin, *que Clément VII a perdu l'Angleterre, & que Clement VIII, s'il n'y prend garde, perdra aussi la France;* paroles qui firent grande impression sur le Pape.

Mais celui dont les Sieurs du Perron & d'Ossat exaltérent le plus les services en cette rencontre, dans leurs lettres au Roi & à Monsieur de Villeroi Secrétaire d'Etat, fut le Cardinal Tolet, jusqu'à dire, qu'après Dieu & le Pape, *le Roi doit reconnoitre tenir son absolution de lui.* Sa prudence & sa doctrine, jointe à une probité reconnue, lui avoient attiré toute créance dans l'esprit du Pape. Il soutint parfaitement ce caractère dans cette occasion: car tout Espagnol qu'il étoit, & dans le tems que ceux de sa Compagnie étoient le plus maltraités en France, & malgré toutes les sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne, il n'envisagea que la justice de la cause du Roi & le bien de la Religion, & ne prit point d'autres règles de sa conduite.

Lettre 32. du Cardinal d'Ossat de l'an 1595.

Le Roi n'oublia pas les obligations qu'il lui avoit, & ce Cardinal étant mort l'année suivante, ce Prince, par reconnoissance, lui fit faire un Service dans Notre-Dame de Paris, avec une magnificence Royale. J'ai mis tout de suite ce qui regardoit cette importante affaire, quoiqu'elle n'eût été consommée que sur la fin de cette année 1595, dont je vais maintenant rapporter les autres événemens.

Evénemens de la guer-

La guerre avoit été déclarée à l'Espagne dans toutes les formes, & par un Manifeste daté du dix-

dix-septième de Janvier. Elle se faisoit avec différens succès sur les frontières de France & des Pays-Bas, où le Roi ne pouvoit pas envoyer toutes ses forces, parce que les restes de la Ligue suscitoient encore de nouveaux troubles en diverses Provinces du Royaume.

1595. *re, qui durant ce tems-là avoit été déclarée à l'Espagne.*

Les François faisoient des courses jusqu'aux portes d'Arras & de Mons, & les Espagnols avec les Ligueurs, jusques à celles d'Amiens & de Péronne: mais les Places de la Ligue qui incommodoient le plus, étoient la Fère & Soissons. Il y avoit dans cette dernière Ville une forte garnison, dont les Partis venoient jusqu'à Paris; de sorte qu'un jour quelques jeunes Seigneurs qui exerçoient leurs chevaux dans le manège des Thuilleries, furent enlevés; mais le Baron de Saint Blancard frère du Maréchal de Biron courut après, chargea le Parti, & délivra les prisonniers.

Cayet T. 1.

Le Roi, pour empêcher ces courses, mit une grosse garnison dans Crespi en Valois, & ordonna aux Sieurs de Moussi, de Gadencourt, d'Edouville & de Beyne, qui occupoient divers postes de ce côté-là, d'être fort alerte, & d'avoir toujours des Partis en campagne entre Soissons & Paris. On se dressoit de part & d'autre de continuelles embuscades. Ponsenac qui commandoit à Soissons, en disposa une à demi-lieue de Crespi, pour enlever d'Edouville qui devoit avec trente hommes aller à Ville en Laonnois. D'Edouville en fut averti, & s'étant fait soutenir par Moussi, Gadencourt & Beyne, il chargea si heureusement la troupe ennemie, composée de deux cens cuirassiers & de deux Compagnies de dragons à cheval, qu'il la défit entièrement. Cinquante furent tués sur la place, soixante blessés, plusieurs faits prisonniers, & entre autres Bellefont, & le Baron de Conan, qui commandoient le Parti: dix-neuf Officiers de la garnison, presque tous Capitaines, se trouvérent parmi les morts, ou parmi les prisonniers.

Memoires de la Ligue T. 3.

Le

1595. Le Duc de Bouillon continuoit le ravage qu'il avoit commencé sur la fin de l'année précédente dans le Luxembourg. Les Etats de Hollande, inutilement sollicités à la paix par l'Archiduc, avoient joint quelques troupes à celles de France, sous les ordres du Comte de Nassau. Quatre Compagnies de ce Prince avoient été enlevées par le Comte de Mansfeld, n'aïant pu être secourues par les François à cause du débordement des eaux: le Duc de Bouillon eut sa revanche sur onze Compagnies des Troupes d'Espagne, qu'il défit auprès de Virton: mais faute d'assez grandes forces, il ne fit dans cette Province aucune conquête qu'il pût conserver.

Annales de Grotius l. 3. & 4. Memoires de la Ligue, Tome 6.

Le Roi prend à son service les troupes du Duc de Lorraine.

D'autre part la trêve continuant entre la France & le Duc de Lorraine, & ce Duc résolu à conclure la paix aiant congédié ses Troupes, le Roi les prit à son service, au nombre de cinq mille hommes de pié & de mille chevaux. Leurs Chefs étoient les Sieurs de Saint George Baron d'Aussonville & le Sieur de Tremblecourt, qui aiant pris l'écharpe blanche, & s'étant de plus fait avouer par le Comte Maurice, Stathouder des Provinces-Unies, entrérent brusquement en Franche-Comté, où ils se rendirent maitres de Vezoul, & firent des courses dans la Province. S'ils avoient pu s'y établir, & que le Duc de Bouillon eût pu pareillement se maintenir dans le Luxembourg, c'eût été un grand embarras pour les Espagnols, à qui on auroit par ce moyen coupé la communication de l'Italie & de l'Allemagne avec les Pays-Bas, & il leur auroit été très difficile d'y faire venir des secours: c'est ce qui les obligea à s'opposer promptement à ces entreprises. Comme ils avoient envoyé le Comte de Mansfeld dans le Luxembonrg, pour empêcher le Duc de Bouillon de s'y fortifier, ils firent aussi marcher en diligence vers la Bourgogne, Vélasco Connétable de Castille & Gouverneur de Milan, qui se vint poster sur la rivière de Saone, où évitant le combat, en atten-

Lettre du Roi au Sieur du Plessis du 12. Février 1595.

tendant le reste de ses Troupes, il fit rallentir la prémière boutade des François. 1595.

Mort de l'Archiduc Ernest Gouverneur des Pays-Bas.

Sur ces entrefaites, l'Archiduc Ernest Gouverneur des Pays Bas mourut. C'étoit un bon Prince, mais peu habile pour le Gouvernement, & encore moins propre à la guerre. Cette mort ne causa pas tant de desordres dans les affaires des Pays-Bas Espagnols, qu'il y avoit lieu d'en appréhender. Le Comte de Fuente fut nommé Gouverneur par l'Archiduc, en attendant les ordres de la Cour d'Espagne: ce Comte étoit une des meilleures têtes, & un des plus grands Capitaines de son tems.

Le Comte de Fuente son Successeur prend la Ville de Hui.

Sa prémière expédition, fut le siège de Hui, que Hérauguière Gouverneur de Breda avoit un peu auparavant surpris sur l'Evêque de Liège. La Ville fut prise d'assaut par les Espagnols, & Hérauguière qui s'étoit retiré dans le Château, contraint de se rendre par capitulation. Mais le Comte se préparoit à de plus hautes entreprises.

Le Duc de Mayenne prend toutes les précautions possibles pour s'assurer de Beaune. Thuanus l. 112.

Le Roi de son côté n'en méditoit pas de moins importantes. Le Duc de Mayenne, après le danger qu'il courut d'être arrêté à Bruxelles, s'étoit retiré en son Gouvernement de Bourgogne, où le Président Janin qui étoit à la Cour pour traiter en son nom avec le Roi, lui manda qu'on n'y vouloit plus entendre parler des conditions avantageuses qu'on lui avoit offertes avant la prise de Laon. Cette nouvelle le fit résoudre à tout hazarder, & à tâcher de se maintenir en Bourgogne contre les armes du Roi, par le secours & les diversions des Espagnols. Il avoit rasé les fauxbourgs de Beaune, qui étoient fort vastes & fort peuplés, & fait murer toutes les portes, excepté deux, dont il avoit partagé la garde entre les Bourgeois & la Garnison; & après avoir donné aux Bourgeois l'espérance de la paix, & de son accommodement avec le Roi, il s'étoit retiré à Dijon.

La défiance qu'il avoit des Bourgeois de Beaune,

ne, lui faisoit prendre toutes ces précautions.
1595. Le nouvel avis qu'on lui donna des intelligences qu'ils entretenoient avec le Maréchal de Biron à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de cette Province, & qui actuellement battoit le Château de l'Abbaye de Moutier Saint Jean, fit revenir ce Duc à Beaune le prémier jour de Février. Il fit murer encore une porte, & mit deux corps de gardes à l'autre, dont l'un composé de Bourgeois qu'il vouloit toujours ménager, fut posté auprès de la porte au dedans de la Ville, & l'autre au dehors à la barrière, qui n'étoit que de soldats, & qu'il regardoit comme le plus important, & le plus propre pour empêcher la surprise. Il recommanda la Ville au Capitaine Montmoyen, & lui dit en s'en allant, ***que qui la lui ôteroit, lui arracheroit le cœur du ventre.***

Cayet vol. 3.

Et cette Ville ne laisse pas de se soumettre au Roi.

Montmoyen, par les ordres secrets du Duc, arrêta après son départ plusieurs Bourgeois, du nombre desquels fut le Maire nommé Belin; mais il le relâcha par la crainte d'un soulèvement. Il fit en cela une grande faute; car ce Maire, homme de très grande autorité dans la Ville, & de beaucoup de résolution, voyant le péril où il étoit, prit son parti de concert avec le Sieur Brunet *Antique-Maire*, ainsi qu'il est qualifié dans une Rélation manuscrite fort exacte que j'ai vue, c'est-à dire, à ce que je crois, qui avoit été Maire quelques tems auparavant; & le cinquième de Février, aiant donné ordre secrettement à tous les Bourgeois de s'armer, sans attendre l'heure dont il étoit convenu avec le Maréchal de Biron, il fit sonner la cloche de l'horloge de la Ville, qui étoit le signal pour les Bourgeois.

Dans le moment, tous sortirent en armes de leurs maisons: & le Maire aiant paru devant la sienne l'épée à la main, avec l'Echarpe blanche, cria *Vive le Roi.* Ce cri se fit en même tems dans tous les quartiers de la Ville; on se jetta sur les soldats qui ne s'attendoient à rien moins; la porte où étoient les corps de garde fut fermée par ce-

celui qui commandoit les Bourgeois en ce quartier-là; les soldats qui étoient dehors à la barrière, demeurérent exposés au feu que l'on fit sur eux de dessus les murailles, & ils demandérent quartier. On se battit furieusement en divers endroits: mais les Bourgeois s'emparérent de toutes les rues, excepté de la rue de la belle Croix voisine du Château, qui fut la seule où la Garnison ne put être forcée. 1595.

Les Bourgeois se retranchérent à l'entrée du côté de la Ville, ils rompîrent les portes qui avoient été bouchées, & envoyérent au Maréchal de Biron, qui n'étoit qu'à demi lieue de là, & qui accourut à toutes jambes avec de la cavalerie. Il se disposa à attaquer la rue de la belle Croix; mais les soldats qui la gardoient, capitulérent, & eurent permission de se retirer avec leurs armes & leur bagage. Il investit aussi tôt le Château, pour en faire le siége. Oudineau, que le Duc de Mayenne avoit fait Grand-Prevôt, fut surpris portant deux lettres, l'une pour le Capitaine Montmoyen, où il y avoit une liste des Bourgeois qu'il devoit mettre en prison, & une autre pour le Gouverneur de Dijon, avec un ordre pareil d'arrêter certains Bourgeois de cette Ville, qui y étoient nommés.

Le Château est attaqué & pris dans les formes.

Le Maréchal de Biron envoya celle-ci à Dijon, & elle ne contribua pas peu à engager les Bourgeois à suivre l'exemple de Beaune quelque tems après. Le siége du Château de Beaune fut formé, & sur la nouvelle que le Duc de Mayenne assembloit six ou sept mille hommes pour le secourir, toute la Noblesse du parti Royal se rendit auprès du Maréchal. Le Roi lui envoya encore quelques Troupes sous les ordres des Sieurs Guillaume de Tavannes, de Sipierre & de Ragni. La Place tint un mois; mais la brèche étant faite, le Capitaine Montmoyen capitula le jour de Pâques fleuries, & se rendit. Thuanus L. 112.

Le Roi reçut cette nouvelle au Bois de Vincennes, où il s'étoit retiré pour faire ses dévo-

 tions.

1595. tions. Il fit chanter le *Te-Deum* dans la Chapelle, & puis à Paris. Un peu après, le Baron de Séneçai abandonna la Ligue, & rendit Auſſonne au Roi, à condition qu'il auroit la Lieutenance de Roi de la Province. Nuits & Autun imitérent dans le même tems l'exemple de Beaune & d'Auſſonne.

La ſoumiſſion de Beaune eſt ſuivie de celle de Dijon.

Ces ſuccès des armes du Roi encouragérent les Bourgeois de Dijon à exécuter le deſſein qu'ils avoient depuis longtems, de ſecouer le joug de la Ligue. Ils prirent bruſquement les armes contre le Vicomte de Tavannes, & contre François Boyot de Franceſque Gouverneur du Château, & ſecondés par le Maréchal de Biron, qui leur envoya un ſecours fort à propos, ſe rendirent maitres de la Ville. Franceſque ſe retira dans le Château, & le Vicomte de Tavannes dans celui de Talan, Place aſſez forte à quelque diſtance de Dijon.

D'autre part le Connétable de Montmorenci gagne la Ville de Vienne au Roi.

Sur ces entrefaites, le Connétable de Montmorenci aiant gagné le Sieur de Diſimieux Gouverneur de Vienne, acquit cette Place au Roi: c'étoit l'unique paſſage que le Duc de Nemours eût ſur le Rhône, & par où les reſtes de la Ligue, en Auvergne, en Lyonnois, & en Forès, pouvoient recevoir du ſecours des étrangers. Cette circonſtance rendoit très importante la réduction de cette Ville. Le Duc de Nemours, dont elle faiſoit la principale reſſource, conçut tant de chagrin de ſa perte, qu'il en tomba malade, & après une langueur de quatre mois, mourut à Anneci. C'étoit un jeune Prince d'un mérite égal à ſa naiſſance; mais d'une ambition démeſurée, & qui ſe voyant exclus du Trône de France, où il avoit aſpiré, auſſi-bien qu'au mariage de l'Infante d'Eſpagne, qui ſeul l'y pouvoit conduire, avoit toujours regardé comme ſon pis-aller, de ſe faire un Etat ſouverain du Lyonnois, du Beaujolois & du Forès. Il s'étoit rendu dans cette vue entiérement indépendant du Duc de Mayenne, & avoit par cette meſintel-

telligence beaucoup affoibli le parti de la Ligue. Sa mort acquit encore au Roi quelques petites Places dont il étoit maitre, la plupart de ses amis & serviteurs trouvant mieux leur compte à prendre ce parti, qu'à suivre celui qui dépérissoit tous les jours. 1595.

Toutes ces conquêtes ne donnoient guères plus de joie au Roi, qu'elles lui causoient d'embarras, à cause des différentes vues de ses Généraux, qui se trouvant en si beau chemin, le sollicitoient chacun de leur côté, de leur envoyer des Troupes, & même de venir en personne, pour achever de dissiper ses ennemis dans leurs Gouvernemens.

Mémoires de Sulli, T. 1, c. 59.

Le Connétable de Montmorenci après la réduction de Vienne, & après avoir mis en fuite tout ce qui restoit dans ces quartiers-là de Troupes aux Ducs de Savoie & de Nemours, avoit dessein d'entrer dans la Bresse & de commencer par quelque action considérable, à faire avec quelque éclat les fonctions de sa dignité de Connétable. Le Maréchal de Biron de son côté vouloit attirer le Roi en Bourgogne, où il faisoit actuellement le siége du Château de Dijon, qui étoit fort, & celui du Château de Talan encore plus difficile à prendre: mais d'ailleurs le Roi étoit inquiet pour la frontière de Picardie, & sur-tout pour Cambrai, que le Comte de Fuente avoit déja bloqué, & qu'il se préparoit à assiéger dans les formes.

Le Roi, après avoir beaucoup délibéré, résolut d'aller joindre le Maréchal de Biron, & promit au Connétable de se rendre à Lyon, quand il auroit soumis la Bourgogne. Ce fut le Sieur de Sanci, qui avoit alors beaucoup de crédit sur l'esprit de ce Prince, & le Chancelier de Chiverni, qui lui firent prendre cette résolution, par le moyen de la Marquise de Monceaux: non pas que cette Dame aimât Sanci; au contraire elle lui en vouloit, pour quelques railleries qu'il avoit faites sur ses amours: mais il fit agir au-

Ce Prince marche en Bourgogne pour achever de la soumettre.

E 3 près

1595. près d'elle une autre Dame, qui la prit par un endroit fort fenfible. Elle lui fit efpérer, qu'après la prife des Châteaux de Dijon & de Talan, le Roi réuniffant fon Armée à ce Corps de Lorrains qu'il avoit pris à fon fervice, & qui s'étoit rendu maitre de Vezoul en Franche-Comté, cette Province ne feroit point en état de réfifter à l'Armée Royale; que le Roi en feroit la conquête en une feule Campagne; qu'on en pourroit donner la Souveraineté honorifique aux Cantons Suiffes, & la propriété à fon fils Céfar, qu'elle avoit eu du Roi, & qui étoit né durant le fiège de Laon.

Ordres qu'il donne à fon départ. Le Roi aiant pris la réfolution d'aller en Bourgogne, chargea du foin des frontières de Picardie, Meffieurs de Nevers, de Saint Pol, de Bouillon, & l'Amiral de Villars; & au cas qu'ils uniffent leurs forces enfemble, c'étoit le Duc de Nevers qui devoit en avoir le commandement général. Il établit deux Confeils à Paris, tant pour les Finances, que pour les autres affaires, dont il fit Chef le Prince de Conti. Le Comte de Soiffons, qui prétendoit à cet honneur, en fut très chagrin: mais il y avoit une fi grande antipathie entre le Roi & ce Prince, que le Roi ne lui accordoit des graces, que quand il ne pouvoit les lui refufer; & le Comte ne pouvant fe réfoudre à la complaifance, recevoit fouvent des déboires, dont il ne pouvoit fe venger que par des murmures fort inutiles.

Le Roi partit de Paris, fit fa prémière entrée à Troies le trentième de Mai, & prit le chemin de Bourgogne, à la tête d'un affez gros corps de Troupes qui s'étoient rendues auprès de lui de divers endroits. Il apprit en arrivant que le Connétable de Caftille avoit repris Vezoul en Franche-Comté, & il ne douta pas que fon deffein ne fût de venir avec le Duc de Mayenne au fecours des Châteaux de Dijon & de Talan. Il donna fes ordres pour affurer les deux fièges, fit faire de nouveaux retranchemens au camp, &

& coupa la communication entre les deux Châteaux, que le Maréchal de Biron, faute d'avoir assez de Troupes, n'avoit pu empêcher jusqu'alors. 1595.

Relation du Sieur Bathazar de la journée de Fontaine-Françoise au Baron de Rosni.

Comme il vouloit venir à bout de cette entreprise à quelque prix que ce fût, il partit du camp, & marcha au-devant des Espagnols, pour retarder leur marche le plus qu'il lui seroit possible; & déterminé à leur livrer bataille, s'il ne ne pouvoit autrement les empêcher d'approcher de Dijon, il donna rendez-vous à ses Troupes à Lux & à Fontaine-Françoise.

Il envoye reconnoitre l'Armée Espagnole.

En les attendant il passa la rivière de Vigenne à la tête de cent cinquante chevaux & d'autant d'arquebusiers à cheval, & il en détacha le Marquis de Mirebeau avec cinquante à soixante cavaliers, pour apprendre des nouvelles des ennemis, tandis que lui reconnoitroit le pays, & choisiroit un champ de bataille, au cas qu'il en fallût venir à une action. Le Roi n'eut pas fait une lieue de chemin, qu'il vit revenir Mirebeau en desordre, & qui lui dit qu'aiant été brusquement chargé par un gros de quatre cens chevaux, il n'avoit point eu le moyen de reconnoitre les Troupes ennemies aussi distinctement qu'il l'eût souhaité: mais que selon toutes les apparences l'Armée Espagnole étoit fort proche, & qu'elle venoit pour se loger à Saint Seine.

Le Maréchal de Biron étant arrivé dans le moment avec quelque cavalerie, s'offrit à aller lui-même reconnoitre les ennemis, pour en rapporter des nouvelles plus certaines. Il n'eut pas fait mille pas à la tête de trois cens chevaux, qu'il apperçut comme une garde avancée de soixante sur une colline. Il alla à eux, les écarta, & découvrit de là toute l'Armée Espagnole qui marchoit en bataille, & dont quatre cens chevaux plus avancés en poursuivoient vivement environ cent cinquante commandés par le Baron d'Aussonville, qui venoit joindre le Roi.

Les quatre cens chevaux abandonnant ce Baron, pour ne pas trop s'écarter de leur gros,

 tour-

1595. tournérent vers le Maréchal de Biron, & à quelque distance de lui, au lieu de venir le charger, se séparérent en deux troupes, & prirent à droite & à gauche, à dessein de reconnoitre ce qu'il y avoit derrière les Escadrons François.

Un détachement de la sienne repousse la cavalerie ennemie.

Ces quatre cens chevaux étoient soutenus de six cens autres, qui firent la même manœuvre. Le Maréchal, qui pénétra leur dessein, sépara aussi sa troupe en trois Escadrons, envoya sur sa droite le Marquis de Mirebeau, & sur sa gauche le Baron de Lux, & lui avec le troisième Escadron fit ferme au lieu où il étoit : par ce moyen il empêcha quelque tems les ennemis de reconnoitre ses derrières : mais deux Escadrons de cent cinquante chevaux chacun aiant chargé très vigoureusement Mirebeau & de Lux, celui-ci fut fort mal-mené : le Maréchal courut à son secours, & le dégagea au moment qu'il étoit prêt d'être pris, aiant eu son cheval tué sous lui.

Cette charge, où la cavalerie ennemie fut repoussée, permit au Baron de Lux de rallier ses gens : mais le Maréchal voyant plusieurs Escadrons s'avancer pour l'envelopper, pensa à la retraite, qui se fit avec assez de desordre. Il y reçut un coup de sabre sur la tête, & un coup de lance dans le bas ventre, mais qui n'entroit pas fort avant.

Un autre détachement est culbuté jusques sur l'Escadron du Roi.

Le Roi envoya cent chevaux au-devant du Maréchal, pour faciliter sa retraite & arrêter l'ennemi : mais ils furent encore culbutés & poussés jusqu'à l'Escadron du Roi, qui n'eut jamais plus besoin de sa valeur, & de sa présence d'esprit, qu'en cette occasion.

Valeur de ce Prince qui, quoiqu'inférieur en nombre, renverse

Il n'avoit avec lui que trois cens chevaux; & il s'en voyoit huit cens sur les bras en six Escadrons, dont le succès animoit le courage. Il appella auprès de sa personne tout ce qu'il y avoit de Seigneurs & d'Officiers de distinction, donna au Duc de la Trimouille la moitié de sa troupe à conduire, prit l'autre avec lui, & cria :

tria : *A moi, Messieurs, & faites comme vous m'allez voir faire.* Il se met à la tête de son Escadron, & va enfoncer un de ceux des ennemis, quoiqu'il n'eût ni pot ni casque en tête : le Duc de la Trimouille en fit autant avec le sien, & la charge se fit avec telle furie, que les deux Escadrons ennemis furent percés & renversés sur les autres. Le Maréchal, qui avoit rallié six-vingts chevaux, accourut tout blessé qu'il étoit, & acheva la déroute.

1595. les ennemis les uns sur les autres.

Ils alloient pousser jusqu'à un corps de trois cens chevaux, où étoit le Duc de Mayenne, si le Roi n'eût fait faire alte, sur ce qu'il apperçut des haies toutes bordées de mousquetaires, devant lesquelles il falloit passer & essuyer un très grand feu. Deux grosses troupes de cavalerie ennemie parurent sortant d'un bois voisin. Le Roi les chargea encore, & les aiant dissipées revint se poster au lieu où il étoit d'abord. Il y vit arriver fort à propos huit cens chevaux de ses Troupes, où étoient les Comtes de Chiverni, le Chevalier d'Oise, les Sieurs de Vitri, de Clermont, de Rissé, de la Curée, d'Arambure, d'Heure, de Saint Geran, & la Boulaie.

Ces nouvelles Troupes firent croire au Connétable de Castille que toute l'Armée Royale arrivoit; & sur l'expérience de ce qui venoit de se passer, il appréhenda que la partie ne fût trop dangereuse pour lui. C'est pourquoi comme il ne vouloit pas hazarder une bataille, il rassembla toute sa cavalerie à la tête de son Armée, & fit défiler par derrière ses Bataillons vers la rivière de Saone. Le Roi le poursuivit, & la harcela sans cesse, jusqu'à ce que ce Général eût mis cette rivière entre les François & lui, à la faveur d'un pont qu'il y avoit au-dessous du bourg de Grei.

Le Connétable de Castille se retire pour éviter un combat général.

Plusieurs ont écrit, que le Duc de Mayenne fit de fortes instances au Connétable de Castille, pour qu'il lui donnât encore seulement quinze cens chevaux, avec lesquels il lui répondoit

1595. d'envelopper cette poignée de gens qu'ils avoient en tête; mais la prudence du Général Espagnol l'empêcha de les lui accorder, parce qu'il ne pouvoit se persuader, que le Roi s'exposât de la sorte, sans être soutenu au moins de toute sa cavalerie: & c'est la seconde fois qu'un tel préjugé sauva ce Prince, & l'empêcha de périr; car sur un semblable raisonnement, Alexandre de Parme l'avoit manqué à Aumale l'an 1592.

Mathieu Histoire de Henri IV. l. 1.

Monsieur de Thiange qui étoit alors dans le parti de la Ligue, a dit depuis qu'en cette rencontre il conduisoit une des troupes qui combattirent; qu'aiant reconnu le Roi, il s'étoit arrêté, & que ce Prince le fit charger en même tems si furieusement par le Marquis de Mirebeau, que son Escadron fut en un moment dissipé.

Ce fut-là une de ces occasions, où l'on vit ce que peut la présence d'un Prince guerrier à la tête de sa Noblesse: car les ennemis dans toutes les charges qui se firent, étoient six contre un, & furent battus comme s'ils n'avoient été qu'un contre six. Entre ceux qui eurent part à cette fameuse journée, & qui furent presque toujours aux côtés du Roi, sont nommés les Ducs d'Elbœuf & de la Trimouille, le Marquis de Pisani, les Sieurs de Dinteville, de Roquelaure, de Château-vieux, de Liancour, de Montigni, de Mirepoix, & le Marquis de Tresnel. Quelques-uns d'entre eux conjurérent plusieurs fois le Roi de se retirer sur un cheval Turc extrêmement vîte, qu'on tenoit tout prêt: mais il ne voulut jamais abandonner la partie. Le Roi, dans une Lettre * qu'il écrivit au Sieur du Plessis-Mornai, fait un grand éloge de la valeur que les Sieurs de Mirebeau & la Curée firent paroître dans ce combat.

Cayet Tom 1.

Une

* Datée du 9. Juin 1595.

Une témérité, quand elle est heureuse, ne fait guères de tort pour l'ordinaire à un Général en matière de guerre : mais il me paroit qu'en ces rencontres ce grand Prince en fut accusé sans sujet. Il avoit pour maxime, celle de tous les grands Capitaines, qui est de s'instruire exactement par eux-mêmes des forces & de la disposition des ennemis, sans s'en rapporter à d'autres, quand il s'agit d'une action importante & décisive. C'est pour cela qu'en de telles conjonctures il alloit en personne à la découverte. Ces précautions, toujours si utiles pour le succès des grandes entreprises, ne sont pas d'ordinaire sans quelque péril; un accident imprévu, un hazard, l'adresse de l'ennemi le font naitre quelquefois; & c'est alors que l'honneur oblige un Général à soutenir par sa valeur, ce qu'il n'a entrepris que par prudence; & à payer alors de sa personne comme un Officier subalterne, sans nul égard à son rang & à sa dignité.

1595. Divers jugemens portés de cette dernière action du Roi.

Quelque vigoureuse qu'eût été cette action de la part des François, leur perte fut très petite. Ils n'y eurent que six hommes de tués, un de pris & quelques blessés. Les Espagnols y perdirent six-vingts soldats, & quelques Officiers, soixante autres demeurérent prisonniers, & environ deux cens furent blessés : on leur prit aussi un drapeau dans la dernière charge que le Roi leur fit.

Légère perte qu'il y fit.

Ce Prince se fut très bon gré du danger qu'il avoit couru, non seulement parce qu'après de tels exemples personne n'eût osé se trop ménager : mais encore parce que le Connétable de Castille jugeant par cette épreuve des gens à qui il avoit affaire, n'osa s'engager plus avant, & s'étant retranché sous Grei Ville de la Franche-Comté, laissa prendre les Châteaux de Dijon & de Talan. De sorte qu'il ne resta plus au Duc de Mayenne en Bourgogne, que les seules Villes de Seure & de Châlons sur Saone, où il se retira se voyant abandonné par les Espagnols.

Suivie de la prise des Châteaux de Dijon & de Talan. Cayet T. 3.

1595. *Le Roi entre en Franche-Comté.* Après la prise des deux Châteaux, le Roi entra en Franche-Comté, ravagea le plat-pays, & auroit pu y faire quelque entreprise plus considérable, si les Suisses y eussent voulu consentir : mais nonobstant les beaux projets formés en faveur de la Marquise de Monceaux & de son fils, que les Cantons ne goutérent pas, ils demandérent au Roi la confirmation du Traité de Neutralité fait en 1580, entre cette Province & le Duché de Bourgogne. Il se fit dès-lors une suspension d'armes de ce côté-là; on commença les conférences sur ce sujet, où assistérent le Marquis de Pisani & Monsieur de Silleri alors Ambassadeur du Roi chez les Suisses, les Députés du Roi d'Espagne, & ceux des Cantons; la chose fut entiérement conclue quelque tems après, & le Traité ratifié par le Roi le 23 Septembre suivant.

Au Recueil des Traités par Léonard T. 2.

Et passe de là à Lyon. Le Roi, après avoir satisfait au desir du Maréchal de Biron, qui, sans son arrivée, étoit en danger d'être accablé par le Duc de Mayenne & par le Connétable de Castille, voulut aussi contenter le Connétable de Montmorenci. Ce Seigneur le sollicitoit fort de venir à Lyon, où sa présence devoit produire de grands effets, & d'où il pourroit donner ses ordres de plus près pour rétablir la tranquillité en Provence.

Où il est reçu avec beaucoup de magnificence. Elle est racontée en détail par Cayet, vol. 3. Il fut reçu le quatrième de Septembre dans cette Ville, une des plus considérables de son Etat, avec une magnificence laquelle effaça celle de toutes les entrées qu'il avoit faites jusques-là dans les autres Villes qui s'étoient soumises à son obéissance. Ses manières franches & populaires lui gagnérent les cœurs. Tous les Ordres, & tous les particuliers de quelque distinction, s'empressérent en toutes manières à lui témoigner leur joie; & il eut sur-tout un grand plaisir, de voir l'Archevêque de Lyon, autrefois l'ame de la Ligue & le conseil du Duc de Mayenne, venir à la tête du Clergé lui rendre son obéissance.

Il y reçoit Sur l'exemple de la République de Venise, qui lui

lui avoit envoyé une très solennelle Ambassade qu'il reçut à Paris au commencement de cette année, les Députés de plusieurs Princes Allemands, des Suisses, des Grisons, & de quelques Républiques d'Italie, vinrent le complimenter durant cette cérémonie. Trois jours après, le Connétable le mena à Mont-Luel Ville des Etats de Savoie à trois lieues de Lyon, de laquelle il s'étoit emparé quelque tems auparavant, & qui lui donnoit un assez grand pays pour la commodité des quartiers d'Hiver.

1595. *divers Députés.*

Plusieurs choses importantes se passérent durant le séjour du Roi à Lyon. La mort du Duc de Nemours qui arriva vers ce tems-là, fit rentrer quelques Places du Lyonnois & de la Principauté de Dombes dans l'obéissance. Le Gouvernement du Lyonnois possédé par ce Duc, fut donné à Monsieur de la Guiche, & la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie fut cédée par celui-ci à Monsieur de Saint Luc.

Monsieur de Bois-Dauphin qui maintenoit le parti de la Ligue en Anjou & dans le Maine, y tenoit encore Châteaugontier & Sablé, & avoit paru jusques-là ne point vouloir se séparer d'intérêt d'avec le Duc de Mercœur: mais par le conseil du Sieur du Plessis-Mornai, il traita séparément avec le Roi, qui signa le Traité à Lyon. Sa dignité de Maréchal de France qu'il avoit eue de la Ligue, lui fut confirmée après la signature du Traité, dans lequel néanmoins le Roi ne lui permit pas de prendre ce titre. Les Sieurs Ourceau & du Breuil qui avoient conduit cette négociation, furent récompensés, le prémier d'une Charge de Maitre des Requêtes, & l'autre fut fait Conseiller au Parlement de Bretagne: & ainsi fut vérifiée la prédiction que Monsieur de Chanvalon avoit faite au Duc de Mayenne, au sujet de la création qu'il fit de quatre Maréchaux de France, que ces bâtards se feroient un jour légitimer à ses dépens. Cela fut vrai des Maréchaux de la Châtre & de Bois-Dauphin; mais du

Soumission de quelques Places de l'Anjou. Lettre du Plessis-Mornai à Mr. de Lomenie du 23. Décembre 1595.

1595. Rhosne prit l'Echarpe rouge, & demeura avec les Espagnols. Pour Saint Paul qui étoit le quatrième, il avoit été tué par le Duc de Guise, comme je l'ai dit auparavant.

Trève avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoie, qui achève de ruiner la Ligue.

Ce fut encore à Lyon que le Roi reçut nouvelle certaine, que le Pape étoit prêt de lui donner son absolution. Cette nouvelle fit un grand effet. Le Duc de Joyeuse, qui en eut avis du Cardinal son frère, commença à penser sérieusement à se remettre en l'obéissance du Roi, avec Toulouse, & les autres Places qu'il maintenoit dans les intérêts de la Ligue; ce qui fut exécuté au mois de Février de l'année suivante. Enfin le coup mortel fut dans le même lieu porté à la Ligue, par les Traités de trève que le Roi y fit avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoie.

Le Duc de Mayenne, si mal secondé par les Espagnols pour le secours du Château de Dijon, vit bien que desormais il ne pouvoit plus faire aucun fonds sur eux; & prenant occasion de la résolution où le Pape étoit de donner l'absolution au Roi, dont le refus lui avoit jusques-là servi de prétexte pour continuer la guerre, envoya à Lyon vers ce Prince, pour lui proposer une trève. Le Roi n'ignoroit pas le desordre des affaires du Duc: mais il ne vouloit point le pousser à bout, ni le contraindre à se retirer avec les Espagnols, qui pourroient profiter de son desespoir, des lumières qu'il leur donneroit sur les moyens d'attaquer le Royaume, & des intelligences qu'il pourroit y entretenir. Par toutes ces considérations fondées sur trop d'exemples tirés de l'Histoire des Rois de la branche des Valois, & par les sollicitations de Gabrielle d'Etrées qui le possédoit alors entièrement, & à qui le Duc de Mayenne avoit eu recours, il témoigna recevoir avec joie la proposition du Duc. La trève lui fut accordée pour trois mois à plusieurs conditions, qui devoient beaucoup contribuer au repos du Royaume: mais on lui en imposa une, sans laquelle on ne l'au-

Thuanus l. 1. t. 3. Dans le Traité de trève, daté du 13. Septembre 1595.

roit

roit pas écouté. Ce fut de donner sa parole, que durant cette trève on travailleroit sérieusement & sincèrement au Traité de paix. 1595.

Il y eut beaucoup de différence entre ce Traité de trève & celui qui fut fait en 1593. Le Roi ne permit point qu'on employât en ce dernier le terme d'Union ou de Ligue; dans l'autre Traité de trève, le Roi avoit souffert qu'on ne l'y nommât point avec le titre de Roi; mais dans celui-ci il s'y qualifia Roi de France & de Navarre; sans parler de quelques autres formalités, qui marquoient assez que le Duc de Mayenne traitoit avec lui comme avec son Souverain.

Le Duc de Mercœur continue la guerre en Bretagne.

Pendant cette trève le Marquis de Saint-Sorlin, qui avoit pris le nom de Duc de Nemours après la mort de son frère ainé, se disposa aussi à traiter avec le Roi: mais le Duc de Mercœur n'eut aucun égard à ce Traité, & toujours secondé par les Espagnols, il continua la guerre en Bretagne. Pour ce qui est du Traité avec le Duc de Savoie, avant que d'en dire la conclusion, je dois toucher les expéditions militaires qui se firent du côté de ses Etats par le Sieur de Lesdiguières.

Conquêtes faites sur le Duc de Savoie avant son Traité. Histoire de Lesdiguières, l. 5. c. 7. &c.

Ce Seigneur avoit assiégé le Fort d'Exiles le prémier jour de cette année 1595, & l'avoit pris après un siège de près d'un mois, & après avoir repoussé le Duc, qui étoit venu au secours avec une Armée de neuf à dix mille hommes. Ce Fort repris fermoit au Duc de Savoie de ce côté-là l'entrée du Dauphiné: mais il falloit ravitailler Cahours, qui sans cela couroit risque d'avoir le même sort que Briqueras, étant au-delà des montagnes & fort proche de Pignerol. Lesdiguières prit si bien ses mesures, qu'il y fit conduire par Saint-Jurs un convoi de trois cens quintaux de blé & de farine, & que l'escorte, malgré les embuscades du Duc de Savoie, le vint rejoindre sans aucun fâcheux accident.

Après tout, quelque chère que fût cette conquête à Lesdiguières, parce qu'elle lui avoit été

très

très glorieuse, il fallut qu'il se résolût à la perdre. Il lui étoit aussi difficile de conserver cette Place, qu'il étoit aisé au Duc de Savoie de l'assiéger. Ce Prince l'investit, & se retrancha devant d'une manière à ne pouvoir être forcé dans ses retranchemens. Lesdiguières y vint avec une petite Armée, au mois de Mai, & employa toutes sortes de moyens & de stratagêmes pour attirer le Duc à un combat; mais il ne voulut jamais le hazarder. Enfin la garnison manquant de toutes sortes de vivres, après avoir été réduite à manger, non seulement les chevaux, mais encore les chiens & les rats, fut obligée de capituler, & Lesdiguières de penser à la retraite, qu'il fit non sans danger, mais avec tant de prudence & d'ordre, qu'elle lui fit presque autant d'honneur qu'une victoire. Il se dédommagea ensuite de la perte de Cahours, par la prise de quelques postes dans les montagnes.

1595.

Durant ce tems-là le Duc de Savoie traitoit de sa paix avec le Roi, par l'entremise de Zamet, qui eut diverses conférences avec le Président de Silleri. On crut l'affaire conclue, moyennant quelques sommes d'argent que le Duc donneroit au Roi, qui en avoit grand besoin, & la restitution de quelques petites Places que le Duc occupoit en Provence & en Dauphiné. Le Roi même, inquiet sur les affaires de Picardie, de Bretagne & de Provence, alla jusqu'à se relâcher sur le Marquisat de Saluces, & jusqu'à consentir qu'un des fils du Duc de Savoie en fût mis en possession, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France: mais le Duc qui agissoit toujours par les impressions de la Cour d'Espagne, & qui n'étoit entré en traité que par la peur de l'approche du Roi, & pour gagner du tems, rejetta avec hauteur l'article de l'hommage: c'est ce qui empêcha la conclusion de la paix; tout se termina à une trêve, jusqu'à la fin de cette année 1595, & elle fut continuée à di-

Cayet, vol. 3.

diverses reprises, jusqu'au mois de Mars de l'an 1597.

1595.

De quelle manière le Roi en récompensa Lesdiguières. Histoire de Lesdiguières, l. 5. c. 11.

Lesdiguières se servit de cette conjoncture pour venir faire sa cour. Lorsqu'il arriva à Lyon accompagné du jeune Créqui son gendre, fils de la Comtesse de Saut, le Roi couroit la bague dans la place de Bellecour. Ce Prince l'aiant apperçu de loin, piqua vers lui la lance en arrêt, & lui cria en riant, *Ha vieux Huguenot, tu en mourras.* Lesdiguières étant dans le moment sauté à terre, pour saluer son Roi, qu'il n'avoit point vu depuis très longtems, en fut reçu avec toutes les caresses que ses grands services méritoient. Ce Prince l'assura qu'il n'y avoit rien qui dépendît de lui, à quoi il ne pût prétendre. Il le fit le lendemain Conseiller d'Etat, & lui en envoya le Brevet par le Sieur de Calignon Chancelier de Navarre.

Suite des troubles de Provence.

Le Connétable conseilla au Roi de ne point quitter Lyon, avant que d'avoir mis ordre aux troubles de Provence qui continuoient toujours, par la haine que les Provençaux avoient contre le Duc d'Epernon, & par la fierté de ce Duc, qui s'opiniâtroit à ne pas desemparer, & à se maintenir dans ce pays, quoi qu'il lui en dût arriver.

Une trève qui s'y étoit faite sur la fin de l'année derniere, avoit été prolongée pour trois mois par les ordres exprès du Roi. Le Duc d'Epernon n'y avoit eu aucun égard, & avoit fait plusieurs hostilités pendant ce tems-là contre les Villes & les personnes contraires à son parti. Les uns & les autres députérent à la Cour pour justifier leur conduite, & accuser celle de leurs adversaires.

Cependant le Comte de Carces, Chef du parti opposé à celui du Duc d'Epernon, surprit la Ville de Salon, & assiégea le Sieur de Saint Romans dans le Château. C'étoit un brave soldat, zélé partisan de la Ligue, & qui, sans se livrer au Duc d'Epernon, ne vouloit point non plus re-

Bouche Histoire de Pro-

reconnoitre les ordres du Comte, depuis que celui-ci avoit reconnu le Roi.

1595. Alexandre Vitelli Commandant de Berre pour le Duc de Savoie, aſſembla des Troupes pour ſecourir Saint Romans, & le Duc d'Epernon ſe joignit à lui, non pas pour l'amour de Saint Romans, mais par haine contre le Comte de Carces : ils ſe préſentérent devant la Ville, d'où le Comte fit une ſortie, & les repouſſa.

vence, L. 10.

Le Duc d'Epernon à ſon retour ſe ſaiſit d'un lieu nommé Alenſon, d'où il pouvoit beaucoup incommoder le Comte de Carces dans Salon. Cela lui attira un terrible Arrêt du Parlement d'Aix, par lequel il fut ordonné qu'informations ſeroient faites de ſa conduite, & envoyées au Roi & à Monſieur le Connétable. On publia par-tout la défenſe de porter les armes ſous ſes ordres, de lui fournir des munitions & des vivres, & un commandement à tous ceux qui étoient à ſon ſervice, de l'abandonner comme un rebelle, & comme un ennemi de l'Etat, qui avoit tenté de donner du ſecours au Château de Salon tenu par un homme révolté contre le Roi; & en même tems on députa à Monſieur de Leſdiguières, pour le prier de venir avec ſes Troupes en Provence.

Le Duc ſans s'embarraſſer de tant de fracas, aiant aſſemblé toutes ſes forces, alla aſſiéger le Comte de Carces dans Salon, qui ſe trouva ainſi entre deux feux, entre celui du Château & celui de la campagne. Le Connétable averti de tous ces deſordres, envoya par Maridat ſon Secrétaire, commandement au Duc de ſe retirer de devant Salon, au Comte, de lever le ſiège de devant le Château, & à Saint Romans, de mettre ſa Place en ſéqueſtre entre les mains de Duménil-Conin Gentilhomme de Languedoc, en attendant que le Roi en eût autrement ordonné.

L'approche de Leſdiguières avec ſes Troupes, plutôt que l'ordre du Connétable, fit abandonner l'en-

l'entreprise de Salon au Duc. Vitelli fut blessé en cette expédition, & alla mourir en son Gouvernement de Berre. Le Comte de Carces n'obéit point. Saint Romans se voyant sur le point d'être forcé, voulut s'échapper, & se cassa la cuisse en sautant d'un lieu trop haut; & le Comte se rendit maitre du Château, excepté des Eglises des Cordeliers & de Saint Laurent. 1595.

Le Roi envoie sur les lieux pour s'en informer.

Sur ces entrefaites le Sieur du Fresne Conseiller d'Etat envoyé par le Roi, arriva en Provence le quinzième d'Avril, pour s'instruire sur les lieux du véritable état des choses, dont les deux partis avoient jusqu'alors informé la Cour si diversement. Il fit tout ce qu'il put en parlant en particulier au Duc d'Epernon, pour l'engager à renoncer de lui-même au Gouvernement de Provence, l'assurant qu'il feroit un extrême plaisir au Roi, qui trouveroit bien moyen de le dédommager. Le Duc entendant cette proposition, changea de couleur, & s'emportant avec une extrême violence, il répondit qu'il avoit arraché la Provence des mains du Duc de Savoie & de la Ligue aux dépens de son sang, de celui de ses amis, de ses parens, & de son propre frère; qu'on ne pouvoit lui en ôter le Gouvernement sans ruïner sa réputation; qu'il s'y maintiendroit contre quiconque entreprendroit de le lui enlever, & qu'il ne le quitteroit qu'avec la vie.

Il fait signifier au Duc d'Epernon, qu'il eût à renoncer au Gouvernement de la Provence. Réponse insolente du Duc.

Le Sieur du Fresne tâcha en-vain de l'adoucir, en lui représentant les malheurs où ces résolutions extrêmes alloient plonger la Provence; & le trouvant inflexible, il lui déclara enfin, que le Roi le vouloit absolument, & qu'il avoit ordre de sa part de lui dire, que s'il n'obéissoit au-plutôt, il viendroit lui-même l'en chasser, & lui faire sentir les effets de son indignation. „ Hé „ bien, (repartit le Duc en furie,) qu'il vien„ ne; je lui servirai de Fourrier, non pas pour „ lui préparer les logis, mais pour bruler tous „ ceux qui seront sur son passage."

Nonob-

1595. *qui ne laisse pas de signer la trêve peu après.* Nonobstant ces paroles insolentes, & toutes ces rodomontades, aiant fait de plus sérieuses réflexions, il signa quelques jours après les articles de la trêve que le Roi avoit commandée aux deux partis.

Autre insolence d'un Ligueur de Marseille. Le Sieur du Fresne avoit aussi ordre de la Cour, de faire son possible pour ramener par la douceur Marseille à l'obéissance du Roi. Deux hommes depuis longtems dominoient dans cette Ville, ou plutôt la tyrannisoient. L'un s'appelloit Casaux, Consul de la Ville; & l'autre Louis d'Aix, Viguier. Ils s'étoient rendus indépendans & du Duc d'Epernon & du Comte de Carces, se promettant d'être bien appuyés du Roi d'Espagne, dont ils recevoient tous les jours les vaisseaux & les galères dans leur Port. Le Sieur du Fresne leur envoya un Trompette, pour leur porter les lettres que le Roi leur écrivoit. Le Trompette rencontra auprès de Marseille Louis d'Aix, qui revenoit d'une maison de campagne: il alla le saluer, & lui présenta les lettres. Ce brutal, après les avoir lues, ordonna à ses gens de se saisir du Trompette, lui fit couper les oreilles, & foula au piés les lettres du Roi, en jurant, & disant des paroles les plus outrageuses à la personne de ce Prince.

La trêve étant expirée, elle fut prolongée par le commandement du Roi à diverses reprises, mais très mal observée par les deux partis, qui ne cessérent point de faire des entreprises l'un sur l'autre à toute occasion.

Tout ce que je viens de raconter s'étoit passé en Provence avant l'arrivée du Roi à Lyon; & dès que l'on sut qu'il en approchoit, tous les Ordres de la Province lui envoyérent des Députés pour le complimenter, & le supplier de faire en sorte que son voisinage ne fût pas inutile à leur patrie, & d'employer toute son autorité Royale, pour y rétablir la tranquillité.

Le Duc d'Epernon reçut ordre de se rendre à la Cour: il obéit, mais si tard, qu'il n'étoit pas

pas encore à Valence, quand le Roi fut obligé de partir de Lyon en poste le vingt-quatrième de Septembre, sur la nouvelle que les Espagnols poussoient vivement le siège de Cambrai. 1595.

L'Auteur de l'Histoire du Duc d'Epernon se prévaut beaucoup de cette obéissance, pour réfuter les bruits qui coururent, que ce Duc entretenoit des intelligences avec le Roi d'Espagne & avec le Duc de Savoie, prétendant que s'il s'étoit senti coupable de ce crime, il ne se fût pas exposé à aller à la Cour: mais outre qu'il retarda tant son voyage, qu'il ne put s'y rendre avant le départ du Roi, il y a deux fâcheuses preuves contre ce Duc en cette matière.

Intelligences du Duc d'Epernon avec les Espagnols.

La prémière est une lettre * du Cardinal d'Ossat à Monsieur de Villeroi, où il l'avertit que dans le tems que le Duc d'Epernon faisoit les plus grandes protestations de fidélité & d'obéissance au Roi, „ il avoit envoyé à Turin à Mon-
„ sieur de Savoie, & à Milan au Connétable de
„ Castille, duquel il avoit obtenu soixante mil-
„ le écus, à savoir cinq mille en comptant, dont
„ on lui achetoit à Milan des armes & des che-
„ vaux, & cinquante-cinq mille en une lettre
„ de change, pour les prendre à Gennes; &
„ dit-on, que c'est par avance de deux mois
„ d'une pension de trente mille écus par mois
„ qu'on lui donne pour être bon François, com-
„ me il écrit par-deçà qu'il sera toute sa vie; &
„ fait dire que l'argent qu'il prend à Milan, c'est
„ argent qu'il y avoit en banque, comme si ce-
„ la même d'avoir mis argent en banque en une
„ Ville du Roi d'Espagne, quand ainsi seroit,
„ & l'y tenir pour bien assuré, n'étoit point en
„ ce tems un grand signe de n'être guères bon
„ François. Ceux qu'il a envoyés à Turin & à
„ Milan s'appellent l'un de Mons, & l'autre
„ Caumeni, ou d'un nom semblable. Il y a dé-
„ ja

* Datée du 17. Janvier 1596.

„ ja plusieurs jours qu'il court un bruit par-de-
1595. „ çà qu'il a promis Boulogne aux Espagnols, „ &c."

Cette lettre entre dans un si grand détail, qu'il est difficile de croire que tout y soit faux : mais l'autre preuve ne paroît guères moins forte. El-
P. 351. le est tirée de l'Histoire du Maréchal de Matignon, où il est raconté que ce Maréchal „ aiant „ découvert une entreprise qui se tramoit sur „ Baionne par les Espagnols, & aiant fait saisir „ un nommé Château-Martin, celui-ci avoit a„ voué qu'il avoit eu part à l'entreprise de Ba„ ionne; & qu'il ajouta dans la question, que „ Monsieur le Duc d'Epernon avoit auprès du „ Roi d'Espagne, un homme qui négocioit cet„ te affaire : parce que demandant des forces „ & de l'argent à Sa Majesté Catholique pour „ son secours en Provence, ce Roi lui deman„ doit en récompense Boulogne, ou qu'il essayât „ de lui mettre Baionne entre les mains ; que „ le moyen étoit que Monsieur d'Epernon trou„ vât un homme affidé qui en achetât le Gouver„ nement du Sieur de la Hillière, & que le Roi „ d'Espagne en fourniroit l'argent ; que celui „ qui étoit proposé pour trafiquer du Gouverne„ ment, se nommoit Médérano, du Royaume de „ Navarre, & marié en Gascogne; que le Sieur „ d'Epernon se faisoit fort de réussir en ce des„ sein, & qu'il y employeroit des gens qui ne „ l'oseroient dédire."

A tout cela on peut ajouter une lettre * du Duc de Mayenne au Duc de Mercœur, où il lui parloit en ces termes : *Je viens de recevoir nouvelles que Monsieur d'Espernon se range de notre parti.* Il paroît difficile de bien défendre ce Seigneur sur tous ces faits; & d'ailleurs il n'est pas fort surprenant que l'ambition dans un esprit fièr & hautain, tel que l'étoit le Duc d'Epernon, qui

* Datée du 26. Janvier 1595. au Tom. 2. des Mémoires de du Plessis-Mornai.

qui se voyoit poussé à bout par la Cour, & sur le point d'être dégradé, lui inspirât d'aussi mauvais conseils, & le disposât à prêter l'oreille aux sollicitations que les Espagnols & le Duc de Savoie lui faisoient pour le gagner. Quoi qu'il en soit, le Roi, avant que de partir de Lyon, donna ordre au Connétable, au Marquis de Pisani, aux Sieurs de Roquelaure & du Fresne, d'aller attendre le Duc à Valence pour lui déclarer ses intentions, qui étoient, qu'il eût au-plutôt à quitter la Provence, à n'en plus troubler la paix, & à en laisser la possession libre au Duc de Guise. 1595.

On lui signifie de nouveau les ordres du Roi, auxquels il a peine à obéir.

L'autorité du Connétable qui étoit son parent, & les conseils de Roquelaure qui étoit son ami, & avoit toujours répondu au Roi de sa fidélité, l'ébranlérent beaucoup: mais ils ne le déterminétrent pas entièrement. Il retourna en Provence fort inquiet & fort chagrin, & y trouva les esprits d'autant plus mal disposés à son égard, qu'ils l'étoient mieux alors envers le Roi, pour deux raisons: la prémière, que la nouvelle de l'absolution de ce Prince avoit été publiée par le Cardinal Aquaviva Légat d'Avignon; & l'autre, que Sa Majesté avoit déclaré qu'elle tiendroit ferme sur la résolution qu'elle avoit prise, de mettre le Duc de Guise en possession du Gouvernement de Provence.

Sur l'avis de l'absolution, Arles & les Villes circonvoisines qui n'avoient point encore voulu reconnoitre le Roi, & gardoient cependant une espèce de neutralité, se soumirent d'elles-mêmes à son obéïssance. Elles députérent Robert de Quiqueran Baron de Beaujeu avec quelques autres, pour aller rendre leurs hommages à leur légitime Souverain, & lui faire serment de fidélité, & se réunirent aux autres Villes de Provence contre le Duc d'Epernon.

Il est abandonné de ses amis.

Les amis de ce Duc commencérent à l'abandonner: le Sieur de Buoulx, le Chevalier de Buoulx son frère, le Capitaine Boyer, & le Sieur

Sieur de Ramefort, sur lesquels il avoit toujours
1595. le plus compté, se déclarérent contre lui. Boyer alla offrir son service au Parlement d'Aix, & prît de lui une commission pour lever des Troupes, & servir le Duc de Guise contre le Duc d'Epernon. Le Chevalier de Buoulx se saisit au nom du Roi des Villes de Riez & de Montiers, & fit prisonniers tous les Gascons qui y étoient. La Garnison d'Aulps composée de soldats de même Nation fut égorgée par les bourgeois; & Monsieur de Lesdiguières venu de Dauphiné par ordre du Roi, pour installer le Duc de Guise qui n'étoit pas loin à la tête de quelques Troupes qu'il amenoit, aiant sommé Ramefort de lui rendre Sisteron, celui-ci à la vérité refusa de déférer à la sommation, parce que Lesdiguières étoit Huguenot; mais il promit de remettre la Place au Duc de Guise, dès qu'il le verroit dans le camp; & il le fit.

Forcalquier & quelques autres Places suivirent encore ces exemples: mais le dernier coup qui atterra le Duc d'Epernon, fut la vérification des Lettres Patentes du Duc de Guise au Parlement d'Aix pour le Gouvernement de Provence, & l'Arrêt qui fut rendu en conséquence, par lequel tous les Gascons & autres qui tenoient le parti du Duc d'Epernon, étoient déclarés atteints & convaincus de felonie, si dans huit jours ils ne sortoient de la Provence, & de toutes les Villes & Places qu'ils occupoient; & de plus il étoit ordonné à tous Gentilshommes & gens de guerre qui avoient suivi ce parti, de venir faire serment de fidélité devant la Cour, & de se rendre sous les drapeaux du Duc de Guise, s'ils vouloient servir. Plusieurs obéirent, & désertérent des Troupes du Duc d'Epernon: mais peu s'en fallut que ce Seigneur ne mît fin aux troubles de Provence par sa mort, qu'il n'évita que par un des plus surprenans bonheurs qu'on lise dans l'Histoire, & qui par cette raison mérite d'y avoir place.

Il

Il étoit à Brignole toujours pensant à se roidir contre sa mauvaise fortune, lorsqu'un Paysan nommé Bergue ou Bigue, pour le faire périr, & pour venger sa patrie des maux qu'il avoit causés, s'avisa du moyen que je vais dire. Il remplit de poudre à canon deux assez grands sacs, & mit du blé par-dessus. Dans chacun de ces sacs il y avoit un pistolet bandé, & par le moyen d'une petite corde, qu'on ne pouvoit manquer de tirer en remuant le sac, le pistolet devoit faire feu & enflammer la poudre.

1595. *Moyen dont se servit un Paysan pour le faire périr.*

Il porta ces sacs au logis où demeuroit le Duc, & les mit dans une salle basse, au-dessous de l'endroit où ce Seigneur avoit coutume de manger. Dès qu'il le fut à table, il sortit de la maison, & pria un valet de ce logis de lui aller querir des cordes qu'il avoit enfermées dans un des sacs; & durant qu'il y alloit, il sortit de la Ville à grande hâte, pour voir de loin l'effet de son stratagême.

Dès que le valet eut touché la ficelle de l'ouverture du sac, le pistolet se débanda, la poudre prit feu dans les deux sacs, le plancher sauta, & tous ceux qui étoient dans la chambre du Duc d'Epernon tombérent en bas, là plupart tués. Lui seul demeura assis sur sa chaise, qui par hazard portoit sur la poutre; & parmi tout ce fracas où tant de gens périrent, il en fut quitte pour une partie de sa barbe qui fut grillée.

Le Duc est le seul qui en échappe.

Le Paysan courut aussi-tôt à Aix, porter la nouvelle de la mort du Duc d'Epernon: mais ce Duc fit bientôt connoitre qu'il se portoit bien. Ce fut sur la fin de cette année 1595 que ceci arriva, aussi-bien que la surprise de Grasse, dont le Duc de Savoie étoit encore le maitre, & que la mort du Gouverneur, qui fut tué par deux Capitaines de la garnison, remit sous l'obéissance du Roi, de sorte qu'il ne resta plus que Berre dans cette Province au Duc de Savoie. Le Duc d'Epernon, malgré tous ces revers, s'opi-

Surprise de Grasse par le Duc de Savoie, malgré la trêve.

1595. niâtra à demeurer en Provence, & y parut encore en campagne l'année suivante, comme je dirai, après que j'aurai raconté ce qui se passa durant celle-ci en Bretagne, & sur la frontière de Picardie. Ce fut sur cette frontière que la guerre se fit plus vivement, & moins heureusement pour le Roi.

Etat de la guerre en Picardie. Cayet, T. 3.

La Campagne commença de ce côté-là par un accident très fâcheux. Le Roi prévoyant que les Espagnols y feroient leurs plus grands efforts, fit partir Monsieur de Longueville Gouverneur de cette Province, pour faire la visite de toutes les Places, & donner les ordres pour leur défense. Comme il entroit à cheval dans Dourlens, & s'entretenoit avec le Capitaine Ramelle, homme fort entendu dans les Fortifications, la Garnison rangée en haie lui fit par honneur une salve de mousquetterie; mais il partit une bale qui jetta le Capitaine Ramelle mort sur la place, & blessa si dangereusement le Duc de Longueville, qu'il en mourut peu de jours après. Le Roi perdit à la mort de ce Prince, un très fidèle, très zélé & très brave serviteur. Le Gouvernement de Picardie fut donné au Comte de Saint-Pol son frère; & le Duc de Bouillon fut chargé du Commandement de l'Armée.

Prise du Catelet par les Espagnols. D'Aubigné T. 3. l. 4. c. 9.

Dès que la campagne put fournir des fourages, le Comte de Fuente fit avancer son Armée de ce côté-là. Il y avoit douze mille hommes de pié, trois mille chevaux & vingt pièces de canon. Ces Troupes investirent le Catelet, assez mauvaise Place, & très mal pourvue de munitions. Liraumont, qui en étoit Gouverneur, ne laissa pas de s'y bien défendre. Il tint cinq semaines, & capitula le vingt-cinquième de Juin à des conditions honorables.

La brave résistance qu'il fit, donna lieu au Comte de Saint-Pol & au Maréchal de Bouillon de faire une entreprise, dont le succès dédommagea la France de la perte du Catelet.

Il y avoit encore trois Places entre Paris & cette

te frontière, dont les ennemis étoient les maitres; savoir Soissons, la Fère & Ham. Soissons étoit gardé par une grosse garnison du Duc de Mayenne. La Fère étoit en la puissance des Espagnols. Le Duc d'Aumale s'étoit saisi de Ham, & il avoit fait Gomeron Gouverneur du Château, où il y avoit une Garnison Françoise. Celle de la Ville étoit composée de cinq cens Napolitains sous les ordres de Michel Caraccioli, de cinq cens Lansquenets, de deux cens Espagnols, de deux cens cinquante Wallons & d'autant de François. 1595.

Cette Place, qui n'est éloignée que d'environ cinq lieues de Saint Quentin & de la Fère, & qui ouvre le chemin de cet endroit de la Picardie jusqu'à Beauvais, étoit regardée pour ces raisons, comme très importante par les Espagnols; & ils avoient grande envie de l'avoir entièrement à leur disposition. Ils en avoient traité avec le Duc d'Aumale à Bruxelles, où Gomeron Gouverneur du Château fut mandé: on lui fit de si grandes offres, qu'il se laissa corrompre, & envoya ordre à sa femme & à d'Orvilliers son beau-frère, qu'il avoit laissé pour commander en son absence, de livrer le Château aux Espagnols qui étoient dans la Ville. Quelques-uns ont écrit qu'il envoya cet ordre malgré lui, & pour se tirer des mains des Espagnols qui le retenoient à Bruxelles.

Le Gouverneur de Ham livre cette Place au Roi.

Quoi qu'il en soit, Mr. d'Humières aiant eu avis de cette négociation, en prévint l'effet, & agit si bien auprès d'Orvilliers & de Madame de Gomeron, qu'il les détermina à se donner plutôt au Roi qu'aux Espagnols, en les assurant que ce Gouvernement leur seroit conservé, & que les Officiers Espagnols & ceux de la Ligue qui sesoient pris dans la Ville, serviroient d'autant d'ôtages, pour empêcher qu'on attentât à Bruxelles sur la vie de Gomeron.

D'Orvilliers convint avec d'Humières, de lui donner entrée par le Château, pour fondre en-

1595. fuite fur la garnifon de la Ville, & la tailler en pièces, ou la prendre prifonnière. Ce Seigneur en donna avis au Comte de Saint-Pol & au Maréchal de Bouillon, qui marchérent auffi-tôt de ce côté-là avec leurs Troupes.

La nuit du vingtième de Juin, d'Humières fut introduit dans le Château avec quelques Troupes : de quoi la Garnifon de la Ville étant avertie, elle fe barricada. L'affaut fut donné aux retranchemens : d'Humières fut repouffé deux fois, & tué à la feconde attaque, d'une moufquetade à la tête.

Ce qui ne se fit pas sans carnage de part & d'autre.

Le Maréchal de Bouillon, qui arriva fur ces entrefaites, donna un nouvel affaut, & fe faifit de quelques maifons. Les Efpagnols, pour en chaffer les François, y mirent le feu. Ce combat dura douze heures, & les mêmes poftes furent pris & repris plufieurs fois ; jufqu'à ce que le Maréchal de Bouillon, à la faveur de la flamme des maifons que le vent pouffoit contre les Efpagnols, fe fit un paffage, & fuivi de quelques Officiers, & de plufieurs foldats, perça jufqu'à la porte de Noyon, la fit rompre ; & introduifit le Comte de Saint-Pol avec le refte des Troupes qu'il avoit amenées. Alors la garnifon de la Ville, déja épuifée par une fi longue réfiftance, fut accablée. Il en périt huit cens hommes, & quatre cens demeurérent prifonniers. Du côté des François, outre Monfieur d'Humières qui fut très regretté, la Croix Meftre de Camp, les Sieurs de Mazières & de Bayencour, vingt autres Gentilshommes, & environ cent foldats furent tués.

Le Comte de Fuente, aiant été averti du deffein des François, étoit parti en diligence du Catelet avec quatre mille hommes d'infanterie, & les mieux montés de fa cavalerie, pour venir au fecours de Ham ; mais étant déja affez proche, il apprit la défaite de la garnifon. Il en fut fi outré, qu'il fit fur le champ couper la tête à

à Gomeron, & retourna au siège du Catelet, qui se rendit cinq jours après. 1595.

Ce Général après avoir mené un convoi à la Fère, & fait quelques ravages aux environs de Péronne, tourna tout-à-coup vers Dourlens, & l'investit le treizième de Juillet. Il ne put empêcher, que près de quinze cens hommes parmi lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse, ne se jettassent dans la Place, pour la défendre sous les ordres du Sieur d'Haraucour qui commandoit dans la Ville, & de Ronsoi fils de Monsieur de Piennes Gouverneur du Château. *Les Espagnols assiégent Dourlens*

Valentin de Pardieu Sieur de la Mothe Gouverneur de Graveline, faisant dresser une batterie contre la Place, reçut une arquebusade dans la tête, dont il mourut aussi-tôt après. C'étoit un des meilleurs & des plus expérimentés Capitaines des Troupes Espagnoles, François d'origine, mais dont le père s'étoit engagé au service d'Espagne sous le règne de Charles-Quint, & avoit établi sa maison dans les Pays-Bas.

Quoique les Généraux François qui commandoient sur les frontières de Picardie, c'est-à-dire, le Duc de Nevers, le Maréchal de Bouillon, le Comte de Saint-Pol & l'Amiral de Villars, eussent beaucoup moins de Troupes que les Espagnols, leur activité & leur expérience pouvoient beaucoup traverser ce siège, & le Comte de Fuente n'étoit point sans inquiétude sur le succès de son entreprise : mais le Sieur de Rosne le rassura, par le peu d'intelligence qu'il y avoit entre ces Généraux; & l'expérience montra bien qu'il ne se trompoit pas.

Le Duc de Nevers, qui devoit commander toutes les Troupes de Picardie, aiant reçu la nouvelle du siège de Dourlens, partit pour se rendre à la tête de l'Armée; mais les autres Généraux prétendant se signaler avant son arrivée, convinrent entre eux de faire entrer un convoi dans la Place, & six cens hommes d'infanterie. Le Maréchal de Bouillon, le Comte de Saint- *Les François veulent jetter du secours dans la Place.* Cayet T. 3.

 Pol,

1595. Pol, & l'Amiral de Villars escortérent eux-mêmes ce convoi, à dessein de reconnoitre en même tems du plus près qu'il seroit possible, la situation du camp des Espagnols. Ils prirent pour cela seulement douze à quinze cens chevaux. Le Maréchal marchoit à la tête avec quatre cens, l'Amiral suivoit avec une autre Troupe à peu près égale, & le Comte de Saint-Pol avec cinq cens faisoit comme l'arrière-garde de cette cavalerie. L'infanterie & le convoi qu'on devoit faire entrer dans la Place, étoient à la queue.

Cependant le Comte de Fuente bien averti par ses espions de l'approche des François, n'aiant laissé dans ses tranchées qu'autant de Troupes qu'il en falloit pour repousser les sorties des assiégés, s'avança avec le reste de son Armée, & la rangea entre ses retranchemens & un côteau qu'il avoit devant lui. Le Maréchal arrivant sur le haut de ce côteau, fut fort surpris de trouver l'Armée Espagnole en bataille, & si proche de lui: car deux gros de cavalerie, à droite & à gauche, chacun de huit cens chevaux, n'étoient qu'à quatre cens pas: un peu plus loin paroissoient trois autres Escadrons, & toute l'infanterie derrière en très bel ordre, sous le commandement du Sieur de Rosne, aiant devant elle six pièces de canon.

L'Armée Espagnole les en empêche. Monsieur de Bouillon vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la retraite, & la jugea en même tems très difficile. Il envoya un Aide de camp au Comte de Saint-Pol, pour le prier de faire retourner l'infanterie sur ses pas avec les chariots du convoi, & de gagner un bois qui étoit sur le chemin du retour, où il le suivroit bientôt. Il envoya en même tems dire à l'Amiral de Villars qui avoit étendu sa troupe sur la gauche, qu'il n'étoit point à propos de s'engager, qu'il se contentât de tenir en échec le Corps de cavalerie qu'il avoit en tête; que pour lui, il étoit trop près de l'ennemi pour se retirer, sans faire une charge; que si tôt qu'il

qu'il l'auroit faite, il iroit le joindre vers une hauteur qu'il lui marqua, & où il feroit son ralliement; que durant le combat, il gagnât cette hauteur, qu'il s'y arrêtât; & que quand il l'auroit rejoint, ils suivroient ensemble leur infanterie, qui auroit le tems de gagner le bois. 1595.

Le Comte de Saint-Pol suivit exactement l'avis du Maréchal de Bouillon, & fit acheminer son infanterie vers le bois: mais Villars répondit brusquement à l'Aide de camp, que puisque le Maréchal vouloit charger, il chargeroit aussi de son côté.

Et le convoi après quelques charges fort vigoureuses tombe entre les mains des ennemis.

Le Maréchal sans attendre la réponse de l'Amiral, supposant qu'il exécuteroit ses ordres, chargea si furieusement les Escadrons ennemis les plus proches de lui, qu'il les renversa, & puis à la faveur de la fumée & de la poussière, il fit sa retraite vers le lieu où il croyoit que l'Amiral l'attendoit: mais il le trouva aux mains avec l'autre gros de la cavalerie Espagnole, où il s'étoit tellement enfoncé, qu'il y prit trois Cornettes, & en perdit une. Le Maréchal voulut faire avertir l'Amiral de se dégager au-plutôt: mais ce fut inutilement; car de nouveaux Escadrons détachés par le Comte de Fuente, & quelques mousquetaires, étoient tombés sur ce Seigneur, & l'avoient enveloppé. Une partie de sa troupe se rallia au Maréchal, qui voyant toute l'Armée Espagnole s'ébranler, fit sa retraite en assez bon ordre, & joignit le Comte de Saint-Pol: mais l'infanterie ne put assez tôt gagner le bois. Elle fut coupée, & presque toute prise ou dissipée. Le convoi & ce qu'il y avoit de bagages, tombérent entre les mains des ennemis.

Lettre du Duc de Nevers à Mr. de Sanci écrite de S. Quentin du 21. d'Août.

L'Amiral, après s'être assez longtems défendu avec toute la valeur possible, demeura pris sous son cheval qui, en tombant mort, lui avoit cassé la cuisse. Il se rendit prisonnier au Sieur de la Chapelle Lieutenant du Vicomte d'Estauges: Sesseval Maréchal de camp, le Capitaine

Perdriel, le Sieur de Lonchamp, le Comte de
1595. Belin & quelques autres furent auſſi faits priſonniers. Des Officiers François de la Ligue qui portoient l'Echarpe rouge dans l'Armée Eſpagnole, traitérent fort mal l'Amiral & Seſſeval. Ils leur reprochérent qu'après avoir été ſi conſidérés de leur parti, & en avoir reçu tant de biens & d'honneurs, ils l'avoient lâchement abandonné. L'un & l'autre répondirent avec beaucoup de fierté : mais dans le moment ſurvint une querelle entre les Eſpagnols & ces Officiers François de leur parti touchant ces deux Seigneurs priſonniers, qu'ils ſe diſputérent les uns aux autres. Quelques-uns ont cru que la choſe étoit concertée ; & pour terminer la querelle, ils furent tous deux maſſacrés ſur le champ. Haqueville & quelques autres de la troupe de l'Amiral, furent tués, ſoixante demeurérent priſonniers & furent conduits à Arras.

Les Eſpagnols animés par ce ſuccès, pouſſérent le ſiége avec plus de vigueur qu'ils n'avoient encore fait, nonobſtant un ſecours de ſoixante cuiraſſiers & de vingt mulets chargés de poudre, que le Duc de Nevers trouva moyen de faire entrer dans la Place, par l'adreſſe du Sieur de Rinſeval qui commandoit ce convoi. La brèche fut faite à un baſtion du Château : les Eſpagnols, après un violent aſſaut, ſe logérent ſur la pointe le dernier jour de Juillet, & un peu après cet aſſaut, étant bruſquement ſautés de leur logement, dans le retranchement que l'on avoit fait à la gorge, ils l'emportérent malgré la réſiſtance de pluſieurs Gentilshommes, qui y furent tués. La terreur ſe répandit tout-à-coup dans la garniſon ; elle ſe ſauva dans la Ville, & abandonna le Sieur de Ronſoi Gouverneur du Château, qui fut fort bleſſé & pris.

Ils entrent dans la Ville pêle-mêle. Les Eſpagnols pourſuivirent les François l'épée dans les reins, & entrérent avec eux pêle-mêle dans la Ville, où il ſe fit un carnage épouvantable, la prémière fureur du ſoldat n'épargnant

gnant ni âge ni fexe; & plus de deux mille perfonnes, tant des gens de guerre que des habitans, furent paffés au fil de l'épée. De ce nombre furent le Comte du Dinan fecond fils de Monfieur de Piennes & frère de Ronfoi, les Sieurs de Chalenci & d'Argenvilliers, fix Capitaines de cavalerie, & prefque tous les Officiers de l'infanterie. Ceux qui s'étoient fauvés dans les Eglifes furent pour la plupart épargnés. Haraucour Gouverneur de la Ville, qui entendoit beaucoup mieux la guerre de campagne, qu'à défendre une Place, Gribouval, les Meftres de camp Saint-Ravi, Villerei & Prouilli, & vingt autres perfonnes de qualité tous bleffés, furent faits prifonniers. Enfin dans cette rencontre, & durant tout le fiège, il périt un très grand nombre de Nobleffe Françoife.

1595. avec les François, & y commettent de grands defordres.

La petite Armée qui venoit au fecours, où il n'y avoit que feize cens chevaux, & deux mille cinq cens hommes de pié, n'étoit qu'à deux lieues de Dourlens, quand ce malheur arriva; & elle fe retira à Péquigni. Le Duc de Nevers, chagrin contre le Maréchal de Bouillon, qui n'avoit pas attendu fon arrivée pour l'expédition dont j'ai parlé, n'avoit point voulu en prendre le commandement, quoique dès le commencement de la Campagne il en eût été nommé Général par le Roi. On tint Confeil de guerre dans ces fâcheufes conjonctures; & après bien des conteftations, on prit le parti de féparer les Troupes. Le Comte de Saint-Pol & le Maréchal de Bouillon, avec une partie, allérent couvrir le Boulonnois; & le Duc de Nevers fe retira à Amiens pour veiller à la fureté de cette Place, de Corbie, & de Saint-Quentin.

L'Armée qui venoit au fecours eft obligée de fe retirer. Cayet vol. 3.

Lettre du Duc de Nevers à Mr. de Sanci du 21. d'Août.

Pendant que les Efpagnols faifoient par-tout des feux de joie pour tant de victoires, on amufa le peuple de Paris par un Arrêt infamant qui fut publié contre le Duc d'Aumale, qu'on avoit vu parmi les Efpagnols devant Dourlens avec l'Echarpe rouge. Il fut déclaré criminel de

Arrêt infamant rendu contre le Duc

1595 *d'Aumale, & pourquoi.*

de lèze-Majesté au prémier chef, & son Effigie vêtue à l'Espagnole avec l'Echarpe & les Jarretières rouges, fut trainée depuis la Conciergerie jusqu'à la Grève, où le Bourreau la coupa en quatre quartiers. Tous ses biens furent confisqués, & Madame de Montpensier sœur du feu Duc de Guise appréhendant à cette occasion la fureur du peuple, ou qu'on ne la recherchât pour les anciens troubles de Paris, où elle avoit eu la meilleure part, se réfugia à Saint Germain auprès de Madame Sœur du Roi, qui lui donna volontiers un appartement dans le Château. Mais elle fut bientôt rassurée par la promesse que le Roi lui fit, qu'elle ne seroit jamais inquiétée pour le passé, & que l'amnistie, qu'il avoit donnée, seroit toujours fidèlement observée.

Le Comte de Fuente ne demeura pas en si beau chemin. Dès qu'il eut donné ses ordres pour la réparation des brèches de Dourlens, il se mit en marche avec son Armée réduite à dix mille hommes, & roda en remontant le long de la rivière de Somme, pour voir si quelque Ville étonnée de ce qui venoit de se passer à Dourlens, n'envoieroit point lui offrir ses clés: mais le Duc de Nevers avoit si bien pourvu à tout, que cette promenade fut inutile au Général Espagnol, qui prenant sa route par le Catelet, vint tomber sur Cambrai, qu'il investit.

Cambrai est investi par les Espagnols.

Cette Place fut toujours fort incommode aux Espagnols, tandis qu'elle demeura entre les mains des François, qui faisoient de là des courses dans les Provinces voisines, & les obligeoient à avoir de grosses garnisons dans les Villes. Les sièges du Catelet & de Dourlens n'avoient été entrepris que dans la vue de celui de Cambrai: mais le Comte de Fuente n'auroit pas été en état de le faire, à cause de la diminution de son Armée, s'il ne lui étoit venu du renfort d'ailleurs, & si on ne lui avoit fourni de nouveaux secours d'argent pour cette entreprise.

Le

Le Général Mondragon Gouverneur de la Citadelle d'Anvers avoit été laissé en Brabant, pour veiller sur les démarches du Comte Maurice, qui de concert avec le Roi tenoit les Espagnols en échec, & attiroit de ce côté-là une partie de leurs Troupes. Le Comte assiégea Groll, au Comté de Zutphen; mais Mondragon y étant accouru avec une Armée, que l'on disoit être beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit en effet, ce Prince appréhendant qu'elle ne lui coupât les convois, leva le siège. Ce mauvais succès fut bientôt suivi d'un autre encore assez fâcheux, qui fut la défaite du Comte Philippe de Nassau Gouverneur de Nimègue. Il s'étoit avancé avec cinq cens chevaux, pour empêcher un fourage de Mondragon, & celui-ci le surprit, aiant été averti de sa marche. Ce jeune Prince fut blessé & pris, & mourut de ses blessures. Le Comte Ernest de Nassau son frère, & le Comte de Solms furent aussi du nombre des prisonniers. Ces disgraces obligérent le Comte Maurice de séparer ses Troupes.

1595. *Levée du siège de Groll par le Comte Maurice. Suivie de la défaite du Comte Philippe de Nassau, qui est blessé & meurt peu après.*

Annales de Grotius, l. 4.

Mondragon en fit autant des siennes, mais il en envoya une partie au Comte de Fuente, qui fut encore joint par cinq mille hommes que la Province de Hainaut soudoya volontiers pour le siège de Cambrai. Cette Province ajouta deux cens mille florins pour les fraix, Arras cent mille, Tournai deux cens mille. Louis de Barlemont Archevêque de Cambrai, exclus depuis si longtems de sa Ville dont il étoit Seigneur, en promit quarante mille, de l'artillerie, des munitions & des pionniers. Tous ces secours mirent le Général Espagnol en état de faire dans les formes le siège de cette Place, que le Colonel la Berlotte bloquoit depuis longtems, & autour de laquelle il avoit déja fait quelques travaux.

Cayet vol. 3.

Mais une des raisons qui déterminérent le plus fortement le Comte de Fuente à entreprendre ce siège, nonobstant les grandes difficultés qu'il y

Lettre du Duc de Nevers au

1595. Conseil d'Etat du 7 Septembre.

y prévoyoit, étoit la disposition où il savoit que les Cambresiens étoient à l'égard du Maréchal de Balagni, qui depuis sa réconciliation avec le Roi avoit pris le titre de Prince de Cambrai, sous la protection de la Couronne de France. Il s'étoit attiré la haine de tous les habitans par son avarice & par sa dureté, & il en ressentit les mauvais effets dans la suite.

Dès qu'il vit sa Place investie, il écrivit lettres sur lettres au Duc de Nevers pour avoir du secours. Ce Duc se trouva fort embarrassé, à cause du peu de Troupes qu'il avoit, & qu'il lui paroissoit fort dangereux de dégarnir les Villes frontières, sur-tout depuis la découverte d'une conspiration tramée à Amiens, pour livrer cette Ville aux Espagnols ; mais le Duc aiant assemblé son Conseil, il fut résolu, vu l'importance de l'affaire, de tout hazarder pour secourir Cambrai.

Le Duc de Nevers jette du secours dans Cambrai.

Les Troupes effrayées de ce qui étoit arrivé à Dourlens, n'avoient guères d'envie de s'exposer à la défense de Cambrai, & aux périls qu'il faudroit essuyer pour y entrer : mais le Duc de Nevers les y engagea, en mettant à leur tête le Duc de Réthélois son fils qui n'avoit que quinze à seize ans, comme un gage qui leur répondoit, qu'on ne les abandonneroit pas à la merci des Espagnols.

Ce jeune Prince partit avec trois cens hommes de cavalerie légère & cent arquebusiers à cheval, sous les ordres du Sieur de Bussi & du Sieur de Tommelet Maréchal de camp. Ils firent grande diligence, & arrivérent la nuit du seizième d'Août à la vue de Cambrai. Ils forcérent quelques Corps-de-gardes, & entrérent dans la Place, n'aiant perdu que trois Chevaux-légers, huit Argoulets ou Dragons, & quelques valets. Ce ne fut pas sans un très grand risque ; car les Espagnols aiant été avertis de leur marche, toute la cavalerie du camp monta à cheval pour les couper ; mais un chemin creux qu'ils mirent

mirent entre eux & cette cavalerie, empêcha qu'ils n'en fussent attaqués. 1595.

Ce secours encouragea la garnison; mais il n'étoit pas suffisant pour contenir la bourgeoisie, dont on avoit grand sujet de se défier. Balagni redoubla ses instances, pour avoir encore douze cens arquebusiers. La chose n'étoit pas difficile à exécuter, pourvu que la marche de ces Troupes fût secrette; car les Espagnols n'avoient point d'autres circonvallations, que quelques Forts, qu'ils avoient élevés de distance en distance. Il ne se trouvoit pas plus de douze cens chevaux dans leur Armée; ils n'avoient que de très foibles Corps-de-gardes sur les chemins qui aboutissoient à la porte de la Citadelle, à la porte Neuve, & aux portes de Saint Quentin & du Saint Sépulcre, & il sortoit & rentroit toutes les nuits par ces portes des hommes envoyés par Balagni aux Généraux des Troupes Françoises de Picardie : mais la mesintelligence des Ducs de Nevers & de Bouillon empêchoit qu'on ne prît aucune résolution. Tous deux refusoient de prendre sur eux le risque que le secours pourroit courir. Le Duc de Bouillon alléguoit, que le Duc de Nevers avoit été nommé Généralissime de l'Armée de Picardie; & celui-ci disoit, que quoiqu'il eût cette commission, il n'avoit point voulu jusques-là s'en servir, ni commander au Duc de Bouillon, avec qui il avoit depuis longtems de grands différends; que d'ailleurs Cambrai n'étoit point de la Picardie, & que ce Duc pouvoit agir pour le secours indépendamment de lui.

Lettre du Duc de Nevers au Conseil d'Etat du 7. Sept.

Après bien des contestations, le Sieur de Vic se chargea de conduire le secours : on le lui confia; mais il n'étoit pas si fort que Balagni le demandoit. Il le conduisit heureusement dans la Ville: sa présence valoit tout le secours ensemble, car c'étoit le plus habile homme qu'il y eût alors en France pour la défense d'une Place, & les Espagnols s'en apperçurent bientôt.

Cayet vol. 3.

 Le

1595. *Force des assiégeans.* Le Comte de Fuente aiant reçu un renfort de huit mille hommes depuis qu'il eut commencé le siège, le poussoit avec beaucoup de vigueur. Il avoit la plus nombreuse artillerie qui eût peut-être été jusqu'alors employée à l'attaque d'une Place : elle étoit de soixante & dix canons. L'attaque étoit à la partie occidentale de la Ville, comme à l'endroit le plus foible, & une batterie de trente grosses pièces la foudroyoit de ce côté-là.

De Vic y fit faire une contrebatterie, qui démonta neuf canons des Espagnols, leur tua beaucoup de monde, les obligea à changer leur batterie, & ils furent dix jours sans tirer. De deux autres qu'ils firent pendant ce tems-là, une de quatorze pièces, & l'autre de huit, la prémière fut encore démontée ; & une mine aiant été faite sous la seconde, quoiqu'elle n'eût pas eu tout l'effet qu'on en espéroit, deux canons furent enterrés, & la terre tellement éboulée qu'il fallut recommencer cet ouvrage.

Ils ne laissent pas de délibérer s'ils léveront le siège. Les Espagnols furent si fort déconcertés par une si vigoureuse résistance, & par plusieurs inventions de feux d'artifice, & d'autres choses semblables que le Sieur de Vic imaginoit tous les jours, que le Comte de Fuente délibéra s'il léveroit le siège. Plusieurs des Chefs en furent d'avis, représentant qu'on ne pouvoit prendre la Place que par le moyen du canon, & que toutes leurs batteries jusqu'alors n'avoient pas plutôt été élevées, que celles de la Ville les avoient ruïnées; que le Duc de Nevers étoit à Péronne avec quatre mille hommes de pié & quinze cens chevaux ; que ses Troupes augmentoient tous les jours, & que le Roi étoit en chemin pour venir en personne faire lever le siège; qu'enfin l'Automne, ordinairement pluvieuse en ces quartiers-là, rendroit l'entreprise non seulement plus difficile, mais encore la retraite dangereuse, si on étoit obligé de la faire, comme il y avoit grand sujet de l'appréhender.

L'Ar-

L'Archevêque de Cambrai, qui étoit au camp & de ce Conseil, ne put disconvenir de la force de ces raisons; mais il représenta le desespoir où la levée du siège jetteroit les Provinces & les Villes voisines, après les efforts & les dépenses qu'elles avoient faites, & pria qu'on différât encore seulement quelques jours à prendre la dernière résolution. Le Sieur de Rosne & le Colonel la Berlotte appuyérent son avis, & celui-ci s'offrit à prendre soin de l'artillerie, se faisant fort de l'employer avec plus de succès qu'on n'avoit fait jusqu'alors.

1595. *Ils diffèrent de le faire, pour attendre l'effet de quelques intelligences.*

Ce qui avoit fait demander par l'Archevêque le délai de quelques jours, étoit l'espérance de voir l'effet des intelligences qu'il avoit dans la Ville; & il ne fut pas trompé.

Quelle fut l'occasion du mécontentement des bourgeois.

Aux autres sujets de haine que les habitans avoient pour Balagni, étoit survenu un nouveau mécontentement. Ce Seigneur prévoyant que l'argent pourroit lui manquer, avoit fait battre une monnoie de cuivre du poids d'une demi-once, où d'un côté il avoit fait graver les armes du Roi comme protecteur de Cambrai, & les siennes de l'autre comme Prince de cette Ville. Il la faisoit valoir vingt sous; on en payoit les soldats, & il vouloit que les habitans la reçussent sur ce pié dans l'achat des denrées, avec promesse qu'après le siège levé, il leur en feroit donner la valeur en monnoie ordinaire: mais lui-même refusoit de recevoir ces pièces de cuivre des habitans, & vouloit qu'ils payassent les impôts & les autres subsides en argent, & en bonne monnoie. C'est ce qui les irrita furieusement, & ce qui les fit soulever le deuxième d'Octobre, après qu'ils eurent concerté la chose avec les Espagnols.

Ils se soulèvent de concert avec les Espagnols.

Le Colonel la Berlotte avoit mis quarante pièces de canon en plusieurs batteries contre divers endroits des murailles. Il les fit tirer toutes ensemble ce jour-là; & tandis que la garnison étoit partagée aux diverses attaques pour faire des retran-

1595. tranchemens derrière les brèches, & fervir & tranfporter le canon où il étoit befoin, les habitans fe faifirent de la grande Place, s'y mirent en bataille, & firent des barricades dans toutes les rues. Ils avoient gagné deux cens Suiffes qui étoient en garnifon dans la Ville, & qui fe joignirent à eux avec deux cens cavaliers du pays, que ces habitans foudoyoient.

A qui ils ouvrent une des portes de la Ville.

Balagni & de Vic accoururent, & employérent les prières & les promeffes pour appaifer ce foulèvement : mais tout cela fut inutile. Les habitans fe faifirent d'une des portes de la Ville, & aiant fait publier le Traité qu'ils avoient fait fecrettement avec le Comte de Fuente pour la confervation de leur liberté & de leurs privilèges, ils firent entrer quelques Troupes de l'Armée Efpagnole, afin de fe fortifier contre les François.

Ceux-ci voyant les Efpagnols dans la Ville, abandonnérent les murailles & fe retirérent dans la Citadelle. Balagni avoit fait une faute effentielle pour un homme qui vouloit fe maintenir dans fa principauté malgré les bourgeois, dont il ne pouvoit ignorer la mauvaife difpofition à fon égard; c'eft qu'il n'avoit que très peu fortifié la Citadelle du côté de la Ville, & n'avoit pas eu foin d'en remplir les magafins; de forte que tant de monde renfermé dans la Citadelle, ne pouvoit y fubfifter que très peu de jours. Auffi les Efpagnols s'étant rendus maitres de la Ville, fe tinrent affurés d'avoir bientôt la Citadelle.

Et les François font obligés de capituler.

En effet, les François fommés de fe rendre, aiant délibéré entre eux, demandérent une tréve de vingt-quatre heures qui leur fut accordée, & puis prolongée de jour en jour le refte de la femaine. Cependant les Efpagnols inveftirent tellement la Citadelle avec toutes leurs Troupes, dont ils n'avoient plus befoin pour le fiége de la Ville, qu'il étoit impoffible d'envoyer des convois aux affiégés, & de les fecourir qu'avec une Armée

mée considérable, que le Duc de Nevers n'avoit point. Ainsi par son avis même ils capitulérent, 1595.
& obtinrent toutes les conditions les plus avantageuses, tant le Comte de Fuente avoit envie de mettre fin à une entreprise, où il avoit été en si grand péril d'échouer.

La Citadelle lui fut livrée le neuvième d'Octobre; & Balagni, de Prince Souverain qu'il étoit, redevint particulier. Il ne fut plaint de personne, tant à cause que tout le monde étoit indigné de ce que le bâtard d'un Evêque avoit poussé son ambition jusqu'à vouloir devenir Souverain, qu'à cause que dans toutes les guerres passées, il n'avoit jamais eu en vue que son intérêt propre, tantôt favorable aux Espagnols, tantôt à la Ligue, tantôt à la France & au Roi, selon qu'il lui convenoit pour arriver au but où il visoit.

Renée d'Amboise son épouse, femme d'un courage au-dessus de son sexe, mais d'une fierté & d'une ambition encore plus grande, après avoir reproché à son mari d'avoir assez de lâcheté pour survivre à son malheur, mourut de chagrin deux jours avant la reddition de la Citadelle, & avec joie, disent quelques Historiens, de ce qu'elle mouroit avant que de cesser d'être Princesse.

Le Comte de Fuente mit garnison dans la Citadelle, & nonobstant les remontrances de l'Archevêque, le Roi d'Espagne demeura depuis ce tems-là maitre absolu de la Place, dont il n'étoit auparavant que le Protecteur. Les armes du feu Duc d'Alençon qui s'étoit emparé de cette Place sous le précédent règne, & celles de Balagni furent abbattues & brisées dans tous les lieux où on les trouva; & le Comte de Fuente, après avoir donné ordre à la sureté de sa conquête, s'en alla à Bruxelles. Il y fut reçu comme en triomphe, ainsi qu'il le méritoit, après tant d'importans services qu'il avoit rendus dans cette Campagne au Roi son Maitre.

Le

1595. Le Roi, qui après avoir beaucoup travaillé à rétablir la tranquillité dans la Provence & dans le Lyonnois, avoit pris la poste pour venir secourir Cambrai, apprit étant à Beauvais, que la Place étoit rendue aux Espagnols. Cette nouvelle lui causa un extrême chagrin. Il vouloit néanmoins poursuivre sa route; & sur ce que le Duc de Nevers lui représentoit l'inutilité de ce voyage, il lui repartit en colère: „ C'est bien „ à vous à me conseiller là-dessus, vous qui n'a„ vez jamais approché de cette Place plus près „ que de sept lieues.

Reproche que le Roi en fit au Duc de Nevers.

Mathieu, Hist. de Henri IV. liv. 2.

Cette parole fut un coup de poignard pour le Duc de Nevers, dont il eut le cœur si serré, qu'il en tomba malade, & mourut au bout de quinze jours à Nesle en Picardie. C'étoit un Prince qui avoit servi dignement l'Etat sous cinq Rois, reconnu pour aussi sage dans le Conseil, qu'habile & vaillant dans la guerre, sincèrement homme de bien, & dont le caractère distinctif étoit une droiture de cœur à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Cleves sa femme l'engagea d'abord dans la Ligue; mais dès qu'il eut pénétré les desseins ambitieux du Duc de Guise, il s'en retira, & se dévoua entièrement au service du Roi Henri III. Après la mort de ce Prince, l'attachement qu'il avoit pour la Religion Catholique, & le péril où il la voyoit sous la domination d'un Roi Huguenot, que d'ailleurs il reconnoissoit pour Roi légitime, firent qu'il se retira dans son Duché de Nevers, sans prendre aucun parti; mais dès qu'il vit ce Prince penser sérieusement à sa conversion, il rentra à son service, & lui fut toujours très fidèle & très attaché.

Qui en mourut de chagrin.

Le Roi aiant appris sa maladie, & ce qui la lui avoit causée, eut un regret extrême de la dureté qu'il lui avoit dite; & c'est-là un de ces exemples qui apprennent aux Princes combien ils doivent toujours se posséder. Le Roi lui fit dire durant sa maladie qu'il vouloit l'aller voir: mais

mais le Duc le pria de n'en pas prendre la peine, qu'il n'étoit pas en état d'être vu de Sa Majesté, & qu'il lui recommandoit seulement le Duc de Réthélois son fils. 1595.

Un peu auparavant mourut aussi à Paris Antoine soi-disant Roi de Portugal, âgé de soixante & quatre ans, ne laissant guères à ses deux fils, que les vaines prétentions qu'il avoit eues sur ce Royaume, & qui avoient été si funestes à la France.

Ce Prince fait bloquer la Fère.

Le Roi aiant assemblé les Troupes qu'il avoit destinées pour le secours de Cambrai, ne les voulut pas laisser tout-à-fait inutiles, & fit bloquer au commencement de Novembre la Fère, que les Espagnols avoient en leur puissance, & où commandoit le Vice-Sénéchal de Montelimar, qui la leur avoit livrée. La situation de la Place, la forte garnison qui y étoit, & la rigueur de la saison rendirent ce blocus, & puis le siège, très difficiles & très longs, & l'Armée Royale y fut occupée jusqu'au mois de Mai de l'année suivante.

La guerre de Bretagne faisoit encore alors une grande diversion, qui empêchoit le Roi d'avoir sur les frontières de Picardie les forces nécessaires pour résister aux Espagnols; & c'est l'unique des expéditions militaires de cette année qui me reste à raconter.

Etat de la guerre en Bretagne. Mémoires de du Plessis-Mornai, au T. 2.

Il y avoit eu dès l'année précédente, & il y eut dans tout le cours de celle-ci, des Conférences à Ancenis, & en quelques autres endroits, pour l'accommodement du Duc de Mercœur avec le Roi, qui regardoit cette affaire comme la plus importante qu'il eût alors, à cause des troupes Espagnoles qui étoient dans cette Province, & en possession du Port de Blavet. Il y employa l'entremise de la Reine Douairière sœur du Duc de Mercœur. Elle se transporta en Bretagne, & assista aux Conférences d'Ancenis avec le Sieur du Plessis-Mornai, l'Archevêque de Reims * oncle de ce Seigneur, le Sieur de Saint-

* Philippe du Bec.

Luc

1595. Luc Lieutenant du Maréchal d'Aumont en Bretagne, les Sieurs de Châteauneuf, de Rochepot, & les Préfidens de Marigni & de la Grée. Cette négociation inquiéta fort les Efpagnols, qui commencérent à être un peu plus fouples à l'égard du Duc de Mercœur, qu'ils n'avoient été jufqu'alors. Ils lui promirent de nouvelles Troupes, & de l'argent, & de lui tranfporter les droits de l'Infante fur la Bretagne, au cas qu'elle mourût fans hoirs : & quelque tems après arriva un Secrétaire du Roi d'Efpagne, qui lui offrit de la part de fon Maitre une penfion de trois cens mille écus par an, s'il vouloit fe déclarer Efpagnol, c'eft à-dire, faire la guerre au nom & fous les ordres du Roi d'Efpagne, & prendre l'Echarpe rouge. Il lui en apporta une enrichie de pierreries qu'il lui préfenta, & qu'il le preffa de recevoir.

Ce Duc, un des plus raffinés politiques de fon tems, lui donna de belles efpérances, mais fans fe trop engager, & envoya en Efpagne Tournabuon Florentin de nation, qui étoit fon plus grand confident, & dont il écoutoit fort les confeils. Ce n'étoit pas à deffein de rien conclurre; mais feulement de connoitre la difpofition de la Cour d'Efpagne à fon égard, & de donner de l'inquiétude à celle de France, afin qu'au cas qu'il fût obligé de s'accommoder, il pût faire fes conditions meilleures.

Il tira en longueur par mille artifices, & par une infinité de difficultés qu'il faifoit naitre de jour en jour dans les négociations d'Ancenis, attendant quel tour prendroient les affaires du Roi, & dans l'efpérance de profiter de fon éloignement pendant fon voyage de Lyon, dont le bruit courut longtems avant qu'il le fît.

Les affaires auroient été bientôt terminées par un piége qu'on avoit tendu à ce Duc, & dont il auroit eu peine à s'échapper, fans un contretems fâcheux qui en empêcha le fuccès.

Le

1595. Le Baron de Kamor, fort affectionné au parti du Duc de Mercœur, étoit amoureux de la Dame de Kervenan, auprès de laquelle le Sieur du Plessis-Mornai avoit si bien agi, qu'elle lui avoit promis d'engager le Baron à enlever le Duc de Mercœur, & à le conduire à Rennes : elle en étoit venue à bout, & du Plessis envoya au Baron de ses propres soldats pour l'exécution de ce coup important; mais comme il étoit en chemin pour aller trouver le Duc, il fut rencontré par le Maréchal d'Aumont, qui ne sachant rien de ce mystère, l'attaqua, & le défit: & le Baron prétendant avoir satisfait sa Maitresse par cette tentative, ne voulut point pousser sa complaisance plus loin.

Contre-tems qui empêcha qu'on ne se rendit maitre du Duc de Mercœur.

Le Duc de Mercœur avoit résolu d'être le dernier de la Ligue à quitter les armes, & de faire son Traité de sorte, qu'il fût toujours regardé de tous les Catholiques comme le plus zélé protecteur de la Religion. Sa vue étoit, si dans la suite il arrivoit quelque révolution dans l'Etat, ou que le Roi favorisât trop les Huguenots, & aliénât de lui les Catholiques, d'être regardé d'eux comme une ressource & un refuge sur lequel ils pourroient compter, après les preuves qu'il auroit données de sa constance à soutenir la Religion, dans le tems même que le Duc de Joyeuse, & les autres Chefs les plus considérables de la Ligue pensoient à mettre les armes bas.

Quelles étoient les vues de ce Prince.

Pour cela il étoit déterminé à ne rien écouter, qu'on ne le confirmât dans son Gouvernement de Bretagne avec une pleine autorité, & avec pouvoir de mettre tels Gouverneurs & telles garnisons qu'il jugeroit à propos dans toutes les Places. Tant que dura la négociation, il proposa toujours pour prémier & principal article, que nul exercice de la Religion Protestante ne se feroit dans la Province, & que l'Edit de Pacification de l'an 1577 que le Roi avoit confirmé, n'y seroit ni reçu, ni exécuté.

Le

1595. Le Roi, qui pénétroit ses desseins, avoit ordonné à ses Plénipotentiaires de ne passer nul de ces articles; aimant mieux, quelque desir qu'il eût de la paix, achever de conquérir le reste de son Royaume par les armes, que de laisser dans son Etat des semences de révolte, & aucun Seigneur si puissant, que ses Sujets mal intentionnés pussent jamais le regarder comme un Chef capable de soutenir leur rebellion.

Le Roi lui fait proposer une trêve, & à quelles conditions.

Comme il vit de ce côté là si peu de disposition à la paix, il fit proposer la continuation de la trêve, qui avoit été faite pour quelques mois; que cependant les conférences se continueroient pour la paix; que pour en lever les obstacles & procurer le repos des peuples, tous les étrangers sortiroient de la Province; & il fit dire par ses Députés, qu'il étoit prêt d'en retirer les Anglois, si le Duc vouloit en faire sortir les Espagnols.

Elle est conclue pour quatre mois.

Il faisoit d'autant plus volontiers cette offre, qu'il savoit que la Reine d'Angleterre étoit résolue à rappeller ses Troupes, pour s'en servir contre les révoltés d'Irlande, & que ce secours étant ôté au Maréchal d'Aumont, le Duc de Mercœur demeureroit maitre de la campagne. De plus il faisoit connoitre par-là aux peuples, qui étoient fort ennuyés de la guerre, que ce n'étoit pas sa faute, s'ils ne jouïssoient pas du repos qu'ils desiroient: mais le Duc éluda toujours, & ce ne fut qu'au mois de Décembre, qu'une trève fut conclue pour quatre mois.

Ces négociations furent cause qu'il ne se fit pas en Bretagne de fort grands exploits militaires. Le Roi y acquit Rhedon & Belle-Ile, mais ce fut sans coup férir, & par la soumission volontaire du Marquis de Belle-Ile & du Sieur de Talouet Gouverneur de Rhedon.

Mort du Maréchal d'Aumont,

Le Maréchal d'Aumont, après avoir pris Moncontour & quelques Châteaux, assiégea Comper, Bourg fortifié dans l'Evêché de Saint Malo, qui appartenoit au Comte de Laval, situé sur la petite

tite rivière de Démen, qui va assez loin de là se jetter dans la Villaine. Ce fut devant cette Bicoque que ce Seigneur, illustre par la constante fidélité qu'il eut toujours pour ses Souverains légitimes, & par les grands services qu'il leur rendit dans la guerre, trouva la mort; car aiant été blessé d'une mousquetade au bras, & s'étant retiré à Montfort pour se faire panser, la blessure qui d'abord ne parut pas dangereuse, devint mortelle par la fièvre qui survint, & qui l'emporta. Il mourut le dix-neuvième d'Août à Rennes, laissant à deux fils de grands exemples & peu de biens. Le Bâton de Maréchal de France vacant par sa mort, fut donné à Jean de Beaumanoir Sieur de Lavardin, dont il a été fait souvent mention dans cette Histoire; & Saint-Luc qui étoit Lieutenant du feu Maréchal, prit le commandement des armes dans le pays.

1595. *dont le Bâton est donné à Jean de Beaumanoir Sieur de Lavardin.*

L'accident du Maréchal fit lever le siège de Comper; mais au mois de Novembre suivant il fut surpris & emporté par les Sieurs Dandigné, deux frères Gentilshommes Bretons, à qui l'Histoire, à cette occasion, donne en même tems l'éloge de courage & d'habileté dans les Belles-Lettres, qualités qui se trouvoient alors rarement alliées dans la Noblesse Françoise.

Dupl. sous l'an 1595.

Les négociations pour la paix du Duc de Lorraine avec le Roi, se firent plus heureusement que celles de Bretagne. Le Traité, qui dès l'année précédente en avoit été projetté à Saint Germain en Laie, fut conclu à la fin de celle-ci. Par le troisième article la Ville de Marsal étoit cédée au Duc de Lorraine, quoiqu'elle eût été usurpée sur l'Evêché de Metz. Par le quatrième, les Gouvernemens de Toul & de Verdun étoient donnés à un des fils du Duc de Lorraine, à qui, en cas de mort, un autre fils du Duc devoit succéder. Par le second, il étoit dit qu'il seroit fait justice à Messieurs les enfans du Duc de Lorraine pour les biens de la succession de la feue Reine Catherine de Médicis leur

Négociations pour la paix avec le Duc de Lorraine. Quelles en furent les conditions.

1595. leur grand-mere, sans préjudice des droits que le Duc prétendoit tant de son chef que de celui de ses enfans sur les Duchés de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtés de Provence, de Blois & de Couci. Par le douzième, le Roi, comme garant de la dot de la feue Duchesse de Lorraine Claude de France, s'obligeoit à payer les rentes constituées par cette dot, & tant pour cela que pour d'autres dettes, promettoit la somme de neuf cens mille écus.

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Ce Traité fut ratifié par le Roi au mois de Décembre à Folembrai, & par le Duc de Lorraine à Nanci au mois de Mars suivant: mais plusieurs articles furent retranchés dans la ratification; & quand on en fit la vérification au Parlement, le vingt-quatrième de Décembre de l'an 1601, le second article où il étoit fait mention des prétentions du Duc de Lorraine sur les Duchés de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtés de Provence, de Blois & de Couci, fut ôté, & les neuf cens mille écus du douzième furent réduits à deux cens cinquante mille.

Embarras que les Huguenots donnérent au Roi.

Ce ne furent pas seulement les Espagnols & les restes de la Ligue, qui donnérent cette année au Roi beaucoup d'embarras; mais encore les Huguenots, qui le fatiguoient sans cesse par leurs Requêtes, & qu'il avoit inutilement tâché de satisfaire par la confirmation de l'Edit de 1577. Ils s'étoient tenus trop heureux de l'avoir obtenu, lorsque le feu Roi le leur accorda: mais ils le comptérent pour rien depuis, parce qu'en effet ce n'étoit rien pour eux, eu égard aux grandes espérances qu'ils avoient conçues de rendre leur Religion dominante, au cas que le Roi pour lequel ils avoient tant combattu, fût élevé sur le Trône.

On soupçonna quelques grands Seigneurs, & en particulier le Duc de Bouillon, de les pousser sous-main à faire du bruit. Le Roi commençoit à se défier fort de ce Duc, dont la conduite qu'il étudioit depuis quelque tems, lui don-

donnoit lieu de croire, qu'il avoit dessein de se faire Chef & Protecteur des Prétendus Réformés dans le Royaume. 1595.

Ceux-ci firent une Assemblée à Saumur, le vingt-quatrième de Février. On y commença par la lecture du Brevet qui leur donnoit permission de faire cette Assemblée; mais comme ils prétendoient avoir droit de la faire sans cette permission, ils protestérent après la lecture du Brevet, „ Que c'étoit sans s'y lier & s'astreindre, & sans préjudicier en aucune façon „ à la liberté de leurs Eglises, de se pouvoir „ assembler sans telles & semblables Lettres. " Et parce qu'ils avoient des affaires importantes à traiter qui demandoient le secret, il fut résolu que le Président & tous les Députés des Provinces feroient serment de ne point révéler ce qui seroit proposé ou conclu. Ils y renouvellérent les Règlemens faits à l'Assemblée de Sainte-Foi. Il y fut arrêté qu'on présenteroit de nouveau le Cahier de l'Assemblée de Mantes de l'an 1593, qu'on feroit un Manifeste justificatif de leurs demandes & de leur conduite; qu'on choisiroit un Agent ou Procureur pour le tenir à la Cour, & y avoir soin de leurs intérêts; que sans accepter l'Edit de 1577, les Eglises particulières des Bailliages pourroient se servir de ce qui leur y étoit accordé, pourvu qu'elles déclarassent, que ce n'étoit qu'en attendant que Sa Majesté eût plus amplement & plus favorablement pourvu à leurs justes demandes; qu'ils ne rendroient aucunes Places de celles qu'ils tenoient; & que si le Roi en vouloit entièrement ôter les garnisons, ou réduire ces garnisons à si peu de soldats, qu'ils ne fussent pas suffisans pour les défendre, & que pour cet effet il fît défenses aux Receveurs-Généraux de leur délivrer de l'argent pour leur entretien, les Gouverneurs de ces Places pourroient arrêter l'argent entre les mains des Receveurs, jusqu'à ce qu'on eût fait les remontrances conve-

Ils tiennent une Assemblée à Saumur.

Histoire de l'Edit de Nantes l. 7.

Procès verbal de l'Assemblée de Saumur.

nables au Roi, & que s'il ne les recevoit pas, on verroit ce que l'on auroit à faire.

1595. Ils députérent vers le Roi qui étoit alors à Lyon, les Sieurs de la Noue & de la Grimaudaie, pour repréſenter les ſervices que ceux de la Religion lui avoient rendus, ſe plaindre de ce que dans les capitulations accordées aux Villes de la Ligue qui s'étoient ſoumiſes, on avoit violé l'Edit même de 1577, & faire les autres remontrances conformes à ce qui avoit été arrêté dans l'Aſſemblée de Saumur qui les députoit.

Réponſe du Roi à leurs Députés.

Ces Députés aiant préſenté au Roi leur cahier, il prit quelques jours pour l'examiner. Il leur répondit le vingtième de Septembre, qu'il vouloit qu'on s'en tînt à l'Edit de 1577, & à la teneur des Conférences de Nérac & de Flex, & qu'il les feroit au plutôt vérifier dans les Provinces. Il leur dit en particulier ſur les capitulations des Villes de la Ligue, que certaines exceptions faites par ces Traités ne donnoient pas beaucoup d'atteinte à l'Edit, & que le grand bien qui en étoit revenu à ſon Etat, méritoit bien que ſes Sujets ſouffriſſent pour une ſi grande raiſon, ce petit dommage; que pour ce qui étoit de la réduction de leurs garniſons dont ils faiſoient de ſi grandes plaintes, la guerre qu'il ſoutenoit contre l'Eſpagne, l'avoit réduit à retrancher les dépenſes extraordinaires, & que néanmoins il avoit traité à cet égard plus favorablement leurs Places de ſureté, que les autres Villes, même celles des frontières.

Maſſacre de la Châtaigneraie.

Ces réponſes ne ſatisfirent point les Huguenots; mais ils ne ſe trouvérent pas encore en état de remuer, & ils différérent à les examiner dans d'autres Aſſemblées qu'ils firent l'année ſuivante. Deux choſes les irritérent furieuſement vers ce tems là: la prémière fut le maſſacre qui ſe fit à la Châtaigneraie, dont les habitans Huguenots s'étant aſſemblés dans la maiſon d'un Gentilhomme nommé Vaudoré pour faire le Prêche, furent ſurpris par la garniſon de Rochefort, Place

Lettre de M. du Pleſſis Mornai à

ce

ce alors fortifiée sur la Loire en Anjou, & qui tenoit pour le Duc de Mercœur. Tout y fut passé au fil de l'épée, sans qu'on épargnât ni les femmes ni les enfans, les soldats criant qu'ils avoient ordre de Monsieur le Duc de Mercœur, de ne faire desormais nul quartier à aucun Huguenot. Madame de la Châtaigneraie fut fort soupçonnée d'avoir fait faire ce coup. La Noblesse du Poitou s'assembla sur ce sujet à Fontenai, pour délibérer des moyens d'en avoir raison, & elle se tint extrêmement offensée de cette différence, que les ennemis faisoient entre les Sujets Catholiques du Roi & les Huguenots. Le Sieur du Plessis-Mornai en fut autant irrité qu'aucun autre, & chercha longtems quelque autre occasion favorable de faire représailles sur les Ligueurs: il ne la trouva pas, car il n'en est fait mention ni dans ses Lettres, ni dans nos Histoires.

1595. M. de Lomenie du 4. Septembre 1595 & du 16. Septembre.

L'autre chose qui tint fort au cœur au commun des Huguenots, parce qu'ils n'en savoient pas le mystère, fut l'exécution de la promesse que le Roi avoit faite au Pape, de retirer de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé, qui n'avoit alors que sept ans. Le Président de Thou nous apprend que le Duc de Mayenne envoyant à Rome le Baron de Séneçai, l'avoit chargé de bien recommander au Pape, que supposé qu'il donnât jamais l'absolution au Roi, il exigeât de lui d'enlever aux Protestans, & de faire élever dans la Religion Catholique ce jeune Prince qui étoit son heritier présomptif, & devoit par l'ordre de la naissance lui succéder à la Couronne, supposé qu'il n'eût point d'enfans; que le Roi l'aiant su, & ne voulant pas que les Protestans crussent que c'étoit par l'ordre du Pape qu'il leur ôtoit ce Prince, il avoit dès-lors traité avec leurs Chefs pour se le faire rendre; & que ce ne fut qu'à cette condition, qu'il leur promit de confirmer l'Edit de 1577.

Le Roi retire de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé. L. 111.

En effet, les Sieurs d'Ossat & du Perron in-

1595. formés sans doute de ce fait, & qui ne manquérent pas d'en instruire le Pape, ne voulurent jamais permettre que cette condition fût un préliminaire du Traité pour l'absolution du Roi. Clément VIII se contenta de la parole qu'ils lui donnérent de sa part, que cela se feroit en tems & lieu, & dès que les conjonctures le permettroient; & il accorda un an pour l'exécution. Quand donc le Roi demanda le Prince de Condé aux Chefs du parti, ils ne firent pas grande difficulté de le lui donner, comme ils s'y étoient engagés, de quelque importance qu'il leur fût d'avoir en leur puissance l'héritier présomptif de la Couronne, & de l'élever dans la Religion Huguenotte; & c'est pourquoi le Sieur du Plessis-Mornai, qui savoit alors la plupart des secrets du Roi, écrivant sur ce sujet à un de ses amis, & lui apprenant que le Marquis de Pisani étoit déja en Xaintonge pour cette affaire, lui prédit qu'il ne trouveroit sur cela aucune résistance.

Lettre du 14. d'Octobre 1595.

Toutefois le Roi colora de deux autres prétextes le voyage du Marquis. Le prémier étoit d'arrêter les suites d'un soulèvement qui s'étoit fait en Xaintonge à l'occasion des impôts: l'autre étoit d'amener à Paris Madame Catherine Charlotte de la Trimouille Princesse de Condé Douairière & mère du jeune Prince, laquelle avoit présenté Requête au Roi pour y être transférée & jugée par le Parlement de Paris, sur le crime dont on la chargeoit.

La manière extraordinaire & violente dont le feu Prince de Condé étoit mort en 1588, avoit fait beaucoup parler, & la Princesse sa femme fut soupçonnée & accusée de l'avoir empoisonné. Les Huguenots l'arrêtérent à Saint Jean d'Angéli, & nommérent des Commissaires pour lui faire son procès. Elle ne voulut jamais les reconnoitre pour ses Juges, & prétendoit qu'en qualité de Princesse femme d'un Prince du Sang, elle devoit être jugée par la Cour des Pairs, qui est le Parlement de Paris. Elle présenta donc

fa Requête au Roi fur ce fujet, & demanda en même tems d'être mife en liberté, à la charge de fe préfenter dans le terme qui lui feroit prefcrit, fous la caution des Seigneurs qui foufcrivirent à fa Requête: c'étoit le Comte d'Auvergne, le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Damville, le Duc de Thouars-la-Trimouille, les Maréchaux de Briffac & de Bouillon, & quelques autres fes parens ou fes alliés. 1595.

Le Roi lui accorda fa demande, & envoya ordre à Jean de la Roche-Beaucourt Sieur de Sainte-Même Gouverneur de S. Jean d'Angéli, de la mettre en liberté, & de l'envoyer à Paris, & de remettre en même tems le jeune Prince de Condé fon fils entre les mains du Marquis de Pifani, qu'il lui donnoit pour Gouverneur. Sainte-Même, nonobftant les follicitations des Rochelois & de plufieurs autres Huguenots qui vouloient que ce Prince fût toujours en leur puiffance, obéit à l'ordre du Roi.

La Princeffe fa mère eft juftifiée du foupçon d'avoir empoifonné le Prince fon mari, & embraffe la Religion Romaine.

L'un & l'autre furent amenés à la Cour. La Princeffe fe préfenta au Parlement de Paris, où après les procédures ordinaires, elle fut juftifiée l'année fuivante par un Arrêt: enfuite elle fit abjuration de l'Héréfie entre les mains du Cardinal de Médicis, alors Légat du Pape en France; ce qu'elle avoit toujours refufé de faire avant fa juftification, de peur qu'on ne regardât fon changement de Religion, comme un moyen qu'elle auroit pris pour fe tirer d'une fi fâcheufe affaire.

De quelle manière le jeune Prince fon fils fut élevé.

Pour ce qui eft du Prince de Condé, outre le Marquis de Pifani qui fut chargé de fon éducation, on lui donna pour Précepteur le Sieur Nicolas le Fèvre, homme d'une probité & d'une piété reconnue, & d'une grande capacité. Le jeune Prince fon difciple qui avoit beaucoup de vivacité d'efprit, une très heureufe mémoire, & un jugement très folide, dont il donna de grandes preuves dans toute la fuite de fa vie, profita fi bien de fes leçons en matière de Religion,

 que

1595. que quelques années après il n'y avoit point de Docteur Calviniste qui osât lui tenir tête sur les controverses. Il fut effectivement, depuis, un des plus solides appuis de la Religion Catholique, à laquelle il rendit de grands services, aussi-bien qu'à l'Etat sous ce règne, & sous le suivant.

Le Pape & tous les bons Catholiques eurent une extrême joie de voir ce Prince en sureté contre l'Hérésie, & d'avoir en sa personne un héritier présomptif de la Couronne, élevé dans la Religion Catholique; car c'étoit-là un point capital sans lequel les sincères Catholiques du Royaume ne pouvoient avoir l'esprit en repos: & ainsi finit l'année 1595, mêlée de bonheurs & de malheurs. La suivante ne fut pas moins variée: mais au milieu de ces vicissitudes de la fortune, tantôt contraire, tantôt favorable, le Roi affermissoit toujours son Trône & son autorité. Il applanissoit de plus en plus le chemin à la tranquillité, qu'il avoit toujours en vue de rétablir dans son Etat, & il en vint à bout avec le tems.

1596. *La paix est enfin conclue avec le Duc de Mayenne.*

Cette année 1596 commença par le Traité de paix, qui enfin fut conclu avec le Duc de Mayenne. Ce Duc aiant obtenu l'année précédente une trève de trois mois, fit déclarer dans les Provinces à tous ceux qui y maintenoient encore le parti de la Ligue, que la réconciliation du Roi avec le Saint Siège étant faite, la cause qui lui avoit fait prendre les armes contre ce Prince, ne subsistoit plus; qu'il étoit tout à-fait résolu de se soumettre à lui, & de le reconnoitre pour son Roi & pour son légitime Souverain; qu'il les exhortoit à en faire de même, à lui envoyer leurs prétentions; qu'il les présenteroit à Sa Majesté, & que comme Chef de l'Union qu'il avoit jurée avec eux, il ménageroit leurs intérêts. Tous, excepté le Duc de Mercœur, & plusieurs de ceux qui s'étoient attachés à sa fortune, consentirent que le Duc de Mayenne trai-

traitât pour eux ; & ses Agens étant convenus de tous les articles, le Traité fut signé. Ils furent publiés au nombre de trente & un dans un Edit du Roi fait à Folembral, au mois de Janvier, sous ce titre: *Edit du Roi sur les articles accordés à Monsieur le Duc de Mayenne pour la paix du Royaume.* 1596.

Le Roi, comme j'ai dit en parlant du Traité de trève de l'année précédente, ne vouloit pas réduire le Duc au desespoir, de peur qu'il ne se jettât entre les bras des Espagnols, & qu'il ne leur livrât les Places de Sens, de Châlons sur Saone, & de Soissons, qu'il tenoit encore. C'est pourquoi il conçut son Edit en des termes honorables pour ce Prince, & lui accorda plusieurs choses qu'il lui auroit refusées sans les raisons que je viens de dire.

Il le louoit d'abord du dessein qu'il avoit pris de contribuer à la tranquillité du Royaume, dès qu'il eut su que le Saint Siège avoit approuvé qu'il le fît. Il relevoit son affection pour sa patrie, en ce que durant sa plus grande prospérité, il n'avoit jamais voulu consentir au démembrement de l'Etat, & de ce que pouvant faire encore durer la guerre par des moyens qui auroient été très préjudiciables au bien public, il avoit préféré la paix à toute autre considération.

Articles du Traité.

Par le prémier article, il lui accordoit pour Place de sureté, la Ville de Seure, Châlons & Soissons, durant six ans. Il lui assuroit le Gouvernement de Châlons pour un de ses enfans, en détachant cette Ville du Gouvernement de Bourgogne. Il consentoit que dans l'espace de six ans, il n'y eût à deux lieues de Soissons, d'autre exercice de Religion, que de la Catholique, & que nulles personnes d'autre Religion ne fussent admises aux Charges, & aux Offices de la Ville.

Par le quatrième, tous Ecclésiastiques, Gentilshommes & Officiers qui avoient suivi le parti du

du Duc, étoient rétablis dans leurs biens, Charges, Bénéfices, pourvu qu'ils fiſſent ſerment de fidelité au Roi.

1596.

Par quelques autres, l'amniſtie étoit accordée pour tout ce qui s'étoit fait durant les guerres, excepté à ceux qui avoient eu part à l'aſſaſſinat du feu Roi.

Et comme cette exception pouvoit être tirée à conſéquence pour le Duc de Mayenne, & pour les autres Princes & Princeſſes qui avoient ſuivi ſon parti, le Roi les en déclaroit parfaitement diſculpés par les informations qu'il en avoit fait faire pendant ſept ans.

Par le douzième, il déclaroit auſſi que le Duc n'avoit eu aucune part à l'aſſaſſinat du Marquis de Maignelai Gouverneur de la Fère, & défendoit que l'on fît aucunes recherches ſur ce fait contre le Sieur de Maigni Lieutenant du Duc, & contre les ſoldats de ſes Gardes qui avoient aſſiſté à cette mort.

Par le vingt-ſixième, Marſeille & les autres Villes de Provence devoient jouïr du bénéfice de l'Edit, en ſe ſoumettant au Roi. Cette mention particulière de Marſeille n'étoit pas néceſſaire, ſuppoſé l'article de l'amniſtie générale: mais on la fit exprès, pour engager les Bourgeois de cette Ville à ſecouer le joug de ceux qui la gouvernoient, & qui penſoient à la mettre entre les mains des Eſpagnols.

Par le vingt-ſeptième, le Roi déclaroit, qu'il étoit prêt d'écouter les demandes des Ducs de Mercœur & d'Aumale, s'ils vouloient ſuivre l'exemple du Duc de Mayenne, & ordonnoit la ſurſéance de l'Arrêt du Parlement rendu contre le Duc d'Aumale, quelque tems après la priſe de Dourlens.

Par le vingt-neuvième, le Roi ſe chargeoit d'acquitter les dettes du Duc de Mayenne, juſqu'à la concurrence de trois cens cinquante mille écus.

Il y eut encore quelques autres articles ſecrets.

crets qui ne furent point énoncés dans cet Edit, dont le principal fut, que le Duc de Mayenne quitteroit son Gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement, son fils ainé auroit celui de l'Ile de France vacant par la mort de Monsieur d'O, excepté Paris; que ce jeune Prince seroit reçu au Parlement Pair de France & Duc d'Eguillon, & fait Grand-Chambellan, Charge que le Duc son père avoit possédée, & qu'il remettoit entre les mains du Roi. 1596.

Le Duc de Joyeuse & les Sieurs de Villars & Montpesat, tous deux fils de la Duchesse de Mayenne de son prémier mariage, les Sieurs de Lestrange qui commandoit au Pui, Saint Offange Gouverneur de Rochefort en Anjou, Duplessis Gouverneur de Craon, la Severie Gouverneur de la Garnache, avoient mis entre les mains du Duc de Mayenne leurs demandes, pour les présenter au Roi, qui y avoit répondu après les avoir examinées dans son Conseil.

Il étoit dit par le vingt-huitième article de l'Edit, qu'ils jouïroient de ce que le Roi leur avoit accordé, pourvu que le Duc de Mayenne fît connoitre qu'ils l'acceptoient: mais de ceux-là, Saint Offange & Duplessis, ou n'étant pas contens des modifications que le Roi avoit mises à leurs Requêtes, ou regagnés par le Duc de Mercœur, persistérent dans le parti de ce Duc.

Edit particulier pour le Duc de Joyeuse.

Quant au Duc de Joyeuse, il obtint un Edit particulier pour lui, pour Toulouse, & pour les autres Villes de Languedoc qu'il avoit en sa disposition, & gagna par son Traité la dignité de Maréchal de France, & une des Lieutenances-Générales du Languedoc. Le nouveau Duc de Nemours fut aussi reçu en grace. Le Gouvernement général de quelques Places qu'il tenoit encore, lui fut conservé, & les Gouverneurs particuliers de ces Places furent aussi confirmés dans leurs Gouvernemens, à condition de faire au plutôt serment de fidélité au Roi.

1596. *Le Duc de Mayenne revient trouver le Roi & en est très bien reçu.*

Cette importante affaire de la réconciliation du Duc de Mayenne étant consommée, ce Duc obtint permission du Roi de lui venir baiser les mains; & il le vint trouver à Monceaux. Il en fut reçu avec tout l'agrément qu'il pouvoit souhaiter. Jamais réconciliation ne fut plus sincère: le Duc depuis ce tems-là renonça à toutes intrigues, & mérita par sa conduite que le Roi dans la suite eût en lui toute confiance, & l'employât dans des affaires très importantes.

Cet événement fut un grand sujet de raisonnemens & de réflexions sur les intentions du Duc de Mayenne, & sur toute la conduite qu'il avoit tenue depuis qu'il fut déclaré Chef de la Ligue, après la mort de ses deux frères.

Divers raisonnemens sur cette réconciliation.

Le ressentiment de cette mort, & le danger où il étoit lui-même exposé dans cette conjoncture, avoient paru à la plupart justifier alors sa révolte. Le péril où se trouva la Religion par la mort du feu Roi, & par le grand nombre de Noblesse qui reconnut Henri IV pour successeur à la Couronne sans autre précaution, que la promesse qu'il leur fit de se faire instruire, & d'examiner les deux Religions, avoit fourni à ce Duc un beau prétexte de suivre ses prémiers projets, & le chemin que la fortune sembloit lui ouvrir, pour parvenir jusqu'au Trône même. Il sut en profiter; & s'il eût eu affaire à un ennemi moins courageux, moins heureux & moins habile, il pouvoit se promettre tout de l'autorité qu'il s'étoit acquise dans le Royaume.

Mais quand il le vit presque entièrement abattu par la perte de la bataille d'Ivri; quand il fut après le voyage du Président Janin en Espagne, que Philippe II. prétendoit au Royaume de France pour lui ou pour l'Infante sa fille; quand enfin après la conversion du Roi, il apperçut que l'inclinatian des peuples lassés de la guerre, se tournoit ouvertement vers ce Prince; que lui-même ne pouvoit plus compter sur les Espagnols, qui ne pensoient plus qu'à le décréditer, &

& à le perdre, & qu'ils lui préféroient & à ses enfans, le Duc de Guise son neveu, au cas qu'ils fussent contraints de souffrir que l'on mît un Prince François sur le Trône; il devoit, ce semble, en suivant le conseil de ses plus sages serviteurs & amis, s'accommoder avec le Roi: & au-lieu d'amuser ce Prince par des négociations, qu'il entretenoit, sans vouloir rien conclure, au-lieu de tromper Monsieur de Villeroi, qui jugeant de ce qu'il feroit par ce qu'il devoit faire selon ses véritables intérêts, n'oublioit rien ni auprès de lui, ni auprès du Roi pour faire l'accommodement, la prudence paroissoit demander qu'il le fît sans plus différer. 1596.

Il auroit eu en ce cas l'honneur d'avoir rendu la tranquillité à l'Etat. Il auroit convaincu tout le public, qu'il n'avoit jamais eu en vue que la sureté de la Religion, puisque dès qu'il l'auroit crue en assurance par la conversion du Roi, il eût aussi tôt mis les armes bas, & il auroit obtenu pour lui & pour les siens les conditions les plus avantageuses. Il auroit toujours été regardé par tous les Catholiques, comme le Protecteur de la Religion: il n'auroit pas même entièrement perdu la qualité de leur Chef; & supposé que le Roi eût manqué aux paroles qu'il avoit données de maintenir la Religion Catholique dans le Royaume, tous les Catholiques, & même plusieurs de ceux du parti du Roi, se feroient réunis sous ses étendarts: le Pape, le Roi d'Espagne, le Duc de Savoie, dans l'espérance d'une nouvelle révolution, l'auroient ménagé, & eussent entretenu correspondance avec lui. C'étoient-là les raisons & les motifs, que Monsieur de Villeroi ne cessoit de lui rebattre dans le tems des négociations: mais, comme le dit ce sage Politique, l'espérance de régner, & de se conserver au moins la qualité de Chef de parti, transporta toujours ce Duc, qui, pour vouloir trop avoir, n'eut à la fin presque rien; & s'il n'avoit eu affaire à un Prince aussi droit, aussi sin- Mémoires de Villeroi, Tom. 1.

1596. fincère, auffi généreux que le Roi, il eût couru rifque de fe voir dans la fuite, non feulement méprifé, mais entièrement ruïné, & peut-être de périr avec infamie : car quels moyens n'a point un Souverain de fe venger quand il le veut, & de fe défaire d'un Sujet qu'il a en fa puiffance, & qui n'a plus ni appui ni reffource ?

Impofteur nommé la Ramée qui fe difoit fils de Charles IX.

Il parut en ce tems-là une efpèce de Fanatique nommé François de la Ramée, qui fe difoit fils de Charles IX, & d'Elifabeth d'Autriche femme de ce Prince. Il prétendoit que la Reine-mère Catherine de Médicis l'avoit enlevé après fa naiffance; & qu'aiant été expofé, comme un enfant dont on vouloit fe défaire, il avoit été recueilli par un Gentilhomme de Poitou, nommé Gilles la Ramée, dont il avoit pris le furnom, après avoir été élevé chez lui. Sur ce fondement il difoit, qu'il étoit le légitime Roi de France, & faifoit beaucoup valoir certaines révélations, que lui & un Laboureur de Vaux en Champagne foutenoit qu'ils avoient eues. Quelques Seigneurs donnoient, ou faifoient femblant de donner dans ces chimères, & fourniffoient libéralement par compaffion, difoient-ils, à fon entretien. Dans un autre tems on fe feroit apparemment contenté d'enfermer cet homme aux Petites-Maifons, comme un fou: mais dans des conjonctures où les moindres chofes étoient à craindre en cette matière, le Parlement de Paris confirma la Sentence du Siège Royal de Reims, par laquelle la Ramée avoit été condamné à être pendu, & il fut exécuté dans la Place de Grève.

Thuanus vol. 5. p. 699. Extrait des Regiftres du Parlement de Paris an. 1596.

Après que le Duc de Mayenne fut rentré dans l'obéiffance, le Roi n'eut plus d'inquiétude du côté de la Bourgogne, & ce Traité lui facilita les moyens de s'en délivrer du côté de la Provence.

Etat de la Provence.

Le Duc d'Epernon refufoit toujours d'en fortir, nonobftant les ordres de la Cour, & quoique

que le Duc de Guise eût été reçu en qualité de Gouverneur de la Province par le Parlement d'Aix. Le Château de Brabantane, qui tenoit pour le Duc d'Epernon, fut pris le deuxième de Janvier par le Sieur de Crose après un assez long siège, & la défaite de la garnison de Gravelon, qui étoit venue au secours. Monsieur de Lesdiguières prit Vinon par capitulation, & quelques autres Places. Ensuite il vint à Aix, pour se faire recevoir Lieutenant de Roi de la Province sous Monsieur le Duc de Guise. Il présenta les Lettres Patentes du Roi pour cette Charge, afin de les faire vérifier au Parlement. Cette Cour les envoya aux trois Etats de la Province, qui consentirent à la vérification, à cause des grands services que ce Seigneur leur avoit rendus : mais les intrigues du Comte de Carces, & du Marquis d'Oraison, qui prétendoient à cette Charge, firent révoquer le consentement de la Noblesse, sur ce que Monsieur de Lesdiguières étoit Huguenot. Il en fut vivement piqué ; mais desespérant de venir à bout de cette affaire, & étant prié par le Duc de Guise de s'en désister pour le bien public, il se retira en Dauphiné.

1596. Bouche Hist. de Provence.

Le Parlement d'Aix voulant de plus en plus signaler son zèle pour le service du Roi par l'anéantissement entier de la Ligue, informa suivant ses ordres contre Gilbert Génebrard Archevêque de cette Ville, qui avoit été depuis peu d'années pourvu par le Pape de cet Archevêché. Il fut un des plus opiniâtres Ligueurs ; & cette qualité qui l'avoit fait élever à cette dignité, la lui fit perdre. Un livre qu'il avoit composé depuis peu, fort contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, & l'opposition qu'il fit à la résolution que la Ville avoit prise de se soumettre au Roi, parce que l'absolution n'avoit pas encore été donnée à ce Prince par le Pape, furent les principaux motifs de l'Arrêt, qui fut rendu contre lui le vingt-sixième de Janvier. Par cet Arrêt

Arrêt rendu contre Génebrard Archevêque d'Aix.

1596. il fut déclaré convaincu du crime de lèze-Majesté, & condamné au bannissement hors du Royaume; ses biens acquis & confisqués au Roi, & le livre dont je viens de parler, mis entre les mains du Bourreau pour être brulé. Il s'en alla à Avignon; & aiant depuis eu permission de se retirer à un assez riche Prieuré qu'il avoit en Bourgogne, il y mourut treize mois après l'Arrêt de son exil. Le Sieur de Vallegrand, nommé à cet Archevêché par le Roi, en eut l'œconomat, & obtint depuis ses Bulles du Pape: mais l'affaire capitale pour le repos de la Provence, étoit la réduction de Marseille.

Violences commises à Marseille par deux hommes qui tyrannisoient cette Ville.

Charles de Casaux & Louis d'Aix, dont j'ai déja parlé, gouvernoient absolument cette Ville depuis cinq ou six ans, le prémier en qualité de prémier Consul, & l'autre en qualité de Viguier; & contre les Coutumes & les Privilèges des bourgeois, ils s'étoient maintenus dans ces Charges, par les mêmes violences qu'ils y étoient montés. Ils s'étoient donné des Compagnies de Gardes, avoient levé des soldats, fait fondre du canon, & ne voulant reconnoitre ni le Roi, ni le Duc d'Epernon, ni les Chefs de la Ligue, ils entretenoient seulement quelque commerce avec le Duc de Mayenne, mais sans nulle dépendance; & ils exerçoient impunément toutes sortes de violences sur le peuple, auquel ils s'étoient rendus redoutables par un grand nombre de scélérats, gens déterminés, qui étoient à leur dévotion.

Le Roi ne laisse pas de leur faire de grandes offres pour les gagner.

La brutalité avec laquelle, comme je l'ai raconté, l'un d'eux fit couper les oreilles au Trompette du Sieur du Frêne envoyé Commissaire par le Roi en Provence, ne fut rien en comparaison de celle qu'ils commirent le mois d'Octobre suivant contre la Majesté Royale. Car le jour de l'élection des nouveaux Magistrats, ils firent bruler publiquement le portrait du Roi. Ce Prince, nonobstant de si effroyables excès, considérant l'importance de Marseille, leur fit faire

de

de grandes offres, s'ils vouloient lui remettre la Place entre les mains : mais ils refusérent toujours de le faire, alléguant le prétexte de la Religion, qui, disoient-ils, ne pouvoit jamais être en assurance sous le règne du Roi de Navarre. 1596.

Tout leur appui étoit le Roi d'Espagne qui les entretenoit dans la révolte, & à la faveur duquel ils espéroient se maintenir dans leur tyrannie. Ils étoient résolus, si on les attaquoit, de livrer leur Place à ce Prince, & d'y recevoir garnison Espagnole. En effet, ils avoient dans leur Port la Flotte de l'Amiral Doria avec un nombre considérable de soldats Espagnols prêts à les secourir au besoin, & dont une partie étoit logée dans la Ville. Mais toutes leurs précautions furent rendues inutiles, par la manière dont l'entreprise que le Duc de Guise avoit formée sur leur Ville, fut conduite. Le bonheur après tout y eut autant de part, que la bravoure & la prudence.

La plupart des honnêtes gens de la Ville gémissoient de se voir asservis à cet indigne joug : mais nul n'osoit entreprendre de le secouer, tant ceux d'entre eux que l'on pouvoit soupçonner de quelque mécontentement, étoient veillés de près : aussi ce ne fut point par leur moyen que la Ville recouvra sa liberté.

Un étranger est l'auteur de la délivrance de cette Ville.

Un nommé Pierre de Libertat en fut l'auteur. Il étoit Corse de nation, très avant dans la confidence des deux Tyrans, jusques-là qu'ils l'avoient fait Capitaine de la porte Royale, qui étoit la seule qu'on tenoit ouverte tous les matins, jusqu'à ce qu'on eût été battre l'estrade, pour éviter les surprises. Cet étranger qui avoit & du bon sens & du cœur, & étoit plus jaloux encore de sa fortune, que de la conservation de ses deux Patrons, fit réflexion que difficilement ils pourroient tenir contre la puissance Royale, & contre les forces de toute la Province ; que tôt ou tard ils succomberoient ou à la force ouverte,

ou aux embuches secrettes qu'on leur tendoit
1596. tous les jours, & que leur chute entraineroit la sienne.

Après avoir longtems délibéré, il se résolut de traiter avec le Duc de Guise, pour lui livrer la Ville. Il communiqua son dessein à Geofroi du Pré Notaire, homme d'esprit & de résolution, & ils firent au Duc ouverture de leur projet, par un Docteur nommé Nicolas du Bausset, qui après être sorti de la prison, où d'Aix & Casaux l'avoient renfermé, faisoit son séjour ordinaire à Aubagne bourg à trois lieues de Marseille. On eut bientôt conclu le Traité, par lequel le Duc promit cinquante mille écus à Libertat, la Charge de Viguier, & les autres Magistratures les plus considérables de la Ville pour ses parens & pour ses amis.

Mesures prises pour la livrer au Duc de Guise.

On prit pour le jour de l'exécution le dix-septième de Février. Le Duc de Guise devoit ce jour-là se trouver avec des Troupes aux environs de Marseille; & comme tous les matins Casaux & d'Aix sortoient avec quelque cavalerie par la porte Royale, ne s'en rapportant qu'à eux-mêmes sur les précautions contre la surprise, Libertat qui commandoit à cette porte, devoit en faire tomber la herse dès qu'ils seroient dehors, pour empêcher qu'ils ne pussent rentrer, ni échapper aux Troupes qui fondroient sur eux.

Le Duc de Guise, pour mieux couvrir son dessein, vint à Toulon avec ses Troupes, assiégea & prit la Ville d'Hières, & quelques Bourgades le long du bord de la mer, qui n'avoient pas encore voulu le reconnoitre. Il envoya des Partis courir la campagne, & le Marquis d'Oraison s'avança le quatorzième de Février jusqu'à Aubagne avec cent maitres. L'alarme fut donnée à la Ville : Casaux & d'Aix toujours alerte renforcérent tous les Corps-de-garde, & en firent un nouveau de cinq ou six cens Espagnols, à la maison du Baron de Meoilhon, où étoient

au-

autrefois les Capucines ; mais le lendemain le Marquis s'éloigna vers la Ciotat. 1596.

Le jour d'après seizième de Février, il revint à Aubagne, où il demeura avec sa cavalerie, & fit avancer de l'infanterie vers Masaugue, Saint Julien, Allauch, Saint Marcel, & se mit en embuscade tout proche de Marseille avec deux cens arquebusiers & soixante maitres, qui surprirent un Parti de la garnison, dont dix furent tués, & trente faits prisonniers. Sur cette nouvelle alarme, Casaux fit sortir toute sa cavalerie & l'infanterie Espagnole, qui allérent jusqu'à Saint Julien ; & n'y aiant trouvé personne, elles revinrent tambour battant, & traversérent toute la Ville, pour donner la terreur aux bourgeois Royalistes, & les contenir.

Le dix-septième de Février, jour de l'entreprise, le Marquis d'Oraison partit d'Aubagne devant le jour avec sa cavalerie, pour s'approcher de Marseille, devant être suivi par le Duc de Guise, qui venoit du côté de Toulon par Aubagne.

Evénemens qui pensérent tout déconcerter.

Deux choses pensérent tout déconcerter : la prémière fut, qu'un Paysan aiant découvert la cavalerie du Marquis d'Oraison qui s'approchoit de Marseille, courut vîte pour en donner avis dans la Ville : l'autre, que Casaux s'étant trouvé mal durant la nuit, ne sortit point le matin de la Ville contre son ordinaire, & qu'il n'y eut que Louis d'Aix, qui, avec douze mousquetaires à cheval, alla pour découvrir aux environs ce qui s'y passoit. Il apperçut de loin quelques cavaliers, sur lesquels il détacha huit des plus résolus de sa troupe, qui chargérent ces cavaliers, & les poursuivirent assez loin.

Le Sieur d'Allamanon, qui commandoit les embuscades qu'on avoit mises dans les environs, voyant ses gens si vivement poursuivis, ne douta point que l'entreprise ne fût découverte, & crut même que Libertat les avoit trahi. Il piqua vers le Duc de Guise, & lui conseilla de faire re-

1596. retirer les Troupes les plus avancées, qui couroient risque d'être enveloppées par la garnison, d'autant plus qu'on ne donnoit aucuns signaux de la Ville. Le Duc étoit sur le point de prendre ce parti, lorsqu'on lui vint dire que la herse de la porte Royale étoit abattue. C'étoit un des signaux dont on étoit convenu : sur quoi il fit approcher quelques Troupes vers la Ville; mais elles n'eurent pas plutôt paru, que le canon des remparts & du Fort de Notre-Dame de la Garde commença à tirer dessus, & les obligea à se retirer au Plan S. Michel. Cela confirma le Duc de Guise dans la pensée qu'il étoit trahi : il ne se pressa pas néanmoins de faire sa retraite, & se mit seulement en état de repousser la garnison, si elle sortoit.

Un des Tyrans est tué.

Cependant Libertat envisageant le péril où il se trouvoit, ne se perdit point, & prit son parti en homme de résolution. Il étoit persuadé que Louis d'Aix étant dehors, s'il pouvoit se défaire de Casaux resté dans la Ville, les Royalistes & le peuple se voyant délivrés de l'un & de l'autre, se joindroient à lui contre les Espagnols, & contre la faction des deux Tyrans. Il envoya dire à Casaux, que sa présence étoit nécessaire à la porte Royale, parce que les ennemis rodoient en grand nombre aux environs de la Place, & qu'il le prioit de s'y rendre incessamment. Casaux vint aussi-tôt, accompagné de douze mousquetaires. Libertat qui n'avoit avec lui que deux de ses frères, & deux de ses cousins, étoit entre les deux portes, aiant l'épée à la main. Casaux en l'abordant lui dit : „ Hé bien, Capi„ taine, qu'est-ce que ceci ? Voilà bien du „ mouvement. Vous l'allez voir, Monsieur le „ Consul," repartit Libertat: & en même tems lui aiant donné de son épée au travers du corps, & un autre coup de demi-pique dans le cou, il le renversa sur le carreau. Les mousquetaires qui escortoient Casaux, se mirent en défense, & tirérent quelques coups sur Libertat : mais celui-ci

ci avec les quatre qui l'accompagnoient, les chargea avec tant de vigueur, qu'après avoir tué le Sergent, il les mit en fuite, & aussi-tôt il cria *Vive le Roi*. 1596.

Le peuple dans la surprise répondit à Libertat par le même cri, qui passa de rue en rue. Le Président Bernard, bon serviteur du Roi, voyant l'affaire en si bon chemin, sortit de sa maison la demi-pique à la main, tout malade qu'il étoit. Il fut joint par les Sieurs de Bourgogne, de Cabre, de Ruffi, de Boyer, de Saint Jaques, & de quelques autres : il anima la populace contre les deux Tyrans, & suivi de plus de deux mille personnes, marcha vers la porte Royale, pour seconder Libertat.

Et l'autre se défend inutilement.

Le bruit qui se faisoit dans la Ville, fit tourner tête de ce côté-là à Louis d'Aix, qui trouvant la herse abattue, vit bien que les choses y alloient mal pour lui ; mais dans l'espérance d'y apporter remède, ou de périr en combattant, il va au pié de la muraille proche de laquelle il avoit posté les cinq cens Espagnols, se fait tirer avec des cordes dans la Ville, & s'étant mis à la tête de quatre cens hommes de sa faction que le fils de Casaux avoit rassemblés, il marche avec cette troupe vers la porte Royale, aiant fait avertir Doria de mettre à terre les soldats de ses galères, pour se rendre maitres de la porte en dehors : mais aiant été repoussé par Libertat, il alla se retrancher dans le Corps-de-garde de la Maison de Ville.

Le Duc de Guise entre dans la Ville.

Durant ce tumulte, Libertat fit sortir par le guichet le Capitaine Impérialé d'une des plus illustres & des plus anciennes Maisons de Gênes, qui s'étoit établi à Marseille, & l'envoya au Duc de Guise pour l'avertir de l'état des choses, & le hâter de venir à son secours. Le Duc accourut avec toute sa cavalerie, que son infanterie suivoit à grands pas ; & à son arrivée, la herse aiant été levée, il entra, & se saisit de la porte. Il marcha droit au Corps-de-garde de la Loge, où

1596. où Louis d'Aix fit mine de se vouloir défendre ; mais ne voyant pas d'apparence de résister longtems, il s'échappa au travers de la presse avec les fils de Casaux. Ils gagnérent ensemble le Port, où s'étant jettés dans un bateau, d'Aix se fit conduire au Monastère de Saint Victor, & Fabio de Casaux au Fort de Notre-Dame de la Garde.

Et s'en rend maître pour le Roi.

Le Duc de Guise aiant reçu son infanterie, alla pour attaquer le Corps-de-garde des cinq cens Espagnols dont j'ai parlé. Ils s'enfuirent à son approche, se sauvérent vers le Port, & la plupart se jettérent dans la mer, pour gagner leurs galères. Dom Carlo Doria, qui par une sage précaution s'étoit saisi de la chaine, aiant recueilli ceux qui purent aborder, quitta le port & prit le large. C'est ainsi que cette importante Ville fut réduite à l'obéissance de son légitime Souverain.

Le Duc de Guise fit faire dès le lendemain une Procession générale en action de graces pour une si belle conquête, & aiant assemblé tout ce qu'il y avoit là de Noblesse, de Magistrats & de bourgeois reconnus pour n'avoir point eu part à la révolte, il destitua les Officiers créés par les deux Tyrans, donna le bâton de Viguier à Libertat, & plusieurs Charges à ses parens & à ses amis, suivant les conventions faites avec lui. Le Roi le confirma dans cette Charge, y ajouta le commandement de deux galères, avec celui de la Porte Royale & du Fort de Notre-Dame de la Garde; & quelques jours après dans une nouvelle Assemblée, il fut résolu que l'on graveroit sur un marbre, ou sur une lame de cuivre, la belle action de Libertat, pour être honorablement placée dans la Maison de Ville.

Honneurs rendus à l'étranger qui fut l'auteur de

Ce brave homme ne jouït pas longtems des honneurs qu'on lui faisoit, & des biens dont le Roi le combla, car il mourut l'année suivante : & comme la chose étoit encore récente, on illustra sa mémoire par de nouvelles marques d'hon-

d'honneur. Le Préſident du Vair fit ſon Oraiſon funèbre, que l'on voit imprimée parmi les autres Ouvrages de ce Magiſtrat: on lui éleva une ſtatue dans la Salle de l'Hôtel de Ville avec ſon éloge, & il fut ordonné que tous les ans le dix-huitième de Février, il ſeroit fait un Service pour lui dans l'Egliſe de l'Obſervance, où le Viguier & les Conſuls ſeroient obligés d'aſſiſter. 1596. *cette réduction.*

Quoique la Ville fût rendue, il y avoit encore deux Forts à prendre, ſavoir celui de Notre-Dame de la Garde, & le Monaſtère de S. Victor. Celui-ci ne fit pas grande réſiſtance; car Louis d'Aix qui s'y étoit poſté, appréhendant que la garniſon ne le livrât au Duc de Guiſe, en ſortit une nuit; & dès qu'on le ſut dehors, la Place fut rendue.

Il voulut entrer dans le Fort de Notre-Dame de la Garde, où il croyoit être plus en ſureté; mais on lui en refuſa l'entrée. Il fut obligé de ſe cacher à la campagne, juſqu'à ce qu'au prix d'une chaine d'or & d'une turquoiſe, un Pêcheur le porta dans ſon bateau juſqu'à la Flotte d'Eſpagne.

Le Fort de Notre-Dame de la Garde ne fit guères plus de réſiſtance, & les fils de Caſaux qui s'y étoient retirés, s'en étant évadés avant la capitulation, ſe ſauvérent à Gènes. Le Roi regarda la priſe de Marſeille comme une affaire de ſi grande conſéquence, qu'en apprenant cette nouvelle il dit plein de joie: *C'eſt maintenant que je ſuis Roi*; & en effet, tandis que cette porte étoit ouverte aux Eſpagnols & au Duc de Savoie, à l'extrémité du Royaume entre l'Eſpagne & l'Italie, il avoit toujours ſujet de craindre que ces deux ennemis n'inondaſſent la France de leurs Troupes, & n'y pénétraſſent très avant, d'autant qu'il étoit alors très occupé, & même très mal-mené du côté des Pays-Bas.

La nouvelle de la réduction de cette Place ne cauſa guères moins de joie en Italie qu'en France.

1596. ce. Dès qu'on y avoit su que les Espagnols y envoyoient des galères avec des Troupes pour s'en saisir, l'Ambassadeur de Venise & celui de Toscane conjointement avec les Sieurs du Perron & d'Ossat firent de grandes instances auprès du Pape, pour l'engager à traverser cette entreprise : mais il n'étoit plus guères question de négocier là-dessus, & la chose auroit réussi aux Espagnols, si le Duc de Guise ne se fût hâté de les prévenir; car la Ville étoit déja vendue au Roi d'Espagne au prix de cinq cens mille écus de rente dans le Royaume de Naples pour chacun des deux Tyrans.

Lettre du Sieur d'Ossat à Mr. de Villeroi, du 17. Janvier 1596.

Le Duc d'Epernon en est entièrement déconcerté.

La prise de Marseille fut aussi le coup qui dompta l'opiniâtreté du Duc d'Epernon en Provence. Quelques-uns prétendirent que si le Roi d'Espagne n'avoit point été prévenu par le Duc de Guise, & que Casaux & d'Aix l'eussent mis en possession de cette Ville, le Duc d'Epernon espéroit en avoir le Gouvernement, & par ce moyen se maintenir malgré la Cour dans cette Province. Ce n'étoient que des conjectures, mais assez bien fondées sur ce que j'ai dit auparavant: quoiqu'il en soit, la prise de cette Place le déconcerta entièrement.

Il est battu à Saint Tropès qui se rend aussi au Duc de Guise.

Il avoit encore la Ville de S. Tropès en sa disposition, qu'il avoit très bien fortifiée. Mesplés en avoit été Gouverneur; c'étoit un excellent homme de guerre, qui avoit eu grande part les années précédentes dans la plupart des avantages que le Duc avoit remportés sur les Ligueurs & sur les Provençaux soulevés contre lui ; mais on le lui rendit suspect, & il lui ôta ce Gouvernement. Mesplés, irrité de cet affront, se jetta dans le parti du Duc de Guise, qui assiégea S. Tropès. Le Duc d'Epernon accourut au secours avec trois cens maîtres & deux cens fantassins : le Duc de Guise alla au-devant avec six cens fantassins & cent cinquante gendarmes, le battit au passage de la rivière d'Argens le vingt-cinquième de Février, & lui enleva son bagage. C'est

Bouche L. 10.

ainsi

ainsi qu'en parle un des plus exacts Historiens de Provence. L'Auteur de l'Histoire du Duc d'Epernon ne convient pas de ce fait, & dit que le Duc d'Epernon fit une très belle retraite; qu'il passa la rivière avant que le Duc de Guise l'eût pu joindre; qu'il le repoussa lorsqu'il voulut la passer après lui, & lui tua plusieurs soldats.

1596. Hist. du Duc d'Epernon, l. 4.

La défaite ou la retraite du Duc d'Epernon lui fit perdre S. Tropès & quelques autres petites Places, dont la perte lui ôta tout moyen de tenir plus longtems en Provence. Il lui vint un nouvel ordre du Roi d'en sortir au-plutôt, sur quoi il dépêcha à la Cour son Secrétaire nommé Guet, qui fut présenté au Roi par Monsieur de Roquelaure toujours ami fidèle du Duc d'Epernon, lorsque tout le monde étoit déclaré contre lui.

Le Roi reçut très mal cet Envoyé; & lui dit que peu s'en falloit qu'il ne lui fit couper la tête pour avoir eu la hardiesse de venir le trouver de la part d'un homme qui avoit intelligence avec les ennemis de l'Etat. Guet répondit que si cela étoit vrai, il consentoit à subir le châtiment dont Sa Majesté le menaçoit.

Et obtient grace du Roi par le moyen de Mr. de Roquelaure. Lettre du Sieur du Plessis-Mornai au Roi du 30. Décembre 1595.

L'état des affaires de ce Prince l'obligeoit encore à se ménager avec les grands Seigneurs de son Etat, & on appréhendoit que les Gouverneurs particuliers des Villes de Xaintonge & d'Angoumois, dont le Duc d'Epernon avoit le Gouvernement général, ne se révoltassent. Cette crainte rendit le Roi plus facile à pardonner à ce Duc, & Monsieur de Roquelaure obtint non seulement sa grace, mais encore promesse d'un dédommagement pour le Gouvernement de Provence. Il partit pour en assurer le Duc, qui sur sa parole se rendit à la Cour. Les Provençaux, afin de hâter son départ, consentirent à lui faire un présent de cinquante mille écus, & un de trente mille pour les Officiers de ses Troupes. Il fut assez bien reçu du Roi, qui lui donna quelque tems après le Gouvernement de Limousin,

1596. moufin, bien moins confidérable que celui de Provence; mais qu'il trouvoit fort à fa bienféance, parce qu'il étoit voifin des Gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge, & du Pays d'Aunix, qu'il avoit déja. C'eft ainfi que finirent les troubles de Provence, où tout fut foumis au Roi, excepté Berre, dont le Duc de Savoie s'étoit emparé depuis quelques années, & qu'il conferva jufqu'à la paix de Vervins.

Etat de la Picardie. La joie que le Roi reçut de ces heureux fuccès en Provence, fut bien tempérée par les difgraces qui lui arrivérent en Picardie. L'Archiduc Albert d'Autriche encore alors Cardinal étoit arrivé aux Pays-Bas, pour en prendre le Gouvernement, que le Comte de Fuente n'avoit eu que par *interim.* Ce Prince après avoir fait quelques tentatives inutiles, pour engager les Etats de Hollande à faire la paix, ne penfoit qu'à fignaler les armes d'Efpagne, que fon prédéceffeur avoit rendues fi glorieufes l'année précédente par la prife du Catelet, de Dourlens & de Cambrai. Il avoit apporté beaucoup d'argent, & amené de nouvelles Troupes; deforte qu'outre le Corps d'Armée qu'il oppofoit aux Etats, il pouvoit en former encore un de quinze mille fantaffins & quatre mille chevaux pour entrer en France.

Sa prémière vue fut de délivrer la Fère, qui avoit été bloquée dès le mois de Novembre, & qui étoit alors ferrée de fort près: mais le danger de s'engager fi avant, & de s'expofer à une bataille contre une Armée compofée des meilleures Troupes du Royaume, & commandée par le Roi en perfonne, le détourna de ce deffein, & lui fit prendre celui d'une diverfion que lui propofa le Sieur de Rofne.

Ce Gentilhomme, natif de Champagne fur les confins de la Lorraine, étoit un des plus habiles Capitaines de fon tems. Le Duc de Mayenne auquel il avoit toujours été fort attaché, & qui connoiffoit fon mérite, avoit confeillé au Roi de le rappeller auprès de lui, & avoit voulu

lu le comprendre dans son Traité d'accommodement : mais le Roi ne l'écouta point, résolu d'exclurre de ce Traité, autant qu'il lui feroit possible, les créatures du Duc, afin qu'ils ne lui eussent point l'obligation des avantages qu'il leur procureroit, se réservant à les en gratifier lui-même pour se les attacher. 1596.

Un secret mal gardé fait perdre au Roi un bon Officier & la Ville de Calais.

En effet, il avoit sous-main fait parler à de Rosne, pour l'engager à quitter les Espagnols & l'attirer auprès de lui, en lui promettant d'avoir soin de sa fortune. De Rosne s'y trouva fort disposé, & fit dire au Roi qu'une seule chose l'arrêtoit à Bruxelles, qu'il y devoit vingt mille écus, & que si Sa Majesté vouloit lui fournir de quoi s'acquitter de cette dette, il ne tarderoit pas à se rendre auprès de sa personne pour lui offrir ses services.

Cette négociation ne fut pas assez secrette, & étant venue à la connoissance de quelques anciens Ligueurs encore mal affectionnés au service du Roi, ou de quelques jaloux de la fortune de Rosne, ils en donnérent avis à Diégo d'Ibarras, & lui envoyérent la copie du Traité.

Celui-ci en fit aussi-tôt part à l'Archiduc & au Conseil d'Etat, où il fut résolu de faire un exemple sur le Sieur de Rosne, & de lui faire trancher la tête; que cependant il falloit l'entendre avant que de le condamner.

Il étoit à table, lorsqu'on l'envoya querir; & étant en chemin pour se rendre chez l'Archiduc, un laquais lui mit un billet en main, où ces mots étoient écrits : *Sauvez-vous, si vous pouvez, autrement vous êtes perdu.* Il déchira le billet après l'avoir lu, & se douta bien de quoi il s'agissoit. Il eut besoin en cette occasion de toute sa présence d'esprit, & il s'en servit fort à propos. Il entra dans la Salle où le Conseil étoit assemblé, & faisant bonne contenance, il dit d'un visage gai : „ Messieurs, j'étois sur le point de vous „ venir trouver, pour vous communiquer un „ dessein des plus glorieux & des plus avanta-

 „ geux

„ geux pour la gloire & le service du Roi d'Es-
1596. „ pagne.

Diégo d'Ibarra qui le haïssoit depuis longtems, par les mêmes raisons qui l'avoient toujours fait déclarer contre le Duc de Mayenne, lui dit en l'interrompant, qu'on l'avoit mandé pour autre chose. „ Je ne sai pas, (reprit de Rosne, d'un „ ton également ferme,) pourquoi vous m'avez „ mandé; mais je suis venu pour vous dire, „ que si vous négligez ce que j'ai à vous propo- „ ser, le service du Roi en souffrira, & pour „ ma décharge je lui en écrirai. "

Le Comte de Fuente qui présidoit au Conseil, le pria de se retirer pour un moment. Il dit ensuite qu'il étoit d'avis de ne rien précipiter: qu'on étoit maitre de la personne du Sieur de Rosne, qu'il falloit l'écouter; qu'on s'étoit souvent très bien trouvé de ses conseils, & que supposé même qu'il pût être utile pour l'exécution de celui qu'il vouloit proposer, il faudroit s'en servir, mais en le veillant de près. On s'en tint là, malgré l'animosité de Diégo d'Ibarra, & on fit rentrer de Rosne.

Il leur dit, que depuis qu'il étoit au service de la Ligue & de l'Espagne, il avoit reconnu que la Maison d'Autriche avoit toujours eu grande envie d'enlever deux Places à la France, savoir Metz & Calais; que depuis le règne de Henri II. les Empereurs avoient fait tous leurs efforts pour retirer la prémière des mains des François par la voie de la négociation, sans y pouvoir réussir; & que le Roi d'Espagne regardoit Calais comme une Place, dont il lui seroit extrêmement important d'être le maitre, & comme un frein, dont il brideroit en même tems la France & l'Angleterre. Il les assura qu'il avoit des moyens très surs de prendre ces deux Places; que Metz pressoit moins que l'autre dans les conjonctures présentes, mais qu'on ne pouvoit s'assurer trop tôt de Calais; qu'il répondoit de la prendre en peu de jours; & il fit en même tems l'exposition

position d'un projet qui rendoit la chose si facile, que le Conseil en fut surpris & charmé. 1596.
„ Ma fidélité, (ajouta-t-il,) peut vous être „ suspecte, & j'ai sujet de le croire; mais quand „ je ne serois pas en votre puissance, comme „ j'y suis, ma femme & mes enfans que vous „ avez dans vos Etats, ne sont-ils pas des ôta- „ ges qui vous répondent de moi?

Le Comte de Fuente fit de grands remercimens au Sieur de Rosne des lumières qu'il venoit de communiquer au Conseil, loua beaucoup son zèle pour la Couronne d'Espagne, & lui promit de faire faire à Monsieur l'Archiduc de sérieuses réflexions sur ce projet: ainsi, loin de penser à se saisir de sa personne, on ne songea plus qu'à lui fournir les moyens d'exécuter l'entreprise sur Calais. C'est ainsi que de Rosne se tira de ce mauvais pas, & qu'un défaut de secret causa un très grand mal au Royaume; car il tint parole aux Espagnols, & voyant qu'il n'y avoit de sureté pour lui & pour toute sa famille, qu'autant qu'il les convaincroit de sa fidélité par le succès, il n'oublia rien pour y réussir.

L'Archiduc fit courir le bruit, qu'il vouloit aller faire lever le siège de la Fère, & en fit assurer la garnison par George Basta, qui fut assez heureux pour conduire dans la Ville le quatorzième de Mars, deux cens chevaux chargés chacun d'un sac de farine, & de les ramener sans être coupé à son retour, nonobstant les embuscades qu'on lui dressa. Cayet, vol. 3.

Le Roi avoit fait faire une digue à quelque distance de cette Place, pour arrêter le cours de la rivière d'Oise, dans l'espérance que les Ingénieurs lui avoient donnée, de noyer la Ville, qui est située dans des marais & dans un lieu fort bas. A la vérité l'inondation, quand on lâcha les eaux, fut extraordinaire: mais bien moindre qu'on n'avoit espéré; car elle ne mit pas plus de trois piés d'eau dans l'endroit le plus bas de la Ville. Elle gâta quelques magasins; ce qui

1596. fit que les vivres y devinrent fort chers. Les soldats n'avoient plus qu'une livre de pain par jour, & l'on commençoit à manger les chevaux, faute d'autre viande. C'est ce qui détermina le Roi à ne la prendre que par famine, sans exposer ses soldats au feu d'une Place si meurtrière ; & sur le faux avis qu'il eut, que l'Archiduc venoit au secours avec toutes ses Troupes, il fit venir les siennes de toutes parts, pour lui livrer bataille.

L'Archiduc, afin de le confirmer dans cette pensée, fit prendre la route de Valenciennes à son Armée, & le Roi ne douta plus qu'il ne vînt à lui, sur l'avis qu'il reçut que le Duc d'Arscot s'étoit avancé jusqu'au Catelet avec l'avant-garde: mais il commença à se détromper, quand il sut qu'Ambroise Landriano, un des Généraux de l'Armée ennemie, après un long détour & une marche forcée, étoit arrivé avec la cavalerie-légère aux environs de Montreuil, & il crut que l'Archiduc alloit s'attacher à cette Place.

Mais ce n'étoit encore qu'une feinte, & l'on ne découvrit le véritable dessein de l'ennemi, que quelques jours après, quand on apprit que Rosne aiant traversé l'Artois avec une extrême diligence à la tête de cinq mille hommes de pié & de trois cens chevaux, avoit pris sa route par Saint Omer, & étoit arrivé aux environs de Calais le cinquième d'Avril. Augustin Mexie Gouverneur de Cambrai l'y suivit avec dix-sept Compagnies d'infanterie, & huit grosses pièces de canon, & toute l'Armée de l'Archiduc prit la même route.

Mauvais état de cette Place.

Si Calais avoit été en état de défense, le Roi auroit eu tout le tems de prendre la Fère qui étoit très pressée, & d'aller ensuite au secours de la Place assiégée : mais il s'en falloit beaucoup que Calais eût tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un long siège.

Le Gouverneur nommé Vidossan étoit neveu du Capitaine Gourdan, qui y avoit été mis pour

y

y commander l'an 1558, lorsqu'elle fut prise sur les Anglois par le Duc de Guise. Vidossan étoit homme de cœur, mais sans expérience pour la défense d'une Place; & la considération des services de son oncle, plutôt que son mérite, lui avoit fait confier un poste de cette importance. Ni lui ni son prédécesseur n'avoient eu soin d'en réparer les fortifications, plus attentifs à s'enrichir, soit par les contributions, soit par le commerce, qu'à la conservation de la Place. Nonobstant les avis que l'on donna à Vidossan, que l'Armée Espagnole pourroit bien l'attaquer, il n'avoit eu soin ni d'augmenter sa garnison, ni de prendre les autres précautions nécessaires en ces rencontres. 1596.

Prise de quelques postes.

Les choses étant en un si mauvais état, Rosne en arrivant s'empara du Pont de Nieulé, qu'il prit sans résistance. Ce poste, s'il avoit été bien fortifié & bien défendu, auroit pu seul arrêter longtems les ennemis, auxquels il auroit été impossible, sans l'avoir pris, de former le siège de la Place, n'y aiant pour y aborder, que ce seul passage.

De Rosne fit ensuite l'attaque du Fort de Risban, qui est à l'embouchure du Port, autre poste de la dernière importance, pour empêcher ou recevoir les secours par mer. Il ne se trouva pas en meilleur état que le Fort du Pont de Nieulé; & il fut emporté avec presque autant de facilité. On y établit des batteries, qui foudroyoient l'entrée du Port, malgré lesquelles néanmoins un vaisseau Hollandois y entra, porta des poudres & des Canonniers aux assiégés, & en sortit en essuyant un très grand feu. Un autre Hollandois s'offrit au Comte de Saint Pol qui s'étoit avancé de ce côté-là avec quinze cens hommes, d'y transporter une partie de ses Troupes; mais le Comte ne jugea pas à propos de les exposer à un si grand péril. Annales de Grotius, l. 5.

Qui facilitent à

L'Archiduc, après la prise de ces deux postes, passa le Pont de Nieulé, & forma le siège. Le

 quin-

1596. quinzième du mois d'Avril, il fit l'attaque du fauxbourg du Courguet, & en chassa deux Compagnies de Hollandois, qui après la perte d'un de leurs Capitaines & de quelques soldats, se retirérent dans la Ville.

l'Archiduc le moyen d'en faire le siége dans les formes. Le mauvais état de la Ville oblige le Gouverneur de capituler.

L'épouvante y fut si grande, que les bourgeois pressérent Vidossan de capituler. Il n'eut pas assez d'autorité, ou assez de fermeté, pour s'opposer à cette résolution; & le dix-septième du mois le canon aiant commencé à tirer contre la Ville, il battit la chamade, & demanda pour se résoudre, huit jours de trève, qu'on lui accorda. Au bout de ce terme, il demanda encore vingt-quatre heures, que l'Archiduc lui refusa, averti par quelques bourgeois avec qui de Rosne avoit intelligence, de la consternation où l'on étoit dans la Ville. La capitulation fut conclue, par laquelle on rendoit la Ville à l'Archiduc avec toute l'artillerie qui s'y trouvoit: les habitans avoient la liberté de se retirer dans le Château avec la garnison, ou de demeurer dans leurs maisons avec sureté pour leurs personnes & pour leurs biens; & on accordoit au Gouverneur une trève de six jours, à condition de rendre le Château, s'il n'étoit secouru dans ce terme.

Le Roi en apprend la nouvelle à Boulogne.

Cependant le Roi, dès qu'il sut que le siége de Calais étoit formé, laissa le Commandement du camp de la Fère au Connétable, & en partit avec une partie de sa cavalerie & quelque infanterie au nombre d'environ quatre mille hommes, & se rendit à Boulogne. Il n'y arriva qu'après la prise du fauxbourg de Calais, & y apprit la capitulation de la Ville.

Et jette du secours dans le Château.

Son prémier soin fut de faire passer quelques secours dans le Château, pour encourager le Gouverneur, & le mettre en droit de ne se pas rendre à la fin des six jours de trève, conformément à la capitulation de la Ville. Le Sieur le Noir de la Maison de Campagnole, Capitaine au Régiment de Picardie, dont le frère étoit Lieutenant de Roi de Boulogne, s'offrit pour cette ha-

hazardeuse commission, & il l'exécuta heureusement à la faveur de la nuit & de la basse marée. Il ranima le courage de la garnison, & Vidossan lui promit de périr plutôt que de rendre la Place.

1596. Histoire du Duc d'Epernon, l. 5.

Le Roi monta lui-même sur mer, aiant avec lui sur ses vaisseaux beaucoup de Noblesse & de soldats, pour forcer le Port, & jetter des munitions & une partie de ses Troupes dans la Place; mais les vents contraires l'obligérent à relâcher à Boulogne. Le Sieur Matelet qui fut depuis Gouverneur de Foix, fit une seconde tentative qui lui réussit; & malgré le grand feu du Risban & des Espagnols retranchés dans les Dunes, entra dans le Château. Il y avoit un autre moyen bien plus sûr d'en empêcher la prise, s'il avoit dépendu du Roi. Le Comte d'Essex étoit dans la Manche avec une nombreuse Flotte, que la Reine d'Angleterre avoit armée pour se tenir en garde contre les Espagnols. Il y avoit dessus de très nombreuses Troupes; & selon toutes les apparences, si le Comte d'Essex eût fait seulement semblant de venir attaquer le camp Espagnol, il auroit fait lever le siège; d'autant plus que le Roi en ce cas se fût approché de Calais avec ses Troupes, & que le Prince Maurice, qui en avoit aussi de fort proches sur quelques vaisseaux, étoit prêt, en cas d'attaque, de se joindre aux Anglois.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 60.

Grotius l. 5.

Le Roi avoit dépêché Monsieur de Sanci en Angleterre pour ce sujet, & faisoit de grandes instances, afin d'engager la Reine à le secourir comme son Allié en un si pressant besoin. Cette Princesse après plusieurs mauvaises excuses, qui faisoient déja assez connoitre son intention, lui dit nettement : *Je vois bien que Calais est perdu, si je n'en entreprends la défense; & je le ferai, si le Roi me le veut laisser. Madame*, repartit Sanci, *le Roi est tout proche, pour empêcher qu'il ne se perde, ou pour être à portée de le reprendre, s'il se perdoit. Mais quoi*, reprit la Reine, *puisqu'il est*

Il envoie une Ambassade à la Reine d'Angleterre pour lui demander du secours. Conversation fort vive entre

1596. *est perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre mes mains, qu'en celles des Espagnols ? Nous voulons*, repliqua Sanci, *qu'il ne soit ni à l'un ni à l'autre : mais nous aimerions encore mieux qu'il fût aux Espagnols, qu'à vous.* La Reine aussi surprise que choquée de cette réponse, lui dit un peu émue : *Monsieur l'Ambassadeur, je ne croi pas que le Roi vous ait donné charge de me tenir un tel langage. Non, Madame*, reprit Sanci, *il ne me l'a pas commandé ; mais c'est qu'il n'a jamais cru qu'au terme où sont ses affaires, votre Majesté lui eût voulu faire une telle demande. Le Roi mon Maitre chérit si parfaitement l'honneur de votre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui puisse l'en dédommager, s'il la perdoit. Si vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie : car la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dépouillent de si belles pièces. On a employé trop de tems & de peine, pour en faire sortir les Anglois. Si les Espagnols le prennent, ils n'y demeureront pas si longtems, & nous sommes persuadés, Madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres pour les en chasser.*

l'Ambassadeur & cette Princesse. Discours de Mr. de Sanci au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Matthieu l. 2.

Réponse desagréable qu'elle fit faire au Roi.

Cette vive conversation fut brusquement interrompue par la Reine, qui dit qu'elle feroit savoir au Roi ses intentions par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui. C'étoit Milord Sidnei, qui dit nettement à ce Prince, que la Reine avoit des desseins plus importans pour le bien particulier de ses Etats, que de secourir Calais ; qu'elle feroit toutefois ses efforts pour empêcher les Espagnols de le prendre, pourvu seulement qu'il consentît à l'engager à la Couronne d'Angleterre, jusqu'au payement des sommes prêtées à Sa Majesté depuis tant d'années qu'on l'aidoit à soutenir la guerre contre ses ennemis.

Le Roi reçut une telle proposition aussi mal qu'elle le méritoit ; & tournant le dos à l'Ambassadeur, lui dit, *que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un Lion que d'une Lionne.*

Il pria le Prince Maurice de suppléer au défaut

faut des Anglois : mais ce Prince s'en excusa, sur ce qu'il ne pouvoit pas, sans la jonction des Anglois, exposer ainsi ses Troupes dont il avoit affaire, pour se défendre dans son propre pays contre les Espagnols. 1596.

Assaut donné durant ce tems-là au Château de Calais, dont les Espagnols se rendent maitres.

Tandis que le tems se passoit ainsi en négociations inutiles, l'Archiduc fit pousser très vivement les travaux du siége; & le canon aiant fait de très grandes brèches aux murailles du Château, il y fit donner l'assaut le vingt-quatrième du mois sur le midi. Vidossan tenant la parole qu'il avoit donnée au Capitaine le Noir, paya parfaitement de sa personne sur la brèche, & il y fut tué. L'assaut fut soutenu pendant une heure avec beaucoup de courage ; mais au bout de ce tems, les Espagnols redoublant leurs efforts se rendirent maitres de la Place, & firent passer par le fil de l'épée tous ceux qui y étoient pour la défendre. Huit cens François y périrent, peu y furent faits prisonniers, du nombre desquels fut le Capitaine le Noir.

Le Sieur de Rosne engagé plus fortement que jamais avec les Espagnols par l'heureux succès de cette grande entreprise, & se trouvant parmi eux dans la plus haute considération, ne pensa plus à les quitter, mais à s'attirer de plus en plus leur estime & leur confiance par de nouveaux exploits. Il proposa le siége d'Ardres à trois lieues de Calais, petite Ville, mais très bien fortifiée.

Il y avoit une garnison de quinze cens hommes, sous les ordres de du Bois d'Annebourg Gentilhomme du pays de Caux, homme brave, & entendu dans la défense d'une Place. Le Comte de Belin, les Sieurs de Rambures & de Montluc, & plusieurs autres Officiers s'y étoient jettés par ordre du Roi, qui étoit retourné au siége de la Fère, se promettant de venir à bout de celle-ci, avant qu'Ardres, ou Montreuil, ou Boulogne, qu'il avoit également bien fournis, fussent emportés par les Espagnols, s'ils s'atta-

1596. choient à quelqu'une de ces trois Places, & prétendant venir au secours avec toute son Armée, quand la Fére se seroit rendue.

Ils entreprennent ensuite le siége d'Ardres. Thuanus l. 116. Cayet T. 3.

Rosne, malgré l'opposition de presque tout le Conseil de guerre, fit conclurre au siége d'Ardres, & répondit du succès; il fut investi le sixième de Mai. Le fauxbourg qui est du côté de Boulogne, fut d'abord forcé par Mexie Gouverneur de Cambrai; mais le Sieur de Montagu de la Maison des Vicomtes de Lavedan, étant sorti sur les ennemis, les en chassa, leur tua trois cens hommes; & la Berlotte, un des principaux Officiers de l'Armée Espagnole, y fut blessé. Ce fauxbourg fut depuis abandonné. Montluc fit le dix-neuvième une autre sortie, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, & il y fut tué; il étoit petit-fils du Maréchal de ce nom.

Qui se rend au bout de quatre jours.

Ces commencemens d'une si vigoureuse résistance firent espérer au Roi que les Espagnols seroient arrêtés longtems devant cette Place, dont on n'avoit encore ruïné aucunes défenses, le canon des ennemis battant seulement un ravelin: mais il fut fort surpris d'apprendre qu'elle s'étoit rendue quatre jours après la reprise du fauxbourg le vingt-troisiéme de Mai jour de l'Ascension, & que la garnison en étoit sortie forte de douze cens hommes. Les Historiens varient sur les causes de cette lâche reddition, dans une conjoncture où il étoit si important pour l'Etat de faire durer ce siége. Il paroît par les suites, qu'on en rejetta la faute sur le Comte de Belin, qui avoit le Commandement dans la Place au-dessus du Gouverneur, en qualité de Lieutenant de Roi de Picardie. Les uns le soupçonnérent de trahison, parce qu'il avoit été autrefois grand Ligueur: ceux qui lui étoient les plus favorables ne l'accusoient que de lâcheté, & on lui fit son procès. Il se disculpa, aidé, dit-on, de la faveur des Dames, & on lui ôta seulement la Lieutenance de Roi de Picardie; mais on l'en dé-

D'Aubigné l. 4. c. 10. Thuanus l. 119.

dédommagea dans la suite par le colier de l'Ordre, & par d'autre emplois considérables. 1596.

La perte de cette Place souleva d'autant plus les esprits, que la veille du jour qu'elle fut rendue, la Fère avoit capitulé, & que le Roi s'en étant rendu maitre, étoit en état d'aller au secours des assiégés. Après tout, cette conquête consola un peu des autres pertes; parce que par la prise de la Fère, les ennemis n'avoient plus aucune Ville en France en-deçà de la rivière de Somme. Le Commandement en fut confié au Sieur de Manicamp, & le titre de Gouverneur avec les appointemens fut donné au jeune Prince César, fils du Roi & de la Marquise de Monceaux.

Le Roi de son côté se rend maitre de la Fère.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 61.

L'Archiduc après avoir ravagé le Boulonnois, dont il emmena tout le bêtail, mit de fortes garnisons dans Ardres & dans Calais, & se retira au Pays-Bas. Rosne ne jouït pas longtems de la gloire qu'il avoit acquise; car il fut tué d'une volée de canon au commencement d'Août au siège de Hulst, un des plus difficiles que les Espagnols eussent encore entrepris, que ce Général avoit fort avancé, & dont le succès lui fut attribué, même par les Historiens de cette Nation. On prétendoit aussi que la gloire non seulement de cette Campagne, mais encore de la précédente, lui étoit due; & que ce fut lui qui conduisit le siège de Dourlens, & qui empêcha les Espagnols de lever celui de Cambrai.

Mort du Sieur de Rosne à qui les Espagnols étoient redevables de leurs conquêtes.

Cayet vol. 3.

On fit à cette occasion le parallèle de ce Seigneur avec Godefroi d'Harcour, qui, sous le règne de Philippe de Valois, s'étant réfugié chez Edouard Roi d'Angleterre, l'emmena en Normandie, le fit passer en Picardie où ce Prince gagna la bataille de Créci, & prit Calais. On fit aussi alors une autre réflexion qui n'étoit pas nouvelle, & qu'on a faite encore depuis, & de nos jours; savoir que les ennemis de la Couronne de France n'ont jamais mieux réussi contre elle, que quand ils ont eu à leur tête des Géné-

1596. raux François, dont ils ont mis le mécontentement à profit. Mais de Rosne fut plus excusable que la plupart de ceux dont il avoit suivi l'exemple, & que les autres qui ont suivi le sien: car étant prêt de rentrer dans son devoir, il ne fut rengagé avec les Espagnols que par nécessité, & pour sauver sa vie; sa mort sans cela allant être résolue dans le Conseil de Bruxelles.

Le Roi, voyant l'Armée Espagnole sortie de Picardie, mit la sienne en quartier de rafraichissement, pour la laisser reposer des fatigues qu'elle avoit souffertes à un blocus & à un siège qui avoient duré plus de six mois.

Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Espagne

Discours du Sieur de Sanci au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Recueil de Traités par Léonard, T. 2. Thuanus l. 116.

Malgré la mauvaise manière dont la Reine d'Angleterre en avoit usé à son égard, un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive fut conclu entre eux en ce même mois de Mai contre le Roi d'Espagne, par l'entremise du Duc de Bouillon & de Monsieur de Sanci. Le Roi en jura solennellement l'observation le dix-neuvième d'Octobre, à Rouen dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Ouen, en présence de Gilbert Talbot Comte de Shreusburi Ambassadeur d'Angleterre; & les Etats confédérés de Hollande entrérent dans cette Ligue, par les instances du Sieur de Buzenval, qui faisoit chez eux les fonctions d'Ambassadeur de France.

Ce Traité, quoique proposé contre l'ennemi commun, ne se fit qu'avec beaucoup de difficultés, fondées principalement sur ce que le Roi d'Espagne voulant détacher ces trois Puissances les unes des autres, leur faisoit à toutes séparément parler de paix, & que chacune appréhendoit que ses Alliés ne l'abandonnassent: mais cet artifice même des Espagnols, bien exposé par le Duc de Bouillon & par Monsieur de Sanci en Angleterre, & par le Sieur de Buzenval en Hollande, fut enfin ce qui fit conclurre au plutôt le Traité, avec cette condition, que nul des Alliés ne traiteroit jamais avec l'Espagne sans le consentement des autres, ou du moins sans les a-

voir

voir avertis longtems auparavant; & dès-lors on fit de concert, au moins en général, les projets pour la Campagne prochaine. 1596.

Sur ces entrefaites, Alexandre de Médicis, dit communément le Cardinal de Florence, parce qu'il en étoit Archevêque, arriva en France avec la qualité de Légat du Saint Siège. Il étoit fort proche parent du Grand-Duc de Toscane, homme de bien, sage, modéré, plein de droiture & de franchise, & par toutes ces qualités, il mérita d'être élevé sur la Chaire de Saint Pierre après la mort de Clément VIII, qui le lui avoit prédit; mais il n'eut pas le tems d'y faire usage de tant de vertus, la mort l'aiant enlevé à l'Eglise vingt-sept jours après son exaltation, où il avoit pris le nom de Léon XI. Il étoit fort agréable au Roi, parce qu'il avoit été un de ceux qui avoient le plus contribué à son absolution. Le Pape en cette rencontre marqua l'empressement qu'il avoit pour l'union parfaite de ce Royaume avec le S. Siège: car quoiqu'il fût un peu chagrin de ce que le Roi différoit si longtems à lui envoyer un Ambassadeur, comme on le lui avoit promis, & qu'il s'en fût plaint diverses fois, il se contenta des excuses que le Sieur d'Ossat lui fit, sur ce que le Roi étoit occupé au siège de la Fère, & à défendre les frontières de Picardie contre les Espagnols; & sans vouloir trop disputer sur le cérémonial à cet égard, il fit partir le Légat.

Mort du Pape Léon XI, qui avoit été envoyé Légat en France

Lettre du Sieur d'Ossat à Mr. de Villeroi du 5. d'Avril 1596.

Ce Cardinal aiant été reçu sur la route par les Gouverneurs avec tous les honneurs possibles, arriva à Chantelou, proche de Montlhéri, au mois de Juillet, & y séjourna quelque tems, en attendant que tout fût prêt pour son entrée à Paris. Il y fut salué par quantité de Prélats & de personnes de qualité: le Roi vint en poste de la frontière lui rendre visite, avec plusieurs Princes & Seigneurs, & voulut que le Duc de Mayenne fût de ce nombre, pour faire connoitre au Légat avec quelle bonté & quelle franchi-

Cayet T. 5.

Thuanus l. 116.

1596. ſe il traitoit ceux mêmes qui avoient été les Chefs de la Ligue.

Comment il avoit été reçu à Paris.

Il fit ſon entrée à Paris le jour de Saint Jaques: les Princes de Condé & de Montpenſier allérent au-devant de lui, & l'accompagnérent juſqu'à l'Egliſe de Saint Jaques du haut-Pas. Il s'arrêta en cet endroit, pour recevoir les complimens & les harangues du Clergé, du Parlement, de l'Univerſité, & des autres Corps. Il fut l'après-dînée conduit à Notre-Dame, ſous un dais de damas rouge, porté par les plus conſidérables Bourgeois de Paris. Les deux Princes du Sang le ſuivoient immédiatement, enſuite marchoient quantité de Prélats en violet, & puis le Parlement, & les autres Cours. Les Lettres de ſa Légation furent préſentées au Parlement, qui y mit les reſtrictions ordinaires pour la conſervation des Libertés & des Privilèges du Roi, du Royaume. & de l'Egliſe Gallicane. Cette formalité cauſa quelques conteſtations; mais par la modération du Légat, & par les tempéramens que le Roi imagina, elles n'eurent aucunes fâcheuſes ſuites.

Quelques Seigneurs de la Cour, & quelques Magiſtrats, les uns par zèle, les autres par chagrin, firent pluſieurs plaintes au Légat ſur divers points, qu'ils regardoient comme dangereux pour la Religion, & principalement ſur ce que Madame, ſœur du Roi, qui logeoit à l'Hôtel qu'on appelle aujourd'hui l'Hôtel de Soiſſons, y faiſoit tenir le Prêche, où tous ceux qui vouloient y aſſiſter, étoient reçus. Mais le Légat, beaucoup plus froid qu'ils n'avoient eſpéré ſur tous ces griefs, leur répondit, qu'il étoit envoyé pour contribuer au repos & à la tranquillité du Royaume: que le Pape & lui étoient très perſuadés de la ſincérité de la converſion du Roi, & de ſes bonnes intentions pour la Religion; qu'il falloit s'en rapporter à ſa prudence, & qu'ils devoient s'aſſurer qu'avec le tems Sa Majeſté mettroit

troit ordre à tout au contentement des Catholiques. 1596.

Quels etoient les motifs de sa Légation.

La peste qui étoit alors à Paris, empêcha que la cérémonie de l'entrée du Légat ne fût encore plus magnifique, & l'obligea aussi-bien que le Roi à s'en retirer au-plutôt. L'un & l'autre agirent toujours depuis avec beaucoup de concert, & le Légat, suivant ses instructions, ne se proposa jamais que deux fins dans l'exercice de sa Légation: l'une, de faire en sorte que le Roi exécutât les promesses qu'il avoit faites au sujet de son absolution; & l'autre, d'empêcher que les restes de la Ligue n'excitassent de nouveaux troubles dans le Royaume, & que tous ceux qui fomentoient encore ce parti, se rangeassent à l'obéissance qu'ils devoient à leur légitime Souverain.

Diverses Lettres rapportees au 1. T des Mémoires du Plessis-Mornai de l'an 1596.

Pour ce second article, il n'y avoit plus que le Duc de Mercœur à réduire. Le Légat lui en écrivit: il lui déclara que le Pape aiant reconnu le Roi, il devoit rentrer dans l'obéissance; & lui fit entendre que s'il ne le faisoit, il pourroit bien s'attirer une excommunication de la part du S. Siège. Le Duc, par cette déclaration, n'avoit plus ni cause ni prétexte de différer son accommodement, d'autant plus qu'on lui accordoit les conditions les plus avantageuses: mais toujours sollicité & soutenu par le Roi d'Espagne, & toujours occupé des vastes projets que son ambition lui faisoit former, il ne pouvoit se déterminer; de sorte que par mille artifices, il prolongea encore les négociations durant toute cette année. Ces artifices étoient si visibles, que les moins éclairés les appercevoient. Le Sieur du Plessis Mornai, qui étoit principalement chargé de la conduite de cette affaire, en avertissoit tous les jours le Roi, & l'assuroit, que l'unique moyen de réduire le Duc étoit, que Sa Majesté vînt en Bretagne à la tête de ses Troupes. Mais les brèches que les Espagnols avoient faites à la Picardie, par la prise d'Ardres

1596. dres & de Calais, ne permettoient pas à ce Prince de s'en écarter si loin; & il ne put employer ce moyen, que plus d'un an après.

La Campagne pour les entreprises considérables sur les frontières de Picardie & des Pays-Bas, finit au mois de Mai, après la prise d'Ardres par les Espagnols, & après celle de la Fère par le Roi: car les Espagnols étoient occupés du côté des Hollandois au siège de Hulst; & le Roi n'étoit pas en état de reprendre les deux Places importantes qui leur avoient si peu couté, & qu'ils avoient très bien fortifiées & munies depuis qu'ils les avoient prises.

Etat des affaires aux Pays-Bas. Cayet vol. 3.

Les Troupes Françoises ne demeurérent pas cependant sans rien faire. Le Maréchal de Balagni, après avoir perdu sa Principauté, étoit dans le Comté de Marle en Thierrache avec quelques Troupes, aiant sous ses ordres les Sieurs de Montigni, de Gié, le Marquis de Boisi, le Comte de Charlus, Villiers-Houdan, & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes. L'envie de se venger des Espagnols ne lui faisoit perdre aucune occasion de faire des courses dans le Haynaut, & dans les autres Provinces voisines. Il le fit souvent avec succès; mais sans autre avantage que du butin, qu'il trouvoit dans le pays, & de la défaite de quelques Partis des Troupes d'Espagne.

Le Maréchal de Biron étant arrivé sur la fin d'Août avec la plupart des Troupes qu'il commandoit en Bourgogne, & s'étant joint avec le Comte de Saint Pol, il se donna quelques combats plus considérables, dans l'un desquels le Marquis de Varambon Gouverneur d'Artois fut pris. La petite Ville de Saint Pol fut forcée & pillée: le Maréchal fit une course au delà d'Arras jusqu'à Douai, & traita l'Artois avec la même rigueur, que le Boulonnois avoit été traité par l'Archiduc après la prise de Calais & d'Ardres.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 62.

Un

1596.

Un des plus grands maux que les malheureux succès des affaires du Roi en Picardie avoient produits, étoit l'audace des Huguenots, qui devenoient de jour en jour plus intraitables; parce qu'ils voyoient bien que ce Prince n'étoit pas en état de les contenir dans le devoir; & ils pensoient à profiter de ces conjonctures, pour extorquer de lui tout ce qu'ils pourroient en faveur de leur Secte.

Les Huguenots continuent à embarrasser le Roi en Picardie.

J'ai parlé sous l'année précédente de leur Assemblée de Saumur, des demandes que les Députés de cette Assemblée firent au Roi à Lyon, de la réponse qu'il y fit, en les exhortant à se contenter de ce qui avoit été réglé par l'Edit de 1577 & dans les Conférences de Flex & de Nérac, & à ne le point presser touchant l'entretien des garnisons de leurs Places de sureté, pour l'impuissance où il étoit de trouver de l'argent, n'en aiant pas à beaucoup près autant qu'il lui en falloit pour la défense des frontières du Royaume contre les Espagnols.

Diverses Lettres de du Plessis-Mornai de 1596.

Ils ne furent nullement satisfaits de cette réponse. D'ailleurs les Parlemens en usoient de tems en tems à leur égard avec sévérité pour les contenir, & quelques-uns refusoient encore d'enregistrer la confirmation de l'Edit de 1577. C'étoit-là pour les Huguenots autant de sujets de nouvelles plaintes, qui étoient appuyées par des Seigneurs de la Cour, sur-tout par le Duc de Bouillon, qui, sans prendre encore le titre de Chef & de Protecteur de la Secte, se comportoit comme s'il eût déja été reconnu pour tel. Il étoit secondé par le Sieur du Plessis-Mornai, qui à la vérité étoit zélé serviteur du Roi, & affectionné au bien de l'Etat; mais qu'on voyoit en certaines rencontres, flatter un peu trop l'indocilité de ceux de sa Religion.

Hist. de l'Edit de Nantes. Procès verbal de l'Assemblée de Loudun.

Ils s'assemblérent cette année à Loudun dans la maison du Sieur de Choupes, pour examiner les réponses que le Roi avoit faites à leurs Requêtes. Les Députés du bas Languedoc y deman-

Ils tiennent une Assemblée à Loudun.

1596. mandérent d'abord, si cette Assemblée étoit légitime, si on avoit pu la convoquer sans des Lettres expresses du Roi, & si l'on pouvoit en convoquer d'autres dans la suite sans sa permission: à quoi il fut répondu, qu'il seroit bon de l'obtenir; mais que si l'on ne le pouvoit, il y avoit assez de raisons pour tenir l'Assemblée sans cela.

Et présentent une Requête au Roi.

Après la lecture de la réponse faite par le Roi à leur dernière Requête, ils en dressérent une autre, par laquelle ils représentoient à Sa Majesté, que l'Edit de Poitiers de 1577 ne pourvoyant point suffisamment à leur sureté, ils la supplioient de leur accorder le libre exercice de leur Religion dans tous les lieux de son obéissance, de fournir à l'entretien de leurs Ministres & des garnisons dans leurs Places de sureté, & lui demandoient la création de trois ou quatre Chambres mi-parties, outre celle de Languedoc.

Vulson, Député des Eglises de Dauphiné, fut le porteur de cette Requête, & la présenta au Roi au Camp de la Fère. La réponse du Roi fut à peu près la même que celle qu'il avoit donnée à leur précédente Requête; qu'il falloit s'en tenir à l'Edit de Poitiers, & qu'il avoit envoyé des ordres aux Parlemens pour la vérification; qu'on leur laisseroit les Places de sureté, & que si dans les Traités faits pour la réduction des Villes de la Ligue, l'Edit de Poitiers avoit reçu quelque atteinte, on trouveroit les moyens de les en dédommager. Il les exhortoit à se fiër à sa parole & à sa protection, & leur ordonna de congédier leur Assemblée: mais loin de le faire, les Membres de cette Assemblée commencérent à comploter entre eux, & à agir comme s'ils avoient déja été résolus à un soulèvement général.

Mécontens de sa réponse, ils semblent se disposer à la revolte.

Ernard fut chargé de convoquer à Niort une autre Assemblée des Gouverneurs des Villes, & de la Noblesse Huguenotte du Poitou, de la Xaintonge, d'Aunis & de l'Angoumois, pour l'é-

l'érection d'un Conseil Provincial. Ils devoient après l'avoir tenue se rendre à Loudun, où l'on invita Monsieur de Clermont, & les principaux Seigneurs Huguenots de la Cour, pour s'unir avec toutes les Eglises. 1596.

Il fut ordonné de la part de l'Assemblée de Loudun à tous ceux du parti, de faire par-tout l'exercice de leur Religion, & de ne point souffrir qu'on dît la Messe dans les Places dont ils étoient les maitres ; que pour l'entretien des garnisons, les Conseils Provinciaux arrêteroient entre les mains des Receveurs tous les deniers Royaux; que là où il n'y auroit ni Election, ni Recette, ils établiroient des péages sur les rivières & ailleurs, pour les marchandises; & que le Conseil Provincial de Normandie assisteroit le Sieur de Courtaumer, pour reprendre la Ville d'Argentan, que les Troupes du Roi lui avoient ôtée.

On envoya des gens de confiance à Monsieur de Lesdiguières, & aux autres grands Seigneurs Huguenots, pour sonder leur disposition, leur faire entendre les intentions de l'Assemblée, & les prier de s'y trouver pour la rendre plus célèbre.

Les Sieurs Claude de la Trimouille, du Plessis-Mornai, de Parabère, tous les Gouverneurs des Places Huguenottes de ces quartiers-là, & plusieurs autres, tant Seigneurs que Gentilshommes, s'y rendirent. Le Sieur de la Noue, Président de l'Assemblée, leur fit entendre le sujet pour lequel on les avoit appellés. Ils approuvérent ce qui avoit été fait, & jurérent d'employer leurs vies, & tout ce qui dépendroit d'eux, pour le mettre en exécution.

Il fut résolu qu'on augmenteroit les garnisons: que celle de l'Ile-Bouchard cassée par le Roi, seroit rétablie, aussi-bien que le péage de Royan, qui avoit été supprimé, & que les deniers qui en proviendroient, seroient employés à l'entretien des garnisons de Pons, de Taillebourg,

&

1596. & des autres Villes voisines : & ce nouveau Sénat s'attribuant une autorité souveraine, déclara qu'à cet effet, il feroit expédier les Provisions nécessaires. Le lendemain vingtième de Juin, on exigea le serment de tous ceux qui avoient assisté à l'Assemblée, pour l'exécution de ce qui avoit été résolu ; & ensuite on confirma & on augmenta les Articles de l'Assemblée de Sainte-Foi, tenue en 1594, qui revenoient à peu près à ceux de Loudun ; mais qui descendoient en de plus grands détails.

Moyens qu'ils prirent pour l'exécution de leurs desseins.

Les Sieurs Tixier, Brunier & Vulson furent nommés pour aller en Guienne, en Languedoc, en Dauphiné, afin d'assembler les Eglises de ce pays-là ; & y faire jurer l'union conclue à Loudun ; ce qu'ils executérent avec beaucoup d'exactitude.

Les deniers Royaux furent aussi-tôt saisis dans toutes ces Provinces, les garnisons augmentées, les Places fortifiées : & par ce moyen le Roi fut privé de beaucoup de secours, tant d'hommes que d'argent, dont il avoit un extrême besoin en Picardie pour la défense du Royaume. Il étoit alors à Abbeville, & du Plessis-Mornai, comme on le voit par les Lettres de ce Seigneur, l'avertissant de ce qui se passoit à Loudun, lui en faisoit envisager les suites, & lui conseilloit de donner quelque satisfaction aux Huguenots.

Le Roi par son avis, avant que l'Assemblée se séparât, & de peur que les Députés n'allassent chacun dans leurs Provinces allumer le feu de la sédition, envoya à Loudun les Sieurs de Vic & de Calignon, tous deux de son Conseil d'Etat, avec des instructions * sur ce qu'ils avoient à faire : le prémier étoit Catholique, & le second Huguenot.

Leur voyage fut fort inutile, parce qu'ils n'avoient ordre que de faire des plaintes, & ne pouvoient accorder que l'exécution du Traité de

* Datées d'Amiens le 2. Juillet.

de Poitiers, avec le dédommagement pour les lieux, où l'exercice de la Religion prétendue Réformée avoit été aboli contre cet Edit, par les Traités que le Roi avoit faits avec diverses Villes, lorsqu'elles abandonnérent le parti de la Ligue. 1596.

Remontrances que le Roi leur fit faire.

L'Assemblée de Loudun députa au Roi pour se plaindre à son tour du peu de pouvoir qu'il avoit donné aux Sieurs de Vic & de Calignon: mais le Roi sans lui répondre, & la satisfaire sur cet article, renvoya les deux mêmes personnes, pour lui faire faire de nouvelles réflexions sur la conduite qu'elle tenoit. Outre les motifs qu'ils devoient proposer de nouveau à l'Assemblée, tirés du danger où ils exposoient l'Etat par des contre-tems si fâcheux, ils eurent ordre prémiérement de leur représenter que si le Roi consentoit au rétablissement de leurs garnisons dans les Provinces de Guienne, d'Angoumois, de Poitou, de Xaintonge, il seroit obligé d'en faire de même pour les Villes Catholiques de ce pays-là; qu'il ne pouvoit suffire à tant de dépenses, faute d'argent; & que des deux côtés on lui enléveroit des soldats, dont il avoit plus de besoin que jamais sur la frontière.

Disette d'argent & d'autres choses où ce Prince se trouvoit.

Cette raison, sur-tout à l'égard de l'argent, n'étoit que trop réelle, & dès le tems du siége de la Fère, ce Prince étoit tout-à-fait à l'étroit à cet égard. On le voit par une Lettre * qu'il écrivit en ce tems-là au Baron de Rosni, dont je vais rapporter l'extrait: il servira non seulement à faire connoitre la vérité de ce fait, mais encore à faire admirer la prudence, le courage, & la constance de ce Prince, qui avoit en même tems sur les bras les forces très puissantes de l'ennemi étranger, & les restes de la Ligue encore redoutables en Bretagne; qui étoit si mal servi par ceux qu'il avoit chargé du soin de ses Finances, qu'ils le laissoient man-

* Datée du 14. d'Avril 1596.

1596. manquer de tout ; & si fort traversé par quelques Seigneurs Huguenots, lesquels travailloient sous-main à soulever contre lui tous ceux de cette Religion; & qui se soutint néanmoins parmi tous ces embarras, par la seule force & grandeur de son génie. Voici ce qu'il écrivit sur ce sujet au Baron de Rosni.

„ Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit; qui est tel que je suis fort proche „ des ennemis, & n'ai quasi pas un cheval sur „ lequel je puisse combattre, ni un harnois „ complet que je puisse endosser. Mes chemises „ sont toutes déchirées, mes pourpoints „ troués au coude, ma marmite est souvent renversée, „ & depuis deux jours, je dîne & soupe „ chez les uns & chez les autres, mes Pourvoyeurs „ disant n'avoir plus moyen de rien „ fournir pour ma table, d'autant qu'il y a „ plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent: „ partant jugez si je mérite d'être ainsi traité, „ & si je dois plus longtems souffrir que les Financiers „ & Tréforiers me fassent mourir de „ falm, & qu'eux tiennent des tables friandes „ & bien servies; que ma maison soit pleine „ de nécessités, & les leurs de richesses & d'opulence, „ & si vous n'êtes pas obligé de me „ venir assister loyalement, comme je vous en „ prie, &c. " Le dessein du Roi dans cette Lettre, étoit d'engager le Baron de Rosni à se charger des Finances, que ceux qu'il y employoit, administroient si mal.

Pour revenir à l'Assemblée de Loudun, la seconde chose que les Envoyés du Roi devoient y proposer, étoit que cette Assemblée fût transportée à Vendôme ou à Gergeau, lieux plus commodes par leur situation pour les Députés, & plus proche du lieu où étoit le Roi; & en troisième lieu, il ordonna à ses deux Envoyés de déclarer avec fermeté à l'Assemblée, que si elle persévéroit dans la faute qu'elle avoit faite par de telles entreprises sur l'autorité Royale, il

il regarderoit leur conduite comme une désobéissance inexcusable, & qu'il seroit obligé de prendre les moyens qui lui conviendroient pour y pouvoir. 1596.

Ils firent encore entendre à l'Assemblée de Loudun, que le Roi alloit faire à Rouen au mois de Novembre une Assemblée des *Notables*, où il souhaitoit que les Huguenots envoyassent leurs Députés, pour y délibérer avec les autres sur les moyens d'achever de rendre la tranquillité au Royaume, & de se mettre en état d'en repousser les Espagnols. Sur quoi le Maire de la Rochelle dit qu'il avoit en particulier un ordre exprès du Roi de s'y trouver.

L'Assemblée de Loudun est transférée à Vendôme.

On délibéra de nouveau dans l'Assemblée sur les propositions faites par les Envoyés, & sans desavouer les attentats qu'elle avoit commis contre l'autorité Royale, elle consentit seulement d'être transférée à Vendôme, & d'envoyer des Députés à Rouen, en leur faisant promettre de s'en tenir exactement aux instructions qu'on leur donneroit. Ils eurent ordre principalement de ne se point relâcher sur trois points. Le prémier étoit l'exercice de leur Religion par tout le Royaume sans restriction. Le second regardoit les nouvelles Chambres mi-parties qu'ils demandoient dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon. Le troisième étoit l'entretien des Ministres & des Garnisons des Villes dont ils étoient les maîtres.

Le Roi en convoque une de Notables à Rouen.

Mémoires de Sulli, T. I. c. 69.

Cependant le Roi fit son entrée à Rouen, qui fut des plus magnifiques, & y tint l'Assemblée des *Notables:* c'est le nom qu'on avoit déja donné quelquefois à de telles Assemblées, qui n'étoient pas des Etats-Généraux du Royaume dans toutes les formes; mais qui y suppléoient en quelque façon, & étoient composées de Princes, de Seigneurs, de Prélats, & de personnes des plus distinguées de tous les ordres, que le Prince consultoit sur les moyens de pourvoir aux

1596. aux besoins & aux dangers de l'Etat. Celle-ci fut moins considérable que quelques autres; car il y eut peu de Noblesse, & le gros fut principalement de Magistrats, & de gens de Finances. On y fit divers projets, principalement sur les moyens d'assurer des fonds au Roi, & de trouver de l'argent pour la guerre; mais ils étoient la plupart si chimériques, qu'on n'en tira aucune utilité.

Suite de celle de Vendôme. Histoire de l'Edit de Nantes.

A l'égard des Députés des Huguenots de l'Assemblée de Loudun, qui s'étoit transportée à Vendôme selon les intentions du Roi, dès qu'ils furent arrivés à Rouen, le Roi nomma pour conférer avec eux, Monsieur le Connétable, les Sieurs de Bellièvre, de Silleri, de Vic & de Forget, Secrétaire d'Etat. Ces conférences trainérent en longueur, à cause des autres affaires. Durant ce tems-là, les Députés faisoient savoir à Vendôme ce qu'on leur proposoit, & en recevoient des réponses. Les Huguenots se relâchérent sur l'article de l'exercice de leur Religion, qu'ils vouloient d'abord avoir partout sans restriction. On leur accorda, qu'il se feroit dans tous les lieux où il s'étoit fait depuis le commencement de la présente année 1596; & outre cela on leur permit d'avoir un nouveau Prêche dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, où par l'Edit de Poitiers ils en avoient déja un. Le Roi, en leur donnant cette nouvelle permission, déclara que c'étoit pour les dédommager de ceux qu'on leur avoit ôtés par les Capitulations faites avec les Villes de la Ligue. On éluda de répondre sur les autres Articles: mais l'Assemblée de Vendôme s'obstina à en poursuivre la réponse.

Concessions faites aux Huguenots touchant l'exercice de leur Religion.

1597. *On leur accorda une Chambre de l'Edit dans chaque Par-*

Le Roi y envoya encore sur ce sujet les Sieurs de Vic & de Calignon, qui leur représentérent touchant le second Article des Chambres mi-parties dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon; que l'établissement de ces Chambres causeroit des divisions dans l'Etat; que les Parlemens ne pourroient se ré-

résoudre à en faire la vérification, & qu'ils devoient se contenter d'une Chambre de l'Edit en chaque Parlement : & pour ce qui étoit du troisième, qui concernoit l'entretien des Garnisons dans leurs Places de sureté, le Roi leur fit de nouveau représenter que cela l'obligeroit à en mettre aussi dans les Villes Catholiques, & diminueroit extrêmement ses Armées; mais pour leur faire connoitre combien il avoit à cœur de les satisfaire, il leur promit de faire un fonds de cinquante mille écus pour l'entretien des Garnisons qu'ils avoient actuellement, & pour celui de leurs Ministres.

1597. *lement, & un fonds pour l'entretien de leurs garnisons & de leurs Ministres.*

Les Sieurs de Vic & de Calignon leur déclarérent en même tems que le Roi ne leur accordoit ces nouvelles graces, qu'à condition qu'ils cesseroient d'arrêter les deniers Royaux, & de faire des levées sur le Peuple, étant résolu de ne pas souffrir plus longtems ces sortes d'attentats contre son autorité Royale. Tout ceci fut dit & intimé par les Envoyés du Roi à l'Assemblée de Vendôme, le troisième de Février de l'an 1597. Ils s'étendirent sur la conduite indigne qu'elle tenoit à l'égard du Roi, en lui suscitant de si grands embarras, dans un tems où il étoit occupé à défendre le Royaume contre les Espagnols, avec tant de fatigues & de dangers de sa propre personne; au lieu de l'aider, & de le seconder, comme devoient de fidèles Sujets, & comme le devroient faire ceux de la Religion, avec d'autant plus de zèle, que c'étoit à la persuasion des plus considérables Seigneurs Huguenots qu'il avoit déclaré la guerre à l'Espagne.

Ces réponses & ces représentations furent reçues fort froidement de l'Assemblée de Vendôme, & dès le lendemain le Sieur Vulson Député de Dauphiné déclara au nom de tous aux Envoyés du Roi, *qu'ils ne pouvoient se contenter desdites réponses, ni sur le point de la Religion, ni de la Justice, ni des suretés; & que les oppressions*

Ils ne s'en contentent pas, & menacent de prendre les armes.

1597. *qu'on leur faisoit ordinairement, les obligeroient de chercher quelque soulagement en eux-mêmes, si Messieurs du Conseil n'y donnoient ordre.*

Ces dernières paroles, qu'*on les obligeroit de chercher quelque soulagement en eux-mêmes*, marquoient assez clairement le dessein où ils étoient d'avoir recours aux armes, & de se soulever; & celui qu'ils prirent de quitter Vendôme, & de transporter de leur propre autorité l'Assemblée à Saumur, pour être plus proche des Places dont ils étoient les maitres au-delà de la Loire, le fit assez connoitre,

Inquiétude que le Roi en conçut. Cette opiniâtreté des Huguenots inquiétoit le Roi d'autant plus, qu'il savoit que le Duc de Mercœur & les Espagnols faisoient grand fonds sur cette division; que le Duc ne continuoit de tirer les négociations en longueur, que pour prendre ses mesures, selon la manière dont cette affaire tourneroit, & que les Espagnols en espéroient au moins une diversion considérable des Troupes Royales. D'ailleurs ce Prince appréhendoit que s'il accordoit aux Huguenots ce qu'ils demandoit, les Catholiques ne prissent l'alarme, comme ils avoient fait sous le règne de son prédécesseur, & que les membres dispersés de la Ligue ne se réunissent pour la former de nouveau.

Il se forme une nouvelle faction fomentée par le Duc de Bouillon. Procès verbal de l'Assemblée de Saumur. Il fut que le cinquième de Mars, d'Orival, que l'Assemblée avoit envoyé au Duc de Bouillon, y avoit rapporté sa réponse, & qu'il avoit dit publiquement que ce Duc approuvoit tout ce que l'Assemblée avoit fait; qu'il ne falloit point qu'elle se séparât; qu'il étoit à propos de déclarer aux Envoyés du Roi qu'on la continueroit jusqu'à ce que l'on vît l'exécution des choses qu'elle demandoit; qu'il falloit y inviter tous les grands Seigneurs du parti, & que le Duc avoit proposé lui-même à Messieurs de Lesdiguières & de la Force, & à quelques autres, de s'y rendre.

Après cela le Roi ne douta plus de ce qu'il avoit

voit seulement soupçonné jusqu'alors, & qui étoit très vrai, que le Duc de Bouillon ne fût ou l'auteur, ou le principal fauteur de cette nouvelle faction qui se formoit, & que l'espérance de se voir Chef & Protecteur de Parti, ne l'emportât sur la reconnoissance qu'il lui devoit, pour les grands biens dont il l'avoit comblé.

1597. Mémoires de Sulli, T. 1. c 79.

Les choses en étoient là, lorsque la fâcheuse nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols arriva. Cet événement, en de telles conjonctures, auroit abattu un courage moins ferme que celui du Roi, tant il pouvoit avoir de funestes suites. La prise d'Amiens ouvroit le chemin à l'ennemi jusqu'à la Capitale du Royaume, lui donnoit le moyen de courir non seulement dans toute la Picardie, mais encore dans les Provinces voisines, obligeoit le Roi à rassembler de ce côté-là toutes ses forces, à affoiblir celles qu'il destinoit contre le Duc de Savoie, qui faisoit de grands préparatifs pour se jetter dans le Dauphiné & dans la Provence; & de plus cet accident rehaussoit la fierté du Duc de Mercœur, que le Roi n'avoit pas desespéré de pouvoir dès cette année mettre à la raison. Voici comme la chose arriva.

Surprise d'Amiens par les Espagnols.

Hernand Teillo Porto-Carrero, vieux Officier Espagnol, homme de petite taille, mais d'un grand cœur, & de beaucoup d'esprit, & qui s'étoit signalé en quantité d'occasions dans les Troupes d'Espagne, étoit alors Gouverneur de Dourlens. Il avoit été plusieurs fois à Amiens, tandis que cette Ville tenoit pour la Ligue, & selon la coutume des gens de guerre qui font le métier avec application, il n'avoit pas manqué de reconnoitre parfaitement les dehors & les dedans de cette Place. Ces sortes de connoissances peuvent être utiles en certaines occasions, qu'on ne prévoit pas toujours, mais qui peuvent se présenter.

Comment elle arriva.

Cayet, vol. 3. D'Aubigne T. 3. l. 4. c 17. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 73.

Dès qu'il fut fait Gouverneur de Dourlens, qui n'est qu'à six ou sept lieues d'Amiens, il a-

la nuit du dixième au onzième de Mars, sur la route de Dourlens à Amiens, & plaça sur tous les chemins & sur tous les sentiers qui conduisoient à cette Ville, des Vedettes & des Sentinelles pour arrêter tous ceux qui iroient de ce côté-là. Il prit cinq cens hommes choisis, qu'il fit cacher dans des haies & dans des masures fort proche de la Ville. Trente autres habillés en Paysans & en Paysanes, armés sous leurs habits, les uns avec des hottes, les autres avec des paniers, comme des gens qui alloient au marché, s'avancérent jusqu'à la porte de Montrescu. Ils conduisoient trois chariots, un desquels devoit s'arrêter sous la porte, à l'endroit qui répondoit à la herse, pour la soutenir lorsqu'on l'abattroit. 1597.

Un sac de noix répandu facilite aux ennemis l'entrée de cette Ville.

Dès que la porte fut ouverte, deux des chariots entrérent : quatre soldats qui conduisoient le troisième s'arrêtérent à l'endroit marqué, les autres soldats allant devant, après, & aux côtés. Un d'eux aiant sur ses épaules un sac de noix, & le remuant comme pour le porter plus commodément, délia la ficelle qui le fermoit, & le répandit devant le Corps de garde. Aussitôt les Bourgeois de la garde accourent, & en faisant des huées sur le Paysan, commencent à se jetter sur les noix. Au même instant les soldats déguisés mettent les uns la bayonnette, les autres le pistolet à la main, tuent quelques Bourgeois, mettent les autres en fuite, & se saisissent du Corps de garde, & des armes qui y étoient. On coupa les traits des chevaux, du chariot arrêté sous la porte, de peur qu'effarés du tumulte ils ne le tirassent plus avant, & les deux autres furent mis en travers dans la rue pour servir de retranchement contre les Bourgeois, qui pourroient venir au secours.

Les Bourgeois qui étoient en sentinelle sur la porte, coupent aussi-tôt les cordes de la herse, qui étant tombée sur le chariot, laissa un passage libre par dessous; car les deux côtés furent bou-

1597. chés, la herse n'étant pas toute d'une pièce, mais en façon d'orgues, & composée de poutrillons détachés les uns des autres. Le signal fut donné aux cinq cens hommes cachés au voisinage. Ils accoururent promptement; quelques soldats montérent sur la porte, tuérent la sentinelle, relevérent la herse, & ouvrirent le passage. Les cinq cens hommes entrérent dans la Ville sans résistance, & un moment après arrivérent quelques Compagnies de cavalerie, qui y entrérent aussi.

La plupart des Bourgeois étoient alors au Sermon du Prédicateur du Carême dans la Cathédrale, & entendant sonner fortement l'alarme au Béfroi, sortirent en foule pour courir aux armes. Ils furent fort surpris de voir au sortir de l'Eglise, les rues remplies de soldats avec l'écharpe rouge, qui marchoient en bataille, la mèche allumée sur le serpentin, & qui les couchoient en joue. Comme ces Bourgeois n'étoient pas en état de faire aucune résistance, chacun s'enfuit, les uns d'un côté, les autres d'un autre; & les Espagnols, en moins de demi-heure, se saisirent des Places, des remparts, de la Maison de Ville, & furent tout-à-fait maitres de la Place sans combat. Le Comte de Saint-Pol qui étoit dans la Ville, n'eut que le tems de gagner la rivière, qu'il passa dans un bateau, & se sauva à Corbie.

Où ils font un grand butin.

Porto-Carrero commença par desarmer tous les Bourgeois : après quoi les maisons furent pillées sans beaucoup de desordre, & les Espagnols y firent un butin inestimable. Le plus grand malheur pour le Roi fut qu'un peu auparavant il avoit fait transporter dans cette Ville, qu'il avoit destinée pour être sa Place d'armes pendant la Campagne, quantité d'artillerie, de munitions, d'outils à remuer la terre, & tout l'argent qu'il avoit pu ramasser pour la solde des soldats.

Le Comte de Saint-Pol, qui s'étoit sauvé à Cor-

Corbie, en fit auſſi-tôt ſortir la garniſon, dans la penſée que peut-être les Bourgeois d'Amiens auroient fait de la réſiſtance en quelque endroit de la Ville, & que s'ils ſe défendoient encore, il pourroit y entrer. Il prit en chemin ſept à huit cens Suiſſes logés en un bourg ſur le chemin. Un jeune Gentilhomme nommé Saint-Surin, Enſeigne d'une Compagnie commandée par ſon frère, fit en cette occaſion une action qui mérite de n'être pas oubliée dans l'Hiſtoire. Il trouva une échelle dans le foſſé, avec laquelle il monta ſur la muraille, & entra dans la Ville. Il alla vers la porte par où les Eſpagnols étoient entrés : il en rencontra deux, dont il en tua un d'un coup d'épée au travers du corps, bleſſa l'autre, & le mit en fuite : trouvant la porte fermée, & le verrouil arrêté par un clou, il l'arracha, ouvrit la porte, & courut au devant des Troupes, pour les hâter de venir ſe ſaiſir de la porte qu'il avoit ouverte ; mais les Eſpagnols avertis de ce qu'il venoit de faire, prévinrent les François, & levérent le pont-levis. Porto-Carrero fut fait Gouverneur de la Ville, qu'il avoit ſi heureuſement ſurpriſe, & reçut d'autres récompenſes, & d'autres marques d'honneur du Roi ſon Maitre, qu'il avoit ſi bien ſervi. 1597.

Le Roi tient Conseil sur cette fâcheuse nouvelle.

Le Roi apprit cette nouvelle la nuit d'après, au ſortir d'un bal, que le Maréchal de Biron avoit donné. Il en fut conſterné : il envoya querir ſur le champ quelques-uns de ſes Officiers d'Armée, & pluſieurs Seigneurs, pour la leur apprendre, & demander leurs avis ſur un ſi fâcheux accident, & ſur les moyens d'en prévenir les ſuites. Il étoit difficile d'en imaginer d'auſſi efficaces & d'auſſi prompts qu'il en eût été beſoin, & il étoit principalement queſtion de trouver de l'argent.

Le Baron de Rosni lui présente un

Le Baron de Roſni, qui depuis quelque tems étoit un des Chefs du Conſeil des Finances, tâcha de conſoler un peu le Roi, qui lui parut plus

 abattu

abattu qu'il ne l'avoit jamais vu, & lui dit en général, que quoique la chose fût difficile, elle ne lui paroissoit pas impossible. Il entra avec lui dans son cabinet, & lui promit de lui apporter bientôt un Mémoire, dont il pourroit être content. En effet, étant allé chez lui pour méditer cette affaire, & digérer un peu les choses qu'il avoit proposées en gros au Roi, il revint quelques heures après, & lui présenta le Mémoire qu'il lui avoit promis.

1597. *Mémoire à ce sujet, dont il est fort content.*

Le Roi en fut si satisfait, qu'il le copia de sa propre main, & dit au Baron, qu'il prétendoit s'en faire beaucoup d'honneur dans un Conseil qu'on alloit tenir, où il appelleroit les principaux Seigneurs de la Cour, les plus considérables Magistrats de Paris, & quelques-uns de l'Assemblée des Notables de Rouen, qui en étoient venus.

Autre Conseil tenu sur cette affaire.

Il envoya aussi-tôt ordre à tous ceux qui devoient assister à ce Conseil, de se rendre auprès de lui. Il leur fit comprendre la dangereuse situation où le Royaume se trouvoit par la perte d'Amiens; qu'il étoit résolu à quelque prix que ce fût de reprendre cette Place, & de commencer par-là la Campagne; qu'il avoit besoin pour cela de secours extraordinaires; qu'il falloit avoir de quoi faire les préparatifs de ce siège, qui seroit long; qu'il lui falloit des magasins, des munitions de guerre en quantité, de l'artillerie, beaucoup de pionniers, pour une circonvallation, qui ne pût être forcée par l'Armée Espagnole, étant très dangereux dans les conjonctures présentes de donner une bataille; qu'il verroit en cette occasion l'amour & le zèle de tous tant qu'ils étoient pour leur Patrie; que quoi qu'il arrivât, il étoit résolu à cette entreprise, à en venir à bout, ou à y périr; qu'il les prioit de l'aider de leurs conseils, & de lui suggérer les moyens de trouver de l'argent, sans quoi il étoit impossible de rien faire, & de sauver l'Etat.

Le

Le Roi aiant fini ſon diſcours, & voyant qu'ils ſe regardoient tous les uns les autres ſans dire mot, il leur dit, qu'il falloit parler, & ne pas ſe ſéparer ſans prendre quelque réſolution. 1597.

Les Seigneurs dirent, que s'agiſſant de trouver de l'argent, c'étoit à Meſſieurs des Finances à en fournir les expédiens. Ceux-ci repartirent, qu'il n'étoit pas difficile d'en propoſer pluſieurs; mais que le point étoit de les mettre en exécution. Ils propoſérent de lever de nouveaux impôts ſur le Peuple; mais en même tems ils ajoutérent, que la campagne étoit ruïnée, & les Villes épuiſées par une ſi longue guerre, & que les ſéditions étoient à craindre. D'autres furent d'avis de faire des créations de Charges; & ſur tous ces projets, les opinions ſe trouvérent fort partagées.

Le Roi les aiant écoutés, leur dit, que quelque peu verſé qu'il fût dans les affaires des Finances, la néceſſité de l'Etat l'avoit obligé à rêver là-deſſus; & il tira de ſa poche ſon Mémoire, qu'il leur lut. Il ajouta, que s'ils pouvoient lui ſuggérer des moyens plus faciles, que ceux qu'il venoit de leur propoſer, il les prendroit volontiers; mais que s'ils n'imaginoient rien de mieux, il étoit réſolu à ſe ſervir de ceux-là. Perſonne n'aiant rien repliqué, il reprit la parole, & dit, qu'il voyoit bien que ce qu'il propoſoit, étoit ce qu'on pouvoit trouver de meilleur, & qu'il falloit s'en tenir là.

Contenu du Mémoire que le Roi lut.

Les quatre points principaux de ce Mémoire étoient prémiérement, que tous les aiſés lui fiſſent un prêt chacun ſelon leurs facultés; qu'il les rembourſeroit dans deux ans, & leur payeroit l'intérêt de leur ſomme; qu'outre ſa parole Royale qu'il engageoit, & dont ils ſavoient qu'il étoit très jaloux, il leur aſſigneroit un fonds aſſuré, dont il étoit convenu avec ſon Conſeil. Secondement, qu'il falloit augmenter la Gabelle de quinze ſols ſur chaque minot de ſel. Troiſiémement, qu'il vouloit faire un établiſſement

1597. de Comptables Triennaux; & en quatrième lieu, que les malversations aiant été infinies & exorbitantes dans les Finances depuis un très grand nombre d'années, il étoit résolu de faire rendre compte à ceux qu'on en croyoit coupables, & employer les taxes qu'on leur imposeroit, à sauver l'Etat qu'ils avoient ruïné : que pour ce qui concernoit les aisés, il ne prétendoit leur faire aucune violence; mais qu'il sauroit beaucoup de gré à ceux qui feroient paroître en cette occasion l'affection qu'ils avoient pour lui & pour leur Patrie : & qu'à l'égard de ceux qui avoient malversé, il ne leur feroit aucun quartier.

Chacun y applaudit, & en peu de tems on trouve les secours dont le Roi avoit besoin.

Tout le monde applaudit à ces expédiens, & en très peu de tems on amassa une somme de trois cens mille écus, des prêts volontaires des aisés, & douze cens mille des Triennaux, & autant des Financiers, qui aimérent mieux venir à composition, & fournir cette somme par forme de prêt à jamais rendre, que de s'exposer aux recherches dont le Roi les menaçoit.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 74.

Cet heureux succès du Mémoire du Baron de Rosni, lui valut l'administration des Finances, que le Roi lui destinoit depuis longtems. Ce ne fut pas sans chagriner beaucoup les Sieurs de Schomberg & de Sanci, qui jusques-là avoient eu la plus grande autorité dans le Conseil des Finances, que le Roi avoit fait sédentaire à Paris. Ils dissimulérent néanmoins leur chagrin, par la joie qu'ils affectérent de faire paroître, de la liberté que le Roi leur donnoit d'aller servir au siège d'Amiens; & le Sieur de Sanci, sur-tout, témoigna qu'il seroit ravi d'y faire la fonction de sa Charge de Colonel-Général des Suisses, dont Sa Majesté l'avoit honoré.

Ce Prince part de Paris pour aller rassurer la frontière.

Le Roi, assuré de ce secours, partit de Paris peu de jours après, pour aller rassurer la frontière. Il alla à Beauvais, à Mondidier & à Corbie, où sa présence & la promesse qu'il leur fit de reprendre au-plutôt Amiens, relevérent le courage des Habitans; & effectivement, dès-lors il

il commanda au Maréchal de Biron de faire le blocus de cette Place avec trois à quatre mille hommes qu'il avoit assemblés, & lui-même en personne quelques jours après, aiant fait une marche fort secrette de douze à treize lieues, pensa surprendre Arras sur la fin de Mars.

1597. Thuanus l. 118.

Il avoit fait couler quelques soldats jusqu'aux portes de la Place. Ils avoient trouvé moyen de baisser les ponts-levis; deux petards avoient deja rompu deux portes, & un troisiéme alloit être appliqué à la herse pour la faire sauter, lorsque quelques pierres étant tombées d'enhaut sur celui qui portoit le petard, le renversérent dans le fossé. Ce malheur donna le tems aux Bourgeois & à la garnison d'accourir à la défense des portes, & le Roi déja si avancé dans son entreprise, fut contraint de l'abandonner, sans avoir fait néanmoins une fort grande perte.

Lettre du Roi au Comte de Schomberg, du 30 Mars 1596.

Ce Prince tâchoit ainsi, au péril de sa propre personne, de ranimer le courage des siens. Mais avant que de venir au siége d'Amiens, qui ne se formoit qu'à mesure que les Troupes arrivoient, je raconterai la maniére dont les Huguenots assemblés à Saumur se comportérent à l'égard de ce Prince, en une occasion si pressante, dans laquelle ils lui firent évidemment connoitre le danger où le Royaume étoit, de retomber dans une guerre civile, aussi funeste que celle qu'il venoit de terminer presque entiérement, par la destruction de la Ligue.

Quelques heures après avoir reçu la nouvelle de la perte d'Amiens, il leur écrivit pour la leur apprendre. La lettre * ne pouvoit être plus touchante, ni écrite d'une maniére plus capable de les engager à se désister de leurs excessives demandes, ou du moins à les différer à un autre tems.

Il écrit aux Huguenots une Lettre fort touchante sur la perte d'Amiens.

Elle leur fut portée par le Sieur de Monglat, &

* Datée de Paris le 12. Mars 1596.

1597. & en même tems Monsieur de Lesdiguières leur écrivit, que le grand armement que le Duc de Savoie faisoit, l'obligeoit à partir de la Cour, pour se rendre en diligence dans le Dauphiné; & il les conjuroit que la perte d'Amiens, & le mauvais état où se trouvoient les affaires du Roi, ne fussent point pour eux un motif de trop exiger de ce Prince.

Hist. de l'Edit de Nantes, l. 7.

Monglat fut écouté dans l'Assemblée le dix-neuvième de Mars, & n'oublia pour l'ébranler, ni motifs d'honneur, ni motifs de zèle pour la Patrie; ni raisons prises de l'obéissance & de l'affection qu'ils devoient à leur légitime Souverain: mais tout cela fut inutile, sur des gens que l'esprit de révolte, animé par celui de l'hérésie, possédoit déja.

Réponse dure qu'il en reçut.

Ils firent une réponse à la lettre * du Roi, par les condoléances sur la perte de la Ville d'Amiens, & de grandes assurances du desir qu'ils avoient de le servir; mais que ce ne seroit qu'à condition qu'il leur accorderoit avant toutes choses, ce qu'ils lui avoient demandé par leurs Requêtes: & Monglat eut le chagrin de voir cette Assemblée de Rebelles expédier en sa présence de nouvelles Ordonnances à leurs Conseils Provinciaux de Poitou, de Guienne, de Languedoc & de Xaintonge, pour enlever l'argent des Bureaux des Officiers du Roi, & s'en servir pour le payement des garnisons des Villes Huguenottes.

Le Roi avoit ordonné au Sieur de Neslé Gouverneur de Chauvigni, Château appartenant à l'Evêque de Poitiers, d'en sortir avec sa garnison: mais l'Assemblée de Saumur le lui défendit, & elle fut obéie.

Autres traits de leur mauvaise disposition envers le Roi.

Le Sieur du Coudrai dans le même tems représenta à l'Assemblée, que la Ville de la Rochelle étoit poursuivie pour une somme de douze mil-

* Datée de Saumur du 25. Mars 1596.

mille écus que les Eglises Réformées de France avoient empruntée de quelques Marchands Anglois après la journée de la Saint Barthelemi, & demanda qu'elle fût déchargée de cette caution. L'Assemblée eut l'insolence de décider tout d'une voix, que la Ville de la Rochelle seroit déchargée, & *que Sa Majesté seroit tenue d'acquitter ladite somme, ou de faire cesser la poursuite, & qu'à cet effet il en seroit mis un article dans le cahier.* 1597.

Ils firent plus encore ; car suivant le conseil que leur avoit donné le Maréchal de Bouillon, de continuer l'Assemblée pour le moins pendant deux ans, ils résolurent le prémier d'Avril, qu'elle seroit augmentée de nouveaux Députés, & transférée à Châtelleraud, voulant toujours s'éloigner de plus en plus du Roi, & s'approcher des pays où ils avoient le plus de Places à leur dévotion. Ce fut le Sieur du Plessis Mornai qui dressa le Mémoire, qu'on envoya dans les Provinces pour cette nouvelle convocation. Histoire de l'Edit de Nantes, l. 7.

Les Sieurs de Schomberg, de Thou, de Vic & de Calignon firent aussi inutilement que Monsieur de Monglat le voyage de Saumur. Les lettres que le Roi écrivit aux Sieurs de la Trimouille, de la Noue, de Parabère, de du Plessis-Mornai, qui étoient des plus considérables du parti, ne firent aucun effet. Ce dernier, comme je l'ai déja dit, étoit véritablement bon serviteur du Roi : mais sa Religion le faisoit autant mollir en ces occasions, qu'il étoit ardent & appliqué dans les négociations dont il étoit chargé pour ramener la Bretagne à l'obéissance.

Le Roi ne se rebuta point : il envoya de nouveau Monglat avec le Marquis de la Force, & les chargea encore d'une lettre * pour l'Assemblée des Huguenots. Il fit partir le lendemain le Sieur de Vic, qui eut ordre de leur accorder de *Ce Prince ne se rebute point, & leur écrit de nouveau.*

* Datée du 19. Avril 1596.

1597. de sa part, premièrement, l'établissement d'une Chambre de l'Edit à Tours pour les ressorts des Parlemens de Paris & de Rouen. Secondement, cent soixante mille écus, pour l'entretien des garnisons des Villes Huguenottes pendant six ans, s'ils vouloient s'en rapporter à sa parole Royale, & seulement pendant deux ans, s'ils vouloient avoir cette promesse par écrit. Troisièmement, quarante mille écus pour l'entretien de leurs Ministres : mais tout cela à condition qu'ils casseroient toutes les Ordonnances qu'ils avoient faites pour arrêter ses deniers, & qu'ils se sépareroient, sans plus tenir aucune forme d'Assemblée ou de Conseil général sous quelque prétexte que ce fût, la conséquence en étant trop grande, d'autant que les Catholiques en voudroient faire de même.

Le Sieur de Vic avoit ordre encore de leur représenter, que le Duc de Mercœur fondoit de grandes espérances sur cette malheureuse division, & sur les nouvelles graces qui pourroient être accordées à ceux de la Religion, pour soulever par ce motif les Catholiques, & les maintenir en Bretagne dans la révolte; & que l'on avoit connu les sentimens & les intentions de ce Duc par des lettres interceptées.

Ce qui ne sert qu'à rendre les Huguenots plus fiers.

Cette condescendance du Roi ne lui fut pas plus utile que ses refus : elle ne servit qu'à faire croire aux Huguenots qu'on les craignoit, & à les persuader qu'en tenant bon, ils auroient tout le reste. Ils suivirent leur dessein de se transporter à Châtelleraud, & ils y firent l'ouverture de leur nouvelle Assemblée le seizième de Juin. Tous les assistans y firent un serment assez semblable à ceux que les Ligueurs avoient faits autrefois dans l'établissement de la Ligue ; c'est-à-dire, que protestant de leur obéissance & de leur soumission envers le Roi, ils y ajoutoient des clauses & des conditions, qui exprimoient assez nettement la révolte.

Histoire de l'Edit de Nantes, l. 1.

Serment d'union qu'ils firent dans leur Assemblée de Châtelleraud.

Plus de deux cens Députés signérent ce serment,

ment, & le Duc de Bouillon étant arrivé le vingt-septième du mois à Châtelleraud, le signa aussi. Il étoit en cela d'autant plus blâmable, que c'étoit lui qui avoit persuadé au Roi de déclarer la guerre aux Espagnols, & qu'après l'y avoir engagé contre l'avis de la plupart de son Conseil, non seulement il l'abandonnoit, mais encore il formoit un parti contre lui, & lui ôtoit par une telle diversion, les moyens de soutenir cette guerre, le mettoit dans un danger éminent d'y succomber, & de se voir réduit à un état pire que celui où s'étoit trouvé son prédécesseur, insulté & attaqué par une Ligue au dedans du Royaume, peu sûr de ses autres Sujets, parmi lesquels l'esprit de l'ancienne Ligue n'étoit pas encore entièrement éteint, & en même tems accablé par les ennemis étrangers. 1597.

Vers ce tems-là le Baron de Rosni aiant fait un voyage à l'Armée, pour y escorter lui-même un convoi d'argent, le Roi lui déchargea son cœur sur l'embarras où il se trouvoit. Il lui dit qu'on lui mandoit de Châtelleraud, que l'Assemblée des Huguenots pensoit à exiger de lui un nouvel Edit, par lequel il leur accordât toutes les demandes outrées qu'ils lui avoient faites jusqu'alors ; qu'il étoit bien assuré que tous les Parlemens s'y opposeroient, & que cependant sur le refus, les Huguenots étoient résolus de prendre les armes ; qu'il savoit que plusieurs Eglises n'étoient pas de cet avis, mais qu'il appréhendoit que les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, le Sieur du Plessis & quelques autres qui avoient le plus de crédit dans la Secte, ne les attirassent dans la conspiration ; que si cela arrivoit, tout étoit perdu ; qu'il alloit se trouver entre les Huguenots & les Espagnols, contraint de partager ses Troupes au delà de la Loire contre les uns, & en deçà contre les autres ; & qu'il le prioit d'écrire au Duc de la Trimouille dont il savoit qu'il étoit ami particulier, pour l'engager à rompre ce funeste coup. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 74.

Le

1597. *Ils entrent en fureur sur la nouvelle que le Pape travailloit à la paix avec les Espagnols. Et députent sur cela au Roi.* Histoire de l'Edit de Nantes, l. 8.

Le Baron de Rosni, bien que zélé Huguenot, étoit attaché au Roi, modéré, & affectionné au bien du Royaume. Il exécuta ce que ce Prince souhaitoit de lui, & écrivit une lettre très pressante à Monsieur de la Trimouille : mais en même tems il se répandit une nouvelle qui mit les Huguenots en fureur. Ils furent, ce qui étoit vrai, que le Pape travailloit actuellement à moyenner la paix entre les deux Rois, & qu'il avoit pour ce sujet envoyé en Espagne le Général des Cordeliers.

Sur cet avis, ils députérent au Roi le Sieur Constans Gouverneur de Marans, pour lui faire leurs plaintes là-dessus. Ce Député aiant été admis à l'audience, parla suivant ses instructions, c'est-à-dire, avec beaucoup d'audace. Il dit qu'on avoit jusques-là tiré exprès les affaires en longueur, pour avancer un Traité avec le Roi d'Espagne, qui ne pouvoit leur être que très suspect, soit parce que le Pape, ce cruel ennemi de leur Religion, étoit le principal promoteur de ce Traité; soit parce qu'il s'agissoit de la paix avec un Prince, dont les Traités avoient toujours eu pour principal fondement, l'extirpation de la prétendue Hérésie ; soit enfin parce qu'il étoit souvent échappé aux principaux du Conseil de Sa Majesté, de dire qu'il falloit absolument faire la paix avec l'Espagne, pour mettre les Huguenots à la raison ; que ce Traité leur paroissoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit plus affecté de le cacher, & qu'on savoit pourtant qu'il étoit fort avancé par les soins du Général des Cordeliers & de Monsieur de Bellièvre; que ceux de la Religion Réformée se tenoient fort assurés que Sa Majesté ne se porteroit jamais de son propre mouvement à rien faire contre ses fidèles Sujets, qui lui avoient rendû tant de services; mais qu'ils n'ignoroient pas aussi, combien les Princes étoient sujets & faciles à se laisser aller aux mauvais conseils des personnes artificieuses & violentes qui les approchent;

chent; qu'on n'en avoit vu que trop d'exemples dans les règnes précédens; qu'en ce cas ceux de la Religion seroient obligés d'avoir recours à une défense nécessaire, contre l'abus qu'on voudroit faire de son autorité; qu'étant unis comme ils l'étoient, & comme ils le seroient toujours, ils espéroient pouvoir se défendre; que l'expérience avoit fait connoitre l'inutilité des efforts qu'on avoit faits pour les détruire; que ces efforts n'avoient servi qu'à les fortifier & à les multiplier; qu'ils espéroient que Sa Majesté, aiant tout bien considéré, prendroit le parti le plus sage & le plus convenable: mais qu'il ne devoit point trouver étrange, que de leur côté ils se prémunissent contre le mal, selon la prudence que Dieu leur inspireroit. 1597.

Modération de ce Prince en cette occasion.

Le Roi écouta cette audacieuse remontrance avec la modération, à laquelle ces fréquentes incartades, tantôt des Huguenots, & tantôt des Catholiques, l'avoient accoutumé depuis tant d'années. Il renvoya le Député avec de très grandes assurances de son affection pour ceux de la Religion, dont il auroit toujours le repos & la sureté fort à cœur; & il leur donna parole, que pourvu qu'ils lui fussent fidèles, ils trouveroient toujours en lui un protecteur & un père.

Qui n'empêche pas les Huguenots de se disposer à la révolte.

Cette réponse n'empêcha pas les Huguenots, de prendre dès-lors des mesures plus prochaines pour l'exécution de la révolte qu'ils projettoient. Comptant déja sur les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, ils envoyérent vers Monsieur de Lesdiguières, pour s'assurer aussi de son secours en cas de besoin. La chose leur étoit de la dernière conséquence; ce Seigneur étant Lieutenant de Roi de Dauphiné par la démission d'Alphonse d'Ornano, que le Roi avoit fait depuis quelque tems Maréchal de France. Il avoit en sa disposition les Troupes qu'on devoit opposer au Duc de Savoie, & il ne pouvoit-

1597. voit manquer de donner un très grand poids au parti qu'il embrasseroit.

Les grands services que Monsieur de Lesdiguières avoit rendus jusqu'alors au Roi, furent infiniment relevés par la conduite qu'il tint en cette occasion. Non seulement il blâma fort les Huguenots de ce qu'ils abandonnoient leur Souverain dans un tems où il avoit besoin de toutes les forces de son Royaume, & leur reprocha l'ingratitude dont ils usoient envers un Prince de qui ils avoient reçu tant de biens; mais encore il leur déclara qu'il les déféreroit à Sa Majesté, & qu'il tourneroit ses armes contre eux, s'ils persistoient dans leurs mauvais desseins & dans leur méconnoissance.

Histoire de Lesdiguières, l. 6. c. 3.

Le Roi leur accorde la meilleure partie de ce qu'ils demandoient.

Telle étoit la disposition de ceux qui composoient l'Assemblée, lorsque Monsieur de Schomberg arriva à Châtelleraud, le vingt-quatrième de Juillet, avec des pouvoirs plus amples du Roi sur une partie des articles de leur Requête. L'Assemblée nomma pour conférer avec lui, Messieurs de Bouillon, de la Trimouille, de Parabère, de la Noue, d'Aubigné & de la Mothe. Il leur fut accordé en cette conférence, que l'exercice public de leur Religion se feroit dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant l'année 1596, & la présente année 1597; qu'ils auroient un second Prêche dans chaque Bailliage à deux lieues des principales Villes, aux fauxbourgs desquelles il ne pourroit être établi alors sans trouble & sans crainte de sédition de la part des Catholiques, comme à Rouen, à Dijon, à Orléans, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bourdeaux, à Bourges, à Lyon, à Rennes, à Châlons, à Béziers, à Vienne & en quelques autres lieux; & pour ce qui étoit de Paris, Monsieur de Schomberg se chargea d'écrire au Roi pour un Prêche à quatre lieues de cette Capitale; qu'il leur seroit fourni une somme de cent quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons de leurs Places

de

de fureté, avec permiffion de garder ces Places l'efpace de huit ans, & que pour les Gouvernemens de ces mêmes Places qui viendroient à vaquer, le Roi y pourvoiroit fur la nomination de ceux de la Religion; qu'il y auroit quarante mille écus tous les ans deftinés pour l'entretien de leurs Miniftres, & qu'ils auroient des Chambres mi-parties & des Chambres de l'Edit. 1597.

C'étoit-là prefque tout ce que les Huguenots avoient demandé; & même le rapport de cette conférence aiant été fait à l'Affemblée, elle avoua qu'il y avoit là dequoi fe contenter. Cela fit efpérer à Monfieur de Schomberg, que ce trouble alloit finir; & c'eft ainfi qu'il en écrivit au Roi par le Sieur de Montmartin en partant de Châtelleraud pour fe rendre à Angers, où l'on alloit traiter de la prolongation de la trève avec les Ligueurs de Bretagne. Il ajoutoit au Roi dans fa lettre, qu'il devoit faire en forte que les Ducs de Bouillon & de la Trimouille allaffent au-plutôt le joindre à l'Armée, & conclurre fans délai, de peur de quelque nouvel incident.

C'étoit bien l'intention du Roi de faire l'un & l'autre, s'il avoit pu, étant bien informé que les Seigneurs qui étoient à Châtelleraud faifoient leur poffible pour rompre cet accommodement: mais il follicita en-vain les deux Ducs de venir à l'Armée; & le Duc de Bouillon, bien loin de déférer en cela à fes ordres, ou plutôt à fes prières, s'en alla à fa Vicomté de Turenne: ce qui donna au Roi de nouveaux foupçons touchant les intentions de ce Seigneur.

Et ils ne laiffent pas de traverfer fon Traité avec les Efpagnols.

Le Roi aiant lu le Traité fait par Monfieur de Schomberg, mit des reftrictions à quelques-uns des articles: c'en fut affez pour exciter de nouvelles clameurs dans l'Affemblée de Châtelleraud, qui cependant inquiète du Traité commencé, ou plutôt projetté avec l'Efpagne, réfolut de le traverfer par le moyen de la Reine d'Angleterre & des Etats de Hollande.

On

1597. On envoya sur ce sujet le Sieur de Saint-Germain à cette Princesse, & le Sieur de la Forest au Prince Maurice, avec des instructions *, où les Huguenots se faisoient beaucoup d'honneur de ce qu'ils avoient fait dans leurs Assemblées, & de tout ce qu'ils avoient obtenu en faveur de leur Religion. Les deux Envoyés avoient ordre de faire envisager à la Reine d'Angleterre & au Prince Maurice, les conséquences de la paix avec l'Espagne pour l'intérêt des Eglises Réformées, & les supplioient, s'ils ne jugeoient pas à propos d'empêcher que ce Traité ne se fît, d'employer leur autorité & toute leur puissance, pour maintenir au moins les Protestans de ce Royaume en possession de ce qui leur avoit été accordé, & de faire insérer dans le Traité la clause suivante, *que la Reine & le Prince Maurice tiendront pour rupture ou contravention à icelui, la guerre qui se fera, ou qu'on souffrira être faite contre eux en ce Royaume, directement ou indirectement, par force ouverte, ou par révocation, infraction, ou inexécution des Edits faits avec eux.* Ces Envoyés furent assez bien reçus dans les deux Cours : mais ils ne rapportérent que des réponses générales.

Cependant le siège d'Amiens, dont le succès avoit été longtems incertain, finit heureusement pour le Roi, qui ne gagna pas peu, d'avoir pendant six ou sept mois empêché par la voie de la négociation, que les Huguenots ne s'emportassent aux dernières extrémités durant le cours de ce siège. Je vais en reprendre l'histoire, & en marquer les principaux événemens.

Siège d'Amiens entrepris durant ce tems-là par Sa Majesté.

Le Roi, aussi-tôt après la surprise d'Amiens, avoit envoyé en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, pour solliciter du secours. Le Sieur Ancel qui fut chargé de négocier auprès des Prin-

* Rapportées dans l'Histoire de l'Edit de Nantes, l. 1.

Princes Allemands, ne put rien obtenir, les Espagnols par leur argent, & par les créatures qu'ils avoient dans les Conseils de ces Princes, aiant rompu toutes ses mesures. La Reine d'Angleterre promit quatre mille Anglois, & le Prince Maurice s'engagea à faire une puissante diversion à l'autre extrémité des Pays-Bas. 1597.

Mesures des Espagnols pour défendre cette Place. Thuanus l. 118. Davila l. 15. Mémoires de Sulli, T. 1.

D'autre part Porto-Carrero n'oublia rien pour conserver sa conquête. Il s'étoit pourvu d'une forte garnison, & de bons Officiers, & avoit profité de l'argent, de l'artillerie & des munitions que le Roi avoit mis dans cette Place. Il en rasa d'abord les fauxbourgs, & éleva une digue au dessus d'Amiens, par le moyen de laquelle il détourna le bras de la Somme qui coule dans la Ville, & en fit dégorger l'eau dans le fossé du grand ravelin qui couvroit la porte de Montrescu, où elle s'éleva à la hauteur de huit piés, & se répandit dans la campagne : car il prévoyoit que ce seroit par-là que la principale attaque se feroit. Il manda à l'Archiduc que le Maréchal de Biron bloquoit déja la Place, & le pria de se presser de lui envoyer encore quelques renforts, & les autres choses nécessaires pour la défense, avant que les Troupes Françoises que le Roi faisoit venir de toutes parts, eussent fermé toutes les avenues.

L'Archiduc, au commencement d'Avril, lui envoya cinq cens chevaux sous la conduite de Dom Juan de Gusman. Ce Capitaine fut chargé par le Maréchal fort proche de la Place, & vivement poursuivi jusqu'à ce qu'il se fût mis sous le feu des remparts à la faveur d'une sortie de cavalerie & d'infanterie qui arrêta les François. Plusieurs soldats des Troupes Espagnoles furent tués, la plupart des autres blessés : Roger Taccon & François Deza, deux des Officiers qui commandoient la sortie, y reçurent chacun une blessure, & Deza mourut quelques jours après de la sienne.

Forces de

Le Maréchal s'étoit campé à Lompré, Village sur

1597. *L'Armée Françoise.* fur la Somme au deffous d'Amiens du côté de Dourlens, & s'étoit retranché dans la campagne vers le pays ennemi, où il faifoit de fréquentes courfes, pour empêcher qu'il n'entrât de nouveaux convois dans la Ville. Un peu après l'entrée de Dom Gufman dans Amiens, il fit une tentative fur Dourlens, qu'il avoit conduite fort fecrettement : mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, il ne put l'exécuter. Quatre mille Anglois arrivérent au mois de Mai à l'Armée Françoife, qui fe trouva au mois de Juin forte de treize mille hommes de pié, & de trois mille chevaux. Le Baron de Rofni, nouveau Sur-Intendant des Finances, fit en forte par fon application & fes foins, que tout abondât au camp. Il fournit de l'argent pour la paye des foldats ; & comme cet article étoit important pour empêcher les Troupes de fe débander, c'étoit Monfieur de Villeroi qui le diftribuoit ordinairement lui-même. Ces précautions empêchérent la défertion & les maladies dans le camp, au-lieu qu'elles fe mirent dans la Ville, & firent un grand ravage parmi la garnifon.

Le Maréchal de Biron fit des lignes de circonvallation, qui commençoient à Lompré au-deffous d'Amiens, & venoient rejoindre la rivière au-deffus. Il y avoit des Forts de diftance en diftance, & les retranchemens étoient fi bons, qu'il eût été difficile aux ennemis de les forcer. On ne fe mit pas fi fort en peine de fortifier le camp en-deçà de la rivière, parce qu'on n'appréhendoit guères que les Efpagnols ofaffent la paffer en préfence de l'Armée Françoife.

Le Roi y va en perfonne, & même avec lui la Marquife de Monceaux. Le Roi aiant fait un voyage à Paris au commencement de Juin, afin d'y donner fes ordres par lui-même pour la fubfiftance de l'Armée, & faire en forte que l'on continuât de fournir toutes les chofes néceffaires au camp, y revint quelques jours après avec le Connétable, & prit fon logement à la Madelaine, au-delà de la Somme vers l'Artois, & s'y logea. La préfence

ce de la Marquise de Monceaux, qu'il amena avec lui, fit beaucoup murmurer les principaux Officiers de l'Armée. Le Maréchal de Biron en parla avec sa liberté ordinaire: mais le Roi, le plus raisonnable des hommes sur tout le reste, se laissoit toujours dominer par l'amour, même dans les plus grands dangers de sa personne & de son Etat. Ce logement de la Madelaine étoit si proche de la Ville, que le canon y donnoit; mais quoi qu'on pût dire à ce Prince pour l'obliger à en prendre un autre, il voulut y demeurer, afin d'être plus à portée de donner ses ordres dans les occasions subites. 1597.

Peu de jours après le retour du Roi au camp, un soldat qui étoit entré dans la Ville déguisé en Augustin, fit dire au Maréchal, qu'il étoit convenu avec quelques Bourgeois de lui livrer une Tour à l'Orient de la Ville; qu'il n'avoit qu'à tenir des soldats prêts; & à préparer des échelles pour y entrer: mais un de ceux qui étoient du complot, le découvrit au Gouverneur, & il en couta la vie à ceux qui y avoient eu part. Quelques Religieux Augustins, que l'on soupçonna de cette intelligence, furent mis en prison.

Fréquentes sorties des assiégés.

Les sorties des assiégés furent fréquentes, & quelquefois fort sanglantes, tantôt avec avantage pour les uns, & tantôt pour les autres. Il y eut un violent combat à une Chapelle, que le Maréchal de Biron faisoit fortifier, pour y établir une batterie. Le Marquis de Montenegro qui avoit le principal Commandement dans la Place sous le Gouverneur, accompagné du Capitaine Taccon, fortit à la tête de cinq Compagnies de cavalerie, & de deux d'infanterie, & vint fondre sur les travailleurs & sur les soldats qui les soutenoient. Ceux-ci reçurent avec valeur les assaillans; mais étant inférieurs en nombre, & aiant été pris en flanc, ils étoient prêts d'abandonner le poste, lorsqu'un Régiment Anglois arriva, qui leur fit reprendre cœur. On

se

se mêla avec plus de furie qu'auparavant. Les
1597. Espagnols furent obligés de faire retraite, & ils furent poursuivis jusques sur la contrescarpe, où les Anglois & les François plantérent leurs enseignes en signe de leur victoire. Plus de deux cens hommes de chaque côté furent tués dans cette escarmouche: mais la perte des Espagnols fut estimée plus considérable par la mort de Dom Juan de Gusinan, Seigneur d'une des plus illustres familles d'Espagne, qui y périt avec quelques autres Officiers. Le Maréchal, après avoir repoussé cette attaque, établit sa batterie d'onze grosses pièces de canon contre le ravelin de la porte par où les Espagnols avoient pris la Place.

Tout le but du Gouverneur étoit de retarder autant qu'il lui seroit possible les travaux des assiégeans, afin de donner le tems au secours promis par l'Archiduc, que le défaut d'argent, & la lenteur de la marche des renforts qui lui venoient d'Allemagne & d'Italie, empêchoient d'assembler si promptement son Armée. Ce fut pour cet effet que non seulement Porto-Carrero dans les prémiers mois du siège fit tant de sorties; mais encore, que le Gouverneur de Cambrai, avec un corps de cavalerie qu'il avoit assemblé sous Dourlens, donnoit de continuelles alarmes au camp.

Une autre sortie fort vigoureuse se fit le dix-septième de Juillet, sous les ordres de François d'Arco & de Diego Durand. Ils sortirent en même tems par divers endroits avec cinq cens hommes d'infanterie soutenus de quelque cavalerie du Régiment d'Auria, & surprirent le Régiment de Picardie, qui fut très maltraité. Montigni, Flessan & Fouquerolles, tous trois Mestres de camp, y furent tués, & Henri Davila, Auteur de l'Histoire Italienne des guerres civiles de France, y fut blessé d'un coup de pertuisane. La tranchée aiant été nettoyée, les ennemis poussérent jusqu'aux batteries pour enclouer

clouer le canon. Le Maréchal de Biron, suivi de quelque peu d'Officiers & de soldats, fit ferme dans un endroit très étroit, & les arrêta: mais il auroit été accablé par le nombre, si le Prince de Joinville ne fût venu à son secours du quartier voisin avec cent hommes. Le combat fut là très opiniâtré: mais les Espagnols nonobstant la résistance commençoient à forcer le défilé, lorsque le Roi arriva du poste de la Magdelaine, & s'étant mis à pié, la demi-pique à la main, accompagné des Comtes de Saint Pol & d'Auvergne, & d'un grand nombre de Noblesse, ranima ses gens par sa présence & par sa valeur. Le Duc de Mayenne qui étoit très éloigné de ce quartier, y accourut avec cinq à six cens hommes, essuyant le feu du canon de Place. Ce renfort obligea les Espagnols à faire retraite; ils la firent en combattant, & furent poursuivis par le Prince de Joinville qui les conduisit jusqu'à leur contrescarpe. Le Roi fort en peine de ce Prince, le vit avec joie revenir tout couvert du sang des ennemis qu'il avoit tués de sa main, & lui donna les éloges que méritoit sa valeur. D'Avila, qui grossit ordinairement les objets, dit que les François eurent huit cens hommes tués en cette sortie: mais cela ne s'accorde guères avec ce que dit le Président de Thou, que Monsieur de Villeroi qui faisoit lui-même les montres, trouva que durant tout le siége, le Roi ne perdit pas plus de six cens hommes. 1597.

Depuis ce tems-là Porto-Carrero ne fit plus de sorties, pour deux raisons. La prémière, parce que sa garnison diminuoit tous les jours par ces combats, & beaucoup plus encore par les maladies, qui devinrent contagieuses. La seconde, parce qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre les Bourgeois: de sorte qu'aux moindres alarmes, il faisoit monter à cheval toute sa cavalerie qui alloit par les rues, pour empêcher que les habitans ne s'y attroupassent. *Ils cessent d'en faire, & pourquoi.*

1597. Ainsi le Maréchal, qui nonobstant la présence du Connétable, étoit chargé de tout le soin du siège, avança ses tranchées avec plus de facilité qu'auparavant, & fut en état le prémier jour d'Août d'attaquer la contrescarpe. Elle fut emportée après que les assiégés eurent fait jouer une mine, qui fit sauter en l'air une quarantaine de soldats.

On se logea sur le chemin-couvert, & on y éleva un cavalier pour battre les boulevards. On fit la descente du fossé avec beaucoup de peine; & comme, selon la manière de fortifier les Places de ce tems-là, les fossés des Villes de guerre étoient pleins de casemattes & de caponnières, il fallut les ruïner & en chasser les ennemis, qui disputérent leur terrein pié à pié pendant plus de vingt jours. On en vint à bout par les mines; & le canon aiant fait brèche au ravelin qui couvroit la porte, l'assaut y fut donné d'un côté par les Anglois, & de l'autre par les François.

Ils l'emportérent le vingt-quatrième d'Août au soir: mais le lendemain à la pointe du jour, leur logement n'étant pas encore tout-à-fait en état, le Capitaine Diégo Durand les y attaqua, & les en chassa. Il fut repris dès le même soir, & l'on s'y établit parfaitement.

Les François gagnent le corps de la Place. Porto-Carrero voyant les ennemis au corps de la Place, fit perfectionner les retranchemens qu'il avoit faits sur la muraille, & cependant le Maréchal fit travailler à une mine qui joua le vingt-huitième d'Août, & réussit mal; car elle ne combla point le fossé, comme on l'avoit prétendu; mais elle eut un autre effet qui n'auroit pas été moins utile aux assiégeans, s'ils l'avoient prévu. Les décombres tombérent du côté de la Ville en si grande quantité, qu'ils bouchérent la communication de la muraille avec une Tour avancée dans le fossé, où il y avoit très peu de soldats sous les ordres du Capitaine Ollava; & si l'on avoit eu des échelles prêtes, il au-

auroit été facile de l'emporter par escalade; mais le Gouverneur fit pendant la nuit ranger toutes ces ruïnes, & rétablit la communication. On travailla sous cette Tour; elle fut renversée par la mine, & quatre jours après les François non seulement en furent maitres, mais encore d'une partie de la muraille, où ils se logérent, n'étant séparés des ennemis que par leurs retranchemens, que Fédéric Paciotto fameux Ingénieur avoit mis en très bon état. 1597.

Cependant le Roi eut avis que l'Archiduc s'étoit mis en marche avec son Armée, & que Contréra Commissaire des Troupes d'Espagne étoit parti de Douai avec quelque cavalerie, pour reconnoitre les chemins & la situation du camp.

Sur cet avis, le Roi aiant chargé le Duc de Mayenne de la conduite du siège, prit avec lui le Maréchal de Biron, donna ordre au Comte d'Auvergne de le suivre avec huit cens chevaux, & marcha sur le chemin de Dourlens à la tête de six cens.

Le Roi charge un Parti ennemi, & revient ensuite au camp.

Il prit les devans avec cent, suivi de près par le Sieur de Montigni Commandant de la cavalerie-légère, qui conduisoit le reste. En descendant d'une colline, il apperçut la troupe de Contréra qui sortoit d'un bois qui est à peu près à mi-chemin de Dourlens à Amiens. Les deux troupes étant si proches, il n'y avoit pas moyen de se retirer sans combattre. Le Roi prit sur le champ son parti, & alla droit aux ennemis.

Contréra surpris, & ne doutant point que ce petit corps ne fût soutenu de plusieurs Escadrons, cria à ses cavaliers de se débander vers Bapaume, où ils se sauvérent. On leur prit dans la poursuite trois Etendarts, & deux cens chevaux qu'ils abandonnérent pour se mettre en fureté dans les bois. Mais le Roi n'eut pas pour cela tout ce qu'il prétendoit, qui étoit d'empêcher que les ennemis ne reconnussent son camp: car Jean Jaques de Belle-Joyeuse, & Emmanuel de Véga qui avoient pris par un autre chemin, ari-

1597. rivérent à la vue du camp, dont ils considérérent à loisir toutes les avenues, & en allérent rendre compte à l'Archiduc.

Le Roi étant revenu à son Armée, pressa les travaux & les attaques plus vivement que jamais, pour emporter la Place avant l'arrivée de l'Archiduc. Il fit donner un assaut le quatrième de Septembre aux retranchemens, où ses Troupes furent repoussées: mais les assiégés y firent la plus grande perte qui pût leur arriver; car Porto-Carrero s'étant avancé pendant l'assaut pour rafraichir ses gens, fut tué sur la place d'une mousquetade, qu'il reçut au côté droit.

Cet accident néanmoins n'abattit pas le courage d'une garnison composée des plus braves Officiers, & des meilleurs soldats, des Troupes d'Espagne. Le commandement fut déféré au Marquis de Monténégro très vaillant homme, & qui avoit signalé sa valeur & sa conduite dans tout le cours de ce siége.

Il fait attaquer les retranchemens des assiégés.

Les retranchemens étoient si bien construits, & si bien flanqués, que l'on fut obligé de les attaquer par tranchées. Monsieur de Saint Luc Grand-Maitre de l'Artillerie y étant venu pour presser l'établissement d'une batterie, y fut tué d'une mousquetade dans la tête le huitième de Septembre. C'étoit un Seigneur qui au mérite de la valeur joignoit toute la politesse d'un courtisan, l'habileté d'un homme de lettres, beaucoup d'esprit & d'agrément dans toute sa personne; qualités qui le faisoient aimer & estimer de tout le monde.

Mémoires de Sully, T. 1. c. 74.

Cette mort fit bien des prétendans à la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie. Monsieur de Villeroi la demanda pour d'Alincourt son fils, ou pour son neveu Château-neuf-Laubespine, & Montigni la sollicita pour lui-même: mais le Roi la destina au Baron de Rosni, qui ne l'eut pourtant pas pour cette fois, car la Marquise de Monceaux étant venue à la traverse, l'obtint pour Monsieur d'Etrées son père, à condition que

que dès qu'il vaqueroit quelque autre Charge considérable, ce Seigneur la prendroit en cédant celle de Grand-Maitre de l'Artillerie au Baron de Rosni. 1597.

La constance des assiégés donna le tems à l'Archiduc de venir à leur secours à la tête de son Armée, qui étoit de vingt mille hommes de pié & de quatre mille chevaux. Le vieux Comte Pierre de Mansfeld en étoit le Maréchal de Camp Général, & ne pouvant monter à cheval à cause de son grand âge & de ses infirmités, il se faisoit porter dans une litière. Le Duc d'Aumale étoit aussi dans cette Armée.

Qui par leur résistance, donnent le tems à l'Archiduc de venir à leur secours.

Après avoir délibéré, s'il ne feroit point plus à propos de faire une diversion par le siège de Saint-Quentin ou de Péronne, que de venir attaquer les François dans leurs lignes, ils s'étoient déterminés à ce dernier parti, sur l'avis qu'ils avoient eu que les assiégés étoient extrêmement pressés, & qu'il leur seroit impossible de tenir assez longtems, pour donner le loisir à leur Armée de faire un siège. Ensuite il fut question de savoir, comment ils s'y prendroient pour le secours d'Amiens.

Quelques-uns proposérent dans le Conseil, d'aller passer la rivière de Somme au-dessous de Corbie, afin de jetter autant de Troupes dans la Place qu'il en seroit nécessaire pour le défendre pié à pié, & prolonger le siège jusques bien avant dans l'Automne qui approchoit, & qui étant ordinairement pluvieuse en Picardie, incommoderoit fort les François, & les obligeroit peut-être à abandonner une entreprise qui les fatiguoit depuis six mois. La chose paroissoit aisée à exécuter, parce que le camp n'étoit point fortifié de ce côté-là qui regarde la France, & que les François n'y avoient que quelques Corps-de-gardes, qu'il seroit aisé à un détachement d'éviter, ou de forcer. Mais il fut opposé à à cela, que l'Armée n'avoit des vivres que pour très peu de jours; que tout ce pays-là étoit ruï-

1597. né; qu'on n'y trouveroit nuls fourages pour la subsistance de la cavalerie; & que si le Roi remontant la Somme avec la meilleure partie de ses Troupes, se postoit à la tête des gués qu'on auroit passés, le retour seroit fermé, & l'Armée en danger de périr. Ainsi la résolution fut prise d'aller droit aux retranchemens par le chemin de Dourlens.

Dès que l'on sut les Espagnols en pleine marche de ce côté-là, on délibéra dans le camp sur la conduite qu'on avoit à tenir en cette rencontre. L'Armée avoit été beaucoup renforcée par les Troupes que le Duc de Montpensier avoit amenées depuis quelques jours, & elle étoit alors de près de vingt mille hommes de pié & de huit mille chevaux.

L'avis du Maréchal de Biron fut d'aller avec toute la cavalerie au-devant des ennemis qui en avoient beaucoup moins, & de moins bonne que la Françoise, de les arrêter aux défilés, & de prendre les occasions qui se présenteroient d'attaquer quelque partie de leur Armée, assurant que pour peu qu'on retardât leur marche, ils retourneroient sur leurs pas, faute de vivres. Il se fondoit sur l'expérience de la journée de Fontaine-Françoise, où le Roi, avec un très petit corps de cavalerie, avoit arrêté l'Armée du Connétable de Castille, qui venoit au secours de la Citadelle de Dijon, & l'avoit obligé en le harcelant, de se retirer & de laisser prendre cette Place. Mais le Duc de Mayenne dit au contraire, qu'il connoissoit parfaitement les Troupes d'Espagne ; qu'elles étoient composées pour la plupart de vieilles bandes braves & aguerries; qu'elles étoient conduites par Mansfeld expérimenté Capitaine ; que de se présenter devant une telle Armée sans infanterie, c'étoit trop hazarder; que si par malheur on étoit battu, l'infanterie se voyant sans cavalerie perdroit cœur, qu'elle courroit risque d'être entièrement défaite,

te, & que les suites en feroient terribles pour l'Etat. 1597.

Le Roi prenant la parole, lui demanda ce qu'il jugeoit donc à propos de faire? „ Votre „ dessein, Sire, (reprit le Duc,) est de pren„ dre Amiens, & non point de gagner une ba„ taille. Vos retranchemens sont très forts; „ laissez votre Armée derrière: je connois les „ Espagnols, ils ne hazarderont pas volontiers, „ & n'entreprendront point de vous forcer. " Le Roi, après avoir réfléchi quelque tems sur ces deux avis, s'en tint à celui du Duc. Il résolut d'attendre les Espagnols, & fit la disposition de son Armée telle que je vais dire.

Disposition de l'Armée du Roi.

Il laissa dans les logemens de l'attaque le Régiment de Navarre, & un Régiment Suisse, pour soutenir les efforts que le Commandant de la Place pourroit faire durant l'assaut du camp. Le Roi eut une raison particulière de confier ce poste au Régiment de Navarre; c'est que ce Régiment s'étoit rendu si redoutable à la garnison dès le commencement du siège, que depuis ce tems-là elle n'osa jamais faire une sortie, lorsqu'elle savoit qu'il étoit à la tranchée. Le Sieur de Vic fut envoyé avec quinze cens fantassins vers le Village de Saint-Sauveur au-dessus de Lompré, pour se fortifier en une Chapelle sur le rivage de la rivière de Somme. On posta de gros corps-de-gardes au-dessous d'Amiens le long des bords de la même rivière; le reste de l'infanterie fut logé dans les retranchemens au-delà de la Somme vers l'ennemi, & la cavalerie fut rangée devant les retranchemens, sur lesquels on mit la plupart du canon du camp. Telle fut la manière dont l'Armée fut disposée, pour attendre l'arrivée de l'Archiduc.

D'Aubigné, T. 4. L. 4. c. 18.

L'Archiduc s'en approche.

Ce Prince vint camper à l'Abbaye de Bertaucour. Si tôt qu'il y fut, il fit faire une décharge de toute son artillerie, pour avertir les assiégés de l'approche du secours, & marcha le lendemain avec beaucoup de précaution, aiant ap-

1597. pris que le Duc de Montpensier étoit avec un gros corps de cavalerie à Vignacour assez près de là. Il s'avança à quelque distance de Péquigni, & laissant cette Place & la rivière de Somme à droite, il rabattit vers Amiens. Le Roi, qui étoit allé de ce côté-là avec quelque cavalerie, escarmouchoit de tems en tems en se retirant vers son camp, où il se rendit enfin.

Lettre du Roi au Sieur du Plessis-Mornai, du 17 Septembre 1597.

La route que prit l'Archiduc ne laissa pas de l'inquiéter; car il venoit à Lompré, Village où étoit le pont de communication de l'Armée sur la rivière de Somme à cinq cens pas du camp, & qu'on avoit très imprudemment négligé de fortifier avec autant de soin que le reste. Une précaution que le Roi prit, & la trop grande prudence des Chefs de l'Armée Espagnole, firent éviter le mal, dont la Françoise étoit menacée.

Avant que l'Armée Espagnole arrivât à Lompré, il falloit qu'elle passât sur une éminence à quelque distance de ce Village. Le Roi donna ordre au Sieur de Durasfort qui commandoit l'artillerie depuis la mort de Monsieur de Saint-Luc, de faire avancer plusieurs pièces, pour battre sur l'éminence & faire grand feu sur l'Armée Espagnole, dès qu'elle y paroîtroit. L'ordre fut promptement exécuté, & les canons si bien pointés, qu'il n'y avoit presque point de coups perdus, & que des files entières étoient enlevées.

Puis il recule au lieu d'avancer.

Ce feu n'eût pas pu durer, si les Espagnols avoient eu assez de résolution pour l'essuyer pendant quelque tems, & s'ils fussent promptement descendus de la colline, pour venir attaquer Lompré, où l'infanterie qui le gardoit, n'avoit pas une contenance fort assurée, la fuite des Vivandiers qui avoient leurs quartiers à Saint-Sauveur, aiant déja jetté beaucoup de terreur dans le camp: mais l'Archiduc, soit pour ménager ses gens, soit pour être mieux informé de la situation du camp, recula au-lieu d'avancer,

& s'arrêta pour se camper un peu au-delà de l'éminence dans un lieu plus bas, & où le canon 1597. ne pouvoit aller, sinon en bondissant de dessus l'éminence. Il différa l'attaque jusqu'au lendemain: & l'on convint parmi les François, que jamais on ne vit mieux la vérité d'un Proverbe militaire fort ancien en France, que *si l'Ost*, c'est à dire l'Armée, *savoit ce qui se passe dans l'Ost, l'Ost viendroit aisément à bout de l'Ost.*

Ce parti que les ennemis prirent, réjouït extrêmement le Roi, & le rassura. Le Duc de Mayenne fit aussi-tôt assembler un très grand nombre de pionniers & de soldats, qui travaillérent toute la nuit avec tant de succès, que le lendemain matin cette partie foible des retranchemens se trouva être la plus inaccessible, & de plus difficile attaque.

Dans le tems que l'Archiduc s'étoit arrêté avec son Armée sur la colline, Charles de Longueval Comte de Buquoi s'en étoit détaché avec mille fantassins choisis de tous les Régimens, & s'étoit approché de la rivière au-dessous de Lompré, à dessein d'y jetter un pont, tandis que les François occupés de l'approche de l'Armée ne penseroient qu'à s'en défendre. Il prétendoit faire passer par-là un convoi de munitions, & se jetter dans la Place avec son infanterie par le côté de France, où, comme j'ai dit, il n'y avoit point de circonvallation.

Le Comte de Buquoi trouva de la résistance dans une Chapelle dont j'ai parlé, qui étoit sur l'autre bord de la rivière, & où le Sieur de Vic qui avoit été envoyé de ce côté-là avec quinze cens hommes d'infanterie, avoit laissé quelques soldats ; mais le feu des Espagnols beaucoup supérieur, les avoit écartés : le pont fut jetté avec une promptitude merveilleuse, & le Capitaine Fabrice Sammango avoit déja passé avec trois cens soldats, & une partie du convoi, lorsque les Sieurs de Fervaques, de Montigni, de la Noue & de Vic arrivérent fort à propos avec

1597. leurs détachemens, & chargérent si furieusement les trois cens Espagnols, qu'ils les taillérent en pièces. Ils écartérent à leur tour par un grand feu le Comte de Buquoi, qui fut obligé de faire retraite en abandonnant le pont qu'il avoit fait jetter sur la rivière.

Et se retire enfin tout-à-fait.

Cette dangereuse journée aïant fini si heureusement, donna la victoire au Roi: car l'Archiduc, après avoir fait reconnoitre de tous côtés les retranchemens, les trouva si forts, sur-tout ceux de Lompré, qu'il desespéra de les forcer, & de passer sur le corps à huit mille hommes de cavalerie soutenus du canon du camp, & qu'il falloit rompre avant que d'en aborder; de sorte que voyant d'ailleurs les François si alerte pour garder tous les passages de la rivière, il prit le parti de se retirer dès le même jour: c'étoit le seizième de Septembre. Comme les vivres n'abondoient pas dans son Armée, il ne fit nulles feintes pour inquiéter les François, & reprit la route des Pays-Bas.

Le Roi fait sommer le Commandant de la Place.

Le Roi le suivit avec la plus grande partie de son Armée: & comme l'arrière-garde ennemie marcha toujours en très bon ordre sous la conduite du Gouverneur de Cambrai & d'Ambroise Landriano, il n'y eut que de légères escarmouches. Quand l'Archiduc eut passé un vallon un peu en-deçà de l'Abbaye de Bertancour, il rangea son Armée en bataille, comme pour défier les François au combat; mais voyant que le Roi rangeoit pareillement la sienne, il continua sa marche, passa la rivière d'Authle, & gagna Arras sans être poursuivi.

Le Roi étant retourné au camp, envoya un Trompette sommer le Marquis de Monténégro de se rendre, vu la retraite du secours. Ce Commandant après avoir délibéré avec son Conseil, renvoya le Trompette, & pria le Roi de vouloir lui permettre avant que de prendre sa résolution, d'envoyer à l'Archiduc, pour lui ren-

rendre compte de l'état de sa Place; ce qui lui fut accordé. 1597.

L'Archiduc répondit au Marquis, qu'il étoit content des preuves de courage & de fidélité, qu'il avoit données au Roi d'Espagne dans la défense de sa Place; qu'il pouvoit capituler, & qu'il tâchât seulement de le faire aux conditions les plus honorables qu'il seroit possible.

Qui consent à la capitulation.

Le Roi ne se rendit pas difficile là-dessus. Monténégro, outre les marques d'honneur ordinaires qui lui furent accordées, demanda qu'on ne touchât point au tombeau de Porto-Carrero, & des autres Officiers morts durant le siège: à quoi le Roi consentit à une condition, savoir, qu'il n'y eût rien, soit de peint, soit de gravé, qui fût injurieux à la nation Françoise. Le tombeau de ce brave homme étoit dans le Chœur de la Cathédrale de l'Eglise d'Amiens; mais on en ôta l'Epitaphe, parce qu'elle n'étoit pas honorable aux habitans d'Amiens. Les François furent surpris, quand ils virent la cuirasse, le casque & les autres armes dont il se servoit: elles étoient si petites, qu'on les eût prises pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondoit peu à la grandeur de son courage. Monténégro obtint encore la permission d'envoyer la capitulation à l'Archiduc, pour la lui faire agréer, & de ne rendre la Place que dans six jours, durant lesquels il y auroit suspension d'armes, & sans être obligé de tenir le Traité, au cas qu'il fût secouru de deux mille hommes qui entrassent dans la Ville.

Et qui est ensuite fort bien reçu de Sa Majesté.

Ce terme étant expiré le vingt-sixième de Septembre, le Marquis de Monténégro sortit avec sa garnison; & le Roi voulant lui faire honneur, envoya le Connétable, le Maréchal de Biron, & Hercules de Rohan Duc de Montbazon à la porte de Beauvais au-devant de lui. Ils l'amenérent au Roi, qu'il trouva à cheval à demi lieue de

1597. de là, accompagné du Prince de Conti, du Duc de Montpensier, du Prince de Joinville, des Ducs de Mayenne & de Nemours à la tête d'un grand corps de cavalerie. Il descendit de cheval, & accolant la botte du Roi, il lui dit en Italien, * *qu'egli rendeva quella piazza in mano d'un Ré Soldato, poiche non era piaciuto al suo Ré, di farlo soccorer da Capitani Soldati.*

Davila l. 15.

Le Roi lui fit beaucoup de caresses, & loua fort sa valeur. Il voulut voir tous les principaux Officiers, & savoir leurs noms; & ensuite il leur donna une escorte pour les faire conduire en sureté jusqu'à Dourlens. Il entra sur les quatre heures dans la Ville à la tête de mille cavaliers, alla entendre le *Te-Deum* dans la Cathédrale, & retourna coucher à son camp. Il donna le Gouvernement d'Amiens à Monsieur de Vic, auquel il laissa une garnison de vingt compagnies d'infanterie, & de trois de cavalerie; & puis pour rendre, disoit-il, la visite à l'Archiduc d'Albert, qui l'étoit venu voir en son camp avec tant d'appareil, il alla lui-même faire une course jusqu'aux portes d'Arras, où ce Prince étoit demeuré malade. Après avoir fait le dégât aux environs, pendant lequel il y eut quelques escarmouches entre ses Troupes & le Régiment de d'Avalos qui étoit dans les fauxbourgs, il revint camper à Pas. Il donna en ce lieu-là le Bâton de Maréchal de France à Urbin de Laval de Bois-Dauphin, conformément au Traité qu'il avoit fait avec ce Seigneur, qui, en rentrant à son service, lui avoit remis quelques Places qu'il tenoit pour la Ligue en Anjou & dans le Maine.

Réglement que ce Monarque fit dans la Ville.

Le Roi de retour à Amiens, fit un règlement par lequel il réunissoit au Domaine plusieurs droits

* Qu'il remettoit la Place entre les mains d'un Roi soldat, puisqu'il n'avoit pas plu au Roi son Maitre de la secourir par des Capitaines soldats.

droits & octrois dont les Bourgeois jouïssoient auparavant, & ordonna que desormais ils auroient un Gouverneur, & recevroient une garnison quand il jugeroit à propos d'y en envoyer. C'étoit une punition pour la faute qu'ils avoient faite, en refusant d'admettre les Troupes qu'il avoit voulu y loger un peu avant la surprise; mais il confirma en même tems leurs autres privilèges. De plus il fit dresser le plan d'une Citadelle, la jugeant nécessaire pour la conservation d'une Place de cette importance, qui étoit la frontière & le boulevard de l'Etat, & y fit travailler avec une extrême diligence: mais la paix étant survenue, on discontinua les travaux, & elle ne fut tout-à-fait achevée que sous le règne suivant. Ce Prince espérant profiter de la consternation où les Espagnols étoient depuis la prise d'Amiens, fit investir Dourlens le neuvième jour d'Octobre: mais étant survenu des pluyes extraordinaires qui rendoient impratiquable le terrein fort gras aux environs de cette Place, il ne s'opiniâtra pas à cette entreprise, & l'abandonna dès le treizième du même mois. 1597.

Cependant le Général des Cordeliers étoit revenu d'Espagne, & avoit rendu compte au Pape de sa négociation en cette Cour. Il en avoit rapporté le consentement du Roi d'Espagne pour le Traité de paix entre les deux Couronnes. L'Archiduc reçut des ordres là-dessus, & envoya le Président Richardot sur les frontières de Picardie & d'Artois, où il s'aboucha avec Mr. de Villeroi. Il fut arrêté que l'on conviendroit au-plutôt d'un lieu, pour y commencer les conférences. Cette importante affaire fut conclue plus tôt & plus facilement qu'on n'auroit dû l'espérer: mais avant la conclusion plusieurs autres choses importantes se passérent en France, dont je vais toucher les principales.

Conférences pour la paix entre les deux Couronnes.

Mémorial de la Chambre des Comptes cotté 4. q. fol. 61. 1. Lettre du Roi au Baron de Rosni du 9.

On attendoit à Rome avec beaucoup d'impatience, que le Roi y envoyât un Ambassadeur, & le Pape avoit souvent témoigné du chagrin de

1597. Octobre 1597. *François de Luxembourg est envoyé à Rome durant ce tems-là en qualité d'Ambassadeur.* Diverses lettres du Cardinal d'Offat. Dans les notes sur les lettres du Cardinal d'Offat, p. 244. *Difficulté dans le compliment d'Obédience qu'il devoit faire au Pape.*

ce qu'il différoit si longtems à le faire. Il prétendoit même que l'arrivée de l'Ambassadeur à Rome devoit avoir précédé celle de son Légat en France, & je ne sai quelles raisons le Roi avoit eues de ne se pas presser davantage là-dessus. François de Luxembourg, Duc de Pinei, fut choisi pour cette Ambassade. Il avoit déja été envoyé deux fois à Rome sous le Pontificat du Pape Sixte V, prémièrement par Henri III, & en second lieu après la mort de ce Prince, par les Seigneurs qui avoient reconnu le Roi de Navarre pour légitime successeur de la Couronne de France. Ce Seigneur avoit beaucoup de mérite; mais si l'on en croit le Chevalier Delphino Ambassadeur de Venise à Rome, dans le tems de cette dernière Ambassade, il manquoit d'une certaine vigueur, & de la vivacité requise dans un homme de cet emploi, pour avancer les affaires de son Maitre. Le Marquis de Pisani, qui étoit Ambassadeur ordinaire à Rome, lorsqu'il y vint du tems de Henri III, n'en avoit pas une idée plus avantageuse sur ce point.

Il fut reçu avec joie du Pape, & il ne se trouva qu'une seule difficulté dans la fonction qu'il devoit faire d'abord. C'étoit au sujet du Compliment d'Obédience dont il étoit chargé de la part du Roi, & sur la manière dont seroit reçu ce Compliment, à cause du Roi d'Espagne, qui disputoit au Roi le titre de Roi de Navarre. Le Pape avoit prévenu Monsieur d'Offat sur cet article, & lui avoit dit, qu'il ne pourroit pas se dispenser de mettre dans la réponse au Compliment d'Obédience ces paroles, *sans préjudice du Roi Catholique.* Monsieur d'Offat en avoit écrit à la Cour, & son sentiment étoit, qu'il ne falloit pas beaucoup contester sur cette formalité, d'autant qu'elle avoit été admise, lorsque le Roi Antoine de Navarre, père du Roi, envoya au Pape Pie IV faire son Compliment d'Obédience en 1560; & que la même chose s'étoit faite, lorsque le Roi lui-même après la Saint Barthelemi, en-

envoya en 1573 le Sieur de Duras au Pape Grégoire XIII, pour le même sujet. Il ajoutoit que le Pape lui paroissoit là-dessus si déterminé, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût le faire changer d'avis, à cause de ces exemples, qui autorisoient le Roi d'Espagne à exiger que l'on gardât la même conduite en cette rencontre. 1597.

Quelle étoit sur cela l'instruction de l'Ambassadeur. Dans les instructions de l'Ambassade de Mr. de Luxembourg.

Monsieur de Luxembourg avoit néanmoins sur ce point une instruction particulière, selon laquelle il devoit demander au Pape, que dans la réponse que l'on feroit à la Harangue d'Obédience, qui se faisoit, suivant la coutume, par un Orateur que l'Ambassadeur choisissoit, on ne mît point cette clause, *sans préjudice du Roi d'Espagne*. Il ne prétendoit point cependant empêcher que les Ministres Espagnols fissent les protestations qu'ils jugeroient à propos, & que Sa Sainteté leur en donnât Acte.

Les raisons dont il devoit se servir pour obtenir cet article, étoient prémièrement, que ces protestations suffiroient au Roi d'Espagne pour la conservation du droit qu'il prétendoit sur la Navarre; que d'autres Princes en cas semblables s'en étoient contentés, & en particulier le feu Roi Henri III, lorsque Batori envoya faire son Compliment d'Obédience au Pape Grégoire XIII pour le Royaume de Pologne, dont il fut élu Roi après la retraite de ce Prince, qui en porta toujours le titre.

Secondement, parce que la lettre du Roi à Sa Sainteté, sur l'Obédience, ne faisoit point mention du Royaume de Navarre, & qu'il n'en seroit point parlé non plus dans la Harangue qui se devoit faire dans le Consistoire.

Troisièmement, parce que le Roi possédoit du Royaume de Navarre, toute cette partie qu'on appelle la Basse Navarre, où il avoit un Parlement, d'autres Sièges & Jurisdictions, un Chancelier, & d'autres Magistrats; & que le Roi d'Espagne ne prétendoit & ne pouvoit prétendre aucun droit sur cette partie.

En

1597. En quatrième lieu, parce que les deux Actes où l'on avoit ajouté la clause, n'avoient point dû se faire de cette manière, & que par conséquent on ne devoit pas les prendre pour modèles; que le prémier avoit été fait à l'insu du Roi Antoine, & le second dans un tems où le Roi actuellement règnant étoit mineur, & nullement en liberté après la Saint Barthelemi.

Précautions par le moyen desquelles tout fut ajusté.

Enfin, l'instruction portoit, que si Monsieur de Luxembourg ne pouvoit faire changer de résolution au Pape là-dessus, il eût au moins soin de deux choses: la prémière, qu'il fût bien exprimé, que les protestations du Roi d'Espagne ne regardoient que le Royaume de Navarre, & nullement le Royaume de France, cette précaution étant nécessaire contre l'ambition des Espagnols, dont on ne pouvoit trop se donner de garde: & la seconde, qu'après ces paroles, *sans préjudice du Roi d'Espagne pour le regard du Royaume de Navarre*, il fît ajouter celle-ci, *que cette protestation s'entende aussi être ajoutée, sans préjudice de Sa Majesté Très Chrétienne au même Royaume de Navarre.*

Comme Monsieur de Luxembourg ne put obtenir du Pape que la formule fût changée, il fut obligé de se contenter de ces deux précautions, qui furent agréées & insérées dans un Bref spécialement expédié sur cet article. Les choses aiant été ainsi réglées, il fit son entrée, & puis son Compliment d'Obédience avec les cérémonies accoutumées, & demeura à Rome en qualité d'Ambassadeur, & chargé des affaires de France. Il eut ordre d'agir de concert avec Monsieur d'Ossat, qui avoit été nommé Evêque de Rennes, & faisoit dès-lors à Rome une toute autre figure, que celle qu'il avoit faite lorsqu'il conduisoit secrettement l'importante négociation touchant la réconciliation du Roi avec le S. Siège.

Mesures prises en

Les avis que Monsieur de Luxembourg, l'Evêque de Rennes, & Monsieur de Silleri, Envoyés

voyés en Piémont pour traiter de la paix, donnoient au Roi des préparatifs du Duc de Savoie, & des levées que les Espagnols faisoient dans leurs Etats d'Italie, l'obligérent à faire partir Monsieur de Lesdiguières pour le Dauphiné, où il retourna non seulement avec la qualité de Lieutenant de Roi de cette Province, mais encore avec celle de Lieutenant-Général des Armées en Savoie & en Piémont.

1597. *Dauphiné contre les préparatifs du Duc de Savoie.* Histoire de Lesdiguières, l. 6. c. 3. Guichenon, Hist. de Savoie.

Son crédit, au défaut de l'argent du Trésor Royal, que le siège d'Amiens absorboit entièrement, lui fit trouver les moyens de lever une Armée de six mille hommes de pié, & de six cens chevaux, qu'il assembla aux environs de Grenoble. Le dessein principal qu'il se proposa, fut de se saisir du Mont-Cenis, & du petit Saint-Bernard, les deux seuls passages par où les ennemis pouvoient avoir une entrée en France. Il fit semblant d'enfiler la vallée d'Oysans: mais prenant tout-à-coup à côté vers la montagne de Vaujani, qui sépare la Savoie du Dauphiné, il s'empara d'un passage que des Paysans avoient barricadé, lesquels se dissipérent dès qu'il parut. De là il marcha vers Saint Jean de Maurienne, Ville capitale de la Vallée, que l'épouvante des Bourgeois lui fit rendre, dès qu'il se présenta le vingt-troisième de Juin. Il étoit tems qu'il y arrivât; car dès ce même jour le Comte de Salines, Général de la cavalerie du Duc de Savoie, devoit y entrer avec huit cens fantassins, & deux cens chevaux.

Mr. de Lesdiguières s'empare de S. Jean de Maurienne.

Lesdiguières poussa ce Général Savoyard de poste en poste jusqu'au Mont-Cenis, & s'étant saisi de quelques Châteaux, se rendit maitre de ce passage, ainsi qu'il l'avoit prétendu. Il prit encore quelques petites Places qui coupoient la communication de la Maurienne avec le reste de la Savoie, & lui assuroient la sienne avec le Dauphiné; & puis aiant eu avis que quinze cens Espagnols venoient par le petit Saint-Bernard pour entrer en Savoie, il tourna de ce côté-là.

Et de plusieurs autres postes.

Créqui

1597. Créqui son gendre vint avec l'infanterie se loger à Aiguebelle sur l'Arg, vis-à-vis de la Tour Charbonnière : mais les Espagnols ne parurent point.

Le Duc de Savoie voyant dans ses Etats un ennemi dont il avoit éprouvé tant de fois la valeur & l'adresse, & qu'il appelloit ordinairement le Renard de Dauphiné, vint par le Val d'Aost & la Tarantaise à Montmélian, qui est éloigné de trois ou quatre lieues d'Aiguebelle, & forma son Armée à Conflans, sous les ordres du Comte Martinengue, son Lieutenant-Général. Dès qu'il y fut arrivé, il apprit que Lesdiguières étoit venu la nuit avec sa cavalerie, quatre cens arquebusiers, & quantité de charpentiers; qu'il s'étoit saisi du pont de Montmélian, & en avoit rompu la longueur de quarante piés : c'étoit à dessein d'empêcher le secours de la Tour Charbonnière, qu'il vouloit assiéger, & qu'il prit en peu de jours, aussi-bien que les Postes de la Rochette, de Chaumousset, & de Lueille, outre un autre que le Duc de Savoie commençoit à fortifier au-delà de la rivière, qui fut emporté l'épée à la main par Créqui, & en même tems démoli. Une partie des Savoyards fut taillée en pièces dans le Fort, & beaucoup se noyérent au passage de la rivière.

La guerre, dans ces pays de montagnes, est toute différente de celle que l'on fait ailleurs. Elle demande beaucoup de vigueur & de vigilance, pour se saisir à coups de main des postes avantageux, & se donner de garde d'être coupé par les détours des montagnes : & c'étoit en ces deux qualités que Lesdiguières n'avoit point d'égal. Il courut un grand danger vers ce Fort, que le Duc de Savoie commençoit à bâtir; car un mousquetaire l'aiant reconnu, le coucha en joue de deux cens pas, & tira si juste, que la bale donna dans son chapeau au-dessus du cordon, mais sans le blesser.

Forces du Cependant le Duc de Savoie avoit reçu toutes les

les Troupes qu'il attendoit, composées pour la plupart de Suisses, d'Espagnols, de Napolitains, qui avec les Savoyards lui faisoient une Armée de sept mille hommes de pié, & de sept à huit cens chevaux, beaucoup plus forte que celle de France. 1597. *Duc de Savoie.*

Il l'amena sous Montmélian, & fit jetter un Pont de bateaux sur l'Isère, qui étoit défendu par le canon du Château, résolu de la passer pour chasser les François de la Maurienne.

Lesdiguières s'avança de ce côté-là, afin d'empêcher le Duc de se saisir du poste de Pontchara, & de pénétrer dans le Dauphiné, sur les confins duquel est placé Montmélian. Il posta son infanterie aux Molettes, sa cavalerie à la Chapelle-Blanche, & prit son quartier aux Essals. Le Duc passa avec son Armée, & vint se camper à Sainte-Hélène.

Les Molettes & Sainte-Hélène sont deux côteaux à l'entrée du Dauphiné, à demi-lieue de Montmélian, & éloignés l'un de l'autre d'une portée de canon.

Il y a entre ces deux côteaux & Montmélian un large marais, qui s'étend en se rétrécissant jusqu'aux Molettes, & aboutit à un grand pré de mille arpens, appellé le Pré de Praquin, dont il est séparé par un ruisseau assez creux, & large de six piés. Ce pré à la main gauche en allant vers Montmélian, va jusqu'aux bords de l'Isère, & à un bois de haute-futaie. Il est borné à la droite par des buissons, & touche à d'autres prairies, où commence à s'élever le côteau de Sainte-Hélène, au-dessus duquel est le Château.

Ce fut par ce penchant que l'Armée du Duc descendit dans le grand pré, & elle y fut rangée en bataille sur le midi, avant que celle de France fût encore en état de la repousser, si el le eût entrepris de passer le ruisseau: mais soit que le Duc de Savoie n'eût pu découvrir l'état *Escarmouche avantageuse aux François.*

de

1597. de l'Armée Françoise, à cause des buissons qui étoient entre deux; soit, comme le bruit en courut, que les Suisses eussent fait d'abord difficulté de marcher sur les terres de France, & d'y attaquer les François, n'étant venus au service du Duc que pour défendre son pays, il ne profita point de cet avantage, & donna le tems à Lesdiguières de faire occuper les bords du ruisseau. Il y eut là, aussi-tôt après, une vive escarmouche, qui dura cinq heures. Elle fut si bien conduite par Lesdiguières, que cinq cens hommes du Duc y furent tués ou blessés. Les François n'y perdirent que trente hommes, & n'y eurent pas plus de quatre-vingts blessés. Lesdiguières y eut un cheval tué sous lui. La nuit étant survenue, le combat finit, & les deux Armées se retirérent, l'une aux Molettes, & l'autre à Sainte-Helène.

Le lendemain l'Armée du Duc parut en bataille au même endroit. Mais Lesdiguières, qui dès le jour précédent l'avoit examinée, & jugé si bien postée, qu'il ne pourroit l'aller attaquer sans desavantage, avoit fait retrancher toute la nuit le bord du ruisseau, sur lequel il avoit jetté & fortifié deux ponts; de sorte que le Duc n'osa non plus hazarder de passer le ruisseau. On fut ainsi en présence quatre jours, pendant lesquels le camp François fut à loisir bien retranché de toutes parts.

Il y eut encore quelques escarmouches, & même des défis de part & d'autre. Philippin de Savoie, frére bâtard du Duc, fit appeller Monsieur de Créqui, pour faire le coup de pistolet. Ce Seigneur se rendit au lieu marqué; mais Dom Philippin n'y parut point, en aiant été empêché par le Duc. Cet appel eut des suites, dont je parlerai dans une autre occasion.

Le cinquième jour le Duc de Savoie commençant à manquer de vivres & de fourages, se résolut à l'attaque du camp; & tandis qu'il faisoit battre

battre avec quatre coulevrines les retranchemens des deux ponts du ruisseau, il fit couler à couvert du bois trois mille arquebusiers, avec ordre de se tenir prêts à attaquer le camp par derrière au signal qu'il donneroit; & cependant il tint sa cavalerie rangée dans un vallon, pour entrer dans le camp dès qu'il seroit forcé. 1597.

Leur camp est attaqué par les Savoyards, qui sont repoussés avec perte.

Le signal fut donné sur les trois heures après midi, par un coup de canon tiré du Château Sainte-Hélène, & en même tems l'attaque commença, tant par le ruisseau, que par les derrières du camp. Une troisième attaque se fit par le marais au quartier de Créqui, par cinq cens Espagnols, sous les ordres du Colonel Ambroise. C'étoit l'endroit le plus foible, la nature du terrein n'aiant pas permis de le fortifier si bien que le reste. Mais l'attaque fut soutenue par-tout avec une pareille valeur. Créqui, blessé d'une mousquetade au bras, sortit pour un moment de la mêlée, afin de faire bander sa plaie, & revint aussi-tôt à la défense de son quartier.

Les Savoyards, rebutés de la résistance qu'ils trouvoient par-tout, commencérent à plier & à se retirer en desordre. Alors Lesdiguières sortant de son camp, les suivit, & les poussa l'épée dans les reins. Mille ou douze cens furent tués ou blessés, tant dans les attaques que dans la fuite, presque sans aucune perte du côté des François, parce qu'ils avoient combattu à l'abri de leurs retranchemens. On s'étonna de la témérité du Duc de Savoie: mais on dit depuis, qu'il avoit tenté cette entreprise sur un faux avis, que Lesdiguières étoit allé avec cinq cens chevaux du côté de Chamberri.

Autre défaite de deux détachemens de leur Armée.

Cette Campagne fut presque une suite continuelle de défaites des Troupes du Duc de Savoie. Il voulut faire une diversion dans le Briançonnois, où le Colonel Pontus se jetta par son ordre avec un corps considérable de Troupes: mais ce dessein aiant été connu à Lesdiguières par

1597. par des lettres interceptées de la Duchesse de Savoie, Dise-Rosans, qui commandoit dans Exiles, se mit en embuscade avec ses Troupes, secondées des Milices du pays, qu'il assembla fort promptement, & Pontus fut attaqué si inopinément & si vivement, qu'il lui en couta douze cens hommes.

Peu de jours après, le Comte de Salines fut envoyé par le Duc dans le Grésivaudan pour y faire le ravage; mais Lesdiguières, toujours exactement averti de toutes les démarches de l'ennemi, fit passer pendant la nuit dans une Ile de l'Isére, deux cens maitres, commandés par la Baume-Dostun, & par Saint-Jurs, pour attendre le Comte au passage. Dès la pointe du jour, ils virent marcher le long du bord de la rivière ce Commandant avec cinq cens chevaux. Ils lui laissérent prendre quelque avance, & passérent l'autre bras de la rivière, aiant de l'eau jusqu'à la selle. Ils le suivirent, & tombérent sur lui lorsqu'il y pensoit le moins, le défirent à platte couture, tuérent deux cens hommes sur la place, & firent quatre-vingts prisonniers, du nombre desquels furent plusieurs personnes de qualité, quelques Officiers, & le Comte de Salines lui-même. Cette action fut si heureusement conduite, que la Baume & Saint-Jurs n'y perdirent que six hommes.

Fort de Barreaux construit par le Duc.

Tandis que tout cela se passoit, le Duc de Savoie, qui après le combat des Molettes avoit repassé l'Isére, s'étoit campé à Barreaux, & Lesdiguières au Château de Bayard, la rivière entre eux deux. Il prit fantaisie au Duc de faire un Fort à Barreaux, dont on ne put comprendre l'utilité; car Montmélian n'étoit pas loin de là, & lui donnoit le moyen indépendamment de ce nouveau Fort, de faire des courses dans le Dauphiné. On ne sauroit s'imaginer quel autre motif l'engageoit à cela, que la prétendue gloire d'avoir bâti un Fort sur les terres de France à la vue de l'Armée Françoise; & en effet, pour se

se faire honneur de ce beau projet, il en envoya le plan dans toutes les Cours d'Italie : c'étoit un Pentagone, fortifié selon toutes les règles, & qui avoit très belle apparence sur le papier. 1597.

Et pris peu après par Lesdiguières.

Lesdiguières le lui laissa construire, nonobstant que les principaux Officiers de son Armée le pressassent de s'y opposer. Quelques-uns s'en plaignirent à la Cour; & le Roi en écrivit à Lesdiguières avec quelque chagrin: mais il laissa parler ses Officiers, & envoya au Roi le Baron de Luz, lui dire, qu'un Fort comme celui-là étoit très nécessaire à Sa Majesté en cet endroit, pour brider la garnison de Montmélian; que puisque le Duc de Savoie vouloit bien en faire la dépense, il falloit le laisser faire, & que dès qu'il seroit en défense & bien fourni de canon & de munitions, il lui promettoit de le prendre, sans qu'il en coutât rien à son Epargne. Le Roi, convaincu de la justesse des vues de ce Général, s'en rapporta à lui; & il vit peu de tems après l'effet de ses promesses.

Le premier manque son coup sur Romans.

Quelques Troupes du Duc furent encore battues du côté de Barcelonnette : mais ce qui le chagrina le plus, c'est qu'il fut prévenu à Romans, Ville du Dauphiné, où il avoit intelligence avec le Comte de la Roche, qui pour je ne sai quel mécontentement, étoit convenu de lui livrer la Citadelle dont il étoit Gouverneur. Saint Ferréol son Lieutenant, & fidèle Serviteur du Roi, aiant eu quelque connoissance de cette conspiration, en avertit Lesdiguières, qui y envoya le Sieur de Poët avec douze cens hommes. Celui-ci secondé des Bourgeois assiégea la Citadelle, & contraignit le Comte de la Roche de la lui remettre entre les mains.

Et sur S. Jean de Maurienne.

Le Duc fit une autre tentative sur Saint Jean de Maurienne, qui ne lui réussit pas mieux que le reste. Le Comte de Sarraval & le Colonel Ferrier s'en approchérent avec douze Compagnies d'infanterie & deux Cornettes de cavalerie. Lesdiguières, sur l'avis de leur marche, y envoya

1597. envoya les Régimens de Créqui & de Foncouverte, l'un & l'autre commandés par Monsieur de Créqui. Ce Seigneur fit tant de diligence, nonobstant la difficulté des chemins, qu'il surprit le Comte & le Colonel, les défit entièrement, & prit tous leurs drapeaux. Le Colonel y fut tué, & le Comte fait prisonnier. Les drapeaux furent envoyés au Roi, qui venoit de prendre Amiens. Il les envoya à Notre-Dame de Paris, où l'on les voyoit encore l'an 1666, lorsque l'Auteur de l'Histoire de Monsieur de Lesdiguières la faisoit imprimer. Après tous ces exploits l'Hiver obligea les deux Armées de quiter la campagne, le Duc étant plus déterminé que jamais par les mauvais succès de la guerre de cette année, à faire au-plutôt la paix.

Ce qui le détermine à penser à la paix. Histoire de Lesdiguières, l. 6. c. 8.

Le Duc de Mercœur, quoiqu'il en fît paroître plus d'envie que lui, n'étoit pas dans le fond dans une disposition si favorable à cet égard, nonobstant que deux Flottes d'Espagne qui lui apportoient du secours, eussent été dissipées l'une après l'autre par la tempête.

Fin de la trève avec le Duc de Mercœur.

Les négociations qui avoient duré si longtems, & où il n'avoit eu d'autre but que d'amuser le Roi, n'aiant abouti à rien, & la trève aiant fini, les hostilités recommencérent de part & d'autre. Les espérances du Duc s'étoient ranimées par les grandes affaires que le Roi avoit sur les bras depuis la perte d'Amiens, & par les séditieuses Assemblées des Huguenots dont j'ai parlé.

Le Maréchal de Brissac, Lieutenant-Général en Bretagne, avoit peu de Troupes, & les vivres devinrent si rares dans le pays aux mois d'Avril, de Mai & de Juin, que ne pouvant mettre sa cavalerie & son infanterie en corps, il les fit cantonner dans les Villages & dans les Bourgs aux environs de Rennes, où elles se retranchérent.

Desseins de ce Duc

Le Duc de Mercœur étoit plus au large. Il avoit plus de forces; & dès que la trève fut expirée,

pirée, il étoit parti de Nantes, & étoit allé à Château Briant, où il assembloit des Troupes, pour entrer en Anjou: mais ses desseins furent traversés par la vigilance du Maréchal de Brissac, qui attentif à toutes les démarches des partisans du Duc, donna avis au Sieur de la Tremblaye, que Saint-Laurent Gouverneur de Dinan s'alloit mettre en marche avec cinq cens fantassins & cent chevaux, pour aller joindre le Duc à Château-Briant.

1597. *traversés par le Maréchal de Brissac.* Cayet vol. 3.

La Tremblaye étoit logé à Messac avec de l'infanterie, aiant avec lui les Sieurs de la Troche, de Tévi, de Courbe, de Beaumont, & de la Pommeraye. Il résolut de donner une camisade à Saint-Laurent, & partit le dix-neuvième de Juillet pour aller à Maure, où il savoit qu'il devoit arriver ce même soir; mais il vint trop tard. Saint Laurent s'étant remis en marche dès quatre heures du matin vers Bois-de-la Roche, la Tremblaye le suivit, & n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'il découvrit Trémereuc, frère de Saint Laurent, qui faisoit l'arrière-garde. Il le chargea; mais celui-ci, après avoir bien soutenu la charge, continua sa marche en bon ordre durant une lieue & demie, n'aiant perdu qu'une cinquantaine de ses gens, dont quelques-uns furent tués d'abord, & les autres dans la retraite. La Tremblaye après avoir fait alte quelque tems, se remit aux trousses de Trémereuc, qui se voyant pressé, se jetta dans un champ entouré de fossés, où il fit ferme. Il y fut forcé après quelque résistance, & pris prisonnier: le reste de sa troupe fut tué, ou pris, ou dissipé, & très peu échappérent; car ceux qui avoient pris la fuite, furent pour la plupart assommés par les Paysans. Saint Laurent qui avoit pris les devans avec six cens cavaliers, revint sur ses pas pour secourir son frère: mais le trouvant défait, & n'aiant plus d'infanterie, il reprit le chemin de Dinan.

Il rassembla quelques garnisons voisines, & s'em-

s'empara de Saint-Suliac sur la rivière de Dinan, d'où il incommodoit fort les environs de Saint-Malo. Les bourgeois de cette Ville envoyérent prier la Tremblaye de les délivrer de ces mauvais voisins, & ils convinrent avec lui, que tandis qu'il attaqueroit Saint-Suliac par terre, ils feroient remonter la rivière à deux galères armées, pour les attaquer par eau. La Tremblaye se rendit à Saint-Suliac à l'heure marquée, & les deux galères aiant rompu à coups de canon des palissades du Bourg, il fut emporté l'épée à la main, & de deux cens cinquante soldats qui le défendoient, on ne fit quartier qu'à très peu, qui furent pendus aussi-tôt après.

1597.

De là la Tremblaye alla attaquer le Château du Plessis-Bertrand, où il fut malheureusement tué, d'un coup de mousquet dans la tête. Sa mort fit abandonner le siége; mais au retour, les Gentilshommes qui commandoient sous lui, aiant rencontré le Capitaine Château-Gaillard, qui alloit avec sa Compagnie joindre Saint-Laurent, ils l'enveloppérent, le prirent prisonnier, & l'obligérent, en le menaçant de le tuer, à leur dire où Saint-Laurent avoit donné rendez-vous à ses Troupes.

Il le leur marqua, & leur dit, que les Troupes qu'il assembloit, étoient pour le secours du Plessis-Bertrand. Ils profitérent de cette connoissance, & dressérent une embuscade à Saint-Laurent, qui y donna: trois cens des siens restérent sur la place, plusieurs Gentilshommes & Capitaines furent faits prisonniers, & entre autres, les Capitaines Thoulot & son frère, Fontaine, fils du Sieur de Fournebon, & le Gouverneur de Lamballe.

Toutes ces petites défaites arrivées les unes sur les autres, coutérent bien des soldats au Duc de Mercœur, & le déconcertérent tellement, qu'il ne put rien entreprendre de toute la Campagne. Le Maréchal de Brissac regretta fort le Sieur

Sieur de la Tremblaye, qui étoit un très brave Gentilhomme, & qui avoit péri en servant si utilement son Roi; mais par malheur pour lui, il avoit depuis peu embrassé le Calvinisme. La nouvelle de la prise d'Amiens étant arrivée quel que tems après, rabattit beaucoup de la fierté du Duc de Mercœur, qui convint avec le Maréchal d'une nouvelle suspension d'armes. Elle fut publiée le dix-septième d'Octobre, & devoit durer jusqu'au dernier jour de Décembre.

1597. *Et suivie d'une nouvelle suspension d'armes.* Lettre de du Plessis-Mornai du 1. Juillet 1597.

Elle avoit été extrêmement souhaitée par les Sujets fidèles du Roi, parce que les Troupes du Duc de Mercœur faisoient de grands ravages dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, & dans le Vendômois. Il y eut même de ses gens qui se hazardérent de venir par divers chemins jusqu'à Paris, & qui s'y étant réunis, enlevérent des prisonniers dans les fauxbourgs. Il avoit dans la route des Gentilshommes de ses amis, qui facilitoient ces sortes de courses; ce qui donna lieu à un Arrêt du Parlement contre tous ceux qui recéleroient ces Coureurs. Deux Avocats, l'un de Beauvais, l'autre de Paris, furent arrêtés, & aiant été convaincus que par leur moyen le Duc de Mercœur entretenoit commerce en Flandres avec l'Archiduc, ils furent rompus vifs dans la Place de Grève.

Restes de la faction des Seize surpris & punis.

Vers le même tems quelques restes de la Faction des Seize, réveillés par la perte d'Amiens, firent des Assemblées; & aiant été surpris, cinq furent pendus d'abord, & deux autres trois jours après, quelques-uns furent bannis; & sur ces nouvelles semences de sédition, on renforça les gardes des portes de Paris.

Différend entre les Huguenots, qui les empêche de prendre les armes.

Tout cela fit voir de quelle importance il étoit au Roi d'avoir repris Amiens. Les Huguenots en furent consternés: mais ils n'en parurent pas plus dociles; & l'on crut que la seule chose qui les empêcha de prendre incessamment les armes, fut un différend qui survint touchant le maniement de l'argent qu'on léveroit pour la guerre; les

1597. Cayet vol. 8.

les Seigneurs qui prétendoient se faire leurs Chefs, c'est-à dire, les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, voulant l'avoir en leur disposition, & les Ministres s'obstinant à ce que ces Finances du parti fussent entre les mains de ceux qui seroient nommés par les Assemblées.

Les choses se disposent de leur part à un accommodement.

Lettres du Sieur du Plessis-Mornai à l'Assemblée de Châtelleraud du 2. Novembre 1577.

Après tout, l'heureuse Campagne du Roi, la réception magnifique qu'on lui fit à Paris, l'attachement que les Catholiques faisoient paroître pour ce Prince, dont les manières bonnes & populaires, & les périls où il s'étoit exposé pour sauver l'Etat, les avoit gagnés la plupart, firent faire de serieuses réflexions à plusieurs Huguenots. Quelques-uns firent leur cour aux dépens des autres, & révélérent au Roi les secrets des Assemblées. Il sut profiter de ces lumières, & parla plus ferme. Il déclara qu'il vouloit voir la fin des Assemblées, & publia qu'au Printems prochain il iroit avec toutes ses forces accabler les restes de la Ligue en Bretagne. Comme cette Province est voisine du Poitou, les Huguenots appréhendoient fort d'avoir leur part de la tempête, qui devoit fondre de ce côté-là. Ils commencérent à parler avec un peu plus de modération, & à souhaiter tout de bon, qu'avant le départ du Roi pour la Bretagne, les affaires fussent réglées à leur égard. Ce Prince ne le souhaitoit pas moins, étant bien assuré que si les Huguenots étoient une fois appaisés, tirés d'alarmes, & en bonne intelligence avec lui, la guerre de Bretagne seroit bientôt terminée: ainsi, lui & les Huguenots tendant au même but,

1598.

les choses commencérent à se disposer pour l'accommodement, & elles tournérent de telle manière que l'une & l'autre affaire furent consommées presque en même tems.

Préparatifs pour la Campagne de Bretagne. Mémoi.

Le Roi, dès qu'il fut de retour de sa Campagne de Picardie, fit ses préparatifs pour celle de Bretagne. L'Armée qu'il y destina étoit de douze mille hommes de pié, & de deux mille chevaux, avec un équipage d'artillerie de douze canons.

nons. Il envoya le Connétable en Picardie, qui y eut sous ses ordres un corps de six mille hommes d'infanterie, & de douze cens de cavalerie, pour garder cette frontière, tandis qu'il seroit occupé à l'autre extrémité du Royaume.

1598. [Mémoi]res de Sulli, T. I. c. 78.

La présence du Roi dans cette Province fait rentrer tous les Rebelles dans le devoir.

Il se mit en chemin le dix-huitième de Février, & il n'y fut pas plutôt, qu'il vit par expérience ce que les Seigneurs Bretons fidèles lui avoient fait dire plusieurs fois, que sa seule présence suffiroit pour obliger les Rebelles à entrer dans leur obéissance. Plessis-de-Cosne vint au-devant de lui, & traita pour la reddition de Craon en Anjou, & de Monte-Jean. Heurtaud, & la Houssaye-Saint-Offange son frère, vinrent le prémier de Mars se soumettre, celui-ci en lui rendant Saint-Symphorien, & l'autre Rochefort sur la Loire. Comme la garnison de cette Place avoit exercé d'étranges violences sur les Sujets du Roi, Heurtaud fut mal reçu : mais par le crédit du Sieur de la Varenne, qui étoit en grande faveur, il obtint sa grace. Un peu après, Mirebeau en Poitou fut rendu par Villebois, Ancenis par Bourcani, & Tiffauges par Champagnac.

Le Duc de Merœur a recours à la négociation. Mémoires de Sulli, T. I. c. 78.

Le Duc de Mercœur consterné de toutes ces désertions, & desespérant de tenir contre une Armée Royale, dont la seule approche avoit déja eu de si fâcheux effets, prit la voie la plus sure pour éviter son entière ruïne. Ce fut de s'adresser à la Marquise de Monceaux, à qui il savoit bien que le Roi ne pouvoit rien refuser, & aiant obtenu par son moyen un Passeport pour la Duchesse sa femme, il l'envoya à Angers, où le Roi s'étoit arrêté.

Propositions qu'il fit faire au Roi par la Duchesse sa femme.

La prémière proposition par laquelle elle demanda que le Gouvernement de Bretagne demeurât au Duc son mari, fut rejettée, & ne voyant nulle espérance de l'obtenir, elle en fit une autre, qui fut le mariage de sa fille unique avec César Monsieur (c'est le titre que l'on donnoit au fils que le Roi avoit eu de la Marquise de

Monceaux) & que moyennant ce mariage, le
1598. Gouvernement fût donné à ce jeune Prince. La condition étoit trop avantageuse à la Marquise de Monceaux, pour n'être pas acceptée. On convint des Articles du Traité de mariage : le Duc & la Duchesse de Mercœur constituérent pour leur fille, cinquante mille livres de rente sur le Duché de Penthièvre, & sur la Principauté de Martigues. Le Roi y ajouta quelques jours après le Duché de Vendômois, dont il fit la donation au petit Prince. La Marquise de Monceaux le déclara aussi son héritier, & lui donna le Duché de Beaufort, dont le Roi lui fit présent; le Duc de Mercœur se démit dans les formes de son Gouvernement de Bretagne en sa faveur, & le Roi se réserva la nomination des Lieutenans-Généraux à sa volonté. C'est de-là que sont venus tant de grands biens dans la Maison de Vendôme.

Elles sont reçues, & le Traité est signé. L'Article de la démission du Gouvernement de Bretagne; qui étoit le capital, soit pour le Roi, soit pour le Duc, étant arrêté, le reste des Articles du Traité, qui regardoient l'amnistie pour le passé, la sureté pour tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc, la confirmation dans les Emplois pour ceux qui en avoient dans la Province, à condition néanmoins de prendre de nouvelles Provisions du Roi ; tous ces Articles & d'autres pareils, qu'on a coutume de mettre dans ces sortes de Traités, ne souffrirent que peu de difficultés.

De cette manière toute la Bretagne fut soumise au Roi avant la fin de Mars, excepté le Port de Blavet, & quelque peu d'autres postes, dont les Espagnols s'étoient rendus les maitres. C'est-là où aboutirent tous les artifices du Duc de Mercœur, qui s'étoit laissé aveugler par son ambition; car on ne doute point, que s'il eût traité dans le même tems que le Duc de Mayenne, ou avant que le Roi eût repris Amiens, il ne fût demeuré en possession de son Gouvernement; & c'est

c'est ce qui fit dire de lui, ce qu'il avoit dit plusieurs fois lui-même du Duc de Mayenne, qu'il n'avoit su ni faire la guerre, ni faire la paix. 1598.

Ce qui mit fin à la Ligue qui avoit duré vingt-deux ans.

Par cette soumission du Duc de Mercœur, la Ligue fut enfin anéantie, vingt-deux ans après qu'elle eut été formée en Picardie, par le Sieur d'Humières, & treize ans après qu'elle eut été mise en mouvement par Henri Duc de Guise, dont l'ambition causa un si long & si funeste incendie par tout le Royaume, où lui-même fut enveloppé.

Le Roi va ensuite à Nantes pour y consommer l'affaire des Huguenots.

Le Traité du Duc de Mercœur aiant été conclu à Angers, le Roi, pour y mettre la dernière main, alla en Bretagne, où il n'étoit guères connu des Bretons, que par la réputation de sa valeur. Sa présence augmenta beaucoup l'idée qu'ils avoient de lui. Ils furent charmés de ses manières, & les Etats, de leur propre mouvement, lui firent présent de huit cens mille écus. Après qu'il eut séjourné quelque tems à Rennes, Capitale de la Province, il alla à Nantes, pour y consommer l'affaire des Huguenots. Il le fit par le fameux Edit appellé l'Edit de Nantes, du nom de la Ville où il fut fait.

Les Sieurs de Schomberg, de Thou & de Calignon n'aiant pu venir à bout de satisfaire l'Assemblée de Châtelleraud, nonobstant la condescendance du Roi, qui se laissa extorquer presque tous les Articles de leurs Requêtes, les uns après les autres, ce Prince ordonna de nouveau aux Ducs de Bouillon & de la Trimouille de se rendre auprès de lui. Ils obéirent enfin cette fois-là, & en leur absence le Sieur de la Noue présida à l'Assemblée de Châtelleraud, qui eut ordre d'envoyer des Députés à Nantes avec un plein pouvoir de conclurre. Elle n'osa non plus desobéir; car le Sieur du Plessis-Mornai lui fit entendre, comme il le lui avoit été commandé, que si elle formoit de nouvelles difficultés, le Roi prendroit d'autres mesures.

Célèbre

Ces Députés furent les Sieurs Constans, de la

1598. *Edit donné en cette Ville pour la sureté de leur Religion.*

la Mothe, de Cafès & Chamier, Miniftre de Montelimar, qui, après d'affez vives conteftations avec les Commiffaires nommés par le Roi, fe relâchérent fur certains points, & obtinrent enfin un Edit pour leur fureté beaucoup plus ample, que tous ceux qu'ils avoient obtenus fous les précédens régnes. Le Roi, qui fe voyoit à la veille d'avoir la paix avec l'Efpagne, voulut auffi l'établir au-dedans de fon Etat, à quelque prix que ce fût. L'Edit fut figné le dernier jour d'Avril, & contenoit quatre-vingt-onze Articles, outre cinquante-fix autres fecrets, qui devinrent bientôt publics.

Articles principaux qu'il contenoit.

Les principaux étoient la liberté de confcience pour les Huguenots par tout le Royaume; mais fans exercice public, hormis dans les lieux qui furent fpécifiés, & qui étoient en grand nombre, & hors des Villes, excepté celles où il étoit déja établi les deux années précédentes 1596 & 1597 au mois d'Août, c'eft-à-dire, dans toutes celles que les Huguenots appelloient leurs Places de fureté, qui étoient la plupart au-delà de la Loire, & dans le Dauphiné. Mais ce fut à condition, que l'exercice public de la Region Catholique feroit rétabli dans toutes celles où il avoit été aboli.

Les Huguenots étoient déclarés capables de toutes les Charges, Emplois, Dignités, leurs enfans pouvoient comme ceux des Catholiques étudier dans les Collèges & Univerfités, & leurs pauvres & leurs malades être reçus dans les Hôpitaux. Les Chambres de l'Edit & mi-parties devoient être érigées en divers endroits, & ceux de la Religion s'obligeoient de renoncer à toutes pratiques, intelligences, négociations au dedans & au dehors du Royaume, de diffoudre toutes leurs Affemblées, & de n'en plus faire de nouvelles, excepté celles que l'Edit leur permettoit en quelques rencontres, où ils ne pourroient fe trouver avec des armes.

Cet article touchant les Affemblées, qui eft le

le quatre-vingt-deuxième dans les exemplaires imprimés de cet Edit, paroît avoir été mis à la place d'un autre qui fit grand bruit, par lequel il étoit permis aux Huguenots de tenir des Assemblées en tel lieu, en tel tems, & toutes les fois que bon leur sembleroit, sans en demander permission au Roi ni aux Magistrats. Les Ministres Protestans & autres Docteurs des Pays étrangers y pouvoient être admis, & pareillement ceux de France pouvoient aller aux Synodes des Pays des autres Princes de la même Religion. Tout le monde se récria fort là-dessus : on en représenta au Roi les conséquences, & que c'étoit donner aux Huguenots le moyen d'entretenir des liaisons hors du Royaume, & aux Princes étrangers d'avoir des intelligences dans le cœur de l'Etat.

1598. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 19.

Le Roi comprit l'importance de la chose, & aiant appellé les Sieurs de Schomberg, de Thou, de Calignon & Janin qu'il avoit choisis pour Commissaires dans la conférence de Nantes avec les Députés de Châtelleraud, il les blâma d'avoir passé cet article contre l'ordre qu'il leur avoit donné de n'en admettre aucun de cette nature sans le consulter. Ils se défendirent sur ce que Messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis-Mornai & les Députés de Châtelleraud s'étoient tellement opiniâtrés sur ce point, qu'il y avoit sujet de craindre, que si on ne l'accordoit, le Traité ne fût rompu, contre l'intention de Sa Majesté qui vouloit absolument le terminer.

Si nous en croyons le Duc de Sulli dans ses Mémoires, l'Auteur de cet article étoit le Duc de Bouillon, qui avoit alors en vue deux choses ; la prémière, que son Eglise de Sedan pût être du Corps des Eglises de France ; la seconde, de se faire, nonobstant cela, reconnoitre pour Prince étranger ; & afin d'y parvenir, il pensoit à mettre Sédan en fief d'Empire, afin de s'assurer un rang en France, d'autant que

 non

non feulement les Ducs & Pairs, mais encore
1598. les Maréchaux de France plus anciens lui difputoient le pas & la préféance. Quoi qu'il en foit, le Roi fit fi bien, que cet article de l'Edit fut changé en celui dont je viens de parler.

Par l'article vingt & unième, défenfe fut faite aux Huguenots d'imprimer & de vendre publiquement des Livres concernans leur Religion hors des Villes & des lieux, où ils auroient l'exercice public; & ceux qu'ils feroient imprimer ailleurs devoient être revus par les Officiers du Roi & par des Théologiens conformément aux anciennes Ordonnances. Les autres articles defcendoient dans de grands détails, fur-tout touchant l'adminiftration de la Juftice.

Hiftoire de l'Edit de Nantes, l. 8.

Les Députés de l'Affemblée de Châtelleraud y retournérent fort contens, & y portérent l'Edit figné, avec deux Brevets, l'un contenant la permiffion que le Roi donnoit à ceux de la Religion Prétendue Réformée, de garder pendant huit ans les Villes & les Places dont ils étoient en poffeffion, & avec cette permiffion, la promeffe de leur fournir par an cent quatre-vingt mille écus, pour en foudoyer les garnifons. Par l'autre Brevet, le Roi s'engageoit au payement de la fomme de quarante-cinq mille écus tous les ans pour la fubfiftance des Miniftres; & ce payement étoit pour fuppléer à un article de la Requête des Huguenots, par lequel ils avoient demandé qu'il leur fût accordé de payer les dixmes à leurs Miniftres, au-lieu de les payer aux Curés & aux autres Décimateurs.

L'Affemblée de Châtelleraud députe au Roi pour l'en remercier.

L'Affemblée de Châtelleraud aiant reçu l'Edit & les deux Brevets, ordonna que dès le lendemain on feroit des priéres pour la profpérité du Roi, & lui fit une nouvelle députation, pour le remercier de tant de graces. Nous verrons dans la fuite le peu de reconnoiffance que les Huguenots en eurent, & comme le terme des huit ans étant expiré, ils refuférent de remettre les Places entre les mains de leur Souverain.

Le

Le Roi voulut qu'on procédât inceffamment à l'exécution de l'Edit, tant pour le rétabliffement de l'exercice public de la Religion Catholique dans les lieux où il avoit été interrompu, que pour les autres points avantageux aux Huguenots, & il envoya des Commiffaires dans les Provinces pour cet effet. 1598.

Ce Monarque fait vérifier l'Edit au Parlement par son autorité.

Hiftoire de l'Edit de Nantes, l. 6.

Cet Edit ne fut ni publié ni vérifié, tandis que le Légat demeura en France, parce qu'il en fit paroître beaucoup de mécontentement, auffi bien que le Pape, qui s'en plaignit à l'Evêque de Rennes. Le Parlement, l'Affemblée du Clergé, le Recteur de l'Univerfité, la Sorbonne en murmurérent hautement. Il y eut des Prédicateurs qui le blâmérent dans leurs Sermons, & entre autres le Pére Brulart Capucin, frère de Monfieur de Silleri: mais le Roi parla fi ferme là-deffus, qu'il fit ceffer ces difcours féditieux; il obligea enfin par toute fon autorité le Parlement de Paris à vérifier l'Edit le vingt-cinquiéme de Février de l'année fuivante, en lui permettant d'y mettre quelques modifications; & ce Prince ne fut pas trop fâché qu'on y en mît.

Au refte, jamais Edit ne fut plus extorqué que celui-là; & quand les Huguenots n'y auroient pas depuis fait autant de contraventions qu'ils en firent, & par lefquelles ils en méritérent cent fois la caffation, la feule manière dont il avoit été obtenu fuffiroit pour autorifer & juftifier la conduite que Louis le Grand a tenue à leur égard en aboliffant cet Edit.

Discours qu'il y fit à ce sujet. Rapporté dans l'hiftoire de l'Edit de Nantes, l. 6.

Les autres Parlemens fuivirent l'exemple du Parlement de Paris pour la vérification, & entrérent dans les raifons que le Roi avoit expofées aux Députés de ce Corps, dans le dernier difcours qu'il leur fit fur ce fujet. Ce difcours eft un des monumens qui donnent la plus grande idée de la prudence, de la bonté & en même tems de la vigueur & de la Religion de ce Prince, & il mérite d'être rapporté ici tout du long. Le voici.

1598. „ Meſſieurs, j'ai reçu les ſupplications & re„ montrances de ma Cour de Parlement, tant „ de bouche que par écrit, qui m'ont été por„ tées par Monſieur le Préſident Séguier. Je „ recevrai toujours toutes celles que me ferez „ de bonne part, comme gens affectionnés à „ mon ſervice, & qui le doivent être. J'ai fait „ voir vos dernières à mon Conſeil, & fait re„ faire mon Edit, ou plutôt l'Edit du feu Roi „ en pluſieurs articles, tant ſur ce que vous „ m'avez remontré, que ſur l'avis de mon Con„ ſeil. Je veux croire qu'aucuns de vous ont „ eu des conſidérations de la Religion : mais la „ Religion Catholique ne peut être maintenue „ que par la paix ; & la paix de l'Etat eſt la „ paix de l'Egliſe. Si donc vous aimez la paix, „ vous m'aimerez auſſi; ce que vous n'avez pas „ fait en doutant de moi ; car vous faites ce „ que les Etrangers, & mes ennemis-mêmes „ m'ont voulu faire. N'eſt-ce pas un grand cas ? „ Tous les Princes de la Chrétienté me tiennent „ pour le fils aîné de l'Egliſe, pour le Roi Très „ Chrétien ; le Pape me tient pour Catholique ; „ & vous qui êtes mon Parlement, me voulez „ faire entrer en défiance envers mes Sujets, & „ voulez qu'ils doutent de ma croyance. Je ſuis „ Catholique, Roi Catholique, Catholique Ro„ main ; mais je reſſemble le Berger qui veut „ ramener ſes brebis en la bergerie avec dou„ ceur. Ne vous fiez-vous pas aux paroles qu'a„ vez eu de moi ? Le Pape & le Roi d'Eſpa„ gne s'y ſont bien fiés, & vous en voulez en„ core douter ! Je ſai bien que mon Royaume „ ne ſe peut ſauver que par la conſervation de „ la Religion Catholique ; mais la Religion & „ l'Etat ne ſe peut ſauver que par ma perſonne. „ Vos difficultés ſur mon Edit apportent de „ grands troubles en mes affaires ; car il y a des „ eſprits foibles induits par ſuppoſitions ſur in„ finies choſes qu'on leur dit qui ne ſont point : „ juſques-là, qu'il eſt venu un homme me de-

„ mander,

„ mander, si on faisoit deux Eglises dans Paris, „ l'une des Catholiques, & l'autre des Hugue- „ nots, & qu'il seroit bien étrange de voir que „ des Huguenots eussent des Eglises dans Paris „ pour prêcher. 1598.

„ Je prens bien les avis de tous mes servi- „ teurs; lorsqu'on m'en donne de bons, je les „ embrasse; & si je trouve leur opinion meilleu- „ re que la mienne, je la change fort volon- „ tiers. Il n'y a pas un de vous, que quand il „ me voudra venir trouver, & me dire: Sire, „ vous faites telle chose qui est injuste à toute „ raison, que je ne l'écoute fort volontiers. Il „ s'agit maintenant de faire cesser tous faux „ bruits; il ne faut plus faire de distinction de „ Catholiques & de Huguenots; il faut que tous „ soient bons François, & que les Catholiques „ convertissent les Huguenots par l'exemple de „ leur bonne vie; mais il ne faut pas donner „ occasion aux mauvais bruits qui courent par „ tout le Royaume; vous en êtes la cause: car „ pour n'avoir promptement vérifié l'Edit, on „ dit en divers lieux, que c'est l'Edit de Janvier. „ Je sai que les Catholiques font le plus grand „ nombre de cet Etat; mais ils ne feront rien „ & ne le peuvent être sans mon assistance. J'ai „ un dessein dès longtems, & desire l'exécuter; „ mais je ne le puis faire sans la paix. Je vous „ dirai encore une fois; je suis Roi Berger, qui „ ne veux répandre le sang de mes brebis, „ mais les veux rassembler avec douceur. Je „ vous dis encore, je suis Roi Catholique, &c. „ Je veux donner ordre, que les Catholiques „ soient de bonne vie. J'ai donné à cette fin „ des Bénéfices à quelques-uns de mes servi- „ teurs, à ce qu'ils nourrissent leurs enfans, pour „ être capables un jour des Charges de l'Eglise. „ Vous empêchez mes desseins par les trou- „ bles que vos longueurs entretiennent dans cet „ Etat....

„ Vos refus ont donné occasion aux Hugue-

„ nots de me demander permission de s'assem-
1598. „ bler: cela leur a fait connoitre ce qu'ils pou-
„ voient. Si vous donniez de l'argent aux Hu-
„ guenots, vous ne feriez pas tant pour eux que
„ vous avez fait; je crois qu'ils ont gagné ceux
„ d'entre vous qui résistent à ma volonté.

„ Quand on faisoit des Edits contre ceux de „ la Religion, lorsque j'étois avec eux, je fai- „ sois des càprioles, je disois: Loué soit Dieu; „ car tantôt nous aurons quatre mille hommes, „ & tantôt six mille; & nous les trouvions en- „ fin; car ceux qui étoient dispersés auparavant, „ étoient contraints de se réunir.

„ Il y a vingt-cinq ans que je commande au par- „ ti de ceux de la Religion; cela m'a fait con- „ noitre tout le monde. Je sai ceux qui veulent „ la guerre, & connois ceux qui veulent la paix. „ Je connois ceux qui faisoient la guerre pour „ la Religion Catholique, ceux qui la faisoient „ pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour „ la Faction d'Espagne, & enfin ceux qui n'a- „ voient envie que de voler parmi ceux de „ la Religion, où il y en a eu de toutes sortes, „ aussi-bien que parmi les Catholiques. J'ai bien „ eu de la peine à faire obéir les Huguenots.

„ Le feu Roi aiant beaucoup à souffrir dans „ son Etat, j'ai toujours aimé la paix, j'ai tou- „ jours été bon patriote; Monsieur de Belliè- „ vre est bon témoin, aiant traité avec moi par „ plusieurs fois. Cela étoit cause qu'on parloit „ mal de moi & de plusieurs autres, qui ai- „ moient l'ordre & la paix, & on nous appel- „ loit des chiens muets. Bicon étoit un de ceux- „ là. Monsieur le Connétable qui est ici pré- „ sent, le sait bien.

„ Il faut que je vous fasse un conte de deux „ de la Religion, qui me vinrent trouver à „ Rouen: je ne les nommerai point en cette „ compagnie. L'un des deux me fit un grand „ discours sur le fait de la Religion, & sur ce „ qu'il me disoit avoir tout abandonné pour la

„ liberté

„ liberté de la conscience, & qu'il valoit mieux „ quitter le monde, que blesser son ame. Après „ qu'il eut tout dit, je commençai à dire à ceux „ qui étoient auprès de moi, qui avoient entendu ce discours: Messieurs, n'en croyez „ rien. Il se retourna vers moi, & dit: Sire, „ pourquoi? Je lui fis réponse, que c'étoit de „ lui de qui je parlois, & qu'il ne falloit pas „ croire ce qu'il disoit, parce que toutes les „ fois qu'il y avoit eu des Edits contre ceux de „ la Religion, il étoit allé à Messe; & s'il n'y „ en avoit assez d'une, il en oyoit deux, voire „ trois. Quant à l'autre qui me vint parler de „ la même façon de la Religion, je lui dis: „ Vous savez bien que vous étiez un voleur, „ un larron & un traitre, bien que vous fussiez „ de mon Conseil; & ce fut l'occasion pour laquelle je vous en chassai. Vous ne connoissez pas les maux de mon Etat, non plus que „ les biens, si bien que moi. Je reconnois toutes les maladies qui y sont, & puis dire sans „ me flater, que je les connois mieux que tous „ les Rois qui ont été devant moi: j'en connois „ aussi les remèdes. Les maux où j'ai été, & „ les nécessités dans lesquelles je me suis trouvé, me les ont appris; ce que je n'eusse pu si „ bien savoir, sans l'expérience que j'en ai eue. „ J'ai reçu plus de biens & plus de graces de „ Dieu, que pas un de vous, je ne desire en „ demeurer ingrat: mon naturel n'est pas disposé à l'ingratitude, combien qu'envers Dieu „ je ne puisse être autre; mais pour le moins, „ j'espère qu'il me fera la grace d'avoir toujours „ de bons desseins. Je suis Catholique, & ne „ veux que personne en mon Royaume affecte „ de paroître plus Catholique que moi. Etre „ Catholique par intérêt, c'est ne valoir rien. „ Je tiens une maxime, qu'il ne faut pas diviser „ l'Etat d'avec la Religion. Les refus que mes „ autres Parlemens ont fait de vérifier ma Déclaration de l'an mil cinq cens quatre-vingt-

1598.

qua-

„ quatorze, comme vous l'avez fait, ont été
1598. „ cause que les Huguenots ont demandé à Châ-
„ telleraud plus qu'ils n'avoient fait auparavant.
„ Les principaux qui s'y font trouvés, & qui
„ vouloient le bien de cet Etat, ne deman-
„ doient point qu'il y eût des Confeillers de
„ leur Religion au Parlement; mais la pluralité
„ des voix l'a emporté des mutins, des brouil-
„ lons, comme eft une compagnie, quand le
„ plus de voix l'emporte fur la meilleure opi-
„ nion; je fai ce que c'eft de telles Affemblées;
„ ce font autant de Rois que de Confultans; je
„ m'y fuis trouvé fous le règne du feu Roi, j'a-
„ vois bien de la peine à les faire obéir; enfin
„ j'en vins à bout: je veux dire, qu'il y a bien
„ eu ci-devant des Rois dans mon Royaume;
„ mais je les ai chaffés, & leur ai fait connoitre
„ qu'ils n'étoient Rois qu'en papier & en pein-
„ ture.

„ On dit que je veux favorifer ceux de la Re-
„ ligion, & on veut entrer en quelque méfian-
„ ce de moi. Si j'avois envie de ruïner la Re-
„ ligion Catholique, je ne m'y conduirois de
„ la façon, & fi je le defirois, vous ne m'en
„ fauriez empêcher; je ferois venir vingt mille
„ hommes, je chafferois d'ici ceux qu'il me plai-
„ roit; & quand j'aurois commandé que quel-
„ qu'un fortît, il faudroit obéir. Je dirois:
„ Meffieurs les Juges, il faut vérifier l'Edit, ou
„ je vous ferai mourir; mais alors je ferois le
„ tyran: je n'ai point conquis ce Royaume par
„ tyrannie, je l'ai par nature, & par mon tra-
„ vail. Je defire faire deux mariages, l'un de
„ ma fœur, (je l'ai fait) l'autre de la France
„ avec la paix. Ce dernier ne peut être, que
„ mon Edit ne foit vérifié. Vérifiez-le donc,
„ je vous prie: ma juftice eft mon bras droit:
„ mais quand je ferois fans bras droit, je fau-
„ verois toujours bien l'Etat, étant gauche. Il
„ eft vrai que j'aurois plus de peine, mais je le
„ fauverois pourtant, & mieux que vous. Il
im-

„ importe plus que vous ne penſez, de n'entrer „ point en défiance de moi. Vous êtes ici ou „ Préſidens ou Conſeillers, & n'êtes pas aſſurez „ que vos enfans le feront. Pour moi je ſuis „ bien certain, que ſi j'ai des enfans, ils ſeront „ Rois. 1598.

„ Je ſai que la plus grande difficulté que „ vous m'avez faite en mon Edit, eſt ſur les „ Officiers; la néceſſité m'y a contraint. Quand „ je fis la Déclaration de l'an mil cinq cens „ quatre-vingt quatorze, je vous promis à la „ vérité, que je ne mettrois point de Conſeil„ lers, ni autres Officiers, qu'ils ne fuſſent Ca„ tholiques, en ma Cour de Parlement.

„ Le refus de vérifier cette Déclaration à „ Bourdeaux & ailleurs, a donné lieu aux Hu„ guenots de demander des Conſeillers de la Re„ ligion en mes Parlemens. J'ai été contraint „ par la néceſſité de mes affaires de l'accorder. „ Je penſois bien que par le moyen des ſuppreſ„ ſions, je remédierois au mal qui eſt en mon „ Royaume touchant le nombre effréné des Of„ ficiers; la néceſſité qui eſt la Loi du tems, „ m'a fait dire, ores une choſe, ores une au„ tre. Je ne veux mettre des Conſeillers de la „ Religion en mon Parlement, que juſqu'au „ nombre porté par mon Edit, & encore n'y „ en aura t-il que quatre; car les deux autres, „ je leur ai promis, vacation avenant, ou au„ trement par mort. Et vous ſavez qu'il y a „ ſuppreſſion des Offices de mon Parlement, „ mort avenant. Mes affaires ne me permet„ tent pas de pourvoir dans les Offices, que „ des Catholiques, parce que je ſai que c'eſt le „ bien de l'Etat: & tandis que j'ai été parmi „ ceux de la Religion, je n'ai pourvu aux Offi„ ces que des Catholiques, reconnoiſſant qu'il „ étoit néceſſaire d'en uſer ainſi pour le bien du „ Royaume. Je ne veux mettre auſſi des Lieu„ tenans-Généraux & Procureurs, que des Ca„ tholiques dans les principales Villes. Je ſai

„ bien

„ bien ce qui importe à telles Charges, & à
1598. „ quoi elles s'étendent. J'ai été à la Rochelle,
„ où j'ai vu la puissance d'un Lieutenant-Général,
„ quoique ceux de la Ville fassent tout ce
„ qu'ils peuvent pour maintenir leur autorité,
„ & aux autres lieux. Monsieur le Lieutenant &
„ Monsieur le Gouverneur s'entendant, tout est
„ fait, & en matière de Justice & de Finances, il
„ n'en faut faire aucun état. Vous m'empêchez
„ de faire un bien par mon Edit vérifié. J'ai
„ envie, lorsque l'occasion s'en présentera, de
„ mettre des Officiers Catholiques aux Villes
„ que tiennent ceux de la Religion. Par exemple,
„ j'ai commencé à Nismes, où j'ai mis un
„ Viguier Catholique, nonobstant que ceux de
„ la Religion en eussent offert quinze cens écus
„ plus que les Catholiques; Monsieur le Connétable
„ en est témoin, & Monsieur le Chancelier
„ qui en a expédié les lettres. Dites donc
„ à ceux de mon Parlement, ce que je vous dis
„ de mon intention touchant le nombre des
„ Conseillers, & ma résolution sur mes Lieutenans-Généraux
„ ou Particuliers.

„ Je ne veux pas que personne se dise plus
„ Catholique que moi; car ceux qui veulent se
„ faire paroître tels, le font à dessein. J'aime
„ mon Parlement de Paris par dessus tous les
„ autres: il faut que je reconnoisse la vérité,
„ que c'est le seul lieu où la justice se rend aujourd'hui
„ dans mon Royaume; il n'est point
„ corrompu par argent. En la plupart des autres,
„ la justice s'y vend, & qui donne deux
„ mille écus l'emporte sur celui qui donne moins.
„ Je le sai, parce que j'ai aidé autrefois à bourciller:
„ mais cela me servoit à des desseins particuliers.

„ Vos longueurs & vos difficultés donnent
„ sujet de remuemens étranges dans les Villes.
„ L'on a fait des Processions contre l'Edit même
„ à Tours, où elles se devoient moins faire
„ qu'en tout autre lieu, d'autant que j'ai fait
„ celui.

„ celui qui en est Archevêque; l'on en a fait „ aussi au Mans, pour inspirer aux Juges à re- „ jetter l'Edit. Cela ne s'est fait que par mau- „ vaise inspiration : empêchez que de telles cho- „ ses n'arrivent plus. Je vous prie que je n'aye „ plus à parler de cette affaire, & que ce soit „ pour la dernière fois. Faites le, je vous le „ commande, & vous en prie. 1598.

Le Roi aiant fini son discours, dit tout haut en se levant: „ J'ai fait faire aujourd'hui une „ dépêche générale à tous les Evêques de mon „ Royaume, afin qu'ils avisent de mettre de „ bons Prédicateurs pour ce Carême. Je sai que „ c'est par ce moyen que la Ligue a été établie „ sous le feu Roi: mais je châtierai bien ceux „ qui parleront mal à propos, & j'ôterai tous „ les instrumens de sédition & de division ".

Suite de la négotiation pour la paix entre les deux Couronnes.

Durant le voyage du Roi en Bretagne, & pendant que l'on négocioit avec les Huguenots, le Traité de paix entre les deux Couronnes s'avançoit fort à Vervins petite Ville en Picardie dans la Tiérache, voisine des frontières de la Monarchie d'Espagne de ce côté-là.

Dès le tems que le Pape pensoit à accorder l'absolution au Roi, il avoit en vue de faire cette paix; & même il sembloit que la Cour de Rome en voulût faire une condition, ou un préliminaire de l'absolution: mais, ainsi que je l'ai observé en parlant de la négociation des Sieurs d'Ossat & du Perron, ils avoient une défense expresse dans leurs instructions, d'engager en quelque manière que ce fût le Roi sur cet article, ce Prince ne voulant point absolument que son absolution donnât aucune atteinte à son autorité Royale, & aux intérêts temporels de sa Couronne.

Diverses Lettres du Sieur d'Ossat de l'an 1567.

Après l'absolution donnée, le Pape parla souvent de cette affaire au Sieur d'Ossat, & il souhaitoit que le Roi commençât par renoncer à l'alliance qu'il avoit avec la Reine d'Angleterre. C'étoit encore un point dont la discussion avoit été

1598. été interdite aux Agens du Roi avant l'absolution, & sur lequel il fut toujours répondu depuis au Pape, qu'on n'y entendroit jamais, parce que toutes les raisons, de prudence, de politique, de sincérité & d'honneur obligeoient le Roi à ne pas se brouiller avec cette Princesse, dont l'appui lui avoit jusques-là été si utile, & lui étoit encore très nécessaire contre la puissance d'Espagne.

Le Pape proposa une suspension d'armes entre les deux Couronnes. Cette proposition fut encore rejettée, par la raison que le Roi d'Espagne, délivré d'inquiétude du côté de la France, fondroit avec toutes ses forces sur les Etats de Hollande, & sur l'Angleterre, & qu'après les avoir ou ruïnés ou obligés à faire une paix desavantageuse, il reviendroit tomber sur la France, qui, abandonnée de ses Alliés qu'elle auroit elle-même abandonnés la première, se trouveroit seule chargée de tout le poids de la guerre: mais on répondit que pour la paix qui se pourroit faire du consentement des Alliés de France, le Roi y seroit toujours très disposé, sur-tout si elle se traitoit à Rome, où Sa Sainteté étant aussi bien intentionnée qu'elle l'étoit, pourroit par son autorité lever une infinité d'obstacles qui se présenteroient dans ce Traité. Monsieur d'Ossat ne laissa pas de faire entendre au sujet de la suspension d'armes, qu'on pourroit y penser, supposé que le Roi d'Espagne voulût consentir en la concluant, à la restitution de Calais, d'Ardres, & des autres Places qu'il avoit prises sur la France, parce que ce seroit-là une barrière qui mettroit la France en sureté contre les mauvais desseins des Espagnols, dont on n'avoit que trop de sujet de les soupçonner dans tous les Traites qu'ils faisoient.

Le Pape n'insista pas davantage là-dessus, persuadé qu'il étoit que le Roi d'Espagne n'accepteroit jamais une telle condition. Le Sieur d'Ossat

d'Offat ajouta que tous ces projets feroient fort inutiles, jufqu'à ce que Sa Sainteté fût inftruite plus en particulier fur les intentions du Roi d'Efpagne; mais qu'elle pouvoit s'affurer que le Roi fon Maitre de fon côté apporteroit toutes les facilités au Traité, & s'en rapporteroit à elle, pourvu que fon honneur & la fureté de fon Etat n'y fuffent point intéreffés. Ce fage Miniftre prit encore une précaution en cette occafion, qui fut de bien faire comprendre au Pape, que quoique le Roi fon Maitre fût fort difpofé à faire la paix avec le Roi d'Efpagne, cependant il ne la lui demandoit pas. 1598.

Il avoit deux raifons de parler au Pape de cette manière. La prémière, pour faire voir que le Roi ne craignoit pas les Efpagnols: la feconde, pour rendre inutiles les artifices de ceux-ci, qui ne cherchant qu'à fomenter les troubles de France, faifoient par leurs Emiffaires courir le bruit parmi les Huguenots, que le Roi recherchoit la paix avec l'Efpagne, à deffein de s'unir avec elle pour exterminer la Religion Prétendue Réformée. Ils répandoient la même chofe en Angleterre & en Hollande, afin de le brouiller avec fes Alliés, tandis qu'ils tâchoient de foulever de nouveau les Catholiques contre lui, au fujet de la vérification qui s'étoit faite de l'Edit de 1577. Le Roi fit favoir à Monfieur d'Offat tous ces manèges, & lui ordonna d'en informer le Pape, de l'affurer en même tems de la réfolution où il étoit de ne faire jamais la paix aux dépens de fon honneur, & que s'il arrivoit qu'il accordât encore plus aux Huguenots, qu'il ne leur accordoit par l'Edit de 1577, ce ne feroit que par contrainte, & pour l'avantage même de la Religion Catholique. Lettre du Roi datée du 7. Mars 1597.

Le Pape qui fouhaitoit paffionnément la paix entre les deux Couronnes, tant pour voir la France en repos, qu'à caufe des grands progrès du Turc du côté de la Hongrie, fit fonder le Roi

Roi d'Espagne, conformément à ce que lui avoit dit Monsieur d'Ossat.

1598.

Le Pape envoie pour cet effet en Espagne le Général des Cordeliers.

Il envoya en Espagne le Père Bonaventure Catalagironé Général des Cordeliers, Sicilien de nation, & depuis Patriarche titulaire de Constantinople, sous prétexte d'aller faire la visite des Couvents de son Ordre. Il le chargea de voir le Roi d'Espagne de sa part, & de tâcher de découvrir si ce Prince avoit du penchant & de la disposition à la paix avec la France.

Dispositions favorables où il trouva le Roi Philippe.

Cayet, Chronologie septénaire.

Il ne lui en parut pas éloigné, & même le Général comprit assez qu'il en avoit grande envie pour plusieurs raisons d'Etat aisées à deviner. Philippe II. étoit fort âgé & fort infirme. Il avoit un successeur jeune, & dont le génie assez médiocre ne lui paroissoit pas capable de soutenir le poids de tant de grosses affaires où l'Espagne se trouvoit alors engagée. Il avoit formé le dessein de donner en Souveraineté les Pays-Bas à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, en lui faisant épouser l'Archiduc Albert qui les gouvernoit actuellement. Il prévoyoit que s'il mouroit avant que d'avoir fait la paix avec la France, cette Princesse attaquée de tous côtés par les François, les Anglois & les Hollandois, succomberoit infailliblement; que cette partie de la Monarchie Espagnole deviendroit la proie de ces trois puissans voisins, & qu'alant tant de peine à la défendre lui-même, son Successeur, quand il le pourroit, ne voudroit pas faire toutes les dépenses nécessaires pour la conservation d'un bien qu'il regarderoit comme démembré de sa Couronne. Il n'ignoroit pas combien il y avoit de mécontens dans ses Etats, sur-tout en Portugal, & en Italie, le panchant que les esprits mutins avoient à remuer dans un changement de Gouvernement, & principalement dans un Etat tel que celui d'Espagne, dont les parties sont si éloignées les unes des autres; & enfin la jalousie des Princes Etrangers contre la puis-

puissance d'Espagne, qui leur étoit formidable à tous. 1598.

De si fortes raisons le faisoient incliner à la paix avec la France. Le Général des Cordeliers en rendit compte au Pape, qui résolut de profiter de cette bonne disposition, & pressa plus fortement que jamais le Roi de s'y rendre facile de son côté.

La surprise d'Amiens arrivée sur ces entrefaites, fut un contretems dont le Pape eut un extrême chagrin, dans la crainte que les Espagnols qui s'étoient ouvert par-là un chemin jusqu'à Paris, ne conçussent de nouvelles espérances sur le Royaume de France. En effet, quand cette nouvelle fut venue au Roi d'Espagne, le Général des Cordeliers dans la première audience qu'il eut de lui, le trouva fort changé sur le chapitre de la paix. D'autre part le Roi déclara au Légat qu'il ne falloit pas y penser avant qu'on eût repris Amiens, parce qu'il étoit de son honneur de ne pas laisser croire dans le monde, qu'il l'auroit fait par force. Mais la manière dont il s'y prit pour réparer cette perte, & en prévenir les suites, fit reprendre au Roi d'Espagne ses premières pensées, & le Général des Cordeliers étant retourné à Rome, le Pape l'envoya en France, pour travailler à cette grande affaire, de concert avec le Légat.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 78.

La reprise d'Amiens facilita beaucoup les choses, d'autant plus que les Espagnols étoient consternés des grands avantages que le Prince Maurice avoient remportés sur eux; car outre le combat de Tournhout en Brabant, qui avoit précédé la surprise d'Amiens, & où il leur avoit défait un corps de cinq mille cinq cens hommes, toutes vieilles Troupes, dont deux mille étoient restés sur la place, & cinq cens avoient été faits prisonniers; il faisoit tous les jours sur eux de nouvelles conquêtes à l'autre extrémité des Pays-Bas: ainsi l'on convint dès-lors de tenir les Conférences à Vervins pour la paix. Le Roi choi-

La reprise d'Amiens achève de faciliter la paix, & l'on envoie à Vervins des Plénipotentiaires de part & d'autre.

1598. choisit pour ses Plénipotentiaires Messieurs de Bellièvre & de Silleri: le Général des Cordeliers alla à Bruxelles solliciter le Cardinal Archiduc, pour le déterminer à envoyer au-plutôt les siens; car le Roi d'Espagne avoit donné à ce Prince des pouvoirs pour traiter de cette paix.

Le Roi avant que de s'engager si avant, avoit, suivant les Traités, donné avis de tout à ses Alliés, c'est-à-dire, à la Reine d'Angleterre, & aux Etats de Hollande, & leur avoit proposé d'entrer eux-mêmes dans ce Traité, s'ils jugeoient qu'il fût de leur intérêt de faire la paix avec l'Espagne.

Mémoires de Sulli, T. I. c. 79. Mémoires de Bellièvre & de Silleri.

Cette proposition déplut fort à Elisabeth & aux Etats. Ils firent dire au Roi qu'ils lui envoieroient des Ambassadeurs pour lui faire savoir leurs intentions. Milord Cécile & le Comte Justin de Nassau passérent en France, le prémier de la part de la Reine d'Angleterre, & l'autre envoyé par les Etats, pour détourner le Roi de la paix: mais ils furent si longtems à venir, qu'ils n'arrivérent que quand le Traité étoit déja fort avancé a Vervins; & sans ce retardement, l'affaire auroit été conclue en très peu de tems.

Les Huguenots traversent le Traité.

Dès qu'ils furent arrivés à Rennes où le Roi étoit alors, le Duc de Bouillon, & quelques autres Seigneurs Huguenots, dont les desseins ambitieux ne s'accommodoient pas de cette paix, allérent les trouver, & les exhortérent à ne rien oublier pour empêcher le Traité avec les Espagnols, à s'y opposer de toutes leurs forces au nom de leurs Maitres, & jusqu'à menacer le Roi de conclurre une Ligue offensive avec le Roi d'Espagne, & de faire valoir toutes les anciennes prétentions que ce Prince & l'Angleterre avoient sur diverses Provinces de France.

Aussi-bien que les Ambassadeurs

Les deux Ambassadeurs, quoique chargés de traverser les négociations, n'avoient point ordre d'user de ces moyens violens; & dans une audience particulière où le Roi seul les écoutoit, ils

ils lui proposérent de faire un nouveau Traité d'alliance perpétuelle avec la Hollande & l'Angleterre, dont nul des trois ne pourroit se départir sans le consentement exprès des deux autres. Ils lui offrirent pour l'y engager, de lui entretenir durant toute la guerre, dix mille hommes de pié, & mille chevaux, aux dépens de l'Angleterre & des Etats, & des vaisseaux bien armés, autant qu'il en auroit besoin pour la fureté des côtes de France, & pour les entreprises qu'il voudroit faire.

1598. *d'Angleterre & des Etats Généraux.*

Le Roi leur marqua sa reconnoissance des offres avantageuses qu'ils lui faisoient ; mais les pria de considérer que l'état de ses affaires étoit bien différent de celui d'Angleterre & de Hollande; qu'elles étoient dans l'abondance, bien cultivées & conservées; que l'ordre, la discipline, la police, les loix y étoient en vigueur, les fonds des Finances assurés; que la mer, les canaux, les rivières, les rendoient presque inaccessibles à leurs ennemis; qu'au contraire, la France étoit désolée par-tout; que la plupart des terres y étoient en friche; que la longueur des guerres y avoit mis tout en desordre, accoutumé les Peuples au brigandage & à la desobéissance; que la Couronne n'avoit plus de revenu certain ; qu'il s'étoit glissé une infinité d'abus dans la Justice, parmi les gens de guerre & les Ecclésiastiques; que le Royaume étoit tellement situé, qu'il pouvoit être attaqué par mer & par terre en mille endroits, & que pour en empêcher l'entrée à l'ennemi, il falloit avoir presque autant d'Armées, qu'il y avoit de Provinces; que la paix étoit l'unique remède qu'il pouvoit apporter à tant de maux & à tant de dangers, où lui & ses Sujets étoient tous les jours exposés; & qu'il les prioit de faire entrer la Reine d'Angleterre & les Etats de Hollande dans de si fortes raisons, dont il les faisoit eux-mêmes les juges: qu'au reste la paix n'empêcheroit pas qu'en cas que ni la Reine, ni les Etats ne voulussent

luffent point être compris dans le Traité, il ne
1598. leur rendit fervice; que même la paix lui donneroit moyen de les aider d'argent, fans que les Efpagnols puffent y trouver à redire, aiant toujours pour prétexte, de leur payer celui qu'ils lui avoient prêté dans fes plus preffans befoins.

Effectivement toutes ces raifons étoient fi fortes, que les deux Ambaffadeurs ne purent y répondre. Ils promirent au Roi d'en rendre un fidèle compte, l'un à la Reine, l'autre aux Etats. Mais il comprit par leurs difcours, qu'on ne vouloit ni en Angleterre, ni en Hollande, entendre parler de paix avec le Roi d'Efpagne. Ce Prince les en faifoit alors folliciter par l'Empereur Rodolphe, par Sigifmond Roi de Pologne, par Chriftierne Roi de Danemarc: mais les Envoyés de ces Princes eurent fur cet article un refus net & précis, fondé fur la défiance que ces deux Puiffances avoient de la fincérité des Efpagnols dans les Traités; c'eft au moins la raifon qu'ils en apportérent: mais apparemment la caducité du Roi d'Efpagne, qui ne pouvoit pas vivre longtems, & l'efpérance d'un Gouvernement plus foible fous le régne de fon Succeffeur, & des avantages que les Hollandois principalement en tireroient pour l'établiffement de leur Republique, furent les plus forts motifs qui les firent s'opiniâtrer à refufer la paix.

Le Sieur Barneveld, qui avoit alors grande autorité en Hollande, & qui fut toujours le bras droit du Prince Maurice, tandis que l'ambition de ce Prince ne le porta pas jufqu'à vouloir opprimer la liberté des Etats, arriva quelque tems après le Comte Juftin de Naffau, & fit de nouveaux efforts pour engager le Roi à rompre le Traité: mais il n'en put venir à bout, & la Reine d'Angleterre employa auffi depuis inutilement toutes fortes de moyens durant le cours de cette négociation, pour la traverfer.

Mémoires du Sieur du Maurier. Mémoires de Bellièvre & de Silleri.

La

La première séance se tint le neuvième de Février. Dans la suivante il y eut une difficulté sur la manière dont les Plénipotentiaires d'Espagne avoient été nommés: c'étoient le Président Richardot, le Commandeur de Taxis, & le Sieur Verreiken, Secrétaire-Trésorier des Chartes du Conseil d'Etat des Pays Bas. Il étoit porté dans leurs Patentes, qu'ils avoient reçu de Monsieur l'Archiduc Albert plein pouvoir de traiter, & le même que ce Prince avoit reçu du Roi d'Espagne. Messieurs de Bellièvre & de Silleri, Plénipotentiaires de France, déclarérent, qu'ils ne pouvoient les reconnoître en qualité de Plénipotentiaires du Roi d'Espagne, puisque le seul Archiduc avoit cette qualité, & que n'étant pas Souverain, mais seulement Gouverneur des Pays-Bas, il ne pouvoit pas subroger d'autres personnes en sa place. Sur cet incident le Roi d'Espagne fut obligé d'envoyer un autre *Mandement* de Madrid, par lequel il promettoit de ratifier tout ce que l'Archiduc ou ses *Subdélégués* concluroient avec les Commissaires de France.

1598. *On ne laisse pas de continuer les Conférences.* Journal du Traité de Vervins par le Secrétaire du Légat. Observations sur les Traités des Princes, par le Sieur Amelot de la Houssaye.

Le Roi d'Espagne n'avoit point voulu envoyer immédiatement des Députés aux Conférences, pour éluder la contestation touchant la préséance entre les Plénipotentiaires. Le terme de *Subdélégués* mis dans le nouveau Mandement, étoit apparemment à même fin, pour pouvoir dire, que n'aiant point la qualité d'Ambassadeurs, ils avoient cédé sans conséquence en cette occasion. Quoi qu'il en soit, comme ceux de France les virent suffisamment autorisés par le Roi d'Espagne, & qu'ils ne disputeroient point le rang pour la séance, ils ne leur firent plus de peine sur ce point-là.

Le Cardinal Légat, durant les séances, étoit au bout de la table; François de Gonzague Evêque de Mantoue, Nonce du Pape étoit à sa droite; les Députés d'Espagne à côté du Nonce; ceux de France à gauche immédiatement

1598. après le Légat; & le Général des Cordeliers à l'autre bout de la table. Le Légat conçut une grande espérance du succès de cette négociation, par la manière dont Taxis, second Plénipotentiaire d'Espagne, parla dès la seconde séance. Il déclara nettement, que pour montrer la franchise avec laquelle Sa Majesté Catholique vouloit procéder en ce Traité, elle étoit prête à rendre au Roi de France les Places qu'elle avoit prises en Picardie, de raser les fortifications du Port de Blavet en Bretagne, & à en retirer la garnison. C'est ainsi que le Secrétaire du Légat en parle dans son Journal * du Traité de Vervins, & Messieurs de Silleri & de Bellièvre, dans leurs lettres au Roi & à Monsieur de Villeroi; beaucoup plus croyables que quelques Historiens, qui voulant toujours dans ces occasions donner à leurs Lecteurs de belles scènes de politique, fournissent quelquefois du fond de leur imagination des contrastes & des difficultés qui ne furent jamais. Il n'y en eut aucune à cet égard, sinon pour le tems de l'évacuation des Places, & le Légat par sa prudence leva cette difficulté: ce fait est encore confirmé par une lettre du Cardinal d'Ossat, & par une autre écrite par le Roi même au Duc de Luxembourg, où il est dit, qu'on avoit déclaré de sa part aux Espagnols, qu'il n'entreroit point en Traité sans une assurance positive qu'on lui rendroit toutes ses Places.

Lettre du Cardinal d'Ossat datée du 17... 1599. Lettre datée du 17. Décembre 1598.

Le Légat eut plus de peine sur la difficulté que les François firent, d'admettre l'Ambassadeur de Savoie aux Conférences, & sur ce que le pouvoir des Plénipotentiaires d'Espagne ne faisoit nulle mention des Alliés du Roi, que ce Prince vouloit être compris dans le Traité, supposé qu'eux-mêmes le souhaitassent. Le Légat

* Rapporté au second Tome des Mémoires du Duc de Nevers.

gat obtint un Passeport pour l'Ambassadeur de Savoie; & pour ce qui est des Alliés de la France, c'est à dire, de l'Angleterre & des Etats, on dépêcha un Courier en Espagne par la France, qui rapporta quelque tems après le consentement du Roi d'Espagne, pour admettre les Plénipotentiaires des Anglois & des Etats aux Conférences, s'ils demandoient d'y être admis. 1598.

Ceux d'Espagne proposérent de comprendre le Duc de Mercœur dans le Traité; mais on rejetta cette proposition, sur ce qu'il ne convenoit pas au Roi de traiter avec un Sujet; & puis la nouvelle de l'accommodement du Duc leva cette difficulté.

L'affaire de Savoie fut une de celles qui prolongérent le plus les Conférences. Gaspard de Genève Marquis de Lullins, Ambassadeur du Duc, demanda que son Maitre fût compris dans le Traité, & que les différends qu'il avoit avec la France fussent remis à l'arbitrage du Pape. Il fallut envoyer sur cela un Courier au Roi, qui y consentit, à condition que le Duc lui rendît avant toutes choses, ce qu'il tenoit encore en Provence.

Et le Traité est enfin conclu.

Le Légat, qui savoit que le Roi vouloit la paix, & que l'Archiduc la desiroit aussi, par l'envie d'épouser au-plutôt l'Infante, qui lui apportoit la Souveraineté des Pays Bas, ne s'étonnoit point des difficultés qui se présentoient de tems en tems; & il vint à bout en effet de les lever toutes, par son adresse & par sa modération. Le Traité fut enfin heureusement conclu, & lui fut remis entre les mains le deuxième jour de Mai, signé des Plénipotentiaires, à condition de le tenir secret, & de ne le montrer à personne qu'à la fin du mois, si les Princes intéressés ne jugeoient pas à propos de le rendre public avant ce tems-là.

Teneur des principaux articles.

Le principal Article fut celui de la restitution de Blavet en Bretagne, & des Places occupées

 par

1598. par le Roi d'Espagne en Picardie; savoir de Calais, d'Ardres, de Montulin, de Dourlens, de la Capelle & du Catelet. Le Roi de son côté remettoit le Roi Catholique en possession libre du Comté de Charolois, pour en jouïr lui & ses successeurs, en le tenant sous la Souveraineté des Rois de France. On avoit parlé en quelques Conférences de remettre Cambrai dans son ancien état, c'est-à-dire, d'en rendre la Souveraineté à l'Archevêque; mais le Roi ne jugea pas à propos d'insister beaucoup là-dessus.

Par le vingt-troisième Article, étoient réservés au Roi Très Chrétien, de France & de Navarre, & à ses successeurs & alans cause, tous les droits, actions & prétentions qu'il entendoit lui appartenir à cause de fesdits Royaumes, Pays & Seigneuries, auxquels n'auroit été par lui ou par ses prédécesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice, & non par les armes. Il s'agissoit principalement en cet Article du Royaume de Navarre. Par le vingt-quatrième, étoient principalement réservés au Roi d'Espagne, & à la Sérénissime Infante sa fille ainée, & à leurs Successeurs, pour les poursuivre de la même manière, tous les droits, actions & prétentions qu'ils pourroient avoir sur quelques Pays du Royaume de France, c'étoit à dire, sur le Duché de Bourgogne, & sur celui de Bretagne.

Pour le Duc de Savoie, il s'obligea à commencer par restituer au Roi la Ville & le Château de Berre, qu'il tenoit encore en Provence, & cela dans deux mois; & quant aux autres différends qui concernoient principalement le Marquisat de Saluces, ils furent remis, ainsi qu'on en étoit convenu, au jugement du Pape, qui s'obligeoit à les terminer dans l'espace d'un an. Il ne fut point fait mention des Anglois ni des Etats dans le Traité, parce qu'ils ne voulurent point y entrer.

Ce Traité fut dressé sur le plan de celui de Ca-

Cateau Cambresis de l'an 1559. Il ne pouvoit être plus glorieux pour le Roi, qui ne rendoit rien, & rentroit en possession de toutes les Places de son Etat, dont les ennemis s'étoient emparés. 1598. Mémoires de Bellièvre & de Silleri.

Durant cette négociation, qui dura quatre mois, il ne se passa rien de mémorable sur la frontière de Picardie: mais la guerre, nonobstant la rigueur de la saison, s'étoit faite avec chaleur en Savoie. Le Duc, plus heureux que l'année précédente, avoit repris Aiguebelle & la Tour Charbonnière, & il avoit défait & pris prisonnier Créqui, qui étoit accouru au secours. Lesdiguières de son côté avoit tenu sa parole au Roi, en surprenant le Fort de Barreaux qu'il emporta par escalade. *Récit de ce qui se passa durant ce tems-là en Savoie.* Histoire de Lesdiguières, l. 6. c. 9.

La conclusion du Traité de Vervins termina aussi la guerre de ce côté-là; mais sans appaiser l'animosité de deux grands Seigneurs qui ne put s'éteindre que dans le sang de l'un d'eux. Ce différend, quoique particulier, fit tant de bruit par toute l'Europe, qu'il n'a été omis dans aucune de nos Histoires, & doit pour cette raison avoir place dans celle-ci.

J'ai dit que le jour qui précéda le combat des Molettes, il s'étoit fait non seulement plusieurs escarmouches entre les deux camps des François & des Savoyards, mais encore quelques défis, entre autres, celui de Dom Philippin de Savoie à Monsieur de Créqui; & que ce duel fut empêché par le Duc, qui retint son frère. *Querelle de Dom Philippin de Savoie avec M. de Créqui.*

Ce duel avoit une autre cause que l'émulation des deux nations, & l'envie que Dom Philippin faisoit paroître de s'éprouver avec Créqui, qui passoit pour une des plus vigoureuses épées de France. Il y avoit entre eux un sujet particulier de querelle. Quelques Troupes du Duc de Savoie aiant été battues auprès du Château de Chamousset, Dom Philippin prit pour se sauver l'habit d'un Paysan, & lui donna le sien avec l'écharpe qu'il portoit, & cette écharpe fut vendue à fort bon marché à un Sergent du Régi-

1598. ment de Créqui. Le lendemain un Trompette du Duc de Savoie étant venu au camp de Lesdiguières, pour s'informer des morts & des prisonniers faits dans la dernière action, Créqui le chargea de dire à Dom Philippin, qu'il fût une autre fois plus soigneux de conserver les présens des Dames, faisant allusion à l'écharpe qu'il avoit laissée au Paysan.

Dom Philippin, piqué vivement de ce reproche, voulut en avoir raison, & fit le défi dont j'ai parlé; mais n'aiant pas alors eu la liberté de se battre, il fit entendre à Créqui, lorsqu'après la conclusion de la paix de Vervins, ce Seigneur sortit de sa prison de Turin, qu'il vouloit le voir l'épée à la main. Ce nouveau défi se fit à Chamberri, où Créqui étoit allé saluer le Duc, qui aiant eu avis du dessein de son frère, en empêcha une seconde fois l'exécution.

Ils se battent, & le prémier est obligé de demander la vie à l'autre.

Créqui étant de retour à Grenoble, Dom Philippin lui envoya demander son écharpe; à quoi Créqui répondit, qu'il vînt la querir lui-même. Cette réponse qui marquoit une extrême mépris pour sa personne, l'outra à l'excès; & il fit si bien, que s'étant échappé de la Cour, il vint à Gière, qui étoit le rendez-vous qu'il avoit donné à Créqui. Ils s'y battirent seul à seul. Philippin fut porté par terre d'un coup d'épée, & obligé de demander la vie. Monsieur de Créqui lui envoya un Chirurgien, qui le pansa & le guérit.

Etant de retour à la Cour de Savoie, le Duc lui fit défense de paroître devant lui, qu'il n'eût eu sa revanche: d'autres ajoutent, qu'une Demoiselle qu'il voyoit, le renvoya avec insulte, lui disant qu'elle ne vouloit point du reste d'un Gentilhomme François.

Ils se battent de nouveau avec chacun un second.

Dom Philippin au desespoir fit appeller Créqui de nouveau par le Baron d'Artignac. Créqui, qui avoit droit de refuser le cartel après lui avoir donné la vie, l'accepta néanmoins; & le lieu du combat fut assigné à Saint André, dans l'Etat

l'Etat du Duc de Savoie, sur le bord du Rhône. 1598.
On convint de la manière dont il se feroit; qu'ils se battroient en chemise l'épée à une main, & le poignard à l'autre, jusqu'à ce que l'un des deux eût perdu la vie; que douze Gentilshommes du Dauphiné & autant de Savoie seroient présens à une certaine distance, pour venir après le combat enlever le corps du vaincu, & empêcher qu'on ne fît aucun mal au vainqueur. Ils avoient chacun un Second; le Baron d'Artignac étoit celui de Dom Philippin, & le Sieur de la Buisse celui de Créqui: mais on convint que ces deux Seconds ne se battroient point, & demeureroient seulement tout proche des deux Combattans.

Et le bâtard de Savoie est tué.

Dès qu'ils eurent mis l'épée à la main, Dom Philippin, que la fureur transportoit, & qui ne se mettoit pas en peine d'être tué, pourvu qu'il perçât son ennemi, commença à pousser Créqui d'une terrible force, & le fit reculer plusieurs pas, celui-ci se contentant de parer, & conservant tout son sang-froid, chose qui assure d'ordinaire la victoire dans ces sortes de rencontres. En effet, prenant son tems à propos, il lui allongea un coup, dont il le perça & le renversa par terre. Il lui offrit la vie, s'il vouloit la lui demander; mais il n'étoit plus tems, Dom Philippin avoit perdu la parole dans le moment, & mourut fort peu après. Créqui tout glorieux repassa le Rhône, & alla rejoindre les douze Gentilshommes Dauphinois qui avoient été fort alarmés du commencement du combat, & qui le voyant reculer, lui avoient crié plusieurs fois, qu'il se souvînt de l'honneur de la France. Ainsi périt le bâtard de Savoie, qui s'opiniâtrant à venger un affront dans le sang de son ennemi, ne s'en lava que dans le sien.

Cependant le Traité de Vervins aïant été ratifié, l'Archiduc Albert envoya à Paris le Duc d'Arscot, & l'Amirante d'Arragon, qui assistérent dans Notre-Dame au serment que le Roi

fit publiquement de l'observer. Le Maréchal de 1598. Biron, que le Roi fit alors Duc & Pair, fut envoyé à Bruxelles au mois de Juillet, avec Messieurs de Bellièvre & de Silleri, pour une pareille cérémonie, qui fut faite par l'Archiduc: après quoi se fit la restitution réciproque des Places & du Comté de Charolois, aussi-bien que de la Ville & du Château de Berre en Provence, par le Duc de Savoie.

Cayet sous l'an 1598. Thuanus l. 120.

Quelques-uns ont écrit, que le Maréchal de Biron ne sortit pas de Bruxelles aussi fidèle à son Roi qu'il y étoit entré, & que dès-lors il donna commencement aux intrigues qui causérent sa perte dans la suite. Si cela est vrai, c'est une nouvelle marque du peu de sincérité avec laquelle les Espagnols procédoient: mais il y a longtems que la bonne-foi est bannie de la plupart des Traités des Princes, les plus solennellement jurés.

Amelot, observations sur les Traités des Princes Coloma, l. 11.

Traité fait avec le Grand-Duc de Toscane, à quelle occasion.

Un autre Traité se fit en même tems que celui de Vervins: ce fut avec le Grand-Duc de Toscane, & par Monsieur d'Ossat.

Quelque tems après la mort de Henri III, le Capitaine Bausset, Provençal, se trouva Gouverneur de l'Ile & du Château d'If. Il étoit du parti de la Ligue; mais de ceux qui ne vouloient point de la domination des Espagnols. Il appréhenda qu'ils ne formassent quelque dessein sur son Gouvernement; & comme il n'avoit pas des Troupes suffisantes pour le défendre, il s'adressa au Grand Duc, & le supplia de lui en envoyer, à condition seulement qu'elles garderoient son Ile au nom du Prince qui seroit déclaré Roi de France, & qu'elles ne la rendroient qu'à celui qui seroit & Roi & Catholique.

Les Princes ne demandent pas mieux que d'être toujours saisis; & le Grand-Duc, dans le bouleversement où étoit alors la France, ne pouvoit qu'être loué de donner un secours qu'on lui demandoit, tant contre les Espagnols, que contre les Hérétiques. Il prétendoit de plus se faire

faire un mérite auprès de celui qui feroit reconnu pour Roi de France, en lui confervant un pofte fi avantageux, par rapport à Marfeille, que le Château d'If pouvoit beaucoup incommoder & tenir en crainte. Mais outre cela, comme tous les Princes voifins de la France penfoient à profiter de fes débris, il fe préparoit par-là à tout événement une entrée en Provence, fur laquelle il pourroit, felon les conjonctures, former des prétentions, la Ducheffe fa femme étant de la Maifon de Lorraine, qui en a toujours eu fur cette Province. 1598.

Il envoya donc cinq cens hommes à Bauffet, qui en homme habile & prudent, ne les admit jamais dans le Château d'If, & les logea feulement dans l'Ile, jufqu'à ce que l'an 1597 aiant laiffé la garde de fa Forteresse à fon fils, beaucoup moins vigilant que lui, le Commandant de la garnifon Florentine, nommé Philippe Fulvio, s'en faifit.

Bouche, Hift de Provence.

Le Duc de Guife & les Marfeillois, fort furpris de cette entreprife, en demandérent raifon au Commandant, qui répondit, qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Duc fon Maitre, & du confentement du Roi. Il difoit vrai pour le prémier, & faux pour le fecond. Le Roi, qui fe préparoit alors à faire le fiége d'Amiens, s'en tint très offenfé; mais il diffimula, & laiffa faire le Duc de Guife & les Marfeillois, qui bâtirent un Fort dans l'Ile de Ratonneau, voifine du Château d'If, pour tenir cette Forteresse en bride. Les Florentins en bâtirent un autre dans l'Ile de Pomègue, & Dom Jean de Médicis, frère bâtard du Duc, vint avec quatre galères & de nouveaux foldats, pour foutenir ceux qui le fortifioient.

Dans les inftructions de M. d'Offat.

Un Agent du Duc de Florence qui étoit auprès du Roi, proteftoit que Philippe Fulvio s'étoit emparé du Château d'If à l'infu du Duc, & par le mécontentement qu'il avoit du Capitaine Bauffet, qui en ufoit mal avec les Florentins; mais le

1598. le Roi avoit en main des lettres du Grand-Duc & de son Secrétaire qu'on avoit interceptées, qui lui faisoient connoitre que l'entreprise s'étoit faite par l'ordre de ce Prince; & comme il n'étoit pas en état alors de s'en ressentir, & que d'ailleurs il avoit reçu de grands services du Duc pour son absolution, & même des secours considérables d'argent, il faisoit semblant d'ajouter foi à ce que l'Agent lui disoit.

Après la reprise d'Amiens, le Roi aiant eu connoissance de quelques autres intrigues que le Grand-Duc avoit tramées en Provence, pour la surprise de quelques Places, & voyant qu'il éludoit les demandes réitérées qu'il lui faisoit, de lui remettre le Château d'If, & le Fort de Pomègue, il commença à lui parler plus ferme. Le Duc pressé enfin se déclara, & dit qu'il étoit prêt de rendre les Iles, pourvu que le Roi lui rendît l'argent qu'il lui avoit prêté: mais qu'en attendant il garderoit ces Places, qui lui serviroient de garantie. Le Roi ne pouvoit pas encore rendre au Duc les sommes qu'il lui devoit. Elles montoient à plus de deux cens mille écus d'or, & il lui en avoit assigné le payement en divers termes, sur les Parties Casuelles, le fonds le plus clair qu'il eût en ce tems-là. Ce fut-là le sujet de la négociation dont Monsieur d'Ossat fut chargé. Il eut ordre d'y procéder avec beaucoup de circonspection & de douceur, le Roi, pour les obligations qu'il avoit au Grand-Duc, voulant le ménager. Il avertit même Monsieur d'Ossat de ne pas lui faire connoitre que l'on sût rien de ses mauvais desseins sur la Provence, de peur que le ressentiment qu'il jugeroit bien que le Roi devroit en avoir, ne l'effarouchât, & ne lui fît croire qu'on le regardoit comme un ennemi: mais Monsieur d'Ossat avoit ordre, si le Grand-Duc s'opiniâtroit à retenir les Iles jusqu'à l'entier payement des sommes qu'il avoit prêtées, de lui faire entendre qu'on ne le souffriroit pas; que la reconnoissance avoit des bornes,

nes, & que celles que le Roi mettoit à la sienne étoient son honneur, l'injure & l'affront qu'on lui faisoit, & l'intérêt de son Etat. 1598.

Comme le Roi ne vouloit point que ce sujet de brouillerie qu'il avoit avec le Grand-Duc, fût connu, Monsieur d'Ossat, pour aller à Florence négocier l'affaire dont il étoit chargé, prit l'occasion du voyage que le Pape alloit faire à Ferrare. Ce voyage du Pape se faisoit au sujet d'un événement considérable, qui venoit de mettre les Princes d'Italie en grand mouvement. Diverses Lettres de Mr. d'Ossat de l'an 1598.

Alphonse II. du nom, Duc de Ferrare, étoit mort au mois d'Octobre de l'an 1597, sans enfans; & le Duché de Ferrare, Fief de l'Eglise, revenoit par-là au Saint Siége. Alphonse, qui de son vivant avoit inutilement sollicité la Cour de Rome de lui accorder l'investiture de ce Fief pour quelqu'un de ses parens, ne laissa pas de déclarer par son Testament son Légataire universel César d'Est son parent, mais fils d'un bâtard de la Maison d'Est. César s'empara de Ferrare aussi-tôt après la mort d'Alphonse, & écrivit à tous les Princes de l'Europe, pour leur demander du secours, dans l'espérance de se maintenir en possession de ce Duché. Plusieurs Princes d'Italie, & sur-tout les Vénitiens, aimoient mieux qu'il demeurât entre ses mains, que de le voir entre les mains du Pape, à cause du voisinage de leurs Etats, & des prétentions que le S. Siége avoit sur la Poléfine. Le Roi en cette occasion fit offre au Pape de prendre son parti, & cette offre le lui attacha extrêmement & toute la Cour de Rome.

Clément VIII fit paroître en cette rencontre qu'il étoit aussi grand Prince que grand Pape. Il commença par faire usage des armes spirituelles; mais il les soutint avec beaucoup de promptitude par les armes temporelles. Le Cardinal Aldobrandin marcha sans tarder à Ferrare avec une Armée, & César d'Est n'étant pas encore préparé à se défendre, fut contraint d'abandon-

1598. ner la partie, & de se contenter d'être Duc de Modène & de Reggio dont l'Empereur lui accorda l'investiture. C'est depuis ce tems-là que le Ferrarois est sous la domination du Pape.

Ce fut donc sous prétexte du voyage que le Pape fit alors à Ferrare, que Monsieur d'Ossat alla à Florence, où il exposa au Grand-Duc les intentions du Roi. Sa négociation, quoiqu'avec beaucoup de peine, eut le succès qu'il desiroit; & le Traité fut conclu le prémier jour de Mai, qui fut la veille de la conclusion de celui de Vervins.

Articles qu'il contenoit.

Le Duc consentit à retirer toutes ses Troupes des Iles de Marseille, à condition que le Roi se déclareroit son débiteur de deux cens mille sept cens trente-sept écus d'or sols, dont il s'acquitteroit chaque année de cinquante mille écus, & lui donneroit pour caution douze personnes en France qu'il lui nommeroit.

Cet article des cautions fit de la peine au Roi, tant à cause de ceux que le Duc pourroit nommer, qui ne se chargeroient pas volontiers d'un tel engagement, qu'à cause des conséquences, les Cantons Suisses sur-tout à qui il devoit beaucoup, pouvant se prévaloir d'un tel exemple, pour demander de pareilles cautions: mais quelque tems après le Grand-Duc, qui vouloit conserver l'amitié du Roi, le déchargea de cette obligation par une contre-lettre qu'il accorda généreusement à Monsieur d'Ossat, lorsqu'il lui porta la ratification du Traité.

Le Roi remédie aux desordres du Royaume.

Par ces deux Traités qui se firent & s'exécutérent en même tems, le Roi devint entièrement maitre de tout son Royaume, & pensa à remédier aux desordres que de si longues guerres y avoient causés. Il mit sur-tout ordre à ses Finances par les soins du Baron de Rosni, qui ne se distingua pas moins par son habileté dans cette administration, qu'il avoit fait par sa valeur dans les emplois de la guerre. Le Roi, pour épargner la dépense, licentia plusieurs Régimens,

&

& en réforma quelques autres. Il fit un Edit par lequel il fut défendu de porter des armes à feu, avec certaines restrictions pour les Officiers de sa Maison, & pour la Noblesse. C'étoit un des bons moyens qu'il pût prendre pour empêcher les desordres & la suite des querelles dans son Royaume, où la longueur des guerres avoit fait presque autant de soldats qu'il y avoit d'habitans: mais pour contenir les esprits brouillons & les langues indiscrettes toujours dangereuses, sur-tout dans un Etat où le calme n'étoit pas encore bien affermi, il fit un exemple sur Guillaume Rose Evêque de Senlis. 1598.

Il punit une indiscrétion de l'Evêque de Senlis.

Ce Prélat, autrefois Ligueur des plus opiniâtres, ne pouvoit s'empêcher de louer & d'exalter la Ligue. Il fut accusé de s'être fait honneur d'y avoir souscrit des prémiers, & d'avoir dit que si les mêmes circonstances de tems se rencontroient, il en feroit encore autant. De plus, il avoit fort loué un Livre séditieux d'un Avocat nommé Louis d'Orléans, & y avoit fait des notes aux marges. Aiant été convaincu de ces faits, il comparut dans la Grande Chambre, & là debout & tête nue, il fut admonêté, obligé d'avouer sa faute, de dire qu'il avoit parlé inconsidérément & témérairement, & de déclarer qu'il détestoit le Livre de l'Avocat: après quoi il fut condamné à cent écus d'amende au profit des prisonniers.

Le Roi écouta les remontrances que le Clergé de France alors assemblé à Paris lui fit par la bouche de François de la Guesle Archevêque de Tours, qui entre autres choses, lui demanda la publication du Concile de Trente avec les modifications requises pour les Libertés de l'Eglise Gallicane, & qu'il voulût bien desormais ne plus se charger la conscience de la nomination aux Evêchés & aux autres Bénéfices. Le Roi répondit en termes généraux, qu'il avoit fort à cœur le rétablissement de la discipline Ecclésiastique dans le Royaume, mais qu'il falloit aller

1598. pié à pié, & ne rien précipiter; & qu'il espéroit que bientôt l'Eglise de France reprendroit son ancienne splendeur, pourvu que les Prélats, par l'attachement à leurs devoirs, le secondassent dans une si sainte œuvre, comme il l'espéroit.

Au mois d'Octobre il fut attaqué tout à coup d'une violente & dangereuse fièvre, qui alarma étrangement tous ses bons Sujets; mais elle n'eut point de suite, & cette alarme ne servit qu'à augmenter leur amour pour ce grand Roi. L'Espagne venoit de perdre le sien, qui mourut le treizième de Septembre à l'âge de soixante & onze ans, accablé depuis quelque tems de maux aussi douloureux qu'humilians.

Mort du Roi d'Espagne.

Son caractère.

Ce fut un Monarque, qui sans prétendre jamais à la réputation de vaillant, se contenta de celle de Prince sage & religieux. Les Rois de France qui règnérent de son tems, sur-tout Henri III & Henri IV, ne convenoient pas que cette dernière qualité lui fût donnée à fort juste titre. Ils prétendoient avoir trop de preuves, que la Religion étoit un voile dont il couvroit souvent son ambition; & Henri IV savoit par sa propre expérience, que le zèle de ce Prince contre les hérétiques ne l'empêchoit pas de les rechercher, & de les animer même contre les Catholiques, quand il y trouvoit son intérêt. Pour ce qui est de la sagesse & de la prudence, il possédoit en perfection cette partie de l'art de gouverner, qui apprend à allumer le feu chez ses voisins pour avoir la paix chez soi; en quoi il étoit parfaitement servi par ses Ambassadeurs, dont il faisoit toujours un très bon choix; & il excita plus de mouvemens en Europe, sur-tout en France, en Angleterre, & en Portugal, sans sortir de son Cabinet, que l'Empereur Charles V. son père n'avoit fait à la tête de ses Armées, & en tant de différentes expéditions, où il se trouvoit en personne. Mais si on mesure la prudence de ce Prince par le succès de sa politique, je ne sai si la postérité a dû lui conserver ce titre

tre de Prudent, que les Espagnols lui ont donné comme son caractère distinctif; toutes ses plus grandes entreprises, excepté celle de Portugal, lui aiant très mal réussi. Il perdit la Goulette en Afrique, & tout ce qu'il possédoit dans le Royaume de Tunis, dont la conservation lui étoit si importante pour le commerce & la sureté de ses Etats, tant d'Espagne que d'Italie, contre les Turcs. Il se conduisit dans les troubles des Pays-Bas d'une manière peu convenable, & par une sévérité à contre-tems, il en perdit la plus grande partie, que ses Successeurs n'ont jamais pu recouvrer. Il ruïna encore ses affaires dans ce Pays-là par la vaine espérance dont il se flatta, de conquérir les Royaumes de France & d'Angleterre, contre l'avis d'Alexandre de Parme qui lui prédit plus d'une fois, qu'en poursuivant une proie qu'il n'attrapperoit jamais, il ne pourroit réparer les pertes que ces diversions lui causoient. On trouva dans ses papiers après sa mort; qu'en tant de projets inutiles, il avoit dépensé cinq mille cinq cens quatorze millions d'or; & tout cela aboutit au Traité de paix de Vervins, qu'il fit avec sagesse, mais qui effectivement lui fut très honteux, en faisant voir son impuissance de continuer la guerre, & la nécessité où il étoit de la finir avec un Prince qu'il avoit cru pouvoir accabler, & de qui il l'acheta aux dépens de tant de Villes qu'il avoit prises sur lui. 1598.

Tout prudent qu'il étoit, les intrigues d'amour, & les jalousies, si l'on en croit plusieurs Historiens, excitérent beaucoup de brouilleries dans sa Cour & dans sa famille. La mort de son fils Dom Carlos, la mort d'Elisabeth de France sa femme qui suivit de près celle de ce jeune Prince, la persécution d'Antonio Pérès, donnérent lieu à bien des bruits vrais ou faux, très desavantageux à sa réputation. Après tout, sa grande puissance, le profond secret avec lequel il conduisoit ses desseins, ses entreprises hardies,

quoique

1598. quoique d'ordinaire malheureuses, le firent toujours redouter de tous les Princes de l'Europe, & tout ce que purent faire de son vivant les Rois de France & la Reine d'Angleterre souvent unis contre lui, fut d'arrêter ses progrès, & d'empêcher qu'il n'envahît leurs Etats, sans faire sur lui aucunes conquêtes qu'ils pussent conserver.

Il fit dans son testament, touchant l'article de la Navarre, ce que son Prédécesseur avoit fait, c'est-à-dire qu'il chargea son Successeur de faire examiner les droits qu'il avoit sur cet Etat; prétendant se décharger par-là d'un scrupule, avec lequel il n'osoit paroître au Tribunal de Dieu.

Il faisoit encore par son testament, donation des Pays-Bas, du Comté de Bourgogne, & du Charolois à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, sous la protection d'Espagne; & ordonnoit son mariage avec l'Archiduc Albert, qui remettoit son Chapeau de Cardinal au Pape. L'Archiduc ne laissa pas de craindre que Philippe III ne s'opposât à cette dernière volonté de son père: mais il la ratifia, & elle fut exécutée.

Mariage de son fils Philippe III, & autres. La paix étant bien affermie entre les deux Couronnes, elle fut suivie de divers mariages, savoir de celui de Philippe III, Roi d'Espagne, âgé de vingt ans, avec Marguerite d'Autriche fille du défunt Archiduc Charles; & de celui de l'Archiduc Albert, avec l'Infante Claire-Eugénie sœur du Roi régnant. Tous deux furent faits à Ferrare par le Pape même. Marguerite d'Autriche étoit présente, & elle fut épousée par Procureur au nom de Philippe III. L'Archiduc Albert étoit chargé de cette procuration, & lui-même épousa l'Infante, le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne répondant pour cette Princesse. Les deux noces furent faites au mois d'Avril suivant à Valence en Espagne, après lesquelles l'Archiduc & l'Infante vinrent prendre possession de leurs nouveaux Etats.

Divers Dans le même tems, le Roi de son côté pensa au

au mariage de Madame Catherine sa sœur, qu'il avoit destinée au Duc de Bar fils ainé du Duc de Lorraine. On n'a guères vu de Princesse, sur laquelle aient été formé plus de différens projets en matière de mariage. Dès l'an 1558, comme elle n'étoit qu'au berceau, on parla de la marier à François Duc d'Alençon quatrième fils du Roi Henri II; & le même Prince l'an 1582 fit instance pour l'exécution de ce projet.

1598. *Princes pensent à celui de Madame Catherine sœur du Roi.* Chronologie septénaire de Cayet, sous l'an 1598. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 64.

Henri III à son retour de Pologne eut dessein de l'épouser; & la chose eût été faite infailliblement, si elle avoit été du voyage de Lyon, où la Cour alla au-devant de ce Prince: mais la Reine-mère Catherine de Médicis l'empêcha, en disant au Roi qu'elle étoit naine & contrefaite; ce qui n'étoit pas fort vrai, car elle étoit d'une médiocre stature, quoiqu'un tant soit peu boiteuse. Mais c'est que la Reine-mère haïssoit beaucoup le Roi de Navarre frère de cette Princesse, pour plusieurs raisons que j'ai touchées dans l'Histoire du règne de Henri III, & en particulier, parce qu'un Astrologue Italien, à ce que l'on disoit, lui avoit prédit que ce Prince monteroit sur le Trône de France après la mort de tous ses fils.

Le Duc de Lorraine, qui fut depuis son beau-père, la rechercha aussi: mais elle n'en voulut point, tant parce qu'il étoit trop vieux, que parce qu'il avoit déja des fils de son prémier mariage, qui auroient exclus de la succession du Duché ceux du second.

Ensuite le Roi d'Espagne, nonobstant les liaisons qu'il avoit avec les Ligueurs, la demanda en mariage, à deux conditions; la prémière, qu'elle se fit Catholique; & la seconde, que le Roi de Navarre son frère s'unît avec lui pour faire la guerre à la France: mais ces conditions furent rejettées par l'un & par l'autre.

L'an 1583, le Duc de Savoie fit de grandes avances, pour parvenir à épouser cette Princesse, & promit de lui laisser toute liberté sur sa Reli-

gion.

1598. gion. Le feu Prince de Condé l'avoit aussi recherchée : le Roi d'Ecosse jetta pareillement les yeux sur elle, & la Reine d'Angleterre entra dans cette négociation. Le Prince d'Anhalt étant venu au secours du Roi à son avénement à la Couronne avec l'Armée Allemande, la demanda pour lui. Tous ces projets n'eurent point de suites par diverses raisons d'Etat ou d'inclination, & le Roi trop occupé des affaires de la guerre, vouloit d'ailleurs mettre ce mariage à profit.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 39.

Celui de tous, qui pendant un assez longtems prétendit à ce grand parti avec plus d'espérance de réussir, fut le Comte de Soissons. Le Roi lui en parla lui-même, pour l'attirer à son parti durant la plus grande chaleur de la Ligue; & en effet il le gagna par-là. Le Comte lui amena quelques Troupes, & le servit bien à la bataille de Coutras, après laquelle ils allérent de compagnie en Béarn. Le Prince agréa fort à la Princesse, & la Princesse au Prince, & la chose auroit été conclue, sans les soupçons qu'on donna au Roi du Comte de Soissons, qui, lui dit-on, après qu'il auroit épousé sa sœur, avoit dessein de se retirer à la Cour de France, pour obtenir la confiscation des biens de la Maison de Navarre, & jouïr de ceux dont il pourroit se saisir, sans se mettre autrement en peine de lui.

Soit que cela fût vrai, soit qu'il fût faux, le Comte de Soissons fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait; ce qui n'empêcha pas que l'inclination & les correspondances entre le Prince & la Princesse ne continuassent, jusques-là qu'ils résolurent de se marier sans attendre le consentement du Roi, qui étoit alors occupé au siège de Rouen. Le Comte de Soissons pour cet effet quitta la Cour sous prétexte d'un voyage qu'il fit à Nogent, & alla une seconde fois en poste en Béarn; mais cette intrigue ne put être conduite si secrettement, que le Roi n'en eût avis, & quand le Comte arriva, il trouva le Sieur

Sieur de Pangeas qui avoit ordre & pouvoir du Roi de s'oppofer au mariage. Le Comte nonobftant cette oppofition vouloit paffer outre : mais Jean de Gaffion, alors fecond Préfident du Confeil Souverain de Béarn, fit prendre les armes aux bourgeois, & le Comte de Soiffons, de peur d'être arrêté, fut contraint de fe fauver en diligence. Le Roi fut fenfible à ce fervice que Gaffion lui avoit rendu : de forte qu'après la mort du Prémier Préfident, ne pouvant lui donner cette Charge, à caufe qu'il étoit Calvinifte, il la laiffa vacante jufqu'à la mort de Gaffion, afin qu'il fût toujours à la tête de ce Confeil. 1598.

Ces oppofitions ne firent qu'irriter la paffion du Prince & de la Princeffe, & par le moyen de la Comteffe de Guiche, chagrine contre le Roi qui l'avoit autrefois aimée & qui ne l'aimoit plus, ils fe donnérent mutuellement par écrit une promeffe de mariage; mais le Roi quelque tems après, par l'adreffe du Baron de Rofni, tira de l'un & de l'autre une retractation de cette promeffe.

Le Duc de Montpenfier étoit venu depuis fur les rangs, le Roi lui aiant donné efpérance de ce mariage. Cette concurrence produifit une grande animofité entre le Duc & le Comte de Soiffons, qui furent plufieurs fois fur le point d'en venir à un duel à cette occafion; jufqu'à ce que le Roi, affez longtems après, déclara nettement à fa fœur, qu'il vouloit abfolument qu'elle ne penfât plus au Comte de Soiffons, qui ne fe ménageoit auprès de lui en aucune manière, & paroiffoit plutôt s'appliquer à lui déplaire en toute rencontre.

Cette déclaration fut très chagrinante pour la Princeffe : mais il fallut obéir. La paix cependant aiant été conclue à Vervins, le Roi lui propofa le Duc de Bar, qu'elle agréa, & ils furent fiancés quelque tems après. Il y avoit une difficulté du côté de la Religion de cette Princeffe, qui étoit fort entêtée du Calvinifme. Le Pape pré- 1599. *Qui époufe enfin le Duc de Bar.*

1599. prétendoit que ce mariage ne pouvoit point se faire sans qu'il donnât une dispense, tant à cause de l'hérésie, qu'à cause qu'elle & le Duc étoient parens au troisième & au quatrième degré. Nul Prélat de France par la même raison ne vouloit se charger de les marier. Le Pape avoit écrit au Duc de Bar, pour le détourner de ce mariage, à moins que la Princesse ne se convertît. Cet obstacle embarrassoit beaucoup le Duc de Bar, parce qu'il regardoit une telle alliance comme fort avantageuse pour lui; toutefois d'autant que le Roi souhaitoit aussi que la chose s'exécutât, on ne laissa pas de faire le mariage, & Charles de Bourbon Archevêque de Rouen, frère bâtard du Roi, s'étant laissé gagner, ils furent mariés par ce Prélat au commencement du mois de Janvier. On supposa que quand la chose seroit faite, on obtiendroit la dispense avec le tems, & que peut-être on viendroit à bout de convertir la Princesse.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 88.

En effet, le Duc dans cette vue l'engageoit de tems en tems à des conférences avec des Docteurs Catholiques, & sur-tout avec le Père Commolet Jésuite; mais comme quelques Calvinistes de France, & en particulier du Plessis-Mornai qu'elle estimoit fort, n'oublioient rien pour l'affermir de plus en plus dans son hérésie par leurs lettres & par leurs Livres qu'ils lui envoyoient, ces conférences auxquelles elle ne condescendoit que par complaisance pour le Duc, ne l'ébranloient point, étant bien résolue, ainsi qu'elle l'écrivoit un jour au Sieur du Plessis-Mornai, de n'aller à la Messe, que quand il seroit Pape.

Lettre de Madame au Sieur du Plessis-Mornai du mois de Mai 1599. Lettre du Sieur du Plessis-Mornai à Madame du 30. Mai 1599.

Le Pape à la fin se laissa fléchir: la dispense fut accordée trois ans après, à condition que le mariage seroit contracté de nouveau, que Madame, suivant la promesse qu'elle en donna, écouteroit sérieusement les instructions des Théologiens Catholiques, & que tous les enfans qui naitroient de ce mariage seroient élevés dans l'an-

l'ancienne Religion. Mais le Courier qui apportoit une si bonne nouvelle tant souhaitée du Duc de Bar, n'arriva en Lorraine, qu'après la mort de cette Princesse, qui avoit expiré dans son héréfie le treizième de Février de l'an 1603. 1599. *Et meurt.*

Le Cardinal de Florence Légat du Pape étoit parti sur la fin du mois d'Août, pour retourner à Rome, comblé des bénédictions que les peuples de France lui avoient données pour la paix de Vervins, & des honneurs que le Roi lui fit; car Il alla le visiter lui-même à son Hôtel avant son départ. Mais le Cardinal étoit toujours un peu chagrin de trois choses; la prémière étoit le mariage dont je viens de parler; la seconde étoit l'Edit de Nantes qu'il n'avoit pu empêcher, & dont on n'avoit retardé l'enregistrement que par égard pour lui; & la troisième fut un nouvel Arrêt du Parlement contre les Jésuites, en confirmation de celui qui avoit été rendu en 1595, & qui les bannissoit tout de nouveau du ressort de quelques Parlemens, où ils avoient été retenus. Il avoit reçu sur ce dernier article plusieurs lettres du Pape, qui avoit fort à cœur le rétablissement de cette Compagnie en France. Monsieur d'Ossat lui en avoit toujours donné quelque espérance, & même dès le tems de l'absolution du Roi, ce qui ne s'accordoit pas avec le nouvel Arrêt; mais ce Prélat pressé par le Pape écrivit à la Cour si fortement là-dessus, que l'Arrêt ne fut point mis en exécution. Diverses Lettres de Mr. d'Ossat de l'an 1598. & 1599.

Le départ du Légat fut suivi quelques mois après de celui du Président de Silleri, qui alla à Rome en qualité d'Ambassadeur de France après le retour du Duc de Luxembourg, pour travailler à deux affaires importantes de concert avec Monsieur d'Ossat, qui fut honoré le troisième jour de Mars de la dignité de Cardinal, aussi-bien que Monsieur Descoubleau de Sourdis depuis Archevêque de Bourdeaux. Le Roi avoit fortement sollicité le Chapeau pour ce Prélat, *Le Président de Silleri est envoyé Ambassadeur à Rome, & pourquoi.* Mémoires de Sulli, T. 1.

à

1599. à l'instance de la Marquise de Monceaux, qu'on nommoit alors la Duchesse de Beaufort.

Les deux affaires dont le Président de Silleri fut chargé, étoient celle du Marquisat de Saluces remise à l'arbitrage du Pape, & la dissolution du mariage du Roi & de la Reine Marguerite sœur du feu Roi Henri III. Je commencerai par celle-ci.

Le Roi pense à faire casser son mariage avec la Reine Marguerite.

Lettre du Sieur du Plessis-Mornai du 14. Avril 1592.

Ce n'étoit pas seulement depuis la paix, que le Roi avoit pris le dessein de faire casser son mariage avec la Reine Marguerite. Il y pensoit même avant sa conversion, & dès l'an 1592 il travailloit à obtenir là-dessus le consentement de cette Princesse.

Leurs humeurs sympathisoient si peu, que quoiqu'il en dût couter le rang de Reine de France à Marguerite, elle s'y résolut sans beaucoup de peine; peut-être même la chose auroit-elle été faite bien plus tôt, sans que le Roi se fit Catholique, & qu'après cette démarche, c'étoit une nécessité pour lui d'avoir sur ce divorce une Sentence du Saint Siège. Il falloit avant que d'en venir là, qu'on le reconnût pour Roi à Rome, ce qui ne se fit pas si tôt; & quand il eut reçu son absolution, les guerres qu'il eut à soutenir l'empêchérent de presser cette affaire.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat, de l'an 1599.

Dès que Monsieur de Silleri fut arrivé à Rome, le Cardinal d'Ossat & lui en parlérent au Pape, qui aiant fait examiner la chose par des Cardinaux & des Théologiens, nomma des Commissaires, pour en faire une plus exacte discussion sur les lieux. Ce furent le Cardinal François de Joyeuse retourné depuis peu de Rome en France, Gaspard Silingardi Evêque de Modène, que le Pape envoya avec la qualité de Nonce auprès du Roi, & Horatio del Monté Archevêque d'Arles.

Causes de ce Divorce.

Recueil

Comme les deux parties se trouvérent consentantes, & qu'il n'y avoit point d'enfans du mariage, tout consistoit à bien vérifier les faits, sur les-

lesquels la Requête pour le divorce étoit fondée. Il y en avoit trois principaux. Le prémier étoit, que la Reine Marguerite n'aiant encore que dix-neuf ans, avoit été violentée dans ce mariage par le Roi Charles IX son frère, & par la Reine Catherine de Médicis sa mère : le second, que Marguerite & le Roi étoient parens au troisième degré, & que ni lui, ni elle n'avoient point demandé la dispense de consanguinité, le Roi parce qu'il étoit Huguenot, & la Princesse parce qu'elle ne consentoit pas à ce mariage. Il est bien vrai que le Roi Charles IX l'avoit obtenue de Rome; mais il l'avoit demandée sans consulter la Princesse. Il est vrai encore que depuis le mariage consommé, le Roi de Navarre l'avoit demandée lui-même ; mais c'étoit sur un faux allégué, disant par la crainte de la mort après la Saint Barthélémi, qu'il étoit Catholique, quoiqu'il ne le fût pas en effet; outre que cette dispense n'avoit point été présentée à l'Evêque de Paris, ni insinuée. Le troisième fait étoit *la cognation spirituelle*, Henri II. père de Marguerite aiant été parrain du Roi; car bien que cet empêchement de mariage entre les enfans du parrain & le baptisé eût été retranché par le Concile de Trente, cependant ce Concile n'aiant point été reçu en France, il y faisoit une difficulté particulière.

1599. des Actes touchant ce divorce parmi les Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Joyeuse.

Le Roi & la Reine furent interrogés juridiquement sur ces trois points, & sur plusieurs autres motifs de la Requête présentée au Pape pour le divorce. La Reine attesta avec serment qu'elle avoit été forcée contre sa volonté à ce mariage ; qu'elle n'avoit non seulement jamais demandé la dispense, mais qu'il n'y avoit qu'un an ou deux qu'elle savoit qu'il y en eût eu une, & que depuis qu'elle en eut eu connoissance, elle n'avoit eu nulle intention de l'accepter ni de s'en servir, y aiant quatorze ans qu'elle n'avoit vu le Roi.

Elles sont examinées juridiquement.

L'article de la violence faite fut examiné avec toute l'exactitude possible. Neuf temoins furent

1599. ouïs, la plupart gens de qualité : c'étoit le Cardinal Pierre de Gondi, le Maréchal de Retz, Etienne le Roi Abbé Commendataire de Saint Martin de Nevers, Jérôme de Gondi prémier Gentilhomme de la Chambre, Claude Pinart Conseiller d'Etat, Nicolas Brulart Conseiller d'Etat, Etienne Péan Sieur du Sauger Secrétaire de la feue Reine-mère, Charlotte de Beaulieu femme de François de la Trimouille Marquis de Nermoutier, Françoise Miquelot Fille de chambre de la Reine-mère. Tous attestérent unanimement la violence & les menaces qu'on avoit faites à la Princesse, avec diverses circonstances qui rendoient la chose indubitable.

Et le mariage est déclaré nul.

Sur quoi le Cardinal de Joyeuse, l'Archevêque d'Arles, & le Nonce du Pape rendirent leur Sentence le dix-septième de Décembre, par laquelle ils déclarérent nul, le mariage contracté entre Henri Roi de France & de Navarre, & Marguerite Duchesse de Valois. La procédure aiant été envoyée à Rome, le Pape approuva tout ce qui s'étoit fait, & le Roi fut entièrement libre, pour contracter un autre mariage selon les vœux de toute la France, qui souhaitoit passionnément de lui voir un successeur; & il n'y avoit pas lieu de l'espérer de la Reine Marguerite qui avoit déjà quarante-six ans, & qui passoit pour être stérile.

Comment cette Princesse vécut depuis.

Cette Princesse vécut depuis avec plus de douceur & de régularité, qu'elle n'avoit fait dans les prémières années de son mariage. Le Roi lui aiant rendu son amitié que ses anciens déportemens lui avoient fait perdre, elle s'occupa de l'étude & des conversations savantes qu'elle avoit toujours aimées, & fit de grandes aumônes aux pauvres, des revenus considérables qu'elle tiroit des Comtés d'Auvergne & de Clermont, & de la Baronie de la Tour. Elle mourut en 1615, dans son Hôtel du Fauxbourg Saint Germain, & son cœur fut déposé dans l'Eglise des Augustins qu'on appelle encore aujourd'hui les Augustins de la Reine

Reine Marguerite, parce que cette Princesse fut leur fondatrice. On y voit au dessous de son cœur, son épitaphe composée par l'Avocat-Général Servin. 1599.

La seconde chose pour laquelle Monsieur de Silleri avoit été envoyé en Ambassade à Rome, regardoit, ainsi que je l'ai dit, le différend du Marquisat de Saluces, qui par le Traité de Vervins avoit été remis à l'arbitrage du Pape. Monsieur d'Ossat, avant l'arrivée de l'Ambassadeur, avoit déja eu quelques audiences là-dessus, & comme le Pape craignoit sur-tout, que si ce Marquisat revenoit au Roi, il n'y mit un Gouverneur Huguenot, avec danger que l'hérésie ne se coulât en Italie, ce Cardinal l'assura que Sa Majesté étoit résolue de donner ce Gouvernement à un Catholique, de même qu'il avoit déja envoyé un Ambassadeur Catholique en Angleterre; & cette promesse fit beaucoup de plaisir au Pape.

Négociation du Président de Silleri pour le Marquisat de Saluces.

Le Cardinal lui promit encore d'engager le Roi à écrire aux Magistrats de Genève, pour les prier de permettre dans leur Ville l'exercice de la Religion Catholique: mais tout cela ne fut pas capable de faire gouter au Pape la nouvelle qui vint quelque tems après, de l'enregistrement de l'Edit de Nantes, & elle lui causa une extrême affliction. Le Cardinal d'Ossat l'adoucit un peu, en lui représentant que le Roi ne l'avoit fait que par nécessité, pour rétablir la paix dans son Etat, en lui faisant envisager l'avantage que l'Eglise de France en retireroit par le rétablissement de l'exercice public de la Religion Catholique en quantité de Villes du Royaume, où il avoit été aboli, & en lui donnant espérance que durant la paix, il seroit beaucoup plus facile de ramener un grand nombre de Huguenots, par les soins que le Roi & les Evêques donneroient à leur conversion, que par une guerre civile, qui sans l'enregistrement de l'Edit de Nantes paroissoit inévitable.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat de l'an 1599.

Cependant le Duc de Savoie, qui n'avoit nullement

1599. lement envie de lâcher ce qu'il avoit pris, n'oublioit rien pour gagner le Pape, se couvrant toujours du prétexte de la Religion, qu'on ne pouvoit, disoit-il, conserver saine & entière en Italie, si on y donnoit entrée aux héréſies, en remettant le Marquiſat de Saluces entre les mains du Roi de France. Il fit demander permiſſion au Pape, d'aller lui-même à Rome, pour lui repréſenter ſes droits: mais le Pape ne jugea pas à propos de conſentir à ce voyage, de peur de ſe rendre ſuſpect au Roi. Ainſi le Duc ſe contenta d'y envoyer le Comte de Verrue en qualité de ſon Ambaſſadeur, & le fit accompagner de Louis Morozzo Préſident du Sénat de Turin, & de Jean Vando Sénateur, & prémier Profeſſeur en l'Univerſité de cette Ville. Les Envoyés des deux Princes firent à Rome divers Ecrits, qui furent mis entre les mains du Pape & de ſes Miniſtres.

Guichenon Hiſtoire de Savoie.

Le Duc avoit envoyé un peu auparavant à la Cour de France Pierre Léonard Roncas ſon Secrétaire d'Etat, pour faire des plaintes au Roi au ſujet de quelques courſes que les Troupes Françoiſes de la frontière avoient faites ſur ſes Terres, & de ce que Monſieur de Leſdiguières ne tenoit pas aſſez la main à empêcher ces infractions du Traité de paix: mais le principal deſſein de Roncas étoit de reconnoitre la diſpoſition du Roi à l'égard du Marquiſat de Saluces. Il trouva ce Prince dans la réſolution de le retirer de gré ou de force; ſur quoi le Duc prit celle d'aller lui-même trouver le Roi, & de traiter immédiatement avec lui de cette affaire, comptant beaucoup ſur ſa propre adreſſe, & ſur ſon habileté à négocier.

Mais comme il ne vouloit pas que l'on crût, qu'il avoit pris de lui-même ce deſſein que tout le monde n'approuveroit pas, il obligea Roncas à dire en plein Conſeil, où il faiſoit le rapport de ſa négociation, que le Roi auroit extrêmement ſouhaité de voir Son Alteſſe; dans l'eſpérance

rance que tous deux traitant enfemble, les chofes pourroient aifément s'accommoder. 1599.

Dès-lors le bruit fe répandit par-tout, que le Duc devoit aller à la Cour de France. Peu le crurent, & ceux qui fe piquoient le plus de politique, s'en moquérent. Ce voyage fe fit néanmoins; mais ce ne fut que plufieurs mois après. Le Duc de Savoie penfoit feulement alors à faire prolonger le terme du compromis, qui expiroit au deuxième de Mai, jour auquel le Traité de Vervins avoit été figné l'année précédente; & il y avoit été dit expreffément, que le Pape rendroit fon jugement fur le Marquifat de Saluces, dans cet efpace de tems.

Le Duc de Savoie vient à la Cour de France pour ce fujet.

Le Duc agiffoit auprès du Pape pour cette prolongation. Il envoya le Chevalier Berton en France pour ce même fujet, & pour dire au Roi que fon Maitre vouloit venir lui mettre fa perfonne & tous fes intérêts entre les mains. Il envoya en même tems le Comte Alphonfe de Langufque en Efpagne, pour prévenir le jeune Roi fur ce voyage, & tâcher de découvrir ce qu'il pourroit efpérer de lui, au cas qu'il fût obligé de rompre avec la France au fujet du Marquifat de Saluces. Les Miniftres d'Efpagne lui firent fur ce fecond point les plus belles promeffes du monde, jufqu'à lui dire que s'il étoit attaqué par les François, Sa Majefté Catholique monteroit auffi-tôt à cheval, pour aller à la tête de fes Armées le fecourir. C'eft ainfi que l'on parloit en Efpagne à l'Ambaffadeur de Savoie; mais le Duc de Seffa Ambaffadeur d'Efpagne à Rome avoit dit au contraire plufieurs fois au Comte de Verrue, que Son Alteffe ne devoit pas fe flater jufqu'au point de croire que le Confeil d'Efpagne voulût engager le jeune Roi à une nouvelle guerre avec la France pour la défenfe du Marquifat de Saluces.

Le Roi accorda aux inftances du Pape la prolongation du compromis; & le Général des Cordeliers nommé alors Patriarche titulaire de Conftanti-

Et le Marquifat eft mis en fe-

1599. *questre entre les mains du Pape.* Lettre du Cardinal d'Offat du 11. d'Août 1599.

ftantinople étant venu en France, obtint encore une autre chofe, qui fut que le Marquifat de Saluces feroit mis en fequeftre entre les mains du Pape. On crut à la Cour de France avoir fait un bon coup, d'avoir par ce moyen commencé à dépoffeder le Duc de Savoie de ce Marquifat; mais cette démarche ne fut nullement du gout du Cardinal d'Offat; & il en avoit de bonnes raifons qu'il écrivit à Monfieur de Villeroi. „ La prémiere, que le Roi renonçoit par-là tacitement au poffeffoire qui étoit le plus fûr & „ le plus clair de fes droits, dont il ne falloit „ jamais fe départir. La feconde, que quand „ bien Monfieur de Savoie fubiroit de bonne „ foi ledit fequeftre, en fouffrant que tous les „ gens de guerre qu'il a au Marquifat en foient „ ôtés, le Marquifat fera entre les mains du „ Pape pour autant de tems qu'il lui plaira, def- „ quelles ne fera fi facile de le ravoir, comme „ de celles de Monfieur de Savoie; d'autant que „ le Roi, quand il en faudroit venir là, ne „ commencera pas fi facilement la guerre con- „ tre un Pape & contre le Saint Siége, comme „ il feroit contre Savoie & Piémont; & cette „ confidération peut encore empirer, fi le Pape „ vient à mourir, & qu'il lui fuccède quelqu'un „ qui eût plus d'inclination à l'Efpagne qu'à la „ France, comme il peut avenir. La troifième, „ que le Roi tient une grande partie de la Bref- „ fe, & fe pourroit fervir des Places & forces „ qu'il a, pour prendre par furprife, ou par „ fiége, la Ville & la Citadelle de Bourg; là où „ après ce fequeftre, il n'y tiendra plus rien; & „ s'il en veut quelque chofe, faudra qu'il l'ôte au „ Pape & au Saint Siége, avant que de pouvoir „ toucher à ce que Monfieur de Savoie en tient. „ La quatrième, qu'il faudra que Sa Majefté fe „ furcharge de dépenfe, pour entretenir au moins „ une grande partie des garnifons dudit Mar- „ quifat, que Monfieur de Savoie ne voudra „ plus payer, & le Pape encore moins, & ainfi

„ Mon-

„ Monsieur de Savoie qui se consumoit en fraix „ & en soin pour le soupçon perpétuel auquel il „ étoit du Roi & des habitans - mêmes dudit „ Marquisat, sera soulagé d'autant de dépense & „ de souci: mais ce qui me fait porter ceci avec „ moins d'impatience, ajoute le Cardinal, est „ la mauvaise foi dont Monsieur de Savoie sans „ doute usera en la procédure de ce sequestre, „ qui donnera le moyen au Roi de retirer sa pa- „ role sans y rien laisser de sa réputation." 1599.

Cette prédiction du Cardinal d'Ossat se trouva vraie à cet égard, ainsi que je le dirai bientôt en parlant du voyage du Duc en France, avant lequel il se fit plusieurs changemens à la Cour par la mort & par la retraite de quelques personnes de considération, qui y occupoient de grandes places.

Mort du Chancelier de Chiverni. Pompone de Bellièvre lui succède.

Le Chancelier de Chiverni signalé par sa fidélité au service de son Souverain, & par les grands services qu'il lui rendit depuis qu'il l'eut appellé à la Cour, mourut cette année, & il en fut fort regretté. Ce Prince donna sa place à un homme qui le remplaça bien: ce fut Pompone de Bellièvre, illustre par ses Ambassades, où il avoit toujours très bien soutenu les intérêts & l'honneur de la Couronne dans des tems & dans des occasions, où les ennemis de ce Royaume pouvoient impunément y donner atteinte. Lui seul sembla desapprouver le choix que le Roi faisoit de sa personne, entrant dans cette grande Charge, disoit-il, dans un tems où son grand âge eût dû la lui faire quitter, s'il l'avoit eue plus tôt: mais il ne laissa pas de s'en acquitter avec toute la dignité & tout l'avantage pour l'Etat, que son intégrité, sa prudence & sa grande expérience faisoient attendre de lui.

Autres morts considérables.

Gaspard de Schomberg Allemand de naissance, mais établi en France depuis longtems, fut une autre perte pour le Roi, qui l'affectionnoit fort par l'attachement que ce Seigneur avoit pour sa personne, & à cause de plusieurs importans ser-

1599. ſervices qu'il lui avoit rendus, ſoit dans la guerre, ſoit dans les négociations, & en dernier lieu dans les affaires de Bretagne & dans celles des Huguenots. François de Vivonne Marquis de Piſani, ne fut pas moins regretté du Roi. On a fait ſouvent dans cette Hiſtoire mention de ce Seigneur également recommandable par ſa valeur, par ſa ſageſſe & par ſa probité. Le choix que le Roi fit de ſa perſonne pour l'emploi de Gouverneur du jeune Prince de Condé héritier préſomptif de la Couronne, fut une marque de la grande eſtime qu'il en faiſoit. La réputation qu'il s'acquit à Rome, où il fut longtems Ambaſſadeur, & les ſignalés ſervices qu'il y rendit à la Couronne dans les tems les plus difficiles, rendront ſa mémoire immortelle & chère à toute la France. Il eut pour ſucceſſeur auprès du Prince de Condé le Comte de Belin. Ce choix fit connoitre que la reddition de la Ville d'Ardres aux Eſpagnols ne l'avoit pas entièrement ruiné dans l'eſprit du Roi, ou du moins qu'à la Cour on revient avec le tems des plus grandes & des plus juſtes diſgraces.

Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon, qui avoit joué un ſi grand rôle durant la Ligue, décéda pareillement. Comme depuis la reddition de Paris, il n'étoit plus en crédit, ſa mort n'attira l'attention que de ceux qui prétendoient à un ſi bel Archevêché. Mais on peut dire que de toutes ces morts il n'y en eut point qui fît plus d'éclat, que celle de Gabrielle d'Etrées Marquiſe de Monceaux & Ducheſſe de Beaufort, tant pour la manière, que pour les circonſtances où elle arriva.

Circonſtances de celle de Gabrielle d'Etrées, Marquiſe de Monceaux &

Cette Dame d'une beauté ſingulière, qui avoit charmé le Roi, rouloit depuis longtems les plus hauts deſſeins, & ne viſoit pas à moins, qu'à devenir Reine de France. C'étoit plutôt à la ſollicitation de ſes parens & de ſes alliés, que d'elle-même; car elle étoit d'un eſprit médiocre, & naturellement modérée. Le Roi, par un

amour

amour aveugle, l'entretenoit dans ces projets ambitieux, & il avoit autant d'envie de la faire Reine, qu'elle en avoit elle-même de l'être. C'étoit un des motifs qui lui donnoit le plus d'empressement pour son divorce avec la Reine Marguerite; & comme il ne cachoit pas assez ses intentions là-dessus, cela même fit un obstacle de la part de cette Princesse; car elle avoit peine à céder la place à une personne si fort au dessous d'elle pour la naissance, & qui, bien que de grande qualité, n'étoit point Princesse. Monsieur de Sanci, dans un Discours imprimé parmi les Mémoires d'Etat, se fait grand honneur de la manière libre avec laquelle il parloit au Roi là-dessus, même en présence de la Duchesse de Beaufort, & il attribue sa disgrace à cette liberté. Mais la providence de Dieu & peut-être sa justice pourvûrent par une autre voie aux inconvéniens qu'on pouvoit appréhender de ce mariage.

1599. *Duchesse de Beaufort.*

Elle étoit à Fontainebleau sur la fin du Carême, & le Roi ne voulant pas, pour éviter le scandale, qu'elle s'y trouvât avec lui pendant les Fêtes, jugea à propos qu'elle les allât passer à Paris. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin, où en se séparant, elle lui parla comme si elle avoit eu quelque pressentiment de ce qui devoit lui arriver. Elle lui recommanda ses deux fils César & Alexandre, & sa fille Henriette, & ses serviteurs, & lui dit beaucoup d'autres choses qui l'attendrirent fort.

Il lui donna la Varenne pour l'accompagner. Le lendemain qui étoit le Jeudi Saint, étant allée aux Ténèbres au petit S. Antoine, elle y eut quelques éblouïssemens qui l'empêchérent de les entendre toutes entières, & elle retourna au logis du Sieur Zamet où elle avoit dîné. Elle y fut frappée d'une violente apoplexie, de laquelle étant un peu revenue, la prémière & même l'unique chose qu'elle dit, fut qu'on la transportât au logis de Madame de Sourdis au Cloî-

tre S. Germain : & comme elle fit paroître sur
1599. cela beaucoup d'inquiétude & d'empressement, la Varenne l'y fit porter. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle eut de nouvelles attaques de son mal. Elle étoit fort prête d'accoucher : ce qui empêcha qu'on ne lui donnât de certains remèdes dont on auroit pu se servir, si elle n'avoit pas été dans cet état. Elle mourut le Samedi Saint dixième d'Avril. Dès qu'elle eut expiré, son visage devint tout livide, & les convulsions lui avoient fait tourner le cou, comme si on le lui avoit tors, & d'une manière qui faisoit horreur.

Contes ridicules qu'on en fit. Lettre du Sieur de la Varenne au Baron de Rosni.

Ces accidens qui peuvent arriver fort naturellement, ne laissérent pas de donner lieu à mille contes ridicules. Il y en eut qui les attribuérent à l'opération du Diable, à qui, disoient-ils, elle s'étoit donnée pour posséder absolument le cœur du Roi. D'autres prétendirent qu'elle avoit été empoisonnée, & il semble par la relation de cette mort que le Sieur de la Varenne envoya au Baron de Rosni, qu'elle eut elle même quelque soupçon là-dessus, vu l'empressement avec lequel elle voulut sortir toute malade qu'elle étoit, du logis du Sieur Zamet où elle avoit fait son dernier repas.

Le Roi en prend le deuil. Mémoires de Chiverni.

Quoi qu'il en soit, le Roi qui s'étoit mis en chemin pour venir à Paris, & n'en étoit pas à quatre lieues lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort, retourna sur ses pas à Fontainebleau. L'extrême amour qu'il avoit pour cette Dame, lui fit faire certaines choses que tout le monde n'approuva pas. Il prit d'abord le deuil en noir, contre la coutume de nos Rois, & aussi-tôt après en violet, qu'il porta trois mois. La Cour le prit aussi par complaisance, & le porta aussi longtems. Après tout, cet accident fit faire au Roi de sérieuses réflexions : mais l'effet qu'elles produisirent sur son esprit, fut de peu de durée ; car ce Prince obsédé de gens qui connoissoient son foible, & n'avoient en vue que leur fortune sans

Mémoires de Sulli, T. 3. c. 92.

nul

nul égard ni pour sa réputation, ni pour sa conscience, ni pour le bien de son Etat, usoient de toutes sortes d'artifices, pour le jetter en d'autres engagemens, dans l'espérance d'avoir part à ses faveurs & à ses graces par le moyen d'une nouvelle Maitresse. 1599.

Il aime Mademoiselle d'Entragues, qui lui demande une promesse de mariage.

Mademoiselle d'Entragues, qui n'avoit guères moins de beauté, & étoit beaucoup plus artificieuse que la Duchesse de Beaufort, le charma. Elle étoit fille d'une mère qui avoit aussi été maitresse de Charles IX, & dont elle avoit eu le Comte d'Auvergne. Cette Demoiselle répondoit fort à l'inclination du Roi; „ mais, (lui disoit-„ elle,) je suis gardée à vue par mes parens, „ qui pour leur honneur & pour leur conscien-„ ce, ne me permettront jamais de vous satis-„ faire, à moins que vous ne me donniez une „ promesse de mariage." Ce refus ne fit qu'irriter sa passion, & il résolut à lui donner ce qu'elle lui demandoit: mais comme la raison prenoit de tems en tems le dessus dans l'esprit de ce grand Prince, il ne se pressoit pas de lui mettre en main cette promesse, quoiqu'il l'eût déja couchée par écrit; & avant que de la donner, il en parla au Baron de Rosni.

C'est un grand avantage pour un Roi, d'avoir des serviteurs fidèles & sincères, qui dans les conseils qu'ils lui donnent, envisagent son bien & son honneur, plutôt que l'avancement de leur fortune en flatant sa passion.

Liberté du Baron de Rosni à qui ce Prince en demandoit son avis.

Ce Seigneur refusa d'abord de dire son avis sur une telle matière; mais pressé de le faire avec toute liberté, il prit le papier que le Roi tenoit à la main, & le déchira, en disant: *Voilà, Sire, puisqu'il vous plait le savoir, ce que je pense d'une telle promesse. Comment, morbleu*, dit le Roi fort surpris, *je croi que vous êtes fou. Il est vrai, Sire*, reprit le Baron, *je suis un fou & un sot, & voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France.*

Il continua avec la même liberté, & fit souve-

 nir

1599. nir le Roi de ce que Sa Majesté même lui avoit dit autrefois de cette Demoiselle, „ qui ne vaut „ pas, (ajouta-t il,) les cent mille écus que „ vous m'avez déja obligé de lui donner. " Il lui représenta les conséquences d'une telle promesse donnée par écrit, & qu'on ne lui demandoit, que pour la rendre publique; qu'elle le perdroit de réputation, & donneroit lieu aux intrigues de quantité de gens mal-intentionnés dont sa Cour étoit remplie; qu'elle empêcheroit son divorce avec la Reine Marguerite, qui toute résolue qu'elle avoit été depuis plusieurs années à y donner son consentement, avoit changé de résolution sur le bruit qui avoit couru, qu'il vouloit épouser la Duchesse de Beaufort; que la même raison la feroit persister dans ce refus, quand elle sauroit qu'il auroit eu seulement la première pensée d'épouser la Demoiselle d'Entragues; & que surement le Pape, informé d'un dessein si indigne d'un si grand Roi, ne donneroit jamais les mains au divorce; que les peuples qui n'aspiroient qu'à lui voir un successeur d'un mariage légitime & digne de lui, changeroient en haine & en mépris, l'affection & l'estime qu'ils avoient pour sa Personne; & qu'il le prioit d'envisager sérieusement de telles conséquences.

Le Roi tout pensif se retira dans son cabinet, & demanda de l'encre & du papier au Sieur de Loménie, & l'on crut que c'étoit pour écrire de nouveau la promesse qui avoit été déchirée: il en sortit un demi-quart-d'heure après & monta à cheval pour aller à la chasse, sans dire un seul mot au Baron de Rosni qu'il rencontra.

Ce Seigneur se crut disgracié: mais il en fut desabusé, lorsque le Roi quelques jours après le fit Grand-Maître de l'Artillerie, dédommageant Monsieur d'Etrées père de la Duchesse de Beaufort, qui avoit été pourvu de cette Charge durant le siège d'Amiens. Les amours ne laissérent pas de continuer entre le Roi & Ma-

demoi-

demoiselle d'Entragues, dont il eut des enfans; mais ce fut apparemment sans condition, quoique des copies de la promesse dont j'ai parlé, vraies ou fausses, eussent couru tout le Royaume. 1599.

Retraite de la Marquise de Belle-Ile & du Maréchal de Joyeuse. Mémoires de Sulli, T. 1. c. 91.

Je ne sai si la funeste mort de la Duchesse de Beaufort fut la cause de la retraite de deux personnes qui faisoient grande figure à la Cour: mais elle se fit aussi-tôt après. L'une fut d'Antoinette d'Orléans fille du Duc de Longueville, Marquise Douairière de Belle-Ile, qui se fit Feuillantine; & l'autre de Henri Duc de Joyeuse & Maréchal de France, qui étant sorti des Capucins, pour se mettre à la tête de l'Armée de la Ligue en Languedoc, renonça de nouveau au monde pour reprendre l'habit de Capucin.

On rapporte plusieurs motifs d'une si généreuse résolution, qui devoit lui avoir beaucoup couté, après avoir goûté une seconde fois les délices & les grandeurs de la Cour avec assez de liberté. Les uns disent que pressé par le Pape de rentrer dans l'Ordre des Capucins, les causes de la dispense qu'il avoit eue pour en sortir ne subsistant plus, les remords de sa conscience l'obligérent de satisfaire à ce devoir: mais cette raison est évidemment fausse, parce qu'après avoir eu cette dispense & être sorti de cet Ordre, le Pape par un Bref daté du cinquième de Mai de l'an 1595, l'avoit fait passer dans la Religion des Chevaliers de Malte, & par un autre du dix-huitième de Septembre 1596, il lui avoit permis l'usufruit & la disposition de tous les biens de sa famille, tant de ceux qu'il possédoit actuellement, que de ceux qui pourroient lui écheoir par quelque voie que ce fût, & cela jusqu'à la fin de sa vie.

Ces Brefs sont rapportés dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.

D'autres ont attribué sa retraite à quelques mots piquant que le Roi dit en certaines occasions sur sa sortie des Capucins. D'autres enfin, à un Sermon fort touchant, qu'il entendit

1599. du Père Laurent Capucin à Saint Germain l'Auxerrois pendant le Carême, qui précéda de peu de jours son retour chez les Capucins, & dont il parut extrêmement touché. Mais on a su de feu Monsieur Sublet des Noyers, Secrétaire d'Etat de Louis XIII, que le coup venoit de plus loin.

A qui la dernière est attribuée. Il racontoit que Monsieur Sublet de la Guichonnière Maitre des Comptes son père, grand homme de bien, & qui avoit fort à cœur le salut du Maréchal, dont il administroit les revenus, l'avoit fait rentrer dans lui-même par l'innocent & saint artifice que je vais dire.

Vie de S. François de Borgia par le Père Verjus. Le Jésuite Ribadeneira avoit composé en Espagnol la Vie de François de Borgia autrefois Duc de Gandie, mort Général de sa Compagnie en odeur de sainteté, & qui depuis à été canonisé. Cette Vie avoit été traduite en François; & Sublet l'aiant lue, crut qu'elle pourroit faire impression sur l'esprit du Maréchal. Il la fit relier avec une propreté extraordinaire, & n'y épargna pour l'embellir ni l'or ni l'émail.

Un soir le Maréchal s'étant mis au lit, & tous ses gens s'étant retirés, le Sieur Sublet resta seul comme pour l'entretenir des affaires de sa maison, aiant sous le bras le Livre dont je parle. La beauté de la reliure excita la curiosité du Maréchal, qui lui demanda à le voir. Ce sage vieillard s'excusa en riant, de le lui laisser, disant que ce n'étoit pas un Livre à son usage, & qu'il pourroit bien se repentir de l'avoir lu. Il le lui donna enfin à condition de ne l'ouvrir que le lendemain, parce que s'il se mettoit une fois à le lire, il ne pourroit le quitter, & y perdroit le repos de la nuit.

Le Maréchal le lui promit; mais il ne put s'empêcher d'en commencer la lecture, qui l'attacha si fort, & en même tems le toucha si vivement, qu'il y reconnut sa condamnation par les exemples héroïques de la vertu du Seigneur Espagnol, qui ne lui cédoit ni en richesses, ni en

en faveur auprès de son Souverain: mais qui avoit été beaucoup plus fidèle à la Grace que lui. Il passa la nuit en de violentes agitations d'esprit; & aiant fait appeller de grand matin Monsieur Sublet, il lui dit en se jettant à son cou tout baigné de larmes: „ Il faut, mon cher „ père, il faut suivre la voix de Dieu, & vos „ sages conseils: je ne vous demande que peu „ de tems pour mettre ordre à mes affaires, & „ je reprendrai aussi tôt après le saint état de „ vie que j'ai quitté ". Il le fit en effet, dès qu'il eut marié sa fille unique au Duc de Montpensier, & parut peu de tems après en Chaire, où, quoique peu savant, il fit par son exemple beaucoup plus que par ses discours un très grand nombre de conversions; un Duc en Chaire, ainsi qu'on l'avoit dit en Espagne de celui dont la vie avoit converti ce Seigneur, étant une conviction infiniment forte du mépris que le monde mérite. 1599.

Ce furent-là les plus considérables changemens qui se firent à la Cour, laquelle, depuis la paix de Vervins, n'étant plus occupée de projets de guerre, ne fournissoit guères que ces sortes d'événemens particuliers.

Etat des affaires de l'Archiduc. Cependant l'Archiduc Albert revint dans ses Etats des Pays-Bas après son mariage avec l'Infante Isabelle; & trouva que bien qu'il fût délivré d'un aussi puissant ennemi que le Roi de France, il ne lui feroit pas si facile qu'il l'avoit espéré, de venir à bout des Hollandois toujours soutenus de la Reine d'Angleterre.

Le Prince Maurice fait fortifier la Ville de Bommel. La guerre s'étoit faite avec divers succès durant son absence, & les Espagnols étoient entrés dans l'Ile de Bommel. Cette Ile est formée par les rivières du Rhin & de la Meuse. Ils regardoient la Ville qui donne le nom à l'Ile, comme une des plus importantes conquêtes qu'ils pussent faire, parce qu'ils pouvoient de là entrer fort avant dans le pays des Etats, & les Hollandois par la même raison en appréhendoient

1599. doient extrêmement la perte. C'eſt pourquoi le Prince Maurice y accourut en perſonne, pour raſſurer par ſa préſence le courage des habitans conſternés de la deſcente des Eſpagnols dans l'Ile. Il pourvut à leur défenſe, & ce fut là proprement que l'on commença à mettre en uſage la manière que l'on a ſuivie depuis, d'entourer les Places de beaucoup de dehors, de faire à ces dehors des foſſés comme à la Ville même, & de les renfermer d'une eſpèce de parapet appellé chemin-couvert, à angles ſaillans & à angles rentrans, au devant duquel on fait un glacis, qui en rend les approches très difficiles aux ennemis.

Ce qui fit appeller la Hollande l'Ecole de la guerre.

Cette nouvelle manière de défenſe a fait depuis imaginer aux Ingénieurs diverſes méthodes d'attaquer. Cet Art eſt parvenu à ſa perfection de notre tems, & je croi que ce fut-là une des principales raiſons, qui fit donner depuis aux Armées de Hollande, le glorieux nom d'Ecole de la guerre. Le Prince Maurice, par cette invention, mit la Ville de Bommel en aſſurance.

Pluſieurs François y vont ſervir.

Il fut ſecouru non ſeulement des Anglois, mais encore par les François, qui accoutumés à la guerre, & s'ennuyant déja de la paix, venoient en foule en Hollande. Le Sieur de la Noue entre autres, fils de ce fameux Capitaine qui avoit autrefois commandé les Troupes des Etats, y en mena un grand nombre; & c'eſt ce qui donna ſujet à l'Archiduc, d'envoyer au Roi, pour faire des plaintes de trois choſes. Prémièrement, de ce que nonobſtant la paix jurée à Vervins, les Troupes Hollandoiſes étoient pleines de François : ſecondement, de ce que le Roi fourniſſoit de l'argent aux Etats : & en troiſième lieu, de ce que quelques François avoient tenté de ſurprendre Cambrai.

Le Roi le ſatisfit ſur ces trois chefs. Il répondit ſur l'article de l'argent fourni aux Hollandois, que c'étoit des dettes qu'il acquittoit,

&

& les prêts qu'ils lui avoient faits durant les guerres paſſées. Touchant celui de Cambrai, il deſavoua les auteurs de l'entrepriſe ; ceux d'entre eux qui furent pris par les Eſpagnols, proteſtérent qu'ils l'avoient fait ſans l'aveu du Roi, & que c'étoit à l'inſtigation du Maréchal de Balagni, qui de ſon propre mouvement, & dans l'eſpérance de ſe rétablir dans ſon ancienne Principauté, avoit ménagé des intelligences dans la Place. Enfin à l'égard des François qui alloient ſervir en Hollande, le Roi fit publier partout de ſévères défenſes à tous ſes Sujets de le faire: mais ſoit par l'inquiétude naturelle à la nation, ſoit parce qu'on ne crut pas que le Roi prétendît exiger ſur cet article une obéiſſance trop exacte, les Régimens Hollandois furent toujours bien fournis d'Officiers & de ſoldats François. 1599.

Il y en eut qui prirent un autre parti; ce fut d'aller ſervir en Hongrie, où Vaubecourt Gentilhomme de Champagne ſurprit Javarin avec le petard, inſtrument de guerre juſqu'alors inconnu aux Turcs; & le Duc de Mercœur, invité par l'Empereur à prendre part à cette guerre, y alla l'année ſuivante avec l'agrément du Roi, s'y ſignala, & y acquit beaucoup plus de véritable gloire, qu'il n'avoit fait dans les guerres civiles de France. *De même qu'en Hongrie.*

Quoique la Ligue fût entièrement détruite, les maximes pernicieuſes qu'elle avoit inſpirées à ſes Sectateurs, règnoient encore dans quelques eſprits. Deux Jacobins de Flandres, l'un nommé Charles Ridicovi, & l'autre Pierre Arger, avoient réſolu entre eux d'aſſaſſiner le Roi, dans le tems qu'il n'avoit pas encore reçu l'abſolution du Pape. Ils vinrent tous deux en France à diverſes fois, pour exécuter leur déteſtable deſſein, ſans avoir pu en trouver l'occaſion. Ridicovi aiant ſu que ce Prince avoit été abſous par le Saint Siège, non ſeulement ne penſa plus *Deſſein de deux Jacobins contre la vie du Roi découvert.* Dupleix.

à

à exécuter ce qu'il avoit projetté; mais encore
1599. il déféra son complice. Tous deux furent saisis. Arger, convaincu d'avoir persisté dans sa damnable résolution, fut puni de mort, & Ridicovi mis au Fort l'Evêque, où il demeura deux ans sous le nom d'Avenin, qu'il avoit pris au-lieu de son véritable nom. Il trouva moyen de s'échapper avant l'exécution de l'Arrêt de bannissement prononcé contre lui: mais aiant été arrêté de nouveau, & un Curé de l'Evêché de Langres aiant attesté que ce malheureux homme avoit repris sa prémière pensée d'attenter sur la personne du Roi, il fut puni du même supplice que son confrère,

Autre avis semblable donné par un Capucin.

Un Capucin de Milan donna encore avis, qu'un homme qui étoit sorti de l'Ordre, où il avoit été Frère lai, méditoit un pareil attentat. Celui-ci fut surpris en habit de marmiton, & aiant paru embarrassé dans l'interrogatoire, & apportant de mauvaises raisons, pour lesquelles il avoit quitté son habit, & suivoit la Cour, il fut aussi puni de mort.

C'étoit un horrible scandale, de voir sortir ces monstres des lieux consacrés à la plus haute sainteté, & les Huguenots surent toujours fort bien le dire, & le reprocher aux Catholiques: mais ce reproche leur siéoit mal; car outre que les Catholiques détestoient alors généralement autant qu'eux, ces horribles desseins, auxquels durant la fureur de la Ligue, on ne peut nier que plusieurs n'eussent applaudi, c'est qu'on avoit trop clairement connu depuis deux ans, l'esprit de la Secte Huguenotte, & sa disposition à l'égard du Roi, qui ne tendoit pas à moins qu'à ôter à ce Prince la Couronne, qu'elle se vantoit de lui avoir mise sur la tête. L'exemple de Poltrot qui assassina François Duc de Guise, la conjuration d'Amboise, & quelques autres faits semblables, montrent assez que l'esprit de faction est toujours le même, & toujours ca-

capable des mêmes excès, sur-tout quand le motif de la Religion peut servir de prétexte, pour colorer les plus grands crimes. 1599.

Suite de l'affaire du Marquisat de Saluces. Cependant les Agens que le Duc de Savoie envoyoit les uns sur les autres à la Cour de France, ne recevoient du Roi & de ses Ministres que des réponses ou générales, ou peu agréables. Enfin on leur déclara que le Duc aiant laissé passer l'année du compromis, & les deux mois de la prorogation que le Roi en avoit faite à la prière du Pape, Sa Majesté étoit résolue de ravoir le Marquisat de Saluces; qu'il étoit de sa réputation, plus encore que de son intérêt, qu'on ne pût pas dire dans l'Europe, qu'il eût été forcé à lâcher une partie de son Etat usurpée d'une manière si indigne par un Prince qui lui étoit si inférieur; qu'au reste, si le Duc vouloit remettre de bonne grace le Marquisat de Saluces, il pourroit ensuite traiter sur cet article même, représenter les droits qu'il y prétendoit avoir, & compter sur la bonté du Roi, qui ne se laissoit jamais vaincre en honnêteté & en libéralité. Mémoires de Sulli, T. I. c. 91.

Ces dernières paroles ne donnoient qu'une fort petite espérance au Duc de Savoie, d'avoir ce Marquisat, soit à condition d'hommage, soit par un échange. Il n'en desespéroit pas néanmoins tout-à-fait; & pour gagner le Roi, il affecta en diverses occasions de se comporter avec beaucoup de froideur envers les Espagnols. Il fit beaucoup valoir auprès du Roi le refus qu'il venoit de faire, d'envoyer en Espagne son fils aîné, & sa fille aînée, que Philippe III lui demandoit pour les faire élever à sa Cour: mais ses Envoyés lui donnérent une autre espérance qui le flata beaucoup.

Vues de Duc de Savoie en venant à la Cour. Ils l'assurérent qu'ils avoient reconnu qu'à la Cour de France il y avoit beaucoup de grands Seigneurs mécontens, & que quelques-uns d'entre eux, pour peu qu'ils pussent espérer d'être secondés, paroissoient disposés à exciter de grandes

1599. des brouilleries dans l'Etat. Ce fut ce qui acheva de déterminer le Duc à venir lui-même à la Cour, à deux fins. La prémière, de gagner le Roi par ses souplesses, sur lesquelles il comptoit beaucoup, s'estimant le plus habile négociateur de l'Europe, aiant effectivement un grand esprit, beaucoup d'adresse, de manège, de patience, sans être d'ailleurs trop scrupuleux en fait de sincérité.

Son autre vue étoit de prendre des liaisons avec les mécontens, & s'il pouvoit y réussir, de prolonger la négociation, jusqu'à ce que le Roi, occupé à démêler les brouilleries qu'il lui susciteroit dans le Royaume, ne fût plus en état de le venir inquiéter chez-lui.

Il lui fit donc agréer son voyage à la Cour, en lui protestant qu'il n'y venoit que pour recevoir ses ordres, lier avec lui une amitié très étroite, & se rapporter de tout à sa justice & à sa bonté.

Guichenon Histoire de Savoie.

Il partit de Chamberri le prémier de Décembre avec un train de douze cens chevaux, accompagné de la plupart de ses Ministres, des Seigneurs de sa Cour, & de sa plus leste Noblesse.

Le Roi avoit donné ordre par-tout de le recevoir comme sa propre personne. Monsieur de la Guiche Gouverneur de Lyon lui rendit les plus grands honneurs, jusqu'à lui présenter le dais, qu'il refusa. Il prit la poste jusqu'à Rouanne: il s'embarqua sur la rivière de Loire, & descendit par eau jusqu'à Orléans.

Il y trouva le Duc de Nemours qui l'y attendoit, & le Maréchal de Biron sur la route de Fontainebleau où la Cour étoit alors, & un peu plus loin, le Duc de Montpensier, qui avoient tous été envoyés pour le complimenter. Le Roi se disposoit à aller lui même le recevoir sur le chemin: mais le Duc pour lui épargner cette peine partit de grand matin avec le Duc de Nemours & quelques Seigneurs de sa suite, & arriva à Fontai-

tainebleau, comme le Roi ſortoit de la Meſſe, & alloit monter à cheval. 1599.

En approchant du Roi, il mit un genouil en terre. Ce Prince le releva auſſi-tôt, l'embraſſa, lui fit les plus aimables careſſes, & le régala magnifiquement pendant ſept jours, durant leſquels il lui tint ſouvent compagnie, lui montrant lui-même les augmentations qu'il avoit faites au Château, ſe promenant ſouvent avec lui dans les jardins, le menant à la chaſſe; mais ſans jamais lui parler d'affaires, ce qui l'inquiétoit fort, parce qu'il s'étoit attendu que le Roi lui en feroit la prémière ouverture: mais il avoit affaire à un Prince auſſi habile que lui, qui le connoiſſoit à fond & qui étoit bien préparé contre ſes artifices. *Comment il fut reçu du Roi.*

Le huitième jour, le Roi le mena à Paris, où il lui avoit fait préparer un appartement au Louvre. Le Duc l'en remercia, & alla deſcendre à l'Hôtel du Duc de Nemours ſon parent. Les Fêtes de Noel ſe paſſérent partie en devotions, partie en divertiſſemens, en bals, en tournois, en courſes de bagues. 1600. *Il tâche de mettre diverſes perſonnes dans ſes intérêts.* Matthieu, l. 2.

Le prémier jour de l'an, le Duc fit des profuſions en étrennes aux perſonnes les plus conſidérables de la Cour, & particuliérement à Mademoiſelle d'Entragues qu'il vouloit mettre dans ſes intérêts, comme il avoit toujours tâché d'y avoir la feue Ducheſſe de Beaufort. Le Maréchal de Biron refuſa deux beaux chevaux dont il lui voulut faire préſent, diſant qu'il ne lui convenoit pas de rien recevoir d'un Prince qui étoit en différend avec ſon Roi: ſoit qu'effectivement il en uſât ainſi par ce ſcrupule, ſoit pour mieux cacher les intrigues que quelques-uns ont prétendu qu'il avoit déja avec le Duc.

Ce Prince & le Roi ſe firent auſſi réciproquement des préſens aſſez magnifiques. Le Duc, dit-on, dépenſa bien quatre cens mille écus en bijoux & en autres largeſſes; mais rien ne lui fit plus d'honneur, & ne lui donna plus de ré-

pu-

1600. putation de galant homme, que la manière dont il se comporta en jouant un jour aux cartes avec le Roi au jeu de la Prime, qui étoit alors fort en usage à la Cour.

Générosité qu'il fit en jouant avec Henri IV. T. 3. l. 5. c. 5.

Il s'agissoit de quatre mille pistoles. Le Roi croyant avoir un jeu sûr, le jetta sur la table. Le Duc toutefois avoit ce qu'ils appelloient un fredon de quatre cinq, qui le faisoit gagner: mais aiant montré son jeu au Duc de Guise, & à d'Aubigné qui rapporte ce trait dans son Histoire, il mêla les cartes, comme s'il eût perdu, & laissa l'enjeu au Roi.

La politique avoit beaucoup plus de part que la générosité dans ces libéralités du Duc de Savoie: mais il s'ennuyoit fort de ce que le Roi ne lui donnoit aucune occasion de parler du principal sujet de son voyage. Il en jetta quelques mots dans un entretien: & la réponse du Roi lui fit assez connoître, que son intention étoit de retirer de ses mains le Marquisat de Saluces. La manière dont les principaux du Conseil lui parlérent, ne lui laissa aucun lieu d'en douter, & il demanda enfin au Roi que l'on conférât là-dessus.

On nomme des Commissaires sur l'affaire du Marquisat.

Les Commissaires furent nommés de part & d'autre. Ceux du Roi furent le Connétable, le Chancelier, le Baron de Rosni, le Maréchal de Biron, & Monsieur de Villeroi. Le Duc choisit pour les siens le Marquis de Lullins, le Commandeur Berton, les Sieurs Dominique Belli Grand-Chancelier de Savoie, & Roncas. Le Patriarche de Constantinople, faisant depuis peu la fonction de Nonce en France, assista aussi aux Conférences.

En quoi elle consistoit.

Sur l'affaire du Marquisat de Saluces dont il s'agissoit, il y avoit deux points à vuider. Le premier étoit les droits que le Roi d'une part, & le Duc de l'autre, prétendoient avoir sur ce Marquisat. Le second regardoit ce qu'on appelle le possessoire, sur quoi le Roi demandoit qu'on lui fit justice, avant l'examen du fond, c'est-à-dire,

dire, qu'avant que l'on jugeât des prétentions de l'une & de l'autre partie, on le rétablît dans la possession, où les Rois de France étoient avant que le Duc s'en fût emparé durant la guerre civile, & lorsque les deux Etats étoient en paix l'un avec l'autre. Les Ambassadeurs de France & de Savoie à Rome avoient déja fait chacun leurs productions devant le Pape, & le Duc demandoit que le pétitoire fût jugé en même tems que le possessoire, parce qu'il lui seroit impossible de soutenir son droit, si une fois le Marquisat de Saluces étoit remis entre les mains du Roi, à moins qu'il n'eût recours à ses Alliés; & que s'il étoit contraint à leur demander du secours, cela causeroit une fâcheuse guerre en Italie. D'ailleurs, il prétendoit que ses prédécesseurs aiant été dépouillés de ce Domaine, il lui avoit été permis de le recouvrer, l'occasion favorable s'étant présentée de le faire. 1600.

Outre ces raisons le Duc produisoit quelques hommages faits pour le Marquisat de Saluces à ses prédécesseurs, tandis qu'ils n'étoient encore que Comtes de Savoie, & n'avoient point encore le titre de Duc, qui ne fut donné qu'en 1416 à Amédée VIII. du nom par l'Empereur Sigismond. Monsieur de Silleri Ambassadeur de France à Rome montroit au contraire des hommages faits pour ce Marquisat aux Dauphins de Viennois, & que par conséquent c'étoit un fief mouvant du Dauphiné. Il produisoit trois investitures données par François I. aux Marquis de Saluces, & faisoit grand fonds sur ce que le dernier de ces trois Marquis étant mort sans hoirs, le Marquisat avoit été réuni à la Couronne de France. Il ajouta que dans le Traité de Cateau-Cambresis entre Henri II. & Philippe II. Roi d'Espagne, par lequel le Duc de Savoie fut rétabli dans la plus grande partie de ses Etats, ce Duc ne fit pas seulement la moindre mention du Marquisat de Saluces; que Henri II. l'avoit

1600. l'avoit possédé paisiblement, & que ses trois enfans & successeurs au Royaume l'avoient possédé de même jusqu'à l'invasion du Duc actuellement règnant; que les hommages faits à quelques Comtes de Savoie, ou au Duc de Milan, ou à quelques autres, n'avoient été faits que par force, ou par cabale, ou seulement de quelques Terres du Marquisat; & qu'Amédée VIII prémier Duc de Savoie aiant eu quelques prétentions sur ce Marquisat, en avoit remis la décision au Parlement de Paris, qui l'en avoit débouté par deux Arrêts avec dépens.

Guichenon, Hist. de Savoie.

Toutes ces raisons furent de nouveau produites de part & d'autre par les Commissaires du Roi & du Duc de Savoie, dans les Conférences de Paris. Ceux du Duc ajoutérent que ce Marquisat coutoit au Roi, pour le garder, dix fois plus qu'il n'en tiroit de revenu.

Propositions d'accommodement inutiles.

Après qu'on eut exposé ses droits des deux côtés, on chercha les voies d'accommodement. La prémière proposition qui fut faite par les Commissaires de Savoie, fut qu'on laissât ce Marquisat au Duc, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France; proposition que le Roi avoit semblé agréer dans un Traité qui avoit été commencé à Bourgoin l'an 1595 par Monsieur de Silleri: ou bien qu'en récompense du Marquisat que le Duc garderoit en Souveraineté, le Roi se contentât de quelques Villes & Châteaux qu'il avoit pris en Bresse durant la guerre.

Cette proposition aiant été rejettée, ils en firent une autre; savoir, que le Marquisat demeurant au Duc en Souveraineté, Son Altesse remettroit au Roi le Fort de Demont au pié de l'Argentière, avec l'artillerie qui y étoit, Roquesparvières & Cental, qui seroit démoli, & outre cela tous les Forts, Villes & Bourgades qui sont entre Demont, Roquesparvières & Cental, la vallée de Barcelonette, Terres-neuves & autres lieux au-delà de l'Argentière, le Fort de Saint

Saint Jean en Pragelas dans l'état où il étoit, Château-Dauphin & Pont : ils y ajoutérent depuis Busque, avec la Jurisdiction & le Mandement. 1600.

Le Patriarche de Constantinople, qui suivant l'inclination du Pape, avoit grande envie que le Marquisat demeurât au Duc, représenta à ce Prince, qu'on n'avanceroit rien, tandis qu'à toutes ses offres on n'ajouteroit pas quelque Place, qui donnât au Roi un passage en Italie : sur quoi le Duc offrit Coni avec son Mandement, à la réserve de Saint Dalmace & la Vallée de Sture jusqu'à l'Argentière ; mais le Roi tint ferme, pour être réintégré au Marquisat de Saluces, ou du moins pour le sequestre entre les mains du Pape, auquel il avoit consenti dès l'année précédente, en attendant qu'on eût discuté les droits des parties.

Le Duc voyant que les choses tournoient tout d'une autre manière qu'il n'avoit espéré, consentit, ou fit semblant de consentir à la réintégrande, mais il y ajouta les conditions suivantes ; que le Roi ne nommeroit point pour Gouverneur au Marquisat une personne qui lui fût desagréable ; que l'on ne mettroit dans les Places fortes, que des Garnisons Suisses prises des six Cantons Catholiques ; que le Gouverneur feroit serment de rendre le Marquisat à celui à qui il seroit adjugé par le Pape, qui décideroit le différend dans l'espace de deux ou trois ans pour le plus tard ; qu'il ne se feroit aucun changement dans le Marquisat, que celui des garnisons, & que le Roi rendroit tout ce qu'il avoit pris dans la Bresse.

Le Patriarche de Constantinople se chargea de proposer ce projet d'accommodement au Roi, qui refusa de l'accepter, à moins que l'on n'y changeât plusieurs des conditions. Il dit qu'il ne pouvoit consentir que les Places fortifiées fussent tenues par des garnisons Suisses ; que ce ne seroit pas une réintégrande, mais un dépôt

1600. du Marquisat entre les mains des Cantons ; qu'il vouloit bien néanmoins que pendant deux ans, les Villes fussent gardées par des Suisses, mais que les garnisons des Citadelles & des Châteaux, & tous les Officiers seroient François; & qu'au reste il s'obligeoit volontiers à nommer pour Gouverneur du Marquisat, une personne que le Duc de Savoie ne pourroit nullement regarder comme son ennemi.

Autres qui sont acceptées & suivies de la conclusion du Traité.

Cette réponse n'aiant pas satisfait le Duc, le Roi fit lui-même au Patriarche une dernière proposition, qui étoit, ou de s'en tenir à ce même projet ainsi réformé, ou bien à un autre qu'il lui proposa: savoir, que le Duc gardât le Marquisat de Saluces en toute Souveraineté, & que son Altesse donnât par forme d'échange, ou de récompense, tout le pays de Bresse, Barcelonette avec ses dépendances, & la Ville & le Château de Pignerol avec son territoire ; que toutes les autres Villes & terres occupées de part & d'autre fussent restituées dans le même tems que l'échange s'exécuteroit, & que le Duc fît démolir le Fort de Bèche-Dauphin, moyennant quoi il promettoit de s'employer pour terminer les différends que le Duc avoit avec le Canton de Berne & avec Genève par la voie de la Justice. Ce projet fut mis par écrit, & après que le Duc en eut délibéré avec son Conseil, les articles furent signés le vingt-septième de Février, & il fut dit que le Duc opteroit dans le prémier de Juin suivant.

Le Duc se retire mécontent.

Dès que cet Ecrit fut signé, le Duc, fort peu content du succès de son voyage, se disposa à retourner dans ses Etats. On ne comptoit guères à la Cour sur sa signature; parce que dans l'alternative dont il s'agissoit, il n'avoit pas ce qu'on savoit qu'il s'étoit proposé, savoir, de faire tellement son Traité, que l'entrée de ses Etats fût fermée aux Troupes Françoises: or soit qu'il rendît le Marquisat de Saluces, soit qu'en le retenant il cédât Pignerol & les autres Places nom-

nommées dans le Traité, la porte en étoit toujours ouverte au Roi; & l'on fut persuadé, qu'il n'avoit signé que pour se retirer de la Cour de France, & que parce que le délai qu'on lui accordoit pour la conclusion, lui donnoit le loisir de délibérer, & de chercher les moyens de rompre, s'il jugeoit la rupture avantageuse pour lui. 1600.

Ce fut par cette raison, que quelques-uns du Conseil proposérent au Roi de l'arrêter, d'autant que par ce moyen il auroit le Marquisat de Saluces, sans qu'il lui en coutât ni guerre, ni dépense; & que d'ailleurs l'usurpation que le Duc avoit faite de ce Marquisat en pleine paix, justifieroit la conduite qu'on tiendroit à son égard, & la feroit regarder comme une représaille: mais le Roi répondit d'une manière véritablement Royale à ceux qui lui donnoient ce conseil, que la parole d'un Prince est inviolable; que la perfidie de ses ennemis ne doit lui servir qu'à donner du lustre à sa fidélité, & que quoi qu'il en dût arriver, il aimoit mieux imiter la conduite que François I. tint à l'égard de Charles V. que le mauvais exemple du Duc de Savoie. Comme il fut que ce Prince avoit quelque inquiétude là-dessus, il lui fit dire, qu'il retourneroit dans ses Etats avec la même liberté qu'il en étoit sorti. D'Aubigné, T. 3. l. 5. c. 5.

Le Duc rassuré par cette nouvelle promesse, quitta le dessein qu'il avoit proposé à quelques-uns de ses confidens, de s'échapper secrettement de la Cour, & en partit avec l'agrément du Roi au commencement de Mars, laissant le Sieur Berliet-Chiloup Archevêque de Tarentaise avec la qualité de son Ambassadeur à la Cour de France. Le Roi suivi de toute la Cour l'accompagna jusqu'au Pont de Charenton, & lui donna le Baron de Lux pour le conduire jusques sur la frontière.

Il arriva le quatorzième de Mars à Bourg en Bresse. Il dépêcha de là un Courier au Roi avec des lettres de remerciment, pour tous les hon-

neurs qu'il lui avoit faits, & passa à Chamberri, où il demeura jusqu'au vingtième de Mai.

1600.

On le somme de faire l'option contenue au Traité de Paris.

Avant qu'il en partît, le Patriarche de Constantinople, & le Sieur Brulart de Berni, frère du Président de Silleri, l'y vint trouver, pour le sommer de faire l'option dont on étoit convenu dans le Traité de Paris; d'autant que le prémier de Juin, qui étoit le terme marqué par la conclusion du Traité, étoit déja fort proche. Il leur promit de leur faire savoir sa résolution à Turin, & cependant il renvoya Roncas à la Cour de France, pour obtenir du Roi un nouveau délai. C'étoit afin de donner le tems à Belli son Chancelier, qu'il avoit envoyé en Espagne, de le raccommoder avec cette Cour, & de savoir s'il en pourroit obtenir du secours en cas de rupture avec la France.

Guichenon, Hist. de Savoie.

Cet Envoyé avoit été assez mal reçu. On lui dit qu'on savoit les propositions que le Duc de Savoie avoit faites à Paris, & que pour obtenir que le Marquisat de Saluces lui demeurât, il avoit offert au Roi de France de l'aider à la conquête du Duché de Milan. Le Chancelier nia ce fait, quoiqu'il fût très véritable, & fit extrêmement valoir les intelligences que le Duc avoit ménagées en France. On fit semblant de le croire sur le prémier article; & comme entre les Princes l'intérêt fait oublier les plus grandes injures, on l'assura que non seulement on n'abandonneroit pas le Duc de Savoie; mais qu'en cas de guerre, on le secourroit de toutes les forces d'Espagne.

Et il le refuse.

Cependant Roncas fit si bien, qu'il obtint une prolongation de tout le mois de Juillet pour l'exécution du Traité; & le Roi qui prévoyoit ce qui arriveroit de toutes les irrésolutions affectées du Duc, vint à Lyon, dans l'espérance que ce Prince le voyant si près de ses Etats, seroit intimidé, & prendroit enfin le parti de la paix: mais le contraire arriva, & le Marquis de Lullins étant venu trouver le Roi, lui déclara de

de la part du Duc, que les conditions du Traité de Paris étoient si dures, que son Maitre ne pouvoit les accepter. 1600.

Sur cette déclaration le Roi envoya Monsieur de Montmorenci-Fosseuse en Piémont, pour sommer de nouveau le Duc touchant l'exécution du Traité. Il répondit nettement qu'il ne rendroit point le Marquisat de Saluces, & que si le Roi entreprenoit de le lui enlever par force, il lui prépareroit de son côté de la besogne pour quarante ans. Lettre 244. du Cardinal d'Ossat.

Une réponse si fière lui auroit fait déclarer la guerre sur le champ: mais Roncas étant revenu trouver le Roi, & lui aiant promis que le Duc lui donneroit satisfaction, il y eut encore quelques conférences entre le Marquis de Lullins & l'Archevêque de Tarentaise d'une part, & le Président Janin & le Sieur de Berni de l'autre: ils arrêtérent de nouveau à Lyon les articles du Traité le vingt-unième de Juillet, mais sans le signer, Roncas aiant supplié le Roi de trouver bon que le Duc son Maitre le vît, avant que ses Ambassadeurs le signassent. Le Roi y consentit, en lui déclarant que s'il n'étoit signé dans le cinquième d'Août, il n'en vouloit plus entendre parler. Roncas le porta à Turin: mais le Duc, au-lieu de le renvoyer vers le Roi, se contenta de dépêcher un Courier à ses Ambassadeurs, par lequel il leur ordonna de conclurre le Traité, sans donner autre assurance qu'il le signeroit.

Il engagea le Patriarche de Constantinople qui passoit par Turin pour aller à Rome, à retourner à Lyon, pour assurer de nouveau le Roi de la restitution du Marquisat; mais il n'étoit plus tems: car le Roi, indigné de se voir ainsi amusé, avoit donné ordre au Marquis de Lullins de se retirer, & avoit déclaré la guerre au Duc. *Le Roi lui déclare la guerre.*

Tous les retardemens de ce Prince n'avoient eu pour but, que de donner le tems au Comte

1600. Lettre 233. du Cardinal d'Offat. Lettre 234.

de Fuente, Gouverneur du Milanès, d'aſſembler ſon Armée. Il vouloit encore voir le ſuccès d'une conférence, qui ſe tint au mois de Juin à Boulogne en Picardie avec permiſſion du Roi, pour la paix entre la Reine d'Angleterre & l'Archiduc, laquelle fut ſans effet. Et ce qu'on oſeroit à peine croire, s'il n'avoit pas déja été publié dans les lettres du Cardinal d'Oſſat, ce Duc faiſoit grand fonds ſur les exécrables deſſeins qui ſe formoient de tems en tems contre la vie du Roi.

Mais les Eſpagnols, qui promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient tenir, ne furent pas aſſez à tems au ſecours du Duc, qui ſe vit bientôt enlever une grande partie de ſes Etats d'en-deçà des Monts: car le Roi, à qui toutes ces ruſes du Duc de Savoie ne faiſoient point prendre le change, avoit fait avancer ſes Troupes, dont il fit deux corps: l'un ſous les ordres de Monſieur de Leſdiguières, devoit entrer en Savoie par Chamberri: & l'autre commandé par le Maréchal de Biron, étoit deſtiné pour fondre dans la Breſſe.

Expéditions du Maréchal de Biron dans la Breſſe.

Ce Maréchal ſe mit en marche l'onzième d'Août. Dès le lendemain il ſurprit Bourg, Capitale de cette Province, & l'emporta par le moyen du petard ſans réſiſtance. Il n'y eut que quelques Suiſſes qui s'étant retranchés dans un baſtion, ſe rendirent par capitulation. La Ville fut pillée: le Maréchal laiſſa la Citadelle bloquée ſous les ordres du Baron de Lux, & alla ſe ſaiſir du Pont-d'Ains, de Poucin, des Alimes, d'Ambronai, de Saint Denys de Chauſſon, de Saint Rambert, de Bellei, de Pierre-Chaſtel, de Seyſſel, qui étoit la ſeule Place du Bugei où il y eût garniſon, du Fort de la Cluſe & du pays de Gex. Le Duc de Guiſe dans le même tems manqua de ſurprendre le Château de Nice, & y fit quelque perte. Les Savoyards prétendirent que le Duc de Guiſe en fuyant y avoit perdu ſon chapeau & ſon épée, & en formérent une

eſpè-

espèce de trophée dans l'Eglise de Sainte Réparate. 1600.

Le Patriarche de Constantinople étant venu le quinzième d'Août à Grenoble où le Roi étoit, fit tous ses efforts pour suspendre la guerre : mais le Roi, sans avoir égard à ses remontrances, se contenta de le renvoyer à ses Ministres qu'il trouveroit à Lyon, pour conférer avec eux.

Et de M. de Lesdiguières en Savoie. Histoire de Lesdiguières, l. 6. c. 12.

Tandis que le Maréchal de Biron soumettoit la Bresse & les pays des environs, Lesdiguières entra en Savoie : Créqui s'empara de la Ville de Montmélian & bloqua le Château : Crillon avec le Régiment des Gardes se saisit des fauxbourgs de Chamberri ; & le Roi s'étant avancé jusqu'au Fort des Barreaux, & aiant fait de là sommer Jacob Gouverneur de Chamberri, celui-ci fut contraint par les Bourgeois de rendre la Ville. Ensuite le Roi prit Miolans, & Lesdiguières s'empara de Conflans, passage pour entrer dans la Tarentaise ; Charbonnière, qui est la clef de la Maurienne, se rendit après quelques jours de défense le dix-neuvième de Septembre. Après quoi Lesdiguières soumit toutes les Places de cette Vallée jusqu'au pié du Mont-Cenis. De là il passa dans la Tarentaise, où il ne trouva pas plus de résistance. Ainsi toute la Savoie fut enlevée au Duc, excepté le Château de Montmélian & le Fort de Sainte Catherine proche de Genève, vers lequel Monsieur de Sanci étoit avec quelques Troupes, moins à dessein d'assiéger ce Fort qui n'étoit pas aisé à prendre, que pour tenir les Savoyards en inquiétude.

Lesdiguières, & Rosni qui avoit été fait depuis peu Grand-Maitre de l'Artillerie, assiégérent le Château de Montmélian, nonobstant la réputation de cette Place, qui passoit pour une des plus fortes de l'Europe. Rosni fit guinder six canons sur une montagne qui la commandoit, & où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'y en conduire ; ce qui étonna fort le Comte de Bran dis Gouverneur du Château.

1600.

L'Ambassadeur d'Espagne à Rome presse le Pape de s'entremettre d'un accommodement.

Mémoires du Cardinal Bentivoglio, c. 5.

Durant toutes ces expéditions, Taffis Ambassadeur d'Espagne auprès du Roi tenoit bonne contenance, & ne faisoit point paroître que le Roi d'Espagne prît beaucoup d'intérêt aux pertes du Duc de Savoie; mais le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome se donnoit de grands mouvemens auprès du Pape, pour l'engager à reprendre la médiation entre le Roi & le Duc, lui marquant en même tems que son Maitre souhaitoit fort que le Roi de France se contentât d'un dédommagement en-deçà des Alpes pour le Marquisat de Saluces, & que Pignerol n'y fût pas compris.

Légat envoyé en France pour ce sujet.

Chap. 6.

Le Pape s'excusa d'abord, sur ce que le Duc de Savoie ne s'étoit pas fié à lui; qu'il avoit refusé le sequestre du Marquisat, auquel le Roi avoit consenti; qu'il avoit mieux aimé aller négocier lui-même à la Cour de France; que le Duc l'avoit même soupçonné de vouloir faire tomber le Marquisat de Saluces à quelqu'un de ses parens; de quoi aiant été très offensé comme d'une chose très éloignée de sa pensée, il s'étoit déporté de l'arbitrage. Néanmoins il se laissa gagner, & envoya au Roi le Cardinal Aldobrandin son neveu avec le titre de Legat, pour tâcher de moyenner la paix.

Le Cardinal étant arrivé à Tortone, le Duc s'y rendit avec l'Archevêque de Bari Nonce du Pape à Turin, & Dom Mendez de Ledesma, Ambassadeur d'Espagne auprès du Duc de Savoie. Leurs conférences se terminérent à prier le Légat, d'engager le Roi à recevoir le pays de Bresse en dédommagement du Marquisat de Saluces. Leur vue commune étoit, d'éloigner les François autant qu'il feroit possible du Piémont & du Duché de Milan. Cependant le siège de Montmélian se poussoit avec vigueur. Le Roi en rappella Lesdiguières, pour satisfaire la jalousie du Maréchal de Biron contre ce Seigneur. Il donna ses ordres pour le siège de la

Ci-

Citadelle de Bourg, & alla lui-même reconnoitre le Fort de Sainte Catherine. 1600.

Le Légat arriva à Chamberri au commencement de Novembre, aiant passé auprès de Montmélian, dont le Gouverneur avoit capitulé dès le quatorzième d'Octobre, & promis de se rendre le seizième de Novembre s'il n'étoit secouru.

Le Duc de Savoie, sur une si fâcheuse nouvelle, étoit parti de Turin avec une Armée de dix mille hommes de pié, de quatre mille cinq cens arquebusiers à cheval, & de huit cens maitres, pour venir au secours. Il avoit pris sa route par le Val d'Aost, passé le petit Saint Bernard, & étoit venu camper à Aixme le douzième de Novembre; mais les neiges, & les Troupes que le Roi avoit à Conflans & à Montiers, l'empêchérent de passer outre. Le Roi, sur le bruit qui courut que le Duc pensoit à entrer dans le Foucigni, alla en personne au passage du Cornet, & le Maréchal de Biron à celui de Notre-Dame de la Gorge. Ces précautions firent que le Duc desespéra de forcer aucun de ces passages.

Guichenon, Hist. de Savoie.

Le Légat étant à Chamberri, fit donner avis de son arrivée au Roi, qui refusa de l'admettre à son audience avant la prise de Montmélian, qu'on n'attendoit pas si tôt, à cause de l'approche du Duc de Savoie. Ce Prince eut en ce tems là un petit avantage sur le Comte de Soissons & sur Lesdiguières, dans un choc où ils perdirent trois cens cavaliers, outre quelques prisonniers: mais Brandis Gouverneur de Montmélian n'attendit pas le terme de la capitulation, & se rendit le neuvième de Novembre.

Ce Gouverneur aiant si mal servi son Maitre, n'osa paroître devant lui, & se retira en France, & puis à Brandis en Suisse: mais étant quelque tems après venu à Casal, il y fut enlevé & mené en prison à Turin.

1600. *Le Roi le va recevoir à Chamberri* Mémoires de Bentivoglio, c. 8.

Le Roi après cette conquête alla à Chamberri pour voir le Légat, & y arriva le vingt-cinquième de Novembre. Sur l'ouverture que ce Cardinal lui fit de la paix, & de la restitution du Marquisat de Saluces, à condition qu'on rendît au Duc les Places prises sur lui, le Roi répondit qu'il n'étoit plus question de cette restitution pure & simple, puisque le Duc l'avoit refusée si longtems : mais qu'il prétendoit au contraire qu'on lui restituât tous les revenus du Marquisat depuis l'usurpation, avec les fraix de la guerre, lesquels seuls montoient à huit cens mille écus; & sur les instances que lui fit le Légat, de vouloir bien écouter les Sieurs Arcoras & des Alymes Envoyés du Duc, qu'il avoit amenés avec lui, & d'accorder une trêve, afin de faciliter la conclusion du Traité de paix, le Roi lui dit, que pour la trêve, il ne l'accorderoit pas: mais qu'à sa considération il recevroit bien les deux Envoyés, à qui il permit de venir lui faire la révérence. Il ajouta au Légat, que sa présence étant nécessaire à son Armée, & ses affaires ne lui permettant pas de traiter avec lui, il le prioit de s'adresser à Monsieur de Villeroi, qui lui feroit savoir plus en particulier ses intentions. Le Légat alla trouver Monsieur de Villeroi à Lyon; & je dois remarquer ici que l'on omit en cette occasion une formalité qui s'observoit toujours en France, savoir la limitation des pouvoirs du Légat par le Parlement de Paris; & la raison pourquoi on négligea cette formalité, fut que le Roi ne pensoit qu'à terminer au-plutôt de manière ou d'autre l'affaire de Savoie.

Et l'envoie ensuite à Lyon pour traiter avec M de Villeroi.

Thuanus, l. 126.

Ce Prince qui ne vouloit plus être la dupe des artifices du Duc, & qui prévoyoit que tandis que la Citadelle de Bourg & le Fort Sainte-Catherine tiendroient, il auroit peine à le mettre à la raison, alla lui-même presser ces deux siéges. Celui de Sainte-Catherine finit le seizième de Décembre par la prise de cette Place, qui avoit

avoit infiniment couté au Duc de Savoie à fortifier, & qu'il regardoit non feulement comme un frein pour Genève, mais encore comme un moyen pour fe faciliter la prife de cette Ville, fi jamais l'occafion favorable de l'affiéger fe préfentoit. 1600.

Pour ce qui eft du fiège de la Citadelle de Bourg, la bravoure de Bouvens, qui en étoit Gouverneur, le fit durer beaucoup plus longtems. Il ne fe rendit que l'année fuivante, un peu avant la conclufion de la paix. Le Légat en traita pendant l'abfence du Roi avec le Préfident Janin & le Préfident de Silleri, qui ne faifoit que de revenir de fon Ambaffade de Rome, & avec les Sieurs Arcoras & des Alymes Plénipotentiaires du Duc de Savoie. Matthieu l. 2.

Propofitions des Miniftres de Savoie.

La prémière propofition que ceux-ci firent, fut la reftitution du Marquifat de Saluces, pourvu que le Roi voulût bien auffi rendre au Duc de Savoie ce qu'il avoit pris fur lui. Les deux Plénipotentiaires de France répondirent ce que le Roi avoit déja dit au Légat, qu'il falloit y ajouter les fraix qui avoient été faits pour une guerre, que le Duc s'étoit attirée, après tous les moyens juftes qu'on lui avoit propofé de la prévenir. Le Légat propofa un autre fyftême plus conforme aux intentions du Pape, du Roi d'Efpagne, & même du Duc de Savoie, qui fut, que le Duc cédât au Roi la Breffe avec Bourg & la Citadelle qu'on affiégeoit actuellement. Il fut répondu à cette propofition, que le Duc de Savoie étant à Paris, l'avoit déja faite, & beaucoup plus ample, cédant avec la Breffe plufieurs autres territoires; & que l'état où il fe trouvoit, ne comportoit pas qu'il diminuât fes offres. Le Légat en convint, & ajouta encore le Bugei & le Val-Romei.

Le Roi confulté là-deffus, agréa la chofe: mais il fit dire par fes Miniftres, qu'il ne prétendoit accorder au Duc de Savoie que le feul Marquifat de Saluces, & que les Châteaux de

Demont, de Cental & Roquesparvière étant des
1600. dépendances du Comté de Provence, ils ne pouvoient être compris dans cette cession du Marquisat. Les Ambassadeurs de Savoie furent surpris de cette replique, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus; mais comme leur but principal étoit de conserver le Marquisat de Saluces, ils offrirent au lieu de ces Places, le Bailliage de Gex, & cent mille écus pour l'artillerie qui avoit été prise dans Carmagnole, lorsque le Duc envahit le Marquisat.

Evènement qui pensa rompre le Traité sur le point de sa conclusion.

L'offre fut acceptée, & ces points essentiels étant réglés, on ne doutoit plus de la conclusion du Traité, lorsqu'un nouvel incident la suspendit tout à-coup. Le Roi aiant pris le Fort de Sainte Catherine, fut extrêmement sollicité par les Bourgeois de Genève de le faire démolir, parce que le voisinage de ce Fort incommodoit beaucoup leur Ville, & les tenoit en une inquiétude continuelle; car ils n'ignoroient pas que l'intention du Duc de Savoie, en le faisant construire, avoit été de les tenir toujours bloqués de ce côté-là. Le Roi, pour leur faire plaisir, ordonna la démolition, & elle fut faite.

Le Légat s'en tint fort offensé, parce que dans les conférences on lui avoit promis qu'au cas que la paix se fît, on rendroit au Duc de Savoie toutes ses Places en l'état où elles étoient quand on les avoit prises; & Messieurs de Bellièvre & de Villeroi lui avoient donné leur parole spécialement pour le Fort de Sainte Catherine, ne sachant pas que le Roi avoit fait une promesse contraire à ceux de Genève. Le Légat avoit lui-même écrit à Rome ce que ces deux Messieurs lui avoient promis touchant ce Fort, parce qu'il savoit que cela seroit fort agréable au Pape; de sorte que dans la colère, il dit qu'il retiroit toutes ses paroles, puisqu'on ne tenoit pas celles qu'on lui avoit données, & qu'il ne vouloit plus se mêler de cette négociation.

Tassis Ambassadeur d'Espagne, appréhendant cette

cette rupture, supplia le Roi de trouver quelque moyen de satisfaire le Légat, & ajouta qu'il l'en conjuroit d'autant plus instamment, que si la guerre se poussoit davantage contre la Savoie, il prévoyoit que le Roi son Maitre ne pourroit s'empêcher d'y prendre part. 1600.

A ces dernières paroles le Roi regarda Tassis d'un œil irrité, & lui dit: *Monsieur l'Ambassadeur, on ne me fera rien faire par force ni par menaces, & quand il me plaira, je porterai la guerre jusques dans le milieu des Etats du Roi votre Maitre.*

Réponse vigoureuse du Roi à l'Ambassadeur d'Espagne qui paroissoit le menacer.

Les choses en étant là, les conférences cessérent, & les Ambassadeurs de Savoie affectoient de n'en paroître pas fort inquiétés. Ils espéroient en effet que la vigoureuse défense que Bouvens faisoit à la Citadelle de Bourg, donneroit le loisir au Duc de la secourir; ou du moins de la ravitailler de manière qu'elle pût occuper encore longtems les forces du Roi, qui se ruïneroient par la rigueur de la saison: mais aiant reçu une lettre de ce Gouverneur, par laquelle il leur apprenoit le mauvais état de sa garnison, & que la disette de vivres l'obligeroit à se rendre incessamment, pour n'être pas contraint, s'il attendoit plus longtems, à faire une capitulation honteuse, ils changérent de pensée & de conduite, & pressérent le Légat de reprendre le Traité.

Il refusa de le faire, à moins qu'ils ne lui donnassent une déclaration par écrit, que c'étoit à leur prière qu'il reprenoit la négociation, comme une chose avantageuse au Duc de Savoie, & nécessaire à ses Etats, & qu'ils signeroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils le firent; & lui qui avoit autant d'envie qu'eux, de ne pas laisser son ouvrage imparfait, pour l'honneur qui lui reviendroit d'avoir fait cette paix, & délivré l'Italie de la crainte d'une dangereuse guerre qui la menaçoit, résolut, nonobstant le chagrin que

1600. lui causoit la démolition du Fort de Sainte Catherine, de renouer l'affaire.

Il eût fort souhaité que le Roi l'eût lui-même remis sur les voies: mais il n'osoit l'espérer; & le Roi effectivement ne crut pas le pouvoir faire avec honneur. Un ordre que ce Prince donna à Monsieur de Rosni, inquiéta plus que jamais le Légat: mais il lui fournit en même tems une ouverture pour rentrer en matière.

Adresse de Mr. de Rosni pour renouer la négociation.

L'ordre que le Roi donna à Monsieur de Rosni, étoit d'aller à Paris, afin d'y faire les préparatifs pour la Campagne de Piémont au commencement du Printems. Ce Seigneur alla prendre tout botté congé du Légat, & affecta de lui dire le sujet de son voyage. Le Légat lui répondit qu'il étoit bien fâché de voir tant de peines qu'il avoit prises, & tant de soins qu'il s'étoit donnés, demeurés inutiles; & qu'il voyoit bien que le Roi, quelque semblant qu'il fît de vouloir la paix, étoit résolu à la guerre: à quoi Rosni repartit, que si la paix étoit bonne avant la démolition du Fort de Sainte Catherine, elle l'étoit encore après; qu'il étoit surpris qu'on demeurât en si beau chemin pour si peu de chose; que le fonds en demeureroit au Duc de Savoie, & que pour cinquante mille écus, il remettroit ce Fort sur pié dès qu'il le jugeroit à propos.

Mémoires de Sulli, T. I. c. 97.

Mais, reprit le Légat, il y a encore beaucoup d'autres points à vuider, & il lui en marqua jusqu'à sept, le conjurant en même tems de l'aider à renouer les Conférences. Rosni, qui savoit parfaitement les intentions du Roi, lui repliqua que de ces sept points, il y en avoit quatre sur lesquels le Roi ne se relâcheroit jamais, savoir la restitution de Château Dauphin, la démolition de Bèche-Dauphin, la cession de quelques Villages aux environs de Genève; & les deux rives du Rhône qu'il vouloit avoir entièrement libres depuis Lyon jusqu'à Genève.

Le

Le Légat, après avoir fait deux ou trois tours de chambre sans dire mot, lui demanda, si supposé qu'il accordât ces quatre articles, le Roi se relâcheroit sur les trois autres, qui étoient cent cinquante mille écus qu'il exigeoit du Duc de Savoie pour les frais de la guerre, la liberté d'un passage sur le Rhône pour aller de Savoie en Franche Comté, & le pouvoir de fortifier selon sa volonté les lieux qui lui seroient cédés. 1600.

Monsieur de Rosni répondit, qu'il n'avoit aucune charge du Roi là-dessus, & que ce n'étoit que par occasion & de lui-même qu'il lui parloit: „ mais, (ajouta-t-il,) je crois pouvoir „ vous assurer, que par la considération qu'il a „ pour vous, il ne se rendra pas difficile sur ces „ articles."

Il alla sur le champ trouver le Roi, à la prière du Légat: il lui rendit compte de tout ce qui venoit de se passer, & retourna quelques heures après dire au Légat, que l'affaire étoit conclue.

Articles du Traité.

Ils dressérent ensemble les articles du Traité, dont voici les plus importans conçus en ces termes: „ Que le Duc de Savoie cède au Roi toute la Bresse, tout le Rhône compris d'un & „ d'autre côté depuis Genève jusqu'à Lyon, sans „ aucune chose en réserver, que le pont de Gresin & quelques autres Villages pour le passage „ de Savoie en Franche-Comté, esquels lieux „ néanmoins ni proche des rives du Rhône, ledit Duc ne pourra passer aucuns gens de guerre par le pont de Gresin sans permission du „ Roi; & suivant cela, sera la Citadelle de Bourg „ remise ès mains de Sa Majesté.

„ Plus cède ledit Duc au Roi, les Villages „ d'Aire, Chanci, Avuli, Pont Arli, Seissel, „ Chana & Pierre-Châtel.

„ Plus ledit Duc cède au Roi le Bailliage de „ Gex.

„ Plus restituera ledit Duc au Roi la Ville & „ Châtellenie & Tour du pont du Château-Dauphin,

1600. „ phin, & tout autre lieu des dépendances du „ Dauphiné deçà les monts.

„ Plus démolira ledit Duc les fortifications de „ Bèche Dauphin.

„ Plus payera ledit Duc au Roi cent mille é- „ cus pour la permiſſion du paſſage du pont de „ Greſin.

„ Plus moyennant ce que deſſus, le Roi cède „ audit Duc tout le Marquiſat de Saluces, & „ les Places de Cental, de Demont & de Ro- „ queſparvières.

„ Plus reſtituera le Roi audit Duc tout ce qui a „ été occupé ſur ſes Pays pendant les guerres : „ mais pourra retenir l'artillerie, & les muni- „ tions étant èſdites Places. "

Sous le nom de Breſſe furent compris le Bugei & le Val-Romei, qui furent expreſſément nommés dans l'exemplaire authentique du Traité. Le Duc de Savoie fit de nouveau beaucoup de chicanes; mais enfin la paix fut ſignée à Lyon le dix-ſeptième de Janvier de l'an 1601. Il y eut encore bien des longueurs pour les ratifications, & la paix ne fut jurée à Paris par le Roi, qu'au mois de Décembre ſuivant, comme elle l'avoit été quelque tems auparavant par le Duc à Turin.

Guichenon Hiſtoire de Savoie.

Ce Traité fut le ſujet de l'entretien de toute l'Europe, les uns en jugeant d'une façon, & les autres d'une autre. Les uns diſoient que le Roi en avoit eu tout le profit, & le Duc tout l'honneur; le Duc étant demeuré en poſſeſſion du Marquiſat de Saluces, qui avoit été le ſujet de la guerre. Leſdiguières, en recevant cette nouvelle, dit dans la même penſée, que le Roi avoit fait la paix en Marchand, & le Duc de Savoie en Prince. Il vouloit dire qu'en cédant le Marquiſat de Saluces, le Roi s'étoit épargné les grandes dépenſes qu'il falloit faire pour conſerver ce Marquiſat, & qui alloient bien au-delà des revenus qu'on en retiroit; & qu'il avoit acquis un Pays qui lui produiroit beaucoup plus que

Jugemens divers qu'on en porta.

que le Marquisat; mais qu'il eût été de sa gloire de ne pas laisser à un Prince beaucoup moins puissant que lui, un Pays dépendant de la Couronne, qu'il avoit usurpé. 1600.

Il y avoit en tout cela, comme il arrive dans tous les Traités, des avantages & des desavantages. Le Roi entroit en possession d'un Pays contigu à ses Etats, poussoit de ce côté-là ses frontières jusqu'aux Alpes, épargnoit au Lyonnois les grandes incommodités qu'il recevoit de la Citadelle de Bourg en tems de guerre, se faisoit une communication aisée avec Genève, les Suisses & l'Allemagne. D'autre part aussi, il se fermoit la porte d'Italie, & y laissoit dominer les Espagnols. Mais le plus important avantage qu'il retiroit de cette paix, étoit de délivrer entièrement son Royaume de la guerre, & de pouvoir à loisir y rétablir l'ordre, la tranquillité & la police, de régler ses Finances, & de se mettre en état de réprimer les factieux qui y étoient en grand nombre, & dont il n'ignoroit pas dès-lors une partie des intrigues. Je suis persuadé que les soupçons qu'il avoit dès-lors du Maréchal de Biron, ne contribuérent pas peu à lui faire prendre ce parti; & à en juger par l'événement, rien n'eût été plus funeste au Roi, que la continuation de la guerre, qui l'auroit obligé de passer les monts, & facilité dans le Royaume aux séditieux les moyens d'y allumer de tous côtés une guerre civile. Je vais raconter les autres choses qui se passérent pendant l'année 1600, dont la principale fut le mariage du Roi, tant souhaité de ses Sujets.

Le Roi pense à se marier.

J'ai déja dit que ce Prince étoit tellement passionné pour la feue Duchesse de Beaufort, qu'il avoit presque entièrement pris la résolution de l'épouser. Dans le dernier entretien qu'il eut après la paix de Vervins avec le Cardinal de Médicis qui partoit pour retourner à Rome, il voulut le faire parler là-dessus; mais le Légat changea

1600. gea tout à coup de discours, & le Roi vît bien que loin d'entrer dans ses vues, il lui seroit très contraire sur cet article. Parmi ceux à qui le Roi s'en ouvrit, il y en avoit qui le confirmoient dans ce dessein pour faire leur cour, en flattant son inclination : d'autres par intérêt, leur fortune dépendant de l'élévation de la Duchesse : quelques-uns plus sincères lui remontroient les conséquences dangereuses de ce mariage. Il y en avoit une inévitable, & que les moins éclairés prévoyoient : c'est que s'il se marioit avec la Duchesse, & qu'en conséquence de ce mariage il fît déclarer légitimes les deux fils qu'il avoit eus d'elle, comme il sembloit que c'étoit son intention, ceux qu'il auroit dans la suite n'auroient garde après sa mort de les reconnoitre pour tels, ce qui replongeroit le Royaume dans le malheur des guerres civiles.

Mémoires de Sulli, T. 1. c. 78.

Malgré de si grands inconvéniens, Monsieur de Silleri allant à Rome, pour faire casser le mariage du Roi avec la Reine Marguerite, avoit ordre dans ses instructions de poursuivre cette affaire, & devoit après avoir obtenu le divorce, tâcher encore d'obtenir l'agrément du Pape pour le mariage du Roi avec la Duchesse, & la légitimation des deux enfans déja nés, pour les faire reconnoitre fils de France. Si Monsieur de Silleri venoit à bout de cet article, il avoit assurance d'avoir à son retour les Sceaux & la dignité de Chancelier dès qu'elle vaqueroit ; mais la mort de la Duchesse de Beaufort délivra l'Ambassadeur de la peine d'une si difficile négociation, & l'empêcha de succéder à Monsieur de Chiverni dans la Charge de Chancelier, dont il fut néanmoins honoré après Monsieur de Bellièvre.

Il jette les yeux sur Marie de Médicis.

La fantaisie que le Roi eut ensuite d'épouser Mademoiselle d'Entragues lui aiant passé, il songea sérieusement à un mariage plus digne de lui ; & après avoir tout bien examiné, il trouva que nulle

nulle Princesse ne lui convenoit mieux, que Marie de Médicis, fille de François Grand-Duc de Toscane, & nièce de Ferdinand actuellement règnant. Une alliance si honorable & si avantageuse à la Maison de Médicis, fut acceptée avec empressement; & Monsieur de Silleri étant allé de Rome à Florence pour ce sujet, avec Monsieur d'Alincourt fils de Monsieur de Villeroi, convint au nom du Roi des articles du Traité de mariage. 1600.

Lettres du Cardinal d'Ossat. Lettre 230.

Qu'il envoie épouser par Procureur.

La chose aiant été conclue, & Monsieur d'Alincourt en aiant apporté la nouvelle à la Cour, Roger de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France, fut choisi pour aller épouser la Princesse au nom du Roi. Il arriva à Florence sur la fin de Septembre, accompagné de quarante, tant Seigneurs que Gentilshommes. Le Cardinal Aldobrandin, qui alloit en Savoie pour faire la paix entre le Duc & le Roi, fit la cérémonie du mariage, & après toutes les réjouïssances ordinaires en ces sortes d'occasions, la nouvelle Reine partit le treizième d'Octobre. Elle s'embarqua le dix-septième à Livourne sur une galère, la plus magnifiquement & la plus richement parée qu'on eût jamais vue sur cette mer. Cette galère fut escortée par six autres galères du Grand-Duc, par cinq du Pape, & cinq de Malte; & la Princesse, après avoir essuyé plusieurs tempêtes, arriva au Port de Marseille le troisième de Novembre.

La nouvelle Reine vient en France.

Le Duc de Guise Gouverneur de Provence accompagné de quantité de Noblesse, des Cardinaux de Joyeuse, de Gondi & de Sourdis, & de plusieurs autres Prélats, vint la recevoir; & le Connétable aiant avec lui le Chancelier, & les Ducs de Nemours & de Ventadour, la complimenta de la part du Roi.

Après avoir séjourné treize jours à Marseille, pour se reposer de la fatigue du trajet, elle alla à Aix, où on lui fit une magnifique entrée, & puis à Avignon. Elle remonta le Rhône par Valence,

Le Roi l'épouse de nouveau à Lyon.

1600. lence, par Vienne, & arriva à Lyon le deuxième de Décembre, où Monſieur de Roquelaure vint de nouveau la ſaluer de la part du Roi, & lui fit eſpérer de le voir bientôt. Il étoit allé donner ſes ordres au ſiège du Fort de Sainte Catherine, & il ſe rendit ſept jours après à Lyon. Ce fut-là que la cérémonie des noces fut faite par le Cardinal Aldobrandin. Les affaires de Savoie retinrent encore quelque tems le Roi & la nouvelle Reine dans ces quartiers-là, & ce ne fut que ſur la fin de l'Hiver qu'ils allérent à Paris. Les Pariſiens ſe diſpoſoient à faire de grandes magnificences pour l'entrée de la Reine; mais le Roi leur envoya ordre de différer cette cérémonie, à laquelle on ne penſa que fort longtems après.

La guerre & la paix de Savoie, & le mariage du Roi, qui ſont les plus grands événemens de cette année 1600, furent précédés d'un autre beaucoup moins conſidérable, & d'une eſpèce toute différente, mais qui fit aſſez de bruit en France, pour n'être pas omis en cette Hiſtoire, le parti Catholique & le parti Huguenot y aiant pris un très grand intérêt.

Traité de du Pleſſis-Mornai ſur les prétendus abus de la Meſſe, qui fit beaucoup de bruit en France.

Monſieur du Pleſſis-Mornai, Seigneur recommandable par ſa valeur, & par les emplois qu'il avoit eus dans les Armées, & qui ne l'étoit pas moins par ſon habileté dans le maniment des affaires d'Etat, étoit un des plus zélés Huguenots qu'il y eût dans le Royaume. On voit dans quelques-unes de ſes lettres, la joie qu'il reſſentoit, lorſque les Miniſtres Huguenots faiſoient quelque Proſélyte, ou qu'il s'établiſſoit quelque nouvelle Egliſe de ſa Secte. Il s'y trouve de tems en tems des ſentimens de piété, & ſouvent des maximes de probité & d'honneur, qui font regretter qu'un homme de ce caractère ſe trouvât malheureuſement engagé dans l'Héréſie, & en fût autant entêté qu'il l'étoit. Il fut toujours très attaché & très fidèle au Roi, même depuis la converſion de ce Prince: mais, comme je l'ai déja

déja remarqué, on s'apperçoit dans les Ecrits qu'il nous a laissés touchant les Assemblées des Huguenots à Saumur & à Châtelleraud, que l'attachement qu'il devoit à son Souverain, & celui qu'il avoit pour sa Religion, se combattoient souvent l'un l'autre dans son esprit, & que l'amour de la Secte l'emportoit quelquefois sur le devoir de Sujet. 1600.

Après la paix de Vervins, & l'Edit de Nantes, il revint à la Cour, & libre de tant de négociations, où le Roi l'avoit employé, comme il étoit savant, qu'il aimoit l'étude, & qu'il écrivoit poliment, il s'occupa à composer des Livres en faveur du Calvinisme. Il en fit paroître un sur les prétendus abus de la Messe, où entrérent diverses matières de Controverse. Cet Ouvrage étoit plein d'une infinité de passages tirés des Saints Pères, & même de quelques anciens Scholastiques, pour montrer que l'Eglise Romaine s'étoit écartée de la Doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages pour la plupart lui avoient été fournis par les Docteurs de Genève, & par les Ministres de France; & comptant sur leur exactitude & sur leur bonne-foi, il les avoit employés dans son Ouvrage, sans les voir lui-même dans les Livres, d'où on l'assuroit qu'ils avoient été extraits.

Plusieurs Théologiens Catholiques aiant lu ces Livres, y trouvérent un très grand nombre de passages falsifiés. Ils en firent beaucoup de bruit, plusieurs Prédicateurs en parlérent dans leurs Sermons, & le réfutérent. Madame, sœur du Roi, Duchesse de Bar, écrivit au Sieur du Plessis, ce que le Jésuite Commolet lui en avoit dit. Il s'en mocqua, & lui répondit ce qu'il avoit déja répondu à Monsieur Dandelot qui lui en avoit parlé, qu'il étoit prêt de soutenir son Livre devant quiconque, & de vérifier tous les passages qu'il avoit cités. Lettres du Sieur du Plessis à la Duchesse de Bar du 30. Mai 1599.

Des discours on en vint aux Ecrits. Quelques Docteurs de Paris, & le Jésuite Fronton-du Duc *Le Jésuite Fron-*

1600.

son-du-Duc écrit contre; & du Plessis aiant dédaigné de lui répondre, ne peut se dispenser d'entrer en lice avec Mr. du Perron Evêque d'Evreux.

Cayer, sous l'an 1600. Thuanus l. 123. Lettre du Cardinal d'Ossat, 224.

Duc, qui avoit dès-lors beaucoup de réputation parmi les Savans, écrivirent contre ce Livre. Ces Ecrits donnérent de l'inquiétude aux gens de la Secte, & quelques-uns des plus considérables pressérent le Sieur du Plessis de se défendre. Il répondit, que ceux qui l'attaquoient étoient ou des Jésuites, ou des Moines, ou des Pédans; qu'il ne vouloit pas se compromettre avec eux; mais que si quelque homme de distinction se faisoit son adversaire, il lui répondroit de maniére à lui fermer la bouche. Monsieur du Perron Evêque d'Evreux, aiant dit au Sieur de Sainte-Marie-du-Mont, encore alors Huguenot, qu'il étoit prêt d'entrer en lice, Monsieur du Plessis ne put plus s'en dédire, & Sainte-Marie engagea le combat.

L'Evêque d'Evreux fit un Ecrit qu'il imprima, par lequel il s'obligeoit à montrer cinq cens énormes faussetés dans le Livre du Sieur du Plessis, & que s'il plaisoit au Roi de vouloir bien qu'il en vînt à la preuve, il tiendroit exactement sa promesse. Du Plessis répondit au défi de l'Evêque, & fit présenter une Requête au Roi par le Duc de Bouillon, pour lui demander des Commissaires. Le Roi y consentit, & commanda à Monsieur le Chancelier de Belliévre de voir les deux Tenans, & de nommer des Juges de la dispute.

L'Evêque de Modène Nonce du Pape, alarmé de cette Conférence sur la Religion, en écrivit à Rome, & remontra au Roi les conséquences d'une dispute sur la Religion en présence de Juges Laïcs. Le Pape en témoigna aussi son chagrin au Cardinal d'Ossat; mais ce Cardinal lui répondit, qu'il ne s'agissoit point de disputer sur la Religion, & qu'il n'étoit question seulement, que de la vérification de quelques passages, sans entrer dans le fond des Controverses. Le Roi dit la même chose au Nonce; & enfin après divers détours de Monsieur de Mornai, qui commençant à appréhender de s'être

tre trop engagé, cherchoit à éluder la Conférence; le jour fut assigné, & le Roi lui donna & à l'Evêque d'Evreux rendez-vous à Fontainebleau, où la Cour alloit passer le mois de Mai. 1600.

Le Roi nomme des Commissaires pour juger de la dispute.

Le Chancelier nomma pour Juges trois Catholiques, savoir, le Président Jaques-Auguste de Thou, le Sieur Pithou célèbre Avocat, & le Sieur le Fèvre, Précepteur de Monsieur le Prince, & deux Calvinistes, savoir Monsieur de Calignon, Chancelier de Navarre, & le fameux Isaac Casaubon. Le Chancelier de Navarre étant tombé malade, le Sieur de Fresne-Cannaye, Président en la Chambre de l'Edit de Languedoc, fut mis en sa place; & le Précepteur de Monsieur le Prince n'aiant pu non plus venir à la Conférence, on lui substitua le Sieur Martin Docteur en Médecine, & fort habile dans la Langue Grecque.

Les deux partis agréérent ces Juges, qui étoient les plus savans hommes du Royaume; car quoiqu'il n'y eût que deux Calvinistes contre trois Catholiques, le Sieur de Mornai étoit ami particulier du Sieur Pithou, & du Président de Thou; outre qu'il étoit allié de celui-ci, qui d'ailleurs n'avoit jamais été fort contraire aux Huguenots, & qui faisoit profession d'honorer beaucoup les Savans de cette Secte.

On s'assemble pour cet effet à Fontainebleau.

Le quatrième de Mai on s'assembla à une heure après midi dans une Salle du Palais de Fontainebleau. Au milieu de la Salle étoit une assez grande table: le Roi étoit assis à l'un des bouts, aiant au retour à sa main droite l'Evêque d'Evreux, & à sa gauche le Sieur de Mornai, vis-à-vis de l'Evêque, & à l'autre bout de la table étoient les Sieurs Pasquier & Vassaut *, que le Roi avoit nommés pour Secrétaires de la Conférence, & le Sieur Desbordes Mercier, fils du fameux

* Ils étoient Commis de Messieurs de Villeroi & de Fresne Secrétaires d'Etat.

1600. fameux Mercier, Professeur en Langue Hébraïque, que Monsieur de Mornai avoit demandé au Roi pour Adjoints à Pasquier & à Vassaut.

A droite du côté du Roi étoient assis le Chancelier & les Juges de la Conférence; derrière étoient l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Beauvais, de Nevers & de Castres; & à la main gauche du Roi les quatre Secrétaires d'Etat. Aux deux côtés, derrière l'Evêque d'Evreux & Monsieur de Mornai sur les bancs, étoient les Princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbœuf, d'Aiguillon, de Joinville, les Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat, & d'autres gens de qualité, tant Catholiques que Protestans.

Il y avoit dans la Salle environ deux cens personnes en tout, qui avoient eu permission d'entrer, & parmi eux se trouvoient plusieurs Ministres Huguenots.

Discours du Chancelier sur le sujet de cette Conférence.

Tout le monde étant placé, Monsieur le Chancelier fit un petit discours, où, entre autres choses, il dit expressément que cette Conférence se faisoit entre deux savans hommes, non point sur des points de Religion, ce que Sa Majesté ne voudroit pas permettre sans en avoir eu le consentement du Pape; mais seulement pour l'examen de simples faits, & de quelques passages, sur la vérification desquels rouloit tout le différend.

Le Roi prenant la parole, répéta cette protestation. Il ajouta qu'il n'avoit nul doute sur aucun article de la Religion Catholique, & ordonna à Monsieur le Chancelier de prendre garde, qu'aucun des Disputans ne passât du fait au droit; & s'ils le faisoient, d'avoir soin de les contenir dans les bornes, & leur recommanda à tous deux de s'abstenir de toutes paroles aigres & offensantes.

Prologue des deux Tenans.

L'Evêque d'Evreux commença la Conférence par louer beaucoup le Roi de ce qu'il venoit de dire,

dire, & du respect qu'il témoignoit pour le Saint Siège. Il parla de Monsieur de Mornai avec bien de l'estime, & protesta qu'il ne prétendoit point le convaincre de fausseté ; mais seulement ceux qui lui avoient fourni les passages cités dans son Livre, & auxquels il s'en étoit un peu trop rapporté. 1600.

Monsieur de Mornai dit aussi en peu de paroles, qu'il étoit là pour répondre sur un Livre qu'il n'avoit point composé pour se faire de la réputation, mais dans le dessein que les Eglises Réformées en profitassent; qu'il se trouveroit heureux si cet Ouvrage pouvoit leur être utile, & que s'il croyoit qu'il dût leur être dommageable, il le bruleroit de sa propre main ; qu'il ne seroit point surprenant qu'entre quatre mille passages, il y en eût quelqu'un où il se fût mépris ; mais qu'il se rendoit ce témoignage à lui-même, que si cela étoit, il ne l'avoit point fait de mauvaise foi ; qu'au reste, il protestoit que cette dispute lui étoit personnelle, & que quoi qu'il en arrivât, elle ne pouvoit préjudicier à la Doctrine des Eglises Réformées.

L'Evêque d'Evreux entreprend de prouver la fausseté de cinq cens passages alégués par son adversaire.

Après ces préliminaires, on vint au fait dont il s'agissoit. L'Evêque d'Evreux avoit deux jours auparavant fourni à son Adversaire une liste de soixante passages, qu'il prétendoit avoir été ou falsifiés, ou tronqués, ou pris à contre-sens, promettant, quand on auroit conféré sur ceux-là, d'en donner d'autres, jusqu'à la concurrence de cinq cens, ainsi qu'il s'y étoit engagé. Monsieur de Mornai en avoit choisi dix-neuf de ces soixante, comme les plus aisés à soutenir dans cette prémière Conférence; & les deux prémiers qu'il produisit, furent des Textes du Docteur Scot Franciscain, & un autre de Durand Dominicain, où il prétendoit qu'ils tenoient une Doctrine contraire à celle de l'Eglise Romaine sur le Sacrement de l'Eucharistie.

Ce Seigneur, en se préparant à la dispute, les avoit lus dans ces deux Auteurs; mais n'étant pas

1600. fait à la méthode Scholastique de leur tems, qui consistoit ordinairement à apporter d'abord les preuves du dogme qu'ils veulent combattre, pour les réfuter ensuite comme des objections, il avoit cru que ces Docteurs l'établissoient en effet. L'Evêque qui avoit apperçu la méprise, la fit sentir à tous les Auditeurs, en lisant la suite du Texte des deux Théologiens, & tout le monde convint que le Sieur de Mornai avoit pris l'objection pour leur assertion.

Deux autres passages étoient de Saint Chrysostome, touchant l'invocation des Saints. L'Evêque montra que ces passages étoient tronqués, & qu'en ajoutant ce qui en avoit été retranché, le saint Docteur disoit seulement; qu'il ne falloit pas tant s'appuyer sur le secours des Saints, que la confiance que nous avions en leur crédit auprès de Dieu, nous rendît négligens dans l'affaire de notre salut. Le Sieur de Mornai fort embarassé répondit mal, & d'une manière que le Roi même releva, en lui disant, ce qui étoit vrai, que dans sa réponse il s'écartoit des principes de la Doctrine Calviniste.

La difficulté de repliquer, plutôt que le respect qu'il avoit pour le Roi, lui imposa silence sur ces deux articles. Il ne réussit pas mieux sur cinq autres passages qui regardoient encore l'invocation des Saints & de la Sainte Vierge, l'adoration de la Croix, & l'honneur que les Catholiques rendent aux Images. Ces passages se trouvérent encore ou falsifiés, ou tronqués, ou supposés, & cela de l'aveu de tous les Juges, dont Monsieur le Chancelier recuelloit les voix sur chaque passage, après qu'on l'avoit examiné.

Après quoi la dispute finit par une maladie du Sieur de Mornai.

Cette Conférence aiant duré jusqu'à sept heures du soir, on la finit, pour recommencer le lendemain l'examen des autres passages: mais le Sieur de la Rivière, Prémier Médecin, vint trouver le Roi le matin, & lui dit, qu'il n'y auroit point de Conférence, à cause d'une violente

te maladie où Monsieur de Mornai étoit tombé pendant la nuit. Elle n'eut pas toutefois les suites qu'on en appréhendoit; mais dès qu'il put monter à cheval, il partit de Fontainebleau pour Paris, sans prendre congé ni du Roi, ni de Monsieur le Chancelier, & puis il se retira à son Gouvernement de Saumur. 1600.

Il fit courir un petit Imprimé de cette Conférence, à son avantage, où il se plaignoit fort d'une lettre que le Roi avoit écrite au Duc d'Epernon sur ce sujet, dans laquelle il disoit, *que le Diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur.* L'Evêque d'Evreux réfuta la Relation de son Adversaire par une autre plus véritable: mais quoi que put faire ou dire le Sieur de Mornai, sa défaite étoit si notoire, que ceux même de son parti n'en pouvoient disconvenir. Le Président de Thou, aussi-bien que la plupart des autres Ecrivains de ce tems-là, rendent au Prélat la justice qu'ils lui doivent. Il suffit pour ne laisser nul doute là-dessus, de rapporter la réponse que le Baron de Rosni, tout bon Huguenot qu'il étoit, fit au Roi en cette occasion, & qu'on lit dans ses Mémoires. „ Le Sieur du Plessis, (dit-„ il,) se défendit si foiblement, qu'il faisoit ri-„ re les uns, mettoit les autres en colère, & „ faisoit pitié aux autres; ce que voyant le Roi, „ il vint demander au Baron de Rosni: Hé bien, „ que vous en semble de votre Pape? Il me „ semble, (dit le Baron,) qu'il est plus Pape „ que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas „ qu'il donne un Chapeau rouge à Monsieur d'E-„ vreux? Mais au fond je ne vis jamais homme „ si étonné, ni qui se défendît si mal. Si notre „ Religion n'avoit un meilleur fondement, que „ ses jambes & ses bras en croix (car il les te-„ noit ainsi) je la quitterois plutôt aujourd'hui „ que demain."

Bon-mot du Roi à la louange de l'Evêque d'Evreux.

Cayet sous l'an 1600.

L. 123.

Le Baron de Rosni lui attribue la victoire.

Mémoires de Sulli, T. I. c. 95.

Ce Seigneur ne fut pas assez heureux pour en venir jusques-là: mais le Président de Fresne Cannaie un des Juges Huguenots de la Conférence

P 2 fut

1600. sut mieux en profiter : car convaincu de la mauvaise-foi des Ministres Calvinistes, qui, pour établir leur doctrine, ne faisoient nulle conscience de falsifier tant de passages de Docteurs & de Pères de l'Eglise, en leur faisant dire tout le contraire de ce qu'ils pensoient, il s'appliqua à s'instruire lui-même à fond de sa Religion, & quelque tems après il fit abjuration de l'hérésie.

Cette Conférence servit encore à persuader de plus en plus les Catholiques, que le Roi étoit sincèrement converti ; car non seulement il parut qu'il avoit beaucoup de joie de l'avantage que l'Evêque d'Evreux remportoit sur son adversaire ; mais encore il l'encourageoit, en faisant lui-même des réflexions fort sensées sur les mauvaises réponses qu'on donnoit à ce Prélat. Les Ministres Protestans furent très mortifiés de cette disgrace du Sieur de Mornai, qu'ils regardoient comme le pilier de la Secte, & le Savant de leur parti à la Cour. Ses amis le blâmérent fort de s'être si imprudemment engagé : d'autres, & même des Huguenots qui ne s'embarrassoient pas tant de leur Religion, en raillérent, & l'on rit beaucoup d'un bon-mot, que dit un Capitaine Huguenot sur le succès de cette dispute. Un Ministre qui y étoit présent, lui disant avec douleur, *que l'Evêque d'Evreux avoit déja emporté plusieurs passages sur du Plessis : Qu'importe*, repartit le Capitaine, *pourvu que celui de Saumur lui demeure?* C'étoit le Gouvernement de Monsieur du Plessis-Mornai, qui étoit un passage important sur la rivière de Loire, qu'il avoit eu pour récompense de l'union ménagée par son moyen entre le Roi & le feu Roi Henri III.

Autre bon-mot d'un Capitaine Huguenot sur le succès de cette dispute.

Matthieu l. 2. Dupleix.

Exécution de l'Edit de

Cependant quoique le Roi eût fait publier & enregistrer l'Edit de Nantes dans les Parlemens, & qu'il en procurât l'observation pour les articles favorables aux Huguenots, ceux-ci s'opposoient autant qu'il leur étoit possible à l'exécution

tion des autres articles, qui étoient avantageux aux Catholiques.

1600. *Nantes tant pour les Catholiques, que pour les Réformés.*

En vertu d'un de ces articles, les Catholiques du Languedoc s'étant présentés pour être reçus comme ceux de la Religion, aux Charges & aux Emplois électifs des Villes de cette Province, on refusa de les y admettre. Ils en firent leurs plaintes au Roi, qui ordonna qu'on leur feroit droit là-dessus.. Les Huguenots refusérent d'obéir : ils firent une remontrance au Roi, & il fallut que Monsieur le Connétable Gouverneur de cette Province interposât toute son autorité, pour suspendre au moins les Elections jusqu'à nouvel ordre.

Histoire du progrès du Calvinisme, L. 8.

Les Huguenots députérent sur ce sujet à l'Assemblée de la Secte, qu'on tenoit encore à Saumur, nonobstant l'Edit de Nantes, & contre la volonté du Roi qui leur avoit fait dire de se séparer. Il fut résolu dans cette Assemblée, de faire une nouvelle remontrance au Roi, sur l'ordre qu'il avoit envoyé en Languedoc. Elle se fit aussi inutilement que la prémière : mais après avoir consulté les plus puissans Seigneurs du parti, & entre autres les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, on hazarda encore une troisième remontrance. Le Roi y répondit comme aux autres le cinquième de Février; & il fallut enfin obéir.

1601. *Fermeté du Roi à cet égard.*

Comme il n'avoit plus de guerre sur les bras, ses ordres commencérent à être plus efficaces qu'ils n'avoient été jusqu'alors. Les Huguenots, malgré qu'ils en eussent, rompirent l'Assemblée de Saumur, & sur les représentations qu'ils firent encore touchant cet article, il leur fut seulement accordé, de pouvoir entretenir à la Cour un ou deux Députés de leur Religion, pour y avoir soin de leurs intérêts. Il leur fut permis, pour en faire le choix, de convoquer une nouvelle Assemblée à Sainte Foi en Guienne au mois d'Octobre, où présidérent le Comte de Jarnac & Béraud Ministre de Montauban. Ils y choisirent

1601. pour leurs Résidens à la Cour, les Sieurs de Saint-Germain & Desbordes, & y firent divers Réglemens, par lesquels le Roi connut la nécessité de veiller de près sur les démarches de ce turbulent parti, qui avoit ses Chefs, quoiqu'ils n'osassent pas encore prendre ce titre; & c'étoient les Ducs de Bouillon & de la Trimouille.

Le Roi ne l'ignoroit pas : mais il dissimuloit, tant à leur égard, qu'à l'égard de plusieurs autres grands Seigneurs, soit Huguenots, soit Catholiques, qu'il espéroit, par le moyen de la paix, réduire peu à peu à la soumission qu'ils devoient à leur Souverain, & auxquels le besoin qu'il avoit eu d'eux, & la licence des guerres civiles avoient inspiré un certain esprit de fierté & d'indépendance, dont ils ne pouvoient se défaire.

Il conçoit de l'inquiétude d'un armement des Espagnols.

Cependant, nonobstant la signature & la ratification de la paix, on n'étoit pas hors de toute crainte de la guerre. L'esprit inquiet du Duc de Savoie, certaines intrigues qu'il avoit dans le Royaume, dont le Roi avoit quelque connoissance, mais qu'il ne démêloit pas encore assez, le grand nombre de Troupes Espagnoles qui étoient dans le Milanès, que le Comte de Fuente Gouverneur de ce Duché ne congédioit point, & même qu'il augmentoit tous les jours, contre l'article vingt-quatrième du Traité de paix, tout cela tenoit le Roi en suspens. Il en étoit d'autant plus inquiet, qu'il savoit que le Comte de Fuente avoit traversé la paix de toutes ses forces, qu'elle ne s'étoit faite que malgré lui, & que le souvenir des grands succès qu'il avoit eus en Picardie durant son Gouvernement des Pays-Bas, lui faisoit souhaiter passionnément la guerre, pour s'essayer de nouveau contre les François, & dans l'espérance d'acquérir une nouvelle gloire, en les battant, & en faisant de nouvelles conquêtes sur eux.

Diverses Lettres. Le Cardinal d'Ossat, l'Ambassadeur de Venise, & celui du Grand-Duc, qui n'avoient pas

moins

moins d'inquiétude là-dessus, en parloient souvent au Pape. Il les rassuroit, soit qu'il fût le véritable dessein de l'armement des Espagnols, soit qu'il fût bien informé de la disposition du Conseil d'Espagne pour entretenir la paix avec la France : mais les soupçons redoublérent à l'occasion de quelques intelligences, qui furent découvertes, & qu'on sut avoir avoir été pratiquées par le Comte de Fuente pour surprendre Marseille, & par l'Archiduc Albert, pour s'emparer de Metz au profit de l'Empereur, qui regardoit toujours cette Place, aussi-bien que Thoul & Verdun, comme démembrée de l'Empire.

1601. du Cardinal d'Ossat de l'an 1601.

Toutes ces incertitudes durérent jusqu'au mois de Juillet, que la plupart des Troupes du Comte de Fuente furent partagées en trois. Une partie alla aux Pays-Bas joindre l'Archiduc Albert, une autre en Croatie pour grossir les Troupes de l'Archiduc Ferdinand, & la troisiéme fut mise sur les galères sous les ordres de Doria pour une expédition contre les Turcs en Afrique. C'étoit pour attaquer Alger, entreprise qui ne réussit point, à cause du mauvais tems & des vents contraires : mais n'y aiant plus guères de sujet d'appréhender la rupture de ce côté-là, il arriva une chose en Espagne fort capable de brouiller les deux Couronnes.

Elle cesse en apprenant à quoi cet armement étoit destiné.

Antoine de Silli Comte de la Rochepot étoit Ambassadeur de France en cette Cour, avec très peu d'agrément : l'antipathie des deux nations étoit si grande, & les Espagnols s'y laissoient tellement emporter, qu'ils ne pouvoient voir un François sans émotion. De-là naissoient de fréquentes querelles, & des plaintes de la part de l'Ambassadeur, à qui on ne se mettoit pas fort en peine de rendre justice : mais l'insulte qu'on lui fit le dix-septième de Juillet ne pouvoit pas se dissimuler.

Evénement qui pensa brouiller les deux Cours. Cayet. Lettre 201. du Cardinal d'Ossat. Thuanus. Dupleix.

Lorsque la Cour étoit à Vailladolid, le neveu de l'Ambassadeur alla se baigner avec d'autres

1601. jeunes Gentilshommes François. Quelques gens du peuple s'étant assemblés sur le bord de la rivière, commencérent à leur dire des injures, & jettérent dans l'eau les habits de quelques-uns de ceux qui se baignoient. Irrités de cette insolence, ils allérent l'épée à la main sur cette canaille, & nonobstant leur petit nombre, la mirent en fuite. Il s'y trouva quelques Gentilshommes Espagnols, qui s'étant mis en défense, deux d'entre eux furent tués, & quelques autres blessés : après quoi les François se réfugiérent dans l'Hôtel de l'Ambassadeur. Alors le peuple s'attroupa, força les portes de l'Hôtel, le pilla comme une Place prise d'assaut, & l'Alcade étant survenu, se saisit du neveu de l'Ambassadeur, & de plusieurs François, qu'il conduisit en prison.

Le Roi de France, averti de cet attentat, ordonna à son Ambassadeur de sortir d'Espagne, & fit publier une interdiction de tout commerce avec les Espagnols. Le Roi d'Espagne, appréhendant les suites de cet accident, avoit d'abord commandé à l'Alcade d'aller demander pardon à l'Ambassadeur. Il le fit, & protesta qu'il n'avoit arrêté le neveu, & les gens de ce Seigneur, que pour les soustraire à la fureur du peuple : mais comme on ne relâchoit point les prisonniers, à cause de l'opposition des parens de ceux qui avoient été tués, l'Ambassadeur ne voulut point recevoir ces excuses.

Le Pape vient à bout de les accommoder.

Le Nonce du Pape n'oublia rien pour accommoder l'affaire, & le Pape informé de ce qui s'étoit passé, agit fortement auprès des deux Rois, pour la terminer. Il en vint à bout : les prisonniers furent délivrés, & les procédures remises entre les mains du Nonce, après qu'on eut fait satisfaction à l'Ambassadeur, que le Roi ne jugea pas à propos de laisser plus longtems en cette Cour.

Il envoya à sa place Emeric de Barrault Sénéchal de Basadois, homme ferme & vigoureux.

Il en donna une preuve quelque tems après : car étant avec le Roi d'Espagne à une Comédie, dont une Scène représentoit la Bataille de Pavie, & où l'on voyoit François I. demandant la vie à un Capitaine Espagnol, qui lui tenoit le pié sur la gorge, il sortit de sa place, monta sur le Théatre, & passa son épée au travers du corps de l'Acteur. Durant que l'on travailloit à l'accommodement dont je viens de parler, le Roi, voulant pourvoir à sa frontière de Picardie, au cas qu'on en vînt à la guerre, alla à Calais. Ce voyage inquiéta extrêmement l'Archiduc Albert, alors occupé au siège d'Ostende si fameux par sa longueur ; car il dura plus de trois ans. Il envoya au Roi le Comte de Soire, pour le prier de ne point faire retomber sur lui, la juste indignation de l'affront fait à son Ambassadeur en Espagne, & pour lui protester qu'il faisoit tous ses efforts, afin de lui en procurer une pleine satisfaction.

1601. Notes d'Amelot sur la 171. Lettre du Cardinal d'Ossat.

Mémoires de Sulli, l. 2. c. 4.

Le Roi reçut le Comte avec beaucoup de bonté, & envoya le Duc d'Aiguillon fils du Duc de Mayenne à l'Archiduc, pour l'assurer de la résolution où il étoit d'observer religieusement la paix, pourvu qu'on le satisfît sur ce qui étoit arrivé à Vailladolid, & que son intention n'étoit point de l'en rendre responsable, supposé qu'en cas de guerre, il ne prît point parti pour le Roi d'Espagne.

Cayet, sous l'an 1601.

Pendant que le Roi étoit à Calais, la Reine d'Angleterre se trouva par hazard à Douvres, ou y vint exprès. Elle lui envoya de là, pour le saluer, Milord Edmond, qui dit au Roi que la Reine sa Maitresse avoit une extrême passion de le voir ; que l'occasion étoit la plus favorable du monde ; qu'elle feroit la moitié du trajet, & qu'elle le prioit de vouloir bien en faire autant.

La Reine d'Angleterr. propose une entrevue au Roi.

Le Roi fut embarrassé de cette proposition, & après y avoir pensé, il ne jugea pas à propos de l'accepter. Ses véritables raisons étoient, qu'il

Qui ne juge pas à propos

1601. qu'il n'avoit pas alors un équipage digne de la Majesté Royale pour une telle entrevue, & qu'il ne se fioit que médiocrement à cette Princesse, qu'il savoit être mécontente de lui, tant à cause de sa conversion à la Religion Catholique, qu'à cause de la paix de Vervins: mais celle qu'il apporta au Lord pour s'excuser de voir la Reine, fut le danger qu'il y avoit à s'exposer sur la mer, & qu'il ne faudroit qu'un coup de vent, pour le jetter sur les côtes de l'obéissance de l'Archiduc, risque que la prudence ne lui permettoit pas de courir.

de l'accepter.

Il lui envoie plusieurs Seigneurs de sa Cour.

Il envoya quelques jours après à la Reine d'Angleterre le Maréchal de Biron, avec deux cens tant Seigneurs que Gentilshommes; & de ce nombre étoient Monsieur de Créqui, & le Comte d'Auvergne qui y alloit par pure curiosité, & avec dessein de ne se pas faire connoître.

Qui en sont très bien reçus.

Histoire de Lesdiguières, l. 7. c. 3.

La Reine reçut à Vigne le Maréchal, qui lui fit les complimens & les excuses du Roi. Elle lui demanda le nom des Seigneurs les plus apparens de la troupe, & fit de grandes caresses à Monsieur de Créqui. Elle lui parla avec de grands éloges de Monsieur de Lesdiguières beau-père de ce Seigneur, & dit qu'elle en faisoit tant de cas, que s'il y avoit deux Lesdiguières en France, elle en demanderoit un au Roi: compliment qui déplut beaucoup au Maréchal de Biron, fort jaloux de la gloire & du crédit de Lesdiguières.

Elle lui demanda, lequel de tous ces Messieurs étoit le Comte d'Auvergne. Ce Comte qui pensoit être là *incognitò*, fut un peu surpris: mais ne pouvant pas se cacher, il approcha de la Reine, qui lui fit beaucoup d'amitiés, & le distingua extrêmement dans tout le tems qu'il fut à sa Cour.

Parmi les divertissemens qu'elle donna à toute cette Noblesse Françoise, elle avoit de fréquens entretiens tantôt avec les uns & tantôt avec les autres. Causant une fois avec le Maréchal de Biron,

1601.

Biron, la triste avanture du Comte d'Essex vint dans le discours. Ce Comte avoit été son Favori pendant un grand nombre d'années : mais sa fierté & le grand nombre d'ennemis qu'il avoit, le perdirent; & il n'y avoit que quelques mois, que la Reine lassée de ses hauteurs, lui avoit fait couper la tête pour crime de trahison, vraie ou supposée; car les Historiens ne conviennent pas sur cet article.

Conversation de cette Princesse avec le Maréchal où elle semble lui prédire sa destinée.

Quelques-uns ont écrit, qu'elle fit voir au Maréchal sur la Tour de Londres plusieurs têtes, & entre autres celle du Comte d'Essex, en lui disant que c'étoit ainsi qu'on punissoit les Rebelles en Angleterre. Cette circonstance a été inventée; car Vigne où elle reçut l'Ambassade, est fort éloignée de Londres : mais ce qui est certain, c'est qu'en lui parlant du Comte d'Essex, elle mêla dans son discours de grandes maximes sur la soumission & la fidélité que les Sujets doivent à leur Souverain, & qu'en racontant la funeste fin du Comte, elle traça parfaitement la destinée du Maréchal; soit que cela se fît sans dessein, soit que sachant déja quelque chose de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat, elle voulût lui faire envisager ce qu'il avoit à craindre : mais si elle eut cette intention, le Maréchal n'en profita pas, ainsi que je le dirai bientôt.

Naissance du Dauphin.

Le Maréchal aiant repassé la mer, se rendit auprès du Roi à Fontainebleau, où toute la Cour étoit en joie pour la naissance du Dauphin, qui nâquit dans ce Château le vingt-septième de Septembre sur les onze heures du soir. Cette joie se répandit bientôt par toute la France. Les peuples la firent éclater par les *Te Deum*, par les feux de joie, & par toutes les sortes de réjouissances qu'ils purent imaginer. Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il n'étoit né de successeur de la Couronne avec la qualité de Dauphin, parce que François II. étoit venu au mon-

1601. de avant que Henri II. son père fût sur le Trône, & qu'Henri lui même ne porta ce titre, qu'après la mort de François Daupin son frère aîné qui nâquit en 1517.

Et d'Anne d'Autriche, fille du Roi d'Espagne. La naissance d'Anne d'Autriche fille de Philippe III, Roi d'Espagne, ne précéda que de cinq jours celle du Dauphin; & ainsi ces deux grandes Monarchies eurent en même tems l'espérance de voir monter sur le Trône les descendans de leur Souverain. On dit dès-lors que le Ciel avoit fait le Prince & la Princesse l'un pour l'autre; & cette prédiction fut accomplie plusieurs années après par leur mariage.

Le Duc de Savoie fut celui qui prit la moindre part à la joie des Espagnols, parce qu'il avoit épousé l'Infante sœur du Roi Philippe, ce qui lui donnoit espérance de parvenir un jour à cette Couronne, d'autant plus qu'on étoit persuadé, je ne sai par quelle raison, que l'autre Infante mariée à l'Archiduc Albert n'auroit jamais d'enfans, comme elle n'en eut pas en effet.

Les François vont chercher la guerre dans les pays étrangers, & surtout en Hongrie. La France n'aiant plus de guerre, les François en allérent chercher ailleurs, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Plusieurs s'engagérent au service des Hollandois: le Prince de Joinville alla servir dans l'Armée de l'Archiduc; & le Duc de Nevers à l'exemple du Duc de Mercœur, dans celle de l'Empereur Rodolphe II. contre les Turcs, tous deux suivis de quantité de volontaires. Ces deux se signalérent fort en Hongrie. Le Duc de Mercœur ensuite d'une des plus belles retraites qu'on eût jamais vu faire en présence d'une Armée ennemie, prit sur les Turcs Albe Royale, & les battit deux fois: mais revenant en France l'année suivante, pour y lever de nouvelles Troupes, il mourut de maladie à Nuremberg. Le Duc de Nevers, sur la fin de la même année, fut blessé au siége de Pest que les Impériaux prirent sur les Turcs.

Ma-

Mahomet III, Empereur des Turcs, aiant fait de si fâcheuses épreuves de la valeur des François, envoya en France Barthelemi de Cueur natif de Marseille, & Renégat: on dit que c'est le prémier Chrétien que les Turcs eussent employé à une négociation. Il avoit trois points principaux dans ses instructions. Le prémier, de prier le Roi de ne point entrer dans la Ligue des Princes Chrétiens, que le Pape vouloit faire contre les Musulmans. Le second, de disposer l'Empereur à une trève avec eux : & le troisième, de rappeller en France le Duc de Mercœur qui étoit son Vassal.

1601. Envoyé de l'Empereur des Turcs à la Cour de France à ce sujet.

Cayet sous l'an 1601.

Le Roi lui donna des réponses générales sur les deux prémiers points, & sur le troisième il répondit, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de rappeller le Duc de Mercœur, parce que bien qu'il fût son vassal, il l'étoit aussi de l'Empereur, & en cette qualité lui devoit service. Cet Envoyé vint sans train, & fut reçu sans appareil. On lui fit seulement quelques présens, en reconnoissance de ceux qu'il avoit apportés de la part du Grand-Seigneur.

Réponse du Roi.

C'est-là tout ce qui se passa de plus mémorable en France en cette année 1601. On vit l'année suivante des semences de guerres civiles par le mécontentement, ou plutôt par l'inquiétude de plusieurs Seigneurs. Les Chefs de cette faction naissante étoient les Ducs de Biron & de Bouillon, l'un & l'autre Maréchaux de France, tous deux redoutables par leur ambition, & leur habileté dans la guerre ; le Duc de Bouillon plus que l'autre, parce qu'il étoit moins fièr & moins hautain, & en même tems plus fin, plus politique, beaucoup plus capable de conduire une entreprise. De plus il étoit Huguenot, & fort accrédité dans ce parti: il y avoit sujet d'appréhender qu'il ne fût suivi des Huguenots toujours fort disposés à se soulever, & qu'ils ne lui livrassent quantité de Places dont ils étoient les maitres en Guienne, en Languedoc & ailleurs.

1602. Semences de guerres civiles dans le Royaume par l'ambition des Maréchaux de Biron & de Bouillon.

1602. Le Comte d'Auvergne, fils naturel du Roi Charles IX, entroit aussi dans cette conspiration: c'étoit le Maréchal de Biron qui avoit déja fait le plus d'avances.

Caractère du prémier. On ne vit jamais d'ambition plus aveugle, plus outrée & plus chimérique, que celle de ce Seigneur. Il avoit acquis toute la gloire où un homme de son état pouvoit aspirer. Il passoit pour le prémier homme de guerre qu'il y eût en France, & méritoit cette réputation. Il avoit la bienveillance & la faveur de son Maitre, & à la Charge de Connétable près, où il ne pouvoit aspirer du vivant du Duc de Montmorenci qui la possédoit, il avoit été comblé de tous les honneurs & de tous les avantages qu'il eût pu espérer. Le Roi l'avoit fait Amiral, & puis Maréchal de France; il l'avoit fait commander au siège d'Amiens en qualité de Maréchal-Général de ses Camps & Armées, quoiqu'il y eût des Princes du Sang, & que le Connétable y fût présent. Il avoit été fait Chevalier des Ordres, Duc & Pair, & pourvu du Gouvernement de Bourgogne, un des plus beaux du Royaume, & alors des plus importans. Non content de cette élévation, son insatiable vanité alla jusqu'à former le projet de se faire Souverain d'une partie de la France.

Occasion où sa fidélité commença à s'ébranler. J'ai dit qu'après la paix de Vervins le Roi l'envoya à Bruxelles, pour assister de sa part au serment public de l'Archiduc Albert pour l'observation du Traité; & ce fut là que sa fidélité commença à être ébranlée, & qu'il s'entêta de l'idée de ses vastes projets.

Cayet sous l'an 1602. Lettre d'Ossat 324. Il trouva là un nommé Picoté natif d'Orléans, qui en aiant été chassé pour je ne sai quel sujet, s'étoit retiré en Flandres. Le Cardinal d'Ossat en parle dans une de ses lettres, comme d'un homme d'esprit, & fort intriguant, & que le Roi par cette raison devoit tâcher d'ôter aux Espagnols, qui, aiant connu son habileté, l'emploioient utilement pour leurs desseins.

Il avoit été autrefois prisonnier du Maréchal; & c'est ce qui lui donna lieu d'aller lui faire la révérence à Bruxelles. Dans un entretien qu'ils eurent ensemble, le Maréchal lui aiant fait un grand éloge de la conduite de la Cour d'Espagne, où l'on récompensoit toujours le mérite de ceux qui servoient bien l'Etat, Picoté prit la parole, & après l'avoir flatté sur la haute estime que les Espagnols avoient de ses grandes qualités, il lui dit qu'il ne tiendroit qu'à lui de s'élever, en les servant, à la plus haute fortune où il pourroit aspirer.

1602.

Notes d'Amelot sur ladite Lettre.

Un homme moins vain que le Maréchal, pour peu qu'il eût été attaché à son Roi, ne se seroit pas laissé éblouïr de cette grossière flatterie: mais au-lieu de rejetter une telle offre avec l'indignation qu'elle méritoit, non seulement il ne s'en offensa point, mais encore il dit à Picoté, que s'il vouloit se rendre secrettement en France, il pourroit lui parler plus en détail sur ce qu'il lui disoit maintenant seulement en général. Picoté rendit compte de cet entretien aux Ministres d'Espagne, qui ne négligérent pas cette overture, dans l'espérance, si elle avoit des suites, d'ôter au Roi un homme tel que le Maréchal de Biron, soit en l'attirant à leur parti, soit en le faisant périr par la justice du Roi même, si la conspiration étoit découverte.

Le Maréchal entretint depuis commerce avec Picoté, & écouta les propositions de mariage qu'on lui fit depuis, tantôt avec Marie d'Autriche, nièce de l'Empereur Maximilien II. & cousine de l'Empereur Rodolphe actuellement régnant, tantôt avec la sœur naturelle du Duc de Savoie, tantôt avec la troisième fille de ce Duc, qui étoient autant de leurres qu'on lui présentoit, pour le faire révolter contre le Roi.

Il écoute diverses propositions de la part des Espagnols.

Ces folles idées lui firent refuser à son retour de Bruxelles, quelques partis considérables que le Roi, qui voulut le marier, lui proposa; & il ne faisoit point de façon de dire, qu'il avoit de plus

Cayet sous l'an 1602.

1602. plus hautes vues, & qu'il prétendoit épouser une Princesse. Au-lieu de se contrefaire pour cacher ses desseins, sa fougue qui l'emportoit souvent sur sa prudence, ne lui permettoit pas de se ménager. Son prétendu mécontentement éclatoit à toute occasion: il se plaignoit de l'ingratitude du Roi, qui ne reconnoissoit point ses services, & il se donnoit même la liberté de tenir quelquefois des discours fort insolens sur la conduite de ce Prince.

Le Duc de Savoie achève de l'engager dans le précipice. Guichenon Histoire de Savoie.

La venue du Duc de Savoie à la Cour de France acheva d'engager le Maréchal dans le précipice. Quelques-uns ont cru que la partie étoit tout-à-fait liée avant ce voyage; d'autres disent plus vraisemblablement, qu'elle n'étoit encore qu'en projet. L'Historien de Savoie prétend que le Duc n'avoit nul dessein formé à cet égard, & que ce fut le Maréchal qui le mit lui-même sur les voies, de la manière que je vais le dire sur son rapport.

L'Ambassadeur d'Espagne étant allé voir le Duc de Savoie, lui reprocha qu'il n'étoit venu en France, que pour se liguer avec le Roi contre l'Espagne. Il étoit vrai que le Duc de Savoie en avoit fait la proposition au Roi, mais il le nia. L'Ambassadeur le lui soutint, & ajouta que le Roi le lui avoit dit lui-même.

Le Duc outré de colère, étant à la chasse avec le Maréchal de Biron, lui dit mille choses desobligeantes du Roi; s'attendant, dit cet Historien, qu'il les reléveroit; que de l'humeur dont il étoit, il mettroit la main à l'épée, & que le Duc ne pouvant se venger sur le Roi-même, il feroit au moins porter au Favori la peine de l'infidélité qui lui avoit été faite: mais le Maréchal, loin de se fâcher, enchérit encore sur ce que le Duc lui disoit, & lui découvrit qu'il y avoit déja un parti formé dans l'Etat, dont le Comte d'Auvergne, le Connétable & lui étoient les Chefs; qu'ils feroient sous-main appuyés d'un Prince du Sang: c'étoit le Comte de Soif-

Soiſſons, & qu'ils étoient réſolus de le mettre ſur le Trône à la place du Roi. 1602.

Alors le Duc lui fit offre de toute ſa puiſſance, lui promit d'engager le Roi d'Eſpagne dans ce parti, & ſous prétexte de rendre compte à ce Prince de ce qui ſe paſſoit touchant la négociation au ſujet du Marquiſat de Saluces, il envoya Belli ſon Chancelier en Eſpagne, pour lui faire part de ce qu'il avoit négocié avec Biron.

Quoi qu'il en ſoit de cette relation, où la querelle que le Duc vouloit faire au Maréchal pour lui faire mettre l'épée à la main, n'eſt guères vraiſemblable, il eſt certain qu'ils traitérent dès-lors enſemble; que le Duc de Savoie n'oublia rien pour lui aigrir l'eſprit contre le Roi, & entre autres choſes il eut grand ſoin de lui faire rapporter une parole, que ce Prince lui avoit dite à l'occaſion des éloges qu'il lui faiſoit du Maréchal & de ſon père; à quoi le Roi avoit répondu bruſquement, qu'il avoit eu beaucoup plus de peine à modérer la fierté & la brutalité des deux Birons, qu'il n'en avoit tiré de ſervice. Le Maréchal, outré à l'excès de ces paroles, dit en furieux, que s'il avoit été préſent lorſqu'elles furent proférées, il eût couvert de ſang, ſans rien excepter, tout ce qui ſe fût trouvé à l'entour de lui, & ſoi-même.

Pluſieurs dès-lors conjecturérent qu'il machinoit quelque choſe; & ſon affectation même à refuſer aux étrennes les préſens du Duc que les autres recevoient, à détourner le Roi de l'échange du Marquiſat de Saluces avec la Breſſe, à ſe déchaîner dans le Conſeil contre le Duc, fut dès-lors ſuſpecte aux plus éclairés. Ces conjectures furent confirmées par un mot que le Duc de Savoie laiſſa échapper à ſon départ, au ſujet de quelques railleries qu'on avoit faites touchant l'inutilité de ſon voyage à la Cour, ſur quoi il dit, *Qu'il n'étoit pas venu en France pour recueillir, mais pour ſemer.* Enfin la plus commune

D'Aubigné, T. 3. l. 5. c. 6.

1602. mune opinion fut, que la raison qui fit rompre au Duc de Savoie le Traité de Paris, étoit l'espérance d'un prompt & général soulèvement dans le Royaume.

Accusations dont on le chargeoit. Mémoires de Sulli, T. I. c. 95. Nonobstant quelques soupçons que le Roi avoit dès-lors du Maréchal, il ne laissa pas de lui confier l'Armée qui devoit entrer dans la Bresse; & le Baron de Rosni dit dans ses Mémoires, que le Maréchal y eut beaucoup plus de succès, qu'il ne prétendoit en avoir; que quand il surprit la Ville de Bresse, ce ne fut que malgré lui; qu'il avoit fait avertir le Gouverneur de se tenir sur ses gardes; que l'Armée qui devoit arriver la nuit, n'arriva qu'un peu devant le jour; que sous prétexte que l'attaque faite de jour seroit trop hazardeuse, il voulut se retirer, mais que les principaux Officiers furent d'avis d'insulter la Place, & que la chose réussit contre l'espérance & l'intention du Maréchal.

Cayet sous l'année 1602. On l'accusa encore de n'avoir pas défait l'Armée de Savoie, qu'il ne tint qu'à lui de surprendre, lorsque le Duc vint pour tenter le secours de Montmélian; & que sous ombre d'aller reconnoitre un passage, il avoit fait avertir d'Albigni Lieutenant-Général du Duc de se retirer, & lui avoit envoyé un état de l'Armée Françoise.

Il choisit pour son confident le plus grand fourbe du Royaume. Il falloit des confidens au Maréchal pour conduire secrettement toutes ses intrigues, & il jetta les yeux sur le Sieur de la Fin. C'étoit un homme de qualité frère du Sieur de Beauvais la Nocle, autrefois aussi remuant & aussi intriguant que lui, & dont j'ai souvent fait mention dans l'Histoire du règne de Henri III. La Fin avoit été employé avec distinction dans les Armées; ce fut lui qui fut emporté d'assaut dans Lagni par le Duc de Parme, lorsqu'il vint faire lever le siège de Paris en faveur de la Ligue: ce fut lui que le Roi envoya encore en Provence, pour accommoder les différends entre le Duc d'Epernon & Monsieur de Lesdiguières, & qui, dit-on,

on, les trompa tous deux, fur-tout le Duc d'Epernon. D'Aubigné en parle comme d'un homme fans foi, fans honneur, fans Religion, & comme le plus habile fourbe qui fût en France.

1602. T. 3. l. 5. c. 6.

Le choix d'un homme de ce caractère ne fait pas beaucoup d'honneur à la prudence du Maréchal de Biron: mais il le favoit mécontent de la Cour, d'où il s'étoit retiré dans une de fes Terres; & d'ailleurs il le connoiffoit pour homme adroit, d'un efprit vif & entreprenant: il l'avoit toujours regardé comme fon ami, & il étoit fon parent. Il fe fervit encore d'un Curé & d'un Religieux de l'Ordre de Citeaux, nommé Fargues: ces deux-ci ne faifoient guères que la fonction de Couriers. C'étoit la Fin & Picoté, & depuis encore Renafé Secrétaire de la Fin, & le Baron de Lux, qui eurent tout le fecret.

Il traite par fon moyen avec les Efpagnols.

Quelque tems avant la conclufion de la paix avec le Duc de Savoie, la Fin fe trouva *incognito* à Somo fur le Pô, & y conféra avec le Comte de Fuente, l'Ambaffadeur d'Efpagne & Picoté. Le Traité y fut conclu, par lequel Biron devoit époufer la troifiéme fille du Duc, dotée de cinq cens mille écus; & le Roi d'Efpagne tranfportoit à cette Princeffe tous fes droits de Souveraineté fur la Bourgogne, dont le Maréchal étoit Gouverneur, & dont les limites devoient être beaucoup étendues pour former ce nouvel Etat.

A fin d'engager les Seigneurs de France dans ce parti, on ne penfoit pas à moins qu'à faire des grands Gouvernemens, autant de Principautés qui n'auroient pas plus de dépendance du Roi de France, que les Princes de l'Empire n'en ont de l'Empereur, & que les grands Vaffaux après leur ufurpation n'en eurent d'abord du tems de Hugues Capet. On y traita encore des projets de la Campagne, de la jonction des Troupes du Milanès avec celles de Savoie, & des diver-

1602. versions que le Maréchal & ses amis feroient en divers endroits du Royaume pour occuper tellement le Roi, qu'il ne penseroit plus au Marquisat de Saluces: mais la paix que le Légat fit d'autorité, & sur laquelle le Duc n'osa le dédire, suspendit l'exécution du Traité de Somo, & donna beaucoup à penser au Maréchal, qui appréhenda fort qu'une affaire de cette nature venant à trainer si longtems, ne parvînt à la connoissance du Roi.

Il s'en repent ensuite & avoue sa faute au Roi. Matthieu l. 3. Cayet sous l'an 1602.

Le repentir de s'être si fort engagé suivit ces réflexions, & l'idée qu'il avoit de la bonté de son Maitre, le fit résoudre à lui avouer une partie de son crime pour en obtenir le pardon. Un jour qu'il se promenoit à Lyon avec le Roi, après avoir paru quelque tems rêveur, il lui dit: „ Sire, il faut que je vous décharge ma conscience. Les soupçons que vous avez eus de „ ma conduite, ne sont pas tout-à-fait faux; je „ vous avouerai que le chagrin du refus que „ vous me fites il y a quelque tems, du Gouvernement de la Citadelle de Bourg pour un „ de mes amis, me mit en fureur, & me fit „ écoûter quelques propositions du Duc de Savoie contre votre service, & entre autres le „ mariage d'une de ses filles. Je vous supplie „ de me le pardonner: j'en suis tout confus, & „ tout-à-fait repentânt ". Le Roi aiant reçu cet aveu avec beaucoup de bonté, lui fit diverses questions sur les liaisons qu'il avoit eues avec le Duc de Savoie, & sur les points particuliers dont il étoit question entre eux: à quoi le Maréchal répondit, en découvrant le moins qu'il put ses intrigues.

Qui la lui pardonne.

Le Roi ne jugea pas à propos de le pousser davantage. Il lui dit qu'il oublioit tout le passé: mais qu'il prît bien garde à ne jamais retomber dans une pareille faute. Ce Prince, qui à force de ménager depuis beaucoup d'années tant d'esprits turbulens, dont il avoit besoin pour se soutenir contre ses ennemis, avoit acquis une ha-

habitude de clémence, qui s'accordoit parfaitement avec son cœur naturellement très bon, en usa depuis avec le Maréchal avec autant de bonté qu'auparavant: car ce fut depuis ce tems-là qu'étant à Calais, il l'envoya à la Reine d'Angleterre, pour la complimenter à la tête de la plus illustre Noblesse de France; qu'il le nomma Ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'Alliance avec les Cantons, & qu'il lui fit encore un présent de trente mille écus: ce qui joint à quelques autres exemples, donna lieu de dire de lui, qu'il donnoit les récompenses à ceux qui lui avoient fait du mal, plutôt qu'à ceux qui s'étoient sacrifiés pour son service. Mais on doit justifier ce Prince sur cet article, & c'est la vérité, que quand il en usoit de la sorte, c'étoit d'ordinaire par politique & par la nécessité de ses affaires, & nullement par bizarrerie ou par entêtement pour ses Favoris; foible qu'il n'eut jamais.

1602. Mémoires de Sulli, T. 2. c. 4. Notes d'Amelot sur la Lettre 314. du Cardinal d'Ossat.

Soit que le retour de Biron ne fût pas sincère, soit que de nouveau tenté par le Duc de Savoie & par le Comte de Fuente, il eût repris ses prémiers projets, il est constant qu'il continua ses intrigues avec eux. Le Roi en reçut des avis certains de divers endroits, & sut de plus qu'il avoit signé une association avec le Comte d'Auvergne & le Duc de Bouillon, pour se maintenir & se défendre les uns les autres, envers tous, & contre tous, *sans nul excepter*, ainsi que le portoit en termes exprès leur promesse mutuelle qui fut mise par écrit; & qu'en conséquence de cette association, ils usoient de toutes sortes d'artifices, pour fomenter le mécontentement, tant des particuliers, que des Villes & des Provinces, pour faire de nouveaux mécontens.

Le Maréchal ne laisse pas de reprendre ses prémiers engagemens. Mémoires de Sulli, T. 2. c. 7.

Ils ne laissérent pas échapper une occasion qui se présenta en ce tems-là, d'aigrir l'esprit des peuples. On avoit résolu dans l'Assemblée des Notables de Rouen en 1596, que pour aider le

1602. Roi dans les dépenses qu'il étoit obligé de faire pour la conservation de l'Etat, on imposeroit un sou pour livre sur toutes les denrées qui entreroient dans les Villes & dans les gros Bourgs, ou qui en sortiroient. La publication s'en fit dans une espèce de Pancarte, qui fut affichée aux portes des Villes & des Bourgs fermés; ce qui fit donner à ce subside le nom de Pancarte. Cet impôt ne devoit durer que trois ans: mais le Roi, qui en retiroit un argent fort net, jugea à propos de prolonger ce terme. Cette prolongation causa des soulèvemens, sur-tout dans les pays d'au-delà de la Loire. Le Roi, pour les appaiser, fit un voyage jusqu'à Poitiers. On fit quelques exemples sur les plus mutins, & les Villes se soumirent; mais de peur d'irriter les peuples du Poitou & de la Guienne, le Roi aiant été satisfait de leur obéissance, abolit le subside; & il fut en même tems que les trois Seigneurs que j'ai nommés, s'étoient extrêmement prévalus de ces mouvemens, & qu'ils avoient par-tout des gens apostés, pour allumer à cette occasion le feu de la sédition.

Mémoires de Sulli, l. 2. c. 4.

La Fin son confident se laisse gagner par le Roi.

Le Roi, sur cette nouvelle connoissance, résolut enfin de creuser l'affaire; & comme il avoit appris que le Sieur de la Fin avoit été le grand Agent du Maréchal de Biron dans toute cette intrigue, il mit tout en œuvre pour le détacher de ce Seigneur, & en vint à bout par le moyen du Vidame de Chartres, qui assura de la part du Roi le Sieur de la Fin dont il étoit neveu, d'une abolition entière pour le passé, pourvu qu'il découvrît tous les mystères que l'on vouloit savoir.

La Fin, qui avoit appréhendé aussi-bien que Biron, qu'on ne découvrît avec le tems tout leur manège, avoit usé d'une précaution, pour se mettre en sureté aux dépens du Maréchal, supposé que d'autres moyens lui manquassent; & ce qui l'y détermina encore, fut la jalousie qu'il conçut contre le Baron de Lux, en qui Biron lui

lui paroissoit depuis quelque tems prendre plus de confiance, qu'il n'en avoit en lui. 1602.

Il dit un jour au Maréchal, qu'il étoit dangereux de garder en original le Traité de Somo; que si par malheur on l'arrêtoit sur les soupçons qu'il savoit qu'on avoit de lui à la Cour, & qu'on le trouvât saisi de cet Ecrit, il n'en faudroit pas davantage pour lui faire son procès, & pour justifier à toute l'Europe la sévérité dont le Roi useroit contre sa personne; qu'il suffisoit de garder une partie des articles, & qu'il falloit bruler l'original. Dupleix, Hist. de Henri IV.

Le Maréchal se reposoit sur son lit, lorsqu'il lui fit cette proposition, & il la trouva prudente. Il lui mit l'original en main, pour en tirer une copie. Quand il l'eut faite, il la donna au Maréchal, & chifonna l'original, comme pour le jetter dans le feu en sa présence; mais il y substitua adroitement un autre papier de même grandeur, qu'il tenoit tout prêt, qu'il brula, & se réserva l'original.

Cette perfidie, comme je le dirai bientôt, fut la principale cause de la perte de Biron. Le Comte de Fuente sur ces entrefaites eut quelque défiance de la Fin; & après un entretien qu'il eut avec lui, il l'envoya au Duc de Savoie, auquel il conseilla de s'assurer de cet homme. La Fin en aiant eu quelque soupçon, au-lieu d'aller trouver le Duc, revint en France par le Pays des Grisons, & se contenta de dépêcher au Duc Renasé son Secrétaire, qui fut arrêté, & envoyé prisonnier à Quiers. Cayet sous l'an 1602.

La détention de Renasé fut un nouveau motif pour le Sieur de la Fin de trahir Biron, & de se rendre aux sollicitations du Vidame de Chartres. Il manda à ce Maréchal, que le Roi l'appelloit à la Cour, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre suspect, desobéir à cet ordre. Le Maréchal lui conseilla lui-même d'y aller, en lui disant qu'il comptoit sur son adresse & sur sa fidélité. „ Vous avez, (lui ajouta-t-il dans sa let- „ tre,) *A qui il découvre toute l'intrigue.*

1602. „ tre,) ma fortune & ma vie entre vos mains: „ brulez vos papiers, ne menez avec vous aucun de ceux qui vous ont accompagné en Piémont, ne faites nulle mention de Renafé votre Secrétaire, car il n'eſt plus au monde: attendez-vous à être mal reçu du Roi; mais vous l'adoucirez en l'aſſurant que vous n'avez été en Italie, que pour un Voyage de dévotion à Notre-Dame de Lorette. Vous avouerez qu'en paſſant par Milan, on vous a parlé du mariage d'une des filles du Duc de Savoie avec moi, mais que je n'y ai point voulu conſentir, ſachant que le Roi avoit deſſein de me marier ".

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 7.

La Fin étant arrivé à Fontainebleau au mois de Mars, découvrit au Roi toute la conſpiration. Il en dit même beaucoup plus qu'il n'y en avoit, & nomma parmi les conjurés le Baron de Rofni. Le Roi qui connoiſſoit parfaitement la fidélité de ce Seigneur, n'en eut aucun ſoupçon, & après en avoir raillé avec lui, lui ordonna de donner un rendez-vous à la Fin dans la forêt, pour tirer de lui l'exacte vérité de la conſpiration.

Après cet entretien, le Baron eut ordre du Roi d'examiner avec Meſſieurs de Bellièvre & de Villeroi, tous les Mémoires, Lettres, & autres papiers, que la Fin avoit fournis contre le Maréchal de Biron, le Maréchal de Bouillon, le Comte d'Auvergne, & quelques autres.

Prudence du Roi dans cette affaire.

Cette affaire devoit être menée avec beaucoup de prudence & ſans précipitation : car on avoit en vue ſur-tout de s'aſſurer du Maréchal de Biron qui étoit en Bourgogne, & la choſe n'étoit pas aiſée. Le Roi ſe conduiſit en cette rencontre avec toute la ſageſſe poſſible. Le Baron de Lux confident du Maréchal étoit alors à la Cour. Le Roi l'appella, & lui dit qu'il avoit beaucoup de joie d'avoir entendu la Fin; que l'entretien qu'il avoit eu avec lui, le tiroit d'inquiétude; qu'il voyoit maintenant clair dans cette affaire; qu'il

qu'il étoit convaincu que tous les bruits qui a-voient couru des mauvais desseins du Maréchal, étoient faux, & n'avoient pour fondement que ses rodomontades, à quoi il devoit prendre garde, parce que ses ennemis en abusoient pour le perdre. Le Baron de Lux écrivit tout ce détail au Maréchal, & la Fin lui manda en même tems qu'en parlant au Roi, & aux Ministres, il ne lui étoit pas échappé un mot qui pût lui nuire. 1602.

Ce fut en ce tems-là que le Roi fit son voyage de Poitou. Etant prêt de partir, il écrivit une lettre au Maréchal, par laquelle il lui donnoit ordre de le venir trouver, aiant à lui parler de certaines affaires, où il avoit besoin de lui. Il s'en excusa sur ce qu'il avoit avis que les Espagnols devoient faire passer un grand nombre de Troupes au Pont de Gresin sous prétexte de les envoyer aux Pays-Bas, disant que sa présence en cette conjoncture étoit nécessaire en Bourgogne; & de plus que les Etats de cette Province étant convoqués pour le vingt-deuxième de Mai, il étoit de l'intérêt de Sa Majesté qu'il y assistât.

Il engage le Maréchal à venir à la Cour.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 10.

Le Roi ne jugea pas à propos de le presser alors; mais à son retour de Poitou aiant eu de nouveaux avis des mouvemens qui se préparoient dans cette Province, en Xaintonge, en Périgord & en Guienne, où il sut qu'il alloit & venoit souvent des Couriers, il envoya en Bourgogne le Sieur des Escures intime ami du Maréchal, mais qui n'entroit pas dans ses intrigues, pour lui dire, que le Roi vouloit absolument qu'il le vînt trouver, & que s'il ne venoit, il l'iroit trouver lui-même.

Le Roi y étoit effectivement résolu, d'autant plus que sous prétexte de refondre les canons, & de rebattre la poudre des magasins des principales Villes de Bourgogne, le Baron de Rosni, comme Grand-Maitre de l'Artillerie, les en avoit fait enlever la plupart: de sorte que le Maréchal n'étoit guères en état de se défendre. Il s'ap-

1602. perçut trop tard du tour qu'on lui avoit joué, & jura qu'il s'en vengeroit sur Rosni. Des Escures ne put rien gagner sur l'esprit du Maréchal: mais le Président Janin qui lui fut envoyé après le retour de des Escures, lui fit comprendre les suites de sa desobéissance, & que quelque innocent qu'il fût, ce refus le rendroit suspect, & même coupable. Enfin il l'assura si fortement de la bonne volonté du Roi pour lui, qu'il lui fit prendre la résolution de partir.

Cayet sous l'an 1602.

Histoire du Duc d'Epernon, sous l'an 1602.

On prétend qu'il reçut sur la route, de la part de ses amis, plusieurs lettres, où on lui conseilloit de ne pas venir à la Cour; qu'il y alloit de sa tête, & qu'il feroit mieux de se retirer en Franche-Comté. Le conseil que lui donna le Duc d'Epernon, étoit le plus sage. Quand ce Seigneur, qui étoit son ami, le sut assez près de Paris, il lui envoya secrettement un Gentilhomme nommé Plessis-Baussonnière, qui lui dit de sa part, que la démarche qu'il faisoit, méritoit bien qu'il y pensât; que s'il venoit sous l'espérance que la Fin n'eût pas dit au Roi tout ce qu'il savoit, il se trompoit fort; que pour lui, il ignoroit ces secrets, aussi bien que le sujet des entretiens de la Fin avec le Roi & avec ses Ministres, mais qu'il étoit assuré qu'il y en avoit eu de fréquens, & il lui en marquoit le tems & les lieux; qu'ainsi il ne devoit prendre conseil que de sa conscience; que si elle lui reprochoit quelques choses, il ne devoit pas s'attendre qu'elles fussent demeurées secrettes, & que l'unique parti qu'il avoit à prendre, étoit de recourir à la clémence du Roi.

Biron reçut mal cet avertissement. Il répondit au Gentilhomme, que le Duc d'Epernon lui faisoit tort de soupçonner sa fidélité; qu'il venoit à la Cour pour faire mentir & mourir ceux qui parleroient mal de sa conduite; puis mettant la main sur la garde de son épée, il dit en jurant à son ordinaire, que si quelqu'un osoit entreprendre sur sa personne, il couperoit autant

tant de bras & de têtes qu'il s'en présenteroit devant lui. 1602.

Il arriva à Fontainebleau le Mécredi treizième de Juin à six heures du matin. La Fin l'alla saluer comme il descendoit de cheval, & jouant toujours parfaitement son personnage de traitre, il lui dit à l'oreille: *Mon Maitre, courage & bon bec, ils ne savent rien.* Mémoires de Sulli, T. 2. c. 10.

Le Roi, dès qu'il parut dans sa chambre, lui sauta au cou, & lui dit en riant: *Vous avez bien fait de venir, car autrement je vous allois querir.* Le Maréchal lui fit ses excuses, & lui apporta plusieurs raisons de son retardement, mais d'une manière froide qui déplut fort au Roi. Ce Prince le mena dans les jardins, & après quelques discours indifférens sur ses nouveaux bâtimens, & d'autres choses pareilles, il entama le discours touchant les sujets de mécontentement qu'il avoit de lui; & sans entrer trop avant en matière, pour ne lui pas faire connoitre tout ce qu'il savoit, il lui dit que pourvu qu'il lui confessât la vérité, sans lui rien déguiser, il ne lui en couteroit que le repentir de ses fautes. *Le presse de lui confesser la vérité.* Cayet.

Biron toujours le même, malgré le danger où il se trouvoit, répondit fièrement, qu'il n'étoit point venu pour se justifier, mais pour savoir ses accusateurs, & qu'il n'avoit point besoin de pardon, puisqu'il n'avoit point fait de faute. Le Roi n'en put rien tirer davantage, non plus que le Baron de Rosni, qui, par ordre de ce Prince, l'entretint longtems, & l'assura plusieurs fois qu'un simple aveu le rétabliroit entièrement dans les bonnes graces du Roi.

Après le diner le Roi l'appella dans son cabinet, & le conjura de nouveau de lui parler à cœur ouvert; mais il lui répondit toujours qu'il ne pouvoit lui dire autre chose, que ce qu'il lui avoit dit autrefois dans le Cloitre des Cordeliers de Lyon, & le pria encore de lui nommer ses accusateurs. Le Roi rompant le discours, dit: „ Allons jouer une partie de pau-

 „ me,

1602. „ me, & prit pour fecond le Comte de Soiffons, contre le Duc d'Epernon & le Maréchal.

On écrit à l'occafion de cette partie de paume, que quand elle fut faite, le Duc d'Epernon dit au Maréchal, en riant: *Monfieur, vous jouez bien, mais vous faites mal vos parties:* mais l'Hiftorien Dupleix nous affure qu'il avoit ouï dire plufieurs fois au Duc d'Epernon, que jamais il n'avoit dit rien de femblable, étant trop ami du Maréchal, pour lui dire par raillerie une parole fi piquante, & n'étant pas affez inftruit de fes fecrets, pour la lui dire par manière d'avertiffement.

Dans l'Hiftoire de Henri IV.

Le foir le Comte de Soiffons fut envoyé par le Roi au Maréchal, pour faire encore une tentative, & tâcher de vaincre fon opiniâtreté: mais ce fut inutilement. Le lendemain le Roi s'étant levé de grand matin, & ce bon Prince ne pouvant fe réfoudre à punir un crime auffi atroce que celui du Maréchal, dans une perfonne qui l'avoit fi longtems & fi utilement fervi, lui parla encore à deux diverfes reprifes; & comme il fit toujours les mêmes réponfes, & les mêmes plaintes, enfin le Roi outré affembla fon Confeil fecret, dont étoient entre autres Monfieur le Chancelier, Monfieur de Villeroi, & le Baron de Rofni. Il leur dit la réfolution où il étoit de faire arrêter le Maréchal, & de lui faire faire fon procès, puifqu'il ne vouloit pas profiter de fa clémence par un aveu fincère de fon crime. Il leur demanda fi dans les papiers qu'ils avoient vus, il y avoit de quoi le condamner à mort, ne voulant pas fans cela faire aucun éclat. Ils lui répondirent que les confpirations du Maréchal étoient fi avérées, qu'il n'y avoit nul Tribunal où il ne fût condamné.

Et n'en pouvant rien tirer, le fait ar-

Après cette affurance, il appella Meffieurs de Vitri & de Pralin, & leur donna fes ordres pour arrêter le Maréchal & le Comte d'Auvergne, les avertiffant de fi bien prendre leurs mefures, que

que la chose s'exécutât sans bruit & sans desordre. 1602.

Le Comte d'Auvergne & le Maréchal vinrent après souper chez le Roi, & le Maréchal se mit à jouer à la Prime avec la Reine. Un Gentilhomme Bourguignon nommé Mergé lui vint dire à l'oreille qu'on devoit l'arrêter : mais il parla si bas, que le Maréchal ne l'entendit point. Le Comte d'Auvergne, à qui Mergé avoit dit que le Maréchal ne s'étoit point ébranlé de ce qu'il venoit de lui dire, entra dans la chambre, & s'approchant du Maréchal, lui dit tout bas : *Il ne fait pas bon ici pour nous.* rêter avec le Comte d'Auvergne.

Le Maréchal n'aiant pas fait semblant de l'entendre, continua de jouer. Sur le minuit, le Roi étant entré chez la Reine, fit finir le jeu, & ordonna qu'on se retirât. En rentrant dans son appartement, il dit au Maréchal : *Adieu, Baron de Biron, vous savez ce que je vous ai dit.*

Le Maréchal sortant de l'antichambre, Vitri lui saisit la main droite de sa gauche, & de l'autre son épée, en lui disant : *Monsieur, le Roi m'a commandé de lui rendre compte de votre personne, donnez-moi votre épée.* Quelques Gentilshommes de la suite du Maréchal firent mine de vouloir se mettre en défense ; mais les Gardes qui accompagnoient Vitri, les saisirent. Le Maréchal demanda à parler au Roi. *Le Roi*, reprit Vitri, *est retiré ; donnez moi votre épée. Ha ! mon épée*, dit-il en soupirant, *qui a rendu tant de services au Roi.* Il la donna, & on le conduisit dans une chambre où il fut bien gardé toute la nuit. Il la passa dans une espèce de fureur, parlant tout haut, se plaignant sans cesse du Roi, & invectivant contre son ingratitude.

Il avoit résolu de s'échapper cette nuit-là même, & ses chevaux étoient déja sellés quand il fut arrêté : mais il auroit eu bien de la peine à le faire, toutes les avenues de Fontainebleau, & tous les passages sur les chemins étant occupés par des Troupes. Le Comte d'Auvergne

fut aussi arrêté par Pralin à la porte du Château, & il fut mené dans un autre appartement.

1602.

Mémoires de Sulli, T. 2.

Le Baron de Rosni, qui s'étoit retiré chez lui, attendoit avec impatience le succès de cette affaire, prêt à monter à cheval avec ses gens, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. La Varenne vint lui dire comme tout s'étoit fait; il alla trouver le Roi, qui lui dit : „ Nos gens sont pris, „ montez à cheval, & allez leur préparer leur „ logis à la Bastille, je les envoierai par bateau: ils vous suivront de près, faites les descendre par la porte de l'Arsenal du côté de „ l'eau, & les conduisez par les jardins. Faites „ en sorte d'empêcher la foule du peuple: allez au Parlement & à l'Hôtel de Ville, & leur „ faites entendre ce qui s'est passé, dont ils sauront les causes à mon arrivée, & je m'assure „ qu'ils les trouveront justes ". Dès le lendemain les prisonniers partirent bien escortés, & arrivérent le quinzième de Juin à la Bastille, où on les logea dans des chambres séparées.

On délibéra dans le Conseil secret, si on n'arrêtetoit pas aussi les Ducs d'Epernon & de Bouillon, & quelques-uns en furent d'avis. Le Roi les connoissoit pour gens qui lui étoient fort peu affectionnés. Il avoit été averti de l'entretien du Maréchal de Biron avec le Plessis-Baussonnière, que le Duc d'Epernon lui avoit envoyé sur le chemin de Bourgogne à Fontainebleau. Il savoit que le Duc de Bouillon étoit le principal auteur de toutes les peines que les Huguenots lui avoient faites durant & après le siège d'Amiens, & que c'étoit lui qui les entretenoit dans cette aigreur, & dans cet esprit de révolte & d'indépendance, où on les voyoit depuis si longtems: mais il connoissoit le Duc d'Epernon trop sage & trop prudent, pour s'être engagé dans des entreprises aussi mal concertées que celles du Maréchal de Biron. D'ailleurs dans un entretien que le Duc avoit eu avec lui, il ne lui avoit point fait un mystère du voyage

voyage

yage de Bauffonnière, & lui avoit promis de demeurer à la Cour auprès de fa perfonne, jufqu'à ce que l'affaire du Maréchal fut terminée. Le Duc de Bouillon avoit parlé d'une manière qui le fatisfit moins; & ce qui lui déplut davantage, fut que ce Seigneur, fous prétexte de fes affaires particulières, lui avoit demandé permiffion d'aller paffer quelque tems dans fes Terres: mais comme dans les pièces fournies par le Sieur de la Fin, il n'y avoit rien qui le chargeât beaucoup, non plus que le Duc d'Epernon, il conclut à ne les point arrêter. 1602.

Le Roi arriva à Paris le même jour que les prifonniers furent amenés à la Baftille, & fut reçu avec d'autant plus de joie de tout le peuple, qu'on avoit conçu plus d'indignation de la perfidie du Maréchal, & d'admiration pour la clémence de ce Prince; car on n'ignoroit pas la difpofition où il avoit été de lui faire grace, s'il avoit feulement voulu fe reconnoitre.

Trois jours après, le Roi étant à Saint Maur des Foffés, tous les parens du Maréchal vinrent fe jetter à fes piés. Monfieur de la Force portoit la parole: Il n'oublia aucun des motifs les plus capables de toucher le Roi, & demanda feulement, que pour fauver l'honneur de la Famille, la peine de mort fût changée en une prifon perpétuelle. Cayet fous l'an 1602.

Le Roi répondit avec beaucoup de bonté, que fon indignation ne s'étendroit fur aucun des parens du Maréchal, & qu'il donneroit des marques de fon affection à tous ceux de fa Maifon qui s'en rendroient dignes; qu'il y avoit plufieurs grandes Familles en France, dont les fautes commifes par quelques-uns de leurs ancêtres, & le châtiment qui en avoit été fait, n'avoient point terni le luftre; qu'au refte l'affaire étoit entre les mains de la Juftice, qu'il la laifferoit agir, & qu'il leur permettoit de folliciter les Juges pour leur parent.

Le Sieur de la Force reprit en difant: „ Au

1602. „ moins, Sire, nous avons la consolation qu'on „ ne trouve point qu'il ait eu aucun mauvais „ dessein contre votre Personne: " A quoi le Roi, sans s'expliquer sur ce point, repartit: „ Faites ce que vous pourrez pour prouver son „ innocence, & je vous seconderai ".

Il envoie une Commission au Parlement pour faire le procès au Maréchal.

Dès le dix-huitième du mois de Juin, le Roi envoya Commission au Parlement pour faire le procès au Maréchal de Biron, (dans cette Commission il n'est point fait mention du Comte d'Auvergne) & Messieurs Nicolas Potier de Blanc-Ménil Président à Mortier, Etienne Fleuri, & Philbert de Turin Conseillers de la Cour, se transportérent à la Bastille avec Monsieur le Prémier Président Achilles de Harlai, pour lui faire prêter l'interrogatoire.

On lui confronta d'abord le Sieur de la Fin, & comme le Maréchal étoit toujours persuadé qu'il lui avoit gardé le secret, il ne le recusa point: au contraire il déclara qu'il le reconnoissoit pour Gentilhomme, homme d'honneur, son ami & son parent.

Dépositions de la Fin son confident.

Après cette déclaration on reçut les dépositions de la Fin, dont voici les principales: Que le Maréchal avoit eu un grand commerce avec un nommé Picoté de la Ville d'Orléans réfugié aux Pays Bas au sujet de la Ligue, & que celui-ci avoit fait de sa part plusieurs voyages en Flandres & en Espagne.

Que pendant que le Duc de Savoie étoit à Paris, lui (la Fin) ne bougeoit du logis du Maréchal, & n'en sortoit que la nuit, pour aller conférer avec le Duc, qui le chargeoit souvent de messages vers ledit Maréchal.

Que le Duc par son moyen avoit offert au Maréchal une de ses filles en mariage; ce que ledit Maréchal avoit eu fort agréable; que depuis le Roi étant en Savoie, le Maréchal avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour la conservation dudit Duc, à la ruïne de l'Armée du Roi, & de la propre personne de Sa Majesté.

Que

Que lorsque le Maréchal étoit devant Bourg (en Bresse,) il avoit envoyé plusieurs instructions écrites de sa propre main au Duc de Savoie, tant par quelques soldats, que par Renafé, touchant les forces du Roi, des moyens de le défaire, des défauts qui se trouvoient dans ses Places, & le tout fort en détail. 1602.

Que lorsqu'il fut question de prendre le Fort de Sainte Catherine, le Maréchal avertit celui qui y commandoit de faire promptement des palissades hors de la Place, d'autant qu'aiant été su qu'il n'y avoit que quatre cens hommes dedans, le Sieur de Vitri s'étoit offert au Roi de l'escalader en plein jour.

Que le Maréchal avoit aussi averti ledit Gouverneur du Fort Sainte Catherine, de pointer ses canons, & qu'il méneroit le Roi le lendemain reconnoitre la Place, où afin qu'on ne le tuât pas lui-même (Maréchal) on le distingueroit par un panache noir: mais que si cela manquoit, il étoit aisé de mettre hors de la Place quelques Cavaliers en embuscade à la faveur du fossé, qui pourroient facilement enlever le Roi, parce qu'il le méneroit si avant lui troisiéme, qu'il ne se pourroit dégager.

Que depuis, lui (la Fin) avoit fait certains voyages à Saint Claude, Milan, Turin, Pavie & en Suisse, où il avoit conféré tant avec le Duc de Savoie & Roncas son Secrétaire, le Comte de Fuente & l'Amirante d'Arragon, qu'aux pays des Suisses avec un Docteur Agent d'Espagne nommé Alphonse Casal, avec lesquels il avoit traité des furetés que l'on pourroit prendre les uns des autres, avec charge même de conclurre; mais que lui (la Fin) ne l'avoit jamais voulu faire.

Que les clauses dudit Traité étoient; que l'on promettoit au Maréchal la belle-sœur du Roi d'Espagne, ou sa niéce de Savoie en mariage, la Lieutenance par toutes ses Armées, dix-huit cens mille écus pour la guerre de France, le

1602. Duché de Bourgogne en propriété sous l'hommage d'Espagne; & que ledit Sieur Maréchal promettoit servitude perpétuelle, & affection à l'Espagne, & de bouleverser tous les Ordres & Etats de France, & de rendre ce Royaume électif à la nomination des Pairs, à la mode de l'Empire.

Cette déposition aiant été lue au Maréchal, il s'emporta en une infinité d'injures contre la Fin, & en parla comme du plus méchant homme du monde, dont on ne devoit pas recevoir le témoignage contre un homme de sa qualité: mais outre qu'il ne l'avoit pas recusé d'abord, & qu'au contraire il l'avoit reconnu pour homme d'honneur, lorsqu'on le lui confronta, c'est que la Fin lui soutint en sa présence tout ce qu'il avoit déposé, & d'une manière qui avoit un grand air de vérité. Mais de plus il avoit fourni aux Juges des lettres & d'autres Ecrits de la main du Maréchal sur plusieurs de ces chefs.

Autres, que le Maréchal ne put désavouer.

Une autre chose déconcerta beaucoup le Maréchal. Il avoit dit dans son interrogatoire, que si Renafé étoit là, il démentiroit la Fin, sur tout ce qu'il avoit avancé. Ce Renafé étoit le Secrétaire de la Fin qui, ainsi que je l'ai dit, avoit été arrêté par le Duc de Savoie, & mis en prison à Quiers sur quelque défiance qu'on eut de lui & de son Maître. Le Maréchal étoit persuadé que le Duc l'avoit fait mourir: mais il s'étoit sauvé de prison.

On fit paroître cet homme devant lui, quatre jours après qu'il en eut parlé dans son interrogatoire. Il en fut étrangement consterné, & il crut qu'il avoit été trahi non seulement par la Fin, mais encore par le Roi d'Espagne, & par le Duc de Savoie. Renafé lui soutint que par son ordre, il avoit fait les voyages marqués dans la déposition de la Fin, & d'autres encore, & qu'il avoit porté des lettres & des avis au Duc de Savoie & aux Gouverneurs ou Commandans des Places, qui avoient été assiégées par les François dans la dernière guerre.

Un

1602.

Un Secrétaire du Maréchal, nommé Hébert, avoua, qu'il avoit écrit de sa main des lettres en chiffres adressées au Duc de Savoie, contenant leurs intelligences, & fait des copies d'autres écrites par le Maréchal même; qu'il avoit par son commandement fait un voyage à Milan depuis quatre mois, mais seulement pour diverses emplettes, dont il montreroit le bordereau. On produisit alors au Maréchal plusieurs des Lettres & Mémoires dont on avoit fait mention. Il en reconnut une partie, & desavoua les autres. Un Mémoire où il étoit parlé de l'état de l'Armée du Roi, contenoit qu'il y avoit eu à la revue seize cens passe-volans; que la Noblesse ne seroit plus que quinze jours à l'Armée, & qu'elle étoit resolue de se retirer; que le Roi n'avoit plus d'argent, & étoit hors d'état, par ce défaut, de renouveller l'Alliance avec les Suisses; qu'il étoit obligé de s'éloigner de l'Armée, pour aller recevoir la nouvelle Reine; que le Duc d'Epernon l'accompagneroit dans ce voyage, ne voulant pas demeurer à l'Armée; que Monsieur de Montpensier en avoit refusé le commandement; que lui Maréchal n'en avoit pas voulu non plus; mais que le Comte de Soissons l'avoit accepté. Il y donnoit ensuite des avis au Duc de Savoie pour la défense de ses Places. Il y marquoit que la prise de Montmélian avoit découragé tous les gens de bien; qu'il falloit que le Duc fît une diversion en Provence, en y faisant passer promptement des Troupes & de l'argent; qu'autrement tout étoit perdu. Il y avoit plusieurs autres avis de cette nature.

Comme c'étoit-là un des points capitaux de son procès, il tâcha de se défendre là-dessus: mais il ne put dire autre chose pour sa défense, sinon que la Fin lui avoit fait écrire ce Mémoire, uniquement pour se souvenir des fautes qui s'étoient faites dans cette Campagne, & non pour

1602. l'envoyer aux ennemis, & qu'il avoit cru que la Fin l'avoit jetté au feu.

Un Valet de chambre du Roi, qui avoit couché dans la chambre du Maréchal la prémière nuit de sa prison, déposa qu'il l'avoit sollicité d'écrire à ses Secrétaires, qu'ils eussent à se cacher pour quelque tems, & d'avertir le Comte de Roussi, de donner le même avis à ses autres Secrétaires qui étoient restés à Dijon, & que s'ils étoient interrogés, ils assurassent que leur maitre n'écrivoit jamais en chiffre.

Tous les témoins aiant été ouïs & les interrogatoires achevés, Monsieur le Chancelier accompagné de Messieurs de Maisse & de Pontcarré Conseillers d'Etat, vint au Parlement le Mardi vingt troisième de Juillet, où les Gens du Roi demandérent défaut contre Messieurs les Pairs de France, qui avoient été ajournés deux fois pour assister au jugement, sans avoir comparu, ni envoyé leurs excuses, & qu'il fût passé outre; ce qui fut accordé.

Madame de Biron, mère du Maréchal, présenta une Requête, par laquelle elle demandoit qu'on donnât un Conseil à son fils pour se défendre; à quoi les Gens du Roi firent opposition, attendu l'action criminelle & l'état du procès; sur quoi fut dit néant par Arrêt.

Il comparoit au Parlement.

On employa trois Séances à la révision des pièces, sur lesquelles le Procureur-Général aiant donné ses conclusions, on fit comparoître le Maréchal au Parlement le vingt-septiéme de Juillet. Il y fut mené par Monsieur de Montigni Gouverneur de Paris, qui l'alla prendre à cinq heures du matin, & le conduisit dans un carosse par l'Arsenal au bord de la riviére, où il le fit entrer dans un bateau fermé d'ais. Monsieur de Montigni & Monsieur de Vitri Capitaine des Gardes se mirent dans le bateau avec lui. Il y avoit des soldats sur les deux bords de la riviére, & dans deux autres bateaux, entre lesquels étoit

étoit celui du Maréchal. Il fut ainsi conduit par eau jusqu'à l'Ile du Palais, dans lequel il entra par la porte de la Tournelle. Il fut conduit à la Grande Chambre, où il y avoit cent douze Juges de toutes les Chambres assemblées, & au-lieu de sellette ordinaire, on lui donna un assez haut tabouret pour s'asseoir. 1602.

Où toutes les dépositions lui sont lues, réduites à cinq points principaux.

Toutes les dépositions furent réduites à cinq points. Il étoit accusé, prémièrement, d'avoir eu commerce avec un nommé Picoté natif d'Orléans réfugié en Flandres, pour prendre intelligence avec l'Archiduc; & de fait avoit donné audit Picoté cent cinquante écus pour deux voyages faits à cette fin.

Secondement, d'avoir traité avec le Duc de Savoie, trois jours après l'arrivée de ce Duc à Paris, sans la permission du Roi; de lui avoir offert toute assistance envers tous & contre tous, sur l'espérance de son mariage avec la troisième fille du Duc.

Troisièmement, d'avoir conjuré avec ledit Duc, tant pour la perte de Bourg, qu'autres Places, de lui avoir écrit & donné avis d'entreprendre sur l'Armée du Roi & sur sa personne même, de lui avoir écrit à cette fin plusieurs choses importantes pour son service.

Quatrièmement, d'avoir voulu conduire le Roi devant le Fort de Sainte Catherine, pour le faire tuer, & à cette fin donné avis au Capitaine qui commandoit dans la Place, du lieu & du signal pour reconnoitre Sa Majesté.

Cinquièmement, d'avoir envoyé la Fin traiter avec le Duc de Savoie & avec le Comte de Fuente contre le service du Roi.

Il fut interrogé de nouveau sur tous ces articles. Il répondit avec beaucoup de présence d'esprit, & d'une manière à éblouïr les Juges, s'ils n'avoient eu par des Ecrits, des preuves trop évidentes de ses crimes. Cet interrogatoire aiant fini sur les dix heures, il fut reconduit

1602. à la Baſtille de la même manière qu'il en avoit été amené.

Le Parlement ſe raſſemble de nouveau & condamne le Maréchal à la mort.

Le Lundi vingt-neuvième de Juillet le Parlement ſe raſſembla, Monſieur le Chancelier étant à la tête. Monſieur de Fleuri qui étoit le Rapporteur, après avoir lu les concluſions du Procureur-Général, opina le prémier à la mort. Son avis fut ſuivi de tous, & en conſéquence Monſieur le Chancelier prononça l'Arrêt qui condamnoit le Maréchal à avoir la tête tranchée dans la Place de Grève.

Le lendemain Mardi trentième du mois tout fut préparé dans cette Place pour l'exécution, & le Maréchal entendant grand bruit dans la Ville, & voyant par les grilles de ſa fenêtre, le peuple accourir en foule aux environs de la Baſtille, il s'écria : *Je ſuis jugé, & je ſuis mort.*

L'exécution néanmoins fut différée juſqu'au lendemain, & les parens obtinrent du Roi qu'elle ſe feroit dans la Baſtille. Ce jour-là Monſieur le Chancelier accompagné de trois Maitres des Requêtes, & ſuivi d'Audienciers & d'Huiſſiers, alla après le dîner du Maréchal, lui prononcer ſon Arrêt.

Son intrépidité l'abandonne à la nouvelle de cet Arrêt.

On vit en cette occaſion la différence qu'il y a pour les plus intrépides, entre voir, pour ainſi dire, venir la mort de loin, & l'affronter dans un aſſaut ou dans une bataille. Ce Seigneur, qui n'avoit jamais tremblé dans les plus affreux dangers, parut en cette conjoncture un tout autre homme. Il ne ſe poſſéda nullement : tantôt c'étoient des emportemens, tantôt des prières à Monſieur le Chancelier, tantôt des imprécations, ſur-tout contre la Fin, tantôt même quelques extravagances.

Monſieur le Chancelier s'étant retiré, le Docteur Garnier qui fut depuis Evêque de Montpellier, & le Sieur Maignan Curé de Saint Nicolas des Champs, eurent beaucoup de peine à le calmer,

calmer, & à le résoudre à se préparer à la mort. Ils vinrent enfin à bout de le faire confesser, & sa confession dura près d'une heure. 1602.

Sur les cinq heures du soir, le Greffier vint lui dire qu'il falloit descendre. Il fit effort pour rassurer sa contenance, jettant seulement de tems en tems quelques soupirs en descendant l'escalier, & lâchant quelques paroles qui marquoient sa peine qu'il avoit à pardonner au Sieur de la Fin.

Il est conduit sur l'échafaut.

Il parut devant l'assemblée avec un air plus fièr que ferme; & s'étant mis à genoux au pié de l'échelle, par où il devoit monter sur l'échafaut, il jetta son chapeau, & pria Dieu environ un demi-quart d'heure, aiant à ses côtés les deux Docteurs, qui tâchoient de lui inspirer les sentimens convenables à un Chrétien dans une telle conjoncture: ensuite s'étant relevé, il monta sur l'échafaut. Il regarda de toutes parts, & voyant les soldats rangés à l'entour, il leur dit ces paroles: *O que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps! Hélas, quelle pitié!*

Le Greffier lui lut de nouveau son Arrêt; & quand ce vint à ces mots, *Pour avoir attenté sur la vie du Roi*, il l'interrompit, & cria: *Cela est faux, ôtez cela, je n'y songeai jamais.*

Après la lecture de l'Arrêt, les deux Docteurs l'exhortérent encore à penser à Dieu. Il fit une courte priére, & puis se banda lui-même les yeux de son mouchoir: mais aussi-tôt il se l'ôta, & se tourna vers le Bourreau. Plusieurs crurent que c'étoit à dessein de lui arracher son coutelas; mais le Bourreau l'avoit laissé entre les mains de son valet, qui le tenoit caché.

Et est exécuté dans la Bastille.

On lui dit qu'il falloit lui couper les cheveux. A ces mots il entra en fureur, & dit en jurant: *Que l'on ne m'approche pas, & si l'on me met en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Il prononça ces paroles d'une manière si terrible, que plusieurs des assistans regardérent vers la porte,

1602. porte, pour s'enfuir. Il appella le Sieur Baraton, qui l'avoit gardé pendant sa prison, & le pria de lui rendre ce dernier office. Ce Gentilhomme monta sur l'échafaut, lui retroussa ses cheveux, & lui banda les yeux. Le Maréchal cria au Bourreau : *Dépêche*, *dépêche*. Celui-ci lui répondit: „ Monsieur, il faut dire auparavant „ votre *In manus :* " mais dans le moment aiant pris son coutelas de la main de son valet, il lui coupa la tête qui tomba de l'échafaut à terre.

Caractère de ce Seigneur. Ainsi mourut Charles de Gontaud Maréchal de Biron, précipité dans cet abîme de malheur, par sa fierté, par sa présomption, par sa vanité, qui n'eurent jamais d'égales.

Sa vaillance, où il entroit beaucoup de témérité, avoit été presque toujours heureuse ; car jamais Général ne ménagea moins sa vie, & ne se tira avec plus de bonheur des plus grands & des plus fréquens dangers. Dans les lettres par lesquelles le Roi érigea la Terre de Biron en Duché-Pairie après le siège d'Amiens, il est marqué que le Maréchal avoit reçu trente-deux blessures. Cette intrépidité étoit la qualité dont il se faisoit le plus d'honneur : mais ce n'étoit pas son unique mérite. Il avoit fort bon esprit, & réussit bien en diverses négociations que le Roi lui confia : il n'étoit point ignorant comme la plûpart de la Noblesse de ce tems là, & quoiqu'il eût été tiré de fort bonne heure des études, il y avoit suppléé par la lecture, jusques-là qu'il entendoit le Grec. D'Aubigné en apporte une preuve. Il dit qu'un jour le Roi étant au Frêne, il vit une Inscription Grecque, dont il demanda l'interprétation à quelques gens de robe qui se trouvérent à sa suite, & qui ne purent la lui donner. Biron prit un crayon, écrivit ce qu'elle signifioit sur un papier qu'il jetta par dessus son épaule, & s'échappa dans le logis, comme s'il avoit eu honte d'en tant savoir pour un Cavalier, & jusqu'à faire confusion à des gens, qui devoient se mieux connoitre que lui en pa-

T. 3. l. 5. c. 12.

reille

reille matière. Il étoit sobre, & n'étoit point débauché ; faisant son plus grand plaisir de la guerre ; mais il n'avoit guères de Religion, & railloit également de la Messe & du Prêche. Sa mère & Madame de Brissanbourg sa tante paternelle l'avoient d'abord élevé dans le Calvinisme : mais le Maréchal son père le fit changer de Religion.

1602. Cayet sous l'an 1602.

Il étoit entêté de l'Astrologie Judiciaire. On a écrit que deux Astrologues lui prédirent sa fin malheureuse, & qu'un des deux lui dit que s'il pouvoit éviter le coup d'un Bourguignon par derrière, il seroit Roi; que s'étant souvenu de cette prédiction, lorsqu'il fut mis à la Bastille, il demanda de quel pays étoit le Bourreau de Paris, & que lui aiant été répondu qu'il étoit de Bourgogne, il dit: *Je suis mort.*

Effet que fit le bruit de sa mort.

Son desastre fit beaucoup de bruit dans l'Europe par la réputation qu'il avoit par-tout d'un grand homme de guerre. Cet exemple de sévérité auquel le Roi se détermina avec tant de peine, étoit nécessaire pour la sureté & le repos de l'Etat. Il fut fort approuvé de la Reine d'Angleterre, qui avoit dit plusieurs fois sur la connoissance qu'elle avoit des intrigues de plusieurs Seigneurs François, que le Roi son frère étoit trop bon, & qu'il ne seroit point maitre chez lui, qu'il n'eût fait couper autant de têtes à Paris, qu'elle en avoit fait couper à Londres.

Le Roi fait grace au Comte d'Auvergne.

D'Aubigné T. 3. l. 5. c. 24.

Ce Prince néanmoins, toujours porté à la clémence, ne passa pas outre. Il accorda la grace au Comte d'Auvergne, qu'il crut plus coupable d'avoir su une partie des secrets de Biron sans les révéler, que d'y avoir autrement eu part. Les prières & les larmes de Mademoiselle d'Entragues, appellée alors la Marquise de Verneuil, qui étoit sa sœur de mère, facilitérent cette grace; & il en fut quitte pour deux mois de prison, après avoir dit tout ce qu'il savoit.

Et au Baron de Lux.

Le Baron de Lux, beaucoup plus criminel, eut ordre de venir à la Cour, & parole du Roi pour son

1602. son pardon, pourvu qu'il ne voulût lui rien cacher. Il obéit, & apprit bien des choses au Roi, qu'il ne savoit pas. Elles demeurérent pour la plupart secrettes, & ce Prince sage fit toujours semblant de les ignorer, afin de n'être pas obligé de punir bien des coupables.

Le Duc de Bouillon se retire en Allemagne.

Il pressa le Duc de Bouillon, qui s'étoit retiré à Turenne, de revenir à la Cour, sous de pareilles assurances; mais ce Duc ne jugea pas à propos de s'y fiër. Il se sauva depuis à Genève, & de là à Heidelberg.

Mat-thieu, l. 3. Diverses Lettres du Duc de Bouillon au Roi au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Mémoires de Sulli, T. 2. c. 11.

Le Prince de Joinville, qui étant allé servir dans l'Armée de l'Archiduc, s'étoit laissé gagner par les Espagnols, fut arrêté. Il y avoit dequoi le perdre dans ce qu'il avoua en présence du Roi & du Baron de Rosni; mais c'étoient des choses si mal concertées, que le Roi se contenta d'envoyer querir Monsieur & Madame de Guise, & de le mettre entre leurs mains. *Mon neveu*, dit-il au Duc de Guise, *c'est votre cadet, & un enfant qui s'est mis de belles folies dans la tête: vous m'en répondrez: je vous le donne en garde, & vous le rendrez sage, s'il y a moyen.*

Le Comte de Châtillon-Coligni, très lié avec le Duc de Bouillon, n'auroit peut être pas été si doucement traité, si on l'eût tenu. Un coup de canon qui lui emporta la tête à Ostende, prévint l'effet des mauvais desseins qu'il machinoit: c'étoit de se mettre, suivant l'exemple de son père & de son grand-père, à la tête du parti Huguenot. Le Roi étant à Calais apprit sa mort. Il en eut d'abord une fort grande douleur, regardant ce jeune Seigneur comme un des plus accomplis de la Cour, & comme pouvant être un jour un des plus grands Capitaines de l'Europe: mait étant instruit depuis des discours qu'il tenoit, & des marques qu'il donna même dans les Troupes du Prince Maurice, d'un esprit factieux, & porté à la révolte, il fut bien-aise d'en être défait, & de le voir soustrait à sa justice.

Hébert

Hébert Secrétaire du Maréchal de Biron fut mis à la question, & la soutint avec constance sans rien avouer. Il se justifia encore mieux, lorsque de lui-même il vint faire au Roi une confession que les tourmens n'avoient pu lui arracher. 1602.

Monbarrot Gouverneur de Rennes, accusé d'intelligence avec le feu Maréchal, fut mis à la Bastille. Les grands services qu'il avoit rendus au Roi en Bretagne contre le Duc de Mercœur, lui firent accorder la vie; mais le Baron de Fontanelle qui n'avoit pas un si bon titre pour obtenir sa grace, fut, pour un pareil crime, rompu tout vif en place de Grève. Le Roi en épargna beaucoup d'autres, dont il tint quelques-uns longtems en inquiétude, par le silence qu'il affecta sur ce que leur propre conscience leur reprochoit.

Le Roi s'assure de la Bourgogne.

Un de ses prémiers soins fut de s'assurer de toutes les Places de Bourgogne. C'étoit là qu'étoit le fort du parti du Maréchal de Biron. Le Maréchal de Lavardin y fut envoyé avec des Troupes, & remit dans le devoir cette Province, où il y avoit eu quelques mouvemens, quand on y sut l'emprisonnement de Biron: la Lieutenance-Générale en fut donnée à Mr. de Bellegarde Grand-Ecuyer de France, sous Monsieur le Dauphin qui en fut nommé Gouverneur.

Cayet sous l'an 1602.

Et reçoit diverses Ambassades sur la découverte de cette conspiration.

Tous les Ambassadeurs des Puissances Etrangères vinrent faire au Roi leurs complimens sur la découverte d'une si dangereuse conspiration. La Reine d'Angleterre & le Roi d'Ecosse en envoyérent exprès pour ce sujet à la Cour de France. Le Comte de Tassis s'acquitta de ce devoir au nom du Roi d'Espagne son Maitre; & l'Archiduc Albert pria le Roi par son Envoyé, de ne le rendre en aucune manière responsable de la conduite du Comte de Fuente dans cette affaire.

Matthieu, L. 3.

Le Duc de Savoie fit comme les autres: il envoya

1602. voya le Comte de Visque pour féliciter le Roi, & encore plus pour reconnoitre quelle étoit la disposition de la Cour après la mort de Biron. Cet Envoyé eut son audience à Monceaux en même tems que ceux d'Angleterre & d'Ecosse : mais le Roi sut mettre beaucoup de distinction entre lui & les autres, par la différente manière dont il reçut leurs complimens. Les Courtisans, qui savoient ses sentimens à l'égard du Duc de Savoie, firent leur cour en faisant fort mauvais visage au Comte de Visque, & pas un seul n'alla l'accoster dans la chambre du Roi; au-lieu qu'ils combloient d'honnêtetés les Envoyés d'Ecosse & d'Angleterre. De Visque se tira de son compliment du mieux qu'il lui fut possible, & rejetta tout sur le Comte de Fuente.

Mémoires de Sulli.

Les Suisses lui en envoyent aussi une pour le renouvellement de leur Alliance avec la France.

Toutes ces Ambassades furent suivies d'une autre, qui fut reçue avec beaucoup d'appareil & grand éclat. Ce fut celle des Suisses pour le renouvellement de leur Alliance avec la Couronne de France.

Cette Alliance qui avoit commencé sous Charles VII, mais qui n'avoit été bien cimentée que sous le règne de Louis XI, avoit été renouvellée de tems en tems par les Rois leurs successeurs. Le Roi actuellement règnant l'avoit confirmée en 1592, de la manière qu'elle avoit été conclue par Monsieur de Sanci sur la fin du règne de Henri III ; & immédiatement après la paix de Vervins, il leur avoit envoyé le Sieur de Morte-Fontaine Conseiller d'Etat, pour leur faire part de cette paix, leur marquer le soin qu'il avoit eu de les y faire comprendre, & les empêcher de prendre des liaisons avec les ennemis de la France, qui se servoient de toutes sortes de moyens pour les brouiller avec elle. L'Ambassadeur les assura que sitôt que le Roi seroit en état de s'acquitter à leur égard, il le feroit, & qu'ils devoient en être d'autant plus persuadés, que l'année précédente, nonobstant qu'il fût

fût si pressé par ses ennemis, & que ses finances pussent à peine suffire pour soutenir la guerre, il leur avoit fait donner cent mille écus.

1602.

Dans la propôsition ou discours du Sieur de Mor-te Fontaine dans la Diète des Suisses.

Le même Ambassadeur y retourna en l'année 1600, pour leur proposer le renouvellement de l'Alliance; & comme il mourut à Soleure durant cette négociation, le Roi y envoya le Sieur Éméric de Vic Président au Parlement de Toulouse, & Conseiller d'Etat. Il eut beaucoup de peine à déconcerter les artifices des Ambassadeurs d'Espagne & de Savoie, qui le traversoient de toutes leurs forces. Il en vint pourtant à bout: l'affaire fut conclue dans une Diète générale à Soleure, où Monsieur de Silleri vint le joindre; & on réussit également chez les Grisons.

Réception faite à ces Ambassadeurs.

Le Roi, quelque tems avant que le Maréchal de Biron fût arrêté, l'avoit envoyé en Suisse porter la ratification du Traité, & il n'étoit plus question que d'en jurer l'observation avec les solennités ordinaires: ce fut pour cette cérémonie que les Cantons envoyérent leurs Députés à Paris. Ils partirent au mois de Septembre au nombre de quarante-deux. Ils furent reçus partout avec beaucoup d'honneur, magnifiquement traités dans toute la route, & arrivérent le quatorzième d'Octobre à Charenton.

Cayet sous l'an 1602.

Après un grand repas qu'on leur y donna, le Duc de Montbazon & Monsieur de Montigni Gouverneur de Paris, accompagnés de plus de cent Gentilshommes dans un équipage fort leste, allérent les prendre pour les amener à Paris. Durant la marche chaque Député avoit deux Gentilshommes, l'un à droite, & l'autre à gauche.

Le Sieur de Bragelonne Prevôt des Marchands accompagné de tous les Officiers de la Ville, des Archers & de plusieurs des plus considérables Bourgeois, vint les complimenter à cinquante pas de la porte Saint Antoine, & les conduisit au Logis de la Chasse dans la rue Saint

Martin

Martin, qu'on leur avoit préparé, & où l'on leur
1602. avoit apprêté un souper magnifique.

Le lendemain Monsieur le Chancelier leur donna à dîner, & après le repas le Duc d'Aiguillon suivi de cinquante jeunes Gentilshommes arriva, pour les conduire au Louvre où ils devoient avoir leur prémière audience du Roi.

Monsieur le Duc de Montpensier avec quantité de Seigneurs les reçut dans la Cour, & le Comte de Soissons au bas du grand escalier, par où il les mena à la chambre du Roi. Le prémier Député fit en deux mots son compliment à Sa Majesté en Langue Suisse, & lui dit le sujet de son Ambassade. Le Roi y répondit fort obligeamment, & leur toucha à tous dans la main, aussi-bien qu'au Colonel Galati, & à quelques autres Officiers qui avoient servi en France, & qui étoient venus à la suite des Ambassadeurs. Ils firent la révérence à la Reine, & allérent le Mardi septième d'Octobre à Saint Germain saluer Monsieur le Dauphin, qui leur toucha aussi à tous dans la main.

Etant de retour à Paris, ils firent supplier le Roi de leur permettre avant la cérémonie du serment, de lui proposer trois articles dont ils étoient chargés par leurs Supérieurs. Monsieur le Chancelier fut nommé pour les écouter.

Le prémier étoit, l'augmentation de la somme de quatre cens mille écus qu'on devoit leur payer tous les ans; le second, la conservation des Privilèges de ceux de leur nation qui trafiquoient en France; & le troisième, qu'on leur donnât les deux Déclarations qu'on leur avoit promises, l'une pour les cinq petits Cantons touchant la continuation de leur alliance avec les Duchés de Milan & de Savoie, sans toutefois préjudicier à celle qu'ils avoient faite avec Sa Majesté; l'autre pour les Cantons Protestans, qui avoient demandé que l'on mît une exception dans le Traité, savoir qu'ils ne seroient point

obligés

obligés à faire la guerre en France contre les gens de leur Religion. 1602.

Le Roi répondit à la prémière demande, que les guerres civiles & étrangères qui avoient ruïné ses Sujets, ne pouvoient lui permettre d'augmenter ses dépenses, & qu'ils devoient se contenter de ce qui leur avoit été promis. Pour ce qui est des Déclarations auxquelles on s'étoit obligé, on les leur accorda. Le refus du prémier article les chagrina un peu : mais enfin on leur fit entendre raison.

Le Dimanche vingtième d'Octobre fut choisi pour la cérémonie du serment. Monsieur de Vic les alla prendre à leur Logis, & les mena dans douze carosses à l'Evêché.

Cérémonie de ce renouvellement de Traité.

La cérémonie se fit dans Notre-Dame avec un superbe appareil. Tous les Princes du Sang, les Cardinaux, les Prélats, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs à Paris & à la Cour, y assistérent. Dès que le Roi fut assis sur le Trône, qu'on lui avoit élevé dans le Chœur, les Princes de Condé & de Conti allérent querir les Ambassadeurs à l'Evêché, & les conduisirent jusqu'à leurs places, qu'on avoit marquées sur deux bancs couverts de riches tapis à la gauche du Roi.

Après la Messe qui fut célébrée par l'Archevêque de Vienne, & durant laquelle les Députés Protestans se tinrent hors du Chœur, ce Prélat apporta le Livre des Evangiles, & le Sieur Vaguer Secrétaire d'Etat du Canton de Soleure s'approcha, aiant à ses côtés Messieurs de Silleri & de Vic, & portant entre ses mains un coussin de velours cramoisi, sur lequel étoit un Traité d'Alliance, l'un en François & l'autre en Allemand, scellés du Sceau du Roi & de ceux des Cantons & des Grisons.

Ils firent une profonde révérence au Roi, auquel Monsieur de Silleri dit, que ces Traités d'Alliance étoient les mêmes que ceux que les Rois ses Prédécesseurs avoient faits avec Messieurs

1602. ficurs des Ligues, & que ce qui y avoit été ajouté, étoit à l'avantage de Sa Majesté.

L'Envoyé du Canton de Berne qui portoit la parole, dit que Messieurs des Ligues leurs Supérieurs avoient réputé à grand honneur, la recherche que Sa Majesté avoit faite de leur Alliance; qu'ils étoient envoyés pour en jurer l'observation en leur nom, & pour supplier Sa Majesté de l'observer avec autant de fidélité, qu'ils étoient résolus de le faire.

Le Roi étant debout & tête couverte, leur répondit qu'aiant toujours eu une haute estime de la valeur de leur nation, qui avoit jusqu'alors part à ses victoires, il souhaitoit beaucoup leur Alliance; qu'il acceptoit l'offre de leur secours, & leur promettoit de les assister de toutes ses forces, contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur leur liberté; qu'au reste il n'avoit jamais manqué à ses promesses, & qu'il étoit prêt à jurer d'observer inviolablement le Traité d'Alliance.

Monsieur le Chancelier, après avoir salué le Roi en mettant un genouil en terre, se tourna vers les Ambassadeurs, & étendit plus au long la courte réponse du Roi. Il montra les avantages réciproques de cette Alliance; qu'elle avoit été très utile aux deux Nations, & le prouva par plusieurs exemples; qu'elle avoit été jusques-là très sincère & sans soupçon d'infidélité; au-lieu que quelques autres Princes qui vouloient l'empêcher, & attirer les Cantons dans leur parti, avoient toujours dû leur être suspects, par les atteintes que leurs Prédécesseurs avoient tant de fois tâché de donner à leur liberté; & que dans le fond ils n'étoient guères moins les ennemis des Cantons, qu'ils l'étoient de la France.

Serment prêté par les Ambassadeurs.

Quand le Chancelier eut fini son discours, les Ambassadeurs s'avancérent pour la prestation du serment, & mettant les uns après les autres la main sur les Evangiles, selon l'ordre & le rang de dignité des Cantons, le Chancelier leur disoit:

foit : „ Vous jurez & promettez fur les Saints „ Evangiles, au nom de vos Seigneurs & Supé- „ rieurs, de bien & fidèlement obferver le Trai- „ té d'Alliance fait entre Sa Majefté & vos Su- „ périeurs, fans aller ni faire aucune chofe au „ contraire directement ou indirectement. 1602.

Après qu'ils eurent tous juré, le Roi dit auffi, „ Qu'il juroit & promettoit d'obferver le Traité „ ainfi qu'il avoit été convenu." La cérémonie finit par le *Te Deum*, & les Ambaffadeurs furent conduits de l'Eglife dans la Salle de l'Evêché, où le feftin étoit préparé. *Et par le Roi.*

Monfieur le Prince prit fa place au bout de la table ; les Princes de Conti, de Soiffons, de Montpenfier, le Connétable, les Ducs de Nevers, d'Aiguillon, les Comtes d'Auvergne & de Sommerive, & quelques autres s'affirent à fa droite. Les quarante-deux Ambaffadeurs, & parmi eux quelques Gentilshommes François, à la gauche. *Grand repas par lequel finit la cérémonie.*

Sur la fin du repas qui dura bien deux heures & demie, le Roi qui avoit dîné dans une autre Salle, vint les voir. Il défendit que perfonne ne bougeât de fa place, & fe mit au bout de la table fans s'affeoir. Il fe fit apporter du vin, & but à la fanté de fes bons compères amis & alliés, qui lui en firent raifon fur le champ ; & après avoir caufé quelque tems avec eux, il s'en retourna au Louvre. Le foir il fe fit des feux de joie par toute la Ville, & l'on fit trois décharges du canon de la Baftille & de l'Arfenal.

Le lendemain les Ambaffadeurs furent régalés à la Maifon de Ville ; & les jours fuivans chez Monfieur le Comte de Soiffons, chez Monfieur le Connétable, & chez Madame de Longueville. Le Vendredi ils eurent leur audience de congé du Roi, dans la galerie haute du Louvre, où ce Prince leur fit encore beaucoup de careffes, leur donna à tous chacun une chaine d'or, avec une médaille d'un or dont on avoit depuis peu découvert une mine vers la Breffe, & les fit re- Thuanus l. 129. *Médailles frappées à ce fujet.* EX AURO FRANCIGENA ANNO

 conduire

conduire avec toutes sortes d'honneurs, & défrayer jusqu'aux frontières de leur pays. Ils furent charmés de la bonté & de la politesse du Prince, dont ils avoient déja depuis longtems une si haute idée pour la valeur.

1602. FOEDERIS FELICITER RENOVATI EFFOSSO.

Police rétablie dans le Royaume.

Cayet sous l'année 1602.

Cependant le Roi s'appliquoit à policer son Royaume. Il fit cette année plusieurs Réglemens, tant pour réformer les abus dans la monnoie, qui causoient la ruïne du commerce, que pour profiter des mines de toutes espèces, qui furent découvertes alors en diverses Provinces de France. Il régla le salaire des Avocats, non sans peine, pour la résistance qu'ils y firent, aiant par complot pendant quelques jours abandonné le Barreau; & il fut ordonné conformément au cent soixante & unième Article des Ordonnances faites à Blois sous le feu Roi, qu'eux & les Procureurs écriroient & parapheroient de leur main à la fin des écritures ce qu'ils auroient reçu des parties. C'étoit pour éviter les fraudes dans la taxe des dépens après les Sentences & les Arrêts. Et comme la fureur des duels entre les Gentilshommes & les Officiers d'Armée, étoit venue à un tel excès, qu'il en périssoit plus par ces damnables combats singuliers, que par les guerres mêmes, jusques-là qu'il y eut telle année, où l'on compta quatre mille Gentilshommes qui avoient été tués de cette sorte; le Roi publia un sévère Edit contre ceux qui feroient les appels, contre ceux qui aiant été appellés n'auroient pas refusé le combat, contre les seconds, & contre tous les autres qui y auroient part: mais cet Edit n'eut pas un fort grand effet, & on prétend qu'il y eut un peu de la faute du Roi, qui en certaines occasions laissa échapper des paroles de raillerie sur quelques-uns de ceux qui avoient, en conséquence de l'Edit, refusé de tirer l'épée. C'étoit au règne de Louis le Grand qu'étoit réservé le remède efficace d'un si grand mal, où le Prince a su faire le discernement de la véritable valeur, d'avec le courage brutal, &

a obtenu par sa constance & par sa févérité, une parfaite soumission sur un point si important, & qui paroissoit en même tems si difficile à la Noblesse de son Royaume. 1602.

Affaires de Savoie.

Le Roi, en s'occupant ainsi à policer son Etat, avoit toujours l'œil sur les démarches du Duc de Savoie, dont la conduite passée, & la part qu'il avoit eue à la conspiration du Maréchal de Biron, lui donnoient toujours de la défiance. Ce Duc avoit, nonobstant la paix, des Troupes sur pié, à qui il faisoit faire de fréquens mouvemens.

Le Duc manque de surprendre Genève par escalade.

Le Comte de Fuente Gouverneur du Milanès, en parfaite intelligence avec lui, tantôt assembloit les siennes, & tantôt les renvoyoit dans leurs quartiers, sans que l'on put pénétrer leurs desseins. Enfin le Duc, vers le milieu du mois de Décembre, tourna tout à coup vers Genève. Il avoit si bien & si secrettement pris ses mesures, qu'il surprit cette Place par escalade; & déja deux cens de ses soldats conduits par Brignolet, Gouverneur de Bonne, s'étoient rendus maitres de la muraille, avoient forcé le Corps-de-garde de la Porte-neuve, & fait sauter cette porte avec le petard, pour y faire entrer le reste de l'Armée, qui étoit tout proche en embuscade, lorsque les Bourgeois réveillés par le bruit, coururent aux armes de toutes parts: mais c'en étoit fait, si un des soldats du Corps-de-garde de la Porte-neuve n'eût eu assez de présence d'esprit pour aller vîte abattre la herse, qui empêcha les Savoyards d'entrer en plus grand nombre.

Guichenon, Hist. de Savoie. Thuanus l. 129.

Il est obligé de s'en retourner, après y avoir perdu plusieurs Officiers & soldats.

L'alarme s'étant répandue par-tout, les Milices de la Ville coururent chacun à leur poste. Ils eurent bientôt, ou assommé ou investi ce peu de Savoyards qu'ils trouvérent sur les murailles, & qui aiant voulu regagner leurs échelles, les trouvérent renversées par le canon du Bastion voisin. Ceux qui furent pris, parmi lesquels il y avoit plusieurs Gentilshommes, furent pendus,

1602. leurs têtes, & celles des autres qui avoient été tués en combattant, plantées sur le Bastion, & leurs corps jettés dans la rivière.

1603. *Traité de S. Julien, qui suivit cette expédition.*

Le Duc de Savoie, qui avoit été présent à cette expédition, repassa les Alpes avec beaucoup de précipitation. Les Genévois envoyérent au Roi des Députés, pour le prier de ne les pas abandonner, si le Duc, comme ils l'appréhendoient, venoit les assiéger. Il le leur promit, & le fit entendre au Duc de Savoie. Le Nonce du Pape à la Cour de France, prévoyant que si le Roi entroit dans cette querelle, le Roi d'Espagne ne manqueroit pas d'y prendre part en faveur du Duc de Savoie, pria le Roi d'interposer son autorité auprès des Suisses, pour ménager un accommodement. Monsieur de Vic, Ambassadeur chez les Cantons, eut ordre d'y travailler. L'affaire fut mise en négociation, & terminée à S. Julien l'année suivante 1603, par un Traité.

Le Roi va en Lorraine pour s'assurer de la Ville de Metz.

Dans le tems que l'on négocioit, le Roi, sous prétexte d'aller à Nanci voir Madame sa sœur Duchesse de Bar, que l'on disoit être grosse, & qui cependant ne l'étoit pas, alla à Metz au commencement de Mars, pour s'assurer de cette Place, où il étoit arrivé bien des brouilleries; & c'étoit-là le véritable, ou du moins un des principaux motifs de ce voyage.

Le feu Roi avoit donné le Gouvernement de cette importante Place au Duc d'Epernon, qui avoit mis une de ses créatures, pour commander dans la Ville & dans la Citadelle; c'étoit Raimond de Comminges Sieur de Soubole, Gentilhomme distingué par sa valeur, & dont la fidélité n'avoit pu être ébranlée durant les Guerres Civiles, par les offres avantageuses que lui firent les ennemis de l'Etat, & ceux de son Souverain: mais il avoit de grands démêlés avec les Bourgeois, & la haine qu'ils lui portoient étoit si violente, qu'on avoit sujet de craindre qu'elle ne les engageât à livrer la Ville aux Espagnols, dont

dont les garnifons de Thionville, & des autres Places du Luxembourg, étoient à portée de les feconder. On avoit même de grands foupçons là-deffus, de quelques-uns des principaux de la Ville. La conjoncture que le Roi prit pour remédier au danger, étoit favorable; car les Efpagnols étoient alors occupés au fiège d'Oftende, & le Prince Maurice les tenoit en haleine en divers endroits des Pays-Bas. De forte que le Roi prit toutes fes mefures à loifir, fans crainte d'être prévenu par les intelligences, que les Efpagnols pouvoient avoir dans la Place. 1603.

Le Duc d'Epernon étoit lui-même fort mécontent de Soubole, qui n'avoit pas depuis quelques années toute la déférence qu'il exigeoit de ceux que fa faveur avoit avancés; & foit par reffentiment, foit qu'il prévît bien qu'il ne feroit pas le maitre de cette affaire; il avoit confenti qu'on deftituât ce Commandant. Il auroit bien fouhaité que le Roi en eût pris un autre de fa main; mais c'étoit ce que ce Prince, qui ne l'aimoit pas, & qui n'avoit nulle confiance en lui, n'avoit garde de faire. Le Sieur de la Varenne fut fecrettement envoyé à Soubole, pour l'engager à mettre la Place entre les mains du Roi, & la chofe fe fit ainfi dès que ce Prince parut. Monfieur de Montigni fut fait Commandant de la Ville, & d'Arci fon frère de la Citadelle. Le feul titre de Gouverneur avec les appointemens, demeura au Duc d'Epernon, qui fit femblant d'en être fort content.

Thuanus l. 119. Mémoires de Sulli, T. 2. c. 14.

Le Roi reçut à Metz quelques Princes d'Allemagne qui vinrent le vifiter, & les Ambaffadeurs de plufieurs autres, que le peu de féjour qu'il fit en cette Ville empêcha d'y venir en perfonne. Il accommoda le différend qui étoit depuis longtems entre le Cardinal Charles de Lorraine, & Jean-George de Brandebourg, pour l'Evêché de Strasbourg. Il partagea entre eux deux, par une Sentence Arbitrale, les Terres de cet Evêché, & donna au Marquis de Brandebourg cel-

Il y reçoit visite de divers Princes d'Allemagne.

1603. les qui étoient les plus voisines de la Ville, à laquelle ce Prince étoit plus agréable que le Cardinal, qui fut mis en possession des autres.

L'Electeur Palatin le sollicite en faveur du Duc de Bouillon.

L'Envoyé de Frédéric de Baviére Electeur Palatin, chez qui le Duc de Bouillon s'étoit retiré, présenta au Roi des lettres de la part de son Maître, où il lui demandoit le rétablissement de ce Duc dans ses bonnes graces. Il y protestoit, qu'avant l'arrivée de Monsieur de Bouillon à Heidelberg, il ne savoit rien de sa disgrace; qu'il croyoit que l'unique sujet de ce voyage étoit une pure visite, qu'il rendoit à Madame l'Electrice sa belle-sœur; que le Sieur de Bongars, Agent du Roi en Allemagne, pouvoit lui rendre témoignage là-dessus, & qu'il avoit été fort surpris d'apprendre du Duc, qu'il s'étoit sauvé du Royaume, par la crainte d'être arrêté pour les choses dont on l'avoit accusé à Sa Majesté; que si elles étoient véritables, il ne voudroit ni le protéger, ni même se faire son intercesseur pour obtenir sa grace; mais qu'il le connoissoit d'une vertu, d'un zèle pour l'Etat, & d'un attachement à son Prince, qui lui ôtoient tout soupçon sur sa fidélité.

Qui pourtant ne revient pas.

Le Roi répondit à l'Electeur, qu'il avoit pris en très bonne part ce qu'il lui avoit écrit touchant le Duc de Bouillon; qu'il avoit eu raison de juger de sa fidélité, non seulement par les règles du devoir d'un véritable Sujet, mais encore par les grands bienfaits dont la libéralité de son Souverain l'avoit comblé: qu'il avoit porté lui-même un semblable jugement de ce Duc; que c'étoit pour cette raison qu'il l'avoit appellé à la Cour, afin d'entendre de sa propre bouche, & en secret, sa justification sur les choses dont on l'avoit chargé; que n'aiant pas obéi, il rendoit dès-là fort suspecte cette fidélité, dont il se faisoit tant d'honneur, & montroit, quoi qu'il pût dire, qu'il ne faisoit pas un si grand fonds sur son innocence. „ Mais, (ajoutoit le Roi,) je „ veux bien à votre considération oublier cette

„ nou-

„ nouvelle faute, pourvu que dans deux mois „ il se rende auprès de moi, pour m'éclaircir „ sur certains points dont je veux être instruit. „ Vous pouvez l'assurer que personne ne souhaite „ te plus que moi de le trouver innocent des „ choses dont on l'accuse, personne n'a plus à „ cœur l'augmentation de sa fortune & de sa „ gloire, & n'est plus disposé à le défendre & „ à le protéger contre ses accusateurs; mais s'il „ persévère dans sa desobéissance, j'espère que „ vous le jugerez vous-même indigne de votre „ protection." Ces lettres furent sans effet, & le Duc ne revint en France que plusieurs années après. 1603.

Le Roi poursuivit son voyage, & alla à Nanci pour voir Madame sa sœur, & le Duc de Lorraine, qu'il tâcha de détacher des intérêts de la Maison d'Autriche; & après avoir demeuré quelque tems en cette Cour, il revint à Paris sur la fin d'Avril.

Mort de la Reine Elisabeth d'Angleterre, & son caractère.

Etant en chemin, il apprit la mort d'Elisabeth Reine d'Angleterre. Cette Princesse étoit morte le quatrième d'Avril, dans sa soixante & dixième année, après un règne de plus de quarante-cinq ans, fort regrettée des Peuples, qu'elle avoit toujours gouvernés avec beaucoup de douceur, excepté les Catholiques, qu'elle persécuta à outrance; respectée des Grands, qu'elle sut tenir dans le devoir & dans la soumission, par des exemples de sévérité qu'elle fit à l'égard de quelques-uns; redoutée de ses Ennemis, & surtout des Espagnols, à qui elle fit bien du mal, & causa de grandes pertes; recherchée des autres Puissances, qu'elle attaquoit, ou secouroit, ou abandonnoit, selon que ses intérêts le demandoient; estimée de toute l'Europe, par la supériorité de son génie, & pour son habileté dans le Gouvernement, en quoi non seulement peu de Princesses, mais encore très peu de Rois l'ont égalée.

Le Roi, qui en avoit reçu bien plus de secours *Mémoi-*

R 4 que

1603. Mem. de Sulli, T. 2. c. 14.

que de mauvais offices, l'aimoit : mais ce qui lui fit le plus regretter sa perte, fut que les mesures qu'il avoit prises avec elle pour abattre la puissance d'Espagne, étoient rompues, & qu'il ne pouvoit pas autant compter à cet égard sur celui qu'il prévoyoit devoir succéder à cette Princesse.

Changement qu'elle pouvoit produire dans les affaires de l'Europe.

La mort d'une Reine de ce caractère, étoit capable de produire de grands changemens dans la situation des affaires de l'Europe. Elle étoit ennemie déclarée de l'Espagne, dont elle tenoit en crainte toutes les côtes, & tous les Etats dans les Indes par les Flottes qu'elle mettoit en mer : elle protégeoit les Hollandois, & leur fournissoit de grands secours contre l'Archiduc. S'il arrivoit que son Successeur ne tînt pas la même conduite, comme il y avoit au moins sujet d'en douter, il falloit que la France fût en garde plus que jamais contre les Espagnols, & contre les Anglois même.

Jaques VI Roi d'Ecosse lui succède.

Ce Successeur fut Jaques VI, Roi d'Ecosse, fils de la Reine Marie Stuart, & prémier de ce nom en Angleterre. Elisabeth n'avoit jamais voulu le déclarer pendant sa vie; mais elle avoit mis entre les mains de Robert Cécile son prémier Secrétaire, un Ecrit cacheté, où elle léguoit sa Couronne à ce Prince, avec défense de l'ouvrir que quand elle feroit morte. Cécile en fit l'ouverture en présence du Conseil d'Etat, & après quelque délibération, cette dernière volonté de la feue Reine fut publiée dès le jour même de sa mort dans Londres; & l'on dépêcha des Couriers dans toutes les Provinces pour la notifier. Elle fut reçue par-tout avec applaudissement, & Milord Robert Carrei fut député pour en porter la nouvelle au Roi d'Ecosse. Ce Prince, dix jours après l'avoir reçue, partit pour aller prendre possession de son nouvel Etat, & arriva à Londres au commencement de Mai. Il y fut couronné Roi d'Angleterre & d'Irlande, avec

vec le consentement & la joie universelle du Peuple & des Grands du Royaume. 1603.

Les Catholiques Anglois espérérent que ce Prince, fils d'une Reine martyre de la Religion Romaine, leur accorderoit au moins la liberté de conscience : mais leur espérance fut vaine, & une Requête peu prudente, & qu'ils se hâtérent trop de lui présenter, eut un effet tout contraire à leur desir : car ce Prince, pour ôter tout soupçon aux Anglois, & la crainte qu'il ne voulût changer quelque chose dans la Religion, fit publier une Déclaration, par laquelle il approuva & confirma la Confession de Foi reçue dans l'Eglise Anglicane, à laquelle il demeura toujours attaché.

Le Roi lui envoie un Ambassadeur Extraordinaire, & pourquoi.

Quoique Christophle de Harlai, Comte de Beaumont, Ambassadeur de France en Angleterre, eût déja complimenté par ordre de la Cour le nouveau Roi sur son avénement à la Couronne d'Angleterre, le Roi de France, sous prétexte de lui rendre cet honneur avec plus de cérémonie, résolut de lui envoyer un Ambassadeur extraordinaire. C'étoit à dessein de découvrir ses intentions, &, selon la disposition où on le trouveroit, de renouveller avec lui les Traités faits avec la feue Reine, & de rompre les liaisons qu'on disoit qu'il avoit prises avec l'Espagne, dans le tems qu'il n'étoit encore que Roi d'Ecosse.

Le Roi choisit pour cette Ambassade le Baron de Rosni, à qui il donna dans ses instructions le titre de Marquis, que ce Seigneur, autant que j'ai pu le remarquer, n'avoit jamais pris auparavant. Ces instructions, outre l'ordre qui y étoit donné au Marquis de Rosni, de complimenter le Roi, la Reine d'Angleterre & leurs enfans, de renouveller l'Alliance, & les anciens Traités entre les deux Couronnes, contenoit la manière dont il devoit se comporter, selon qu'il verroit ce Prince porté à la paix ou à la guerre, attentif ou peu sensible à ce qu'il devoit appréhender

Mémoires de Sulli, c. 1. 16. & 17.

1603. de la grandeur de la Monarchie Espagnole, & des intrigues de la Cour d'Espagne; & suivant la bonne volonté ou l'indifférence qu'il feroit paroître pour les Etats de Hollande. Il avoit ordre de communiquer sur ce dernier article avec les Députés des Etats, s'ils étoient encore en Angleterre, & sur-tout avec le Sieur de Barneveld, qui avoit toujours paru au Roi homme de grande prudence, & à qui on pouvoit se confier avec fureté.

Mais outre ces instructions, qui furent expédiées & lues dans le Conseil d'Etat, le Roi lui en donna une secrette, suivant laquelle il devoit tâcher d'entrer dans la confidence du Roi d'Angleterre, le plus avant qu'il pourroit, en lui faisant paroître un grand zèle pour la Religion Protestante, une extrême inquiétude sur l'état où elle étoit en France sous le règne d'un Prince qui l'avoit abandonnée pour embrasser celle de l'Eglise Romaine, & enfin en lui marquant que les Huguenots François faisoient grand fonds sur la protection d'un Roi tel que lui, devenu si puissant par l'union de trois Royaumes dont il étoit en paisible possession; que pour lui en particulier, il le supplioit de le regarder comme un Serviteur qui lui étoit tout dévoué, & que quand il s'agiroit de maintenir la Religion dans laquelle il avoit été élévé, il n'y auroit ni espérance de fortune, ni Patrie, ni Maitre, dont les avantages lui fussent plus chers que ceux de sa conscience.

Le Marquis de Rosni approuva fort cet expédient, comme très propre à inspirer au Roi d'Angleterre les mêmes vues & la même politique que la Reine Elisabeth avoit suivies, & pour l'engager à se mettre à la tête d'une Ligue des Princes Protestans d'Allemagne & du Nord, que le Roi avoit dessein de former contre la Maison d'Autriche, & qui devoit être proposée au Roi d'Angleterre dans cette négociation, supposé qu'il y eût apparence d'y réussir; mais ce Seigneur

gneur trouva cette commiffion un peu délicate pour lui en particulier. Il repréfenta au Roi que le Roi d'Angleterre communiqueroit peut-être à d'autres la fauffe confidence qu'il lui feroit ; qu'il y avoit du danger que par ce moyen la chofe ne fût fue en France, & qu'il pourroit arriver telles conjonctures, que de pareilles démarches lui feroient de groffes affaires. C'eft pourquoi il pria le Roi de lui donner cet ordre par écrit. 1603.

Le Roi jugea cette précaution fage. Il écrivit l'inftruction de fa main, la figna, & après l'avoir lue au Marquis de Rofni, la cacheta, & la lui mit entre les mains. Une retention d'urine qui mit la vie du Roi en danger, retarda de quelques jours l'expédition des autres inftructions; mais cet accident n'aiant point eu de fuite, le Marquis de Rofni partit pour l'Angleterre au commencement de Juin, avec une fuite de deux cens Gentilshommes ou Officiers d'Armée.

Le Sieur de Vic Gouverneur de Calais, & Vice-Amiral de France, lui avoit préparé un Vaiffeau pour le paffer : mais deux Remberges Angloifes étant arrivées de la part du Roi d'Angleterre pour le prendre, il monta fur une des deux, de peur de choquer les Anglois, s'il refufoit de s'en fervir. Monfieur de Vic, avec quelques Vaiffeaux François, & plufieurs autres des Etats qui s'étoient trouvés à cette rade dans le tems de l'embarquement, le fuivirent pour l'efcorter par honneur jufqu'à Douvres ; mais à peine fut-on en mer, qu'il arriva une chofe très embarraffante.

Avanture defagréable qui arrive à cet Ambaffadeur.

Monfieur de Vic, qui étoit forti du Port des derniers, s'avança vers la Remberge Angloife qui portoit l'Ambaffadeur, fon Vaiffeau aiant le Pavillon au grand mât. Dès que les Anglois l'eurent apperçu, il fe fit un grand murmure parmis eux, & le Vice-Amiral d'Angleterre, fans en rien dire au Marquis de Rofni, fit pointer cinquante canons contre le Vaiffeau de Vic.

Monfieur de Rofni fe doutant bien de ce dont il

il s'agissoit, fit avancer sa Remberge vers le Vice Amiral, & lui demanda ce qu'il prétendoit faire ? „ Couler à fond, (repartit il,) le Vice-„ Amiral de France, ou l'obliger à ôter son Pa-„ villon. " L'Ambassadeur, appréhendant les suites de ce desagréable incident pour l'essentiel de sa négociation, lui dit que c'étoit par son ordre que Monsieur de Vic avoit mis son Pavillon, prétendant qu'il lui devoit cet honneur d'arriver auprès de lui de la sorte ; mais que si tôt qu'il l'auroit joint, il le baisseriot dès qu'on lui feroit le signal; & en même tems il dépêcha un Gentilhomme au Vice-Amiral de France, pour le résoudre à passer dans cette occasion sur le point-d'honneur. Il le fit avec beaucoup de répugnance, bien résolu de s'en venger à la prémière rencontre. Telle étoit alors la foiblesse de la France sur la mer, où elle étoit contrainte d'essuyer de tems en tems de pareilles insultes ; & c'est de quoi gémit le Cardinal d'Ossat dans une de ses lettres, à l'occasion de quatre galères du Grand-Duc, qui gourmandoient impunément les François sur les côtes de Provence, lorsque ce Prince refusoit de rendre les Iles d'If & de Pomègue, dont il s'étoit emparé durant les guerres civiles. Au reste, le Roi d'Angleterre desavoua la conduite de son Vice-Amiral, & en fit faire des excuses à Monsieur de Rosni.

1603.

Et dont le Roi d'Angleterre lui fit des excuses.

A cela près les Anglois rendirent toutes sortes d'honneurs à l'Ambassadeur de France, qui fit son voyage en partie par terre, & en partie par la Tamise jusqu'à Londres.

Diverses Lettres du Marquis de Rosni au Roi, datées de

Le Roi d'Angleterre lui envoya Milord Cécile, pour lui offrir contre la coutume, l'Audience, sans qu'il l'eût encore demandée ; & partit de Grenwic exprès pour la lui donner, avant que de l'accorder au Comte d'Aremberg, Envoyé de l'Archiduc Albert, quoiqu'il fût venu le prémier. Monsieur de Rosni remarqua, que depuis son arrivée on en usoit mieux envers le Prince Henri de Nassau, & envers les autres Députés

putés des Etats, qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Il jugea par les empressemens de Milord Cécile, pour l'engager à se charger de faire quelque proposition de sa part au Roi son Maitre, que ce Ministre souhaitoit fort d'être employé dans la négociation qui se devoit faire, & que quelque mine qu'il fit, il ne se tenoit pas assuré d'avoir autant de crédit sous le nouveau règne qu'il en avoit eu sous le précédent.

1603. Juin & de Juillet 1603. dans les Mémoires de Sulli, Tome 2.

Le dessein d'abaisser l'Espagne, étoit le but de tous les Ministres Etrangers en cette Cour.

La Cour d'Angleterre fut alors comme le rendez-vous des Ambassadeurs de la plupart des Puissances de l'Europe d'en-deçà des Alpes. Outre les Envoyés de France, de l'Archiduc, & des Etats, ceux des Rois du Nord, de l'Electeur Palatin, & de quelques autres s'y trouvérent, & Tassis Ambassadeur d'Espagne étoit en chemin pour s'y rendre. On y mit sur le tapis les plus importantes affaires qui pussent être traitées en ce tems-là; & comme la puissance du Roi d'Espagne étoit redoutable à tous les autres Potentats, les principales délibérations roulérent sur les moyens de la détruire, ou du moins de l'empêcher de s'accroitre. C'étoit où tendoient tous les Ministres des autres Princes: il n'y en avoit aucun qui ne se proposât ce but, & qui ne fût volontiers entré dans une Ligue générale contre ce Monarque, si la difficulté de ces sortes d'unions à cause des intérêts particuliers de chaque Prince, l'incertitude du succès, & la crainte que quelques-uns d'eux avoient des troubles domestiques, ne les eussent rendus plus lents dans l'exécution d'un tel projet.

L'Ambassadeur de France, & ceux des Etats-Généraux, comme y étant les plus intéressés, étoient les plus vifs là-dessus. Ceux-ci, pour qui on avoit assez peu de considération à la Cour d'Angleterre, fondoient toute leur espérance sur le crédit de l'Ambassadeur de France, qui s'étoit rendu fort agréable au Roi, tant par ses manières franches & nobles, que par la conduite sage & modérée qu'il tenoit.

1603. *Vues particulières des Hollandois à cet égard.*

Barneveld, qui avoit le secret de l'Ambassade des Etats, n'oublioit rien pour l'engager à prendre en main leurs intérêts, & à persuader aux deux Rois de déclarer la guerre à l'Espagne. Il représentoit à l'Ambassadeur de France, que sans cela Ostende étoit perdue, & que supposé que les Espagnols se rendissent maitres de cette Place, il étoit impossible aux Etats de se soutenir par leurs seules forces; qu'ils seroient obligés de faire la paix, toute dangereuse qu'elle devoit être pour eux; que dès la prémière ouverture qu'ils en feroient, les Espagnols les recevroient à bras ouverts; que si tôt qu'elle seroit conclue, l'Espagne fondroit sur la France avec toutes ses forces, tant de mer que de terre, que l'on savoit être actuellement très considérables. Il assura le Marquis de Rosni, que le Roi d'Espagne avoit fait proposer au Roi d'Angleterre une Ligue offensive contre la France, & qu'il le sollicitoit de faire valoir les anciennes prétentions des Anglois sur la Normandie, sur le Poitou, & sur les autres Provinces qu'ils avoient autrefois possédées dans le Royaume; tandis que l'Espagne prendroit pour sujet de la guerre, les droits qu'elle prétendoit avoir sur la Bretagne & sur la Bourgogne: que la Reine d'Angleterre qui avoit un empire très absolu sur l'esprit du Roi son mari, étoit Espagnole d'inclination; que dès qu'elle seroit arrivée, & que Tassis Ambassadeur d'Espagne seroit passé en Angleterre, ils agiroient de concert, & qu'on étoit en danger de voir de funestes effets de leurs intrigues.

Le Marquis de Rosni & le Roi, à qui Barneveld avoit fait savoir ce projet de Ligue, ne purent le croire, & s'imaginérent que c'étoit une adresse des Hollandois, pour obliger la Cour de France à prendre hautement leur protection, par la crainte qu'ils ne fissent leur paix avec l'Espagne: mais cet avis leur vint encore d'autres endroits, & le Comte de Nortumberland, qui paroissoit être dans les intérêts de la France, le

le confirma à Monfieur de Rofni. Ce Seigneur fut fort alerte pour découvrir ce qui fe paffoit là-deffus, fans qu'il pût en avoir aucune autre connoiffance, finon qu'il fut depuis que la Reine d'Angleterre n'étoit pas fi dévouée à l'Efpagne qu'on l'avoit publié. 1603.

Indépendamment de tout cela, il étoit trop de l'intérêt de la France, que les Etats ne fiffent pas la paix avec l'Efpagne, pour rien négliger de tout ce qui pourroit l'empêcher; & c'étoit un des points effentiels de la négociation du Marquis de Rofni: mais pour y réuffir, c'étoit une néceffité d'affurer aux Etats la protection, foit des deux Rois conjointement, foit au moins celle du Roi de France. Le Roi n'étoit guères en état de s'en charger feul: fes finances n'étoient pas encore fort abondantes, les Peuples refpiroient à peine après un fi long tems de guerres civiles; il fe défioit des Huguenots, toujours incités fous-main à la révolte par le Duc de Bouillon, & par quelques autres Seigneurs du même parti; il favoit que du Pleffis-Mornai qui lui avoit été fi longtems très fidèle, toujours entêté de fa Secte, & chagrin de l'affront qu'il avoit reçu à la Conférence de Fontainebleau, étoit en continuel commerce avec le Duc de Bouillon pour les intérêts du parti.

Embarras qui empêchoient le Roi d'Angleterre d'y entrer.

D'ailleurs le Marquis de Rofni étoit fort embarraffé à reconnoitre la difpofition de la Cour d'Angleterre & du Confeil d'Etat. Il connoiffoit le Roi d'Angleterre pour un Prince fin & diffimulé, & en même tems plus occupé de fa paffion pour la chaffe, que des affaires de fon Royaume, qu'il abandonnoit à fes Miniftres. Il le voyoit homme de bien dans fa Religion jufqu'au fcrupule, & jufqu'à s'en faire un, de foutenir les Etats dans leur révolte contre leur Souverain; de forte que bien que dans fes prémières audiences, ce Prince lui eût protefté qu'il vouloit toujours être très étroitement uni avec le Roi de France, il ne pouvoit compter fur fes

pro-

1603. protestations générales, ainsi qu'il le disoit dans plusieurs lettres qu'il écrivit au Roi durant le cours de sa négociation.

Il voyoit de grandes dispositions à de nouveaux mouvemens en Angleterre, plusieurs Seigneurs mécontens, & qui ne dissimuloient pas fort leur mécontentement; de grandes jalousies entre les Anglois & les Ecossois, lesquelles vraisemblablement augmenteroient après l'arrivée de la Reine, qui devoit bientôt partir d'Ecosse.

C'étoient-là de puissans motifs pour le Roi d'Angleterre, de ne pas s'engager en une guerre avec l'Espagne, qui avoit de dangereux Emissaires dans le Royaume, où le parti Catholique à la prémière occasion feroit toujours prêt à se soulever, pour peu qu'il fût secondé des Espagnols.

Les Ministres d'Angleterre étoient fort suspects au Marquis de Rosni, sur-tout Milord Cécile, le plus habile & le plus expérimenté de tous, & qui avoit encore le principal maniment des affaires. Il s'étoit apperçu de son peu de sincérité & de sa mauvaise intention pour la France, par les faux rapports que ce Ministre avoit faits au Roi d'Angleterre, des Conférences qu'ils avoient eues ensemble. Il ne fut guères plus content des Ambassadeurs des Rois de Suède & de Dannemarc, lorsqu'il leur proposa la Ligue entre les Princes Protestans, la France, & quelques autres Etats, contre l'Espagne. A la vérité, ils l'eussent fort souhaitée; mais le Roi de Dannemarc avoit encore beaucoup de choses à régler dans son Etat, avant que de pouvoir s'engager dans une telle entreprise. Le Roi de Suède se défioit du Roi de Pologne son neveu, qui sembloit vouloir rénouveller ses prétentions sur la Suède; & les deux Rois eussent voulu que les Rois de France & d'Angleterre, qui devoient être les Chefs de la Ligue, fussent avant toutes choses entrés en action.

L'Am-

1603.
L'Ambassadeur de France traite immédiatement avec ce Monarque.

L'Ambaſſadeur, dans de ſi difficiles conjonctures, crut ne pouvoir prendre un meilleur parti, que de traiter immédiatement avec le Roi d'Angleterre ; & par le crédit qu'il s'étoit d'abord acquis dans ſon eſprit, il le lui fit agréer. Il ſe ſervit habilement en cette rencontre, du peu de droiture & de l'infidélité dont il avoit convaincu Milord Cécile, touchant le faux rapport dont j'ai parlé, & du chagrin que le Roi d'Angleterre en avoit fait paroître en ſa préſence contre ce Miniſtre.

Il lui repréſenta donc dans une audience particulière, tous les motifs les plus capables de l'engager à demeurer étroitement uni avec le Roi de France, ce que les deux Royaumes ſans cette union avoient à craindre de la redoutable puiſſance d'Eſpagne, & du projet que la Maiſon d'Autriche dès le tems de Charles V. avoit formé, de la Monarchie univerſelle. Il lui remit ſous les yeux les pernicieuſes intrigues de la Cour d'Eſpagne contre les Royaumes de France & d'Angleterre, les conſpirations tramées contre la vie de la feue Reine Eliſabeth, & contre celle du Roi de France, le peu de fonds qu'il pouvoit faire ſur les Traités avec les Eſpagnols, qui ſe ſervoient même de la paix pour la ruïne de ceux avec qui ils l'avoient jurée, témoin ce qu'ils avoient fait à l'égard de la France depuis la paix de Vervins, l'appui qu'ils avoient donné au Duc de Savoie, pour ſe maintenir dans ſon injuſte uſurpation du Marquiſat de Saluces, la conjuration du Maréchal de Biron, laquelle tendoit à renverſer la Monarchie Françoiſe de fond en comble, & juſqu'à faire périr le Roi même ; que le deſſein des Eſpagnols dans la paix qu'ils lui propoſoient, étoit d'accabler les Etats de Hollande, pour retomber enſuite avec toutes leurs forces ſur la France ou ſur l'Angleterre ; que quand une fois ils feroient venus à bout des Etats, il ne ſeroit plus tems de s'unir pour arrêter leurs conquêtes ; qu'avant qu'on

ſe

1603. ſe fût mis en devoir de leur réſiſter, ils auroient fait des progrès qui les mettroient en état de repouſſer les efforts des deux Couronnes, & que s'ils ſe rendoient une fois maitres d'Oſtende, il falloit que les Etats leur demandaſſent la paix la corde au cou.

Le Roi d'Angleterre lui répondit, qu'il comprenoit parfaitement la force de ces raiſons; mais que la concluſion étoit, qu'il falloit déclarer la guerre à l'Eſpagne, choſe que la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas de faire ſi tôt, & avant que de s'être bien affermi ſur le Trône d'Angleterre.

Il lui fait comprendre l'importance qu'il y avoit de ne pas abandonner les Hollandois.

„ Non, Sire, (reprit le Marquis de Roſni,) „ ce n'eſt point la concluſion que je prétens „ tirer. J'ai ordre du Roi mon Maitre, de „ me régler ſur vos avis & ſur vos intérêts, „ ſans excepter même la paix que vous pourriez „ faire avec l'Eſpagne: mais vous en voyez „ trop les conſéquences, pour embraſſer ce „ parti. Je ne prétens point vous engager à „ une guerre ouverte: mais ſeulement vous re- „ montrer la néceſſité qu'il y a de s'y préparer, „ au cas qu'il fallût en venir juſques là. Ce que „ je me propoſe, eſt de vous convaincre de „ quelle importance il eſt pour vous & pour le „ Roi mon Maitre, de ne pas laiſſer perdre „ Oſtende, ni accabler les Etats de Hollande, „ ni les contraindre en les abandonnant, de „ faire une paix funeſte pour eux, pour l'An- „ gleterre, & pour la France. C'eſt de vous „ faire connoitre la néceſſité de les aider, & „ de les protéger de concert avec la France, „ & de leur fournir des moyens de ſe ſoutenir „ contre l'Eſpagne, juſqu'à ce que vous ſoyez „ en état d'attaquer avec ſureté conjointement „ avec le Roi de France, cette redoutable Mo- „ narchie, qui veut engloutir toute l'Europe.

Le Roi d'Angleterre lui repartit, qu'il regardoit les choſes dont il lui parloit, comme les plus importantes dont il pût l'entretenir; qu'elles

les méritoient qu'on y pensât à loisir: qu'il en conféreroit avec deux ou trois personnes de son Conseil; mais qu'il pouvoit l'assurer que déja il étoit bien résolu de ne point laisser perdre Ostende, ni de précipiter les Etats de Hollande dans le desespoir. 1603.

Un voyage de quelques jours que le Roi d'Angleterre fit pour aller au-devant de la Reine, retarda une audience particulière qu'il avoit promise au Marquis de Rosni: mais il donna ordre à Milord Cécile & à quelques autres du Conseil, de conférer avec ce Seigneur, pour ébaucher les matières, & éclaircir certains points du Traité que l'on projettoit. Milord Cécile dans cette Conférence qui se tint le vingt-septième de Juin, parut toujours fin, artificieux, & mal-intentionné pour la France à son ordinaire, & on n'y avança presque point.

Le vingt-neuvième du même mois, le Roi d'Angleterre fit l'honneur à Monsieur de Rosni & à Monsieur de Beaumont, & aux principaux de leur suite, de leur donner à dîner. Le Roi d'Angleterre y but la santé du Roi & de la Reine de France & de leurs enfans, & dit tout bas à l'oreille du Marquis de Rosni, qu'il alloit boire aussi *au double parentage qui se devoit faire*; c'est à dire au mariage du Dauphin avec une fille du Roi d'Angleterre, & du Prince de Galles avec Madame de France, dont il s'étoit dit quelque chose dans un des entretiens que le Roi d'Angleterre avoit eu avec l'Ambassadeur.

Rosni reçut ces honnêtetés avec de grands témoignages de joie. Il dit au Roi d'Angleterre que le Roi d'Espagne avoit déja fait porter quelques paroles pour le mariage de l'Infante avec Monsieur le Dauphin; mais qu'assurément le Roi préféreroit toujours l'alliance d'un ami à celle d'un ennemi. J'en ferai de même, repartit le Roi d'Angleterre: il m'a aussi offert sa fille pour mon fils, & il l'offre à tous les Princes pour les abuser.

Après

1603. Après le dîner, il dit à Monsieur de Rosni, qu'il pouvoit conférer encore le lendemain avec ses Ministres; qu'il étoit toujours résolu d'assister les Etats, au moins couvertement, & que c'étoit sur la manière de le faire que se tiendroit la Conférence.

Conférence tenue à ce sujet, avec les Ministres d'Angleterre sans succès.

Elle se tint chez l'Ambassadeur de France, & les Députés des Etats de Hollande y assistérent. Milord Cécile, conformément à ce que le Roi d'Angleterre avoit dit le jour précédent, déclara que l'intention de son Maitre étoit de secourir les Etats, mais sans déclarer la guerre à l'Espagne; qu'il fourniroit quatre mille hommes de pié & mille chevaux, & mettroit deux Flottes en mer, l'une, qu'il envoieroit sur les côtes d'Espagne, pour tenir les Espagnols en inquiétude, & l'autre aux Indes à même dessein; & demanda que le Roi de France aidât les Hollandois de huit mille fantassins & de deux mille chevaux.

Cette proposition agréa fort au Marquis de Rosni: mais le Lord ajouta une condition qui fut, que le Roi de France payeroit en deux ans toutes les sommes qu'il avoit empruntées à la feue Reine d'Angleterre, pour être employées au payement des Troupes Angloises.

Une telle condition fut rejettée par l'Ambassadeur, qui dit, qu'on demandoit au Roi une chose impossible, lorsqu'on exigeoit de lui qu'il payât en deux ans tout l'argent qu'il devoit à l'Angleterre; que ses dettes se payeroient infailliblement; que c'étoit l'intention du Roi, mais que ce seroit peu à peu; qu'il vouloit bien payer cette année même deux cens mille livres, & que pour le reste, on y satisferoit dès que les affaires des Finances auroient été mises en meilleur état, à quoi on travailloit avec beaucoup d'application.

Milord Cécile tenant ferme sur ce point, & faisant fort valoir les offres que l'Espagne faisoit au Roi d'Angleterre, l'Ambassadeur coupa court,

court, & après avoir pris à témoins les Députés des Etats, de la bonne volonté que le Roi son Maitre avoit pour leur conservation, il pria Milord Cécile de rapporter au Roi d'Angleterre ce qui s'étoit passé dans cette Conférence, & d'obtenir pour lui son audience de congé. C'étoit sans préjudice d'une autre particulière, que le Roi d'Angleterre lui avoit assignée à Grenwic où il alla immédiatement après la Conférence. 1603.

Autre particulière avec le Roi d'Angleterre.

L'entretien dura quatre heures entières. L'Ambassadeur y développa tout au long les intérêts de tous les Princes de l'Europe qu'il savoit parfaitement, & il remarqua que le Roi d'Angleterre prenoit grand plaisir à l'entendre. Il lui fit un très beau plan & fort plausible de la Ligue des deux Rois du Nord, & de tous les Princes Protestans d'Allemagne avec la France & l'Angleterre contre la Maison d'Autriche, dont il ne lui avoit encore parlé qu'en général: il lui fit comprendre, qu'il n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, de faire sortir l'Empire de cette Maison, & de réduire le Roi d'Espagne dans ses Etats d'au-delà des Pyrénées. Il ajouta que les Vénitiens, & quelques autres Princes d'Italie, & le Duc de Savoie même, pourvu que l'on sût à propos piquer son ambition, y pourroient entrer.

Ce fut à cette occasion qu'il fit au Roi d'Angleterre la fausse confidence contenue dans ses instructions secrettes, pour maintenir la Religion Protestante en France, & l'empêcher de tomber dans l'oppression, & qu'après l'avoir engagé par serment à lui garder le secret, il l'assura de son dévouement entier & sans réserve pour sa personne, supposé qu'il voulût prendre en main la protection des Huguenots de France & de la Religion Protestante, à la conservation de laquelle il étoit prêt de tout sacrifier. Il le conjura ensuite de conclurre lui-même le Traité proposé entre la France & l'Angleterre, sans s'arrêter

1603. rêter aux chicanes de ses Ministres, qui n'agissoient pas avec assez de franchise, & qui avoient plus en vue leurs intérêts particuliers, que ceux de Sa Majesté.

Quiconsent à une Ligue avec la France.

Le Roi d'Angleterre, partie ébloui par les beaux détails que l'Ambassadeur lui avoit faits de la situation de l'Europe, partie charmé de la confiance qu'il lui témoignoit en s'ouvrant à lui sur des matières aussi délicates que celle de la protection des Huguenots de France, partie convaincu par les fortes raisons qui montroient l'importance de son union étroite avec le Roi, & de la conservation des Etats de Hollande, l'embrassa, & lui dit qu'il ne doutât plus de la conclusion du Traité ; que s'il avoit un plein-pouvoir de son Maitre, il pouvoit s'assurer qu'il remporteroit en France ce Traité signé ; que s'il ne l'avoit pas, il porteroit le Traité avec lui pour le faire signer au Roi, & que pourvu que dans l'espace de six semaines on le renvoyât signé en Angleterre, il y seroit aussi-tôt ratifié. Ils convinrent ensemble des articles, & le Roi d'Angleterre aiant sur le champ appellé les principaux de son Conseil, il ordonna à Milord Cécile de le copier, sans y rien stipuler touchant le terme de deux ans pour le payement des sommes dûes par le Roi de France à l'Angleterre. Il ajouta qu'il vouloit dès le lendemain donner assurance de sa protection aux Envoyés des Etats; & c'étoit-là la prémière fois qu'il se servit de ce nom d'Etats, au-lieu de celui de Rebelles, qu'il leur donnoit assez souvent.

Articles de ce Traité où les Hollandois étoient aussi compris.

Les articles de ce Traité furent, que les anciens Traités de la France avec l'Ecosse, & ceux du Roi de France avec la feue Reine Elisabeth seroient renouvellés ; que les deux Rois agiroient de concert par leurs Envoyés ou Ambassadeurs auprès du Roi d'Espagne, de l'Archiduc & de l'Archiduchesse, pour les engager à laisser les Etats de Hollande en repos, ou au moins à les reconnoitre pour leurs Sujets ou pour

Sujets

Sujets de l'Empire, à des conditions telles, qu'ils ne puſſent appréhender d'être opprimés, ni les deux Rois prendre une juſte jalouſie à cet égard. 1603.

Qu'au cas que leurs ſollicitations fuſſent inutiles, les deux Couronnes conviendroient entre elles d'un nombre ſuffiſant de ſoldats pour le ſecours des Hollandois; que ces Troupes ſeroient levées en Angleterre; que le Roi de France les ſoudoyeroit, & mettroit l'argent entre les mains des Etats; que la moitié des ſommes requiſes, ſeroit purement & ſimplement fournie par le Roi de France; & l'autre auſſi par lui-même, mais en déduction de l'argent qu'il devoit à la Couronne d'Angleterre.

Qu'au cas que les Eſpagnols, offenſés de ces ſecours qui ſeroient fournis le plus ſecrettement qu'il ſeroit poſſible, déclaraſſent la guerre au Roi d'Angleterre ſeul, le Roi de France lui fourniroit au moins ſix mille hommes à ſes dépens, & lui payeroit dans ce cas en quatre ans, & par payemens égaux, les ſommes qu'il lui devoit.

Que ſi le Roi de France étoit pareillement attaqué ſeul, il ſeroit aidé à ſon choix d'une Armée de terre ou d'une Armée de mer, compoſée au moins de ſix mille hommes, par le Roi d'Angleterre, qui ne pourroit alors lui demander le payement de ſes dettes.

Que ſi les deux Rois étoient tous deux attaqués, ils feroient l'un & l'autre pour ſoutenir la guerre, des efforts dignes de deux ſi puiſſans Monarques; que le Roi de France entreroit dans les Pays-Bas avec une Armée qui ſeroit au moins de vingt mille hommes; qu'il tiendroit en Guienne, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, dans la Breſſe & en Bourgogne des Troupes aſſez nombreuſes, pour donner de tous ces côtés-là de la jalouſie aux Etats d'Eſpagne, & de plus un nombre ſuffiſant de galères ſur la Méditerranée pour le même ſujet.

Que

1603. Que le Roi d'Angleterre de son côté auroit deux Flottes en mer, l'une pour envoyer aux Indes, & l'autre pour croiser sur les côtes d'Espagne, & y attaquer les Espagnols selon les occasions; qu'il fourniroit au moins six mille hommes de terre levés & soudoyés à ses dépens; que tant que cette guerre dureroit, il ne pourroit exiger le payement de l'argent que le Roi de France lui devroit de reste.

Que l'un ne pourroit faire sa paix sans l'autre; que le Traité pour la défensive seroit rendu public, & que pour l'offensive, il demeureroit secret entre les deux Rois.

Quelques jours après la conclusion de ce Traité, le Marquis de Rosni, fort satisfait de l'heureux succès d'une négociation si difficile, eut son audience de congé, & après avoir essuyé une violente tempête dans la traverse, arriva à Boulogne. Dès qu'il eut gagné Abbeville, il prit la poste, & vint à Villers-Coterets trouver le Roi qui l'y attendoit avec grande impatience.

Durant son séjour à la Cour d'Angleterre, il y gagna à la France plusieurs Seigneurs & Dames qui y avoient grand crédit, auxquels on fit depuis de la part du Roi de riches présens, & même des pensions à quelques uns d'eux.

Diverses Lettres de M de Harlai Ambassadeur en Angleterre du mois de Juillet & Août 1603. Thuanus, L. 129.

Le Roi ne tarda pas à signer un tel Traité. Il le renvoya en Angleterre à Monsieur de Beaumont de Harlai, Ambassadeur ordinaire de France en cette Cour. Ce Ministre le présenta au Roi d'Angleterre, qui le signa sans faire aucune difficulté, & sans y rien changer, nonobstant la crainte qu'on avoit à la Cour de France du contraire, & contre l'espérance de l'Ambassadeur même, qui ne fut tiré d'inquiétude, que lorsqu'il vit la chose entièrement consommée. Une clause y fut ajoutée, qui marquoit encore plus que tout le reste, l'union étroite des deux Rois; savoir, que celui des deux qui survivroit à l'autre, prendroit en sa protection les enfans & la Reine femme du mort, & les aideroit de ses con-

conseils & de toute sa puissance contre leurs ennemis. 1603.

En exécution de ce Traité, le Roi d'Angleterre fit passer six mille hommes à Ostende, de quoi le Comte de Tassis, qui arriva peu de tems après à Londres en qualité d'Ambassadeur d'Espagne, fit de grandes plaintes, qui ne produisirent alors aucun effet.

Négociation à Rome sur le rétablissement des Jésuites en France.

Durant cette négociation d'Angleterre, il s'en faisoit une autre à Rome sur un point moins important, mais que le Pape avoit fort à cœur; c'étoit le rétablissement des Jésuites en France.

La haine des Huguenots, les préventions de plusieurs des principaux du Parlement de Paris, & la jalousie de quelques autres Corps contre cette Compagnie d'une part, & de l'autre le desir de plusieurs zélés Catholiques de tous les états, qui souhaitoient son retour en France, & sur-tout les pressantes sollicitations du Pape tenoient le Roi en suspens sur cette affaire.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat depuis 1596. jusqu'à 1603.

J'ai déja dit, que depuis qu'ils avoient été chassés de France, à l'occasion de l'attentat commis par Jean Châtel sur la personne du Roi, & dont ce furieux ne chargea jamais aucun de leur Compagnie, le Pape ne perdit nulle occasion de solliciter le Roi en leur faveur. Il proposa leur rappel en France, comme un préliminaire de l'absolution de ce Prince; & sur les remontrances qu'on lui fit touchant les difficultés que le Parlement feroit, à cause que la chose étoit trop récente, il se contenta de l'espérance qu'on lui donna, de le lui accorder avec le tems. Depuis, dans presque toutes les audiences qu'il donnoit à Monsieur d'Ossat & aux autres Agens du Roi, il leur faisoit de nouvelles instances là-dessus; & il chargea le Cardinal Légat en l'envoyant à Vervins pour travailler à la paix, de témoigner au Roi combien il avoit cette affaire à cœur.

Le Pape fut très irrité, lorsqu'il apprit l'an 1597, que le Parlement, par un nouvel Arrêt

1603. du vingt unième d'Août, avoit tout de nouveau flétri la Société des Jésuites, en faisant défenses en termes très injurieux pour eux, à toutes personnes, Corps, Communautés des Villes, &c. de recevoir aucun des Prêtres ou autres de cette Compagnie pour enseigner, quand même ils l'auroient quittée.

Le Pape fut encore bien plus outré d'un autre Arrêt du Conseil Privé du vingt-unième de Novembre de la même année, par lequel il étoit ordonné que les Jésuites sortiroient de la Ville de Tournon, où ils étoient demeurés après l'Arrêt de l'an 1594. Le Parlement de Toulouse les y avoit maintenus, cette Ville étant de son ressort, où le Parlement de Paris n'avoit point de droit de faire exécuter ses Arrêts.

Le Pape en fait écrire au Roi.

Le Pape aiant appris cette nouvelle, envoya querir sur le champ Monsieur de Luxembourg alors Ambassadeur à Rome, sans attendre le lendemain qui étoit le jour ordinaire de l'audience, & lui parla d'une manière très forte là-dessus. Cet Ambassadeur en conféra avec Monsieur d'Ossat, qui en écrivit à la Cour une lettre fort pressante: & cette lettre est un monument qui seul peut servir d'apologie aux Jésuites contre toutes les satires de leurs ennemis, tant elle est pleine de leurs éloges, d'autant moins suspects, que ce Prélat n'avoit nulle liaison particulière avec-eux, & qu'il ne prenoit que peu d'intérêt à ce qui les regardoit, comme il le dit plusieurs fois lui-même dans ses lettres. Celle qu'il écrivit à cette occasion, fit surseoir l'exécution du dernier Arrêt; & l'espérance qu'on donna au Pape que l'on ne passeroit pas outre, l'adoucit: mais Sa Sainteté, pour agir plus efficacement, résolut d'envoyer au Roi Horatio del Monte, Evêque d'Atrie & nommé par Sa Majesté à l'Archevêché d'Arles, afin de demander le rétablissement des Jésuites en France, & des passeports pour le Père Laurent Magio, destiné par Claude Aquaviva leur Général, pour visiter quel-

quelques Maisons qu'ils avoient encore dans le Royaume. L'Evêque avoit ordre d'obtenir au moins du Roi des Commissaires pour examiner la cause des Jésuites, & qu'il leur fût permis de défendre leur innocence & leur réputation dans un jugement réglé. Le passeport fut accordé; le Visiteur vint à la Cour, & il eut l'honneur de saluer le Roi, qui lui permit de faire sa visite, & lui donna de bonnes espérances pour ses confrères.

1603. Hist. societ. l. 12. part. V.

Cependant les choses demeuroient toujours en suspens, le Roi voulant différer à prendre sa résolution là-dessus, jusqu'après la conclusion de la paix. Le Pape portoit fort impatiemment ce délai; & un jour le Cardinal d'Ossat lui aiant dit dans une audience, qu'il avoit commandement du Roi de lui ramentevoir de tems en tems la Dispense de mariage d'entre Monsieur le Duc de Bar, & Madame sœur de Sa Majesté: *Et moi*, repartit le Pape, *je ramentois au Roi la publication du Concile de Trente, & le rétablissement des Pères Jésuites.*

Qui ne se hâte point de prendre là-dessus sa résolution.

Ce Cardinal & le Comte de Béthune eurent enfin ordre de traiter avec Sa Sainteté sur cet article, & le Roi assura le Cardinal Aldobrandin à Lyon durant la négociation de la paix avec le Duc de Savoie, de la résolution qu'il avoit prise de rappeller les Jésuites dans son Royaume, & même de leur fonder un Collége à la Flèche, lieu où il avoit été conçu, *comme les estimant*, disoit il, *plus propres & plus capables que les autres, pour instruire la jeunesse:* & dès lors il fit espérer au Cardinal, qu'il feroit abattre la Pyramide élevée auprès du Palais, à l'occasion du supplice de Jean Châtel.

Il leur donne pourtant des espérances.

Lettres du Roi au Cardinal d'Ossat de Lyon le 20. Janvier 1602. dans l'appendix de la nouvelle édition des Lettres du Cardinal d'Ossat.

La chose traina toutefois encore assez longtems, & depuis l'audience que le Roi donna au Père Magio, les Jésuites ne purent approcher de la Cour, que cette année 1603 durant le voyage que le Roi fit à Metz. Ce fut là que le

1603. Sieur de la Varenne obtint pour eux de ce Prince, la permission de venir se jetter à ses piés.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 15.

Et permet à leur Provincial de se venir jetter à ses piés.

Thuanus l. 129.

Le Père Ignace Armand leur Provincial, accompagné de trois autres de sa Compagnie, fut admis dans le Cabinet du Roi en présence de Messieurs d'Epernon, de Villeroi, de Gèvre & de la Varenne. Le Provincial se mit à genoux: le Roi le fit aussi-tôt lever, & écouta sa harangue avec beaucoup de bonté. Elle fut longue, mais éloquente, & serrée. Il y disculpa en général sa Compagnie sur les principaux points, par lesquels ses ennemis s'efforçoient depuis longtems de la rendre odieuse au Roi & au Public, & il implora pour elle la justice & la clémence de Sa Majesté, qui y répondit en ces termes: *Je ne veux point de mal aux Jésuites, & le mal que je desire à homme qui vive, m'avienne. Ma Cour de Parlement a fait quelque chose contre vous; ce n'a pas été sans y bien penser.*

Matthieu l. 2.

Le Père Armand lui aiant présenté la harangue qu'il venoit de prononcer, le Roi la remit entre les mains de Monsieur de Villeroi. Il la lut ensuite en particulier, & aiant fait rappeller ce Père, il lui dit: *Si votre affaire n'étoit entre les mains du Pape, je vous dépêcherois maintenant; mais vous jugez bien qu'il n'est pas expédient d'y rien faire sans lui: je vous veux avoir, vous estime utiles au public & à mon Etat.* Il les remit pour une plus ample réponse à son retour à Paris. Le Père Armand lui demanda, si Sa Majesté auroit agréable que les trois Provinciaux de leur Compagnie en France, accompagnés de trois autres de leur Corps, se trouvassent à son retour pour recevoir ses commandemens. *Il n'en faut pas tant*, dit le Roi, *il suffit que vous & le Père Coton y veniez.*

Le Père Coton a le bonheur de plaire à Sa Majesté.

Le Père Pierre Coton, que le Roi ne connoissoit encore que par sa réputation, s'étoit acquis une grande estime en Provence, en Languedoc, & en Dauphiné, par sa vertu, par sa doctrine, par un rare talent pour la Chaire, par les

les converſions des Huguenots qu'il avoit faites en grand nombre dans ces pays là, & par pluſieurs avantages qu'il avoit remportés ſur les plus fameux Miniſtres Calviniſtes dans des diſputes publiques & par ſes Ecrits. Il avoit avec tous ces talens un extérieur très agréable, un air doux & modeſte, des manières très inſinuantes, dont il étoit difficile de ſe défendre, & un entretien charmant. 1603.

Etant venu à Grenoble, Monſieur de Leſdiguières, qui, tout Huguenot qu'il étoit, eſtimoit ſon mérite ſur les rapports qu'on lui en avoit faits, eut envie de l'entendre prêcher; & pour ne pas offenſer les Miniſtres Huguenots, il fit faire une fenêtre à une eſpèce de Tribune de l'Egliſe, où il pouvoit aller ſans être vu, & entendoit de là le Sermon. Il y prit tant de goût, qu'il voulut connoitre plus particulièrement le Prédicateur, & il en fut ſi content, que ſans plus rien ménager, il le voyoit très ſouvent. Il traita même dès-lors, pour établir une Maiſon de Jéſuites à Grenoble; & ce fut lui principalement, qui ſur les choſes avantageuſes qu'il écrivit au Roi du Père Coton, fit naitre à ce Prince l'envie de le voir & de l'entendre.

Vie du Père Coton, l. 1.

Ce Père eut ordre de venir à la Cour, & s'y rendit à Fontainebleau avec le Père Armand, le jour de la Fête-Dieu. Ils aſſiſtérent à la Meſſe du Roi, qui les appella après la Meſſe, embraſſa tendrement le Père Coton, & l'entretint pendant une heure. On vit bien par la manière dont il le congédia, que dans ce prémier entretien, il avoit conçu pour lui autant de tendreſſe que d'eſtime, & il lui commanda de ſe préparer à prêcher devant lui le Dimanche ſuivant.

Quoique ce dangereux Théatre, où le Prédicateur devoit paroître pour la prémière fois, dût lui donner de l'inquiétude, le Roi en fit paroître beaucoup plus que lui: auſſi l'applaudiſſement qu'il reçut généralement de toute la Cour

Il prêche devant Elle avec ſuccès.

1603. dans cette rencontre, fit au Roi plus de plaisir qu'au Prédicateur même. Ce Prince lui dit obligeamment après son Sermon, qu'il avoit fait ce jour-là ce que personne n'avoit pu faire avant lui ; c'étoit d'avoir plu à tout le monde dans un lieu, où plaire aux uns, est d'ordinaire une raison de déplaire aux autres.

Et emploie son crédit pour avancer le rétablissement de sa Compagnie. Histoire du Duc d'Epernon sous l'an 1603.

Le Père Coton se servit de cette extraordinaire bienveillance du Roi, pour l'engager à terminer au-plutôt l'affaire du rétablissement de sa Compagnie dans le Royaume. Il vit bien que le Roi y étoit tout-à-fait résolu ; mais ce Prince sage, qui vouloit procéder avec prudence dans une affaire de cette nature, lui ordonna de rendre une visite à Monsieur le Président de Harlai qu'il savoit y être le plus opposé; & cette visite fut fort inutile. Cependant il étoit assuré de la protection du Duc d'Epernon, qui l'avoit promise au Père Armand dès le tems de l'Audience de Metz. Monsieur de Villeroi, les Présidens Janin & de Silleri, & presque tous les Seigneurs Catholiques de la Cour étoient à cet égard aussi bien intentionnés qu'il le pouvoit souhaiter; & il espéra plus que jamais une conclusion prompte & favorable, lorsqu'il fut que vers le commencement d'Août, le Roi avoit reçu des lettres du Pape, par lesquelles il le remercioit de ce qu'il avoit déja fait en faveur des Jésuites, & le conjuroit de lui donner enfin la satisfaction qu'il attendoit & souhaitoit depuis si longtems sur cet article.

Vie du Père Coton, l. 2.

Lettre du Père Coton à M de Chenevoix son frère aîné.

En effet le Roi concerta dès-lors avec le Nonce, le Père Armand, & le Père Coton, l'Edit du rétablissement. Sur ces entrefaites l'Archevêché d'Arles étant venu à vaquer, il pressa deux fois vivement le Père Coton de l'accepter; & le refus que ce Père en fit, fondé sur les Constitutions de sa Compagnie, où les Profès font vœu de renoncer à toutes les Dignités Ecclésiastiques, excepté dans le cas d'un commandement absolu du Pape, augmenta de beaucoup

l'esti-

l'estime que le Roi faisoit de sa personne, & lui donna grande idée du desintéressement de cette Compagnie. 1603.

Quoique le Roi eût pris son parti, néanmoins, pour ne point choquer si directement le Parlement de Paris, il eût bien voulu que son Conseil lui eût fait lui-même la proposition du rétablissement des Jésuites, & il lui ordonna de s'assembler sur cette affaire.

Le Roi assemble son Conseil sur cette affaire.

Ce Tribunal étoit composé pour la plupart de personnes favorables aux Jésuites; & le Roi n'y appréhendoit guères que l'opposition du Marquis de Rosni, tant parce qu'il étoit Huguenot, que parce que le Roi d'Angleterre, dans une des audiences secrettes qu'il lui avoit données durant le cours de la négociation dont j'ai parlé, lui avoit extrêmement recommandé d'employer tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit de son Maître pour l'empêcher de recevoir jamais les Jésuites en France, par la raison, disoit-il, que selon leurs Constitutions, ils devoient avoir pour leurs Supérieurs une obéissance aveugle, chose qui lui paroissoit infiniment dangereuse. C'étoient les bizarres préventions où on l'avoit mis là-dessus, & les interprétations chimériques qu'on donnoit en Angleterre à ces termes d'obéissance aveugle si usités parmi les Saints, qui l'avoient fait parler de la sorte.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 21. 30.

A ce Conseil, qui se tint chez Monsieur le Chancelier de Bellièvre, se trouvérent Monsieur le Connétable, Monsieur de Rosni, Messieurs de Châteauneuf, de Pontcarré, de Villeroi, de Calignon, de Maisse, de Silleri, de Vic, de Caumartin, & les Présidens de Thou & Jannin. Le Sieur de la Varenne y fut le porteur de la Requête des Jésuites, & des propositions qu'ils faisoient pour obtenir leur rappel dans le Royaume.

Messieurs de Bellièvre, de Villeroi & de Silleri étoient convenus ensemble de faire parler le

le Marquis de Rosni le prémier. Il refusa de le faire, & dit qu'il opineroit à son rang. Il y eut à cette occasion quelques paroles aigres entre lui & Monsieur de Silleri. Cependant Monsieur de Rosni, sans déclarer sa pensée sur le fond de l'affaire, dit qu'avant toutes choses il falloit savoir l'intention du Roi. Le Président de Thou fut d'avis de renvoyer la Requête au Parlement: mais Monsieur le Connétable aiant appuyé celui du Marquis de Rosni, on ne prit aucune résolution, sinon qu'il falloit consulter le Roi.

1603.

Le lendemain matin, le Marquis de Rosni alla trouver le Roi. Il lui dit ce qui s'étoit passé dans le Conseil, le pria de le dispenser d'y assister quand on y traiteroit de cette affaire, d'autant que s'il suivoit ses propres lumières, il ne consentiroit jamais au rétablissement des Jésuites; & il le fit ressouvenir de ce que le Roi d'Angleterre l'avoit chargé de lui dire sur ce sujet. *Ho bien*, reprit le Roi, *dites-moi ce que vous apprébendez de ces gens-là, & je vous dirai ce que j'en espère.*

Prévention du Marquis de Rosni contre la Societé.

Il s'en excusa d'abord, sur ce qu'il plaideroit inutilement contre des gens, qui avoient déja gagné leur cause dans l'esprit de Sa Majesté; mais le Roi lui aiant commandé de lui dire ses pensées, il apporta plusieurs raisons prises du dévouement que les Jésuites avoient pour la Maison d'Autriche, de la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, contre lesquels, s'ils avoient une fois sa confiance, ils ne manqueroient pas de l'animer, & de l'engager peut-être à leur faire la guerre, & à rompre l'alliance qu'il avoit contractée avec le Roi d'Angleterre, ce qui étoit capable de renverser tout l'Etat. Il ajouta ce qu'on disoit de l'obéissance aveugle qu'ils avoient pour leur Général, & parla de certains Mémoires qu'il avoit, disoit-il, reçus d'Italie, où on lui faisoit mention des cabales qui se tramoient en France par quelques Seigneurs au-

autrefois partisans de la Ligue, & qui prétendoient obliger le Roi à faire une association avec l'Espagne, & à rompre avec les Princes Protestans ses Alliés. 1603.

Réponse du Roi. Le Roi l'aiant écouté, lui dit, qu'il prenoit en bonne part toutes les choses qu'il venoit de lui exposer, & que dans une audience qu'il avoit donnée au Père Magio, ce Père étoit convenu de l'attachement que les Jésuites avoient pour la Maison d'Autriche: sur quoi le Roi ajouta à Monsieur de Rosni, que cela n'étoit pas fort surprenant, parce que dans tous les Etats dépendans de cette Maison, ils étoient chéris, honorés, révérés, comblés de bienfaits; & qu'au contraire, ils avoient toujours été maltraités, décriés, persécutés en France, & que quand on y changeroit de conduite à leur égard, leurs inclinations & leurs attachemens changeroient aussi; que pour se laisser porter par leurs conseils à maltraiter ceux de la Religion, ou à leur faire la guerre, cela n'arriveroit jamais, & qu'il pouvoit s'en assurer; qu'au reste, toutes les défiances qu'on lui vouloit donner d'eux pour son Etat & pour sa propre personne, étoient une des raisons qui lui paroissoient les plus fortes pour les rétablir: que s'ils étoient capables de pareils desseins, ils seroient beaucoup plus à craindre pour lui quand ils le verroient irréconciliable avec eux, que quand il les auroit reçus en ses bonnes graces, & qu'il leur auroit fait autant de bien qu'ils en recevoient des autres Princes Catholiques. „ Sire, (repartit Monsieur de Rosni,) je n'ai rien à repliquer à „ cette dernière raison; & puisqu'ainsi est, je „ me résous de devenir même le solliciteur du „ rétablissement des Jésuites, autant ou plus que „ le sauroit être la Varenne, comme j'espère „ que dès le prémier Conseil qui se tiendra sur „ ce sujet, Votre Majesté en aura des preuves. „ Je ne vous nierai point, (repartit le Roi,) „ que

Le Marquis s'y rend, & l'affaire aiant passé au Conseil, l'Edit de rétablissement est dressé peu après.

1603. „ que ce ne me soit un plaisir fort singulier de „ vous voir en cette disposition ". Dès le lendemain le Père Coton, par ordre du Roi, alla rendre visite à Monsieur le Marquis de Rosni, & en fut reçu avec toute l'honnêteté possible. L'affaire passa ensuite sans beaucoup de difficulté au Conseil; & l'Edit du rétablissement fut dressé peu de tems après à Rouen, dans un voyage que le Roi fit en Normandie au mois de Septembre.

Articles qu'il contenoit.

Par cet Edit, ils eurent permission de demeurer aux lieux du ressort des Parlemens, qui n'avoient pas voulu se conformer à l'Arrêt de celui de Paris de l'an 1594, & d'où ils n'étoient pas sortis; c'est-à-dire à Toulouse, à Auch, à Agen, à Rodès, à Bourdeaux, à Périgueux, à Limoges, à Tournon, au Pui, à Aubenas, à Béfiers; & il leur fut accordé de retourner à Lyon & à Dijon.

Par le même article de l'Edit, le Roi leur fit donation de sa Maison Royale de la Flèche, & leur permit, comme dans les autres lieux dont il a été fait mention, d'y avoir un Collège.

Les principales conditions comprises dans cet Edit, sous lesquelles on les rétablissoit dans le Royaume, étoient que leurs Supérieurs seroient tous François naturels, & qu'ils ne pourroient avoir parmi eux aucun étranger, sans la permission du Roi.

Qu'ils auroient toujours quelqu'un de leur Compagnie auprès de Sa Majesté, François de Nation, & en qualité de son Prédicateur, pour lui répondre de la conduite de ceux de sa Compagnie dans les occasions.

Les Jésuites, selon leur Institut, peuvent garder leurs biens & hériter de leurs parens jusqu'à leurs derniers vœux, qui se font ordinairement à l'âge de trente-trois ou de trente-quatre ans; & au cas qu'ils sortent de leur Compagnie avant ce tems-là, ils les conservent, comme il se pratique

tique en France à l'égard de plusieurs Communautés qui s'y sont établies depuis. 1603.

Les Jésuites jouïssent de ce droit en Italie, en Allemagne, en Flandres, en Espagne, en Pologne, & dans tous les pays où ils ont des Maisons : mais le Roi, pour ne pas faire trop de peine sur cela au Parlement de Paris, leur ôta ce prémier droit; savoir de garder la possession de leurs biens & d'hériter jusqu'à leurs derniers vœux : mais il leur conserva celui d'y rentrer, au cas qu'ils sortissent de leur Compagnie avant que de les avoir faits.

Enfin il leur fut permis par le dernier article, de rentrer en possession des biens & des maisons qu'ils possédoient dans le tems de leur exil. Cet Edit causa beaucoup de joie dans plusieurs Villes du Royaume, tant dans celles où les Jésuites étoient demeurés, que dans d'autres qui souhaitoient les avoir, & qui espéroient que le Roi ne se rendroit pas difficile à les leur accorder, puisque lui-même les mettoit en possession de sa Maison de la Flèche : mais les principaux du Parlement de Paris en furent très chagrins, d'autant que par l'Edit, l'Arrêt de 1594 ne subsistoit plus; & ce fut-là le plus grand obstacle que le Roi eut à vaincre.

Matthieu L. 5.

Il manda Monsieur le Prémier Président de Harlai à Fontainebleau, lui dit les raisons qu'il avoit pour le rétablissement des Jésuites dans le Royaume, & qu'il vouloit que l'Edit qu'il en avoit fait, fût vérifié au Parlement. Ensuite, il lui envoya le Père Coton pour traiter avec lui, & lui fit dire par le Sieur de la Varenne, qu'il lui feroit plaisir de le recevoir avec bonté. Le Sieur Rusé de Beaulieu Secrétaire d'Etat eut ordre d'écrire de sa part au Procureur-Général, de poursuivre comme d'office la vérification de l'Edit. Le Roi étant de retour à Paris, fit venir au Louvre plusieurs des Présidens & des Conseillers des Chambres, les exhorta à se conformer à sa volonté; & après leur avoir fait un

Difficultés que le Roi eut à le faire vérifier au Parlement.

1603. assez long discours sur ce sujet, il leur dit en riant : *Monsieur, je vous ai fait un Sermon, & vous invite à un autre, qui sera du Père Coton, que j'irai entendre cette après-dînée.*

Comme le Parlement ne se pressoit point d'enregistrer l'Edit, Monsieur le Chancelier commanda de la part du Roi au Prémier Président, de ne plus différer l'exécution de ses ordres. La proposition fut faite par ce Magistrat le vingt-troisième de Décembre : l'Edit fut mis sur le Bureau, & le Sieur de Fleuri, alors Doyen de la Grande Chambre, en fut le Rapporteur.

Les avis furent partagés. Les uns opinérent à refuser l'Edit; les autres à le vérifier; & quelques-uns même à demander au Roi, que les Jésuites étant reçus dans le Royaume, fussent remis dans l'exercice de leur Collége de Paris. La pluralité des voix fut pour faire des remontrances.

Quand on vint dire au Roi la veille de Noel, que les Députés venoient pour ce sujet, il répondit, *qu'ils se dépêchassent, qu'il tenoit ces remontrances pour faites, & qu'ils ne sauroient rien remontrer, qu'il n'eût bien considéré.* Il ajouta quelques autres paroles qui durent faire sentir au Parlement, qu'il étoit choqué de cette conduite.

Nonobstant cela, le Prémier Président, à la tête des principaux du Corps, fit sa remontrance, & n'y oublia rien de tout ce qui se pouvoit dire de plus fâcheux contre les Jésuites. Il parla avec tant de force & d'éloquence, que tous les amis de ces Pères appréhendérent que le Roi n'en fût ébranlé.

Discours qu'il fit au Prémier Président à ce sujet. L. 3. Hist. de Dupleix.

Mais ce grand Prince savoit maintenir ses résolutions, & se faire obéir. Il répondit à tous les points de la Harangue du Prémier Président. Son Discours a été rapporté par Matthieu son Historiographe, à qui il fournissoit lui-même les Mémoires pour son Histoire : d'autres encore l'ont transcrit dans leurs Histoires, & il aura

ra auſſi ſa place dans celle-ci, comme un monument qui marque que ce Prince avoit autant de force & de préſence d'eſprit, que de prudence & de valeur.

1603. Mémoires d'Etat, T. 4. p. 400.

„ Je vous ſai bon gré (leur dit-il) du ſoin „ que vous avez de ma perſonne & de mon E„ tat: j'ai toutes vos conceptions en la mienne; „ mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. „ Vous m'avez propoſé des difficultés qui vous „ ſemblent grandes & conſidérables, & n'avez „ pas ſu que tout ce que vous avez dit, a été „ penſé & conſidéré par moi il y a huit ou neuf „ ans, & que les meilleures réſolutions pour l'a„ venir, ſe tirent de la conſidération des choſes „ paſſées, deſquelles j'ai plus de connoiſſance „ qu'autre qui ſoit. On reconnut à Poiſſi, non „ l'ambition des Jéſuites, mais la ſuffiſance; & je „ ne ſai pas comme vous trouvez ambitieux, „ ceux qui refuſent les Dignités & les Prélatu„ res, & qui font vœu de n'y point aſpirer. „ Pour les Eccléſiaſtiques qui ſe formaliſent „ d'eux, c'eſt de tout tems que l'ignorance en a „ voulu à la ſcience, & j'ai obſervé que quand „ j'ai commencé à parler de les rétablir, deux „ ſortes de perſonnes s'y oppoſoient, particu„ lièrement ceux de la Religion Prétendue, & „ les Eccléſiaſtiques mal vivans, & c'eſt ce „ qui les a fait eſtimer davantage. Si la Sorbon„ ne les a condamnés, ç'a été ſans les connoitre. „ L'Univerſité a occaſion de les regretter, puiſ„ que par leur abſence, elle a été comme dé„ ſerte, & les Ecoliers nonobſtant tous vos Ar„ rêts, les ont été chercher au-dedans & au„ hors de mon Royaume. Ils attirent à eux les „ beaux eſprits (dites-vous) & choiſiſſent les „ meilleurs, & c'eſt de quoi je les eſtime. Quand „ je fais des Troupes de gens de guerre, je „ veux que l'on choiſiſſe les meilleurs ſoldats, „ & deſirerois de tout mon cœur, que nul n'en„ trât dans vos Compagnies qu'il n'en fût bien „ digne; que par-tout la vertu fût la marque &

S 7 „ fût

„ fit la distinction des honneurs. Ils entrent
1603. „ comme ils peuvent dans les Villes : aussi font
„ bien les autres, & suis moi-même entré en
„ mon Royaume comme j'ai pu. Il faut avouer
„ qu'avec leur patience & bonne vie, ils viennent à bout de tout, & que le grand soin qu'ils
„ ont de ne rien changer ni altérer de leur première Institution, les fera durer longtems.
„ Quant à ce que l'on reprend en leur Doctrine,
„ je ne l'ai pu croire; parce que je n'ai pas trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui
„ ont été en leurs Collèges, non pas même de
„ ceux qui ont changé leur Religion, qui ait
„ soutenu leur avoir ouï dire ou enseigner, qu'il
„ est permis de tuer les Tyrans, ni d'attenter sur
„ les Rois. Barrière ne fut pas confirmé par un
„ Jésuite en son entreprise, & un Jésuite lui dit
„ qu'il feroit damné, s'il osoit l'entreprendre.
„ Quand Châtel les auroit accusés, ce qu'il n'a
„ pas fait, & qu'un Jésuite même eût fait ce
„ coup, duquel je ne me veux plus souvenir,
„ & confesse que Dieu voulut alors m'humilier
„ & sauver, (dont je lui rens graces) faudroit-
„ il que tous les Jésuites en pâtissent, & que
„ tous les Apôtres fussent chassés pour un Judas?
„ S'ils sont obligés plus étroitement que les autres au commandement du Pape, c'est pour
„ ce qui regarde la conversion des Infidèles; &
„ je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils
„ font, les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas
„ que l'on a trouvé mauvais à Rome, que le
„ Cardinal Bellarmin n'a pas donné en ses Ecrits
„ autant de jurisdiction & d'autorité au Pape sur
„ les choses temporelles, que les autres lui en
„ donnent ordinairement. Il ne leur faut plus
„ reprocher la Ligue, c'étoit l'injure du tems:
„ ils croyoient bien faire, & ont été trompés
„ comme plusieurs autres. Je veux croire que
„ ç'a été avec moindre malice que les autres; &
„ m'assure que la même conscience, jointe à la
„ grace

„ grâce que je leur fais, les rendra autant, voi- 1603.
„ re même plus affectionnés à mon service qu'à
„ la Ligue. L'on dit que le Roi d'Espagne s'en
„ sert. Je dis que je m'en veux servir, & que
„ la France ne doit pas être de pire condition
„ que l'Espagne. Puisque tout le monde les ju-
„ ge utiles, je les tiens nécessaires à mon Etat;
„ & s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils
„ y soient par Arrêt. Dieu m'a réservé la gloi-
„ re de les y rétablir par Edit. Ils sont nés en
„ mon Royaume, & sous mon obéissance, je
„ ne veux pas entrer en ombrage de mes natu-
„ rels Sujets; & si l'on craint qu'ils communi-
„ quent mes secrets à mes ennemis, je ne leur
„ communiquerai que ce que je voudrai. Lais-
„ sez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié
„ d'autres bien plus difficiles, & ne pensez plus
„ qu'à faire ce que je dis & ordonne."

Le Parlement, après les Fêtes de Noel, s'assembla de nouveau sur cette affaire. Le Président y fit connoitre la volonté du Roi, & il fut conclu qu'avant la vérification, on mettroit quelques modifications à l'Edit. Ils les envoyérent à la Cour: le Roi consentit qu'elles fussent examinées, & les mit entre les mains de Monsieur le Chancelier, & de Messieurs de Villeroi, de Silleri, de Château-neuf, Janin & de Maisse.

Suivi enfin de l'enregistrement de l'Edit.

Après leur rapport, le Roi envoya le Sieur de Maisse au Parlement le dernier jour de l'année, pour lui déclarer qu'il entendoit que ce fût-là leur dernière Assemblée sur ce sujet. Il fut enfin obéi: la vérification fut faite purement & simplement, & sans aucune modification; & l'Edit fut enregistré le deuxième de Janvier.

1604. Append. de l'Hist. de d'Aubigné.

Le dépit qu'en conçurent les Huguenots, alla dans quelques-uns jusqu'à la fureur: leurs Historiens n'ont pu le dissimuler, & d'Aubigné entre autres, s'est exprimé là-dessus d'une manière indigne d'un homme de sa qualité.

Accident fâcheux

Mais la consommation de cet ouvrage pensa couter cher au Père Coton. Ce Père, dix ou douze

1604. *qui en arriva au Père Coton.* douze jours après, retournant le soir dans le carosse d'un de ses amis, au logement que le Roi lui avoit fait prendre auprès du Louvre, un jeune homme grand & puissant mit la tête dans le carosse, pour remarquer où il étoit placé: puis étant monté derrière, il enfonça son épée au travers des cuirs, & perça le cou de ce Père jusqu'aux clavicules. On le porta chez un Chirurgien proche de là, qui aiant sondé la plaie, s'écria, que le plus habile Anatomiste n'eût pu faire une incision plus heureuse, tant l'épée avoit passé juste entre la veine jugulaire & les muscles, où le coup auroit été mortel.

Mais qui n'eut point de suite. Cet accident, qui n'eut point de fâcheuses suites, ne servit qu'à redoubler l'affection du Roi, de la Reine, & de la Cour pour ce saint homme, & à faire voir la rage des ennemis de sa personne & de sa Société. Il eut encore à essuyer depuis aussi-bien qu'elle beaucoup de calomnies, que sa constance, sa vertu, & la sage conduite de ses Confrères, rendirent inutiles. L'année suivante, la Pyramide élevée proche du Palais, fut abattue par ordre du Roi. Dans la suite plusieurs Villes obtinrent la permission de leur fonder des Collèges & des Maisons. Ils eurent des Lettres Patentes pour ouvrir leur Collège de Paris, & y enseigner. L'Université y fit opposition: cet article demeura indécis pendant plusieurs années, & la triste mort du Roi étant survenue, la chose ne leur fut accordée que sous le règne suivant.

Joie que le Pape en conçut. Le Pape eut une grande joie du rétablissement des Jésuites en France. Le Cardinal d'Ossat, qui, pour lui faire plaisir, avoit longtems sollicité cette affaire à la Cour par ses lettres, n'en eut guères moins; parce que les délais qu'on y apporta, étoient la matière ordinaire des reproches que Sa Sainteté lui faisoit du peu de considération que le Roi avoit pour elle, après tant de témoignages si essentiels de sa sincère affection pour ce Prince; outre que cela rendoit le Pape

Pape chagrin & difficile, sur plusieurs demandes qu'on lui faisoit de la part de la Cour. Le Cardinal obtint aussi en même tems, & après trois ou quatre ans de refus, la dispense pour le mariage de Madame Catherine avec le Duc de Bar: mais tant de peines furent inutiles, parce que la Princesse mourut avant que la dispense fût arrivée en Lorraine.

1604.

Mort de la Duchesse de Bar & du Cardinal d'Ossat.

Ce Cardinal la suivit de près, étant mort lui-même le treizième de Mars. Ce fut une très grande perte pour le Roi, à qui il avoit rendu de signalés services à Rome dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus délicates. Il étoit en état de l'y servir encore aussi utilement dans la suite, par le grand crédit qu'il s'étoit acquis en cette Cour par sa rare prudence, par sa probité, par son desintéressement, par l'application qu'il avoit à entretenir la bonne intelligence entre les deux Puissances. Ses lettres sont un des plus excellens monumens qui nous soient restés pour l'Histoire de ce tems-là; & rien n'est plus propre à former un esprit pour la négociation & pour le ministère: emploi où son seul mérite le fit entrer, n'aiant d'ailleurs ni naissance, ni d'abord aucun appui. Il fut remplacé par Jaques Davi du Perron Evêque d'Evreux, que le Pape honora cette même année du Chapeau de Cardinal, & qui fut envoyé depuis à Rome. Le Comte de Béthune, frère du Marquis de Rosni, Ambassadeur ordinaire, y demeura chargé de toutes les affaires après la mort du Cardinal d'Ossat.

Jaques Davi du Perron Evêque d'Evreux est élevé à la pourpre.

L'autorité du Roi s'affermissoit tous les jours de plus en plus, & il profitoit de la paix, pour rétablir ses finances, & fournir ses magasins d'armes & de munitions de guerre, pour faire des alliances dans les Pays Etrangers, principalement avec les Princes Protestans d'Allemagne, & se mettre en état d'attaquer la Maison d'Autriche, ou de se défendre contre cette Puissance, selon les occasions que lui ou elle auroient de rallu-

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 31.

1604. rallumer la guerre : car ces occasions naissoient de tems en tems, & la haine & la jalousie réciproque des deux Maisons étoit telle, qu'il paroissoit difficile que bientôt on n'en vînt à une rupture.

Semences de guerres civiles en France entretenues par les Espagnols.

Le Roi d'Espagne avoit un avantage sur le Roi, c'est qu'au-lieu que tout étoit tranquille dans les Etats de la domination Espagnole, & tous les Sujets fort soumis, il y avoit encore des semences de guerre civile en France, & quantité de mécontens. Le Duc de Bouillon, réfugié chez l'Electeur Palatin, avoit ses partisans dans le Royaume, & beaucoup de crédit & d'autorité parmi les Huguenots, dont le parti étoit redoutable, & fort disposé à la révolte. On leur donnoit de continuelles défiances du Roi, comme si ce Prince en affermissant son Trône & sa puissance, eût eu en vue de les opprimer, quand une fois il se seroit mis en état de ne les plus craindre. Le Duc de la Trimouille, Seigneur très puissant dans le Poitou, le Sieur du Plessis-Mornai, & quelques-autres les entretenoient dans leurs soupçons. Le Duc de Rohan fut accusé, mais sans preuve, de n'être pas mieux intentionné : on ne se tenoit pas à la Cour trop sûr de Lesdiguières dans le Dauphiné, où il étoit tout-puissant, & où il avoit favorisé l'évasion du Duc de Bouillon, en lui facilitant le passage du Rhône, quoiqu'il se fût chargé de l'empêcher ; & le Roi savoit même qu'on avoit été jusqu'à solliciter le jeune Prince de Condé, pour l'engager à former un parti.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 31. c. 46.

Mémoires de Sulli, T. 2. p. 551.

Les Espagnols étoient aux aguets, & entretenoient sous-main cet esprit de révolte. Ils avoient de grandes liaisons avec le Comte d'Auvergne, & même avec la Marquise de Verneuil Maitresse du Roi, avec d'Entragues son frère, avec son père & avec sa mère ; mais ils furent encore moins de secrets du cabinet par cette voie, que par une autre qui ne fut découverte, qu'après qu'ils en eurent tiré bien des lumières,

dont

dont ils pouvoient se servir utilement à l'avantage de leur Etat, & à la ruïne du Royaume de France. 1604.

Ce fut par le moyen d'un nommé Nicolas l'Hôte, natif d'Orléans, fils d'un Domestique de Monsieur de Villeroi Secrétaire d'Etat, qui aiant reconnu dans ce jeune homme, dont il étoit parrain, beaucoup d'esprit & d'adresse, s'en servit en diverses rencontres, & prit tant de confiance en lui, qu'il lui faisoit pour l'ordinaire transcrire les dépêches les plus importantes, après qu'elles avoient été déchifrées. *Ils corrompent un Domestique de Mr. de Villeroi.* Thuanus l. 132.

Ce malheureux se laissa corrompre en France par l'Ambassadeur d'Espagne, à qui il révéloit tous les secrets dont il avoit connoissance; & aiant été donné par son Maitre comme un homme intelligent, à Monsieur de Rochepot, qui alla Ambassadeur en Espagne après la paix de Vervins, il y continua sa trahison pour une pension de douze cens écus d'or qu'on lui assura. *Qui leur révèle plusieurs secrets importans.*

Etant revenu en France avec Monsieur de Rochepot, & étant rentré dans son ancien emploi chez Monsieur de Villeroi, il servoit l'Ambassadeur d'Espagne comme auparavant. Monsieur de Barraut, qui avoit succédé à Monsieur de Rochepot dans son Ambassade, fut un jour fort surpris, lorsqu'en parlant au Nonce du Pape d'une affaire fort secrette, qui étoit dans une de ses dépêches de la Cour de France, le Nonce lui dit, qu'il la savoit déja par les Ministres d'Espagne.

L'Ambassadeur comprit par-là, que quelqu'un sans doute trahissoit le secret de la Cour; & comme il ne savoit sur qui faire tomber ses soupçons, un nommé Rafis autre François de Bourdeaux, réfugié en Espagne pour quelque cas particulier, qui l'avoit empêché d'être compris dans l'amnistie générale accordée aux Ligueurs, vint le trouver, & ennuyé de son exil, s'offrit à lui découvrir un mystère important pour le Roi, s'il *La trahison est découverte.*

1604. s'il vouloit lui obtenir sa grace, & quelque récompense.

L'Ambassadeur lui engagea sa parole pour l'un & pour l'autre, & apprit de lui les intrigues de l'Hôte, qui les lui avoit confiées lorsqu'il étoit en Espagne, & entretenoit encore correspondance par lettres avec lui; & afin que l'Ambassadeur n'en doutât point, il lui montra quelques-unes de celles qu'il avoit reçues.

Monsieur de Barraut, bien aise de cette importante découverte, le fit partir en poste, & lui donna des lettres de créance pour Monsieur de Villeroi, lui ordonna de porter celles qu'il avoit de la main de l'Hôte, & pour plus grande sureté, le fit accompagner par le Sieur Descartes, Secrétaire de l'Ambassade.

Les Ministres d'Espagne, qui savoient que Rafis avoit le secret de l'Hôte, ne furent pas plutôt avertis de ce départ précipité, qu'ils dépêchérent un Courier à Balthazar de Zuniga, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, & ce Courier fit tant de diligence, qu'il arriva avant Rafis.

Et le traitre se noye en passant une riviére pour se sauver.

L'Ambassadeur d'Espagne, que le Courier trouva à Paris, en donna aussi-tôt avis à l'Hôte, qui étoit à Fontainebleau, & que la seule vue de Rafis, lequel arriva en même tems que la lettre de l'Ambassadeur, détermina à la fuite. Monsieur de Villeroi avoit déja donné ses ordres pour l'arrêter; mais il s'échappa, & étant poursuivi par le Lieutenant du Prevôt, qui avoit eu la précaution de se saisir du Bac de Fai sur la Marne, il se noya en passant cette rivière en un endroit où il croyoit qu'il y eût un gué.

On lui fit son procès après sa mort, & son corps fut mis en quatre quartiers. Cette affaire mit Monsieur de Villeroi extrêmement en peine, tant parce qu'il avoit confié les secrets de l'Etat à ce traitre, que parce que s'étant chargé de l'arrêter, il l'avoit manqué. Ses ennemis publiérent

rent contre lui des choses très fâcheuses à cette occasion. Les Huguenots, qui le regardoient comme l'homme le plus contraire qu'ils eussent dans le Conseil, disoient hautement que le Roi devoit voir par-là ce qui lui en coutoit, pour donner sa confiance à des gens qui avoient été autrefois de la Ligue. Monsieur de Villeroi se crut obligé de faire son Apologie, qu'il rendit publique; mais le Roi persuadé de sa fidélité, de son attachement à sa personne, & de son véritable zèle pour l'Etat, ne l'en considéra pas moins depuis, & cette conduite du Maitre imposa silence aux envieux.

1604.

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 33.

Ceci arriva sur la fin d'Avril, dans le tems que le Roi avoit d'autres chagrins, & d'autres inquiétudes d'autant plus sensibles, qu'elles lui venoient de sa Cour & de sa famille même. La Marquise de Verneuil sa Maitresse, & la Reine, étoient furieusement brouillées; & la haine qu'elles avoient l'une contre l'autre, éclatoit de tems en tems sans ménagement. La Marquise parloit quelquefois insolemment à la Reine, jusqu'à faire comparaison de ses enfans avec ceux de cette Princesse, fondée sur une promesse de mariage, qu'elle prétendoit avoir par écrit de la main du Roi. La Reine de son côté traitoit à toute occasion la Marquise avec hauteur, & avec le mépris qu'elle méritoit, & qu'elle s'attiroit par son indigne conduite. Quelques gens de la Cour, comme c'est assez l'ordinaire, contribuoient à allumer ce feu de plus en plus. Le contrecoup de cette mesintelligence retomboit sur le Roi, qui portoit par-là la peine de la malheureuse passion à laquelle il s'abandonnoit.

Brouilleries à la Cour entre la Reine & la Marquise de Verneuil Maitresse du Roi.

La Reine toujours chagrine ne pouvoit gagner sur elle de se contraindre; & quelque caresse que lui fit le Roi, il n'en recevoit que de la froideur. Elle avoit par tout des espions, pour éclairer toutes ses démarches, & il les connoissoit bien. Elle ne pouvoit souffrir les enfans naturels du Roi, même ceux qu'il avoit eus a-

vant

1604. vant son mariage. Il la voyoit absolument gouvernée par Eléonore Galigaï sa Dame d'atour, & par son mari Concini, depuis connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, qui lui aigrissoit sans cesse l'esprit. D'ailleurs la Marquise lui faisoit de continuelles plaintes de la Reine ; & abusant de l'empire qu'elle avoit pris sur son cœur, elle osa une fois lui parler de cette Princesse en des termes si outrageux, qu'il leva la main pour lui donner un soufflet. Elle le menaçoit de le quitter : tantôt c'étoit par dépit qu'elle vouloit ou faisoit semblant de le vouloir faire : tantôt c'étoit, disoit-elle, pour calmer les remords de sa conscience, qui lui reprochoit continuellement ses desordres, quoiqu'elle ne passât pas pour être trop sensible par cet endroit-là. Le Roi, pour augmenter lui-même sa peine, s'imaginoit qu'elle aimoit ailleurs. Bien des gens à la Cour le pensoient ainsi, & l'en croyoient capable. Les foiblesses de ce Prince étoient extrêmes là-dessus ; mais il avoit la discrétion de les cacher, & ne s'en ouvroit guères qu'au Marquis de Rosni, celui de toute la Cour en qui il avoit le plus de confiance, & dont il se servoit tantôt pour remontrer à la Reine, que ses manières froides, & peu agréables, étoient cause que le Roi ne se détachoit point de ses amours ; tantôt pour sonder la Marquise, & pénétrer ses véritables intentions sur sa retraite de la Cour.

La dernière est la dupe de ses propres finesses.

C'est ce qu'elle tâcha toujours de cacher avec beaucoup d'artifice ; mais enfin elle fut la dupe de ses propres finesses. Le Roi se rebuta, & aiant été instruit de ses correspondances, de celles de son frère d'Entragues, & de leur père & de leur mère, avec la Cour d'Espagne, il résolut de les faire tous arrêter. Mais avant que d'exécuter la résolution qu'il avoit prise de se saisir de tous ceux de cette famille, il voulut s'assurer de la personne du Comte d'Auvergne, qui, ainsi que je l'ai déja dit, étoit aussi frère de mère de la Marquise, & fils du Roi Charles IX.

Le

Le Comte d'Auvergne, Prince de beaucoup d'esprit & de courage, avoit été arrêté avec le Maréchal de Biron, & avoit obtenu sa grace & la liberté à la sollicitation de la Marquise de Verneuil, du Connétable & de Monsieur de Ventadour, qui étoient venus tous ensemble se jetter aux piés du Roi. Il avoit fait une confession qui paroissoit sincère, des liaisons qu'il avoit prises avec le Maréchal de Biron & le Duc de Bouillon, & de ses correspondances avec les Espagnols : & pour marquer son attachement à la personne du Roi, il lui avoit demandé la permission d'entretenir son commerce ordinaire en Espagne, afin de lui découvrir les secrets de cette Cour : proposition que le Roi avoit trouvée fort étrange, regardant le métier d'espion, comme très indigne d'un homme de cette qualité. Il avoit néanmoins accepté cette offre, suivant la maxime des Princes, qui profitent des trahisons, tandis qu'ils ont pour les traitres la haine & le mépris qu'ils méritent.

1604. *Le Roi prend la résolution de faire de nouveau arrêter le Comte d'Auvergne, & pourquoi.*

Mémoires de Sulli, T. 2. c. 64.

Mais le Comte, par une trahison beaucoup plus criminelle, avoit continué des correspondances non pas feintes, mais véritables, avec les Espagnols, auxquels il découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des secrets de l'Etat.

Ses intrigues furent reconnues par des lettres que Monsieur de Loménie intercepta. Le Comte en aiant eu avis, jugea qu'il ne faisoit pas sûr pour lui à la Cour, & prit quelques prétextes de s'en aller en Auvergne, bien résolu de ne plus revenir auprès du Roi, & même de sortir du Royaume, s'il ne se trouvoit pas assez en sureté en Auvergne.

Il n'y fut pas longtems, que le Roi lui envoya le Sieur d'Escures, pour le rappeller auprès de sa personne. Il refusa de revenir, à moins qu'on ne lui donnât une abolition de tout le passé, disant que le Roi avoit fait paroître des soupçons de sa conduite ; qu'il étoit mal avec les Princes du Sang, avec Monsieur le Grand-

Ecuyer ;

1604. Ecuyer, & même avec la Marquise de Verneuil sa sœur, & avec tous ceux qui étoient dans les bonnes graces du Roi ; qu'il ne recevoit aucune lettre de Monsieur le Connétable, ni de Messieurs de Rosni, de Villeroi & de Silleri, marque certaine qu'il étoit entièrement ruïné dans l'esprit du Roi : & il ajoutoit qu'il connoissoit assez le méchant esprit de la Marquise de Verneuil, pour la croire capable de se réconcilier avec le Roi aux dépens de son propre frère.

Difficultés qu'il y avoit d'y réussir.

Ce furent-là les réponses qu'il donna au Sieur d'Escures. Depuis ce tems-là il étoit en de continuelles alarmes. Il n'entroit plus dans les Villes, ne parloit plus à ses amis que dans les bois & à la campagne : il n'alloit jamais à la chasse, qu'il n'eût des vedettes sur toutes les hauteurs, qui l'avertissoient par le son du cor, de tout ce qu'ils découvroient de gens dans les campagnes; de sorte qu'il étoit très difficile de le surprendre.

Par qui la chose fut exécutée.

Mais les Souverains ont les mains longues, & le Roi étoit alors beaucoup mieux servi qu'autrefois. On employa à cette capture Murat Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, homme adroit & résolu, qui concerta la chose avec le Sieur d'Escures, pour ne pas manquer son coup, & fit donner le Comte d'Auvergne dans le piége.

On fit une montre des Chevaux-Légers de Monsieur de Vendôme, & le Comte y fut invité, comme Colonel de la cavalerie-légère de France. Il y vint sur un cheval dont il connoissoit la vitesse, & qu'il savoit pouvoir courir dix lieues d'une haleine, bien résolu de ne se pas laisser trop approcher, ni de s'engager dans aucun lieu étroit ou fermé.

Durant la revue le Sieur de Nerestan arriva comme par hazard, & vint lui faire la révérence, suivi seulement de quatre laquais qui n'avoient point d'armes, mais qui étoient quatre soldats déguisés & déterminés, deux desquels, dans

dans le tems qu'il embrassoit Néreſtan, saisirent les rênes du cheval, & les deux autres le prenant par la botte, le renversérent par terre. Il fut mené avec bonne escorte à Paris, & mis à la Baſtille dans le même appartement, d'où son ami le Maréchal de Biron avoit été conduit au supplice. 1604.

Le Roi apprend de sa bouche diverses circonstances de la conspiration du Maréchal de Biron.

Comme il vit qu'il n'avoit point d'autre espérance de sauver sa vie, que dans la bonté du Roi, & par l'aveu de toutes ses intrigues passées, il lui découvrit une grande partie de celles qu'il avoit au-dedans & au-dehors du Royaume, & lui mit entre les mains la lettre d'association faite entre lui, le Maréchal de Biron & le Duc de Bouillon. Ce fut la prémière preuve bien évidente que l'on eut, de la part que ce Duc avoit eue à la conspiration de Biron : & l'on n'auroit pas manqué de l'arrêter, si on l'avoit eue dans le tems de la prise de ce Maréchal. Celle du Comte d'Auvergne fut un coup de partie : car on eut par sa confession, la connoissance exacte de tous les mystères ; & le Duc de la Trimouille étant mort dans ce même tems-là, & le Duc de Bouillon n'étant plus dans le Royaume, on se rassura, les autres personnes mal-intentionnées étant gens de peu de conséquence.

Ce Prince retire ensuite la promesse de mariage qu'il avoit donnée à la Marquise de Verneuil. Tiré d'une Copie de cet Acte.

Le Roi, après cette prise & la confession du Comte d'Auvergne, qui lui donna de nouvelles lumières sur la conduite des Entragues, pensa à exécuter le dessein qu'il avoit formé contre eux. Il commença par ordonner à d'Entragues le père, de lui remettre en main l'Ecrit ou promesse, dont la Marquise se faisoit tant d'honneur, & qui dans le fond & de la manière dont elle étoit conçue, ne pouvoit lui être guères utile, ni à ses enfans. Il obéit, & rendit cet Ecrit en présence du Comte de Soissons, du Duc de Montpensier, de Monsieur le Chancelier, des Sieurs de Silleri, de la Guesle Procureur-Général, Janin, Villeroi & de Gèvres : ces deux derniers certifiant que c'étoit le vrai & seul Ecrit

1604. fait par le Roi & donné à la Marquise de Verneuil.

Et la fait aussi arrêter elle & son père. La Reine eut une grande joie de ce qu'on avoit retiré cet Ecrit; car quoique les prétentions que la Marquise fondoit là-dessus, fussent très chimériques, cette Princesse en avoit beaucoup d'inquiétude : mais sa joie fut complette, lorsque quelque tems après, le Roi encore plus instruit des intrigues de la Marquise de Verneuil & de son père avec le Comte de Tassis Ambassadeur d'Espagne à la Cour d'Angleterre, & avec Zuniga qui faisoit la même fonction en celle de France, fit arrêter le père & la fille. D'Entragues fut mis à la Conciergerie, & la Marquise renfermée dans son Hôtel avec des Gardes. Morgan Gentilhomme Anglois Catholique, qui étoit leur entremetteur, fut mis dans une autre prison. Je parlerai bientôt de leur procès, qui ne leur fut fait qu'au commencement de l'année suivante.

Paix des Espagnols avec les Anglois. D'Ossat, Lettre 348. l'an 1602 Mémoires de Sulli, T. 2. Cependant le Roi d'Espagne faisoit tous ses efforts, pour conclurre la paix avec l'Angleterre; & dès le tems de l'Ambassade du Marquis de Rosni en cette Cour, il en avoit fait faire des propositions par des gens obscurs, & dont on ne se défioit point. Le Comte de Tassis y étant arrivé en qualité d'Ambassadeur après le départ de Monsieur de Rosni, avoit beaucoup avancé cette affaire; & il la mit en tel état, que lorsque Ferdinand de Vélasco, Connétable de Castille, Ambassadeur extraordinaire, y arriva, il n'eut plus qu'à signer le Traité.

Sans préjudice du Traité fait par ces derniers avec la France. Ce Traité de paix étoit sans préjudice de la Ligue défensive qui avoit été faite l'année précédente par le Roi d'Angleterre avec la France: car quoique par un des Articles il fût dit, que le Roi d'Angleterre & le Roi d'Espagne ne protégeroient point les Rebelles des deux Etats, on ajoutoit que les fautes des particuliers en cette matière ne romproient point le Traité, & qu'on auroit de part & d'autre toute liberté de

les

les punir perfonnellement: de forte que ce Traité n'empêcha pas les Anglois de prendre parti dans les Troupes de Hollande, où il y en eut toujours un grand nombre, auffi-bien que de François; & les Etats parurent fe mettre fi peu en peine de ce Traité, qu'ils rejettérent fiérement la propofition qu'on leur fit de la part de l'Empereur, de faire la paix avec l'Efpagne. A la vérité ils perdirent cette année Oftende, après un fiége de plus de trois ans; mais ils prirent dans le même tems l'Eclufe, & eurent d'autres avantages fur les Troupes de l'Archiduc. 1604. Grotius, Annales des Pays-Bas, l. 14.

De plus ils faifoient grand fonds fur les fujets de rupture qui arrivoient fréquemment entre la France & l'Efpagne, & ils efpéroient toujours que la guerre fe rallumeroit entre les deux Couronnes. Les impôts exorbitans que les Efpagnols mirent fur les vaiffeaux marchands François qui trafiquoient dans leurs Ports, & l'interdiction du commerce entre les deux Etats, que le Roi, pour cette raifon, fit publier en France, étoit un commencement de divifion qui pouvoit avoir des fuites: mais le Pape s'étant mêlé de ce différend, il fut terminé par le Cardinal Bufalo Nonce alors à la Cour de France.

Etabliffement des François au Canada.

Les François fe fervirent de la paix, pour aller à l'exemple des Efpagnols, des Portugais & des Hollandois, chercher de nouvelles Terres au-delà des Mers, & prendre part à la conquête du nouveau Monde: mais comme ils ne s'en étoient avifés qu'après les autres, ils furent les plus mal partagés. Les Pays où fe trouvent les mines d'or, & ceux où fe pêchent les perles, avoient déja été occupés, & ils fe contentérent du Canada dans l'Amérique Septentrionale, Pays plus fain, mais qui ne fournit pas des marchandifes fi précieufes.

Dès le tems de François I. Jean Vérazan Florentin en avoit pris poffeffion au nom de ce Prince l'an 1525; mais il fut pris & mangé par les Sauvages. En 1534, Jean Cartier de Saint

1604. Malo s'instruisit un peu plus en détail des qualités du Pays : le Sieur du Pont-Gravé de la même Ville, en 1602 & 1603, pénétra beaucoup plus avant, & reconnut assez exactement la grande rivière appellée le Fleuve de Saint-Laurent ; & enfin cette année 1604, Pierre de Gua Sieur de Mont, Gentilhomme Xaintongeois, accompagné de Samuel de Champlein qui a fait une rélation de ce voyage, y commença l'établissement d'une Colonie. Elle s'accrut depuis peu à peu, & donna au Canada le nom de nouvelle France.

Commencement du Canal de Briare. Edit pour la Paulette.

On entreprit cette même année la communication de la Loire & de la Seine par le Canal de Briare ; mais ce travail, si utile pour le Commerce, ne put être achevé que sous le règne suivant. On fit aussi dans le même tems l'Edit pour la Paulette, ainsi appellé du nom de Charles Paulet qui en fut le Traitant. En vertu de cet Edit, l'Officier aiant payé le soixantième denier de sa Charge tous les ans dans le tems que la Paulette est ouverte, la Charge demeure à ses héritiers, s'il meurt dans le cours de l'année ; autrement elle tombe aux Parties Casuelles, & est vendue au profit du Roi. Cet Edit du Conseil fut publié sans être vérifié au Parlement. Il causa d'abord de grands murmures : mais les Officiers y trouvant leur compte pour assurer leurs Charges à leurs héritiers, ils s'y soumirent volontiers avec le tems. Il n'a été enregistré au Parlement qu'au mois de Décembre de l'an 1665, en présence du Roi.

1605. *On fait le procès au Comte d'Auvergne, au Sieur d'Entragues, & à*

L'année suivante commença par le procès du Comte d'Auvergne, du Sieur d'Entragues, de la Marquise de Verneuil sa fille, & du Sieur Morgan. On y travailla avec chaleur : l'interrogatoire roula principalement sur les entrevues qu'ils avoient eues avec le Comte de Tassis & Zuniga Ambassadeurs d'Espagne, sur le billet de promesse de mariage que le Roi avoit laissé à la Marquise de Verneuil, dont on disoit qu'ils avoient

voient envoyé une copie au Roi d'Espagne, & fur le complot fait avec ce Prince touchant l'enlèvement projetté de la Marquife & de fes enfans pour être conduits en Efpagne, au cas que le Roi vînt à manquer. Ce dernier point étoit extrêmement délicat : car on voyoit bien que le deffein du Roi d'Efpagne, fuppofé qu'il eût eu en fa puiffance le billet & les enfans que la Marquife avoit eus du Roi, étoit de prendre la défenfe de leur prétendu droit à la Couronne contre les enfans légitimes.

1605. *La Marquife de Verneuil.* Thuanus l. 134.

Ils confefférent qu'ils avoient vu quelquefois Taffis & Zuniga. Le Comte d'Auvergne avoua que ces deux Miniftres d'Efpagne leur avoient demandé le billet, & qu'Entragues le leur avoit lu deux fois. Toutes leurs réponfes aiant été examinées, auffi-bien que quantité de leurs lettres qui avoient été furprifes, & plufieurs témoins aiant été ouïs, le Parlement le prémier jour de Février rendit l'Arrêt, par lequel Charles de Valois Comte d'Auvergne, François Balzac d'Entragues & Thomas Morgan, atteints & convaincus de lèze-Majefté au prémier chef, & de confpiration contre le Roi & l'Etat, furent condamnés à avoir la tête tranchée en la place de Grève, & Henriette de Balzac Marquife de Verneuil à être renfermée dans l'Abbaye de Beaumont-lez-Tours, en attendant de plus amples informations fur fon fujet en particulier.

Leur Arrêt eft prononcé.

Quand on eut rendu compte au Roi de l'Arrêt, il en furfit l'exécution ; & après avoir été jufqu'au quinzième d'Avril fans déclarer fes intentions, il commua la peine de mort ftatuée contre le Comte d'Auvergne & le Sieur d'Entragues, en celle de la prifon perpétuelle, & leur fit grace pour leurs biens qui avoient été confifqués, en les privant feulement de leurs Gouvernemens, & de leurs Charges.

Et la peine de mort commuée en une prifon perpétuelle.

Plufieurs des Juges fe plaignirent au Roi, de ce que par ces fortes de graces, il rendoit leurs jugemens illufoires, & les expofoit à la haine

1605. des parties; à quoi il répondit qu'ils avoient fait la fonction de bons Juges, & qu'il vouloit à son tour faire celle de bon Roi. Il permit même à Monsieur d'Entragues quelque tems après, d'aller demeurer en sa Maison de Malherbe en Beausse; mais pour le Comte d'Auvergne, il ne sortit point de la Bastille du vivant du Roi, & même sous le règne suivant, il y demeura jusqu'à l'an 1616, que la Reine-mère l'en retira, pour se servir utilement de lui contre le parti qui lui étoit contraire à la Cour.

Le lieu de la retraite de la Marquise fut aussi changé, & au-lieu de l'Abbaye de Beaumont, où elle devoit être renfermée, elle eut permission d'aller demeurer à Verneuil; & pour la délivrer de l'inquiétude du *plus amplement informé*, le Roi par d'autres lettres la fit décharger absolument: ce qui fit croire à plusieurs qu'il y avoit encore dans son cœur quelques restes de tendresse pour cette Dame; & cela étoit vrai.

Intrigues du Duc de Bouillon découvertes.

Dans le même tems que l'on découvrit les intrigues du Comte d'Auvergne & des Entragues avec les Espagnols, le Roi fut informé de celle du Duc de Bouillon, qui de concert avec ce Comte tâchoit de soulever les peuples en Limousin, en Périgord, en Querci & en Guienne; mais avec beaucoup plus de circonspection: car il ne se trouva jamais aucun Ecrit de sa main, il donnoit de bouche tous ses ordres, & n'agissoit que par des émissaires affidés.

Les Huguenots, dont il avoit toujours affecté de se déclarer le zélé protecteur, étoient ceux sur lesquels il faisoit le plus de fonds, à cause du grand nombre de Villes qu'ils avoient en leur puissance dans ces quartiers-là. Il fomentoit leurs mécontentemens & leurs défiances, par les alarmes continuelles qu'il leur donnoit de la mauvaise volonté du Roi pour eux, & du dessein qu'il attribuoit à ce Prince, de les opprimer & de les exterminer insensiblement avec le tems. Les impôts & les subsides, que la nécessité des affai-

affaires du Roi l'avoient obligé de lever, étoient le motif dont il se servoit à l'égard des autres. Il piquoit la Noblesse par le prétendu mépris que l'on faisoit d'elle, depuis que la paix l'avoit rendue moins utile; & il les amusoit tous de l'espérance d'être soutenus d'une nombreuse Armée d'Allemands bien soudoyée, qu'il obtiendroit, quand il en seroit tems, par le moyen de l'Electeur Palatin : à quoi on ajoutoit, pour animer les parens & les amis du feu Maréchal de Biron, la vengeance de son ignominieuse mort. 1605.

Le Roi avoit de tems en tems des avis, qu'il se tramoit quelque chose dans ces Provinces; & supposé qu'ils fussent véritables, il se doutoit bien de l'auteur de toutes ces pratiques : mais on ne lui en faisoit que des rapports fort confus & fort généraux, sur lesquels il ne pouvoit faire autre chose, que de chercher des voies de s'en éclaircir.

Les Huguenots obtiennent la permission de faire une Assemblée à Châtelleraud.

Histoire du progrès du Calvinisme, l. 8.

Sur ces entrefaites, les Huguenots lui demandérent permission de faire une Assemblée générale, comme ils faisoient de tems en tems. Le prétexte de celle-ci étoit l'élection des nouveaux Députés, qui devoient être nommés à la place de ceux qu'ils avoient eu jusques-là à la Cour pour les affaires de leurs Eglises, ainsi que le Roi le leur avoit permis : & ils demandoient que cette Assemblée fût tenue à la Rochelle. Le Roi leur accorda de faire leur Assemblée, à quatre conditions; la prémière, qu'elle se feroit à Châtelleraud, & qu'elle tiendroit lieu de celle que le Synode de Gap avoit assignée à la Rochelle : la seconde, qu'un homme de grande qualité de leur Religion y assisteroit en son nom, en présence duquel on traiteroit tout ce qui seroit proposé dans l'Assemblée : la troisième, que les Provinces n'y députeroient chacune que deux personnes; & la quatrième, qu'il ne s'y traiteroit que de la nomination des Députés Généraux pour résider à la Cour.

Le Roi avoit de grandes raisons de ne leur

1605. accorder cette Assemblée qu'à ces conditions. Il s'étoit passé deux ans auparavant des choses dans celle de Gap, qui les rendoient très nécessaires. Ils avoient osé écrire au Duc de Savoie au nom de leur Synode, en faveur des Vaudois des Vallées de Piémont. Ils y avoient reçu des lettres de l'Electeur Palatin & du Duc de Bouillon, auxquelles ils avoient fait réponse. Il y fut délibéré sur la réunion des Luthériens avec les Calvinistes, & Regnaut Ministre de Bourdeaux avoit été choisi, pour négocier cette réunion auprès de l'Electeur Palatin, avec les Universités de Hollande & les Eglises de Genève, de Suisse & d'Allemagne; & ils avoient écrit aux Sieurs de Gordon & de Fontaine qui étoient en Angleterre, pour travailler en ce pays-là à cette réunion. Enfin ils avoient ajouté un article à leur Confession de Foi, par lequel on étoit obligé de croire que le Pape étoit l'Antechrist ; ce qui avoit infiniment choqué la Cour de Rome, & dont le Nonce avoit fait grand bruit à la Cour de France.

La raison pour laquelle le Roi voulut que l'Assemblée se tînt à Châtelleraud, étoit qu'il avoit jetté les yeux sur le Marquis de Rosni, pour l'y faire assister de sa part, & que cette Place étant dans son Gouvernement de Poitou, il y auroit plus d'autorité qu'ailleurs. Ils firent en-vain leurs remontrances sur tous ces points, & ils furent obligés de s'accommoder à la volonté du Roi.

Le Marquis de Rosni y assiste de la part du Roi.

Mémoires de Sulli, p. 581. & suivantes.

Le Marquis de Rosni se transporta à Châtelleraud au mois de Juillet. Plusieurs choses lui furent recommandées dans ses instructions, & par les lettres qu'il reçut du Roi & de ses Ministres durant l'Assemblée; entre autres, que si les Huguenots parloient de s'y choisir un Protecteur, il leur fit entendre avec vigueur que le Roi se tiendroit infiniment offensé d'une telle proposition, Sa Majesté ne voulant pas absolument qu'ils en eussent un autre qu'Elle, dont ils devoient

voient être contens, après les bienfaits qu'ils en avoient reçus, & après la condefcendance qu'il avoit eue pour eux dans l'Edit de Nantes : qu'il fît en forte qu'on lui nommât fix Députés pour la Cour, dont le Roi en choifiroit deux : qu'il empêchât qu'on ne préfentât dans l'Affemblée des lettres du Duc de Bouillon, ni d'aucun Prince étranger, & qu'on n'y parlât du Sieur de Blaccons que le Roi vouloit retirer du Gouvernement d'Orange, pour remettre cette Place entre les mains du Prince de ce nom à qui elle appartenoit comme à l'héritier de fes ancêtres ; & qu'il ne fouffrît point qu'aucun Député de quelque particulier que ce fût, comme par exemple du Maréchal de Lefdiguières, prît féance dans l'Affemblée. 1605.

L'autorité du Marquis de Rofni, la prudence avec laquelle il mania les efprits, la perfuafion où les Huguenots étoient de fon affection & de fon attachement pour leur Religion, la fermeté avec laquelle il leur fit comprendre que le Roi étoit maintenant en état de fe faire obéir, firent tourner les chofes comme on l'avoit fouhaité ; & ils furent beaucoup de gré à ce Seigneur de ce qu'il leur fut accordé de garder leurs Places de fureté encore pour quatre ans.

La Reine Marguerite vient à la Cour.

Durant cette Affemblée, le Roi reçut plufieurs éclairciffemens fur la confpiration qui fe formoit dans les Provinces d'au-delà de la Loire. Outre ceux qu'on avoit déja eus par le Sieur Murat Lieutenant-Général à Riom, & par le Sieur de Vivans Gentilhomme Huguenot, mais très fidèle au Roi, & par quelques autres voies ; le détail le plus exact fut celui que l'on eut par la Reine Marguerite, qui arriva alors à la Cour, où elle n'étoit point venue depuis vingt ans qu'elle s'étoit féparée du Roi. On ne laiffa pas d'être un peu furpris de fon arrivée ; car quoiqu'elle eût eu permiffion de venir, on ne l'attendoit pas fi tôt : mais appréhendant que cette permiffion ne fût révoquée, elle partit du Château

1605. d'Usson en Auvergne sans en donner avis, & l'on n'apprit son départ qu'après qu'elle eut fait une grande partie du chemin.

On n'eut pas lieu de se repentir de la grace qui lui avoit été accordée; car depuis qu'elle fut revenue à la Cour, elle s'y comporta avec beaucoup de discrétion, n'entra plus dans aucune intrigue, soit d'Etat, soit de galanterie, choses qui lui avoient attiré toutes ses disgraces, & elle prit le parti de la dévotion.

Et donne au Roi de grandes lumières sur une conspiration qui se tramoit au-delà de la Loire.

Mais ce qui la remit entièrement dans les bonnes graces du Roi, fut les lumières qu'elle lui donna sur les affaires de la conspiration qui l'inquiétoient le plus alors. Il fut par son moyen que les factieux avoient traité avec les Espagnols, pour leur livrer Marseille, Toulon, Béziers, Narbonne & Leucate; que la Chappelle-Biron, & plus de trente Gentilshommes dont il entretenoit la plupart, étoient de ce complot; mais que voyant le peu d'apparence qu'il y avoit à y réussir, ils cherchoient les moyens de s'en retirer, & qu'ils le feroient, pourvu que le Roi leur accordât leur grace; qu'il y en avoit encore d'autres dont on lui avoit caché les noms, & dont on lui avoit dit seulement en général, que c'étoient gens de qualité, parens de Monsieur le Duc de Montpensier, & du Cardinal de Joyeuse; qu'il étoit venu quelque argent d'Espagne, qui avoit été distribué sous le nom & par les ordres du Duc de Bouillon; que la somme ne passoit pas dix à douze mille écus, mais que le Duc avoit fait dire à ceux qui l'avoient reçue, que ce n'étoit que des arrhes pour ce qui devoit être libéralement distribué dans la suite.

Mesures que prit le Roi pour l'étouffer.

Toutes ces découvertes firent prendre au Roi des mesures, pour étouffer tant de mauvais desseins dans leur naissance. Il envoya ordre au Duc d'Epernon qui étoit en Guienne, de lever quelques Troupes. Il en fit faire d'autres pour servir de recrues au Régiment des Gardes, & pour le mettre sur le pié de trois mille hommes.

Il

Il envoya Monsieur de Thémines pour se saisir de quelques-uns des Rebelles dont on savoit les noms. Les deux Lucquisses frères Gentilshommes du Languedoc, qui avoient ménagé des intelligences pour surprendre Narbonne, furent arrêtés par le Chevalier de Montmorenci & avouérent tout. Blanchart Intendant du Duc de Bouillon, en qui il se fioit le plus, se voyant en danger d'être pris, eut recours à la bonté du Roi, & lui fit une ample déclaration de toute la cabale. Quelques autres Gentilshommes l'imitérent, & obtinrent aussi leur grace. Mais ce qui déconcerta le plus les Rebelles, fut la résolution que le Roi prit d'aller lui-même sur les lieux pour les châtier; & quoique bien des gens de la Cour le détournassent de ce voyage comme inutile, puisque la conjuration étoit découverte, il le fit toutefois, & partit à la mi-Septembre avec son Régiment des Gardes de trois mille hommes, & huit à neuf cens chevaux, tant gendarmes que de cavalerie-légère. Il fit marcher par un autre chemin six pièces d'artillerie, & devoit être joint dans le Limousin par trois autres mille fantassins sous les ordres du Duc d'Epernon.

1605.

Lettre du Roi à Mr de Rosni du dernier de Septemb. 1605.

Mémoires de Sulli, T. 2. p. 640.

Le Duc de Bouillon qui n'eût jamis cru que le Roi dût en venir jusqnes-là, ni que sans crainte d'effaroucher les Huguenots, il eût jamais osé attaquer les Places qu'ils tenoient, & dont quelques-unes étoient de celles qu'on appelloit Places de sureté, fut fort surpris de le voir se mettre en campagne pour cet effet. Il pensa alors à lui-même & à ses propres affaires; & quand il sût que le Roi étoit prêt à se mettre en marche, il lui écrivit de Sedan, où il étoit venu de Heidelberg, une lettre fort soumise. Il y faisoit de grandes protestations d'obéissance; il y témoignoit la douleur qu'il avoit de voir que sa fidélité lui fût suspecte, & l'avertissoit que le Gentilhomme qui étoit le porteur de la lettre, l'étoit en même tems des ordres qu'il envoyoit aux Ca-

Le Duc de Bouillon lui écrit une lettre fort soumise.

1605. pitaines auxquels il avoit confié la garde de ses Places, d'obéir aux commandemens de Sa Majesté.

Le Roi ne laisse pas de se rendre sur les lieux. Thuanus l. 134.

Cettre lettre n'empêcha pas le Roi de partir. Il se fit devancer par Jean-Jaques de Mesme Sieur de Roissi Maitre des Requêtes, qui eut ordre d'informer de toutes ces cabales sur les lieux, & de faire le procès aux coupables. Il envoya pareillement le Sieur de Feuillas autre Maitre des Requêtes pour la même fonction en Périgord, & en même tems des Officiers pour se saisir des Places du Duc. Il en choisit exprès de ceux de la Religion, pour ne point trop alarmer les Huguenots, & les portes leur furent ouvertes dès qu'ils se présentérent.

Et de faire châtier les Rebelles.

Reignac & Vassignac que le Duc avoit mis dans le Château de Turenne, qui étoient le plus en état & en résolution de se défendre, obéirent comme les autres, & cédérent la Place au Sieur de Villepion, qui s'en saisit & s'y logea avec soixante soldats des Gardes. Les Sieurs de Roissi & Feuillas, assistés de quelques autres Magistrats, tinrent ce qu'on appelle en France les grands Jours dans ces quartiers-là. Il en couta la tête à neuf ou dix des plus coupables. Vassignac & Reignac & quelques autres qui s'étoient évadés, furent cités, condamnés & exécutés en effigie, & dégradés de Noblesse, & il fut ordonné que leurs maisons seroient rasées. De cette sorte tout le pays fut soumis & pacifié en peu de tems, & le Roi, après avoir passé huit jours à Limoges, revint à Paris.

Une des choses qui lui firent le plus de plaisir dans ce voyage, fut la députation des Habitans de la Rochelle, qui lui envoyérent non seulement faire leurs soumissions, mais encore le pressérent de leur faire l'honneur de venir dans leur Ville, l'assurant qu'ils l'y recevroient avec une extrême joie, & qu'ils avoient tant de confiance en sa bonté, que s'il le jugeoit à propos, ils

ils y verroient ſans crainte toute ſon Armée. Il careſſa fort leurs Députés, loua leur affection, & les exhorta à continuer dans la fidélité & dans l'attachement qu'ils lui témoignoient. 1605.

Une révolte prudemment diſſipée, & ſévèrement punie, ne ſert qu'à affermir l'autorité du Prince; & la manière dont le Roi ſe comporta à l'occaſion de celle-ci, fit comprendre aux factieux, que deſormais ils ne pourroient pas brouiller auſſi impunément qu'au tems paſſé. Mais ce qui acheva de les déconcerter, fut le nouvel exemple de ſévérité que le Roi fit dans la perſonne de Louis d'Alagon Baron de Mairargues, Seigneur des plus qualifiés de Provence.

Punition particulière d'un Seigneur de Provence.

Il avoit traité avec les Eſpagnols pour leur livrer Marſeille; car même depuis la paix de Vervins, ils avoient toujours eu envie de ſurprendre cette importante Place. Mairargues avoit différé à exécuter ſon criminel deſſein juſqu'à l'année prochaine, qu'il eſpéroit être élu Viguier de Marſeille, Charge qui lui eût donné toute ſorte de facilité pour le faire réuſſir. Il y commandoit deux galères, & s'étoit ouvert à un Forçat homme d'eſprit & adroit, dont il prétendoit ſe ſervir.

Celui-ci jugeant de l'imprudence de ce Gentilhomme, par la confidence même qu'il faiſoit d'un ſecret de cette nature à un homme de ſon état & de ſon caractère, aima mieux acheter ſa liberté & une bonne récompenſe en le décelant, que de s'expoſer au danger d'un tel complot, dont le ſuccès lui paroiſſoit fort douteux. Il en donna avis au Duc de Guiſe Gouverneur de la Province, qui en avertit le Roi.

Comme Mairargues étoit allié au Duc de Montpenſier & à la Maiſon de Joyeuſe, le Roi manda au Duc de Guiſe de ne rien précipiter juſqu'à ce qu'on eût des preuves plus convainquantes, de veiller cependant ſur la conduite de ce Gentilhomme, & de prendre toutes les précautions néceſſaires pour la ſureté de la Ville.

1605. Sur ces entrefaites on tint les Etats en Provence, & Mairargues fut député à la Cour, pour présenter le cahier. Dès qu'il y fut arrivé, le Roi donna ordre au Sieur de la Varenne de faire connoissance avec lui, & d'examiner de près toutes ses démarches. La Varenne apperçut qu'il avoit un fréquent commerce avec Zuniga Ambassadeur d'Espagne, & que Bruneau Flamand Secrétaire de cet Ambassadeur le voyoit souvent.

Il fut le cinquième de Décembre que ce Secrétaire étoit chez Mairargues. Il y alla sur les neuf heures du soir avec de Fontis Lieutenant de Robe-Courte, & aiant laissé des Archers au voisinage, il demanda à parler à Mairargues. On lui dit qu'il étoit enfermé dans son cabinet avec un étranger. Etant monté à la chambre, il entendit une partie de ce qu'ils disoient touchant les affaires dont il étoit question; & quand ils sortirent du cabinet, il les arrêta l'un & l'autre, les fouilla, & l'on trouva dans un des bas du Secrétaire sous sa jarretière, un Mémoire Espagnol qui apprit une partie de ce qu'on vouloit sçavoir. On conduisit celui-ci au Châtelet, & Mairargues à la Bastille.

Les Sieurs de Boissise & Janin furent choisis pour Commissaires, & les interrogérent séparément en présence de Monsieur de Loménie Secrétaire d'Etat. Mairargues fut bientôt convaincu. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & à être écartelé après sa mort. Le Roi, par considération pour le Duc de Montpensier & pour le Cardinal de Joyeuse, leur envoya offrir de commuer la peine portée par l'Arrêt en une prison perpétuelle : mais ils répondirent, qu'il falloit défaire le monde de tous ces scélérats, & que s'il n'y avoit point de Bourreau pour punir celui-ci, tout leur parent qu'il étoit, ils en serviroient eux mêmes. Ainsi il fut exécuté en Place de Grève; & sa tête fut portée à Marseille, & plantée au bout d'une pique sur la Tour d'une des portes de la Ville.

Ce-

Cependant l'Ambassadeur d'Espagne fit grand bruit de la prison de son Secrétaire, & se plaignit avec beaucoup de fierté, de ce qu'on violoit le Droit des gens en sa personne. Le Roi ne manquoit pas de réponse à des plaintes si mal fondées, & lui remit devant les yeux toutes les indignes pratiques des Espagnols contre son Royaume & contre sa propre personne; que c'étoient eux-mêmes qui violoient le Droit des gens; que les Ambassadeurs n'étoient pas à la Cour des Princes, pour y tramer des trahisons contre leur Etat; & il le congédia en lui disant, qu'il lui feroit justice & à son Secrétaire: cependant quelques jours après il fit sortir le Secrétaire de prison, & le lui renvoya. 1605.

Le Roi court un grand péril. Thuanus l. 314.

Le même jour que Mairargues fut exécuté, le Roi courut un très grand risque de la vie. Comme ce Prince passoit le soir à cheval sur le Pont neuf, enveloppé de son manteau, un homme aiant percé au travers des Gardes, le saisit par derrière, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit tué d'une bayonnette qu'on trouva sur lui, si dans le moment il n'avoit été saisi par des valets de pié.

Il s'appelloit Jean de Lisle, natif de Vineux auprès de Senlis. Aiant été conduit en prison & interrogé par le Président Janin, il ne fit que des réponses extravagantes. Il dit entre autres choses, qu'il étoit Roi de tout le Monde, & qu'il avoit voulu se défaire de Henri, qui lui retenoit une partie de son Empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance; & il fut attesté que depuis longtems il étoit véritablement fou & furieux. Le Roi ne voulut point qu'on le condamnât à la mort, mais seulement qu'on le mît dans une prison, où il mourut peu de tems après.

Trois Papes à Rome cette année.

Rome vit cette année trois Papes sur le Siège Pontifical l'un après l'autre; savoir Clément VIII, qui mourut le troisième de Mars, fort re-

1605. regretté du Roi pour la manière dont ce Pontife s'étoit conduit à l'égard de la France, & pour les marques singulières d'estime & d'affection paternelle, qu'il avoit toujours fait paroître pour sa personne. Il eut pour successeur Alexandre de Médicis Cardinal de Florence, qui avoit été Légat en France, & s'y étoit acquis une grande réputation de sagesse par la conduite qu'il tint durant sa Légation, & au Traité de Vervins pour la conclusion de la paix entre les deux Couronnes. Il prit le nom de Léon XI, & mourut le vingt-cinquième jour d'après son élection.

Thuanus l. 134. Diverses Lettres du Cardinal du Perron au Roi, de l'an 1605.

Le Cardinal Camille Borghèse fut élu en sa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V. Quoique la Faction Espagnole fût alors très puissante à Rome, toutefois ces deux derniers Papes furent l'ouvrage du Cardinal de Joyeuse, homme très habile dans le manège de cette Cour.

Ces trois Papes eurent extrêmement à cœur la publication du Concile de Trente en France; & Clément VIII en avoit fait une infinité de fois solliciter le Roi de sa part, tant par le Cardinal d'Ossat, que par ses Légats & par ses Nonces. Ce Prince y trouvoit tant d'obstacles, qu'il avoit toujours reculé, & éludé les pressantes instances qu'on lui en faisoit. L'Assemblée du Clergé de France, qui se tint cette année à Paris chez les Augustins, les lui renouvella; mais l'aiant contentée sur quelques autres points, il remit celui-là à un autre tems, à cause des grandes difficultés qu'il y prévoyoit de la part des Parlemens, & qui l'avoient empêché jusques-là de satisfaire là-dessus la Cour de Rome.

Dettes immenses dont le Roi se trouvoit chargé. Mémoi-

Une autre affaire de différente nature donna du chagrin au Roi. Monsieur de Rosni en qualité de Sur-Intendant des Finances lui avoit dressé un Mémoire exact des dettes dont la Couronne se trouvoit chargée, ou du moins qu'on lui demandoit, & qui montoient jusqu'à plus de trois

trois cens sept millions. On en devoit près de trente-six aux Suisses, plus de sept à l'Angleterre, plus de neuf aux Etats de Hollande. Il y avoit de très gros articles pour quantité de Seigneurs, de Gentilshommes & d'autres, qui en soumettant leurs Gouvernemens, ou contribuant à la réduction des Villes, lorsqu'ils passoient de la Ligue à son parti, lui avoient vendu très chèrement leur devoir & leur fidélité.

1605.
res de Sulli, T. 2. p 557. 632.

Ces sommes exorbitantes, dont il se trouvoit accablé, lui faisoient chercher les moyens de se soulager d'une partie de cette charge, soit par composition, soit autrement; & il pensa surtout à faire examiner les Contrats de rentes de la Maison de Ville, où il y avoit eu plusieurs abus. Ce dernier article alarma les Parisiens, qui appréhendoient ou la suppression, ou la réduction des rentes. On lui fit sur cela des remontrances; & comme le Sur-Intendant ne parut pas les écouter volontiers, on vint aux plaintes & aux murmures. Le Roi craignant à cette occasion quelques fâcheux mouvemens dans Paris, prit le parti de remettre cette discussion à un autre tems, & d'achever cependant de mettre le Duc de Bouillon à la raison.

Ce Duc étoit fort déconcerté, depuis que ses intrigues avoient été découvertes, & dissipées dans les Provinces de delà la Loire, & qu'il avoit été contraint de consentir que le Roi mît garnison dans les Places qui lui appartenoient en ces quartiers-là. Il eut recours aux intercessions des Puissances étrangères, & en particulier aux Cantons: mais le Roi leur aiant fait entendre, qu'il ne trouvoit pas bon que les Etrangers s'ingérassent dans un différend entre lui & un de ses Sujets, dont il n'exigeoit que la soumission, l'obéissance & la fidélité qui lui étoient dues, ils ne lui en parlérent pas davantage.

Le Duc de Bouillon ne réussit pas mieux auprès du Roi de la Grande-Bretagne; car c'est le titre qu'on résolut en Angleterre de donner à ce Prin-

1605. Prince depuis l'union des trois Royaumes. Le Marquis de Rosni, dès le tems de son Ambassade, l'avoit prévenu sur cet article conformément à ses instructions. Le Roi de la Grande-Bretagne lui avoit promis de ne se comporter à cet égard, que de la manière dont le Roi le jugeroit à propos; & depuis qu'il fut instruit plus à fond des intrigues du Duc de Bouillon pour la révolte des Provinces de delà la Loire, & qu'il en eut su le détail par Monsieur de Vitri, que le Roi lui envoya sur ce sujet, il avoit fait dire au Duc de Bouillon, qu'il ne se mêleroit point de ses affaires.

Le Duc de Bouillon se soumet. Thuanus l. 136.

Le Duc n'aiant plus de ressource de ce côté-là, agit auprès du Roi par l'entremise des Sieurs de la Noue & de Nétencour, qui firent diverses propositions de sa part: mais le Roi tint toujours ferme, & déclara au Duc, qu'avant toutes choses, il falloit qu'il se résolût à le recevoir dans la Ville & dans le Château de Sedan, avec autant de Troupes qu'il jugeroit à propos d'y faire entrer: & qu'à cette condition, il lui accorderoit sa grace & l'abolition pour tout le passé.

Cet article paroissoit infiniment dur au Duc de Bouillon: mais il fallut pourtant se résoudre à le passer; car le Roi préparoit une Armée de vingt-cinq mille hommes, & le Marquis de Rosni, que ce Prince fit en ce tems-là Duc, en érigeant sa Terre de Sulli en Duché & Pairie, travailloit en diligence à un équipage d'artillerie, avec lequel il lui avoit répondu de venir à bout de Sedan en moins d'un mois.

1606. En effet le Roi se mit en campagne dès la fin de Mars, & arriva avec la plupart de ses Troupes à Donchéri, à deux lieues de Sedan. La Reine, relevée depuis peu de ses couches d'une seconde fille, étoit du voyage, bien intentionnée pour le Duc de Bouillon. Elle l'en avoit fait assurer avant que de partir de Paris, & lui avoit conseillé de se confier à la clémence du Roi,

Roi, plutôt que de s'abandonner à son desespoir. Le Duc de Sulli lui conseilloit la même chose, & le servoit auprès du Roi ; mais en exigeant de lui la soumission qu'il devoit à son Souverain.

1606. Lettre du Duc de Sulli au Duc de Bouillon. Lettre du Duc de Bouillon au Duc de Sulli, au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

On crut que ces conseils lui étoient donnés de concert avec le Roi même, qui dans le fond ne vouloit pas perdre le Duc; mais seulement lui faire sentir le poids de son autorité pour l'exemple, & pour le contenir dans la suite dans son devoir, lui & les autres Grands du Royaume.

Il fit supplier le Roi de ne pas passer outre, & de vouloir bien lui accorder encore une Conférence avec quelqu'un de ses Ministres. Le Roi y consentit, & lui envoya Monsieur de Villeroi, avec qui il s'aboucha au Village de Torci.

Et obtint sa grace en livrant Sedan au Roi.

L'affaire fut bientôt terminée; car aiant reçu de la bouche de Monsieur de Villerol de nouvelles assurances de la bonté que le Roi & la Reine conservoient pour lui, il se soumit à tout, & promit de livrer Sedan & le Château, à condition de l'abolition, & de son rétablissement dans les bonnes graces de Sa Majesté.

Le Traité aiant été signé de part & d'autre, il vint à Donchéri, où le Roi étoit encore au lit. Il se jetta à ses genoux en présence de la Reine, & lui demanda pardon de tout le passé. Le Roi le lui accorda, & l'Acte d'abolition fut aussi-tôt expédié, & envoyé à Paris pour être enregistré au Parlement : ce qui fut fait sur le champ, sans que le Duc de Bouillon fût obligé d'y comparoître, le Roi aiant bien voulu le dispenser de cette formalité.

Nétencour fut mis par le Roi avec une garnison dans le Château de Sedan pour quatre ans, ainsi que portoit un des articles du Traité. Ensuite ce Prince fit son entrée à Sedan, où il demeura trois jours, & puis reprit le chemin de Paris à petites journées, bien content de voir

non

1606. non seulement les Peuples, mais encore les Grands s'accoutumer à respecter l'autorité Royale. Le Duc le suivit quelques jours après, & revint à la Cour, où il reprit son ancien rang. Le Roi affecta, selon sa coutume en pareilles rencontres, de paroître avoir oublié le passé; & il ne se faisoit pas en cela grande violence, étant naturellement porté à la clémence & à l'oubli des injures les plus atroces, lorsqu'il croyoit sincère le retour de ceux qui l'avoient le plus offensé. Il le fit bien connoitre au Duc de Bouillon, en lui remettant au bout d'un mois la Ville & le Château de Sedan.

Ce Prince court un nouveau danger au Bac de Neuilli.

Le Roi quelques jours après, revenant de Saint Germain à Paris, courut un nouveau danger; & il semble qu'il étoit de sa destinée de ne point passer presque d'année sans quelque accident où il alloit de sa vie. Il n'y avoit point encore alors de Pont à Neuilli, mais seulement un Bac. Le Roi avoit avec lui dans son carosse, la Reine, les Ducs de Montpensier & de Vendôme, & la Princesse de Conti. Il pleuvoit; & pour s'épargner la pluye, ils ne descendirent point du carosse pour entrer dans le Bac. Les chevaux de volée n'aiant pas bien enfilé, le carosse versa dans la rivière. Le Roi se dégagea le prémier; & comme il savoit nager, il fut aisément secouru. André de Vivonne, Seigneur de la Châtaigneraie, picquant son cheval dans la rivière, sauva la Reine & le Duc de Vendôme: le Duc de Montpensier & la Princesse de Conti furent tirés les derniers. Il n'en couta que les chevaux, qui furent tous noyés; & après que la prémière frayeur fut passée, on se réjouït, sur ce que pour éviter un peu de pluye, on s'étoit si bien trempé dans la Seine. Ce malheur valut à la Châtaigneraie, outre un beau présent de pierreries que lui fit la Reine, la Charge de Capitaine des Gardes de cette Princesse, qu'elle lui donna quelque tems après.

La comparaison que le Comte d'Auvergne, tou-

toujours renfermé dans la Baſtille, fit de ſon fort avec celui du Duc de Bouillon, augmenta ſon chagrin; d'autant plus, que ſa diſgrace donna lieu à une autre fâcheuſe affaire qu'on lui ſuſcita. 1606.

Le Roi Henri III lui avoit fait donation du Comté d'Auvergne, & de quelques autres Domaines qu'il avoit hérités de la Reine Catherine de Médicis ſa mère, à qui ils avoient été donnés par ſon contrat de mariage avec Henri II. Mais comme ces biens avoient été par le même contrat ſubſtitués aux filles au défaut des mâles, la Reine Marguerite, qui étoit auſſi fille de la Reine Catherine, prétendoit que la donation du feu Roi ſon frère avoit été nulle, & que ces biens maternels, après la mort de ce Prince, lui appartenoient.

Le Procès fut porté au Parlement, qui après s'être fait rapporter le contrat, & avoir examiné la ſubſtitution, la trouva ſelon les règles, & ajugea le Comté d'Auvergne, & les autres Domaines dont il étoit queſtion, à la Reine Marguerite. Cette Princeſſe en aiant été miſe en poſſeſſion, en fit quelque tems après donation entre-vifs au Roi & à Monſieur le Dauphin, à condition qu'ils ſeroient unis pour toujours à la Couronne. Elle s'en réſerva ſeulement l'uſufruit, auquel elle renonça encore depuis, pour une groſſe penſion qu'on lui aſſura.

Baptême du Dauphin

L'arrivée de la Ducheſſe de Mantoue ſœur de la Reine, qui avoit pris ſa route par Paris, pour conduire ſa fille en Lorraine, & l'y marier avec le Duc de Bar, fit avancer la cérémonie du Baptême de Monſieur le Dauphin, & de ſes deux ſœurs. La Ducheſſe fut la Marraine du Dauphin, & le Pape Paul V le Parrain. La cérémonie ſe fit à Fontainebleau par le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, & le Cardinal de Joyeuſe y repréſenta la perſonne du Pape, qui l'avoit fait ſon Légat pour cette fonction. Le jeune Prince y reçut le nom de Louis. Ce nom lui

1606. lui fut donné en mémoire de Saint Louis, dont le dernier fils, Robert Comte de Clermont, étoit la tige de la Branche de Bourbon, qui étoit montée sur le Trône, dans la personne du Roi. Il lui fut aussi donné à l'honneur de Louis XII, dont le souvenir étoit encore alors très cher à la France, par la douceur de son Gouvernement.

Et de ses deux sœurs. Matthieu, l. 3.

L'ainée des deux sœurs du Dauphin fut tenue sur les Fonts au nom de l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, Dame des Pays-Bas; & Diane de Valois Duchesse d'Angoulême, qui la représentoit, donna le nom d'Elisabeth à la petite Princesse, qui n'eut point de Parrain. Celui de la cadette fut Monsieur le Duc de Lorraine, & Madame la Grande-Duchesse fut la Marraine, qui fut représentée par le Prince Dom Jean de Médicis. La Princesse fut nommée Christine, du nom de sa Marraine. Il se fit à cette occasion de grandes réjouïssances. La magnificence y auroit été beaucoup plus grande, si la cérémonie se fût faite à Paris, comme on l'avoit projetté d'abord; mais la maladie contagieuse qui fut pendant l'Eté assez violente dans cette Capitale, l'empêcha, & les grands préparatifs qu'on y avoit faits, furent pour la plupart inutiles.

Les Etats d'Italie pensent à se précautionner contre les Espagnols.

Les changemens de Pontificat arrivés à Rome durant cette année, étoient autant d'obstacles au grand dessein que les plus considérables Etats d'Italie méditoient depuis longtems, de se précautionner par une Ligue contre la puissance d'Espagne, qui leur étoit formidable; & leur crainte avoit redoublé, depuis que le Comte de Fuente étoit Gouverneur du Milanès.

Caractère du Comte de Fuente Gouverneur du Milanès.

Cet homme d'un esprit remuant & inquiet, s'il en fut jamais, les tenoit en de continuelles alarmes, tantôt faisant des levées de Troupes, sans que l'on pût deviner où il les destinoit; tantôt bâtissant des Forts sur les frontières de son Gouvernement, qui inquiétoient divers Princes, dont

dont les Terres y confinoient. Celui à qui il donna fon nom à l'entrée de la Valteline, pour couper la communication des Vénitiens avec les Grifons, & rendre leur alliance inutile, fit grand bruit, & fut dans la fuite l'occafion d'une guerre. Il envahit en 1602 Final fur le Seigneur de la Maifon de Carréto, fans qu'ils aient jamais pu depuis en avoir raifon. Il fit certaines démarches, qui perfuadérent aux Génois qu'il vouloit s'emparer de Savonne. Il avoit fait l'année précédente citer divers Princes pour des Fiefs qu'ils poffédoient, & qu'il prétendoit relever du Duché de Milan. Toutes ces entreprifes donnoient beaucoup d'inquiétudes à tous les Princes d'Italie, & il n'y en avoit pas un feul qui ne fût d'avis de faire une Ligue.

1606. Diverfes Lettres des Cardinaux d'Offat & du Perron.

Le Pape, les Vénitiens, le Grand-Duc de Tofcane, convenoient de la néceffité qu'il y avoit de la faire, & le Duc de Savoie même n'en paroiffoit pas fort éloigné: mais felon la coutume de ces Princes de delà les Monts, il fe faifoit beaucoup de projets, & rien ne s'exécutoit.

Ils en traitoient fouvent avec les Miniftres du Roi à Rome, qui faifoient tout leur poffible pour les encourager: mais la difficulté d'être fecourus par la France depuis la ceffion du Marquifat de Saluces, ralentiffoit les plus échauffés: fur quoi quelques-uns ne defefpérérent pas d'engager le Duc de Savoie à remettre les chofes dans leur ancien état, & à propofer lui-même au Roi de reprendre ce Marquifat en rendant la Breffe.

Différend entre le Pape & les Vénitiens.

Mais fur ces entrefaites, il furvint une affaire qui penfa allumer la guerre entre deux des plus confidérables Puiffances de l'Italie, c'eft-à-dire, entre le Pape & les Vénitiens; & c'étoit un grand contre-tems pour la Ligue des Princes d'Italie contre l'Efpagne. La France prit part à ce différend, & eut tout l'honneur de l'accommodement qui le termina.

Le

1606. Diverses Lettres du Cardinal du Perron.

Le Pape Paul V, à en juger par la conduite qu'il tint en diverses rencontres, ne fut pas plutôt élevé sur la Chaire de Saint Pierre, qu'il se proposa de porter le plus loin qu'il lui seroit possible, l'autorité du Saint Siège, au moins en Italie; car à l'égard de la France & de l'Angleterre, il garda des mesures, & usa de beaucoup de circonspection; & même à l'égard de celle-ci, il écoutoit volontiers les conseils que le Roi de France lui donnoit, & s'y conformoit pour l'ordinaire.

Historie particolare delle cose passate' tra Paolo V. e la Republica di Venezia.

Il entreprit avec chaleur de maintenir les Immunités Ecclésiastiques, qui ont beaucoup plus d'étendue en Italie qu'ailleurs; & dès le commencement de son Pontificat, il fit respecter son autorité sur ce sujet à Gènes, à Luques & à Naples même, & les Espagnols s'y opposérent inutilement. Ce fut aussi ce qui donna lieu aux brouilleries dont je parle, entre lui & la République de Vénise.

En quoi il consistoit.

Ce différend roula principalement sur trois articles. Le prémier étoit une défense que le Sénat avoit faite à tous ses Sujets de bâtir de nouvelles Eglises, des Hôpitaux, & des Monastères sans sa permission. Le second fut au sujet d'une Loi qui avoit été portée, par laquelle il avoit été défendu aux Laïcs d'aliéner leurs biens en faveur des Ecclésiastiques; & le troisième, fut la connoissance que le Tribunal Séculier s'étoit attribuée des crimes d'un Chanoine de Vicence, & du Comte Brandélino Valdémarino, Abbé de Nervèze, tous deux grands scélérats.

Le Pape demandoit que le Sénat revoquât la défense & la Loi, comme injustes, comme contraires à l'honneur de Dieu, & aux droits des Ecclésiastiques; & prétendoit que le jugement du Chanoine & de l'Abbé étoit de la compétence de son Nonce, entre les mains duquel il vouloit qu'on remît ces deux Prisonniers.

Les

Les Brefs qu'il écrivit à la République sur tous ces articles, n'aiant point eu d'effet, il employa les Censures, & excommunia le Doge Léonard Donato, & les Sénateurs, & interdit tout l'Etat de Venise. Cet interdit causa de grands troubles, les uns, par respect pour le Saint Siège, voulant l'observer; les autres, pour se conformer aux ordres du Sénat, tenant leurs Eglises ouvertes, & y faisant l'Office Divin à l'ordinaire. Vendrumino, nouvellement élu Patriarche de Venise, se retira à Padoue, & Barbaro Patriarche d'Aquilée étant sur le point de publier l'Interdit dans son Diocèse, en fut empêché par les menaces du Doge, qui, aiant assemblé le peuple de cette Métropolitaine, lui fit entendre qu'il ne s'agissoit pas en cette rencontre de la Religion, mais du salut & de la liberté de la République. Les Jésuites, pour ne se pas trouver engagés dans cette tempête, quittérent avec la permission du Sénat, qu'ils n'obtinrent pas sans peine, les établissemens qu'ils avoient dans l'Etat de Venise, & en sortirent. Les Religieux de quelques autres Ordres nouvellement institués en firent autant; les anciens demeurérent, & ne gardérent point l'Interdit. 1606.

Comme le Sénat prévit que cette affaire pourroit aboutir à une guerre, il s'y prépara. Il fit une levée de six mille Grisons. Il écrivit à François Comte de Vaudemont, à qui la République avoit donné quelque tems auparavant la Charge de Général de ses Troupes, pour le faire venir en Italie, & lui expédia des Commissions pour lever six mille fantassins, & six cens chevaux: mais ce Prince, qui avoit peine à se résoudre à faire la guerre au Saint Siège, après avoir balancé quelque tems, se démit du Généralat des Troupes Vénitiennes. Enfin, le rendez-vous de l'Armée fut donné à Soncino sur les frontières du Milanès; & le Pape assembla

 la

1606. la fienne auprès de Ferrare, fous les ordres de Ranuce Duc de Parme.

Durant ce tems-là on publia de part & d'autre des Manifeftes, & divers autres Ecrits de Théologiens & de Canoniftes, qui ne fervoient qu'à aigrir les efprits; mais on étoit plus attentif encore aux démarches que feroient les Princes de l'Europe, dans une affaire qui devoit, felon toutes les apparences, avoir de grandes fuites.

Diverfes Lettres du Cardinal du Perron.

Les Princes d'Italie s'y trouvoient fort embarraffés, appréhendant de fe voir enveloppés dans l'incendie qui la menaçoit, & ils attendoient à fe déclarer, que la France & l'Efpagne euffent fait connoitre leurs intentions. Il n'y eut que le Duc de Savoie qui fit offrir fous-main fon fervice aux Vénitiens, au cas que le Comte de Fuente entreprît quelque chofe fur leurs Etats. On entrevit auffi que le Duc d'Urbin & le Duc de Modène panchoient du côté de cette République.

La Cour d'Efpagne ne vouloit point dans le fond s'engager dans la guerre: mais elle auroit été ravie que les deux parties l'euffent faite, afin de les voir s'affoiblir l'une l'autre; & fes Miniftres faifoient tout leur poffible pour irriter de plus en plus le Pape.

Matthieu, Hift. de Henri IV. l. 3.

Philippe III ne laiffa pas de lui écrire une lettre, par laquelle il lui offrit toutes les forces de fes Etats pour le défendre. Son Ambaffadeur, auffi-bien que celui de l'Empereur & celui du Duc de Savoie, gardérent l'Interdit à Venife, & ne fe trouvérent plus dans l'Eglife de Saint Marc avec le Doge. Monfieur de Frefne-Canaie, Ambaffadeur de France, y alla à fon ordinaire; & le Pape ne parut pas le trouver mauvais.

Le Roi travaille à l'accommoder.

Quoique le Roi eût auffi fait offre de fon fecours au Pape, cependant, le parti qu'il prit fut de travailler à l'accommoder avec la République de Venife. C'eft à quoi le Cardinal du Perron & Monfieur d'Alincour, qui avoit fuccédé

cédé au Comte de Béthune dans l'Ambaffade de Rome, tâchérent toujours de le porter; & le but qu'ils fe propoférent, fut que le Roi eût feul la gloire de cette médiation & de l'accommodement. 1606.

Les Efpagnols s'en apperçurent. Dom François de Caftro Gouverneur de Gayette, & neveu du Duc de Lerme Prémier Miniftre d'Efpagne, fut envoyé à Vénife, pour fonder l'efprit des Vénitiens; & quoiqu'il eût été un de ceux qui avoient le plus aigri les affaires, le principal deffein de fon voyage étoit de faire en forte, que fuppofé que les chofes tournaffent à la paix, le Roi fon Maitre y eût au moins quelque part.

Mais le Pape fe défioit trop des Efpagnols, pour agréer leur médiation. Au contraire, il témoigna toujours aux Miniftres du Roi la fatisfaction qu'il auroit de fes bons offices, & que c'étoit le feul Prince auquel il voulût confier fes intérêts.

Il ne fut pas longtems fans fe repentir d'avoir fait tant d'éclat, & d'avoir été fi vîte dans cette affaire; & il fit connoitre à l'Ambaffadeur de France, que fi des lettres qu'il lui préfenta de la part du Roi, étoient arrivées trois ou quatre jours plus tôt, il auroit au moins fufpendu une partie de ce qu'il avoit fait contre les Vénitiens.

Il envoie pour cet effet le Cardinal de Joyeufe à Rome.

Dans l'inftruction donnée au Cardinal de Joyeufe.

Le Roi, informé par le Nonce de France de la difpofition où le Pape étoit à cet égard, fit partir au mois d'Octobre le Cardinal de Joyeufe, fous prétexte d'aller réfider quelque tems à Rome comme Cardinal, & en particulier de rendre compte au Pape de la Légation, dont il l'avoit honoré pour le Baptême de Monfieur le Dauphin. Meffieurs d'Alincour Ambaffadeur à Rome, & de Frefne Canaie Ambaffadeur à Vénife, furent avertis du véritable fujet pour lequel on envoyoit le Cardinal à Rome, afin d'agir fuivant les mêmes vues avec les deux parties, &

1606. & en l'attendant, d'avancer les chofes le plus qu'ils pourroient.

Le Cardinal n'arriva à Ferrare que fur la fin de l'année. Il y demeura quelque tems, & y attendit l'agrément du Pape pour paffer à Vénife, où il fe rendit au commencement de l'année 1607.

1607. *Diverfes propofitions faites aux parties.*

Les Miniftres du Roi à Rome & à Venife avoient déja, fur fes ordres, fait quelques propofitions touchant l'accommodement. Monfieur d'Alincour propofa au Pape une fufpenfion mutuelle, c'eft-à-dire, que de fon côté, il fufpendît fes Cenfures, & les Vénitiens l'exécution de leurs Ordonnances, & qu'ils révoquaffent les Patentes, par lefquelles le Sénat avoit enjoint au Clergé de n'avoir nul égard à l'Interdit.

Le Pape après beaucoup de réfiftance, preffé par l'Ambaffadeur, qui lui remontra les funeftes conféquences de cette diffenfion, agréa la fufpenfion propofée, proteftant que c'étoit uniquement par confidération pour le Roi, qu'il avoit cette condefcendance. Un Courier fut auffitôt dépêché à Monfieur de Frefne-Canaie, afin qu'il fît la même propofition à la Seigneurie, qui ne put fe réfoudre à y confentir, parce qu'elle prétendit que cette démarche donneroit atteinte à fon autorité fouveraine, & fembleroit remettre à l'arbitrage d'autrui, le droit de difpofer à fa volonté de ce qui lui appartenoit.

Mais les Vénitiens pour convaincre le Roi de l'inclination qu'ils avoient à la paix, & de leur déférence pour fes confeils, propoférent un autre expédient ;. ce fut d'engager le Pape à changer la fufpenfion en une entière révocation qui fe feroit de part & d'autre; & même ils s'offrirent à remettre entre les mains du Roi les deux prifonniers Eccléfiaftiques, qui faifoient en partie le fujet de la querelle, pour en difpofer comme bon lui fembleroit.

Monfieur d'Alincour aiant propofé cet expédient

dient au Pape, il en parut très irrité sur l'article des deux prisonniers, disant que c'étoit à lui-même que les Vénitiens devoient satisfaction là-dessus; & que c'étoit lui faire insulte, que de proposer de remettre les deux prisonniers entre les mains d'un autre. Il ajouta toutefois ces paroles, „ que si au moins la République se fût „ mise en devoir de me demander, conjointe- „ ment avec Sa Majesté, la révocation de mes „ censures, & qu'elle remît entre les mains des „ Juges Ecclésiastiques de Vénise, & non en „ celles de Sa Majesté, les deux prisonniers.... Il s'arrêta là, sans rien dire davantage. 1607.

L'Ambassadeur reprenant la parole, lui demanda: si au cas que les Vénitiens fissent ce qu'elle venoit de dire, Sa Sainteté s'en contenteroit? Sur quoi il ne voulut point répondre, & dit seulement qu'il savoit de bonne part, & de Venise même, que si le Roi parloit plus ferme aux Vénitiens qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, il leur feroit entendre raison. Lettre du Cardinal du Perron du 21. Sept. 1606.

Le Roi le fit; & l'Ambassadeur de France par son ordre se plaignit aux Vénitiens du peu d'égard qu'ils paroissoient avoir pour les conseils de Sa Majesté, & pour la peine qu'elle vouloit bien prendre de les tirer du mauvais pas où ils s'étoient engagés: mais il en usa aussi de même à l'égard du Pape.

Il affecta de lui parler plus froidement que de coutume sur cette affaire, & comme d'une chose à laquelle le Roi ne prenoit intérêt, que par la seule considération qu'il avoit pour le Saint Siége. Quelque tems après le Cardinal du Perron, dans un entretien de trois ou quatre heures qu'il eut avec le Pape, parla sur le même ton, & lui dit avec beaucoup de liberté & de fermeté ses pensées là-dessus. Autre Lettre du dernier Octobre. Autre Lettre du 15. Novembre.

Cette conduite eut son effet, & le Pape & les Vénitiens parurent plus faciles. Dom François de Castro, qui étoit toujours à Vénise, vit bien par ce qui lui revenoit de divers endroits, que les

les choses s'acheminoient à l'accommodement; & au-lieu qu'auparavant il avoit agi avec assez de hauteur auprès des Vénitiens, en les exhortant à satisfaire le Pape, il commença à prendre des manières d'un homme plus neutre, & fit tout ce qu'il put pour se faufiler avec l'Ambassadeur de France, à dessein de l'engager à concerter avec lui les moyens de la réconciliation. C'étoit afin de pouvoir dire que le Roi d'Espagne y avoit eu quelque part: mais quoi qu'il pût faire, Monsieur de Fresne-Canaie ne s'ouvrit jamais à lui, & éluda toujours sur les avances qu'il fit pour s'ingérer dans l'affaire.

1607. *Autre Lettre du 1. Décembre.*

Ainsi le Cardinal de Joyeuse trouva à son arrivée à Venise les choses assez bien disposées, quoiqu'à en juger par les apparences, on les crût comme desespérées: car le Pape, vraisemblablement pour intimider les Vénitiens, commença à faire des préparatifs extraordinaires de guerre; les Espagnols en firent autant dans tous leurs Etats d'Italie; & il parut que ces deux Puissances agissoient tellement de concert, qu'on ne douta plus que dans peu on ne les vît fondre l'une & l'autre sur les Terres de la République. D'autre part les Vénitiens se mettoient aussi en état de défense, & le Roi de son côté armoit à tout événement.

On consent de part & d'autre à une suspension jusqu'à un entier accommodement.

La sage conduite du Cardinal de Joyeuse surmonta toutes les difficultés, & après avoir représenté au Conseil de Venise les conséquences de ce différend pour le repos de l'Italie & de toute l'Europe; les dangers où une guerre qui étoit prête à s'allumer, exposeroit leur République; la peine qu'ils auroient à contenir au dedans de leur Etat les peuples que le zèle pour la patrie d'une part, & l'inquiétude des consciences de l'autre partageroient infailliblement; il fut arrêté entre eux, que l'exécution des Loix qui concernoient les Ecclésiastiques, & qui avoient donné lieu à la querelle, seroit suspendue jusqu'à ce que les parties fussent convenues à l'a-

l'amiable là-dessus; que les deux prisonniers seroient mis entre les mains d'un Délégué du Pape; que les Edits publiés contre l'Interdit seroient révoqués; & que les Religieux qui s'étoient retirés des Terres de la Seigneurie, seroient rétablis; que le Pape de son côté révoqueroit l'Interdit, & qu'en même tems que Monsieur d'Alincour & le Cardinal de Joyeuse présenteroient au Pape ces articles, il leur mettroit entre les mains un plein-pouvoir adressé à ce Cardinal touchant l'Interdit. 1607.

Il y eut de grandes & de longues contestations sur l'article du rétablissement des Ordres Religieux, parce que les Vénitiens s'obstinérent à en exclurre les Jésuites qui s'étoient, disoient-ils, bannis d'eux-mêmes, & contre lesquels, ensuite de leur retraite, le Sénat avoit rendu un Arrêt d'Exil perpétuel. Ils firent valoir à cette occasion toutes les choses les plus atroces, que les hérétiques & les autres ennemis de cette Société avoient tant de fois publiées contre elle. Le Cardinal, quelque envie qu'il eût de servir ces Pères, conformément aux ordres du Roi qui avoit fort à cœur leur rétablissement, & malgré les difficultés qu'il prévit de la part du Pape, fut obligé de passer cet article aux Vénitiens.

Lettre du Cardinal Ubaldini Nonce en France datée du 5. de Février 1608. & du 13. d'Avril.

Il arriva à Rome sur la fin de Mars, & n'eut à vaincre la résistance du Pape, que sur deux points. L'un étoit le rétablissement des Jésuites, & l'autre le lieu où devoit se faire la révocation des censures; parce que le Pape à la persuasion des Espagnols, qui traversoient cette affaire par le chagrin de ce qu'elle s'étoit conclue sans eux, vouloit que la révocation se fît à Rome, & les Vénitiens, que ce fût à Venise. Les Ministres du Roi en vinrent néanmoins à bout; le Cardinal du Perron faisant espérer au Pape sur l'article des Jésuites, qu'après que les choses seroient pacifiées, Sa Sainteté & le Roi employeroient plus efficacement leur crédit là-dessus auprès de la Seigneurie. Il en arriva cependant autrement;

Lettre du Cardinal du Perron du 13. & 29. de Mars 1607.

 car

1607. car ce ne fut que sous le règne de Louis XIV & sous le Pontificat d'Alexandre VII en 1657, que la Société fut rétablie dans les Etats de Venise. Pour l'autre article, on prit un tempérament; savoir que ce seroit Monsieur d'Alincour Ambassadeur de France à Rome, qui demanderoit au Pape la révocation des censures, & non pas Monsieur de Fresne-Canaie, qui faisoit la même fonction à Venise.

Thuanus l. 137. Le Cardinal de Joyeuse étoit sur le point de retourner à Venise, lorsque le Pape reçut une lettre de Dom François de Castro, par laquelle il l'assuroit que s'il vouloit tenir ferme sur l'article des Jésuites, les Vénitiens y donneroient infailliblement les mains. Cette lettre fit qu'il chargea le Cardinal de Joyeuse de faire encore de nouvelles instances sur ce point, & de déclarer au Doge, que sans cela il romproit l'accommodement: mais c'étoit-là un artifice du Ministre Espagnol concerté avec le Doge, qui voulant faire plaisir au Roi d'Espagne, en le faisant entrer pour quelque chose dans cette affaire, étoit convenu de deux points avec les Agens d'Espagne à Rome: le prémier, qu'ils représenteroient au Pape, que jamais la République n'accepteroit cette condition du rétablissement des Jésuites; & le second, qu'ils feroient en sorte par leurs instances, que le Pape se relâcheroit sur cet article. Ils l'avoient effectivement obtenu de lui avant l'audience du Cardinal de Joyeuse, & le Pape ne fit tant de difficulté là-dessus dans cette audience, où il termina l'affaire avec le Cardinal, que pour se faire auprès du Roi un mérite de sa condescendance. Ainsi le manège de Castro n'étoit que pour faire renaitre cette difficulté, & pour pouvoir dire qu'elle n'avoit été levée que par le moyen des Espagnols. Le Doge découvrit lui même ce mystère au Cardinal de Joyeuse, quand tout le reste fut réglé; & le Président de Thou dans son Histoire dit qu'il avoit su tout ce manège du Cardinal même.

Les

1607.

Les Espagnols toujours dans la même vue firent encore une tentative, qui fut d'engager le Pape à proposer au Cardinal de Joyeuse, de prendre pour adjoint dans la révocation des censures & dans la conclusion du Traité, le Cardinal Zapata: mais le Cardinal de Joyeuse rejetta avec fermeté cette proposition, & dit qu'il abandonneroit plutôt entièrement l'affaire, que de permettre qu'aiant couté tant de peine au Roi & à ses Ministres, un autre en partageât l'honneur avec Sa Majesté.

Il est enfin conclu, & le Roi en a tout l'honneur.

Le Pape n'aiant pas davantage insisté là-dessus, le Cardinal retourna à Venise; & après quelques conférences & quelques nouvelles difficultés qui furent levées, il consomma cette grande affaire. Le succès d'une telle négociation, & celui que les Ministres de France avoient eu dans les deux derniers Conclaves, augmentérent extraordinairement la réputation du Roi en Italie, & rétablirent parfaitement la considération de la Nation Françoise en cette Cour, où depuis les guerres civiles elle étoit tombée dans un grand mépris. Tout étant conclu à Venise, le Cardinal envoya le Traité au Pape, qui le ratifia le dernier jour d'Avril. Il retourna peu de tems après en France, aussi-bien que le Cardinal du Perron, que le Roi avoit fait depuis peu Archevêque de Sens & Grand-Aumônier de France.

Lettre du Cardinal du Perron du 12. Mai 1607.

Chagrin qu'en eurent les Huguenots, & pourquoi.

Cet accommodement causa autant de joie à la plupart des Princes d'Italie en les délivrant de l'appréhension de la guerre, qu'il donna de chagrin aux Protestans, qui ne projettoient rien de moins, que d'engager la République de Venise dans leur parti, & dans l'hérésie, à l'occasion du différend dont il s'agissoit.

Ce que je vais raconter de ce fait, est tiré de trois lettres * du Cardinal Ubaldini alors Nonce en France.

Le

* Ces lettres sont dans la Bibliothèque de Mr. l'Abbé d'Etrées, datées du 28. d'Août 1609. du 16. de Septembre & du 13. d'Octobre.

1607. Le Roi depuis l'accommodement avoit fort exhorté le Pape & la Seigneurie à avoir l'un pour l'autre toute la condescendance possible dans les démêlés qui pourroient survenir, afin de maintenir entre eux une parfaite intelligence.

Le Pape suivit ce conseil, & donna aux Vénitiens en diverses occasions de grandes marques de bienveillance & d'une parfaite réconciliation. Peu de tems après il y eut un nouveau conflict de Jurisdiction touchant l'Abbaye de Vanguadizza, où le Pape se comporta encore d'une manière tout-à fait conforme aux sages conseils du Roi, & les plus prudens des Sénateurs Vénitiens en usérent de même. Néanmoins quand on traita de cette affaire, il y en eut plusieurs qui s'emportérent fort contre le Pape, & firent tous leurs efforts pour ranimer les dissensions : mais le grand nombre envisageant les véritables intérêts de la République, & touchés de la conduite honnête du Pape, l'emporta; & la chose se termina à l'amiable.

Le Roi fit témoigner au Nonce Ubaldini par Monsieur de Villeroi, la satisfaction qu'il avoit de la modération que le Pape avoit fait paroître en cette rencontre ; & on lui communiqua par son ordre une lettre qu'on avoit interceptée, qui faisoit connoitre combien il étoit à propos dans ces conjonctures que le Saint Siège se ménageât avec la République de Venise.

Découverte du dessein qu'ils avoient formé d'introduire leur Religion à Venise.

Cette lettre étoit écrite par un Ministre de Genève à un Huguenot de Paris des plus considérables : en voici le contenu. Ce Ministre y disoit que lui-même avoit séjourné quelque tems à Venise ; qu'il y avoit introduit l'Evangile, & que dans quelques années on en verroit de grands fruits; que Fra Fulgentio très saint Prédicateur Evangélique travailloit infatigablement dans cette vigne; que plusieurs des Sénateurs, & en particulier le Doge, avoient ouvert les yeux à la vérité; qu'ils avoient résolu de ne se pas déclarer si tôt, d'attendre une conjoncture plus favorable,

rable, & que le nombre de leurs partifans fût augmenté; que l'on croyoit que l'Auteur d'une lettre écrite contre le Pape & contre les Jéfuites, étoit un Gentilhomme Vénitien nommé Dominique de Molino; qu'il ne reftoit deformais aux Réformateurs de la Religion qu'à prier Dieu de permettre que le Pape fufcitât quelque nouvelle querelle aux Vénitiens, pour avoir lieu d'introduire la Religion Réformée dans la République. 1607.

Le Nonce, également furpris & réjouï de cette découverte, pria Monfieur de Villeroi d'affurer le Roi de la reconnoiffance du Pape, & de le conjurer d'ufer de toute l'autorité qu'il s'étoit acquife dans le Sénat de Venife, pour empêcher que l'héréfie ne prît pié dans cette République, & ne fe répandît de là dans le refte de l'Italie. Monfieur de Villeroi lui répondit, que le Roi avoit déja pris des mefures pour cet effet, & que Monfieur de Champigni * fon Ambaffadeur à Venife, qui étoit parfaitement informé de tout, feroit fon devoir.

En effet, le Roi avoit envoyé à l'Ambaffadeur une copie de la lettre du Miniftre de Genève, avec ordre de demander fur ce fujet une audience au Sénat, d'y parler fortement, & de l'exhorter efficacement de fa part à ouvrir les yeux fur le danger où la République étoit expofée, fi elle ne prenoit les précautions néceffaires pour le prévenir.

L'Ambaffadeur exécuta fon ordre avec exactitude, & beaucoup de prudence. Il montra d'abord la lettre en particulier à quelques-uns des principaux Sénateurs, qu'il favoit être très bons Catholiques. Ils le conjurérent de ne pas différer d'exécuter fes ordres, & lui dirent que s'il ne le faifoit pas, ils ne pourroient fe difpenfer de

* C'eft celui qui fut depuis Sur-Intendant des Finances, & puis Prémier Préfident.

1607. de rendre compte de ce qu'il leur avoit dit, à l'Inquisition de l'Etat & au Conseil des Dix.

Il délibéra avec eux de la manière dont il s'y prendroit. Il fut conclu que l'on feroit une autre copie de la lettre ; qu'on en ôteroit le nom du Doge qui y étoit nommé, comme un de ceux qui favorisoient le plus l'hérésie. On en usa ainsi par égard pour sa dignité, & de peur qu'il ne traversât cette affaire : on en retrancha encore un article où il étoit fait mention des Jésuites : mais l'Ambassadeur refusa d'ôter le nom de Fra Paolo, & celui de Fra Fulgentio, comme quelques-uns le vouloient. Ce Fra Fulgentio étoit de l'Ordre des Servites, comme Fra Paolo, & c'est celui qui a écrit sa Vie.

L'Ambassadeur aiant été introduit à l'Audience, parla avec beaucoup de force sur le sujet qui la lui avoit fait demander, & s'étendit fort sur l'intérêt que la République avoit à fermer l'entrée de ses Etats à l'Hérésie. Ensuite il produisit la lettre, dont la lecture, dit le Cardinal Ubaldini, fit pâlir un des Sénateurs qu'il ne nomme point.

Lettre du Cardinal Ubaldini du 8. Novembre 1609.

Il y en eut un autre qui soutint que cette lettre étoit supposée, & qu'elle avoit été fabriquée par quelque Jésuite, qui par le moyen du Père Coton vouloit décrier la République dans l'esprit du Roi, & dans le monde. Sur quoi l'Ambassadeur reprit avec fermeté, que le Roi étoit trop sage, pour se laisser imposer d'une manière si grossière; que la lettre étoit véritable, & que le Roi en étoit si assuré, qu'il la soutiendroit toujours comme telle. En effet, le Roi en parla depuis de la même manière au Sieur Foscarini Ambassadeur de Venise à la Cour de France, & lui dit, que s'il n'avoit été bien assuré de la vérité du fait, il se seroit bien gardé d'en faire part à un Sénat aussi sage que celui de la Seigneurie.

Les Sénateurs qui n'étoient point de la faction favorable aux Hérétiques, furent épouvan-

tés

tés de la lettre. Plusieurs déclamérent contre Fra Paolo & Fra Fulgentio, & le Sénat témoigna qu'il se tenoit très obligé au Roi de ses bons offices dans une affaire si importante. Il fut ordonné aux Inquisiteurs de l'Etat de s'appliquer avec diligence à leur ministère, pour prévenir les malheurs qu'on avoit à craindre de l'Hérésie, & des arfices des Hérétiques. On fit défense à Fra Fulgentio de prêcher desormais : Fra Paolo perdit beaucoup du crédit qu'il avoit dans la République, & lui & les autres Théologiens qui avoient embrassé ses sentimens, furent depuis beaucoup plus réservés dans leurs discours & dans leurs Ecrits, prévoyant que dans la suite ils auroient beaucoup plus à craindre de la République que du Pape même. 1607.

On peut faire sur ce récit plusieurs réflexions importantes. Car prémièrement, on y voit l'attention des Hérétiques à profiter de toutes les conjonctures, pour étendre leur Secte; & que les Vénitiens, nonobstant leur mauvaise disposition à l'égard du Pape, comprirent de quelle conséquence il étoit pour la sureté de leur Etat, de couper pié d'abord à toutes ces funestes intrigues. Secondement, on doit remarquer le sincère attachement que le Roi avoit pour la Religion Catholique, nonobstant les soupçons que quelques faux zélés avoient encore alors de lui là-dessus. Et en troisième lieu, on y trouve de quoi réfuter les vaines apologies que l'on voit faire à certaines gens, de Fra Paolo, & de Fra Fulgentio, & de leurs semblables, sur l'article de leur Religion, comme s'ils ne s'étoient attiré la haine & les censures des Papes, que pour avoir entrepris la défense des intérêts temporels de la République. Les liaisons avec les Novateurs supposent d'ordinaire de deux choses l'une, ou que l'on est de leur Religion, ou qu'on n'en a point du tout.

Monsieur d'Alincour dont le Roi venoit de récompenser les services, & ceux de Monsieur de

1607. Villeroi son père, par le Gouvernement de Lyon, demeura encore quelque tems à Rome après l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, & y soutint dignement l'honneur de la Nation en une occasion qui se présenta.

Préséance des Ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne

Lettre du Cardinal du Perron du 16. Mai. 1607.

Après la cérémonie du compliment d'Obédience que le Duc de Féria vint faire au Pape de la part de Philippe III Roi d'Espagne, comme Sa Sainteté passa dans la Salle du Consistoire accompagné de ce Duc & de l'Ambassadeur ordinaire d'Espagne, Monsieur d'Alincour les y suivit, pour y prendre la place qui lui étoit due à la droite du Pape, & bien préparé à s'y maintenir, si les deux Ambassadeurs Espagnols entreprenoient de lui faire quelque difficulté sur la préséance: mais dès qu'ils l'eurent apperçu, ils prirent la gauche, & de là se retirérent au bout de la Salle, sans faire le moindre semblant de disputer la place à l'Ambassadeur de France.

Matthieu l. 5.

Le Pape entretenant ensuite ce Seigneur, lui dit que le Roi de France n'avoit pas autant de soin que le Roi d'Espagne, de se faire des créatures à Rome & dans l'Italie; sur quoi le Pape n'étoit pas tout-à-fait bien instruit de ce qui se passoit à sa Cour: car depuis que le Cardinal d'Ossat & le Cardinal du Perron y avoient été chargés des affaires de France, ils avoient plus travaillé qu'il ne pensoit à cela même, & avoient mis plusieurs, tant Cardinaux que Prélats, & d'autres personnes, dans les intérêts de la Couronne.

L'Ambassadeur lui répondit, que les Espagnols usoient en cela de certains moyens, que le Roi ne jugeoit pas convenables à un grand Prince d'employer: mais sur ce que le Pape lui dit, qu'entre autres choses le Roi d'Espagne honoroit volontiers plusieurs Seigneurs Italiens du Collier de la Toison d'Or, & que le Roi n'avoit encore donné à aucun le Collier de l'Ordre du Saint Esprit, l'Ambassadeur repartit, que sur l'article de l'Ordre du Saint Esprit, il y avoit un obstacle

obstacle qui n'étoit point pour celui de la Toison d'Or; savoir que le Roi de France qui étoit Grand-Maitre de cet Ordre, faisoit un serment qui en excluoit les étrangers : mais que si Sa Sainteté vouloit dispenser le Roi de ce serment, assurément il seroit ravi de suivre ses conseils là dessus. 1607.

Le Pape consentit à donner cette dispense; & l'Ambassadeur l'aiant fait savoir à la Cour, le Roi le chargea de donner en son nom le Collier de ses Ordres au Duc de Sforce & au Duc de Saint Gémini des Ursins. La cérémonie s'en fit dans l'Eglise de Saint Louis avec une grande pompe. Le Pape permit à Monsieur d'Alincour d'y inviter tous les Barons Romains, lui accorda les Suisses & les Chevaux-légers de sa garde, & trouva bon que dans l'instant qu'il donneroit le Collier & le Cordon-bleu à ces deux Seigneurs, on fît une décharge du canon. L'éclat de cette cérémonie fit beaucoup de peine aux Espagnols, & ils se gardérent bien d'y paroître.

Rétablissement de la Religion Catholique dans le Béarn.

Après la consommation de l'important ouvrage de la paix entre le Pape & les Vénitiens, le Roi fit encore une chose très agréable au Saint Siége, sur laquelle le Pape Clément VIII lui avoit souvent fait de grandes instances, parce que ce Prince s'y étoit engagé en recevant son absolution ; mais la prudence la lui avoit fait différer jusqu'à cette année. Ce fut le rétablissement de la Religion Catholique dans le Béarn, où à peine il en restoit quelques vestiges. Il permit aux Jésuites & à quelques autres Ecclésiastiques & Religieux d'y faire des Missions, dont le succès avec le tems & la patience surpassa dans la suite l'espérance du Roi & des Missionnaires.

Dupleix, Hist. de Henri IV.

Naissance d'un second Fils de France.

La naissance d'un second fils de France, le seizième d'Avril, fut un nouveau sujet de joie pour tout le Royaume : on lui donna le titre de Duc d'Orléans; mais il mourut dans sa cinquième année.

Le

1607. *Edit d'Union de la Navarre à la Couronne.*

Le Roi publia en celle-ci un Edit mémorable, par lequel il unit à la Couronne de France la Navarre & ses autres Etats patrimoniaux. Il étoit contraire à un autre, qu'il avoit fait quelque tems après qu'il fut parvenu à la Couronne de France. Comme alors il n'avoit point d'enfans, qu'il desespéroit d'en avoir de la Reine Marguerite, & que cette Princesse n'étoit plus avec lui depuis longtems, il avoit déclaré sa sœur Catherine de Navarre héritière de ses biens paternels & maternels. Il avoit voulu faire passer cet Edit au Parlement de Paris transféré à Tours : mais Jaques de la Guesle Procureur Général s'y étoit opposé, & se rendit partie pour l'intérêt de la Couronne, à laquelle sont dévolus tous les biens qui en relèvent, dès-là que le Prince qui les possède monte sur le Trône.

La chose en étoit demeurée là : mais le Roi se voyant des enfans, & Madame Catherine Duchesse de Bar étant morte, il changea d'avis là-dessus & publia au mois de Juillet le nouvel Edit dont je parle, par lequel approuvant l'ancienne opposition de son Procureur-Général, & l'Arrêt du Parlement qui avoit été rendu en conséquence, il déclara que ses biens patrimoniaux demeureroient à perpétuité unis à la Couronne : & cet Edit fut enregistré dans tous les Parlemens du Royaume. Par-là les Duchés de Vendôme, d'Albret & de Beaumont, les Comtés de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Rouergue, de Périgord & de Marle, la Vicomté de Limoges, & d'autres Villes & Seigneuries qui étoient de son patrimoine, devinrent des Domaines de la Couronne. La Principauté de Béarn, comme mouvante du Duché d'Aquitaine, eût dû être aussi comprise dans l'Edit : mais le Roi eut quelques raisons de ne l'y pas comprendre alors, & la réunion à la Couronne n'en fut faite que sous le règne suivant.

Le Roi s'étoit acquis une si grande réputation, prémiérement par sa valeur dans la guerre, & puis

puis par sa prudence depuis la paix, & enfin par sa droiture & sa franchise envers ses Alliés, que cette haute estime où il étoit, commençoit à le mettre sur le pié d'être l'arbitre des différends des Princes de l'Europe ; & c'étoit un honneur auquel ses Prédécesseurs, depuis un très long tems, avoient cessé de préteudre. 1607.

Les Etats de Hollande & les Archiducs prennent le Roi pour arbitre de leurs différends.

A peine avoit-il terminé l'affaire de la Cour de Rome avec la République de Venise, que les Etats de Hollande & les Archiducs, ainsi qu'on parloit alors, c'est-à-dire l'Archiduc Albert & l'Archiduchesse sa femme, agréérent sa médiation pour mettre fin à une guerre qui les ruïnoit les uns & les autres : car on prétend que la longueur du siège d'Ostende avoit couté cinquante mille hommes aux Espagnols, & que les Hollandois à la défense de cette Place, & dans les diversions qu'ils avoient faites par d'autres sièges ou expéditions, en avoient perdu beaucoup davantage. Il arriva donc, comme c'est assez l'ordinaire, que lorsque la guerre se faisoit entre les deux nations avec de plus grands efforts, elle étoit plus prête de finir.

Dans les instructions des Sieurs Janin & de Buzenval. Annales de Grotius, l. 15.

Le Roi, toutefois, n'eut pas d'abord sujet en cette rencontre, d'être fort content des Hollandois, qui firent à son insu des démarches qu'ils ne devoient pas cacher à un Allié, dont ils avoient reçu tant de bons offices, & duquel ils n'avoient nul sujet de se défier : mais également jaloux de leur liberté, ennuyés de la guerre, & accablés des dettes qu'ils avoient contractées pour la soutenir, ils s'étoient imaginé que ce Prince ne cherchoit qu'à la fomenter, & qu'il espéroit que quand ils seroient à bout, ils se verroient obligés de se jetter entre ses bras, & de le reconnoitre pour leur Souverain, par la crainte de retomber sous la domination d'Espagne. Ceux qui vouloient la paix en Hollande, faisoient exprès courir ce bruit, pour alarmer les Archiducs, & les déterminer à faire eux-

mêmes

1607. mêmes les prémières avances; à quoi on ſavoit bien qu'ils avoient beaucoup de penchant.

Philippe III Roi d'Eſpagne, beaucoup plus agréablement occupé de ſes plaiſirs, que des affaires de ſon Etat, ſouhaitoit auſſi extrêmement la fin de cette guerre. Il étoit fatigué des plaintes des Portugais & de ſes autres Sujets, dont les Hollandois déſoloient le commerce dans les Indes, & qui étoient ſans ceſſe en alarmes, par les Flottes qui paroiſſoient continuellement ſur les côtes d'Eſpagne & de Portugal. Ce Prince ſe voyoit à la veille d'une nouvelle guerre en Italie, au ſujet des brouilleries du Pape & des Vénitiens, & pouvant à peine ſubvenir aux dépenſes de celle des Pays-Bas, où ſes Troupes ſe mutinoient ſouvent faute de paye, il ſe trouvoit dans d'étranges embarras.

Il couroit un bruit que les Hollandois offroient des vaiſſeaux aux Mahométans d'Afrique, pour les faire paſſer en Eſpagne, & les remettre en poſſeſſion du Royaume de Grenade, d'où le Roi Ferdinand avoit autrefois chaſſé tous ceux de cette nation, qui n'avoient pas voulu embraſſer la Religion Chrétienne. Ce projet parut d'autant moins chimérique au Conſeil d'Eſpagne, qu'il avoit ſu qu'en 1605 ces reſtes de Mahométans mal convertis, & toujours très maltraités des Eſpagnols, s'étoient offerts au Roi de France de ſe ſoulever, s'il vouloit les aſſurer d'une Armée de ving mille hommes. Il avoit même été averti que deux Capitaines Gaſcons, l'un nommé Panniſſaut, & l'autre la Claverie, envoyés par la Cour de France pour s'inſtruire ſur les lieux de l'état des choſes, y étoient demeurés cachés aſſez longtems. On parloit encore de la venue d'un Chaoux en France de la part du Grand-Seigneur, qui en effet y arriva cette année 1607, & eut audience du Roi : mais il n'étoit chargé que de complimens, & de nulles autres affaires.

Toutes

1607.

Toutes ces raisons appuyées des instances des Archiducs dont le pays étoit tout ruïné, faisoient que le Roi d'Espagne pensoit sérieusement à faire la paix avec les Etats; & il consentit que les Archiducs cherchassent le moyen d'en faire quelque ouverture.

Les Archiducs font faire aux Hollandois la première ouverture d'accommodement.

Ils se servirent pour cet effet d'un Gentilhomme nommé Valrave de Vittenhorst, qui avoit beaucoup de parens en Hollande. D'abord il ne parla qu'à quelques particuliers : mais étant allé à la Haie sur la fin de l'année précédente, il traita avec quelques-uns des principaux des Etats, & les assura de la part des Archiducs de leur disposition à une paix ou à une trève, & qu'il ne tiendroit nullement à eux, qu'on n'entrât au-plutôt en négociation.

Grotius, l. 16.

La chose aiant été divulguée, causa un grand partage dans les esprits. Elle fut approuvée de la plupart à cause des misères que produisoit la guerre, & des avantages que l'on pouvoit espérer de la paix. Les autres, sur le préjugé du peu de sureté qu'il y avoit à traiter avec les Espagnols, ne pouvoient goûter cette proposition. Le Prince Maurice qui s'étoit fait tant de réputation, & avoit acquis un si grand crédit durant la guerre, prévoyoit bien que la paix diminueroit fort l'un & l'autre. Ceux qui étoient attachés à lui, & dont la fortune dépendoit de son autorité & de sa grandeur, lui en faisoient envisager la décadence, comme le plus grand mal qui pût arriver à une personne de son rang : mais le Sieur Barneveld, dont les conseils passoient pour des oracles dans les Etats, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du Prince Maurice, parce que ce Prince lui avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des Armées après la mort du Prince d'Orange son père, fit taire ce parti, & consentir le Prince à la négociation proposée. Il se servit principalement de cette raison, que depuis longtems les Anglois n'étoient guères que spectateurs de leurs guerres; que la France

1607. France à la vérité les fecouroit, mais d'une manière qui ne pouvoit pas les rendre fupérieurs à leurs ennemis ; que quand ces deux Puiffances verroient qu'on entameroit le Traité de paix, ils prendroient apparemment le parti d'agir plus efficacement en faveur des Etats, pour les mettre en pouvoir de foutenir une guerre qui étoit fi utile aux deux Couronnes, & empêchoit les Efpagnols de tourner leurs forces contre elles.

Sur ces raifons il fut réfolu d'écouter Vittenhorft & Gévarts Greffier de Tournehout, qui s'étoit joint à lui ; & dès qu'ils eurent produit leurs lettres de créance de la part des Archiducs, ils furent introduits dans les Etats.

Difcours de leurs Députés aux Etats.

Leurs difcours roulérent fur l'avantage qui reviendroit de la paix tant aux Archiducs, qu'aux Etats, & fur la réfolution où le Prince & la Princeffe étoient d'y contribuer de tout leur poffible : mais comme ils y jettérent quelques mots touchant les droits & les prétentions de l'Archiducheffe fur les Provinces-Unies, on ne leur répondit point autre chofe, finon qu'il n'étoit plus queftion de cela ; que les Provinces-Unies étoient un Etat libre, reconnu pour tel par les Princes Etrangers, qui leur envoyoient des Ambaffadeurs, & chez qui elles envoyoient elles-mêmes des Miniftres avec cette qualité, pour faire avec eux des Traités & des Alliances, comme il fe pratique entre Souverains ; que tandis que les Archiducs voudroient difputer fur ce point-là, il n'y auroit ni paix, ni trève ; & que les Etats avoient encore depuis peu déclaré très nettement à l'Empereur leurs intentions là-deffus.

Vittenhorft étant retourné à Bruxelles avec cette réponfe, écrivit de là quelque tems après aux Etats, que les Archiducs étoient fi bien intentionnés pour la paix, que les formalités ne les empêcheroient point d'en traiter ; qu'ils ne prétendoient point par le Traité étendre leur Domination, & qu'ils feroient contens que les

chofes

chofes demeuraffent dans l'état où elles fe trouvoient actuellement. 1607.

Vittenhorft en partant de la Haie avoit laiffé à Rifwick, Village voifin, un Cordelier déguifé nommé Jean Neyen, natif d'Anvers, mais originaire de Zélande, & fils d'un père qui avoit autrefois fuivi le parti du Prince d'Orange. Il étoit Provincial de fon Ordre; homme adroit, mais qui avoit des manières franches & ouvertes, & étoit fort propre par cet endroit à traiter avec les gens du pays.

Ceux-ci ne veulent traiter que comme peuples libres.

Il avoit des amis dans les Etats, & les Archiducs l'avoient chargé de découvrir les difficultés qui pourroient empêcher la paix, & de les en informer. Il s'acquitta bien de fa commiffion, & fur de nouveaux ordres qu'il reçut, il trouva moyen d'avoir une audience fecrette du Prince Maurice, qui lui répéta qu'on n'entameroit jamais la négociation, à moins que les Archiducs ne fuffent réfolus de traiter avec les Etats, comme avec des peuples libres.

Les autres y confentent, & l'on convient d'une fufpenfion d'armes pour huit mois.

Il alla à Bruxelles rendre compte de cette conférence, & il en rapporta une lettre des Archiducs, par laquelle ils confentoient de traiter à cette condition, pourvu que devant la fin du mois d'Août les Etats leur fiffent favoir leurs intentions, & arrêtaffent le lieu & le tems des Conférences. La propofition fut acceptée, & l'on convint d'une fufpenfion d'armes pour huit mois.

Cette réfolution fut diverfement reçue dans les Provinces-Unies, felon que les uns fe trouvérent affectionnés à la paix, ou portés à la continuation de la guerre; & plufieurs Miniftres dans leurs Prêches en firent les uns de grands éloges, & les autres la blâmérent avec de violentes invectives. Nonobftant ce bruit, & le partage des opinions, la fufpenfion d'armes fut conclue & publiée; & il eft remarquable que deux des plus importans Traités qui fe foient faits en ce tems-

1607. tems-là, furent l'un & l'autre entamés par deux Cordeliers, celui de Vervins par le Père Calata Gironé, & l'autre par le Père Neyen. C'étoit assez la manière de la Maison d'Autriche depuis Ferdinand le Catholique, de faire ainsi sonder le gué par des personnes de cette sorte, que l'on pouvoit impunément desavouer, si le succès de leurs prémières démarches ne répondoit pas aux espérances qu'on en avoit conçues.

Dans l'instruction des Sieurs Janin & Buzenval.

Cette nouvelle étant venue en France, & les Etats aiant donné avis au Roi de la suspension d'armes, il se tint extrêmement offensé, de ce qu'ils l'avoient conclue sans son consentement. Il nomma le Président Janin, & le Sieur de Buzenval qui avoit résidé longtems en Hollande, pour y aller de sa part. Il les chargea de faire ses plaintes aux Etats de leur conduite, d'assister à la négociation, supposé que l'on passât outre, d'y veiller à ses intérêts, & d'empêcher qu'il ne s'y conclût rien de desavantageux aux Etats & à leurs Alliés. Le Sieur de la Place de Russi, déja choisi pour faire la fonction de Résident de France en Hollande, fut adjoint au Président Janin & à Monsieur de Buzenval. Ils arrivérent le vingt-deuxième de Mai à Flessingue en Zélande, & le vingt-quatrième à la Haie.

Lettre du Président Janin du 21. & 29. Mai 1607.

Diversité de sentimens sur cette résolution.

Ils y trouvérent les opinions fort partagées sur l'importante affaire dont il s'agissoit. Le Prince Maurice leur fit paroître un grand éloignement de la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant à la conclurre, l'un & l'autre pour les raisons que j'ai déja touchées. Les Ambassadeurs ne leur parlérent qu'en général des vues du Roi, qui en effet n'en avoit point encore de bien déterminées, & vouloit avant que de faire aucune démarche, être informé de la disposition des esprits & de la situation des choses en Hollande. Outre qu'il ignoroit de quelle manière le Roi d'Angleterre se comporteroit en cette occasion, & s'il voudroit agir ou non de concert avec la France.

Le

1607.

Discours que fit à la Haie le Président Jannin Chef de l'Ambassade de France.

Le Préſident Janin, Chef de l'Ambaſſade, parla pour la prémière fois dans les Etats le vingt-huitième de Mai. Il dit que le Roi avoit été fort ſurpris de la démarche qu'ils avoient faite pour la trêve, ſans conſulter un Allié auſſi puiſſant & auſſi bien intentionné pour eux qu'il l'étoit. Après cette plainte, il leur témoigna que le Roi approuvoit fort le refus qu'ils avoient fait aux Archiducs, d'entrer en Traité avec eux avant que d'en être reconnus pour peuples libres & indépendans. Il les aſſura que Sa Majeſté avoit leurs intérêts fort à cœur; qu'elle les avoit toujours fort affectionnés, non ſeulement quand elle avoit eu beſoin de leur ſecours durant les guerres civiles, mais encore depuis que Dieu l'avoit mis en état de s'en paſſer, & de réſiſter avec ſes ſeules forces, aux plus puiſſans ennemis qui entreprendroient de l'attaquer. Il les exhorta à procéder avec beaucoup de circonſpection dans leur négociation avec les Archiducs, ſuppoſé qu'on en vînt là; leur fit un détail des points auxquels ils devoient faire le plus d'attention, leur conſeilla d'écouter les avis de tous leurs Alliés, & en particulier ceux du Roi d'Angleterre, dont l'amitié leur avoit été ſi utile; il leur propoſa de la part du Roi, qui n'avoit en vue que leur ſureté & leur liberté, de nommer des perſonnes qui puſſent inſtruire de leurs affaires ceux qu'il leur députoit; & leur recommanda ſur-tout de faire en ſorte, que s'ils avoient la paix au-dehors, elle ne fût point troublée audedans par les factions & par les intérêts particuliers.

Réponſe des Etats.

Ce diſcours fut très bien reçu des Etats, qui y répondirent par la bouche du Sieur Barneveld, & firent d'abord des excuſes, de ce qu'ils avoient accepté la trève ſans conſulter le Roi, ſur ce que leur aiant été propoſée par l'Archiduc, ils avoient cru ne pas devoir différer l'acceptation d'une propoſition ſi avantageuſe à l'é-

tat

1607. Lettre du Président Janin du 29. Mai 1607.

tat présent de leurs affaires : mais que leur intention avoit toujours été de ne pas passer plus avant, sans prendre les conseils de Sa Majesté, à qui ils se reconnoissoient redevables du salut de leur République; qu'ils ne prendroient aucune résolution dans la suite, que celle qui lui seroit la plus agréable, & qu'elle jugeroit être la plus utile à leur Etat; & qu'ils nommeroient incessamment des Députés, pour donner une connoissance exacte à ses Ministres de la situation de leurs affaires, & pour conférer avec eux des mesures qu'ils avoient à prendre.

Lettre de M. de Villeroi au Président Janin.

Dans le tems que les Ambassadeurs François étoient en chemin pour la Hollande, un Envoyé des Archiducs arriva à la Cour de France, pour complimenter le Roi sur la naissance de Monsieur le Duc d'Orléans. Cet Envoyé, après son compliment, fit part au Roi de la suspension d'armes conclue avec les Etats. Il lui dit que ses Maitres espéroient qu'il seroit content des conditions de cette trève, comme ils étoient très satisfaits du choix qu'il avoit fait du Président Janin pour l'Ambassade de Hollande, parce que c'étoit un homme prudent, modéré, & qui aimoit la paix: qu'ils s'assuroient que Sa Majesté travailleroit à la procurer aux Pays-Bas, comme elle l'avoit procurée à l'Italie, par l'accommodement des Vénitiens avec le Pape. A quoi le Roi répondit, qu'il ne desiroit rien plus que le repos de ses voisins, & en particulier celui des Archiducs: mais qu'on auroit peine à y parvenir, tandis qu'on ne léveroit pas les ombrages, que l'on avoit avec raison de l'inquiétude & de l'ambition des Espagnols; & que l'unique moyen de le faire, étoit de renvoyer des Pays-Bas les Troupes Espagnoles. L'Envoyé assura le Roi que c'étoit aussi-là l'intention des Archiducs; mais qu'ils étoient obligés de garder des mesures; que si la paix se faisoit, on en renvoyeroit la plupart, qu'on n'en retiendroit qu'au-

tant

tant qu'il en faudroit pour garder les Citadelles, & qu'avec le tems, on s'en déferoit entièrement. 1607.

Il est certain, à en juger par toute la conduite des Archiducs, qu'ils vouloient sincèrement la paix : & l'on voit même par une autre lettre * de Monsieur de Villeroi au Président Janin, qu'au cas que l'Espagne s'y opposât, ils avoient eu quelque pensée de s'appuyer du Roi de France, pour la faire malgré les Espagnols, & de se rendre tout-à-fait indépendans d'eux.

* Du 7. Juin 1607.

Difficulté de la part de l'Espagne.

Cependant on doutoit fort que le Roi d'Espagne agréât & ratifiât la suspension d'armes, & qu'on entrât en négociation pour la paix, sous la condition que les Archiducs avoient acceptée, de traiter avec les Etats comme avec des Peuples libres, d'autant que cette ratification seroit une renonciation à sa Souveraineté sur les Provinces-Unies.

Deux raisons augmentoient ce doute. La première, que l'accommodement des Vénitiens avec le Pape, ne laissoit plus au Roi d'Espagne aucun sujet de craindre la guerre en Italie; & la seconde étoit que l'Amiral Heemskerke venoit de gagner une grande bataille navale sur les Espagnols proche de Cadix, & qu'il n'étoit guères de l'humeur Espagnole de passer une condition si peu honorable à la Nation dans une telle conjoncture, de peur qu'elle ne parût y avoir été contrainte par cette nouvelle disgrace.

On ne pouvoit néanmoins sans cette ratification passer outre; & tout ce que pouvoient faire les Ambassadeurs François en Hollande, étoit de délibérer avec le Prince Maurice & Barneveld sur ce qu'il conviendroit de faire, supposé que le Roi d'Espagne donnât ou ne donnât pas la ratification.

Au cas qu'il ne la donnât point, les Etats qui ne trouvoient point de sureté à traiter avec les seuls Archiducs, panchoient plus à la continuation de la guerre, qu'à la paix : mais ils represen-

1607. sentoient au Roi qu'ils ne pouvoient la continuer sans de plus grands secours, & lui demandoient quatre millions par an, pour les aider à soutenir les dépenses qui les abîmoient : mais supposé que la ratification vînt, ils préféroient la paix ; & il étoit seulement question de la rendre stable, & d'empêcher que les Espagnols ne s'en servissent pour les diviser entre eux, les ruiner & les perdre par leurs intrigues & leurs artifices ordinaires.

L'avis qui prévaloit là-dessus étoit de faire intervenir le Roi de France & le Roi d'Angleterre pour la garantie du Traité, & de les engager par ce moyen, à prendre la protection des Provinces-Unies, au cas que les Espagnols n'observassent pas exactement le Traité. Le Prince Maurice faisoit toujours tous ses efforts, pour faire prendre un autre parti, qui étoit, que sans s'amuser à une paix dangereuse, & qui pourroit causer dans la suite de la division dans les Provinces-Unies, les deux Rois déclarassent ouvertement la guerre à l'Espagne; assurant que s'ils la faisoient tout de bon, les Espagnols ne tiendroient pas dans les Pays-Bas.

Qui consent enfin à la trêve.

Les Ambassadeurs de France traitoient sans cesse sur tout cela avec les Etats, & avec le Sieur Vivoord, Agent d'Angleterre en Hollande : le Sieur de la Boderie, Ambassadeur de France auprès du Roi de la Grande Bretagne en faisoit de même avec les Ministres de ce Prince; lorsqu'enfin, contre toutes les apparences, la ratification de la trêve aux conditions marquées arriva d'Espagne. Un plein-pouvoir fut envoyé aux Archiducs de traiter avec les Etats; & dès-lors, après quelques difficultés sur certains termes de la ratification, on pensa sérieusement à entrer en négociation. Les Hollandois, de peur d'offenser leurs autres Alliés, par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître au Roi de France, s'ils l'admettoient tout seul dans le Traité, prié-

Grotius l. 13.

rent le Roi d'Angleterre, le Roi de Dannemarc, l'E-

l'Electeur de Brandebourg, & le Palatin, d'envoyer à la Haie leurs Ministres, pour les aider de leurs conseils, & contribuer au ferme établissement de leur République. Le Roi, qui, au cas que la paix ne se fît pas, ne vouloit point être seul chargé de la défense des Etats, trouva bon qu'ils en usassent ainsi. 1607.

On propose aux Rois de France & d'Angleterre d'en être les garants. Négociation du Président Janin.

Les Hollandois demandérent six semaines aux Archiducs avant que de commencer la négociation, pour faire admettre la ratification d'Espagne par les sept Provinces qui composoient leur République; & dans cet intervalle le Président Janin, de concert avec Barneveld, fit en sorte que les Etats lui proposassent d'eux-mêmes, aussi-bien qu'aux Ministres d'Angleterre, de faire entre les deux Rois le Traité de garantie, supposé que la paix se fît; & celui d'une Ligue au moins défensive en faveur de la République, au cas qu'il fallût continuer la guerre.

Les Anglois, qui vouloient toujours ménager l'Espagne & les Archiducs, répondirent qu'ils feroient volontiers le Traité de garantie; mais que pour l'autre, il feroit assez tems d'y penser, quand on verroit la paix entièrement desespérée. Les François repartirent, que les deux Rois aiant en vue de procurer la paix aux Etats, il falloit faire les deux Traités avant qu'on entamât la négociation, par la raison que les Archiducs & le Roi d'Espagne voyant les deux Princes résolus à prendre la défense de la République, se rendroient beaucoup plus faciles à accorder toutes les conditions nécessaires pour sa sureté, & que c'étoit l'unique moyen infaillible de leur faire conclurre la paix malgré qu'ils en eussent.

Cette conduite des Anglois causoit un grand embarras au Roi, qui, ainsi que je viens de le dire, ne vouloit point se charger seul de la protection & de la défense des Etats, à cause de la dépense qu'il y faudroit faire. Néanmoins il donna ordre au Président Janin, supposé que les Anglois s'opiniâtrassent à ne pas faire le Traité

1607. de la Ligue avant la négociation, de le conclurre avec les Etats en son nom seul, en y ajoutant que le Roi d'Angleterre pourroit y entrer dans la suite, s'il le jugeoit à propos.

Lettres du Roi au Président Janin du 23. Nov. 1607.

Le délai que les Etats avoient demandé, pour donner communication aux Provinces de la ratification du Roi d'Espagne, & quelques autres difficultés qui survinrent, firent que de toute cette année 1607 on n'entra point en Conférence sur la paix.

Lettre de M. de Villeroi au Président Janin du 10. Janvier 1608.

Dès que les Provinces eurent donné leur consentement, les Archiducs chargérent le Provincial des Jésuites de Flandres qui alloit à Rome, & devoit passer par la France, de demander une audience au Roi de leur part, & de le remercier en leur nom des soins qu'il avoit pris pour une chose qu'ils souhaitoient beaucoup, & qui devoit procurer le repos à l'Europe; de lui dire qu'ils avoient su que Sa Majesté s'étoit tenue un peu offensée de ce qu'aiant témoigné à l'Ambassadeur ses bonnes intentions là-dessus, ils sembloient lui en avoir tenu si peu de compte; de l'assurer qu'il n'y avoit eu en cela de leur côté ni mépris ni indifférence; que l'unique raison qui les avoit empêchés de conférer avec elle sur ce sujet, avoit été l'incertitude où l'on étoit, si les Etats se résoudroient à traiter de la paix; mais que depuis qu'ils avoient fait savoir leur résolution d'en traiter, ils étoient bien aise de lui témoigner leur reconnoissance des bons offices que ses Ambassadeurs leur avoient rendus en cette occasion.

Le Roi répondit, qu'après ce qu'il avoit dit à l'Ambassadeur des Archiducs, ils n'avoient pas dû continuer dans leurs défiances, & que de son côté il n'avoit pas dû faire paroître plus d'empressement, sans en être prié; qu'il n'avoit pas laissé d'ordonner à ses Ambassadeurs d'agir efficacement pour la paix; & que puisque l'on commençoit, quoique trop tard, à lui en savoir quelque

que gré, il y travailleroit avec plus d'application que jamais. 1608.

Le Provincial, selon les ordres qu'il en avoit, lui fit encore quelques autres propositions, comme celle du mariage de Madame Christine de France avec le Prince d'Espagne, auquel, en ce cas, les Pays-Bas seroient donnés en Souveraineté après la mort des Archiducs, qui n'avoient point d'enfans. Le Roi fit à cette proposition une réponse obligeante, telle que la méritoient ces projets, qu'il prévoyoit bien devoir être sans effet. Après tout, sans la défiance que le Roi avoit du peu de sincérité de la Cour d'Espagne dans cette offre, elle auroit pu être acceptée; & si elle l'avoit été, les Hollandois étoient perdus: car une des conditions étoit, que le Roi joindroit toutes ses forces à celles d'Espagne, pour accabler les Etats & les soumettre à l'Archiduc. Mais peu de tems après il se passa une chose en Hollande, qui dut moins déplaire aux Archiducs qu'à la Cour d'Espagne. Ce fut le Traité de Ligue défensive entre la France & les Etats, pour maintenir le Traité de paix, quand il seroit fait.

Lettre du Nonce Ubaldini datée du 12. d'Octob. 1608

Traité de Ligue défensive entre la France & les Etats pour le maintien de la paix à faire.

Suivant les principaux articles de ce Traité, le Roi s'obligeoit envers les Hollandois contre tous ceux qui entreprendroient de violer la paix, à leur fournir dix mille hommes à ses frais & dépens, pour autant de tems qu'ils en auroient besoin; & au cas qu'un plus grand secours fût nécessaire, il s'engageoit à le donner, mais à condition que la dépense qu'il feroit alors ne seroit que par forme de prêt, & qu'elle lui seroit rendue après la guerre.

Pareillement les Etats s'obligeoient, si le Roi étoit attaqué, à lui soudoyer cinq mille hommes, & plus s'il en étoit besoin, & aux mêmes conditions que je viens de dire, excepté qu'il seroit libre au Roi de prendre l'équivalent en vaisseaux, & en autres choses nécessaires pour faire la guerre sur la mer. Ce Traité devoit sub-

1608. fister même après la mort du Roi, à l'égard de son successeur, pourvu qu'il le confirmât dans l'an & jour de son avénement à la Couronne.

Les Anglois n'y sont point compris. Il se fit avec le Roi seul, & non avec le Roi d'Angleterre, les Ambassadeurs de ce Prince aiant demandé du tems, pour savoir plus particuliérement ses intentions au sujet de quelque contestation qu'ils avoient eue dans leurs Conférences avec les Députés des Etats touchant les Villes ôtagéres ou cautionnaires, ainsi qu'ils parloient, que les Anglois tenoient en Zélande, & touchant le commerce, & les sommes dont les Hollandois leur étoient redevables.

Lettre du Président Jannin du 28 Janv. 1608. Ce Traité ne fut signé que le vingt-cinquiéme de Janvier, quoiqu'il soit daté du vingt-troisiéme. C'est qu'après qu'il eut été mis au net, les Anglois se raviférent, & dirent qu'ils vouloient y être compris, & puis ils se dédirent : ainsi on ne le signa que deux jours après.

Il causa beaucoup de joie dans les Villes des Provinces-Unies ; & ce fut Barneveld qui le fit conclurre par la grande autorité qu'il avoit dans les Etats, où il dominoit presque absolument.

Les Députés des Archiducs pour les Conférences de la paix arrivérent à la Haie le prémier jour de Février; c'étoient le Marquis Spinola, le Secrétaire Mancidor, le Père Neyen, le Sieur Verreiken, & le Président Richardot, qui depuis très longtems avoit été employé dans les négociations par les Rois d'Espagne, & qui avoit le secret de celle-ci.

Prémière Conférence pour la paix. Les Espagnols reconnoissent les Provinces-Unis pour E- Leur prémière Conférence avec les Députés des Etats, dont le Chef étoit Barneveld, se passa à examiner les pouvoirs ou procurations des uns & des autres : elles furent réciproquement agréées, étant expressément marqué dans celle des Archiducs & du Roi d'Espagne, qu'ils reconnoissoient les Provinces-Unies pour Etats libres, & qu'ils ne prétendoient rien sur eux. Barneveld demanda que dès-lors on mît cette clause en exécution, & que l'on déclarât qu'on alloit

traiter

traiter avec les Etats comme avec des Peuples libres : ce qui leur fut accordé : mais un des Etats fit une difficulté, fur ce qu'aiant regardé le fceau de la Procuration des Archiducs, & aiant vu les Ecuffons des fept Provinces-Unies, il dit que ces Princes marquoient par-là qu'ils confervoient leurs prétentions fur ces Provinces, quoiqu'ils paruffent y renoncer par leur Procuration.

1608. *Etats libres.* Lettre du Préfident Janin du 16. Février, 1608.

Le Préfident Richardot répondit, qu'on ne devoit pas chicaner là-deffus ; que les Archiducs prenoient dans leurs Titres celui de Ducs de Bourgogne, & le Roi d'Angleterre celui de Roi de France, fans que les François y trouvaffent à redire. La conteftation ne fut point vuidée dans cette Conférence : mais le Préfident Richardot étant venu voir le Préfident Janin, ce Miniftre lui repréfenta, que les Etats ne devoient point fe relâcher, & ne fe relâcheroient point fur cet article ; que l'exemple qu'il apportoit des Archiducs & du Roi d'Angleterre étoit contre lui, d'autant que ces Princes prétendoient par-là marquer leurs droits fur les Etats, dont ils mettoient les noms parmi leurs Titres, & qu'au contraire les Archiducs avoient déclaré qu'ils renonçoient à ceux qu'ils avoient fur les Provinces-Unies : fur quoi le Préfident Richardot confentit encore à paffer fur ce point, quoiqu'il avouât qu'il étoit fort honteux pour fes Maitres.

Dans ce même entretien qu'il eut avec le Préfident Janin, ils difputérent fur un autre article de grande importance. Richardot prétendoit que les Archiducs cédant leurs droits fur les fept Provinces-Unies, les Hollandois devoient leur rendre les Places qu'ils tenoient en Brabant & en Flandre, dont les garnifons pouvoient courir jufqu'aux portes de Bruxelles, & offrit de leur donner en échange quelques Places que les Efpagnols avoient dans la Province d'Oweriffel, &

1608. la Ville de Linguen, qui appartenoit au Prince Maurice.

Le Président Janin lui dit, que ce différend pourroit s'accommoder, si les Archiducs y ajoutoient celles qu'ils tenoient dans la Gueldre : mais Richardot rejetta cette proposition. La raison pour laquelle les Archiducs vouloient garder les Places de Gueldre, étoit les prétentions qu'eux & l'Empereur avoient sur les Duchés de Clèves & de Juliers, qui furent depuis un sujet de guerre, & que ces Places de Gueldre faisoient la communication des Pays-Bas avec ces Duchés.

Le Président Janin lui proposa quelques autres expédiens, & entre autres, de remettre cette dispute après la conclusion de la paix, & qu'alors on traiteroit des échanges des Places, dont on pourroit faire Arbitres les Rois de France & d'Angleterre : mais ce point demeura indécis.

Autre Conférence sur l'article du Commerce dans les Indes.

Dans une autre Conférence entre les Députés des Archiducs & ceux des Etats, on en agita un autre qui n'étoit pas de moindre conséquence; c'étoit sur le Commerce des Indes, tant Orientales qu'Occidentales. Les Archiducs vouloient que les Hollandois y renonçassent, & ceux-ci étoient résolus de s'en conserver la liberté, comme étant une chose essentielle pour rendre leur Etat riche & florissant. Ils ne demandoient point qu'on le leur accordât absolument, mais seulement qu'ils pussent faire ce commerce comme les François le faisoient, c'est-à-dire, qu'au-delà de la Ligne, sans préjudice de la paix, on se battroit dans les rencontres, & que les plus forts l'emporteroient.

Le Président Richardot & le Marquis Spinola firent paroître en cette rencontre beaucoup d'indignation, & dirent que les Etats devoient se contenter de la permission qu'on leur accordoit de trafiquer en Espagne. On s'échauffa de part &

& d'autre là-dessus, & cette contestation fit beaucoup de bruit dans les Provinces-Unies, parce qu'un très grand nombre de particuliers étoient intéressés à ce commerce. On cria par-tout, qu'il valoit mieux continuer la guerre; & le Prince Maurice qui persistoit toujours à ne point vouloir la paix, vit par-là beaucoup grossir sa faction, & diminuer celle de Barneveld. 1608.

Le Président Janin eut avec celui-ci, & puis avec le Président Richardot, quelques entretiens particuliers sur ce sujet. Les Etats même souhaitérent d'avoir là-dessus l'avis des Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Danemark & des Princes d'Allemagne, & les priérent d'assister à leur Assemblée. Ils s'y trouvérent deux ou trois fois, sans pouvoir rien imaginer qui pût satisfaire les Hollandois. Le Président Janin leur proposa de remettre la décision de cet article jusqu'à ce qu'on fût convenu des autres: mais il étoit regardé comme si capital, soit par les Etats, soit par les Espagnols, qu'on ne crut pas devoir passer plus outre sans l'avoir réglé.

Autre Lettre du 17. Février.

Comme les Députés des Archiducs & ceux des Etats s'étoient mutuellement donné les articles que les uns & les autres prétendoient obtenir dans le Traité, & qu'ils ne convenoient presque sur rien, les Ambassadeurs François se plaignirent aux Etats de la lenteur avec laquelle on procédoit, & dirent que le Roi trouvoit fort mauvais qu'une affaire qui pour leurs propres intérêts devoit être finie en six semaines, prenoit le train de durer plusieurs mois; & leur ajoutérent, qu'ils ne devoient pas s'attendre que le Roi continuât à leur fournir les sommes dont il les avoit aidés jusques-là. Cette déclaration les étonna, mais elle ne les rendit pas plus faciles; & la Conférence des Députés des deux partis tenue l'onzième de Mars, finit avec un mécontentement réciproque, & des paroles d'aigreur qui firent appréhender une entière rupture. On s'adoucit néanmoins de part & d'autre, & on réso-

Prolongation de la trêve.

 lut

1608. lut de prolonger la trève jusqu'à la fin de Mai ; pour donner le loisir aux Archiducs d'envoyer en Espagne, & d'en avoir réponse sur l'article du Commerce des Indes. La trève fut encore prolongée pour un an, mais à condition que si dans deux mois on n'avoit conclu avec les Archiducs, on romproit absolument les Conférences. Un voyage que le Président Janin fit à la Cour de France, pour mieux informer le Roi de tout le détail de la négociation, & d'où il ne revint en Hollande qu'à la mi-Août, fut cause que les Conférences furent prolongées au-delà du terme marqué, parce que les Députés des Archiducs, & ceux des Etats, par considération pour le Roi, ne jugérent pas qu'il convînt de se séparer en l'absence de son principal Ministre.

Lettre du Président Janin du 24 d'Août. *Difficulté survenue de la part de l'Espagne.*

Le Président trouva à son retour les choses plus embrouillées, & les esprits plus aigris que jamais. Le Président Richardot lui dit, que quoique le Père Neyen qu'on avoit envoyé en Espagne, ne fût pas revenu, cependant on avoit reçu les ordres de cette Cour, dont le contenu étoit, que le Roi Catholique ne vouloit rien changer ni ajouter aux propositions faites pour la paix, & qu'il ne leur céderoit jamais la Souveraineté qu'à deux conditions : l'une, que l'exercice de la Religion Catholique fût rétabli dans toute l'étendue des Provinces-Unies avec une entière liberté & sans aucune restriction ; l'autre, que dès le jour que la paix seroit conclue, les Etats s'abstinssent du Commerce des Indes, & qu'on leur accorderoit seulement autant de tems qu'il en faudroit pour en faire revenir leurs navires & les marchandises qu'ils y avoient.

On avoit toujours soupçonné les Espagnols de réserver pour la fin l'article de la Religion, afin de rompre au cas qu'ils ne pussent pas faire un Traité avantageux pour le reste. Le Président Janin, sur ce que lui rapporta Richardot de la réponse du Roi d'Espagne, dit : Je vois donc » bien, Monsieur, que la rupture est certaine.

» Je

„ Je ne le crois pas, (repartit Richardot,) par- 1608.
„ ce que les Etats ont autant besoin de la paix
„ que leurs ennemis, & que le Roi de France
„ a tant d'autorité sur eux, que s'il veut bien
„ insister un peu fortement sur l'article de la Re-
„ ligion, infailliblement ils le passeront"

Le Président Janin fit inutilement tous ses efforts pour engager les Ambassadeurs des Archiducs à se relâcher au moins en partie sur cet article, & à attendre après la conclusion du Traité, à ménager quelque avantage pour les Catholiques de Hollande, l'assurant qu'il étoit chargé par le Roi d'y travailler, & lui répondant d'en venir à bout; mais que sans cela il n'y avoit plus rien à espérer pour la paix, & qu'il falloit se retirer chacun chez soi.

En effet Barneveld même, que tout le monde savoit avoir été jusques-là si hautement déclaré pour la paix, proposa au Président Janin de dire aux Ambassadeurs des Archiducs, que les Etats vouloient qu'ils fortissent incessamment de la Haie, parce qu'ils voyoient bien qu'ils n'étoient venus, que pour les amuser & les tromper. Ce n'est pas que Barneveld eût en effet envie de rompre les Conférences; mais il espéroit qu'une telle déclaration embarrasseroit ces Ambassadeurs, & les feroit changer de langage, dans la persuasion où il étoit, que quelque mine que fissent les Archiducs, ils n'étoient ni préparés, ni résolus à la guerre: & de plus il se justifioit par-là auprès de la faction du Prince Maurice, qui l'accusoit de vouloir la paix même aux dépens du bien public.

Mais le Président n'approuva pas cet expédient: prémièrement, parce que si les Espagnols le prenoient au mot, & que l'on rompît les Conférences, cette rupture arrivant immédiatement après son retour de la Cour de France, ils s'en prévaudroient, pour publier dans toute l'Europe, que c'étoit le Roi qui avoit empêché l'accommodement; & secondement, parce qu'ils

1608. se feroient honneur à leur ordinaire, d'avoir sacrifié leurs intérêts au bien de la Religion, sur le refus qu'on leur auroit fait d'en procurer la sureté dans les Provinces-Unies.

Article de la Religion. Le parti que l'on prit fut de prier les Ambassadeurs des Archiducs de venir dans l'Assemblée des Etats, afin d'y déclarer nettement les intentions de leurs Maitres. Ils le firent de la même manière que le Président Richardot l'avoit fait au Président Janin, & dirent que l'avance que faisoient leurs Maitres & le Roi Catholique, de reconnoitre la Souveraineté des Provinces Unies, étoit si considérable, qu'elle valoit bien la peine que les Etats de leur part passassent sur les articles de la Religion & du Commerce des Indes, & que sans cela il ne falloit pas penser à la paix.

Le lendemain vingt-unième jour d'Août, les Etats prièrent les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, de leur donner conseil là-dessus. Les Ambassadeurs des deux Nations délibérérent entre eux, & les opinions furent partagées : les Anglois opinérent à ne se point relâcher sur le point de la Religion, & les François au contraire furent d'avis, qu'il falloit au moins trouver quelque tempérament, d'autant plus que le nombre des Catholiques étant fort grand dans les Provinces-Unies, il étoit du bien des Etats que chacun eût sujet d'être content, sans quoi il n'y auroit jamais d'union & de concorde assurée entre eux. Pour ce qui est du Commerce des Indes, les Anglois, aussi-bien que les François, convinrent qu'il falloit imaginer quelque expédient, pour contenter les Espagnols.

Cet avis aiant été rapporté aux Etats, ils dirent que si après le Traité, le Roi de France leur proposoit quelque chose en faveur des Catholiques, ils tâcheroient de le satisfaire, en vue des grandes obligations qu'ils lui avoient; mais qu'ils ne s'engageroient à rien sur ce point par ce Traité, ni à la sollicitation du Roi d'Espagne;

pagne ; que les Catholiques de l'Etat, si la chose se faisoit ainsi, regarderoient ce qu'on leur accorderoit, comme une obligation qu'ils auroient à ce Prince; qu'il n'en faudroit pas davantage pour les lui affectionner, pour causer des partialités dans l'Etat, & y fomenter un parti favorable à l'Espagne. 1608.

Une telle réponse fit croire aux Ambassadeurs François, que la paix étoit une affaire desespérée: de sorte qu'ils prirent la résolution de n'en plus parler, mais de proposer seulement une tréve pour plusieurs années. Cet expédient fut approuvé par les Anglois, & il fut résolu qu'on en feroit la proposition de la part des deux Rois.

La paix paroît desespérée.

Cette proposition se fit par le Président Janin le vingt-septième d'Août; mais les esprits étoient tellement disposés, qu'elle auroit été absolument rejettée, sans trois conditions que le Président y ajouta. La prémière, que les Archiducs traiteroient là-dessus avec les Etats, comme avec des Peuples libres ; la seconde, que durant la trève, ceux-ci auroient le commerce libre dans tous les Etats d'Espagne, même aux Indes ; la troisième, qu'ils demeureroient en possession de toutes les Places & Pays qu'ils possédoient actuellement. Les Etats répondirent, qu'ils en délibéreroient, quand les Députés des Archiducs leur auroient fait connoitre qu'ils ne rejetteroient pas absolument ce parti.

Le Président Janin conféra sur ce sujet avec le Président Richardot, qui lui dit, que selon toutes les apparences, les Archiducs ne voudroient pas faire une trève de cette nature, en reconnoissant par un nouvel Acte les Etats pour Peuples libres ; mais qu'il faudroit ajouter ce Traité à celui qui avoit été fait pour la suspension d'armes, où cette clause étoit exprimée, & que cela reviendroit au même; que ces Princes avoient tant d'inclination pour l'accommodement, qu'ils s'en tiendroient à la proposition faite aux Etats par les Ambassadeurs des deux

Rois, & s'obligeroient à la faire exécuter; mais
1608. que le Roi d'Espagne ne ratifieroit point expressément ce Traité, se contentant d'en souffrir l'exécution en ce qui le touchoit sur l'article du Commerce.

La réponse de Richardot aiant été communiquée aux Etats, y causa un grand trouble. Tous dirent qu'on voyoit bien que les Espagnols n'avoient en vue que de les tromper; qu'on savoit bien que les Archiducs avoient un plein-pouvoir du Roi d'Espagne pour traiter, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en servir, & que ce refus de la ratification expresse du Roi d'Espagne n'étoit qu'un artifice, par lequel il vouloit se conserver le moyen de rompre la trève quand il le jugeroit à propos.

Intrigues du Prince Maurice.

Le Prince Maurice & sa faction se prévalurent de cette disposition des esprits, pour faire changer de sentiment aux Provinces qui étoient les plus portées à la paix. On sema des Ecrits partout, dont le but étoit de montrer qu'il falloit ou la paix ou la guerre, & qu'une trève, quelque longue qu'elle fût, tendoit à la ruïne de leur République. On y rendoit Barneveld odieux, & on le faisoit passer pour un homme vendu aux Espagnols, & qui trahissoit sa patrie. La chose alla si loin, qu'il demanda aux Etats la permission de se retirer. Il s'absenta en effet quelques jours des Assemblées, & n'y revint qu'après que les Etats lui eurent député, pour le prier d'y assister comme à l'ordinaire, en l'assurant qu'ils étoient très convaincus de sa fidélité, & très reconnoissans des bons services qu'il rendoit à la République.

La faction du Prince Maurice n'en demeura pas là, & elle entreprit même de rendre suspecte aux Provinces les intentions du Roi, à l'occasion d'un Ambassadeur Extraordinaire, que le Roi d'Espagne venoit d'envoyer à la Cour de France. C'étoit Dom Pédro de Tolède, chargé de proposer au Roi les mariages de l'Infante d'Es-

pagne

pagne avec Monsieur le Dauphin, & de l'Infant avec une Fille de France. Le Nonce avoit ordre du Pape de seconder l'Ambassadeur d'Espagne, & l'on n'avoit point fait mystère de cette négociation. On fit donc entendre aux Provinces que le Roi de France alloit s'unir avec le Roi d'Espagne aux dépens des Etats, & que cette union projettée étoit la cause du changement de la conduite des Ambassadeurs des Archiducs, & de la proposition d'une trève pernicieuse, au-lieu de celle qu'on avoit d'abord faite d'une paix qui pouvoit être utile, supposé la garantie des deux Rois.

1608.

Les Députés des Archiducs sont obligés de se retirer.

Tous ces bruits & tous ces Ecrits animérent tellement le peuple contre les Députés des Archiducs, qu'ils avoient sujet d'en craindre quelque insulte. C'est pourquoi, comme les choses n'avançoient point du tout, les personnes les plus sages des Etats, & les Ambassadeurs de France leur conseillérent de se retirer, leur absence pouvant contribuer à diminuer l'aigreur des esprits. Ils suivirent leur avis, & retournérent à Bruxelles sur la fin de Septembre.

La négociation ne laisse pas de continuer pour cela.

Dans les négociations du Président Janin.

On ne laissa pas de négocier toujours, comme les Ambassadeurs de France le leur avoient promis: car depuis quelque tems ils agissoient tout-à-fait de concert, & la bonne intelligence étoit telle entre eux, comme on le voit par quelques lettres que les Présidens Janin & Richardot s'écrivirent depuis, qu'elle alloit jusqu'à une entière confiance.

Les Libelles dont j'ai parlé avoient fait tant d'impression sur les esprits, que le Président Janin crut qu'il étoit nécessaire de les réfuter. Il fit un Ecrit qu'il publia, après l'avoir lu tout du long le treizième d'Octobre dans l'Assemblée des Etats, & en présence des Ambassadeurs d'Anterre, de Danemark, des Electeurs Palatin & de Brandebourg, du Marquis d'Anspach, & du Landgrave de Hesse qui l'avoient autorisé. Il y montra les avantages de la trève pour les Provinces-

1608. vinces-Unies aux conditions propoſées, la foibleſſe des raiſons alléguées dans les Ecrits qui avoient couru, & les inconvéniens de la guerre beaucoup plus grands que ceux qu'on oppoſoit à la trève, quand ceux-ci euſſent été auſſi réels qu'on le prétendoit.

Ce diſcours fut bien reçu de l'Aſſemblée ; & c'eſt ce qui obligea le Prince Maurice d'y répliquer par une lettre, qu'il adreſſa aux Provinces, afin qu'elles empêchaſſent leurs Députés aux Etats, de ſe preſſer d'accepter la trève. Ces contrebatteries étoient cauſe que les choſes demeuroient toujours en ſuſpens ; & cependant le Préſident Richardot écrivit au Préſident Janin, que s'il ne pouvoit faire autrement, il ajoutât au Mémoire préſenté aux Etats touchant la trève, le nom du Roi d'Eſpagne, & que les Archiducs tant en leur nom qu'au nom du Roi d'Eſpagne, „ ont déclaré & déclarent, ſelon qu'ils „ ont déja fait par la trève du vingt-quatrième „ d'Avril, qu'ils ſont contens de traiter avec „ leſdits Sieurs Etats-Généraux des Provinces- „ Unies, en qualité & comme les tenant pour „ Pays, Provinces & Etats libres, ſur leſquels „ ils ne prétendent rien."

Cette clauſe propoſée par le Préſident Janin comme de lui-même, ainſi que Richardot l'en avoit prié, adoucit un peu les Etats ; & comme il leur repréſenta en même tems, qu'aiant la garantie des deux Rois, ils n'avoient rien à craindre de la puiſſance d'Eſpagne, ils parurent un peu plus dociles. Deux lettres que le Roi écrivit, l'une aux Etats, & l'autre au Prince Maurice leur donnérent beaucoup à penſer. La prémière ne contenoit qu'un ſimple conſeil d'accepter la trève à des conditions raiſonnables : il y faiſoit toutefois aſſez entendre, qu'il n'étoit pas trop content des Etats, qui ſembloient faire ſi peu de compte de ſes avis : mais la ſeconde étoit très vive, & leur déclaroit qu'après s'être intéreſſé à leurs affaires comme un ami véritable

&

& sincère, il ne s'en inquiéteroit pas davantage, & les laisseroit prendre tel parti qu'ils jugeroient à propos. Le Prince Maurice, que cette lettre regardoit principalement, en fut très inquiet, sachant que sans l'appui du Roi, sa fortune tomberoit, soit durant la paix, soit durant la guerre; & il desavoua en présence des Ambassadeurs François, tout ce qu'un nommé Lambert qu'il avoit envoyé à la Cour de France, y pourroit avoir dit de mal à propos; mais nonobstant ce desaveu, il continua d'animer les Provinces à la guerre; & cette négociation traina encore près de six mois. C'étoient toujours les Provinces de Hollande & de Zélande qui étoient les plus difficiles à satisfaire, parce que le Prince Maurice y avoit beaucoup de crédit. 1608.

Instances des Ambassadeurs de France pour porter les Etats à se rassembler.

Dès que les Députés de Zélande furent de retour à la Haie, d'où ils étoient partis pour aller prendre de nouvelles instructions des Villes de cette Province, les Ambassadeurs de France & d'Angleterre firent une nouvelle remontrance à l'Assemblée, pour engager tous les membres qui la composoient à se réunir dans le même avis, & pour leur faire envisager les pernicieuses conséquences de leur desunion.

La résistance de la Zélande & de quelques Villes de Hollande étoit principalement fondée sur ce qu'elles prétendoient, que la liberté & l'indépendance que les Espagnols leur accordoient, n'étoient point exprimées en termes assez forts & assez formels, & sur ce que le Roi d'Espagne refusoit d'en donner une plus ample déclaration.

Les Ambassadeurs leur représentérent, qu'on étoit surpris par-tout, de ce que des gens aussi sages qu'eux, hésitoient si longtems à recevoir l'offre qu'on leur faisoit de les reconnoitre pour des Peuples libres & indépendans, qui étoit l'unique but où ils avoient visé depuis quarante ans, & un avantage qu'ils s'étoient procuré à la pointe de l'épée, aux dépens de tant de sang, &

1608. & avec tant de dangers & de fatigues; & que l'aiant obtenu, ils s'amusassent à pointiller sur des formalités inutiles, qui ne rendroient le Traité ni plus sûr, ni plus autentique; que le refus que le Roi d'Espagne faisoit d'une plus ample déclaration de leur liberté & de leur indépendance d'ailleurs suffisamment exprimées, n'étoit que pour épargner à une aussi puissante Monarchie que la sienne, quelque partie de la honte & du deshonneur que lui faisoit un Traité de cette nature.

Discours que leur fit le Président Janin.

„ Mais on se promet peut-être, (dit le Président Janin qui portoit la parole à l'ordinaire,) „ & est vraisemblable, que c'est l'espérance de „ ceux qui rejettent opiniâtrement la trève, que „ les Rois sont trop intéressés en votre conservation, pour vous laisser perdre, & que par „ raison d'Etat, ils seront contraints de vous „ servir. Ne faites pas une faute irréparable sur „ un fondement si peu assuré, car vous y seriez trompez; & afin que personne n'en puisse douter ci-après, nous vous déclarons, comme en aiant charge & commandement exprès „ de nos Rois, que si vos adversaires refusent „ la trève, selon les articles qui vous ont été „ présentés de notre part, c'est leur intention de „ vous assister & secourir de leurs forces & moyens, non seulement comme du passé, mais „ plus puissamment, s'il en est besoin: comme au „ contraire si la rupture avient de votre côté, „ & que vous méprisiez le conseil qu'ils vous „ donnent, vous ne devez attendre aucun secours d'eux, pour ce que le refus que vous „ aurez fait d'accepter des conditions si sures, „ honorables & avantageuses pour votre Etat, „ rendront votre guerre injuste, & eux ne veulent rien faire qui soit sujet à blâme, & dont „ ils puissent recevoir du reproche, au-lieu d'en „ être prisés & loués.

„ Recevez donc, continua-t-il en finissant son discours,) le conseil que nos Rois vous don-

„ nent,

„ nent, le jugeant non seulement utile, mais du
„ tout nécessaire en l'état auquel sont vos affaires, & à l'inclination du plus grand nombre 1608.
„ des Provinces. Nous en prions de toute affection Messieurs de la Province de Zélande;
„ & comme leur Province est véritablement l'une des plus importantes de cet Etat, qu'ils
„ veuillent aussi être les prémiers à se laisser vaincre, puisqu'il est ainsi requis pour le salut
„ commun de tous. Nous faisons la même prière à son Excellence le Prince Maurice, à Monsieur le Comte Guillaume, qui ont travaillé,
„ & couru beaucoup de périls, pour établir, affermir & agrandir cet Etat, & qu'à présent que
„ les choses sont réduites à cette nécessité, de
„ ne pouvoir choisir autre conseil, que celui
„ que nous leur donnons, d'en faire autant avec
„ nous envers la Province de Zélande, afin de
„ se rendre auteurs par ce moyen, de leur réunion, sans laquelle ils ne peuvent attendre que
„ la ruïne entière de leur Etat, & qu'ils puissent dire avec joie & contentement, ce que
„ dit Phocion grand & sage Capitaine à ses concitoyens de la Ville d'Athènes, & d'un conseil qu'il avoit dissuadé, qui néanmoins entrepris & exécuté contre son avis succéda heureusement, qu'il ne se repentoit pas d'avoir
„ rejetté un conseil qu'il jugeoit en sa conscience leur devoir être dommageable; mais qu'il
„ étoit très aise que le succès en eût été meilleur & plus heureux qu'il n'avoit pensé. „

Ce fut le dix-huitième de Novembre, que ce discours fut prononcé dans l'Assemblée des Etats: & comme les Députés de Zélande n'avoient point d'autre pouvoir que de proposer les raisons contre la trève, il fallut qu'ils retournassent pour prendre de nouveaux ordres. Les Etats les firent accompagner de leurs Députés, pour représenter aux Zélandois l'utilité & la nécessité de la trève, & pour aller dans les Villes de cette

1608. te Province, faire aux Bourguemaiſtres les mêmes remontrances.

Le Prince Maurice parut un peu ébranlé. Les Ambaſſadeurs de France ménagérent chez eux une entrevue entre lui & Barneveld. Ils les réconciliérent enſemble; & c'eſt ce qu'ils étoient obligés de faire de tems en tems entre ces Chefs des deux partis, dont l'un vouloit la trève, & l'autre la guerre; ainſi il y avoit beaucoup d'apparence, que la diviſion qu'on appréhendoit entre les Provinces, n'arriveroit point. Il n'étoit plus guères queſtion que de l'agrément du Roi d'Eſpagne, parce que les Archiducs avoient promis de s'en tenir au projet que les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre avoient propoſé aux Etats; mais on doutoit fort que le Roi d'Eſpagne donnât cet agrément, parce que depuis ſi longtems la réponſe ne venoit point, quoiqu'il y eût ſans ceſſe des Couriers en chemin, qui alloient de Flandres en Eſpagne, & d'Eſpagne en Flandres, pour ce ſujet.

C'eſt ce qui obligea les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre d'écrire au Préſident Richardot, pour qu'il obtînt une lettre de Monſieur l'Archiduc, par laquelle il confirmât ce que ce Préſident avoit écrit au Préſident Janin, que ſi l'on ne pouvoit amener les Etats à conſentir à la trève ſans y faire mention du Roi d'Eſpagne, on pouvoit promettre cet article, ſavoir, „ que „ les Archiducs, tant en leur nom qu'au nom du „ Roi d'Eſpagne, ſont contens de traiter avec „ leſdits Sieurs Etats-Généraux des Provinces- „ Unies, en qualité & comme les tenans pour „ Pays, Provinces & Etats libres ſur leſquels ils „ ne prétendent rien. "

Bon effet qu'il produiſit. L'Abbé de Préaux neveu de Monſieur de Villeroi fut chargé de porter cette lettre, & d'agir à Bruxelles, pour avoir celle que l'on demandoit de l'Archiduc. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit; & dès-lors les Ambaſſadeurs des deux Rois com-

commencérent à avoir plus d'espérance que jamais, de mettre fin à cette importante affaire. 1608.

La déclaration que le Roi fit faire en même tems par le Nonce à Dom Pédro de Tolède, de la résolution où il étoit, de prendre hautement le parti des Hollandois, & de les défendre avec toutes ses forces, si l'Espagne refusoit la trève, suivant le projet agréé par les Archiducs, ne contribua pas peu à l'avancement de la négociation; mais comme la suspension d'armes expiroit à la fin de l'année, on la prolongea jusqu'au quinziéme de Février de la suivante, en résolution de tout terminer dans cet intervalle. Les Ambassadeurs des deux Rois déclarérent de nouveau aux Etats, qu'il falloit s'en tenir au projet agréé par eux & par les Archiducs, puisqu'enfin la Zélande & Amsterdam consentoient à traiter de la trève sur ce plan, ainsi que leurs Députés l'avoient déclaré à leur retour.

Lettre de M. de Villeroi au Président Janin du 16. Decembre 1608.

Les Etats y consentirent, & donnérent un Ecrit aux Ambassadeurs, où ils exprimérent les principaux articles de ce projet, savoir: " Que „ les Archiducs déclareront, tant en leur nom „ qu'en celui du Roi d'Espagne, qu'ils sont contens de traiter avec lesdits Sieurs Etats-Généraux, en qualité & comme les tenans pour „ Pays, Provinces & Etats libres, sur lesquels „ ils ne prétendent rien; qu'aussi ne seront admis aucuns points ès causes Ecclésiastiques ni „ Séculières contre ladite liberté, ni nouveaux „ délais sur le trafic & navigation aux Indes.

Projet sur lequel il fut résolu de négocier.

„ Ils ajoutérent, qu'en cas que de la part du „ Sieur Roi d'Espagne ou des Archiducs soit „ soutenu le contraire, & qu'ils y persistent plus „ que huit jours, le Traité sera rompu, &c. " Le Président Janin obtint encore des Etats, que cette déclaration seroit mise au bas du projet.

Cet Ecrit fut exigé par les Ambassadeurs Médiateurs, pour abréger la négociation, & obliger les Etats à ne se point dédire de la conclusion, les autres articles ne devant pas vraisembla-

ble-

1608. blement produire des difficultés insurmontables; mais il falloit prendre la même précaution du côté des Archiducs : car quoique les lettres de l'Archiduc & du Président Richardot, dont j'ai parlé, écrites au Président Janin, & aux autres Ambassadeurs, continssent une pareille promesse touchant ces principaux articles, néanmoins leurs délais, sous prétexte d'attendre le retour du Confesseur de l'Archiduc envoyé à la Cour d'Espagne pour en avoir encore quelques réponses, les faisoient soupçonner de n'agir pas avec sincérité, & donnoient sujet de craindre que le Roi Catholique ne révoquât, ou ne modifiât le plein-pouvoir de traiter, qu'il avoit donné aux Archiducs.

1609. *Les parties s'assemblent à Anvers.* Cependant on étoit convenu que les Ambassadeurs des deux Rois, & ceux des Archiducs, se trouveroient à Anvers, principalement pour convenir de ces préliminaires. Les prémiers s'y rendirent l'onzième de Février, & y trouvérent le Président Richardot. Ils lui déclarérent de bouche, comme ils avoient déja fait par lettres, qu'ils vouloient avoir l'Ecrit des Archiducs sur les points dont il étoit question, afin d'être assurés qu'ils ne travailleroient point inutilement pour la trêve; & lui déclarérent que s'ils ne l'avoient le vingt-quatrième du mois, ils se retireroient & romproient la négociation; & pour lui montrer que c'étoit une résolution prise, ils firent demeurer au Port les Navires qui les avoient amenés.

Richardot eut beaucoup de peine à s'y résoudre. Il demanda quelques jours pour délibérer, & de plus, que la suspension d'armes fût prolongée jusqu'à la fin du mois; ce qui lui fut accordé. Il fallut enfin que les Archiducs qui ne vouloient point rentrer en guerre, en passassent par-là; & le Président Richardot rapporta de Bruxelles, où il étoit allé pour ce sujet, un Acte de ces Princes, par lequel eux & le Roi d'Espagne consentoient qu'on traitât avec les Provin-

ces.

ces-Unies, comme avec des Peuples libres. Cet Acte contenoit aussi les autres articles, excepté, que sans faire mention des Indes, on avoit mis en général, que la trève qu'on alloit conclurre seroit par-tout. 1609.

Cette omission devoit faire de la difficulté de la part des Etats: mais les Ambassadeurs des deux Rois espérérent venir à bout de cet obstacle, parce que la clause générale de la trève universelle renfermoit suffisamment la particulière, & que l'on pourroit suppléer par quelque autre expédient à une telle omission. Ainsi, ils mandérent aux Etats qu'ils pouvoient envoyer leurs Députés à Bergopsom, comme on en étoit convenu, supposé qu'on pût obtenir des Archiducs l'Acte dont il étoit question; & l'on prolongea encore de vingt jours la suspension d'armes pour expédier le reste.

Les Ambassadeurs se rendirent à Bergopsom, où les Députés des Etats les attendoient; & aiant fait lire dans leur Assemblée un Ecrit contenant tout ce qui avoit été traité avec les Plénipotentiaires des Archiducs, il y fut approuvé; & de là ils passérent tous ensemble à Anvers pour régler avec ceux-ci le reste des articles.

Mort du Duc de Clèves & de Juliers, qui fait un nouvel obstacle à la négociation.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Jean-Guillaume Duc de Clèves & de Juliers, qui ne laissoit point d'enfans; & cet incident étoit capable de renverser tout ce qui avoit été fait jusques-là pour la trève.

Ce Prince avoit eu quatre sœurs; l'ainée avoit été mariée à un Prince de la Maison de Brandebourg. Elle n'avoit laissé qu'une fille, que l'Electeur de ce nom avoit épousée; & en vertu de ce mariage il prétendoit à la succession.

Lettre du Roi au Président Jannin du 3. Avril 1609.

Le Duc de Neubourg, oncle de l'Electeur Palatin, avoit épousé la seconde sœur du Duc de Clèves, dont il avoit des enfans mâles, qui en cette qualité, quoique fils de la cadette, soutenoient qu'ils devoient être préférés à l'Electrice de Brandebourg.

Le

1609. Le Duc des Deux Ponts avoit épousé la troisième, dont il avoit aussi laissé des fils. La quatrième avoit été mariée au Marquis de Burgau, fils de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, & n'en avoit point eu d'enfans; de sorte que le différend ne pouvoit être qu'entre le Marquis de Brandebourg, dont la femme étoit fille de la sœur ainée du Duc de Clèves, & le fils ainé du Duc de Neubourg, comme enfant mâle de la seconde.

Le Roi avoit prévu les inconvéniens de la mort du Duc de Cléves, & avoit fait son possible pour engager les Princes intéressés à convenir entre eux sur leurs prétentions, avant qu'elle arrivât; mais il n'avoit pu en venir à bout.

L'Electeur de Brandebourg, qui avoit depuis peu succédé aux Etats de feu son père, étoit actuellement dans la Prusse Ducale, pour obtenir du Roi de Pologne l'investiture de ce Duché. Le Duc de Neubourg n'étoit ni assez puissant pour s'emparer de la succession par les armes, n'étant point aidé par l'Empereur, avec qui il étoit brouillé, ni en état de soutenir la guerre contre l'Electeur de Brandebourg, qui feroit secondé par l'Electeur Palatin son ami. Quant à l'Empereur, outre les brouilleries qui étoient entre lui & son frère le Roi de Hongrie, ses propres Sujets de la Religion Protestante lui donnoient trop d'occupation en Bohême & en Autriche, pour pouvoir par lui-même entrer dans cette querelle: mais il y avoit beaucoup d'apparence qu'il se serviroit de l'Archiduc Albert, & que ce Prince envoieroit ses Troupes des Pays-Bas pour se saisir des Etats de Clèves & de Juliers, sous prétexte de les tenir en séquestre au nom de l'Empereur, parce que ces Etats relevoient nuement de l'Empire. C'étoit ce que le Roi appréhendoit, & ce qu'il étoit résolu de ne point souffrir, prévoyant bien que la Maison d'Autriche étant une fois en possession, feroit valoir les

les prétentions du Marquis de Burgau, & en obtiendroit une partie par l'accommodement. 1609.

Pour ces raisons le Roi envoya ordre au Président Janin de déclarer nettement ses intentions au Président Richardot; & de lui faire entendre, qu'il ne pourroit souffrir que l'Archiduc entreprît rien, par voie de fait, contre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ses Amis & Alliés, & qu'il espéroit que les peines qu'il avoit prises pour lui procurer la trève, l'empêcheroient de l'offenser en cette rencontre. Il ordonna aussi au Président Janin de parler de cette affaire aux Etats, qui étoient encore plus intéressés que lui, à ne pas permettre que l'Archiduc se saisît d'un Pays, qui lui donneroit une entrée libre dans les Provinces-Unies; de faire entrer le Prince Maurice & Barneveld dans ses vues, & de suspendre, s'il en étoit besoin, la conclusion de la trève; parce qu'il étoit résolu de faire ouvertement la guerre à l'Espagne & aux Archiducs, plutôt que de permetre que les Duchés de Clèves & de Juliers tombassent entre leurs mains.

Le Roi s'attendoit bien que ces remontrances seroient du goût des Etats; & effectivement ils paroissoient résolus, supposé qu'ils dussent être secondés du Roi, à ne pas souffrir que la Maison d'Autriche prît pié dans les Duchés dont il s'agissoit.

On ne laisse pas de passer outre, & de conclurre une nouvelle trève pour douze ans.

Lorsque ces ordres du Roi furent apportés au Président Janin, il n'étoit plus tems de suspendre la conclusion du Traité, d'autant que tous les articles qui concernoient les deux Puissances étoient réglés, & qu'il n'y avoit plus rien à terminer que ce qui regardoit les intérêts de quelques particuliers. On délibéra là-dessus; & après avoir tout bien considéré, on jugea que les choses étant si avancées, il ne convenoit pas de reculer; que les droits des prétendans pourroient être débattus sans préjudice de la trève, & qu'elle pourroit même subsister en cas que la guerre s'allumât

1609. mât de ce côté-là, d'autant que les Archiducs & les Etats, aussi-bien que la France, ne devoient agir pour le parti qu'ils prendroient, que comme auxiliaires. Ainsi le Traité de trève pour douze ans, contenant trente-huit articles, fut conclu & signé le neuvième d'Avril.

Teneur de ce Traité, où la Souveraineté des Etats est reconnue.

Il commençoit ainsi. " Comme ainsi soit que „ les Sérénissimes Princes Archiducs Albert & „ Isabella Clara Eugénia, &c. aient dès le vingt-„ quatrième d'Avril 1607 fait une trève, & cessation d'armes, pour huit mois avec illustres „ Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-„ Unies des Pays-Bas, en qualité & comme les „ tenans pour Etats, Provinces & Pays libres, „ sur lesquels ils ne prétendoient rien, laquelle „ trève devoit être ratifiée avec pareille déclaration par la Majesté du Roi Catholique, en „ ce qui le pouvoit toucher, & lesdites ratifications & déclarations délivrées ausdits Sieurs „ Etats trois mois après icelle trève, comme il „ s'est fait par lettres Patentes du dix-huitième „ Septembre audit an; & outre ce, procuration spéciale donnée auxdits Sieurs Archiducs „ du dixième Janvier 1608, pour tant en son „ nom comme au leur, faire tout ce qu'ils jugeroient convenable, pour parvenir à une bonne „ paix, ou trève à longues années, &c. "

Cette reconnoissance de la liberté des Etats par les Archiducs & par le Roi d'Espagne, fut non seulement exprimée dans cette espèce d'exorde du Traité; mais encore dans le prémier article, que l'on peut regarder comme le capital, & qui dut être bien dur & bien difficile à passer pour le Roi d'Espagne, dont les deux derniers prédécesseurs avoient porté si haut la puissance de cette Monarchie, & s'étoient rendus si redoutables à toute l'Europe.

Par le second article, le tems de la trève étoit déterminé à douze ans, tant par mer que par terre, entre le Roi d'Espagne, les Archiducs & les Etats-Généraux, sans exception de lieux & de

de personnes. Sous cette généralité étoient comprises les Indes, autre point qui avoit beaucoup couté au Roi d'Espagne à lâcher. 1609.

Par le troisième chacun demeuroit en possession de ce qu'il tenoit ; & les Bourgs, Villages & Hameaux étoient joints aux Villes dont ils dépendoient. Cet article avoit aussi été fort disputé, à cause des Villes que les Hollandois tenoient en Flandres & en Brabant, & par lesquelles leur Domaine s'étendoit jusques fort proche de Bruxelles & d'Anvers.

Par plusieurs des articles suivans, la manière & la sureté du Commerce étoient réglées avec beaucoup d'avantage pour les Hollandois; & il y eut encore un article secret à part, pour expliquer plus en détail ce qu'on leur accordoit là-dessus dans les autres.

Par le trente-septiéme, les Archiducs s'obligeoient à donner dans trois mois en bonne & due forme, la ratification du Roi d'Espagne pour ce Traité. Les autres contenoient les clauses ordinaires dans la plupart des Traités, & concernoient les droits des particuliers, spécialement de la Maison de Nassau, dont le Roi avoit extrêmement recommandé les intérêts à ses Plénipotentiaires, & à quoi l'on avoit pourvu à leur sollicitation dans les Etats, indépendamment du Traité; & de plus, par un article à part, les Archiducs s'obligeoient à payer en deux termes, aux héritiers du feu Prince d'Orange, trois cens mille florins pour quelques prétentions de cette Maison.

L'article de la liberté de la Religion pour les Catholiques dans les Provinces-Unies, au moins pour les dépendances des Villes du Brabant qui restérent aux Hollandois, ne fut point exprimé dans le Traité, & les Etats refusérent constamment de consentir qu'il y fût inféré: mais les Ambassadeurs François promirent aux Archiducs qu'après le Traité conclu, ils solliciteroient for-

1609. tement la chose de la part du Roi, & qu'ils l'obtiendroient.

L'approbation que les Plénipotentiaires de l'Archiduc donnérent à cet expédient, quiôtoit au Roi d'Espagne, & laissoit au Roi de France l'honneur d'obtenir des Hollandois un point de cette nature & de cette importance, persuada plus que tout le reste, que les Espagnols vouloient tout de bon voir la fin de la guerre.

Les Ambassadeurs François tinrent leur parole, & tirérent promesse des Etats & de Monsieur le Prince Maurice, que le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine seroit publiquement en usage dans les lieux dont il étoit question, comme il y avoit été au tems passé. Ils en donnérent un Certificat par écrit aux Députés des Archiducs, & promirent au nom du Roi, que si dans la suite il se faisoit quelque contravention à cet égard, Sa Majesté employeroit les instances les plus fortes, pour y mettre ordre. Ils exhortérent aussi les Etats à permettre aux Catholiques dans toute l'étendue de leur domination l'exercice particulier de leur Religion, au moins par tolérance; conseil auquel ils se conformérent dans la suite.

Les Rois de France & d'Angleterre s'obligent à les garantir.

Peu de tems après, les deux Rois firent & signérent le Traité de garantie, où celui de la Ligue défensive fait avant la trêve, fut compris. Ainsi fut établie la Souveraineté de la République de Hollande. Elle reconnut par sa lettre de remerciment au Roi, qu'elle lui en avoit toute l'obligation, & après lui, à la grande prudence du Président Janin, qui en effet répondit parfaitement à l'idée qu'on avoit de sa personne, comme d'un des plus habiles hommes qu'il y eût en Europe, pour conduire une négociation.

Importance de cette négociation.

Il ne s'étoit guères vu de longtems d'affaire plus difficile à manier. Il s'agissoit de soustraire à la domination du plus puissant Prince de l'Europe, une partie considérable de son Etat, de l'ame-

l'amener jusqu'à reconnoitre expressément & par un Acte public & authentique pour Souverains légitimes de leurs Pays, des Peuples qui constamment avoient été ses Sujets, qu'il avoit toujours traités de Rebelles, & qui avoient effectivement secoué le joug par une révolte. Le Président se rendit tellement maitre de cette affaire, que les Hollandois en passérent presque par tout ce qu'il voulut, nonobstant les embarras que lui causoient les factions opposées de Barneveld & du Prince Maurice, qui partageoient les Etats. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour ce Président, fut que même le Roi d'Espagne & les Archiducs eurent récours à son autorité & à son adresse, pour modérer les prétentions excessives des Hollandois, & qu'ils furent contraints de lui remettre leurs intérêts entre les mains. Les Anlois, à la faveur de la médiation qui leur étoit commune avec la France, traversérent longtems sous-main ce Traité; mais ils furent obligés les quatre derniers mois, de suivre en tout les conseils & la direction du Président; & on convint par-tout, que cette tréve qui donna moyen aux Etats d'établir & de régler leur Gouvernement, fut son ouvrage. La lettre dont je viens de parler, par laquelle les Etats témoignérent au Roi leur reconnoissance, doit être insérée ici pour la gloire de ce Prince & de son principal Ministre. 1609.

Lettre des Etats-Généraux au Roi, du 22 de Juin 1609.

SIRE,

„ Le Sieur Président Janin Ambassadeur de
„ Votre Majesté, prenant congé de Nous pour
„ s'en retourner en France, Nous avons jugé
„ être de notre devoir de remercier bien hum-
„ blement Votre Majesté, que son bon-plaisir
„ a été d'envoyer par-deçà un tel Personnage,
„ qui nous a laissé beaucoup de témoignages de

Lettre de remerciment des Etats-Généraux au Roi.

1609. „ sa très grande expérience, jugement, prudence, & bonne conduite ès grandes affaires, & „ qui par magnanimité & singulière dextérité a „ surmonté toutes sortes de difficultés qui se sont „ offertes: tellement que tous les gens de bien „ ont grand contentement de lui & de ses actions, „ louent & remercient de bon cœur Votre Majesté, particulièrement de ce bienfait, comme nous faisons aussi de ses lettres du dixseptième Mai, & de la Ligue & garantie de la „ trève conclue entre Votre Majesté & le Roi „ de la Grande-Bretagne, & Nous conjointement. Ledit Sieur Président retourne si bien „ informé & instruit de la présente Constitution „ de notre Etat, que celle-ci ne portera que „ son rapport, fors que nous assurons Votre „ Majesté, qu'après Dieu nous tenons la conservation de cet Etat des mains d'icelle, & „ que nous & notre postérité demeurerons à „ jamais obligés de la reconnoitre avec toutes „ sortes de gratitudes, & bien humbles services; & n'aiant rien plus cher ni plus en recommandation, que de suivre ses très sages „ conseils & avis, & de les tenir pour règle „ en la conduite & direction de nos affaires, „ nous avons ferme confiance, que Votre Majesté nous continuera ses paternelles affections, secours & assistances, comme nous l'en „ prions bien humblement, & le Créateur, „ SIRE, de vouloir conserver la Royale Personne de Votre Majesté en très parfaite santé & très longue vie. De la Haie ce vingtdeuxième de Juin 1609. De Votre Majesté les „ bien humbles Serviteurs, les Etats-Généraux „ des Pays-Bas Unis. *Et plus bas.* Par Ordonnance d'iceux. AERCENS.

L'expérience a montré que leur postérité n'a pas toujours tenu à l'égard de nos Rois la parole qu'ils donnoient pour elle dans cette lettre: mais les intérêts de l'Etat qui sont les règles des Sou-

Souverains, changent par la suite des tems ; & la puissance de Louis le Grand étant devenue aussi redoutable à toute l'Europe, que celle de Henri le Grand leur avoit été utile, ils ont cru devoir changer de conduite, & pouvoir oublier par le changement des conjonctures, les obligations qu'ils avoient à la Couronne de France. 1609.

Après le détail que je viens de faire de cette fameuse négociation, dont je n'ai point voulu interrompre l'Histoire, & qui m'a conduit jusqu'à l'an 1609, je vais reprendre en peu de mots la suite de ce qui se passa de plus remarquable en France l'année précédente.

La paix qu'on avoit alors au dedans & au dehors de l'Etat, ne pouvoit guères fournir de grands événemens. La naissance d'un troisième fils de France, & la mort de quelques personnes illustres de la Cour, furent les plus importans. Le Prince dont la Reine accoucha le vingt-cinquième d'Avril 1608 à Fontainebleau, & à qui on donna le titre de Duc d'Anjou, fut depuis dans la cérémonie publique du Baptême, nommé Gaston, nom fort ordinaire aux Princes de la Maison de Foix, dont il descendoit par la Reine Catherine de Navarre Comtesse de Foix sa trisayeule, & on y ajouta celui de Jean-Baptiste. Il fut depuis appellé Duc d'Orléans après la mort du jeune Prince son frère, qui étoit né un an avant lui. 1608. *Naissance d'un troisième fils de France.*

La joie que la naissance de ce Prince causa au Roi, le consola de la perte qu'il avoit faite deux mois auparavant de Henri de Bourbon Duc de Montpensier, Prince plein de bonnes qualités. Il mourut n'étant âgé que de trente cinq ans, & ne laissa qu'une fille toute jeune, qui fut depuis mariée au jeune Prince Gaston dont je viens de parler. *Mort de Henri de Bourbon Duc de Montpensier.*

Cette mort fut suivie quelques mois après de celle de Pomponne de Bellièvre Chancelier de France, qui avoit servi dans les Ambassades & en d'autres Emplois sous cinq de nos Rois avec

1608. la réputation d'une grande prudence, & dont le Roi règnant disoit, qu'il ne connoissoit point de plus homme de bien à la Cour. Nicolas Brulart Sieur de Silleri, qui avoit déja les Sceaux, lui succéda dans la dignité de Chancelier de France.

Le Duc de Nevers est evoyé à Rome pour l'Ambassade d'Obédience. Le Roi, depuis l'exaltation de Paul V sur la Chaire de Saint Pierre, ne lui avoit point encore envoyé l'Ambassade quon apelle d'Obédience. Il choisit pour cette fonction Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui s'étant embarqué le prémier d'Octobre 1608, avec un magnifique équipage, fit le vingt-cinquième de Novembre son entrée à Rome, où Monsieur de Brèves étoit alors Ambassadeur Ordinaire. Le Duc reçut en cette rencontre autant d'honneur & de satisfaction de la Cour de Rome, que le feu Duc de Nevers son père en avoit eu de mécontentement en 1599 sous le Pontificat de Clément VIII, lorsqu'il y fut envoyé pour traiter de l'absolution du Roi,

1609. *Mariage du Duc de Vendome avec la fille du Duc de Mercœur.* La mort de Ferdinand de Médicis Grand-Duc de Toscane, oncle de la Reine, fit prendre le deuil à la Cour, au commencement de l'année suivante 1609; mais on le quitta pour la cérémonie du mariage de deux Princes. L'un fut celui du Duc de Vendôme fils naturel du Roi, avec Françoise de Lorraine fille unique & héritière du Duc de Mercœur. C'étoit un des articles du Traité que ce Duc avoit fait avec le Roi, lorsqu'il se soumit à lui, & lui remit entre les mains le Gouvernement de Bretagne, où il avoit entretenu le parti de la Ligue si longtems, & avec tant d'opiniâtreté.

Et du Prince de Condé avec Marguerite de Montmorenci. L'autre mariage fut celui de Henri Prince de Condé prémier Prince du Sang, avec Charlotte-Marguerite de Montmorenci fille du Connétable: Dame d'une beauté singulière, mais dont les attraits quelques mois après son mariage causérent bien du fracas à la Cour.

Amour du Roi Le Roi, toujours foible de ce côté-là, avoit eu quelque commencement de passion pour Ma-

de-

demoiselle de Montmorenci avant qu'elle fût mariée. On s'en étoit apperçu, & on avoit espéré en même tems, que quand elle feroit une fois engagée par le mariage, il n'y penseroit plus: mais le contraire arriva, & de telle maniére que ce Prince ne sauvoit pas même trop les apparences.

1609. *pour cette Dame.*

On peut aisément s'imaginer le chagrin que cet amour causa au Prince de Condé, qui n'y vit point de meilleur remède, que d'éloigner la Princesse de la Cour; ce qu'il fit en l'envoyant à une maison de campagne. Le Roi plus touché encore de son absence, qu'il n'affectoit de paroître offensé des soupçons du Prince de Condé, le pria de la faire revenir à la Cour, & sur quelque difficulté qu'il en fit, se fâcha contre lui.

Chagrin qu'en eut le Prince son Epoux.

Le Prince, qui avoit pris son parti là-dessus, parut condescendre à la volonté du Roi; & faisant semblant d'aller querir lui-même la Princesse, fit sous-main préparer des relais sur la route des Pays-Bas, & au-lieu de prendre le chemin de Paris, gagna Landreci en grande diligence.

Qui se retire aux Pays-Bas.

Le Cardinal Bentivoglio relatione della fuga del Principe di Condé.

Y étant arrivé, il dépêcha un Gentilhomme vers l'Archiduc Albert qui étoit alors à Mariemont, pour lui dire en général le sujet de sa retraite, & le prier de lui permettre de l'aller trouver. Cette demande embarrassa fort l'Archiduc, qui appréhendoit de se brouiller avec le Roi. Il s'excusa au Prince sur l'entrevue qu'il lui demandoit, & lui fit entendre par le Gentilhomme, qu'il ne pourroit pas non plus lui permettre de séjourner dans ses Etats: mais qu'il auroit toute liberté d'y passer, s'il vouloit se retirer ailleurs. Sur ce refus, le Prince qui ne pouvoit plus reculer, passa au Duché de Juliers, & de là à Cologne, où le Magistrat lui permit de demeurer, comme dans une Ville libre, & parfaitement neutre par rapport à la France & à l'Espagne.

Dès que le Roi eut le prémier avis de la retraite du Prince de Condé, il envoya après lui Monsieur de Praslin, avec ordre, s'il ne pou-

Le Roi envoie à l'Archiduc pour

voit le joindre avant qu'il fût forti du Royaume, d'aller trouver l'Archiduc, pour le prier de le faire arrêter dans ses Etats. Monsieur de Praslin & Monsieur de Berni Ambassadeur de France à Bruxelles pressérent vivement l'Archiduc là-dessus, en lui représentant qu'il ne pouvoit faire un plus sensible plaisir au Roi, qui attendoit ce bon office de son amitié; que des esprits brouillons avoient, par leurs mauvais conseils, fait faire une telle équipée à ce jeune Prince dans l'espérance d'exciter de nouveaux troubles dans le Royaume; que ses prétendus soupçons n'étoient qu'un prétexte imaginé exprès, & que le plus grand service qu'il pût rendre au Prince de Condé même, étoit en l'arrêtant de prévenir les suites fâcheuses, où il s'exposoit par légèreté & par imprudence.

1609. le prier de ne lui point donner retraite.

Réponse de l'Archiduc.

La réponse de l'Archiduc fut, qu'il croyoit avoir fait à l'égard du Roi tout ce qu'il pouvoit exiger de lui, en n'accordant pas au Prince de Condé la permission de séjourner dans ses Etats; qu'il n'avoit pas cru qu'il lui convînt de refuser le passage à une personne de ce rang; d'ailleurs qu'il le croyoit actuellement sorti de dessus ses Terres; qu'au reste, pour marquer au Roi combien il avoit à cœur sa satisfaction & le repos de son Royaume, il s'offroit à faire tout son possible par ses conseils, pour ramener le Prince, & le faire rentrer dans son devoir.

Quoique le Prince de Condé n'eût pu obtenir pour lui la permission de demeurer aux Pays-Bas, on avoit cependant accordé à la Princesse sa femme de venir à Bruxelles, en attendant qu'elle pût être conduite commodément au lieu où le Prince s'arrêteroit. Elle avoit encore demandé cette permission pour avoir la satisfaction de voir la Princesse d'Orange sœur de son mari, laquelle étoit alors à Breda. Philippe Prince d'Orange, & la Princesse sa femme vinrent en effet aussi-tôt à Bruxelles, pour lui rendre visite, & l'Archiduc & l'Archiduchesse y étant revenus quel-

ques

ques jours après, lui firent tous les honneurs dûs à sa naissance & à sa qualité. 1609.

Cependant les Ministres Espagnols de cette Cour avoient fort desapprouvé la conduite de l'Archiduc, dans le refus qu'il avoit fait au Prince de Condé, d'une retraite dans ses Etats. Le Marquis Spinola, qui y étoit alors l'homme de confiance du Roi d'Espagne, lui dit librement ses sentimens là-dessus; qu'une telle condescendance ne lui faisoit point d'honneur, & marquoit un peu trop de crainte d'offenser le Roi de France, d'autant plus que ce Prince donnoit retraite & fureté dans ses Etats à Antonio Pérez, autrefois Ministre du feu Roi d'Espagne, & qui avoit été très infidèle à la Couronne; que la Cour d'Espagne auroit pu tirer de grands avantages, d'avoir en sa puissance un Prince tel que le Prince de Condé, qui par sa qualité de Prémier Prince du Sang tenoit un si haut rang dans le Royaume; que le Roi de France se mettoit en possession de se faire l'arbitre de tous les différends des Princes de l'Europe; qu'il avoit fait conclurre la trève entre l'Espagne & les Provinces-Unies comme il avoit voulu; qu'il prétendoit être encore médiateur dans l'affaire de Juliers & de Clèves; que l'honneur qu'il se faisoit par là, rabaissoit infiniment la Couronne d'Espagne, qui auroit à son tour de quoi se faire craindre, si elle avoit entre ses mains le Prince de Condé; qu'il ne falloit pas s'imaginer que pour un tel sujet, il en fût venu à une rupture ouverte, vu principalement que la cause de la retraite du Prince de Condé étoit si juste, & en même tems si odieuse pour celui qui l'y avoit contraint.

L'Envoyé d'Espagne appuya les plaintes du Marquis, & quoique l'Archiduc appréhendât extrêmement de se voir replonger dans les malheurs de la guerre, toutefois comme il avoit toujours une grande dépendance de la Cour d'Espagne, & beaucoup de déférence pour ses conseils, il fut ébranlé de ses raisons, & consentit

1609. que le Prince de Condé revînt aux Pays-Bas, s'il le vouloit.

Le prétexte qu'il prit de ce changement de résolution, fut ce que Monsieur de Villeroi avoit dit à l'Envoyé de l'Archiduc à la Cour de France, qu'il étoit fâché de ce que Monsieur de Praslin n'eût pu joindre le Prince de Condé, parce que si lui & Monsieur de Berni Ambassadeur du Roi à la Cour de Bruxelles s'étoient pu aboucher avec ce Prince, ils lui auroient infailliblement persuadé de retourner en France; & le Roi avoit depuis dit la même chose à l'Envoyé de l'Archiduc.

L'Archiduc fit donc savoir au Roi qu'il avoit accordé au Prince de Condé la permission de venir aux Pays-Bas, & que sur ce que Sa Majesté & son Ministre avoient dit à son Envoyé, il croyoit avoir agi en cela suivant ses intentions.

Le Prince de Condé vient à Bruxelles.

Le Prince aiant reçu cette permission, partit aussi-tôt de Cologne, & arriva à Bruxelles au mois de Décembre. Cependant on y reçut les ordres de la Cour d'Espagne, où l'on avoit donné avis de ce qui s'étoit passé. Selon ces ordres, on déclara au Prince qu'il pouvoit demeurer aux Pays-Bas en toute sureté; qu'il y seroit traité d'une manière digne de sa naissance, & que le Roi d'Espagne le prenoit sous sa protection. Il se fut alors bon gré du parti qu'il avoit pris, & ne pensa plus qu'à justifier la conduite qu'il avoit tenue.

Il écrivit deux lettres sur ce sujet, l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Borghèse neveu du Pape, & les mit, pour les faire tenir, entre les mains de Gui Bentivoglio Archevêque de Rhodes, alors Nonce à Bruxelles, dont nous avons une rélation fort exacte de cette avanture du Prince de Condé. Le Prince par ces lettres imploroit la protection du Pape, & demandoit les bons offices du Cardinal-neveu dans une affaire où il prétendoit qu'il n'avoit pu se comporter au-

autrement qu'il avoit fait, sans courir risque de l'honneur & de la vie. 1609.

Le Nonce étoit fort persuadé du contraire sur le danger de la vie, connoissant parfaitement le Roi pour un Prince très éloigné de la violence : mais il ne laissa pas d'envoyer les lettres; & depuis, tant par l'ordre du Pape, que de son propre mouvement, & de concert avec le Nonce de France, il chercha des voies d'accommodement. Il agit pour cet effet auprès de l'Archiduc, qu'il trouva assez disposé à le seconder. Les Ministres d'Espagne faisoient au moins semblant d'y vouloir aussi contribuer: mais le Nonce s'appercevoit bien qu'ils n'étoient pas fâchés de voir le Roi dans l'embarras, & qu'ils l'y laisseroient volontiers, pourvu qu'une guerre contre l'Archiduc n'en fût pas la suite.

Diverses Lettres du Cardinal Ubaldini alors Nonce en France qui sont MSS. dans la Bibliothèque de Mr. l'Abbé d'Etrées.

Ce Prélat voulant s'instruire des intentions du Prince de Condé, pour régler ses démarches, le trouva fort irrésolu. Tantôt ce Prince proposoit que le Roi lui assignât pour Place de sureté une Ville forte dans la Guienne dont il étoit Gouverneur, & il souhaitoit qu'elle fût la plus éloignée de Paris, & la plus proche des frontières d'Espagne, qu'il feroit possible. Tantôt ne croyant pas qu'il dût être encore assez en assurance tandis qu'il feroit dans le Royaume, il vouloit demander au Roi la permission de se retirer dans une Ville neutre d'Allemagne ou d'Italie; tantôt il lui prenoit envie de se retirer en Espagne.

Irrésolutions où il se trouvoit sur la grace que le Roi lui offrit à condition de revenir à la Cour.

Mais toutes ces idées ne s'accommodoient nullement avec celle du Roi, qui étoit, que le Prince après avoir obtenu son pardon qu'il lui offroit, & la promesse d'être rétabli dans ses bonnes graces, revînt à la Cour sans exiger d'autres conditions. C'est ce qu'il lui fit entendre par son Ambassadeur à Bruxelles.

Comme ce Ministre ne put rien obtenir, le Roi crut que le Marquis de Cœuvres qui étoit aimé & fort considéré du Prince de Condé, se-

roit plus capable qu'aucun autre de le ramener.
1609. Il l'envoya à Bruxelles avec le titre d'Ambassadeur Extraordinaire. Ce Seigneur parla avec tant de force à l'Archiduc sur les suites du refus qu'il feroit au Roi de lui remettre entre les mains le Prince & la Princesse de Condé, qu'il lui en parut ébranlé ; car il appréhendoit beaucoup de retomber dans l'embarras de la guerre, d'où il ne faisoit que de sortir: mais le Marquis Spinola l'eut bientôt raffermi dans la résolution qu'il avoit prise & déja déclarée à Monsieur de Berni, de n'avoir point cette condescendance pour le Roi.

Il le refuse, ce qui aigrit de plus en plus le Roi contre lui.

La négociation avec l'Archiduc n'empêchoit point que le Marquis de Cœuvres, suivant ses ordres, ne traitât avec Monsieur le Prince, pour l'engager à revenir à la Cour, en lui offrant toutes les conditions qui pouvoient lui plaire & le rassurer. Dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui, il lui fit envisager d'un côté tous les avantages qu'il devoit attendre de son obéissance, & de l'autre les extrémités inévitables où un refus opiniâtré devoit l'entrainer. Il rendoit compte au Roi de toutes ces Conférences, & de l'éloignement qu'il trouvoit toujours dans l'esprit du Prince.

Le Roi, aigri de plus en plus par cette résistance, envoya à son Ambassadeur un Mémoire signé de lui & d'un Secrétaire d'Etat, où il exposoit prémièrement toutes les graces & les bienfaits signalés dont il avoit comblé Monsieur le Prince, il y exagéroit le crime qu'il avoit commis contre lui, en sortant de son Royaume sans sa permission, pour se réfugier chez un Prince étranger, & lui aller demander sa protection ; que toutefois s'il ne persistoit pas dans sa desobéissance, il lui promettoit que non seulement il oublieroit cette faute, mais qu'il retrouveroit en lui la même bonté & la même affection dont il avoit déja reçu tant de marques.

C'est-là ce que contenoit la prémière partie du

du Mémoire ; mais dans la feconde il ordonnoit au Marquis de Cœuvres, qu'en cas que le Prince ne fe rendît pas aux témoignages de bonté qu'il lui donnoit, & qu'il perfiftât dans une conduite auffi criminelle que celle qu'il avoit tenue jufqu'alors, il lui déclarât de fa part qu'il le regarderoit & le traiteroit comme un Criminel de lèze-Majefté. 1609.

Le Marquis aiant reçu ce Mémoire alla trouver Monfieur le Prince, & redoubla fes exhortations & fes prières, pour l'obliger à fe conformer aux volontés du Roi : mais le voyant inflexible, il lui dit : „ Je vous ai parlé jufqu'à préfent, „ Monfeigneur, comme votre Serviteur & comme un homme qui n'a rien plus à cœur que „ vos intérêts : mais comme vous vous roidiffez „ contre tout ce que mon zèle peut me fuggé„ rer pour votre avantage, trouvez bon que „ j'exécute mes ordres, & que je vous communique le Mémoire que j'ai reçu, & qu'on „ m'ordonne de vous lire." Il lui en fit la lecture d'un bout à l'autre, que le Prince écouta avec beaucoup d'agitation, mais fans fe rendre. Après quoi l'Ambaffadeur lui faifant fes excufes fur la néceffité où il avoit été de faire ce que le Roi lui avoit commandé, fe retira.

Le Roi donne ordre au Marquis de Cœuvres de tâcher d'enlever la Princeffe.

Comme cette nouvelle tentative fut fans effet, & que le Roi avoit cette affaire fort à cœur, on fongea à la finir par d'autres voies, au moins à l'égard de Madame la Princeffe ; & on chargea le Marquis de Cœuvres d'employer toute fon adreffe & toute fon habileté pour l'enlever de Bruxelles.

D'une part, la difficulté d'un tel enlèvement dans la Capitale & dans le centre des Etats de l'Archiduc, & les plaintes que le Marquis fit avec beaucoup de véhémence fur les foupçons qu'on avoit fait paroître là-deffus à la Cour de Bruxelles ; & d'autre part les précautions qu'on y prit pour prévenir l'exécution de cette entreprife,

1609. prise, ont laissé plusieurs Historiens de ce tems-là dans l'incertitude, & ils n'osent décider si ce projet fut réel de la part de la Cour de France, ou si ce fut seulement une fausse alarme, que l'on prit sans sujet en celle de Bruxelles. Mais voici la vérité & le détail du fait, dont j'ai été informé de très bonne part.

Le Connétable de Montmorenci étoit plein de tendresse pour Madame la Princesse sa fille. Il n'ignoroit pas l'indifférence de Monsieur le Prince pour elle, & le mécontentement qu'elle avoit des manières dont il usoit à son égard. Il appréhenda qu'il ne l'emmenât en quelque Pays éloigné, où elle n'auroit personne qui pût la soutenir dans ses chagrins. Il lui défendit par tout le poids de l'autorité paternelle de quitter Bruxelles, & lui ordonna d'employer tout le pouvoir de l'Archiduchesse, & tout autre moyen possible, pour empêcher Monsieur le Prince de la conduire ailleurs, au cas que lui-même fût obligé de s'éloigner. Il s'ouvrit au Roi là-dessus, & le supplia d'agréer qu'il lui commandât de revenir, pour être remise entre les mains de la Duchesse d'Angoulême qui l'avoit élevée.

Le Roi lui accorda sans peine cette permission; & ce fut à l'instance du Connétable qu'il envoya des ordres réitérés au Marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen d'enlever la Princesse.

La chose est concertée avec elle-même.

Le Marquis concerta la chose avec elle par l'entremise de Madame de Berni, femme de l'Ambassadeur, lequel ne fut point admis au secret. Cette Dame & Monsieur de Châteauneuf, depuis Garde des Sceaux, qu'on avoit envoyé à Bruxelles pour quelque affaire particulière, furent les seuls qui eurent part à cette intrigue.

L'Hôtel d'Orange, où la Princesse logeoit, n'étoit pas éloigné d'un endroit de la muraille de la Ville, où il y avoit une brèche, par où l'on pouvoit assez aisément descendre dans le fossé. Il se devoit trouver là des chevaux prêts, la nuit

nuit qu'on avoit assignée pour son enlèvement. On la devoit conduire jusqu'à un lieu qu'on appelloit le Pontarmé, où elle trouveroit une escorte avec des chevaux fraix, & ainsi de distance en distance on avoit disposé des cavaliers qui la conduiroient jusqu'à Rocroi. 1609.

Monsieur de Cœuvres envoya un Exprès à la Cour avec une dépêche sur ce sujet, qui fut remise entre les mains du Connétable. L'Exprès arriva le Mécredi, & la chose devoit s'exécuter la nuit du Samedi suivant. Le Connétable en rendit aussi-tôt compte au Roi.

Et manque par l'indiscrétion du Roi.

Ce Prince ne put contenir sa joie ; & supposant qu'il y avoit trop peu de tems, pour que la chose put être mandée à Bruxelles avant l'exécution, il crut pouvoir sans danger en faire confidence à la Reine même. On ne peut excuser ce Prince d'imprudence en cette occasion. Il n'y avoit personne à qui il dût plus cacher une telle affaire, qu'à cette Princesse, toujours infiniment jalouse des Dames pour lesquelles le Roi faisoit paroître quelque attachement.

Elle parut recevoir agréablement cette nouvelle : mais dès qu'elle fut sortie d'avec le Roi, elle envoya querir le Nonce Ubaldini, qui étant allié de la Maison des Médicis, lui étoit fort dévoué. Elle le conjura de dépêcher secrettement sur le champ un Courier au Marquis Spinola, pour l'avertir de ce qui se passoit, & que la chose devoit s'exécuter la nuit du Samedi au Dimanche.

Le Courier fit assez de diligence pour arriver le Samedi à onze heures du matin. Spinola alant reçu cet avis, en fit part aussi-tôt à l'Archiduc & à l'Archiduchesse, qui, sans différer, envoyérent une Compagnie de Chevaux-Légers de leur garde, pour se saisir de toutes les avenues de l'Hôtel d'Orange. Une heure après arrivérent des carosses avec un des principaux Officiers de l'Archiduc, qui pria la Princesse de venir prendre un appartement qu'on lui avoit fait préparer au

Pa-

1609. Palais, où une personne de son rang logeroit avec plus de dignité que dans une maison particulière. Quelques prétextes que put apporter la Princesse pour s'en excuser, il fallut malgré qu'elle en eût, accepter cette feinte honnêteté.

Le Marquis de Cœuvres consterné de ce coup imprévu, & ne pouvant deviner par qui son secret avoit été trahi, alla au Palais avec Monsieur de Berni, Ambassadeur ordinaire, & demanda audience. Il se plaignit hautement de l'insulte qu'on venoit de faire à Madame la Princesse, & qui retomboit sur le Roi, par les soupçons odieux qu'on alloit forger sur la conduite de ce Prince. Il parla avec autant d'assurance, que s'il avoit été persuadé de la fausseté des motifs qui avoient fait agir l'Archiduc; & Monsieur de Berni, qui ignoroit parfaitement tout le mystère, s'échauffant encore plus que le Marquis, s'épuisoit en raisonnemens, pour convaincre l'Archiduc qu'on avoit pris faussement l'alarme, & que rien n'étoit plus chimérique que ce qu'on paroissoit craindre touchant l'évasion de la Princesse.

L'Archiduc de son côté fit parfaitement son personnage. Il ne lui échappa rien qui pût faire connoitre qu'il avoit été instruit du complot. Il dit qu'il étoit fort surpris qu'on interprétât si mal ce que Madame l'Archiduchesse n'avoit fait que par considération & par amitié pour Madame la Princesse; qu'il étoit persuadé que le Roi, bien informé de ses intentions, ne se tiendroit nullement offensé de la conduite qu'on avoit tenue, & qu'au contraire il en approuveroit les raisons, quand elles lui seroient bien représentées. L'Audience finit de cette sorte.

Cependant Monsieur de Cœuvres & Monsieur de Châteauneuf étoient dans l'impatience de savoir par quelle voie leur dessein avoit été découvert. Le Marquis Spinola avoit dans sa maison un Gentilhomme qui avoit été autrefois gendar-

darme de Monsieur le Connétable. Ce gendarme faisoit régulièrement sa cour à Madame la Princesse, comme étant créature de sa Maison. Spinola se servoit de lui pour faire aussi la sienne, par les soins & par les attentions qu'il avoit pour la Princesse, & qui étoient telles, qu'on le soupçonna d'avoir pour elle plus que des sentimens de respect. Le Gentilhomme étoit entré par-là fort avant dans la confidence de ce Seigneur, qui ne lui cachoit rien de ce qui pouvoit regarder la Princesse. Elle l'avoit gagné elle-même, en lui faisant espérer des graces du Roi par l'entremise du Connétable; & c'étoit par son canal qu'elle avoit correspondance avec le Marquis de Cœuvres : mais il ne le voyoit que rarement & la nuit. Ils se donnérent rendez-vous pour la nuit suivante dans un cimétière, où il y avoit trois piés de neige, & ce fut là que le Marquis apprit par quel endroit son dessein avoit échoué, de la manière que je l'ai raconté. Tel fut le succès du voyage & de la négociation du Marquis de Cœuvres à la Cour de Bruxelles. 1609.

Le Prince de Condé s'applaudit fort de la découverte du complot pour l'enlèvement de Madame la Princesse : mais il n'étoit pas pour cela tiré de toute inquiétude; & comme il voyoit les choses s'aigrir de plus en plus à la Cour contre lui, il commença à craindre de n'être pas trop en sureté à Bruxelles, où il y avoit beaucoup de François, & d'autres Etrangers, dont quelques-uns pourroient dans la suite être gagnés pour l'enlever lui-même, lorsqu'il sortiroit de Bruxelles. C'est pourquoi il prit le parti de s'éloigner; & aiant gardé un grand secret sur le départ qu'il méditoit, il partit lorsqu'on y pensoit le moins, sur la fin de Février de l'année 1610, & se rendit par l'Allemagne à Milan, auprès du Comte de Fuente. 1610. *Le Prince de Condé se retire à Milan.*

Ce fut une extrême joie pour ce Comte, celui de tous les Espagnols, qui haïssoit le plus la France.

1610. France. Il rappella à cette occaſion le ſouvenir de la révolte du Connétable de Bourbon, qui eut de ſi funeſtes ſuites pour ce Royaume du tems de François I. & de Charles V. Mais il y avoit autant de différence entre les deux Rois de ce tems-là & ceux d'alors, qu'il y en avoit, au moins pour l'habileté dans la guerre, entre ces deux Princes fugitifs. Ce qui irritoit le plus le Roi, c'eſt que le Comte de Fuente, les Miniſtres d'Eſpagne & le Prince de Condé même, oſérent avancer que le mariage du Roi avec Marie de Médicis étoit nul, & que le Prince feroit un jour en droit de diſputer la Couronne à Monſeigneur le Dauphin. Quelque mal fondée & quelque chimérique que fût cette prétention, elle inquiétoit le Roi.

Diverſes Lettres du Nonce Ubaldini.

Nouvelle négociation auprès de l'Archiduc pour avoir la Princeſſe, ſans ſuccès.

Cependant après le retour du Maréchal de Cœuvres, & ſon inutile négociation de Bruxelles, on ne laiſſa pas de négocier encore; & l'Abbé de Préaux fut envoyé à l'Archiduc pour lui demander de nouveau la Princeſſe, afin de la remettre entre les mains du Connétable ſon père, & de Madame d'Angoulême : mais il répondit, qu'aiant promis au Prince de Condé de ne point diſpoſer de la Princeſſe ſans ſa participation, il ne pouvoit en honneur la laiſſer ſortir de Bruxelles: que cependant, il ne la retiendroit pas malgré le Roi & malgré elle, pourvu que la choſe *ſe fit par voie compétente*, entendant par-là, la médiation du Pape, avec qui on pourroit traiter là-deſſus, ou à Rome, ou en France, ou en Flandres, par l'entremiſe des Nonces.

En effet, le Pape tâchoit par toutes ſortes de moyens d'empêcher que cette affaire n'eût de plus fâcheuſes ſuites, & il envoya dans cette vue avec la qualité de Nonces extraordinaires, l'Archevêque de Chiézi à la Cour d'Eſpagne, & l'Archevêque de Nazareth à la Cour de France.

Le Roi arme

Cependant le Roi armoit puiſſamment en France; & bien qu'il ne fût pas trop fâché qu'on ſe per-

persuadât, que le sujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Espagnols, à retirer chez eux le Prince & la Princesse de Condé, ce n'en étoit pas là toutefois le véritable motif, & le Cardinal Bentivoglio n'a pas raisonné juste là-dessus, dans sa Rélation de la retraite du Prince de Condé. Il y en avoit un autre beaucoup plus plausible, dont j'ai déja parlé; savoir, le différend de divers Princes d'Allemagne, qui prétendoient à la succession des Duchés de Clèves & de Juliers, dont le Roi ne vouloit pas que la Maison d'Autriche se prévalut pour son aggrandissement. Il agissoit vivement par ses Envoyés en diverses Cours d'Allemagne sur ce sujet, & il avoit envoyé le Sieur de Boissize Conseiller d'Etat à Hall en Suaube, pour assister aux Conférences de plusieurs Princes d'Allemagne, unis en faveur des Maisons de Brandebourg & de Neubourg, & prendre avec eux des mesures contre les intrigues de la Maison d'Autriche.

1610. *Pour empêcher la Maison d'Autriche de s'emparer de la succession de Clèves & de Juliers.*

Instructions du Sieur de Boissize au 3. T. des Mémoires d'Etat.

Mais apparemment ce n'étoit pas-là non plus le principal, ou du moins l'unique motif de cet armement du Roi: car une Armée médiocre, commandée par quelqu'un de ses Généraux, & secondée par les Troupes des Etats, qui avoient encore plus d'intérêt que lui à ne pas laisser mettre le pié aux Princes de la Maison d'Autriche dans ce Pays-là, auroit suffi pour se rendre Maitre & Arbitre de cette affaire.

Quarante mille hommes qu'il avoit sur pié, sans y comprendre six mille Suisses qu'il faisoit lever, son Régiment des Gardes, & quatre mille Gentilshommes commandés pour monter à cheval, la résolution qu'il avoit prise & déclarée de se mettre à la tête de toutes ses Troupes, un équipage d'artillerie proportionné à une si grande Armée, la nomination de la Reine pour la Régence du Royaume pendant son absence, tout cela cachoit quelque dessein extraordinaire, qu'on n'a jamais bien pénétré.

Dans tout ce que l'on en a dit, ou écrit, ce qui

Ligue à ce sujet.

1610. qui me paroît de plus vraisemblable, est que c'étoit pour commencer l'exécution du projet de la Ligue générale contre la Maison d'Autriche, que Monsieur de Rosni proposa au Roi d'Angleterre durant son Ambassade de l'an 1603, dont le plan agréa extrêmement à ce Prince, & dont ce Seigneur fit dans le même tems quelque ouverture aux Ambassadeurs de Suède & de Danemarck. Il en entretenoit souvent le Roi après son retour d'Angleterre, & en qualité de Sur-Intendant des Finances & de Grand-Maitre de l'Artillerie, il faisoit depuis longtems à la Bastille un grand fonds d'argent, & un amas prodigieux de toutes sortes d'armes & de munitions.

Mémoires de Sulli, T. 2. p. 246. 325.

Le but de cette Ligue étoit, non pas d'anéantir entièrement la Maison d'Autriche, mais de la réduire dans les bornes des Pyrénées & des deux mers qui environnent l'Espagne; de lui enlever les Indes par le moyen des Flottes Angloises & Hollandoises; de faire des dix-sept Provinces des Pays-Bas plusieurs Républiques; & de rétablir non seulement la liberté de l'élection au Trône de l'Empire, mais encore aux Royaumes de Hongrie & de Bohême, & à quelques autres Etats, dont la Maison d'Autriche s'étoit fait comme un patrimoine: on se proposoit de détruire par des voies proportionnées sa domination en Italie, & l'on comptoit beaucoup sur la bonne disposition, où l'on savoit que les Vénitiens & quelques autres Princes de delà les Monts étoient à cet égard. Monsieur de Rosni avoit fait quelque ouverture sur cet article au Cardinal Bufalo Nonce du feu Pape à la Cour de France, & ce Cardinal avoit paru fort gouter la proposition de réunir à l'Etat Ecclésiastique les Royaumes de Naples & de Sicile, qui sont des Fiefs du Saint Siège.

Sur quel fondement on

Le fondement de cette Ligue étoit que les Princes qui y entreroient, & sur-tout les Rois de France & d'Angleterre, ne penseroient point

à

1610.

à augmenter leur puissance des débris de la Maison d'Autriche; mais qu'ils tendroient seulement au but principal qu'on se proposoit, qui étoit d'abattre celle de cette Maison devenue redoutable à toute l'Europe, & à rétablir entre les principales Couronnes une certaine égalité, qui en ôtant la crainte & la jalousie d'une trop grande puissance, maintiendroit la paix entre elles, & affermiroit la tranquillité dans les autres Etats.

La propo-soit.

Ce qu'il y a de certain; c'est que le Roi entretenoit des négociations par-tout, & qu'outre celles d'Allemagne dont je viens de parler, Monsieur de Bouillon Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Savoie, étoit entré fort avant en traité avec le Duc, pour le mariage de Madame fille ainée du Roi & du Prince de Piémont: qu'on proposa à ce Duc de le rendre maitre du Duché de Milan, à l'exception de quelques Places qui étant à la bienséance des Vénitiens, leur seroient cédées, & à condition que pour le Duché de Milan, il abandonneroit le Duché de Savoie au Roi. Monsieur de Lesdiguières, fait depuis peu Maréchal de France après la mort du Maréchal d'Ornano, fut chargé d'achever ce Traité, & il alla s'aboucher pour cet effet avec le Duc de Savoie à Brusol. Les Vénitiens & les Grisons, qui avoient assez de sujet de rompre avec l'Espagne pour les entreprises faites sur la Valteline par le Comte de Fuente, devoient faire irruption dans le Milanès, tandis que le Duc de Savoie y entreroit de son côté avec douze mille hommes de pié & dix mille chevaux, outre l'Armée que le Maréchal de Lesdiguières devoit conduire au-delà des Monts.

Histoire de Lesdiguières, l. 8. c. 1. Diverses Lettres de Mr. de Bouillon au 2. T. des Mémoires de Nevers. Guichenon Histoire de Savoie.

Selon le projet proposé en Angleterre, dont j'ai parlé, les deux Rois du Nord devoient se mettre de la partie, dès que le Roi seroit entré en action; & jamais la Maison d'Autriche ne fut en plus grand péril, & moins en état de résister, vu la foiblesse du Gouvernement, & des Prin-

1610. ces qui en étoient alors les Chefs en Espagne & en Allemagne, & qui eussent été si violemment attaqués de tous côtés, & dans des Etats si séparés les uns des autres. Mais le funeste accident de la mort du Roi qui arriva sur ces entrefaites, dissipa la tempête qui étoit prête d'accabler la Maison d'Autriche, & rejetta la France dans les embarras d'une minorité, qui l'obligérent à penser uniquement à sa propre conservation.

Le Roi se dispose à marcher en campagne. Rélation du Cardinal Bentivoglio.

Le Roi étoit déja en état de se mettre en campagne, & en se déclarant hautement pour les droits de l'Electeur de Brandebourg & du Duc de Neubourg sur l'article des Duchés de Clèves & de Juliers, il avoit fait demander à l'Archiduc Albert passage par le Luxembourg, pour aller chasser de Juliers l'Archiduc Léopold; car ce Prince, envoyé par l'Empereur, s'étoit saisi de cette Place de concert avec le Gouverneur, qui étoit depuis longtems Pensionnaire d'Espagne. Une telle proposition étonna fort l'Archiduc Albert, & il la regarda comme une déclaration de guerre.

Le Roi, pour donner plus d'autorité à la Reine durant sa Régence, avoit résolu de la faire couronner avant son départ pour l'Armée. D'autres affaires plus pressantes avoient toujours fait différer jusqu'à ce tems-là cette cérémonie: mais on n'eût jamais cru qu'elle dût être immédiatement suivie d'un accident si déplorable. On le devoit d'autant moins appréhender, que depuis longtems on n'entendoit plus parler de ces détestables embuches qu'on avoit tant de fois tendues à la vie de ce grand Prince, qui, par son attachement & par son zèle pour la véritable Religion, avoit dissipé toutes les anciennes préventions de ses Sujets Catholiques, & en étoit alors plus chéri que des autres: mais il y avoit encore un monstre en France capable d'un aussi exécrable dessein, & qui l'exécuta dans des conjonctures où la personne du Roi ne pouvoit, ce semble,

ble, être guères mieux gardée, & paroissoit être parfaitement en assurance. 1610.

Le Couronnement de la Reine se fit par le Cardinal de Joyeuse le Jeudi treizième de Mai, avec beaucoup de solennité, de magnificence & d'ordre, à Saint Denys, nonobstant le mécontement de quelques personnes pour les rangs, & entre autres de la Reine Marguerite, qui fut avec bien du chagrin contrainte de marcher après Madame fille aînée du Roi. Le Comte de Soissons, pour une semblable raison, ne voulut point s'y trouver, & s'en alla à la campagne avec la Comtesse sa femme.

Couronnement de la Reine.

L'Entrée solemnelle de la Reine à Paris se devoit faire le Dimanche suivant, & en attendant elle revint au Louvre avec le Roi après son couronnement. Le lendemain ce Prince, en qui on remarqua ce jour-là une inquiétude extraordinaire, monta en carosse un peu avant quatre heures après midi. Il fit mettre le Duc d'Epernon à sa droite: à la portière du même côté, étoient Messieurs de Lavardin & de Roquelaure, à l'autre portière le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, & sur le devant du carosse Monsieur de Liancour son premier Ecuyer, & le Marquis de Mirebeau.

Inquiétude extraordinaire qu'on remarqua dans l'esprit du Roi.

Matthieu l. 14.

Le cocher lui aiant demandé où il souhaitoit aller, il répondit d'un ton un peu chagrin: *Mettez-moi hors d'ici.* Lorsqu'il fut sous la première porte, il fit ouvrir le carosse de tous côtés, circonstance que je remarque, parce qu'apparemment sans cela, il auroit évité le malheur qui le menaçoit. Il fit dire au cocher d'aller à la Croix du Tiroir, & étant devant l'Hôtel de Longueville, il renvoya sa Garde à cheval, se faisant seulement accompagner de ses valets de pié, & de quelques Gentilshommes. Il fit tourner vers le cimétière de Saint Innocent; & son dessein étoit après avoir fait quelques tours dans Paris pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine, d'aller à l'Arsenal apprendre à Monsieur

Il monte en carosse pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine à Paris.

1610. de Rosni, que le Sieur d'Escures lui avoit rendu un compte exact des chemins & des passages, par où il devoit conduire son Armée dans le Duché de Juliers.

Le carosse entrant dans la rue de la Ferronnerie, fut arrêté par un embarras de charettes ; & cependant les valets de pié, pour passer plus aisément, avoient pris la plupart par dedans le cimétière de S. Innocent. Deux seulement étoient restés, dont l'un s'étoit avancé pour faire défiler les charettes, & l'autre s'étoit arrêté pour raccommoder sa jarretière.

Et est assassiné dans la rue de la Ferronnerie.

L'exécrable assassin qui n'avoit pu faire son coup entre les deux portes du Louvre, comme il l'avoit projetté, avoit toujours suivi le carosse, & prit pour l'exécuter le moment de l'embarras, & de l'éloignement de tous ceux qui par leur office devoient être à côté des portières. Il s'appelloit François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit déja évité la potence qu'il méritoit pour un homicide commis en la personne d'un Gentilhomme, & qui avoit donné en quelques occasions des marques de folie. Ce malheureux aiant mis le pié sur une des roues du carosse, qui étoit arrêté, porta si promptement deux coups de couteau au Roi qui lisoit un papier au Duc d'Epernon, qu'à peine ceux qui étoient dans le carosse s'en apperçurent, que par le cri que fit le Roi en disant : *Je suis blessé.* Il lui en porta même un troisième, que le Duc de Montbazon aiant levé le bras pour l'arrêter, reçut dans sa manche.

Le second coup qui fut mortel, perça un des lobes du poumon & la veine pulmonaire ; & quoique quelques-uns aient écrit que le Roi n'expira pas sur le champ, un de nos Historiens dit

Dupleix. qu'il avoit su de quelques-uns des Seigneurs qui étoient dans le carosse, que ce Prince n'eut pas après le coup deux momens de vie; & en effet, supposé l'endroit de la blessure, la chose ne pouvoit être autrement.

Tous

1610. *L'assassin est saisi.*

Tous ces Seigneurs furent si consternés, & d'ailleurs le meurtrier fit une contenance si assurée, que s'il eût jetté son couteau sous le carosse, il eût pu s'échapper : mais il le tint froidement à la main. Un des Gentilshommes ordinaires qui suivoit le carosse, nommé Saint-Michel, l'aiant apperçu, accourut l'épée à la main pour le percer : mais les Seigneurs qui étoient dans le carosse du Roi lui criérent sagement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de sa tête. Ce malheureux fut saisi, & mis par le Duc d'Epernon entre les mains d'un Exempt des Gardes pour être conduit en prison, & être interrogé sur ses complices.

Et le corps du Roi transporté au Louvre.

On transporta promptement le corps du Roi au Louvre; & pour calmer le tumulte des peuples, on disoit en passant dans les rues, que le Roi n'étoit que blessé. On fit quelque tems après l'ouverture du corps en présence des Médecins, qui assurérent qu'il avoit toutes les parties nobles si saines, qu'il eût pu vivre encore trente ans. Ce qui redoubla l'affliction de toute la France, laquelle ne pouvoit trop longtems conserver un si grand & si bon Roi.

Consternation de Paris à cette nouvelle.

La consternation & la douleur de toute la Maison Royale ne pouvoit s'exprimer. Paris qui depuis trois jours étoit dans la joie pour le couronnement de la Reine, & dans l'attente des réjouïssances qu'on préparoit pour l'entrée de cette Princesse, changea tout-à-coup de face, & les Arcs de triomphe que l'on voyoit par-tout abattre pour y substituer les préparatifs du dueil & des funerailles, tiroient les larmes des yeux à tout le monde. L'accablement & la tristesse se répandirent dans tout le Royaume avec la nouvelle de ce déplorable accident ; & l'on peut dire que les Pompes funèbres dont on honora partout la mémoire de ce grand Monarque, n'eurent rien de plus glorieux pour lui, que la sincère douleur qui paroissoit peinte sur le visage de tous

1610. ses Sujets, dont il fut pleuré comme un père par ses enfans.

Mesures prises pour déférer la Régence à la Reine. On prit aussi-tôt des mesures pour faire déférer la Régence à la Reine, tandis que le corps du Roi, exposé selon la coutume, recevoit les derniers devoirs de toutes les Compagnies, souvent interrompus par les gémissemens qui redoubloient à tout moment à la vue d'un si lugubre spectacle.

Il fut transporté à saint Denys le vingt-neuvième de Juin, lieu ordinaire de la sépulture de ses Prédécesseurs.

Le Sieur de la Varenne Gouverneur d'Angers fit souvenir la Reine que l'intention du feu Roi avoit toujours été que son cœur fût donné aux Jésuites, pour être mis dans leur Eglise de la Flèche. *Matthieu, l. 4.* La Reine, qui savoit qu'effectivement telle avoit été la volonté du Roi, l'exécuta volontiers. Le Prince de Conti par son ordre apporta le cœur en cérémonie à la Maison Professe de Paris, & le mit entre les mains du Supérieur. Un si précieux gage de la bonté d'un tel Prince, demeura quelque tems en dépôt dans cette Maison, & fut ensuite conduit au Collège Royal de la Flèche par Monsieur le Duc de Montbazon.

Présages de cette mort funeste du Roi. Nos Historiens rapportent plusieurs présages & prédictions, qu'ils prétendent qu'on eut de cette mort. Pour les prédictions, on sait qu'on les invente d'ordinaire après coup dans ces sortes de rencontres, & que ce n'est que l'événement qui en fait trouver, ou plutôt imaginer le sens. Quant aux présages, il faudroit pénétrer plus avant que nous ne pouvons faire dans les vues de la Providence, pour être obligé de les regarder comme tels, & de croire que son intention eût été de nous marquer inutilement par certains accidens, auxquels d'ailleurs on n'auroit fait nulle attention, un funeste avenir, contre lequel elle n'étoit pas résolue de nous faire prendre des précautions pour l'éviter; mais il

paroît

paroît constant que ce Prince eut des pressentimens de quelque malheur, & desquels peut-être Dieu se servit, pour le faire rentrer en lui-même. C'est ce qu'il y a lieu de présumer du soin qu'il avoit eu de le conserver en tant d'occasions périlleuses, & ce qui seroit encore plus à souhaiter pour le salut de ce grand Roi. 1610.

Ses grandes qualités lui font donner le surnom de Grand.

Quoi qu'il en soit, un siècle entier qui a coulé depuis la mort de cet incomparable Monarque, n'a pu encore effacer dans l'esprit des François l'idée de ses royales qualités, qui nous a été transmise par nos pères avec ces deux traits que l'on trouve si rarement réunis, de grand Prince & de bon Prince, & qui lui méritérent en même tems l'admiration de toute l'Europe, & la tendre affection de ses serviteurs & de tous ses Sujets. Le titre de Grand lui fut donné après sa mort comme de concert, même par les nations étrangères; & celui de bon Prince lui fut confirmé bien plus par le regret de ses peuples, que par les inscriptions & par les autres monumens qui furent faits pour éternifer sa mémoire. La valeur & l'habileté dans la guerre fut ce qui brilla le plus en lui, & ce qui lui fit donner sans contredit le prémier rang parmi tous les Princes de son tems; mais j'ose dire néanmoins, que ce ne furent pas ses vertus dominantes, ni celles dans lesquelles il excella le plus.

Sa conduite depuis la S. Barthelemi.

En le suivant depuis la journée de la Saint Barthelemi jusqu'à la fin de sa vie, & dans toutes les situations différentes où il se trouva durant ce long intervalle, ce qui m'a paru de plus admirable en sa personne, a été la prudence avec laquelle il se conduisit dans les diverses vicissitudes de bonne & de mauvaise fortune, profitant de l'une, & se roidissant contre l'autre, sans jamais se laisser abattre, & trouvant toujours des ressources où il paroissoit n'en avoir aucune. Chef d'un parti, où il fut toujours obligé de ménager le caprice des Grands, dont la plupart ne le servoient que pour établir leur fortune,

1610. aux dépens même de l'Etat & de son autorité Royale, il sut toujours plier avec dextérité, sans se rendre méprisable, dissimuler les fréquens sujets de chagrin qu'on lui donnoit, s'accommoder au tems & aux humeurs de ses Généraux & de ses Ministres, engager par son exemple les soldats souvent rebutés & desespérés, aux entreprises les plus dangereuses, & porter quelquefois par sagesse son courage jusqu'à la témérité, parce que souvent dénué d'argent, de munitions, & d'une infinité de choses nécessaires pour faire la guerre, c'étoit l'unique moyen de les encourager, & de soutenir parmi eux la réputation de valeur qui lui étoit absolument nécessaire.

De quelle habileté n'eut-il pas besoin, pour ne point augmenter dans le cœur des Catholiques, la haine qu'on leur avoit inspirée contre lui, & pour ne pas porter en même tems sa modération trop loin à leur égard, afin de ne se pas rendre suspect aux Calvinistes dont il dépendoit? De quels ménagemens ne lui fallut-il point user après sa conversion, pour n'irriter ni les uns ni les autres? Quelles précautions ne fut-il point obligé de prendre, pour contenir les factions qui se formérent dans son Etat durant la guerre contre l'Espagne, sur-tout après la perte d'Amiens, dont les Huguenots qui refusérent de l'aider à reprendre cette clé de son Royaume, prirent occasion de lui faire en faveur de leur parti, les propositions les plus insolentes?

Tous ces embarras, où un génie moins fort que le sien auroit succombé, ne lui servirent qu'à affermir son autorité; & ce ne fut qu'en s'en démêlant heureusement, qu'il vint peu à peu à bout de rendre souples les Grands de son Royaume, de les mettre hors d'état de remuer de son vivant, &, ce qui en fut une suite, de devenir redoutable à tous ses voisins, de leur faire la loi, & d'être en pouvoir de ruiner ses puissans ennemis, comme il eût fait selon toutes les ap-

apparences, si la mort ne l'eût prévenu. Ce sont toutes ces réflexions qui me font dire, que Henri le Grand avoit mérité cet illustre titre, plus encore par sa prudence que par sa valeur. 1610.

Son caractère. Ce fut cette prudence qui mît en œuvre toutes les rares qualités qu'il avoit reçues de la nature, un esprit vif, pénétrant, fécond, agréable, accort, des manières engageantes, une franchise qui gagnoit les cœurs, une générosité, une inclination & une facilité à pardonner les injures les plus atroces, & d'une manière à persuader ceux qui recevoient le pardon, que la réconciliation de sa part étoit sincère, pourvu que leur repentir le fût aussi.

La conduite qu'il tint depuis sa conversion, montra qu'elle étoit sans feinte & de bonne foi: l'avis dont j'ai parlé, qu'il donna aux Vénitiens touchant les intrigues d'un Ministre de Genève pour introduire sa Secte dans la République, en eît une preuve des plus incontestables. Les avantages que les Docteurs Catholiques remportoient sur les Calvinistes dans leurs disputes & par leurs Livres, étoient pour lui des nouvelles toujours agréables; & il n'avoit point de plus grande joie, que lorsqu'il apprenoit la conversion de quelque Seigneur Huguenot. Il avoit, en se convertissant lui-même, eu intention de protéger les Calvinistes dans les bornes des Edits; mais aiant fait l'expérience de leur indocilité & de leurs mauvais complots, qui alloient jusqu'à vouloir établir entre eux une espèce de République dans le Royaume, il perdit beaucoup de son affection pour ceux de cette Secte; & certainement s'il eût vécu, il fût venu à bout d'abattre peu à peu & sans violence un parti si dangereux, & l'eût mis hors d'état de faire autant de peine, qu'il en fit depuis à son Successeur. On doit à son zèle & à sa piété, une plus grande liberté que les Chrétiens obtinrent alors pour l'exercice de leur Religion à Constantino-

 ple

ple, où il procura l'établiſſement d'une Maiſon de Miſſionnaires Jéſuites, & empêcha le deſſein que le Grand-Seigneur avoit pris, de détruire le Saint Sépulchre de Jérufalem.

1610. Sainte Marthe, T. 2.

Son incontinence.

L'incontinence étoit un défaut de ce Prince, trop public pour le pouvoir diſſimuler. Il condamnoit lui-même ſon foible en cette matière, & écoutoit, ſans ſe fâcher, les remontrances de ceux qui avoient par leur caractère quelque droit de lui en faire, & même de quelques-uns de ſes Miniſtres, & ſur-tout du Duc de Sulli, étant perſuadé qu'il le faiſoit par affection pour ſa perſonne.

Il fut blâmable par un autre endroit; c'étoit ſur l'article des duels, ſur quoi ſes diſcours n'étoient pas toujours aſſez conformes à ſes Ordonnances; & ils furent cauſe par cela même de la continuation de ce deſordre.

On lui a encore reproché un peu d'avarice; & c'étoit peut-être par comparaiſon avec les profuſions indiſcrettes de ſon Prédéceſſeur.

Il eſt certain que depuis la paix de Vervins il amaſſoit beaucoup d'argent : mais il eſt vrai auſſi, qu'il s'en ſervoit pour payer ſes dettes, qui étoient exceſſives; & l'on voit par les entretiens qu'il avoit de tems en tems avec le Duc de Sulli, Sur-Intendant des Finances, qu'il ſe propoſoit encore dans ſes épargnes un autre but, qui étoit de ſe mettre en état, non ſeulement de réſiſter à ſes ennemis, mais encore de les attaquer, quand il le jugeroit à propos pour le bien de ſon Royaume; & il étoit en effet au moment de le faire, lorſqu'il fut aſſaſſiné.

Memoires de Sulli.

Divers abus qu'il réforma.

Il réforma pluſieurs abus, que la licence des guerres civiles avoit introduits dans tous les Ordres du Royaume. Il penſoit ſérieuſement à faire fleurir le Commerce en France, & avoit chargé le Préſident Janin durant ſes négociations de Hollande, de traiter avec quelques Hollandois, pour les établir dans les Ports de France, & s'en ſervir pour le trafic dans les Indes.

Il

Il écoutoit volontiers & favorisoit ceux qui lui proposoient de nouvelles inventions pour la perfection des Arts. Il avoit garni les frontières d'armes & de magasins, & connoissant la foiblesse de la France sur la mer, il pensoit à fortifier les Ports, & à construire des Vaisseaux. 1610.

Ses édifices, & autres entreprises. Il augmenta les bâtimens du Louvre, ceux de Fontainebleau, de Saint Germain en Laie, & de quelques autres Maisons Royales. Il commença la communication des rivières de Seine & de Loire, par le Canal de Briare, & plusieurs autres ouvrages pour la commodité du Public. Il institua deux Professeurs en Théologie dans l'ancien Collège de Sorbonne, & fonda l'Université d'Aix en Provence. Il avoit formé le dessein d'une Académie pour plusieurs jeunes Gentilshommes en son Collège Royal de la Flèche, qu'il affectionnoit beaucoup, & il vouloit faire par-tout refleurir les Lettres pour l'avantage de la Religion.

Son discernement dans le choix de ses Ministres. Il eut un grand discernement dans le choix de ses Ministres, & de ceux qu'il employoit dans les affaires d'Etat. Messieurs de Bellièvre, de Silleri, de Villeroi, Janin, de Sulli, furent ceux auxquels il eut le plus de confiance. Il érigea en faveur de ce dernier la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie en Office de la Couronne; & l'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France de plus grands hommes d'Etat, que ceux que je viens de nommer, & en si grand nombre.

Il érigea en Duché-Pairie, Aiguillon, en faveur de Henri de Lorraine, fils du Duc de Mayenne: Fronsac, pour François d'Orléans Comte de Saint-Paul; Ventadour, pour Anne de Lévis; Biron, pour Charles de Gontaut; Thouars, pour Claude de la Trimouille; Rohan, pour Henri de Rohan; Sulli, pour Maximilien de Béthune Marquis de Rosni.

Son portrait. Ce Prince étoit d'une stature médiocre, mais bien pris dans sa taille, d'un visage agréable & majestueux; il avoit le teint vermeil, le nez aquilin;

1610. lin; les yeux vifs, le front large, le poil brun, mais qui avoit commencé à grisonner dès l'âge de trente-trois ans; ce qui étoit arrivé, *parce que le vent de ses adversités avoit commencé de bonne heure à souffler contre lui.* C'est ainsi qu'il s'exprimoit. On lui attribue beaucoup de ces sortes de bons-mots. Il se piquoit en effet d'en dire souvent: communément il y réussissoit bien, mais tous n'étoient pas également heureux.

Monumens élevés en son honneur. On lui éleva plusieurs Monumens, même dans les Pays étrangers; & sa Statue équestre en bronze que l'on voit aujourd'hui à Paris au milieu du Pont neuf, fut faite par les ordres des Grands-Ducs Ferdinand & Côme de Médicis.

Son âge. Il mourut dans la cinquante-huitième année de son âge, la trente-huitième de son règne en Navarre, & la vingt & unième depuis son avénement à la Couronne de France.

Ses enfans légitimes. Il n'eut point d'enfans de son prémier mariage avec la Reine Marguerite sœur de Henri III, mais il eut trois fils de sa seconde femme Marie de Médicis; savoir le Roi Louis XIII, son successeur; le Duc d'Orléans, qui ne vécut que quatre ans; & Gaston-Jean-Baptiste Duc d'Anjou, depuis Duc d'Orléans, qui lui survécut longtems. Il eut aussi trois filles du même mariage; savoir, Elisabeth, qui épousa le Prince d'Espagne, depuis Roi, sous le nom de Philippe IV; Christine Duchesse de Savoie, par son mariage avec Victor-Amédée Prince de Piémont; & Henriette Reine d'Angleterre, par son mariage avec le Prince de Galles, qui fut depuis Charles I. du nom, Roi de la Grande-Bretagne.

Et naturels. Il eut aussi plusieurs enfans naturels, prémièrement de Gabrielle d'Etrées, Marquise de Monceaux, & puis Duchesse de Beaufort; savoir, César Duc de Vendôme, Alexandre de Vendôme Grand-Prieur de France, & Catherine-Henriette, qui fut mariée à Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf.

Secondement, de Henriette de Balsac-d'Entragues,

gues, Marquiſe de Verneuil, il eut Henri de
Bourbon, qui fut nommé à l'Evêché de Metz, 1610.
& fait Abbé de Saint Germain des Prés & de Tyron; & aiant renoncé à ſes Bénéfices, ſe maria, & prit le titre de Duc de Verneuil. Il en eut encore Gabrielle, qui épouſa Bernard de Nogaret Duc de la Valette.

Troiſièmement, de Jaqueline de Beuil Comteſſe de Moret, il eut Antoine de Bourbon Comte de Moret, qui fut tué ſous le règne ſuivant à la journée de Caſtelnaudari, ſelon que le racontent les Hiſtoires de ce tems-là. Elles ont été contredites par une autre * qui a paru depuis quelques années, ſelon laquelle ce Prince ſe ſauva de la déroute, & ſe fit Hermite, & eſt mort en Anjou l'an 1693, en odeur de ſainteté. L'Auteur ſur ce ſujet rapporte pluſieurs conjectures, & fait beaucoup de fonds ſur la grande reſſemblance de viſage que cet Hermite avoit avec le Roi Henri IV. Il eſt certain qu'il dit des choſes qui donnent bien de la vraiſemblance à ce fait.

Enfin Henri IV eut de Charlotte des Eſſarts, Dame de Romorantin, deux filles, Jeanne & Marie-Henriette de Bourbon. La prémière fut Abbeſſe de Fontevrault, & l'autre de Chelles.

* Vie d'un Solitaire inconnu, par le Sieur Grandet.

Fin du Quatorzième Tome.

